



**HAL**  
open science

## Composer des relations entre "science" et "gestion de la nature": ethnographie des frontières, casquettes et controverses dans les conseils scientifiques.

Gaëlle Ronsin

### ► To cite this version:

Gaëlle Ronsin. Composer des relations entre "science" et "gestion de la nature": ethnographie des frontières, casquettes et controverses dans les conseils scientifiques.. Sociologie. Université Grenoble Alpes, 2018. Français. NNT: . tel-01818257

**HAL Id: tel-01818257**

**<https://shs.hal.science/tel-01818257>**

Submitted on 18 Jun 2018

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## THÈSE

Pour obtenir le grade de

**DOCTEUR DE LA COMMUNAUTE UNIVERSITE  
GRENOBLE ALPES**

Spécialité : **Sociologie**

Arrêté ministériel : 25 mai 2016

Présentée par

**Gaëlle RONSIN**

Thèse dirigée par **Isabelle ARPIN**

préparée au sein de **IRSTEA** et du laboratoire **EDYTEM**  
dans **l'École Doctorale Sciences de l'Homme, du Politique et  
du Territoire**

**Composer des relations entre  
"science" et "gestion de la nature" :  
ethnographie des frontières, casquettes et  
controverses dans les conseils scientifiques**

Thèse soutenue publiquement le **8 juin 2018**,  
devant le jury composé de :

**Mme Isabelle ARPIN**

ICPEF IRSTEA Grenoble, Directrice de thèse

**M. Florian CHARVOLIN**

Directeur de recherche au CNRS, Lyon, Examineur

**M. Didier DEMAZIERE**

Directeur de recherche au CNRS, Paris, Examineur

**Mme Juliet J. FALL**

Professeure, Université de Genève, Rapporteure

**M. Fabien HOBLEA**

Maître de conférences, Université Savoie Mont Blanc, Co-encadrant

**M. Morgan MEYER**

Directeur de recherche au CNRS, Paris, Président

**Mme Elisabeth REMY**

Ingénieure de recherche HDR INRA, Paris, Rapporteure





**COMPOSER DES RELATIONS ENTRE  
SCIENCE ET GESTION DE LA NATURE .  
ETHNOGRAPHIE DES FRONTIÈRES,  
CASQUETTES ET CONTROVERSES  
DANS LES CONSEILS SCIENTIFIQUES**

## Remerciements

Mes premiers remerciements s'adressent à ma directrice de thèse, Isabelle Arpin. Merci de m'avoir fait confiance, merci pour ta disponibilité à tout moment, pour la richesse de tes commentaires, pour ta rigueur et ton exigence, pour l'efficacité de tes relectures, leur justesse, pour tes encouragements répétés et ton soutien tout au long de ce travail. J'ai beaucoup appris à tes côtés.

Je remercie Fabien Hobléa pour avoir co-encadré cette thèse, pour ses apports répétés sur les dynamiques des espaces protégés et pour avoir relu mon travail à plusieurs reprises.

Mes chaleureux remerciements vont à Florian Charvolin pour avoir encouragé mes premiers pas dans la recherche et m'avoir soutenue avec bienveillance dès le tout début de cette thèse. Les conseils et commentaires que m'ont prodigués les autres membres de mon comité de thèse, Dorothée Denayer, Arnaud Cosson, Aurélien Besnard et Nathalie Carcaud lors de nos réunions annuelles ou lors d'échanges individuels m'ont permis de conforter mes pistes de recherche et d'en ouvrir de nouvelles. Je vous en remercie.

Je remercie sincèrement les membres de mon jury, Juliet Fall, Didier Demazière, Morgan Meyer, Florian Charvolin et Elisabeth Rémy d'avoir accepté cette tâche.

L'ethnographie consiste à apprendre à penser avec ses interlocuteur·rices. Alors, ce travail n'aurait pas été possible sans toutes les personnes (chercheur·ses, gardes, chargé·es de mission, directeur·rices, agriculteur·rices, chasseur·ses, éleveur·ses, naturalistes, membres de conseils scientifiques etc.) que j'ai rencontrées, interrogées et observées durant mes enquêtes. Mes remerciements vont chaleureusement à tous ceux et celles qui m'ont transmis des documents, partagé avec moi leurs réflexions ou ouvert leurs lieux de travail. Merci à ceux et celles qui ont accepté ma présence et mes questions, avec patience, sérieux et gentillesse.

Je remercie tout particulièrement Richard Bonet, Carole Birck et Pierre-Eymard Biron pour m'avoir ouvert leurs portes, laissé observer leurs pratiques et confié leurs paroles. J'ai passé d'agréables moments avec vous. Je remercie le parc national des Ecrins, le parc naturel régional du Vercors et le conservatoire d'espaces naturels de Haute-Savoie Asters ainsi que Marie-Hélène Cruveillé, François Véron et Jean-Marcel Dorioz, président·es de leurs conseils scientifiques respectifs d'avoir accepté que je porte mon regard sur leurs instances.

Cette thèse est l'aboutissement d'un travail collectif ayant associé diverses personnes dont je suis redevable.

Merci à Neil Quayle et Clémence Mazard, stagiaires de master à IRSTEA Grenoble en 2015 et 2017, dont j'ai co-encadré le travail avec Isabelle et qui ont participé à cette recherche. Je vous remercie pour votre investissement à

mes côtés. Merci particulièrement Neil de t'être plongé dans les méandres du logiciel R.

Je remercie Frédéric Bray pour avoir fortement contribué à la réalisation des enquêtes quantitatives présentées dans cette thèse, pour avoir construit ma base de données relationnelle, pour m'avoir initié à PGadmin et à QGIS et pour avoir été si patient face à mes requêtes.

Je remercie Diane Dussupt, Irène Courtin et Cécile Blanc d'avoir retranscrit une partie de mes entretiens.

Merci à Jeanne Drouet et Laure Desmazières pour leurs précieux conseils à propos de la partie audiovisuelle. Un très grand merci à Clément Lassalle pour avoir réalisé le son de ma vidéo de recherche.

Merci à Nico et l'atelier fluo pour m'avoir aidée à réaliser la couverture de cette thèse en sérigraphie.

Je remercie les chercheur·ses avec qui j'ai travaillé tout au long de mon doctorat. Merci aux sociologues d'IRSTEA Grenoble, à Coralie Mounet et aux membres du groupe de travail « Causes, crises et controverses environnementales » dont Béatrice Maurines, Marine Canavese et Floriane Derbez, pour les échanges qui ont enrichi mon travail.

Merci aux membres du groupe de travail « espaces protégés et recherche » de la Fondation de la Recherche pour la Biodiversité d'avoir accepté que je me joigne à eux et que je participe à leurs recherches.

Merci à ISCAR et ALPARC d'avoir contribué à l'enquête réalisée à l'échelle alpine.

Merci Gaëlle Gasc d'avoir relu une partie de ce travail, pour tes remarques toujours si justes et tes encouragements. Merci également aux jeunes chercheur·ses Lucie Bezombes, Etienne Boncourt, Floriane Derbez, Antoine Dolez, Benjamin Godard, Anouk Glad, Laurent Martinez, Marie Ouarné, et à d'autres, Axel Cimitera, Juliette Fortunier, Rémi Da Silva, Chantal Ronsin et Claire Vicomte pour vos précieuses relectures.

Merci à ceux et celles qui m'ont invitée à présenter mes premières analyses au cours de ma recherche.

Ce doctorat fut aussi l'occasion de m'essayer à l'enseignement. Je remercie ceux et celles, étudiant·es ou professeur·es, qui m'ont accompagnée dans cette expérience, notamment à l'ISARA.

Je remercie les différentes structures et partenaires qui m'ont accompagnée. Premièrement, le LabEx ITEM qui a financé mon contrat doctoral et a suivi mon travail tout au long de ces années. Merci à IRSTEA Grenoble et à l'unité de recherche DTM de m'avoir accueillie et permis de bénéficier de bonnes conditions de travail. Merci au laboratoire EDYTEM d'avoir soutenu ce travail et contribué à le rendre possible. Merci au Centre Max Weber et à l'équipe Politiques de la connaissance de m'avoir permis de participer aux activités du laboratoire. Merci à la Zone Atelier Alpes pour

son soutien financier. Merci également au Parc national des Ecrins et à Asters d'avoir contribué financièrement aux frais de cette thèse.

Ma reconnaissance va à l'ensemble des personnes du centre IRSTEA de Grenoble qui ont fait de cette thèse des années agréables. Merci aux différentes personnes qui ont contribué à la gestion financière et administrative de ma thèse.

Je remercie celles et ceux qui m'ont emmenée sur leur terrain, découvrir des paysages, montagnes, vallées, lacs, plantes, chemins et animaux qui peuplent cette thèse.

Une liste de personnes n'est pas suffisante pour dire toute ma gratitude à ceux et celles qui m'ont soutenue, à leur façon, au cours de cette aventure.

Vivre avec vous, Floriane, Marine, Lucas et Antoine l'expérience du doctorat en sociologie, à Lyon ou à Grenoble, nous aura rapprochés. Merci pour nos discussions, échanges et votre soutien infailible tout au long de cette aventure. Merci Gaëlle et Gabriel, c'est en partie grâce à notre rencontre en master que je me suis lancée dans cette thèse.

Merci aux doctorant-es et chercheur-ses d'IRSTEA et du Centre Max Weber à Lyon avec qui j'ai partagé un bout de la vie professionnelle. Merci en particulier à Lucie pour m'avoir accueillie, m'avoir incitée à croire en mon travail, pour les rires et les conseils mutuels. Merci Clément pour ton écoute et nos belles discussions. Merci Renaud pour ton aide, tes conseils avisés et ton humour. Merci Anouk, Etienne et François pour votre joie de vivre. Merci à l'équipe des bzzz pour les si beaux moments passés à s'occuper des abeilles.

Merci Mama d'avoir éclairé par ton courage, du haut de tes quinze ans, mes semaines à Grenoble.

Merci à mes ami-es pour tout leur soutien, leur humour et les aventures partagées ensemble. Merci d'avoir essayé de comprendre ma thèse, de m'avoir encouragée, d'avoir été fier-ères. Vous avez été avec moi, du tout début jusqu'à la toute fin, que vous soyez tout près à Grenoble et dans le Grésivaudan, ou plus loin à Lyon, Londres, Toulouse, Saint-Etienne, Marseille, Sainte-Luce, Lille, Coutances, Paris, Tours, Nancy, aux quatre coins de l'Amérique Latine, sur un alpage de l'Isère, en Pologne, en Inde, en Ardèche, en Allemagne, en Algérie, à La Réunion, au Mozambique ou au bout du Cotentin.

Merci à tous-tes celles et ceux qui continuent à aiguïser ma conscience politique, à S!lence ou ailleurs.

La fin de mes remerciements va à mes parents, qui m'ont élevée hors des sentiers battus, à mon frère, ma sœur, Mimi et toute ma famille sur qui j'ai toujours pu compter, dans les moments heureux comme dans les plus durs. Merci pour ces moments de respiration passés avec vous et avec le troupeau. Merci à ma maman pour ses relectures si attentives.

Enfin, toute ma gratitude va à Rémi pour avoir quitté ton île et accepté de me suivre dans cette aventure, qui l'a vécu au quotidien et l'a rendu plus joyeuse. Merci de m'avoir supportée et soutenue dans les moments de doute, merci de ne jamais avoir remis en cause mes choix, mais merci aussi, pour ton exigence. J'espère côtoyer les mers, les airs et les terres avec toi encore longtemps.

Allé zot toute, allon bat'carré !

# Avant-propos

Cette thèse est rédigée en écriture non-sexiste.

L'utilisation de l'écriture dite « inclusive » a agité les milieux médiatiques, politiques et éducatifs français à l'automne 2017. Cet usage graphique cherche à éviter différentes formes de discriminations sociales dans l'écriture. Les débats se sont emballés : il est « un péril mortel » pour l'Académie Française, un outil conçu pour lutter contre les stéréotypes ou une transformation de la langue à des fins idéologiques pour d'autres.

L'écriture non-sexiste vise plus modestement à inclure le féminin dans la langue française. Suivant l'idée que les mots façonnent le monde, j'ai pris cette habitude dès les premiers écrits de ma thèse, notamment pour ne pas éclipser les rapports de genre dans un terrain caractérisé par un univers très masculin.

Plusieurs revues scientifiques francophones<sup>1</sup> ont adopté ce principe sans que pour l'instant une homogénéisation des pratiques existe (Arbogast, 2017 ; Chevalier et al, 2017). Pour cette thèse, j'utiliserai le point médian pour la terminaison à deux genres, l'emploi de termes épécènes et la féminisation des professions. Des oublis ont néanmoins pu subsister. Ayant conscience que ce choix peut compliquer la lecture, je n'utilise pas cette forme d'écriture lorsque j'évoquerai des concepts ou catégories sans référer à des personnes précises.

Les citations de sources bibliographiques et les citations d'entretiens sont mises entre guillemets.

Les photos, figures et illustrations sont, sauf précision contraire, de l'auteure et soumises aux règles de la licence *Creative Commons*.

Un index des personnes recense à la fin du document les principaux individus cités.

---

<sup>1</sup> Voir par exemple le guide pour la féminisation des textes scientifiques de la revue Tracés : <http://journals.openedition.org/traces/5771?file=1>





## Sigles et abréviations

**AFB** : Agence Française pour la Biodiversité

**AFSSA** : Agence française de sécurité sanitaire des aliments (aujourd'hui fusionnée dans l'ANSES)

**ALPARC** : le réseau alpin des espaces protégés

**ANR** : Agence Nationale de la Recherche

**ANSES** : Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

**Asters** : Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Savoie

**ATEN** : Atelier technique des espaces naturels

**CBN** : Conservatoire botanique national

**CDNPS** : Commission départementale de la nature des sites et des paysages

**CEFE** : Centre d'écologie fonctionnelle et évolutive (UMR CNRS – Université Montpellier)

**CEN** : Conservatoire des espaces naturels

**CEN RA** : Conservatoire des espaces naturels de Rhône-Alpes

**CNERA** : Centre national d'études et de recherches appliquées.

**CNPF** : Centre national de la propriété forestière

**CNPN** : Conseil national de protection de la nature

**CNRS** : Centre national de la recherche scientifique

**CORP** : Conseil d'orientation, de recherche et de prospective de la fédération des parcs naturels régionaux

**CPIE** : Centre permanent d'initiatives pour l'environnement

**CRBPO** : Centre de Recherche sur la Biologie des Populations d'Oiseaux

**CREA** : Centre de recherche des écosystèmes d'altitude

**CRPF** : Centre régional de la propriété forestière

**CS** : Conseil scientifique

**CSENPC** : Conseil scientifique de l'environnement du Nord Pas-de-Calais

**CSRPN** : Conseil scientifique régional du patrimoine naturel

**DCE** : Directive cadre sur l'eau

**DDT** : Direction départementale des territoires

**DEB** : Direction de l'eau et de la biodiversité

**DOCOB** : Document d'objectifs

**DRAAF** : Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

**DREAL** : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

**DSV** : Direction des services vétérinaires

**DTM** : Développement des territoires montagnards (Unité de recherche à IRSTEA Grenoble)

**DUP** : Déclaration d'utilité publique

**EDYTEM** : Environnements DYnamiques et TErritoires de Montagne (UMR CNRS - Université Savoie-Mont Blanc)

**ENP** : espace naturel protégé ou **EP** : espace protégé

**ENS** : Espace naturel sensible

**EPCI** : Établissement public de coopération intercommunale

**EPHE** : École pratique des hautes études

**ERC** : Éviter Réduire Compenser

**ETP** : Equivalent temps plein

**FEADER** : Fonds européen agricole pour le développement rural

**FEDER** : Fonds européen de développement régional

**FNE** : France nature environnement

**FNPNR** : Fédération nationale des parcs naturels régionaux

**FRB** : Fondation pour la recherche sur la biodiversité

**GIP** : Groupement d'intérêt public

**GIS** : Groupement d'intérêt scientifique

**IGPEF** : Ingénieur général des ponts des eaux et des forêts

**IMBE** : Institut méditerranéen de biologie évolutive (UMR CNRS – Aix-Marseille Université)

**INRA** : Institut national de la recherche agronomique

**IPEF** : Ingénieur des ponts des eaux et des forêts

**IRSTEA** : Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture

**ISCAR** : le comité scientifique international de la recherche alpine

**LabEx ITEM** : Laboratoire d'excellence « Innovation et territoires de montagne »

**LECA** : Laboratoire d'écologie alpine (UMR CNRS – Université Grenoble Alpes)

**LPO** : Ligue de protection des oiseaux

**MAE** : Mesure agro-environnementale

**MNHN** : Muséum national d'histoire naturelle

**OGM** : Observatoire des galliformes de montagne

**ONCFS** : Office national de la chasse et de la faune sauvage

**ONEMA** : Office national de l'eau et des milieux aquatiques

**ONF** : Office national des forêts

**ONG** : Organisation non gouvernementale

**PACA** : Provence-Alpes-Côte-d'Azur

**PACTE** : laboratoire en sciences sociales, Grenoble

**PLU** : Plan local d'urbanisme

PN : Parc national  
PNA : Plan national d'action  
PNE : Parc national des Ecrins  
PNF : Parcs nationaux de France  
PNM : Parc naturel marin  
PNR : Parc naturel régional  
PNRV : Parc naturel régional du Vercors  
RA : Rhône-Alpes  
RBI : Réserve biologique intégrale  
RIL : Réserve intégrale du Lauvitel  
RNCFS : Réserve nationale de chasse et de faune sauvage  
RNF : Réserves naturelles de France  
RNN : Réserve naturelle nationale  
RNN 74 ou RN HS : Réserves naturelles nationales de Haute-Savoie  
RNN HPV : Réserve naturelle nationale des hauts plateaux du Vercors  
RNR : Réserve naturelle régionale  
RTE : Réseau de transport d'électricité  
SHS : Sciences humaines et sociales  
SIG : Système d'information géographique  
SINP : Système d'information sur la nature et les paysages  
SNB : Stratégie nationale pour la biodiversité  
SPN : Service du patrimoine naturel  
SRCE : Schéma régional de cohérence écologique  
THT : Très haute tension  
TVB : Trame verte et bleue  
UE : Union européenne  
UMR : Unité mixte de recherche  
ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique



# Sommaire

Remerciements.....	3
Avant-propos.....	7
Sigles et abréviations.....	9
Sommaire .....	13
<b>Introduction générale.....</b>	<b>17</b>
Les conseils scientifiques : des organisations de/dans l’ombre .....	19
Démarche de recherche et structure de la thèse .....	28
<b>Chapitre 1</b>	
<b>Déchiffrer les relations entre situations d'expertise et collaborations interprofessionnelles au prisme de la sociologie.....</b>	<b>35</b>
1.1. Sociographie des acteurs : deux groupes professionnels plus ou moins distants.....	37
1.2. Etudier les rencontres interprofessionnelles entre sciences et action...58	
<b>Chapitre 2</b>	
<b>Itinéraires, méthodes et assemblages ethnographiques.....</b>	<b>79</b>
2.1. Les bornes du terrain.....	80
2.2. Itinéraire d’enquête dans un milieu proche.....	93
2.3. Guide de lecture : dispositifs pour le regard et l’écoute.....	100
2.4. Anonymats et confidentialité en débat.....	123
<b>Chapitre 3</b>	
<b>Les conseils scientifiques de l’action publique environnementale : un champ interstitiel méconnu .....</b>	<b>127</b>
3.1. Le premier panorama des conseils scientifiques de l’action publique environnementale .....	129
3.2. La manifestation d’une norme ?.....	148
3.3. De fortes variations dans le mode d’organisation et les activités des conseils scientifiques.....	158
3.4. La diffusion de cette norme ne se traduit pas par une homogénéisation des procédures.....	168

**Chapitre 4**

<b>Le circuit des instances consultatives dans la gouvernance territoriale de l'environnement</b> .....	195
4.1. Des configurations territoriales complexes .....	197
4.2. Un circuit de l'expertise entre instances consultatives .....	220

**Chapitre 5**

<b>Construire une interface en contexte de subordination et frontières multiples</b> .....	233
5.1. Une approche « frontière » des dynamiques collectives qui masque des mécanismes de subordination ? .....	235
5.2. Vers une approche plus écologique des dynamiques collectives .....	263
5.3. Des usages pluriels et situés de l'interface pour des effets discrets, diffus et différés .....	294

**Chapitre 6**

<b>Vivifier les frontières : acteurs, actrices et processus de l'inter-médiation en mots et en images</b> .....	313
6.1. Oscillation entre processus et acteurs : l'inter-médiation, une notion en actes .....	316
6.2. Images des professionnel·les de l'inter-médiation .....	342
6.3. Une mission de relations .....	365

**Chapitre 7**

<b>La gélinotte des bois dans le Vercors : un exemple de socialisation des savoirs</b> .....	379
7.1. La découverte du projet et de l'espèce .....	383
7.2. Première séquence : l'avis du conseil. Exposition de la pluralité des formes de savoirs dans le monde scientifique .....	390
7.3. Deuxième séquence : exprimer et transférer des savoirs dans une arène disciplinaire et un contexte politique. Etude des rapports de force .....	405
7.4. Troisième séquence : nouvelle concertation entre scientifique et politique. Vers l'appropriation de l'analyse interdisciplinaire d'une controverse ? .....	423

**Chapitre 8**

**La construction d'un milieu relationnel dans une communauté-frontière** 437

8.1. La « culture réseau » dans les collaborations interprofessionnelles ..439

8.2. Une communauté frontière entre recherche et gestion de la nature ...452

8.3. Les divers visages de la communauté frontière .....465

8.4. Les dynamiques relationnelles et la gestion des proximités .....472

**Chapitre 9**

**Concilier distances et proximités : l'utilisation des casquettes** .....489

9.1. Pour une approche relationnelle de l'identité à partir des appartenances .....491

9.2. Les casquettes dans l'action environnementale : désigner les multi-appartenances .....493

9.3. Enlever sa casquette pour en mettre une autre : procédés employés pour réduire la dissonance identitaire .....496

**Conclusion générale** .....501

1. Une meilleure connaissance des conseils scientifiques de l'action publique environnementale .....501

2. Une méthode mixte pour aborder des relations et des appartenances.503

3. Un cadre théorique mixte pour aborder le quotidien des sciences en société.....505

4. La pluralisation des régimes de sciences en société : quels apports pour la démocratisation des sciences ?.....509

Index des personnes .....511

Liste des illustrations .....513

Liste des figures .....514

Liste des tableaux .....516

Bibliographie.....519

Filmographie .....558

Annexes..... dlxi

Résumé.....606





## Introduction générale

Dans le très attendu rapport de la mission de médiation sur le projet d'aéroport à Notre-Dame-des-Landes, rendu en décembre 2017 au gouvernement français, il n'est nulle part fait mention des avis consultatifs défavorables émis par le conseil scientifique du patrimoine naturel et de la biodiversité et par le conseil national de protection de la nature<sup>2</sup>.

En 2014, la consultation du conseil scientifique du parc national des Calanques à propos de la nouvelle demande de l'industriel ALTEO de rejet de boues rouges en mer se déroule dans un cadre très réduit, laissant peu de marge de manœuvre aux acteurs scientifiques<sup>3</sup>.

Le conseil scientifique de l'environnement de Bretagne a quant à lui mené des travaux pendant plus de vingt ans sur la problématique des algues vertes. Mais un changement d'alliances politiques à la Région Bretagne a entraîné une suspension de ses activités en 2016.

Avec ces trois exemples emblématiques, il est difficile de voir la portée effective des avis et des recommandations émises par des conseils scientifiques sur les décisions politiques dans le domaine environnemental. Qualifiées de « ventre mou » ou de « faire valoir »<sup>4</sup>, ces instances semblent avoir, de par leur nature consultative, un poids de toute façon limité.

### **Les espaces naturels : une multitude de problématiques confinées**

Mais toutes les actions touchant à des espaces naturels ne sont pas au centre de controverses publiques retentissantes, impliquant de grands procès ou d'intenses campagnes de médiatisation. Ce sont des problèmes qui se déploient dans des arènes administratives, scientifiques et professionnelles relativement restreintes. Les espaces protégés<sup>5</sup>, c'est-à-dire des territoires où des moyens légaux ont été développés afin de favoriser la conservation à long terme de la nature, ont en commun de chercher à concilier des intérêts scientifiques, économiques, politiques, professionnels, culturels ou sociaux parfois divergents. Les organes de consultation se sont multipliés à toutes

---

<sup>2</sup> Dans la section sur le processus de consultation du rapport de la mission de médiation rendu le 13 décembre 2013 par Anne Boquet, Michel Badré et Gérard Feldzer.. Rapport disponible en ligne : <https://mediation-aeroport-du-grand-ouest.fr/>

Avis du 2 février 2015 du CSPNB sur la méthode de compensation des incidences sur les zones humides. Avis de juillet 2012 du CNPN sur les demandes de dérogation au titre de la destruction d'espèces protégées.

<sup>3</sup> Cf. article 1<sup>er</sup> de l'avis du conseil scientifique du parc national des Calanques de septembre 2014 : <http://www.calanques-parcnational.fr/fr/des-connaissances/un-territoire-fragile-et-menace/pollutions/rejets-en-mer-des-effluents-de-lusine>

<sup>4</sup> Extraits d'entretiens.

<sup>5</sup> Les parcs nationaux, les parcs naturels régionaux et les réserves naturelles en sont les trois principaux types en France.

les échelles et forment une constellation d'instances, désignées par les termes de comités de pilotage (« copils »), comités ou commissions.

L'une d'entre elles, les conseils scientifiques sont, dans l'esprit, conçus comme des lieux de débats collectifs où s'élaborent des orientations fondées et argumentées pour faciliter la prise de décisions des acteurs techniques et politiques concernant la gestion des territoires.

Les photos ci-dessous représentent les principales problématiques auxquelles sont confrontés les professionnels des espaces protégés et sur lesquelles les participant-es à un conseil scientifique peuvent émettre des avis consultatifs : la gestion des ressources (comme l'eau avec la création d'équipements de stockage), la cohabitation des pratiques (comme le pastoralisme et la protection du loup avec la pose d'une cabane de berger d'urgence), la conservation des patrimoines (avec la mise en place de pièges-photos sur le site archéologique de Faravel, dans les Ecrins) et l'élaboration de protocoles de connaissance (l'étude d'une zone humide dans la combe de la Balme, en Haute-Savoie)<sup>6</sup>.



Photo 1 : montage-photo. De haut en bas, gauche à droite :  
-mise en place d'une cabane d'urgence dans le parc des Ecrins (© PNE) ;  
-visualisation de piège-photo sur le site archéologique de Faravel (© PNE),  
-visite d'un impluvium pour stocker l'eau pour les troupeaux sur la réserve du Vercors ;  
-cartographie d'une zone humide dans la combe de la Balme, Haute-Savoie

L'administration de la nature concerne et impacte bien souvent des habitant-es, résident-es, citoyen·nes ou acteur·rices économiques et politiques d'un territoire et de ses alentours.

<sup>6</sup> Appréhendés sous des angles administratifs, techniques et scientifiques, les espaces naturels se déploieront dans ce document comme sur ces photos en un kaléidoscope d'éléments où s'entremêlent « nature » et « culture » (voir chapitre 1).

Face à ce constat, partagé dans d'autres domaines<sup>7</sup>, la recherche en sciences sociales s'est concentrée ces dernières années sur les mécanismes et dispositifs favorisant la participation « citoyenne » (Blondiaux, 2001) ou « profane » (Sintomer, 2008) au débat public et sur la recherche d'une « démocratie technique » (Callon et al, 2001). Travailler sur les conseils scientifiques, *a priori* réservés à l'expression des seuls scientifiques reconnus comme tels, ne semble donc pas dans l'air du temps.

Pourtant, la construction du débat public puise massivement dans des références scientifiques. La place croissante accordée aux connaissances scientifiques et à l'expertise dans le processus de décision est sans doute l'une des plus remarquables transformations récentes de l'action publique (Henry, 2011). La description pragmatique des rapports entre sciences et sociétés permet alors de mieux comprendre la fabrique actuelle des équilibres politiques (Vinck, 2007) et poursuit l'objectif de « faire entrer les sciences en démocratie » (Latour, 1999).

La contribution des citoyens aux questions scientifiques et techniques est croissante et aujourd'hui au cœur des recherches en sciences sociales. Les liens entre science et action publique n'ont toutefois rien de spontané et doivent être construits et entretenus (Rabaud, 2016). Une grande partie des décisions politiques et de la liaison entre science et politique continue dans les faits de s'effectuer dans le cadre de relations entre des professionnel·les. Les conseils scientifiques en sont un bon exemple. Leur caractère confiné et leur portée toute relative cachent en vérité tout un pan d'interactions complexes relevant de diverses formes de sciences en société.

Les conseils scientifiques fonctionnent comme des instances « indépendantes » mais adossées à des institutions environnementales ; leur composition plurielle invite à repenser des catégories classiques ; leur positionnement se situe volontairement à la frontière entre « science » et « gestion » : ces caractéristiques en font des espaces privilégiés pour étudier l'évolution des rapports entre natures, sciences et sociétés.

## **Les conseils scientifiques : des organisations de/dans l'ombre**

L'action publique française connaît un engouement pour les conseils scientifiques. En janvier 2018 le conseil scientifique de l'éducation nationale a tenu sa première séance marquée par l'entrée, massive et controversée, de neuroscientifiques<sup>8</sup>. En 2017, la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Najat Vallaud-Belkacem a quant à elle installé le « conseil scientifique sur les processus de radicalisation », rattaché aux

---

<sup>7</sup> Notamment le domaine de la santé (Akrich et Rabearisoa, 2012)

<sup>8</sup> En savoir plus : [http://www.lemonde.fr/education/article/2018/01/09/un-conseil-scientifique-pluridisciplinaire-pour-l-ecole\\_5239234\\_1473685.html#LHITIm0SysxQqJbb.99](http://www.lemonde.fr/education/article/2018/01/09/un-conseil-scientifique-pluridisciplinaire-pour-l-ecole_5239234_1473685.html#LHITIm0SysxQqJbb.99) ; <http://www.education.gouv.fr/cid124871/installation-du-conseil-scientifique-de-l-education-nationale-par-jean-michel-blانquer.html>

services du Premier ministre<sup>9</sup>. Chaque nouvelle problématique sociétale semble donc donner lieu à la création d'un conseil scientifique.

Divers domaines de l'action publique attachent un conseil scientifique à leur service : l'environnement (la protection de la nature mais aussi les questions de pollution, d'énergie ou de bioéthique) ; la santé (avec des conseils scientifiques d'agences, d'hôpitaux, d'associations, d'instituts) ; la culture (des conseils scientifiques de grands établissements culturels, de musées (Burnel, 2011), de bibliothèques, de festivals) ; l'éducation (les conseils scientifiques d'universités ou d'écoles) ; la science (les conseils scientifiques d'événements scientifiques ou grand public, des établissements de recherche, de revues, d'agences...) ou encore les organisations internationales (le conseil scientifique de l'UNESCO, de la commission européenne...). A l'extrême, le conseil scientifique du Front National a été le principal lieu de la production doctrinale de ce parti politique entre 1988 et le début des années 2000 (Dezé, 2007 et 2012)<sup>10</sup>. Lieux de mélanges entre discours savants et militants, traduction d'une volonté politique ou appui d'une institution technique... malgré leur appellation commune, ces organisations existent et fonctionnent de façons très différentes.

La société actuelle est donc marquée par une généralisation de ces instances. Pourtant elles restent confinées et très peu d'informations circulent à leur sujet.

## Des groupes mixtes mais reproduisant des stéréotypes

Il n'existe pas de définition des conseils scientifiques dans la littérature scientifique ou technique.

À première vue, un conseil scientifique (CS) dans le domaine environnemental peut être défini comme un ensemble de scientifiques nommés qui acceptent, sans rémunération supplémentaire, de consacrer une partie de leur temps de travail à appuyer une institution ou une administration environnementale dans la conception, la réalisation et l'évaluation de son activité de production de connaissances et dans l'orientation de ses opérations et décisions de gestion. Il se réunit deux à trois fois par an et prend en charge diverses activités.

L'administration de la nature nécessite-t-elle systématiquement la création d'un CS ? Que lui demande-t-on exactement ? S'exprime-t-il uniquement sur les dimensions écologiques ?

Apparus après la seconde guerre mondiale avec la création en 1946 du Conseil national de la protection de la nature (CNPN) puis des conseils scientifiques de parcs nationaux, ces conseils sont aujourd'hui nombreux.

---

<sup>9</sup> <http://www.gouvernement.fr/argumentaire/un-conseil-scientifique-pour-analyser-la-radicalisation-religieuse-violente>

<sup>10</sup> Le recours à des groupes d'experts dans le FN passe aujourd'hui par le *think tank* "Idées nation".

Leur histoire est déjà longue de plusieurs décennies et peut se décomposer en quatre grandes périodes.

#### **Encart : histoire des conseils scientifiques (source : Arpin et al, 2015b)**

##### **1- Fin de la seconde guerre mondiale - début des années 1970 : rareté et renommée**

Cette période est marquée par la création des espaces protégés et donc des conseils scientifiques dès leur origine ou quelques années après. La plupart des scientifiques qui siègent dans les quelques conseils existants sont des personnalités réputées de la recherche française en sciences de la vie et de la terre et plusieurs d'entre eux (presque tous sont des hommes) ont exercé des responsabilités internationales dans le domaine de la conservation de la nature et notamment dans la création de l'UICN.

##### **2) Début des années 1970 - début des années 1990 : les conseils militants**

Cette période se caractérise par la création de l'écologie politique et des mouvements militants<sup>11</sup>. Une certaine coloration militante se retrouve dans les conseils scientifiques qui deviennent un lieu possible de mobilisation et des collectifs garants des « valeurs » de la conservation de la nature.

##### **3) Début des années 1990 - milieu des années 2000 : institutionnalisation et académisation**

Des années 1990 à 2000, les instances s'institutionnalisent avec la création des conseils scientifiques régionaux du patrimoine naturel (CSRPN), la mobilisation des conseils scientifiques sur les démarches Natura 2000 et sur l'étude des plans de gestion. Parallèlement la biologie de la conservation fait son entrée à l'université et s'académise (Meine et al, 2006).

##### **4) Milieu des années 2000 à aujourd'hui : participation et pénurie**

Depuis les années 2000, les conseils scientifiques sont marqués par la participation plus forte des sciences humaines et sociales, tout en étant malmenés par la pénurie des moyens (humains et financiers) dans les différentes sphères professionnelles.

Les membres nommés sont généralement issus d'une large gamme de disciplines, qui relèvent en premier lieu des sciences de la vie et de la terre mais de plus en plus aussi des sciences humaines et sociales<sup>12</sup>. Ils proviennent pour 60 % d'entre eux d'établissements de recherche et d'universités et, pour les 40 % restants, d'institutions chargées de conserver le patrimoine naturel ou culturel et d'associations naturalistes (Quayle, 2015).

La composition et l'existence de statuts différents chez le « scientifique » soulève des premières interrogations : qui peut y entrer ? pourquoi, pour combien de temps et à quelles conditions ?

---

<sup>11</sup> La tendance se renforce après « l'affaire de la Vanoise » (Mauz 2003 ; Charvolin 2012), à la charnière des années 1960 et 1970 : le projet de construire une station de sports d'hiver dans la zone centrale du premier parc national français suscite une très forte mobilisation et favorise l'entrée en militance de scientifiques.

<sup>12</sup> Répartition des membres de conseils scientifiques français par discipline : sciences de la vie : 65% ; science de la terre : 12% ; sciences humaines et sociales ; 18% ; sciences et techniques de l'ingénieur : 5%. (Quayle, 2015).

Semblablement aux autres dispositifs d'expertise, la composition des CS est majoritairement masculine, avec seulement 16 % de femmes membres (*ibid*). Seuls 5 % des membres ont moins de 35 ans et 70 % d'entre eux-elles ont autour de 50 ans ou plus. Les jeunes scientifiques sont peu incités à y participer<sup>13</sup>. L'agencement oligarchique de ces instances les amène à freiner d'eux-mêmes leur engagement.

Ces différents éléments correspondent à des inégalités de genre et d'âge communes à tous les milieux politiques et scientifiques et à toutes échelles de la société. La figure stéréotype de l'expert comme un homme blanc et âgé vaut dans les grandes lignes pour les membres des conseils scientifiques.



Photo 2 : séance du conseil scientifique du parc national des Ecrins à Aix-en-Provence le 16 octobre 2015

## Une spécialité française

Le développement des conseils scientifiques dans le domaine de l'environnement constitue une spécialité française.

Dans le monde, des espaces protégés ont été spécialement conçus comme des aires de référence et d'exercice pour la recherche scientifique. C'est le cas du parc national suisse (Kupper 2014; Baur et Scheurer 2015) et des réserves de nature intégrale correspondant à la catégorie 1a de l'UICN (Dudley, 2008, p.13).

L'activité scientifique de ces territoires peut se décomposer en quatre manières de concevoir et pratiquer la recherche : une recherche « dans » les espaces protégés, qui offrent un support pour faciliter et attirer la recherche

---

<sup>13</sup> Et par ailleurs peu prêts à y participer, faute notamment de reconnaissance de cette tâche dans l'évaluation de la recherche.

sur leur territoire ; une recherche « par » les espaces protégés : lorsqu'ils mènent eux-mêmes des actions scientifiques ; une recherche « pour » les espaces protégés qui implique la définition de programmes de recherche appliquée (Pillet, 1981), et une recherche « avec » les espaces protégés où les questions et les recherches sont définies et menées conjointement entre un laboratoire et une institution.

Pourtant, l'existence systématique de conseils scientifiques à l'échelle territoriale semble rare en dehors de deux pays : la France et, dans une moindre mesure, la Suisse. Dans le monde, l'existence de conseils scientifiques est en général très disparate<sup>14</sup>. En Europe, historiquement, les premiers parcs nationaux ont été implantés en Suède (1909) et en Suisse (1917). Le parc national suisse possède un conseil scientifique (nommé conseil de recherche) depuis sa création mais cela ne semble pas être le cas des parcs suédois. Seuls huit conseils d'espaces protégés de divers types existent aujourd'hui en Suisse. En France, le premier conseil scientifique d'espace protégé serait celui du parc national de Port Cros, créé en 1963<sup>15</sup>. Depuis leur nombre a explosé et ils sont quasiment devenus des instances incontournables.

Il existe différents dispositifs pour mettre en relation des chercheurs et des professionnels de la nature travaillant dans les espaces protégés (Arpin et al, 2018). Un conseil scientifique n'est donc qu'un outil parmi d'autres, plus ou moins privilégié selon les pays. Il se caractérise toutefois par sa stabilité et l'étendue des collaborations possibles.

Tableau 1 : Principaux cadres de collaboration entre scientifiques et gestionnaires d'espaces protégés, Arpin et al, 2018.

	Durée de vie	Continuité	Périmètre de la collaboration
Conseils scientifiques	indéterminée	fonctionnement intermittent	large
Programmes de recherche transdisciplinaires	limitée à la durée du programme	continu	limité
Zones ateliers	indéterminée	continu	large
Coencadrement d'étudiant-es	limitée à la durée de la recherche	intermittent	limité
Accueil de chercheur·ses dans les institutions	limitée à la durée de l'accueil	continu	limité

<sup>14</sup> Aux États-Unis comme en Australie des formes de conseils scientifiques existent mais uniquement à l'échelon national. Dans les autres pays leur existence n'est pas assurée et de toute façon beaucoup moins massive qu'en France.

<sup>15</sup> Que ce soient des fédérations, le ministère de l'environnement ou les espaces protégés eux-mêmes. Une histoire des premiers conseils scientifiques reste à faire ; elle permettrait de mieux comprendre la diffusion de ce modèle.



La thèse aura donc pour périmètre de recherche essentiellement le territoire français.

## Un sujet de recherche récent

Alors que les espaces protégés constituent un objet emblématique de la recherche (Neal et al, 2016), leurs conseils scientifiques étaient jusqu'à présent méconnus. Dans le pan des sciences sociales qui s'est emparé de la thématique environnementale et de l'étude de ses acteurs, on trouve seulement des allusions éparées aux conseils scientifiques dans des études portant sur la gouvernance environnementale des territoires (Deverre et al, 2007 ; Dauvain 2011 ; Marc et Blanc, 2013). Ils ont reçu de la part des chercheurs en sciences sociales une attention bien moindre que les comités d'experts d'agences nationales (Granjou, 2004 ; Granjou et Barbier, 2010) ou les sociétés savantes (Luglia, 2015) dont ils diffèrent sur plusieurs points (voir chapitre 1).

Les conseils scientifiques constituent pourtant un objet de préoccupation ancien pour les acteurs institutionnels de l'environnement<sup>16</sup>. Plusieurs analyses réflexives et critiques ont été entreprises dès les années 1970 par les institutions et ont donné lieu à des notes, rapports, et à l'organisation de séminaires ou colloques sur le rôle et les missions de ces conseils (voir annexe 2 : bibliographie de la littérature sur les CS). Les réflexions sur ces instances ont majoritairement concerné les parcs nationaux et les parcs naturels régionaux.

En 1979, en préparation d'un colloque pour les quinze ans des parcs nationaux, un questionnaire a par exemple été adressé aux membres des conseils scientifiques par un groupe de travail *ad hoc*<sup>17</sup>, diligenté par le ministère de l'environnement.

C'est seulement depuis 2013 qu'une attention particulière a été portée à ces organisations de la part de chercheur·ses en sciences sociales, principalement participant à ces instances. Des monographies sur des conseils scientifiques d'espaces protégés (principalement de parcs nationaux) ont été entreprises (Selmi, 2006 ; Delclaux, 2013 ; Boudouresque et al, 2013 ; Sette, 2014 ; Arpin, 2014a ; Delclaux et al, 2015). On remarque là encore que ces travaux portent uniquement sur des conseils scientifiques d'espaces protégés. Malgré son importance, le Conseil National de Protection de la Nature n'a commencé que très récemment à être étudié (Meyruey, 2015).

Ces travaux récents ont permis de documenter le fonctionnement de ces organisations, leurs missions et leurs diverses modalités de gouvernance.

---

<sup>16</sup> Parcs naturels régionaux de France, 2000 ; Leblanc, 2009 ; Letourneux, 2008 ; CES PACA, 2010 : voir annexe 3.

<sup>17</sup> Ce groupe de travail était composé de chercheurs et de responsables scientifiques de parcs: MM. Cortot, Delmas, Dejean, Leynaud, Navarin, Negre et Raffin.

Certains d'entre eux visent à saisir, dans la lignée des travaux sur l'analyse stratégique de la gestion environnementale (Mermet et al, 2005), la contribution de ces instances à l'efficacité des politiques environnementales.

De façon plus transversale, une étude sur les motivations et les voies de l'engagement de scientifiques pour la protection de la nature (Arpin et al, 2015a) a permis d'éclairer les raisons de leur implication dans des conseils scientifiques, l'articulation de cet engagement avec des thèmes et projets de recherche et les facteurs favorisant cette participation. Les travaux disponibles les concernant sont donc ponctuels et épars. Très peu de données sur leur nombre, leur fonctionnement ou leur composition existaient jusqu'à présent.

La thèse a d'abord dû surmonter cette lacune pour répondre à sa question centrale. Celle-ci porte sur les modes interactionnels qui se développent entre groupes professionnels à la croisée de l'expertise et de la collaboration.

## **Les participant·es aux conseils : un collectif d'interaction élargi**

À mieux y regarder un conseil scientifique n'est pas seulement un collectif de chercheurs.

Le 9 juin 2015 a lieu la séance d'été du conseil scientifique du Parc national des Écrins. Elle se déroule en plein air, dans l'Embrunais. C'est ma première séance « sur le terrain » avec eux, j'arrive de Grenoble en voiture en me demandant sur le trajet si je vais réussir à suivre et enregistrer les échanges dans ces conditions. Le point de rendez-vous est le restaurant du lieu-dit des Gourniers, joli hameau montagnard où plusieurs personnes déjà arrivées prennent le café. Outre dix membres du conseil, sont présents le directeur du parc, le directeur-adjoint, le chef de secteur, le responsable du service scientifique, la secrétaire, un chargé de mission et une stagiaire du même service, l'adjointe à la secrétaire générale du parc, deux chargés de mission du service aménagement et un garde moniteur. L'ordre du jour est chargé puisque la matinée est consacrée à la découverte du site, à une discussion sur la mise en place de l'Agence française pour la biodiversité, à la description des actions mises en place par le parc face à la prédation par le loup, à la présentation du programme de restauration de terrasses et du projet de construction d'une ligne électrique à haute-tension en lisière du parc. Ces sujets sont abordés pendant les arrêts que nous faisons au cours de la balade autour du hameau.



Photo 3 : arrivée du conseil scientifique du parc des Écrins sur le site de présentation du programme Terrasses, Réallon village (05), 9 juin 2015 matin.

Dans cette thèse, les photos accompagnent le texte mais ne l'illustrent pas nécessairement. J'utilise aussi les images pour retranscrire une atmosphère et souligner l'esprit de mes arguments (Tsing, 2015).

À midi, nous rejoignons le maire du village de Réallon et des représentant-es de la direction départementale des territoires des Hautes-Alpes, du conseil départemental et du CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) afin de participer à la restitution des recherches de l'« atelier paysage ». Cet atelier initié par le parc vise à construire un outil permettant d'aborder les paysages et mieux prendre en compte les approches paysagères dans les actions. Le résultat du travail est présenté à deux voix par Frédéric Sabatier, urbaniste du parc et Luc Breuille, architecte, membre du conseil scientifique, qui ont travaillé en collaboration pour développer cette réflexion et des outils pratiques.



Photo 4 : présentation de l'atelier paysage par Luc Breuille et Frédéric Sabatier au conseil scientifique, Puy Sanières (05), le 9 juin 2015 après-midi.

De nombreuses personnes participent donc aux échanges de cette journée, ponctuée, outre par les interventions formelles, par de nombreux apartés, déambulations et pauses propices à d'autres formes d'échanges. Certain·es se donnent des nouvelles, parlent de leurs projets professionnels ou des actualités du territoire. Un collectif mixte se développe tout au long de la journée entre membres du conseil, membres de différents services du parc et les représentant·es du territoire (élus ou technicien·nes).



Photo 5 : Discussion entre à gauche, la présidente du conseil scientifique du parc, Marie-Hélène Cruveillé et le directeur adjoint du parc, Thierry Durand ; et à droite Sandra Lavorel, écologue membre du conseil et Richard Bonet responsable du service scientifique du parc. Fin d'après-midi, 9 juin 2015.

Les activités d'un conseil de ce type apparaissent donc comme un espace propice pour les interactions voire la socialisation entre professionnels issus de divers horizons.

Sans avoir le statut de membre du CS ni de voix délibérative en cas de vote<sup>18</sup>, les praticien·nes contribuent activement au fonctionnement des conseils. Durant la journée, se succèdent des exemples de collaborations entre scientifiques du conseil et professionnels du parc, de questions politiques controversées sur lesquelles le conseil doit se prononcer, des confrontations entre des expertises ou des formes de savoirs et des prises de parole où la frontière entre science, politique et militantisme paraît bien ténue. Certains agents du parc prennent une place importante durant la journée. C'est le cas du responsable du service scientifique et du directeur ; d'autres sont en retrait mais cultivent des échanges nourris en coulisses avec certains membres<sup>19</sup>. Ils traduisent l'existence d'un fort milieu d'interconnaissance qu'il va me falloir décrypter pour mieux comprendre la nature des échanges et les logiques d'action qui se déroulent sur scène.

La métaphore, classique, du théâtre s'impose ici d'elle-même et va se dérouler tout au long de ce manuscrit. Les unités de temps, de lieu et d'action, les scènes, les coulisses, le public, les jeux de rôle ou les apartés donnent des perspectives pour comprendre ce qui se joue dans la construction de l'autorité scientifique (Hilgartner, 2000), dans les interactions de la vie quotidienne (Goffman, 1973) ou dans une scène de concertation : « elle regroupe un certain nombre d'acteurs dans une histoire dont on attend et espère le dénouement » (Beuret et al, 2006, p.13)<sup>20</sup>

La description rapide de cette journée introduit le programme de travail auquel je me suis attelée : travailler sur l'incarnation des rapports entre sciences et société dans la sphère professionnelle en suivant les participant·es actifs des conseils scientifiques, qu'ils soient chercheurs ou non. Je m'intéresserai plus précisément aux circulations et interactions de ces participant·es, aux formes de socialisation ainsi qu'aux tensions et aux arrangements qui en résultent.

## Démarche de recherche et structure de la thèse

Cette thèse s'appuie sur une ethnographie menée sur l'espace interactionnel commun autour et entre trois conseils scientifique d'espaces protégés, celui du parc naturel régional et de la réserve naturelle du Vercors (38 - 26), celui des réserves naturelles de Haute-Savoie (74) et celui du parc national des Écrins (38 - 05).

---

<sup>18</sup> À l'exception du conservateur de certaines réserves naturelles nationales comme celles des Hauts de Chartreuse et des Hauts Plateaux du Vercors.

<sup>19</sup> Un long aparté a occupé une bonne partie de l'après-midi entre une membre du conseil et le garde moniteur.

<sup>20</sup> Je reprends à mon compte la définition de Beuret et al. (2006) : la scène est une mise en visibilité des pièces et des objets et les lieux où les acteurs se rassemblent ou les acteurs se divisent en une pluralité d'attitudes, de représentations, de normes, qui se confrontent. La scène se matérialise dans des lieux divers et autour d'enjeux ou de problèmes. L'histoire est faite d'une controverse, le dénouement sera l'accord ou le désaccord.

## Les professionnels pris dans les sciences en société

L'expression « science et société » est devenue générique. Employée depuis les années 1980 elle désigne un projet de recherche qui vise à décrire le régime des sciences en société (Pestre, 2003).

### Une expression courante mais problématique

Comme l'expliquent Joëlle Le Marec et Igor Babou dans l'introduction du colloque « sciences, médias et société », les rapports entre science et société ont dans la recherche souvent nécessité l'introduction d'un « tiers médiateur » pour être étudiés : « on parle ainsi de rapports entre sciences, « techniques » et société, entre sciences, « vulgarisation » et société, sciences, « médias » et société, sciences, « innovation » et société, sciences, « éthique » et société, etc. (...) le « X » de la triade – est chargé d'instaurer une relation entre un objet – la science – et un sujet interprétant – ici la « société » (Le Marec et Babou, 2004).

L'expression « science et société » est en effet problématique à plusieurs titres.

Son utilisation massive révèle « la persistance d'un grand partage entre science et société, partage qui est lui-même travaillé par la dichotomie entre « production » et « réception », vision qui s'oppose donc aux apports des *science studies* et à des décennies de travaux théoriques et empiriques » (*ibid*). À la différence de ce que cette expression sous-entend en faisant une lecture relativement différenciationniste entre mondes (Shinn et Ragouet, 2005), la « science » et la « société » ne constituent pas deux entités séparées (Bonneuil, 2004). De plus, les sciences sont plurielles. Les auteurs ajoutent généralement des « s » à l'un ou l'autre des termes, pratique qui traduit en creux la posture théorique suivie mais sans que les pratiques soient homogènes. Symétriquement, la « société » désigne génériquement dans cette expression la société occidentale<sup>21</sup> et amène à saisir le « social » de manière peu consistante.

Enfin cette expression s'accompagne parfois d'une prescription normative dans les sphères politiques et universitaires : les rapports (ou le « contrat ») entre sciences et sociétés doivent être « repensés », « refondés » (Pestre, 2012 ; Krishna, 2014 ; Latour, 1999). Un service « science et société » a par exemple été créé il y a dix-huit ans à l'Université de Lyon comme « à l'interface entre le monde de la recherche et de la société civile porté par les valeurs de responsabilité sociale de l'Université » (extrait du site internet). À l'échelle nationale « l'Alliance Sciences Société » lancée en 2012 regroupe des établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche, des associations citoyennes et d'éducation populaire, des fondations et des entreprises afin de « produire des propositions claires aux différents exécutifs sur les enjeux d'interface Sciences Société »<sup>22</sup>. Dans ce cas, le

---

<sup>21</sup> Quelques travaux des *science studies* se penchent désormais sur ces relations dans les « Suds » : voir Kervran et al, 2017.

<sup>22</sup> Extrait du site internet : <http://www.alliss.org/>.

terme alliance « souligne l'objectif de mieux relier savoirs scientifiques institués et savoirs profanes contextualisés, et de contribuer à une ouverture des chercheurs et des enseignants-chercheurs sur la société. » (Joly et al, 2012, p. 393).

Politiquement se multiplient les références à la connaissance et à la science comme fondement de la société ou plutôt de l'économie (Meyer, 2006). La « "société" (ou "l'économie") de la connaissance » est devenue le cadre de référence pour les politiques de recherche dans l'Union européenne depuis l'agenda de Lisbonne en 2000 et traduit ainsi une idéologie politique (Delanty, 2003) fondée sur un capitalisme cognitif (Losego et Arvanitis, 2008 ; Boutang, 2008) où tout savoir, scientifique ou autre, est considéré comme une ressource économique. Le régime néolibéral a de fortes conséquences sur l'activité de recherche.

L'utilisation de l'expression « science et société » doit donc être spécifiée pour ne pas tomber dans des raccourcis et pour se distinguer de ces projets politiques.

Les études en sciences sociales sur ce sujet concernent les relations entre recherche, innovation, État, risques, marché et espace public. De nombreux travaux, notamment en sociologie, anthropologie et sciences politiques se sont depuis longtemps penchés sur les conditions sociales de la production des savoirs et des techniques et leurs usages, sans forcément s'identifier au programme de recherche « sciences et sociétés ». On peut citer dans ce domaine les recherches portant sur les situations d'expertise (Roqueplo, 1997), la fabrique de l'action publique et les rapports entre sciences et action gouvernementale (Déloye et al, 2013), la science réglementaire (« *mandated science* » ou la « *regulatory science* », Jasanoff 1990), les sciences de gouvernement (Ihl et Joignant, 2013), l'évaluation des risques (Borraz, 2008), la médiation scientifique et la participation du « public » (Eden, 2016) ou tout autre pratique où les scientifiques s'adressent à un public qui n'est pas composé de leurs pairs. L'anthropologie des connaissances renvoie à « l'étude pluridisciplinaire des connaissances réalisées comme discours, comme pratiques, ou comme dispositifs techniques ; sur les conditions de leur production, de leur utilisation, de leur transmission et, plus largement, de leur mobilisation par les collectifs d'humains » (Vinck, 2007, p.5)

Les rapports entre les sciences et les autres mondes sociaux sont aujourd'hui de plus en plus nombreux mais aussi de plus en plus épineux. Le schéma classique de rapports unidirectionnels (de la science vers la société) a été déconstruit (voir chapitre 1) et la multiplicité de leurs facettes et les interdépendances entre sciences et sociétés implique des négociations tant au niveau de la conception, des finalités et de la distribution de la science.

L'apport de la littérature des *science studies* permet désormais d'expliquer dynamiquement la fabrique de l'ordre des savoirs et la fabrique de l'ordre social comme se faisant dans un même mouvement, une même matrice (Jasanoff, 2004). Suivant la proposition de Christophe Bonneuil et Pierre-Benoît Joly (2013), j'utiliserai l'expression « de sciences en société » pour rendre compte des dynamiques dans lesquelles se fabriquent et s'éprouvent l'ordre social, l'ordre technique, l'ordre des pouvoirs et l'ordre des savoirs.

Dans le cadre de cette thèse, il s'agira de questionner particulièrement les rapports entre sciences et actions autour de modes d'interactions entre acteurs issus de mondes professionnels différents mais travaillant ou s'impliquant tous dans des opérations scientifiques autour de la « gestion » de la nature (qu'ils soient chercheurs, professionnels de la nature, naturalistes, employés d'institutions culturelles etc.).

Les activités des conseils scientifiques engagent en effet trois pôles d'acteurs : les salarié·es travaillant pour la gestion des espaces naturels, les élu·es de l'institution et du territoire administré et les acteur·rices scientifiques. Les relations entre scientifiques et politiques ont donné lieu à des analyses sur les actions mises en place, la décision publique ou la construction de la bureaucratie d'État. À l'inverse, à l'échelle technique et décentralisée, les relations entre les scientifiques et ceux ou celles qui mettent en œuvre l'action à l'échelle intermédiaire des politiques publiques (Barrier et al, 2015) ont été plus négligées. Afin d'éclairer cet angle, je parlerai maintenant des relations entre science et action ou, pour spécifier, science et gestion (de la nature). Chacun de ces termes, science et gestion, renvoie à eux-mêmes différentes significations et impliquent des rapports différents aux savoirs. L'étude de ces groupes dans différentes arènes, discours et registres d'action conforte l'idée qu'il existe plusieurs micro-régimes de sciences en société, qui se construisent, se consolident, s'alimentent les uns les autres voire s'opposent les uns aux autres dans diverses communautés (Pestre, 2003). L'examen de la manière dont les acteurs agissent et évoluent au sein des conseils scientifiques permettra de documenter cette problématique. Travailler à ces échelles permettra de mettre en avant la permanence des rapports de pouvoir dans l'incarnation des sciences en société, qu'ils se déploient entre statuts professionnels, distribution de ressources, registres de savoirs ou rapports de genre.

## Problèmes et problématique

Cette thèse est une contribution au débat sur les institutions situées à la frontière entre science et action publique environnementale, en étudiant les pratiques de travail, d'expertise et de collaboration au sein des conseils scientifiques d'espaces protégés.

Les interactions, formelles ou non, entre les participant·es à des conseils sont traversées par une multiplicité de dimensions, qui découlent des positions sociales (professionnelle, personnelle ou scientifique) occupées.

C'est ce que me relate Pierre-Eymard Biron, conservateur de la réserve naturelle nationale du Vercors<sup>23</sup>. « Ce qui m'a surpris dans le CS sortant c'est qu'ils peuvent avoir trois casquettes : leur structure institutionnelle, la casquette scientifique et la casquette personnelle, leur connaissance du

---

<sup>23</sup> L'index situé à la fin du manuscrit récapitule les noms et fonctions des acteur·rices centraux de la thèse.



territoire, ils aiment le Vercors... cela leur permet d'intervenir, prendre part à des sujets où ils ne sont pas spécialisés. »

La multi-positionnalité des participant·es actifs des conseils, que Pierre-Eymard traduit par le terme de « casquette »<sup>24</sup>, conduit à penser qu'il existe non pas une seule frontière (la frontière entre science et politique) mais plusieurs frontières, mouvantes et interdépendantes : la frontière entre science et politique, des frontières internes à chacun des mondes sociaux et des frontières qui traversent ces espaces de collaboration.

Malgré un groupe culturellement homogène, des différences de disciplines, d'expériences personnelles ou professionnelles, de points de vue ou de valeurs s'éprouvent dans ces assemblées. Ces nuances sont cultivées par les acteur·rices qui animent ces conseils : ils·elles cherchent à mettre en lien des personnes afin de produire des savoirs pluriels (pluri ou transdisciplinaires par exemple) et de faire circuler des connaissances.

Cette thèse analysera comment des acteurs évoluent dans ce contexte interprofessionnel positionné entre plusieurs frontières et comment ils jouent avec ces diverses références pour s'affronter ou collaborer.

Mais les collectifs qui se construisent autour des conseils scientifiques (qu'ils les précèdent ou les consolident) sont caractérisés par des modes de travail et de relations en réseau. Dans ce cadre, les acteur·rices occupent des places et statuts différents selon les situations. On peut être partenaire, collègue, ami, étudiant ou collaborateur selon le programme, dispositif ou comité où l'on se retrouve. Ce paysage relationnel particulier où se conjuguent différentes activités et des relations de travail de divers ordres se retrouve par ricochet dans les séances des conseils.

Dans cet espace social particulier, les scientifiques sont alors tenus à un double impératif, en partie antagoniste :

- ◆ celui de s'impliquer avec des professionnels de l'action ou ici de la gestion de la nature dans un registre de travail collaboratif ;
- ◆ celui de produire des connaissances et des avis « indépendants » sous la forme d'expertise.

La coexistence de ces deux tendances semble caractériser actuellement les sciences en société. Les chercheur·ses parfois choisissent de consacrer leur carrière à l'un ou l'autre des impératifs. Ils·elles peuvent aussi choisir de mener les deux conjointement, mais dans des espaces sociaux séparés (exemple : collaborer avec des travailleurs sociaux et rendre des expertises à des agences). Au sein des conseils ces tendances adverses coexistent dans un même espace social et peuvent générer des tensions.

Par exemple, les gestionnaires d'espaces protégés et les scientifiques sont de plus en plus amenés à « collaborer » à travers la construction de

---

<sup>24</sup> Ce mot, qui revient souvent sur mes terrains, a inspiré le titre de cette thèse. Je reviendrai sur son sens et son utilisation principalement dans le chapitre 9.

programmes de recherche. Cette pratique nécessite de construire des proximités et des formes relationnelles menant parfois au développement d'amitiés. Un responsable scientifique d'un parc et un chercheur en écologie travaillent par exemple ensemble depuis de longues années pour déterminer les évolutions dans la phénologie de la végétation et l'impact sur la ressource fourragère sur les alpages. Ce travail en commun conduit à un rapprochement de leurs identités professionnelles et à des proximités personnelles dépassant le cadre du travail. Que se passe-t-il lorsque ce chercheur intègre le conseil scientifique du parc ?

Il m'a plusieurs fois été répété sur le terrain, à peu près dans ces termes et comme une mise en garde : « attention, c'est mon ami mais ce n'est pas pour ça qu'il a été nommé ». Une forme de malaise entoure ce sujet car construire une amitié est considéré comme peu compatible avec le fait de rendre des conseils à l'institution et au service qui emploie cette même personne. Ainsi, quels compromis et arrangements sont construits pour dépasser ou éclipser ce genre de situation ?

Ces constats empiriques m'amènent à formuler la problématique suivante : quelles négociations personnelles et collectives sont développées pour prendre en charge le double impératif de la collaboration et de l'expertise dans un espace social réduit ?

## Exposé du plan

Les premiers chapitres de cette thèse s'intéressent au fonctionnement, à l'organisation et aux missions des conseils scientifiques afin de situer ce champ interstitiel de l'action publique et de le comparer aux formes d'expertises déjà analysées. Les sujets des réunions, les enjeux et la manière de les aborder diffèrent fortement entre les cas. Des configurations territoriales complexes sont décryptées afin de mieux appréhender leur rôle effectif, entre scènes et coulisses, dans la gouvernance de l'environnement à la fois théoriquement (chapitre 1) et empiriquement (chapitres 3 et 4). J'en profiterai également pour exposer le chemin méthodologique suivi (chapitre 2).

Les chapitres suivants portent sur la capacité des conseils à construire des collectifs à l'interface entre savoirs et actions. Leurs réunions sont des espaces d'interaction traversés par de multiples frontières mouvantes et des rapports de domination qui influencent les échanges entre les participant-es (chapitre 5). Les conseils se positionnent justement à l'articulation entre ces frontières. Le travail conjoint de mise en lien de personnes et de circulation de connaissances s'exerce en situation, dans des collectifs à géométrie variable que les conseils contribuent à faire vivre. Ces processus requièrent l'implication d'acteur-rices dont les savoirs et savoir-faire, souvent peu visibles, sont plus larges que les seules connaissances scientifiques (chapitre 6).

Enfin, les derniers chapitres montrent que les potentialités d'interface dans les conseils ne peuvent se concrétiser que si leurs participant-es développent

un milieu relationnel actif et s'y inscrivent. L'étude approfondie d'une controverse illustre que la construction de savoirs en conseil scientifique passe par des dynamiques d'assemblage, d'appropriation et de sélection largement dépendantes de proximités entre les acteur·rices (chapitre 7). Cependant, ces dynamiques provoquent des tensions et des arrangements pour préserver la distance et l'imperméabilité affichées de la frontière entre « science et action ». Les circulations et sociabilités forment des communautés où se construisent, à la périphérie de chaque monde professionnel, des modes relationnels complexes et symptomatiques des évolutions de la science et de la gestion (chapitre 8). Ces contextes interprofessionnels invitent, en définitive, à réfléchir à la dimension interactionnelle de la construction des identités scientifiques en prise avec la société (chapitre 9).

## Chapitre 1

# Déchiffrer les relations entre situations d'expertise et collaborations interprofessionnelles au prisme de la sociologie



Photo 6 : comité scientifique des RNN de Haute-Savoie – été 2016

## Introduction

Le propos soutenu dans cette thèse s'appuie sur un cadre théorique articulé autour de trois perspectives : la sociologie de l'environnement, la sociologie des sciences et la sociologie des groupes professionnels. En effet, les conseils scientifiques sont de natures et de compositions plurielles : ce sont des instances pluri-institutionnelles, pluri-professionnelles et pluri-disciplinaires où les participant·es viennent d'horizons divers. Les activités des conseils sont elles aussi variées : elles vont de l'expertise classique par le rendu d'avis réglementaires à de l'accompagnement de la conception de l'activité de connaissance ou à la vulgarisation scientifique auprès du grand public. Ces organisations constituent donc un potentiel lieu « d'interface » entre des groupes professionnels, des visions de la science, des cultures de la nature et des approches disciplinaires distinctes. Ainsi, l'hypothèse de départ de ce travail postule que les espaces construits par les activités des conseils scientifiques permettent la rencontre de mondes sociaux plus ou moins liés, plus ou moins différents, avec plus ou moins de frontières que les acteurs engagés cherchent à dépasser et, dans certains cas, à construire ou à consolider.

Dans cette recherche, je m'intéresse particulièrement aux interactions entre deux groupes professionnels : les salarié·es des institutions environnementales (et notamment des espaces protégés) et les professionnel·les de la recherche publique. Ce premier chapitre a pour objectif de donner des éléments de cadrage généraux en proposant premièrement une sociographie des acteurs étudiés et de ces deux groupes professionnels à partir de la littérature. Je montrerai que l'analyse de ce contexte interactionnel permet de remettre en cause certains couples oppositionnels tels que « science et politique » ; « science et action » ou « scientifiques et profanes ».

Deuxièmement, je présenterai ma manière d'appréhender les rencontres entre ces deux groupes. L'analyse s'appuie principalement sur le concept de frontière, dont la double fonction de rencontre et de séparation est de plus en plus utilisée dans les travaux des *science studies* (Gieryn, 1999). Au vu de la littérature, les relations au sein des CS peuvent être éclairées sous deux angles concomitants : celui de l'expertise et des tensions propres à ce domaine d'activité et celui des relations interprofessionnelles se développant dans un contexte de travail partenarial. Les participant·es aux conseils scientifiques évoluent donc dans un espace circonscrit qui doit prendre en compte à la fois l'exigence de collaboration entre acteurs pour intervenir de façon pertinente et l'exigence de démarcation (Gieryn, 1983) pour préserver, selon les situations, l'existence d'une frontière entre la science et d'autres activités dont dépend la crédibilité des acteurs et celle de l'instance.

## **1.1. Sociographie des acteurs : deux groupes professionnels plus ou moins distants**

### **Étudier une activité périphérique commune à plusieurs groupes professionnels**

Si cette thèse s'intéresse principalement à deux groupes d'acteurs, les acteurs de la recherche et les professionnels de la nature, il faut avoir à l'esprit qu'un gestionnaire d'espaces naturels peut être un scientifique, tout comme un expert être salarié d'une institution environnementale. Ces catégories englobantes nécessitent d'être déconstruites afin de mieux rendre compte du brouillage de certaines frontières induit par la composition plurielle des conseils scientifiques.

Cette première section propose de réaliser une sociographie générale des principaux groupes d'acteurs convoqués dans cette thèse à partir des apports théoriques sur le sujet combinés à une étude descriptive issue des observations empiriques réalisées.

La notion de groupe professionnel sur laquelle est fondé le propos peut être définie comme un « ensemble de travailleurs exerçant une activité ayant le même nom, et par conséquent dotés d'une visibilité sociale, bénéficiant d'une identification et d'une reconnaissance, occupant une place différenciée dans la division sociale du travail, et caractérisés par une légitimité symbolique » (Demazière et Gadéa, 2009, p. 20). Les professionnels de la gestion de la nature comme les professionnels de la recherche peuvent être qualifiés de travailleurs multifonctionnels. Ils prennent en charge une gamme d'activités variées. Participer aux activités d'un ou plusieurs conseils scientifiques constitue, pour la majorité des acteur·rices, une occupation périphérique dans leur travail. Je m'appuierai ainsi sur une sociologie des groupes professionnels attentive aux activités qui se développent aux marges de ces groupes, conçus comme des ensembles dynamiques et mouvants (Demazière et Gadéa, 2009). Enfin, cette section permettra en creux de définir les autres catégories mobilisées dans la pratique professionnelle de ces acteurs tout comme en sciences sociales telles que la nature, la gestion ou la science.

### **1.1.1. Des professionnels pour administrer la nature**

#### **Des natures**

Les rapports que les sociétés entretiennent avec les natures où elles évoluent à travers les sciences et les techniques sont au cœur des débats évoqués dans cette thèse.

Pourtant le terme de « nature » est peu employé isolément sur mes terrains. Mes interlocuteur·rices parlent volontiers de « naturalité », de « gestion de

la nature » ou encore de « naturalistes ». Mais le terme de « nature » en lui-même est assez peu présent et surtout peu discuté directement.

J'ai perçu dans cette absence une volonté de ne pas entrer dans des débats « philosophiques » vus comme « chronophages » voire « cristalliseurs de tensions »<sup>25</sup>. La pensée de la « nature » est en effet en crise voire en phase terminale (Larrère et Larrère, 2015 ; Lorimer, 2015).

Le paysage de la thèse est celui de la société occidentale, caractérisée par l'ontologie du mono-naturalisme (Latour, 1999, 2002 ; Descola, 2005) qui formule une représentation du monde fondée sur une dichotomie entre une « nature » et une « culture ». Même si, comme le soulignent certains (Mathieu, 2016), on peut rencontrer dans cette société, localement notamment en dehors des sphères techniques et scientifiques, d'autres formes culturelles et d'autres formes de rapport à la nature.

La remise en cause de ce dualisme et les avancées théoriques et empiriques qui démontrent que la nature est en elle-même une production sociale et culturelle sont relativement bien connues dans le domaine professionnel de la protection de la nature. Dans ces territoires, la « nature » se trouve transformée, équipée, étudiée et fréquentée de manière massive et se fabrique alors une « diversité de natures » (Descola, 2005 et 2010). Les différents régimes de cohabitation entre cultures et natures sont étudiés voire valorisés. Ainsi, les espaces protégés sont aujourd'hui présentés comme le résultat d'une histoire humaine façonnée par diverses activités<sup>26</sup>. L'idée que la nature et la société constituent des entités interdépendantes est devenue centrale dans les recherches scientifiques comme dans le registre d'actions des espaces protégés<sup>27</sup>. Pour décrire l'enchevêtrement essentiel entre le naturel et le culturel, le corporel et l'esprit ou le matériel et le sémiotique, Donna Haraway (2003) a par exemple forgé le concept de « naturecultures » qui permet de reconnaître leur inséparabilité dans les relations écologiques qui sont elles-mêmes à la fois biophysiquement et socialement formées.

La « valeur » culturelle (historique, archéologique, architecturale, artistique, religieuse...) des espaces naturels est de plus en plus prise en compte, du moins dans les politiques d'établissement. Pourtant, cette évolution n'a pas imposé dans les collectifs de travail au quotidien la vision d'une nature au pluriel, des « natures » qui se configurent au cours des processus étudiés. Il existe pourtant une multitude de « cultures de la nature », de façons de la percevoir, de la pratiquer et de manières d'agir avec (Larrère et Larrère, 2015) dans le monde des espaces protégés comme celui de la recherche. Le fait de revendiquer et/ou d'assumer cette pluralité est bien souvent au cœur des débats. Dans les échanges en conseil scientifique se négocient des façons de « gérer des natures » selon des visions diverses. Des lignes de partage se tissent autour de questions concrètes telles que : un écoulement

---

<sup>25</sup> Extraits d'entretien.

<sup>26</sup> Référence : <http://www.espaces-naturels.info/>

<sup>27</sup> Le terme de « socio-écosystème » (Couvét, 2015) est de plus en plus employé dans la recherche comme dans la gestion pour définir les effets conjoints de la société sur les milieux dits naturels.

d'eau généré par un abreuvoir va-t-il « dégrader » le milieu naturel en contrebas ? Une statue en haut d'un sommet va-t-elle altérer le caractère « naturel » de la montagne ? Même si ces sujets traversent les pages de cette thèse, ils ne fondent pas le centre de mon analyse car ces oppositions ne constituent qu'une zone de friction parmi d'autres entre les acteurs. J'ai néanmoins cherché à adopter dans ces pages une vision et un outillage conceptuel pour penser autrement les rapports entre nature et culture, dépasser le naturalisme et son « grand partage »<sup>28</sup>.

Des auteurs plaident pour l'adoption d'une nouvelle focale pour rendre compte de l'hybridité et des assemblages entre des humains, des êtres non humains et des objets (Callon, 1986 ; Latour, 1994 ; Callon and Law, 1997 ; Barbier et Trépos, 2007). Ce nouveau vocabulaire, d'humains et de non-humains, est notamment présenté par Bruno Latour dans un projet d'« anthropologie symétrique » (Latour, 1991) qui définirait de nouvelles manières de penser le monde, notamment en dépassant l'opposition entre nature et culture. Mais, comme le fait Céline Granjou dans son ouvrage « Micropolitiques de la biodiversité », cette thèse s'inscrit plutôt dans « une approche symétrique modérée des humains et des non humains » (Granjou, 2013, p. 9) en la mettant en œuvre sur le plan épistémologique et méthodologique mais sans nécessairement s'attaquer aux aspects ontologiques soulevés. Ainsi, mon propos tente de montrer des liens et des réseaux qui relient humains et non-humains, qu'ils soient des objets, des espaces ou des espèces qui façonnent dans le quotidien des pratiques, des savoirs et des collectifs.

### **Administrer la nature**

Depuis les années 1960 la nature et plus largement l'environnement sont devenus des thèmes majeurs de réflexion en sciences sociales, en partie parce qu'ils se sont imposés dans les choix politiques et sociaux. Historiquement, la catégorie « environnement » définie par les premières politiques comporte deux grandes dimensions : la « protection de la nature », et la « lutte contre les nuisances », notamment contre la pollution de l'air, de l'eau, le bruit, etc. (Frioux et Lemire, 2012). Ce premier volet, la sauvegarde des espèces ou des milieux naturels, est devenu une préoccupation de la société contemporaine et s'est traduit par des politiques et des domaines d'action professionnelle particuliers. Sur ce sujet, les recherches en sciences sociales traitent une large gamme de thèmes que ce soit au niveau des institutions, pratiques, savoirs ou acteurs. Il ne s'agira pas de dresser ici un inventaire exhaustif mais de montrer l'état d'avancement de la littérature au sujet des professionnels de la nature.

L'histoire de la protection de la nature en France bénéficie d'une littérature de plus en plus abondante (Mathis et Mouhot, 2015 ; Larrère et al, 2009 ; Basset, 2009 ; Mauz, 2009). J'en donne ici quelques jalons (cf. annexe 4 : repères chronologiques).

---

<sup>28</sup> Le terme de « nature » est employé au singulier dans ces pages, lorsqu'il s'agit soit d'un terme institutionnel ou d'un propos recueilli sur le terrain.



Différents modèles de protection de la nature existent à travers le monde (Larrère et Larrère 1997; Rodary et Castellanet 2003; Phillips 2004; Mose, 2007; Depraz 2008 ; Therville, 2013). Comme le montre le tableau ci-dessous la majorité d'entre eux coexistent aujourd'hui en France.

Le terme de « conservation » (de l'ancien français conserver, étymologiquement porter attention, maintenir) s'est aujourd'hui imposé dans les pays anglophones au détriment de celui de « protection » (Blandin, 2009). Ces termes ont connu des modifications de leur signification au cours du temps et des lieux (Illouz et Tréfeu, 2004). Avec la conservation, l'homme « admet que la nature peut être bouleversée, au profit de la société humaine, pour assurer le développement de cette dernière, à condition que cette exploitation se réalise dans des limites raisonnables permettant le renouvellement des ressources naturelles » (Lefeuvre, 1990, p.31). La conservation correspond aux actions visant à prévenir la perte, l'altération ou la destruction de quelque chose. Le terme a pris une connotation dynamique supposant la mise en œuvre des actions de protection par l'utilisation durable et la gestion des ressources « naturelles » prenant en considération les éléments de la biosphère.

En français, les termes de conservation, préservation et protection sont employés couramment dans un certain flou sémantique même s'ils peuvent désigner des approches différentes (Depraz, 2013).

Tableau 2 : les différents modèles de protection de la nature, non chronologique. Inspiré de Therville, 2013 et Depraz, 2008 et 2013. Le statut des EP m'important peu pour l'analyse future, chaque type d'EP n'est pas présenté ici. Voir annexe 2.

Modèle	Définition	Auteur-es
Protection	défense d'éléments de nature face à des perturbations, notamment anthropiques, jugées de manière négative et perçues comme destructrices	Thomas et Gillingham, 2015 ; Leopold, 1949
Conservation	Gestion dite prudente et mesurée des ressources naturelles pour les maintenir dans un bon état général, dans un objectif explicite de protection et en vue de leur transmission aux générations futures	Marsh, 1864; Pinchot, 1910; Leopold, 1949
Approche écosystémique – gestion adaptative	Protection des écosystèmes dans leur ensemble et de leurs continuités écologiques sur les territoires	Margules et Pressey, 2000
Patrimonialisation	insiste plus particulièrement sur les dimensions de transmission et d'organisation sociale et politique comme instruments de la conservation	Ollagnon, 1989; Cormier-Salem et al, 2002
Ressourcisme	définit une protection à finalité d'exploitation et insiste sur la notion de ressource	Western et Wright 1994, cité par Emerit, 2007
Préservation	la protection est totale, l'accès et les prélèvements sont prohibés.	Thoreau, 1854; Muir, 1916
Utilitarisme	Approche anthropocentrée qui préconise des actions réparatrices à valeur compensatoire.	MEA, 2005 ; Sutton et al, 2016

Par facilité, le terme retenu dans la thèse est celui de « gestion de la nature » le plus employé sur les terrains de recherche, mais qui dans les faits, et selon les situations, relève tant du modèle de la conservation, que de celui de la

protection ou de celui de l'approche écosystémique. Ces différents registres d'action peuvent cohabiter au sein d'un même espace protégé<sup>29</sup>.

Un grand nombre de méthodes, outils et stratégies et outils d'évaluation de la protection de la nature ont été mobilisés depuis le XX<sup>e</sup> siècle. Je désigne les politiques de la nature comme un vaste champ d'actions publiques destinées à agir dans le champ de la protection des patrimoines naturels.

Face à des « menaces » perçues et désignées diversement à travers l'histoire<sup>30</sup>, l'un des partis pris a été de réserver certaines portions du territoire à la protection de la nature. C'est le principe des aires protégées, plus connus en français sous le nom d'espaces protégés. La Convention sur la Diversité Biologique (1992) désigne une aire protégée comme « toute zone géographiquement délimitée qui est désignée ou réglementée et gérée en vue d'atteindre des objectifs spécifiques de conservation ». Pour l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), une aire protégée est « un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés » (Dudley 2008).

A l'échelle mondiale, il existe une variété importante d'espaces protégés, qui diffèrent à la fois dans les objectifs, les niveaux de contraintes ou les outils employés. L'UICN a dressé une typologie des aires protégées, des plus strictes (catégorie Ia des réserves intégrales) aux plus souples (modèle VI de l'utilisation durable des ressources naturelles) (Dudley 2008). Une littérature abondante est consacrée aux évolutions des aires protégées depuis leur apparition jusqu'au XXI<sup>e</sup> siècle (Phillips 2004; Dearden et al, 2005; Locke et Dearden, 2005; Mathevet et al, 2010).

Les espaces protégés sont en France l'outil principal des politiques de la nature. Ils couvrent environ 26 % du territoire français (métropolitain et ultra-marin)<sup>31</sup>. On trouve en France des espaces protégés régis par protection réglementaire, contractuelle, par maîtrise foncière ou au titre d'engagements européens ou internationaux (voir annexe 2 : tableau comparatif des espaces protégés en France).

La construction d'une politique de la nature en France s'amorce à la fin des années 1950 (Charles et Kaloara, 2007) sous l'impulsion de la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR)<sup>32</sup> : création des Parcs nationaux (le premier en Vanoise en 1963), restructuration un an

---

<sup>29</sup> Par exemple le parc national des Écrins s'occupe d'une réserve intégrale sur un modèle de préservation pure ; d'un cœur conçu sur le modèle de la protection et d'une aire d'adhésion sur le modèle de la conservation.

<sup>30</sup> L'érosion de la biodiversité, la surexploitation des ressources, les changements d'utilisation des terres, les pollutions, les invasions biologiques, la destruction et fragmentation des milieux, les changements climatiques. (Stanners et Bourdeau 1995; Barbault 1997 ; Bezombes, 2017).

<sup>31</sup> 11.5 % de la surface terrestre mondiale sont couverts par des aires protégées (Rodrigues et al, 2004)

<sup>32</sup> Les réserves de chasse (statut juridique en 1934) et des réserves biologiques en forêt publique (1953) les ont précédés.

plus tard du ministère de l'Agriculture avec la constitution de l'Office national des forêts (ONF), instauration des Parcs Naturels Régionaux (PNR) en 1968 et mise en place d'un Ministère de l'Environnement en 1971 (Charvolin, 2003). Dans la même lignée, se créent par exemple les Conservatoires d'espaces naturels (1976), les Conservatoires botaniques nationaux (1975) et le Conservatoire du Littoral (1975). Puis la tendance est à la décentralisation avec les Espaces naturels sensibles (1985) ou les reconnaissances internationales comme Natura 2000 (2001)<sup>33</sup>. Enfin dernier né, le Parc naturel marin (2006). La première génération de Réserves naturelles et de Parcs nationaux fait l'objet d'adaptations et d'évolutions juridiques respectivement en 2002 et 2006. Dès le début, les acteurs politiques privilégient donc la diversité des outils et des structures pour la protection de la nature.

---

<sup>33</sup> Il existe bien d'autres types d'espaces protégés en France, tels que les sites classés ou les arrêtés de protection de biotope. Voir annexe 2.

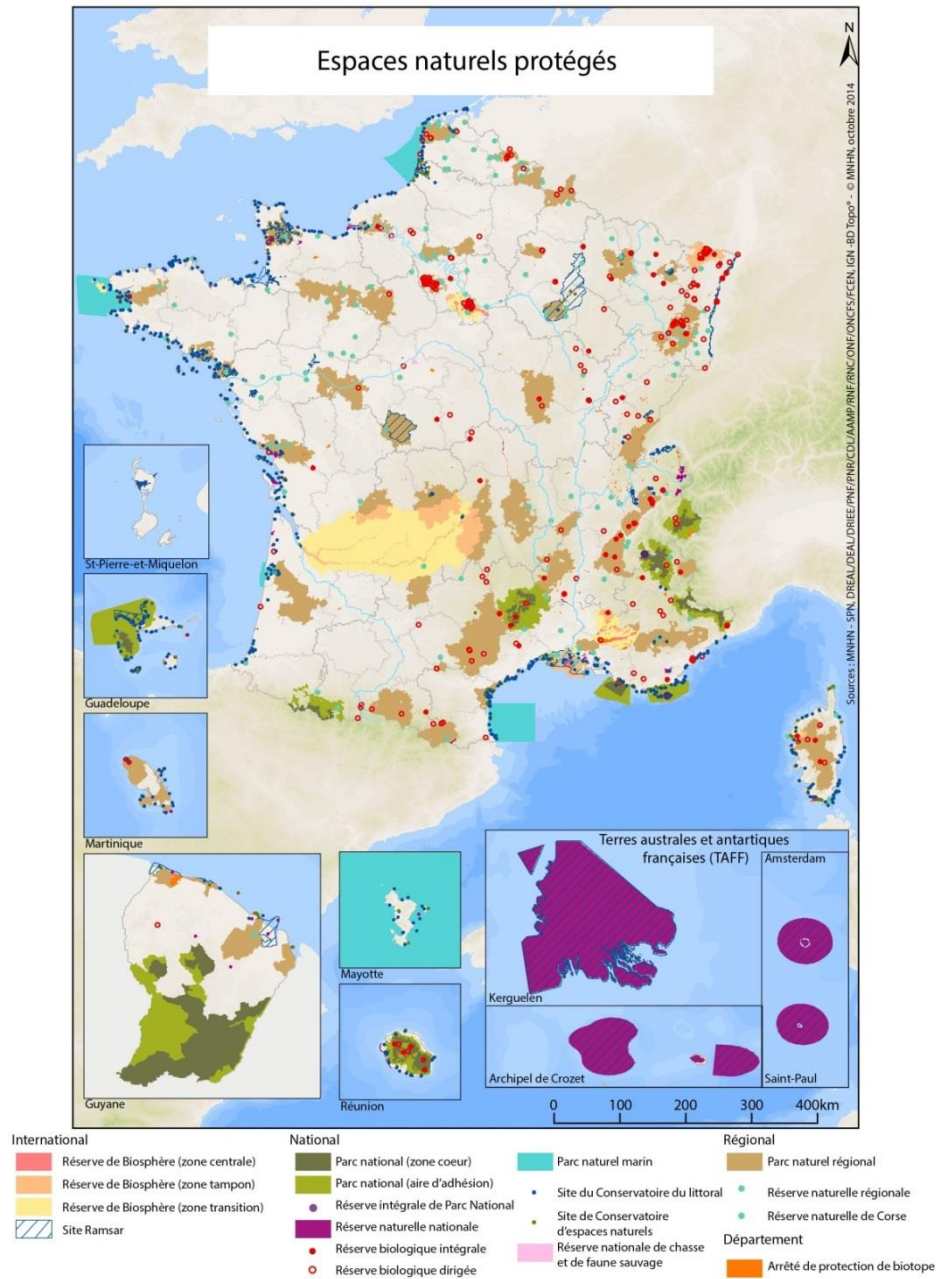


Figure 1 : Carte des espaces protégés en France – MHNH, ATEN, 2014

Le terme polysémique « espace protégé » désigne donc à la fois un espace (le territoire soumis à cette politique) et des moyens (notamment un établissement employant du personnel). Par exemple, un « parc national » est un espace biogéographique et un territoire (au sens d’ancrage de l’action publique) délimité selon un zonage administratif et juridique particulier où une action collective fait intervenir de nombreux acteurs humains et non humains. Mais un parc national est aussi un établissement public à caractère administratif auquel est déléguée la responsabilité de ce territoire et doté d’une équipe mixte : agents du « siège » à compétence sectorielle (agriculture, recherches scientifiques, aménagement) et des agents dits de « terrain » pour les actions de suivi du patrimoine et de police de l’environnement.

Certains chercheurs utilisent des sigles pour distinguer ces différentes acceptions des espaces protégés. Dans sa thèse, Arnaud Cosson (2014) emploie « EN – PN » pour désigner la structure publique et « territoire – EP » pour parler de l'espace géographique et le territoire sociologique. N'ayant jamais vu cette pratique à l'œuvre sur mes terrains, j'ai décidé dans mon travail d'employer uniquement le mot « d'espace protégé » dans toute sa multi-dimensionnalité malgré les ambiguïtés qu'elle cause dans certaines situations. Mais c'est justement l'enchevêtrement des significations qui induit parfois dans les interactions des confusions, des troubles ou des disputes qu'il serait dommage de réduire *a priori* uniquement entre les deux dimensions présentées ci-dessus.

L'éthique des espaces protégés, leur efficacité pour enrayer la crise de la biodiversité, d'autres problèmes environnementaux<sup>34</sup> ou leurs coûts (financiers, humains etc.) sont largement questionnables et questionnés (Bruner et al, 2001; Rodrigues et al, 2004; Chape et al, 2005; Gilbert 2009; Butchart et al, 2010)<sup>35</sup>. Dans la majorité des cas, et sur tous les continents, ces mesures de protection ont été accompagnées de la mise à l'écart des populations (Heritier et Laslaz, 2008). Ces espaces protégés se sont souvent créés, derrière des arguments de protection de la nature ou de la biodiversité, dans des processus de confiscation de type colonial ou impérial. L'émergence des thématiques liées à la biodiversité à partir des années 1990 a contribué au développement des recherches en sciences sociales autour des espaces protégés, sur ce thème précis (Blanc, 2014 ; Blanc, 2013) ou d'autres.

En sociologie et géographie les sujets prenant pour terrain les espaces protégés sont nombreux<sup>36</sup> : les conflits fonciers (Cormier-Salem, 2006), la gouvernance de l'établissement (Therville et al, 2012 ; Cosson, 2014) ou du territoire (Mauz, 2003, Selmi, 2006, Charvolin, 2012 ; Babou, 2015 ; Baron et Lajarge, 2016) ou les inégalités environnementales engendrées (Deldrève, 2011), etc.

Ces politiques ont généré de nombreux zonages et découpages territoriaux suivant une vision administrative et juridique (sous les dénominations de réserve, zone centrale, zone périphérique etc.). Travailler pour un espace protégé, notamment les PN et RNN, consiste majoritairement à administrer un territoire (Selmi, 2006) et à mettre en œuvre une stratégie territoriale qui passe par la définition de moyens de contrôle, une réglementation des usages, l'autorisation ou l'interdiction d'activités. Comme avec un parc national, l'espace peut être « géré » par une structure dédiée mais il existe également des structures publiques ou privées (associatives) s'occupant de nombreux espaces protégés (comme les Conservatoires d'Espaces Naturels).

---

<sup>34</sup> Le zonage de ces espaces remarquables est désormais mis à mal par les changements climatiques : la migration des espèces peut remettre en effet en cause certaines délimitations initiales.

<sup>35</sup> L'efficacité des politiques de la nature n'est pas le sujet de cette thèse.

<sup>36</sup> Ce sont majoritairement les PNR ou les PN qui sont étudiés, mais les autres types d'espaces protégés commencent à être explorés : voir Bactile, 2017

L'établissement public territorial du bassin de la Dordogne, un syndicat mixte, a par exemple sous sa responsabilité la réserve de biosphère de la Dordogne. Il est donc particulièrement ardu de se retrouver dans la cartographie des acteurs impliqués dans les politiques de la nature, chaque cas mobilisé dans cette thèse sera donc présenté au fil du texte.

### **Un champ professionnel plus ou moins défini**

De multiples acteurs sont mobilisés dans le cadre des politiques de protection de la nature. Des acteurs et des institutions de plus en plus nombreux revendiquent la nature pour métier (Massart, 2015). Les travaux des sociologues sur ce sujet ne définissent volontairement pas les limites de ce champ professionnel (Granjou, 2013). Ils les qualifient tour à tour de « travailleurs de la nature » (Granjou et al, 2010b), de « professionnels de la nature » (Granjou, 2013), de « gestionnaires » (Barthélemy, 2005) ou « d'acteurs de la conservation » (Denayer, 2013 ici pour désigner les agents impliqués dans un programme de conservation de la faune « sauvage »). Deux mouvements sont à prendre en compte pour expliquer cette absence de définition unique :

- la professionnalisation assez récente de ce domaine
- son ouverture à des acteurs qui en étaient exclus auparavant.

À partir des années 1990 le déploiement de « micro-politiques de la biodiversité » (Granjou, 2013) dans des contextes hétérogènes a impliqué une diffusion et une ramification de la protection de la nature au sein d'organismes et d'activités variés. Un processus d'« écologisation » (Latour, 1995) impacte divers professionnels (Arpin et al, 2015a). Aujourd'hui, ces politiques peuvent concerner<sup>37</sup> des salariés d'espaces protégés, des acteurs administratifs, des agents d'institutions sectorielles comme l'ONF ou l'ONCFS, des salariés d'associations, des agriculteurs, des élus locaux, des professionnels du tourisme, des éleveurs ou des employés de fédérations de chasse. Une diversité de structures et d'activités sectorielles (agriculture, chasse, pêche, foresterie...) revendiquent connaître et contribuer à gérer les milieux « naturels », protégés ou non. Cette extension entraîne parfois des conflits de légitimité : une fédération de chasse agit-elle pour la protection de la nature ? A-t-elle le droit de parole dans le secteur de la protection de la nature ? La sociologie des groupes professionnels a bien montré que dans les milieux de travail s'affrontent régulièrement des conceptions concurrentes des territoires professionnels (Abbott, 1988). Les chercheurs sont parfois inclus dans ce groupe comme des professionnels « particuliers » de la nature (Granjou, 2013, p.11) en raison de l'importance de leur contribution dans le développement de ce champ.

Malgré la volonté d'un nombre croissant d'acteurs de se revendiquer professionnels de la nature, l'émergence et le développement d'un corps de

---

<sup>37</sup> Et bien sûr les amateurs, habitants, résidents et tous autres actants présents sur un espace. Par simplification je ne les ai pas inclus ici.

spécialistes et de corpus de savoirs spécifiques aux objectifs de protection de la nature (Micoud, 1993 et 2002) ont bien eu lieu.

Ceux-ci sont originellement représentés par les salariés d'organismes gestionnaires d'espaces protégés<sup>38</sup> qui emploient aujourd'hui plus de 6 000 professionnels en France<sup>39</sup>. Comme nous l'avons vu, ils ne dépendent pas dans leur totalité de la fonction publique et occupent des rôles variés. Les statuts des professionnels des espaces protégés se sont standardisés à partir des années 1980 (Mauz et Granjou, 2008). Initialement recrutés localement, les agents des parcs nationaux le sont depuis 1986 sur concours national de la fonction publique. En 2001 les corps des techniciens de l'environnement et des agents techniques de l'environnement s'institutionnalisent.

Dans le même mouvement, en 1989 est créé l'Atelier Technique des Espaces Naturels (ATEN)<sup>40</sup>, un organisme public dédié à l'appui et à la formation des professionnels de la nature qui a contribué à faire exister ce secteur de métier. Différents référentiels métiers autour des espaces protégés ont été créés pour définir les emplois et les compétences dans les réserves naturelles (juin 2002) ou la description des fonctions des métiers des parcs nationaux (juin 1997). Un « Répertoire commun des métiers des gestionnaires des espaces naturels » a été formalisé afin de répertorier les conditions d'accès et d'exercice, les connaissances, les procédures, les activités... Comme l'expliquent Granjou et al. (2010b), l'ATEN a donc joué un rôle essentiel d'« entrepreneur de profession ». Les associations de protection de la nature (type France Nature Environnement) ou les sociétés savantes et d'histoire naturelle (Dupré et Micoud, 2007) aux côtés des scientifiques ont été des acteurs fondamentaux dans la création du champ de la protection de la nature (Charvolin, 2003) et le développement des compétences naturalistes (Alphandéry et Fortier, 2011 et 2015; Arpin et al, 2015a), mus par des vocations et passions pour la « nature ». Mais leur posture, jugée trop militante, a été progressivement abandonnée par une partie de ces acteurs pour affirmer des formes d'expertise en matière de connaissance et de gestion de la nature leur permettant de mieux asseoir leur participation à l'action collective (Lascoumes, 1994 ; Drouin, 1991 ; Ollitrault, 2001 ; Granjou et Mauz, 2007 ; Granjou et al, 2010a ; Marc et Blanc, 2013).

L'ensemble de ces mouvements conduisent donc à une « professionnalisation » de ce domaine fondé sur une rationalisation et technicisation des acteurs, de leurs statuts et de leurs activités.

Plusieurs publications ont permis d'éclairer ces dynamiques.

Les acteurs comme les chercheurs décrivent et défendent le sérieux professionnel, « le travail réel » (Denayer et al, 2016) des praticiens de la protection de la nature. Ces derniers revendiquent et s'alignent alors avec d'autres corps de métier, comme cela a pu être analysé pour des « métiers du développement » (Jeannot, 2005) ou des « métiers du conseil » (Divay et

---

<sup>38</sup> Au nombre d'environ 300 (source ATEN).

<sup>39</sup> Source : ATEN, 2015.

<sup>40</sup> L'ATEN a été intégré à l'Agence française pour la biodiversité en janvier 2017.



Orianne, 2010 ; cité par Granjou et al, 2010b). Les chercheurs participent donc à ce mouvement en proposant comme le fait par exemple Dorothée Denayer (2013) une typologie des compétences au cœur du travail concret de conservation.

Cette professionnalisation s'accompagne d'un mouvement de définition et de défense d'une juridiction professionnelle (Abbott, 1988) de cette communauté. Comme le soulignent Granjou et al. (2010b), celle-ci se construit toutefois sur une tension. La standardisation des qualifications, statuts et formations, l'acquisition d'une technicité et de nouvelles compétences telles que la programmation des activités, la montée en puissance d'un rôle de médiateur reflètent une bureaucratisation et l'adoption de normes issues en partie du nouveau management public. Cette rationalisation pèse toutefois sur l'identité professionnelle souhaitée des professionnels de la nature qui revendiquent dans leur discours une singularité fondée sur le partage d'une passion, d'une proximité au terrain et de connaissances naturalistes précises.

Cette tension se retrouve plus généralement dans la « gestionnarisation » du modèle de protection de la nature.

### **Glissement de la protection à la gestion**

La protection de la nature, en se réarticulant depuis trente ans autour de la notion de biodiversité<sup>41</sup>, puise désormais dans un répertoire de pensée et d'action essentiellement « gestionnaire » (Lefeuvre, 1990 ; Raffin, 2005 ; Blandin, 2009). Le glissement de la protection à la gestion de la nature s'accompagne du déploiement d'objectifs plus larges que la protection des seuls espèces et espaces menacés. La nature est alors appréhendée en termes d'écosystèmes ou de socio-écosystèmes dans lesquels les espèces exercent des fonctions (Blandin, 2009, p. 28).

Désormais les politiques de la nature et les outils de protection s'orientent vers la protection de la nature ordinaire ou support d'activités humaines (comme le réseau Natura 2000), la restauration de continuités écologiques fonctionnelles pour la circulation ou la migration des espèces (les outils n'agissent plus sur des espaces fermés mais des réseaux (Bonnin et Rodary, 2008) telles que l'instauration des « Trames Vertes et Bleues » issues de la Stratégie nationale pour la biodiversité de 2004), la préservation du potentiel évolutif et adaptatif de la biodiversité (Vane-Wright et al, 1991) plutôt qu'un état fixé, la restauration de milieux dégradés (Loi du 8 août 2016 de *reconquête* de la biodiversité, de la nature et des paysages) ou la compensation de la destruction d'espaces naturels lors de projets d'aménagement (séquence « Eviter Réduire Compenser »). Si 11.5 % de la surface mondiale sont déjà couverts par des aires protégées (Rodrigues et al, 2004), il devient de plus en plus évident pour les acteurs professionnels et politiques que le maintien de la biodiversité passe par la gestion de l'ensemble du territoire (Rosenzweig, 2003) Ainsi, même si les stratégies de création d'aires protégées sont maintenues, d'autres types de zonage et

---

<sup>41</sup> Et depuis peu autour de la notion de « transition ».

d'action sont aujourd'hui au cœur des politiques publiques et des débats de société. Parallèlement, en France la protection de la nature ne s'ancre plus dans une critique des sciences et des techniques comme c'était le cas historiquement. Au contraire, c'est la logique gestionnaire qui s'est imposée. Finalement, le terme de « gestion de la nature » apparu à partir des années 1980 remplace progressivement celui de « protection de la nature » plus connoté politiquement. La « gestion », (du latin *gestio*, action de gérer) peut être définie comme « le fait d'administrer, de s'occuper de quelque chose de manière suivie et attentive ».

Outre la vision politique, ce terme fait également référence à des logiques sociales et culturelles se déployant dans les organisations.

Avec leur professionnalisation et la montée en puissance des politiques publiques, les professionnels de la nature ont vu leurs métiers se techniciser et se rationaliser.

Le mouvement de néolibéralisation de la conservation de la nature commence à être bien décrit et documenté (Paterson, 2000 ; Saurin, 2001 ; Igoe and Brockington 2007 ; Castree, 2008a, Castree, 2008b ; Fletcher, 2010 ; Newell, 2012 ; Sullivan, 2013 ; Felli, 2014 ; Ernwein, 2015). Les auteurs notent que les politiques de la nature sont de plus en plus sous l'emprise du « *logos* gestionnaire » apparu à la fin du XIXe siècle et devenu désormais le mode omniprésent de gouvernement de l'action collective (Boussard, 2008). La rationalité qu'il introduit vise l'augmentation du profit, de la rentabilité et de la productivité. Cette norme, qui s'est diffusée dans de nombreux autres secteurs de l'action publique, est critiquée depuis longtemps par les sociologues (voir de Gaulejac, 2005). Sous une apparence pragmatique, la logique gestionnaire laisse au rebus la pensée critique, le débat et l'engagement collectif pour privilégier la rationalité technique. Épuisement professionnel, stress, suicides au travail... le monde professionnel se transforme et les pratiques gestionnaires imposent une culture de la performance et de la compétition, parfois délétère pour les individus. Face à ce dur constat, l'emploi massif du terme de « gestion de la nature » prête à questionnement.

Ces volontés rationalisatrices transforment les outils, pratiques, moyens mais aussi les conditions de travail des professionnels de la nature, en France comme ailleurs. (François-Joseph Daniel (2010) étudie par exemple les effets de la *gestionnarisation* des politiques de la nature aux Pays-Bas.) Par le biais du *new public management* les professionnels sont confrontés à des baisses de moyens, une rationalisation des activités et une précarisation des emplois, dynamiques que l'on retrouvera en creux au fil de ce manuscrit.

Dans ce contexte professionnel, la gestion renvoie à des moyens, à des modalités de fonctionnement opérationnel mais est aussi associée à l'objectif recherché. Ainsi, deux définitions de la gestion cohabitent dans les discours : la gestion comme le plan rationnel et donc la justification de l'action ; et la gestion comme l'ajustement des pratiques à une situation en évolution et donc comme un travail qui transforme la situation et les acteurs engagés. Des adjectifs ou des préfixes sont d'ailleurs fréquemment

employés : « gestion adaptative », « gestion raisonnée » « gestion intégrée » « co-gestion » désignant les processus de mise en action.

### **La catégorie professionnelle de « gestionnaire » à questionner**

La norme gestionnaire influence également la vision que portent les acteurs sur leur métier. Les employés des espaces protégés<sup>42</sup> utilisent massivement le terme « gestionnaire », à la fois pour qualifier leur structure (un parc national est un gestionnaire du territoire qui lui est associé) mais aussi leur groupe professionnel.

Cette ambiguïté est relevée par Johan Chevalier (2010), dans sa thèse portant sur les documents de gestion du patrimoine naturel :

« Il convient ici de relever une ambiguïté relative au terme de gestionnaire : d'un côté, ce mot désigne l'organisme (association, établissement public, collectivité territoriale...) chargé officiellement de la gestion d'un espace naturel protégé ou d'une espèce menacée et, de l'autre, ce terme est aussi utilisé pour dénommer la personne recrutée par cet organisme pour gérer cet espace ou cette espèce ». (Chevalier, 2010, p.47)

Il m'est difficile de savoir depuis quand date précisément ce mot mais son emploi pour désigner un groupe professionnel m'a toujours intriguée, voire mise mal à l'aise. Utilisé seul il fait la part belle à « l'idéologie gestionnaire » présentée ci-dessus. Une certaine confusion peut de plus être entretenue. Il existe en effet déjà un groupe professionnel des « gestionnaires » : Valérie Boussard (2008) dresse une sociologie des professionnels de la gestion (tout court) et montre qu'ils se répartissent en trois catégories : les managers, experts en gestion des organisations ; les consultants, experts en prescription des savoirs gestionnaires, et les universitaires, experts en formalisation des savoirs gestionnaires.

Au cours de mes enquêtes, il est apparu que cette qualification de « gestionnaire » [d'espaces naturels]<sup>43</sup> est employée généralement pour se présenter vers l'extérieur notamment dans des arènes scientifiques ou administratives.

Sur mon terrain, les acteurs se disent gestionnaires pour se différencier des chercheurs et des acteurs administratifs, politiques, ou associatifs... En revanche, au sein de l'organisation professionnelle (le parc, la réserve ou le conservatoire) ce terme est très peu employé, les acteurs préférant utiliser entre eux les dénominations correspondant à un métier ou une fonction précise. En effet les métiers exercés au sein des espaces naturels sont hétérogènes : gardes, chargés de mission, responsables scientifiques, directrices s'occupent selon leur poste de l'animation du territoire, de la communication, de la direction, de la garderie, de la gestion des données, de l'accueil, de l'expertise juridique, de l'éducation à l'environnement, etc. (Mauz et Granjou, 2008).

---

<sup>42</sup> Et autres structures travaillant dans le champ de la protection de la nature (type CEN).

<sup>43</sup> Tout court ou gestionnaires d'espaces naturels dans des arènes non familières du domaine.

Enfin, l'utilisation du terme gestionnaire fait peut être aussi référence à un modèle de transmission linéaire de connaissances des « scientifiques » vers les « gestionnaires » comme groupe « receveur » de connaissances, selon le modèle de « l'instruction publique » défini par Michel Callon (1998) où les scientifiques ont pour rôle « d'éduquer » le public mais n'apprennent rien de lui.

Toutes ces raisons font que le terme de « gestionnaire » pour qualifier le groupe professionnel des agents des espaces protégés est peu satisfaisant. Néanmoins il est massivement employé et très peu remis en question sur le terrain ou dans les recherches en sciences sociales sur ces acteurs.

### **La délimitation du groupe**

Les appellations professionnelles sont essentielles pour comprendre les métiers et fonctions exercées, leurs rapports ainsi que les rapports aux autres groupes professionnels.

Au terme de cette analyse et malgré les dynamiques d'extension à l'œuvre, je retiens des bornes strictes pour le groupe des « gestionnaires » : il se compose des salariés d'espaces protégés et de tous ceux qui au sein de leurs structures participent à la protection d'espaces dits naturels (comme les CBN). Au sein des travailleurs de la nature, il existe en effet différents cercles professionnels qui forment un groupe aux frontières relativement instables qui se recomposent selon les actions. Entre professionnels et amateurs, entre chercheurs et praticiens des espaces protégés ou encore entre salariés du public et du privé, les oppositions ne sont pas binaires et les limites se déplacent selon les contextes et situations. L'appellation de gestionnaires d'espaces protégés, malgré toutes ces failles, permet de spécifier une fonction particulière à l'intérieur de ce groupe et de respecter la démarcation réalisée par les gestionnaires eux-mêmes avec le groupe des « chercheurs ».

La prochaine section reviendra plus précisément sur la revendication d'expertise qui a accompagné la professionnalisation de ce groupe, qui révèle d'autres dynamiques professionnelles à prendre en compte.

### **1.1.2. L'espace social et professionnel de la science**

La définition de la science et sa critique sont des questions qui ont traversé les siècles. Que l'on cherche à la délimiter à partir de son mode de raisonnement (Popper, 1963) ou ses normes de fonctionnement (Merton, 1957 et 1973), les tentatives des auteurs n'ont pas toujours été probantes. Cette thèse ne se risquera pas à cet exercice périlleux.

Cette section présente néanmoins les différentes avancées de la sociologie des sciences que j'ai mobilisées dans mes analyses et les angles morts restant à explorer.

### **La déconstruction de la science : les courants des *science studies*.**

Chaque période historique a été caractérisée par un type d'arrangement (sur les engagements, les attentes) qui associe la nature et le fonctionnement du système de recherche et l'ordre politique et social (Gillet et Tremblay, 2011). Dès le XXe siècle, des mouvements « anti-science » ont accompagné la domination de l'esprit positiviste fondé sur une confiance dans le progrès et le développement scientifique. Depuis, les représentations des sciences et techniques dans la pensée sociologique et philosophique ont connu de nombreuses évolutions. Ainsi, le 20ème siècle s'est caractérisé à la fois par le triomphe de l'industrialisation soutenue par un mode d'organisation scientifique au service de la société et par la dissociation croissante entre progrès scientifique et progrès humain (Salomon, 1992).

La critique des sciences aux 20<sup>e</sup> et 21<sup>e</sup> siècles peut se décomposer en trois mouvements (Granjou, 2004) :

- ♦ les critiques autour de la rationalité « technoscientifique » : la figure du scientifique comme « praticien de la rationalité universelle » (Stengers, 2009) est remise en cause. Pour les auteurs de ce courant, les sciences représentent - par dévoiement d'un projet initial - une rationalité opératoire, manipulatrice, dont la logique se trouve fondamentalement opposée à celle de la défense des valeurs humaines ;
- ♦ les travaux autour de la société du risque et de l'expertise qui questionnent la place du savoir dans une société démocratique et technicisée et les modes d'évaluation des technologies ;
- ♦ les *science and technology studies* (STS) qui proposent une vision démythifiée de l'activité scientifique. À rebours des théories précédentes, ce courant propose à la sociologie d'analyser ce qui concerne la construction du contenu même des connaissances scientifiques, et non plus uniquement leur contexte, d'observer la « science en train de se faire » et non plus la « science faite » (Latour, 1987).

Cette thèse puise dans les apports des deux derniers mouvements.

Les *science studies* ont participé à la remise en cause de la science comme sphère sociale autonome. Plusieurs courants tels que les ethnographies de laboratoires, le constructionnisme social, les théories féministes de la science, l'épistémologie évolutionniste ou les théories de l'acteur-réseau et de la traduction se sont développés à partir des années 1980 pour constituer un champ de recherche dynamique qui a déplacé le centre de gravité de l'épistémologie. Les travaux dans ce domaine se sont concentrés sur les processus de production des connaissances, la coordination dans les fronts de science, le fonctionnement des institutions, les mécanismes d'acquisition de crédibilité, les négociations de la frontière culturelle de la science (Gieryn, 1999) et sur les sous-cultures au sein des communautés scientifiques (Star et Griesemer, 1989 ; Knorr-Cetina, 1998), sur la

fabrication de la culture dans un monde techno-scientifique (Haraway, 1991, 2008) ou sur la coproduction des sciences et des sociétés (Jasanoff, 2004 ; Latour, 1992).<sup>44</sup> La nouvelle sociologie des sciences ne dénonce plus en tant que telle la production scientifique<sup>45</sup> mais son originalité en tant que modèle épistémologique se voit mise en doute.

« L'idée de science est souvent associée à celle d'un monde à part, différant de la société. L'image du savant isolé, se passionnant pour des choses incompréhensibles ou celle du génie, incarné par Einstein, marque encore notre perception de ce que sont les sciences. La science y semble être une activité mystérieuse et les scientifiques des êtres étranges. Il y aurait une coupure entre les sciences et les autres formes de connaissance. Or, depuis longtemps, des penseurs, comme *Condorcet* (1743-1794), suggèrent que l'émergence de la science est *un phénomène social et historique singulier* ; le système du savoir dépend de la structure sociale. » (Vinck, 2007 p. 11 et 12).

Les sociologues des sciences et des techniques ont initié une déconstruction des grandes dichotomies sur lesquelles s'appuie la société occidentale telles que les couples nature - société ; fait - valeur, vérité - efficacité. Ils interprètent ce qui est appelé « la science » comme un ensemble d'acteurs-réseaux jamais complètement stabilisés et constitués par la circulation de multiples actants. Comme tout autre savoir, la connaissance scientifique ne jaillit pas de façon universelle mais est bien située dans des processus sociaux et politiques, que les sociologues cherchent à mettre au jour (Jasanoff et Long Martello, 2004, p.16), et qui ont une part de contingence (Guston, 2001, p. 399 ; Evans, 2005, p. 3, cité par Meyer, 2012). La science constitue une activité sociale parmi d'autres, certes singulière, dont la séparation avec d'autres activités résulte de processus sociaux et politiques (Gieryn, 1983).

Grâce à ces recherches, les enjeux scientifiques ne sont désormais plus traités à part des enjeux sociaux. Les « scientifiques » ne sont plus vus uniquement comme des producteurs de sens ou de données mais sont des acteurs à part entière des contextes, des mobilisations sociales et de l'exercice des pouvoirs (Aronson 1982; Yearley 1992; Latour 1994; Borraz, 2008). Les rapports entre la science et d'autres sphères sociales comme la politique ont ainsi été particulièrement investigués comme nous le verrons à la section suivante.

### **Conjuguer la science au pluriel**

La délimitation des espaces de production de connaissances est un enjeu transversal de ces recherches. La reconnaissance de la diversité des formes de savoirs (qu'ils soient locaux, traditionnels, populaires) et la participation des profanes à la science notamment dans le champ de l'environnement et de la médecine ont fait l'objet de nombreuses études (Brown, 1992 ;

<sup>44</sup> Pour une synthèse voir Pestre 2006; Vinck 2007.

<sup>45</sup> Comme c'était le cas dans les années 1970 où un mouvement d'autocritique des sciences (Granjou, 2004) dénonce le divorce entre un développement technoscientifique à tout va et la culture humaine.

Charvolin et al, 2007 ; Meyer, 2012). Différents modes de production, de régulation et d'appropriation de la science sont désormais connus et reconnus (Pestre, 2006).

À ce titre, il ne sera jamais question dans ce travail d'accéder à l'essence d'un objet « science ». Certains auteurs, comme Isabelle Stengers (2006), s'opposent d'ailleurs à l'idée que l'on pourrait définir la science. Je ne retiendrai pas non plus de définition *a priori* de la science ni même de ceux qui l'exercent et se nomment scientifiques. Selon les situations on verra que cette désignation est relative : dans une journée technique sur les zones humides, un gestionnaire d'espaces naturels est perçu et présenté comme scientifique, alors que lors d'un séminaire de recherche dans un laboratoire il sera présenté et/ou se présentera comme technicien ou praticien. Les conseils scientifiques peuvent être un moyen pour les acteurs de légitimer un statut en créant des espaces où la science n'est pas réservée aux chercheurs.

### **S'intéresser au monde professionnel de la recherche publique française**

Bruno Latour (2001) retient des « oppositions manifestes » entre la science (c'est à dire la science faite) et la recherche. La recherche serait pour lui « le vécu quotidien du chercheur, c'est-à-dire la science en train de se faire » (Latour, 2001, p.13) Ainsi, la science « faite » n'aurait que peu de rapports avec la recherche selon le schéma rappelé dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3 : Distinction entre science et recherche, d'après Latour, 2001, p.14

<b>Science</b>	<b>Recherche</b>
. Sûre	. Incertaine, risquée
. Objective	. « Sub-objective »
. Froide	. Chaude
. Sans lien avec la politique, la société	. Liaisons nombreuses avec la politique, la société
. Sans autre histoire que la rectification des erreurs	. Histoire et sociologie des sciences
. Limitée aux faits, sans avis sur les valeurs	. Evaluation des faits comme des valeurs
. Nature et science confondues	. La nature distincte de sa médiation par la science
. Transmise et enseignée par diffusion	. Transmise par négociation et transformation
. Fait = ce qui n'est pas discuté	. Fait = ce qui est construit

Ces différences fondamentales renvoient à la vision que l'on se fait de la science dans la société. Mais dans mon étude des groupes professionnels, la différence entre science et recherche se place sur un autre plan. Etre scientifique fait référence dans cette thèse au sens que les acteurs donnent à leurs pratiques. Cette appellation peut ainsi faire référence, selon les discours, à une formation, des expériences, une démarche, une identité ou

un parcours. Être chercheur renvoie plus précisément à des processus professionnels et l'exercice d'une pratique légitimée par une institution. L'attribution de l'identité de chercheur est souvent fortement liée à la reconnaissance des collègues légitimes, devenant par là-même des pairs (Bourdieu, 1976, 1980, 2001 ; Dubar, 2000 ; Deschamps et Molinier, 2011).

### **Les professionnels de la recherche publique française**

Les chercheurs sont employés par différents opérateurs de la recherche publique<sup>46</sup> : les établissements d'enseignement supérieur – universités et écoles – et les établissements publics à caractère scientifique et technologique tels que le CNRS, l'INSERM, l'INRA, l'IRD, l'IRSTEA, etc. Les statuts divergent (titulaires ou précaires, chercheurs ou enseignants-chercheurs, doctorants ou post-doctorants) ainsi que les activités réalisées – recherche, enseignement, valorisation, responsabilités collectives aux niveaux local, national et international et une activité disparate nommée « administration » (Dahan et Mangematin, 2010). Ces acteurs sont souvent qualifiés de « travailleurs multifonctionnels » (Musselin, 2008). Par la suite, je désignerai majoritairement par la catégorie de « chercheur » les chercheur·ses, les enseignant·es-chercheurs et les (post)-doctorant·es.

Les statuts, le genre (Marry et Jonas, 2009), les recrutements, les carrières (Louvel, 2006) les dynamiques politiques (Hubert et Louvel, 2012), l'organisation du travail scientifique (Vinck, 2007 ; Louvel, 2011) et les conditions d'exercice de cette profession sont quelques-uns des sujets abordés par les spécialistes de l'enseignement supérieur (Musselin 2001, Paradeise et al, 2009) et des politiques de recherche (Larédo et Mustar 2001). Ces auteurs puisent dans les acquis de champs de recherche frontaliers : sociologie du travail, sociologie des professions, sociologie des organisations, et sociologie des sciences.

Les laboratoires ou unités de recherche ont fait l'objet de plusieurs travaux comme « centres de traduction » (Callon, 1989) ou « espaces de coordination et de stabilisation » (Vinck, 1992 ; Louvel, 2005 ; Vinck 2007). On retiendra pour cette thèse que les laboratoires remplissent trois rôles importants dans la dynamique de production et de circulation des connaissances (Callon, 1989). Ils assurent tout d'abord la concentration et la mise en relation de ressources hétérogènes (lieux, objets et acteurs). Ils favorisent ensuite l'apparition de « porte-parole » légitimes qui font le lien entre l'intérieur et l'extérieur du laboratoire. Enfin, ils créent des points de passage obligés dans les réseaux sociotechniques.

Le groupe transversal des scientifiques et le groupe professionnel des chercheurs<sup>47</sup> ne se superposent pas. Dans le cas des conseils scientifiques,

---

<sup>46</sup> Peu de chercheurs employés par des opérateurs privés apparaîtront dans cette thèse. De plus, la proportion de chercheurs étrangers dans les conseils scientifiques est très faible et c'est pourquoi je me concentre ici uniquement sur la recherche française.

<sup>47</sup> S'apparentant à la catégorie 34 de la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles de l'INSEE : « Professeurs, professions scientifiques ».



40 % des membres ne sont pas professionnellement des chercheurs : ils travaillent dans des institutions chargées de la conservation de la nature, des institutions culturelles, des associations etc. (voir tableau 4). Pour autant, ils peuvent très bien se considérer et/ou être considérés comme scientifiques. Les naturalistes<sup>48</sup> (Bérard et al, 2005) contribuent par exemple massivement à la production du savoir scientifique dans les espaces protégés. Il en est de même pour certains professionnels des espaces protégés tels que les responsables scientifiques comme le troisième chapitre le montrera.

Si les deux principaux mondes professionnels mobilisés dans les conseils scientifiques sont celui de la recherche et celui de la gestion de la nature, l'horizon professionnel des conseils scientifiques est en fait plus varié.

Même si leurs professions ne sont pas présentées ici dans le détail, des salarié·es d'associations, des salarié·es de fédérations (de chasse ou de fédérations d'alpages), d'administrations (comme les DREAL, DRAC), d'institutions culturelles (comme des musées ou muséum), des enseignant·es du secondaire, des employé·es d'autres institutions environnementales (comme les conservatoires botaniques nationaux ou les centres régionaux de la propriété forestière), quelques employé·es de bureaux d'études, des chercheur·ses indépendant·es... sont des acteur·rices de ces collectifs.

Tableau 4 : Répartition des membres des CS de Rhône-Alpes et PACA par catégorie professionnelle.

	Catégorie professionnelle	Nombre de membres	%
1	"Chercheur" <sup>49</sup>	343	59,65
2	"Gestionnaire"	80	13,91
7	"Salariés d'ONG, naturalistes, érudits locaux"	53	9,22
1	"Employés d'administration"	41	7,13
6	"Autre"	28	4,87
4	"Employés de musée ou institutions culturelles "	26	4,52
5	"Enseignants du secondaire"	4	0,70

<sup>48</sup> Qu'ils soient employés ou non dans le secteur de la protection de la nature. Dans ce cas, en tant qu'amateurs bénévoles, leurs catégories professionnelles sont très diverses : enseignants du secondaire, retraités de l'industrie, travailleurs dans le secteur touristique etc.

<sup>49</sup> Dans la catégorie « chercheur » sont compris les chercheurs (CNRS : 14% ; EPST : 7% ; chercheurs étrangers : 4%), les enseignants chercheurs (26%), les chercheurs indépendants ou employés de structures de recherche privées (8%).

## Des qualifications stratégiques plutôt que des opérateurs de catégorisation analytique

Les membres de conseils scientifiques, et *a fortiori* les participant·es ne sont pas nécessairement tous des chercheurs ni même des scientifiques. La dénomination de scientifiques regroupe au sein des conseils des professionnels de la recherche, des professionnels de la conservation de la nature et des personnes venues d'autres horizons, qui pratiquent une activité scientifique de façon professionnelle ou bénévole. Les catégories utilisées au sein de mes terrains disent parfois peu de choses des dynamiques socio-professionnelles.

Le terme de « gestionnaire » est particulièrement problématique : il est employé majoritairement à l'extérieur du lieu principal de travail et sert majoritairement à distinguer les professionnels de la catégorie de chercheur, tout en véhiculant une vision particulière des rapports aux savoirs et aux pratiques de la conservation de la nature. Pour s'en distinguer, le terme de praticien est parfois employé<sup>50</sup>. Il désigne celui qui exerce sa profession par l'usage de moyens pratiques en opposition au terme de théoricien. Mais j'ai considéré qu'il véhiculait une opposition trop tranchée avec les scientifiques alors que les limites entre ces deux sphères ne sont pas si strictes puisque certain·es gestionnaires se qualifient de scientifiques. Ainsi, malgré les critiques formulées c'est tout de même le terme de « gestionnaire » qui reviendra le plus dans l'écriture de cette thèse.

Sans être une catégorie pertinente pour l'analyse, ce qualificatif permet pour autant de rendre compte de certaines dynamiques de terrain. Giovanni Prete suggère en effet dans sa thèse sur les relations entre chercheurs et administrations du risque que « [les] qualificatifs de « scientifique », « technique » ou « politique » sont moins pertinents comme des opérateurs sociologiques de catégorisation des activités humaines que comme des qualifications employées de manière plus ou moins stratégique par les acteurs étudiés et qui délimitent leur champ d'intervention, de compétence ou de légitimité – ou celui d'autres acteurs » (Prete, 2010, p. 91). Je reviendrai sur ces structures catégorielles comme cadre de l'expérience (Goffman, 1991) dans le troisième chapitre.

Outre ces catégories, j'évoquerai dans ce travail à plusieurs reprises les « mondes de la gestion de la nature », « les mondes de la recherche » ou les « mondes administratifs ». Ces termes reposent sur une utilisation générique du concept de « monde social », qui renvoie généralement au « milieu immédiat des individus et collectifs étudiés » et est un moyen de les situer dans un « espace et un temps socioculturel » (Clarke, 2007). Un monde social s'apparente à un réseau d'acteurs partageant des routines, habitudes, évidences, codes culturels (Becker, 1988 ; Strauss, 1992).

Je postule ainsi que les acteurs ont une vision du monde et une identité construites en partie par leur activité principale (qu'ils comprennent comme

---

<sup>50</sup> Notamment par les chercheurs en SHS sur mes terrains ou par des personnels administratifs.

« administrative », « scientifique », « gestionnaire » ou « politique ») et le type d'organisation auxquels ils appartiennent (organisme de recherche, service administratif, espace protégé). Je m'attacherai à montrer l'hétérogénéité interne de ces mondes et le flou de leurs frontières.

## **1.2. Etudier les rencontres interprofessionnelles entre science et action**

### **Les scientifiques dans la société**

Les recherches récentes ont fait le constat récurrent de la multiplicité des engagements, des attachements et du travail aux frontières des scientifiques dans la société ou plus précisément dans l'action publique. Les sciences sociales appréhendent ces processus de diverses manières. Jérôme Lamy (2007) identifie cinq corpus de recherches sur les relations entre science et politique, qui portent respectivement sur : les conditions qui influencent l'activité scientifique ; les modes d'organisation de la recherche ; les engagements publics ou politiques de certains chercheurs ; les usages que les décideurs publics font des recherches scientifiques à des fins de contrôle ou d'expertise et les constructions théoriques générales qui travaillent sur les modalités d'agencement et de structuration des relations entre sciences et société.

Ces recherches sont à la fois empiriques au travers de leurs analyses d'objets, d'organisations (comme les agences d'expertise, Besançon, 2010) ou de dynamiques sociales mais aussi conceptuelles. Elles mettent en évidence la multiplicité des « zones de contact » mais aussi des tensions et affrontements entre la recherche, les connaissances produites et la société dans toutes ses facettes. Les modalités de rencontre entre mondes de la science et autres mondes sociaux sont souvent abordés sous le prisme du concept de frontières (Lamont et Molnar, 2002). Ainsi, l'analyse des interactions entre professionnels de la nature et scientifiques menée dans cette thèse puise dans un répertoire résolument géographique. Frontières, circulations, interstices, interfaces sont des termes régulièrement employés dans les *science studies* et dans l'ensemble de la sociologie contemporaine. Les théories qui se sont développées autour de la notion de frontière fournissent en effet des outils pour analyser comment les mondes ou sous-mondes de la science arrivent à collaborer avec d'autres mondes sociaux tout en maintenant leurs différences.

Empiriquement, les relations qui se nouent au sein des conseils scientifiques peuvent être lues de façon pragmatique dans la lignée des travaux sur les situations d'expertise. Il s'agira de montrer en quoi les dynamiques observées leur ressemblent et s'en distinguent. Outre l'activité d'expertise, les rencontres entre membres de conseil scientifique et professionnels de la nature peuvent être vues comme des collaborations interprofessionnelles qui nécessitent de franchir des frontières. La coexistence de ces deux modalités

nécessite de documenter les manières dont les acteurs s'ajustent à des demandes et situations parfois contradictoires.

Pour répondre à la problématique posée, l'approche théorique combine à l'instar d'autres travaux la sociologie des sciences et des techniques, la sociologie des relations professionnelles et l'analyse des processus d'action publique (Lima, 2009).

### 1.2.1. Le recours au concept de frontière

#### Un concept renouvelé

Le concept de frontière connaît un renouveau important dans les sciences sociales (Lamont et Molnar, 2002). Objet important de la géographie, sa signification première reste essentielle pour comprendre les dynamiques géopolitiques contemporaines (Groupe frontière, 2004).

Plusieurs secteurs de la sociologie le mobilisent désormais (Thériault et Bilge, 2010 ; Tilly, 2004) : c'est le cas des travaux sur les identités sociales et collectives, sur les inégalités de genres, sur le lien entre identités communautaires et nationales et frontières spatiales, sur les cultures organisationnelles et sur les activités scientifiques et la production de connaissance. Ce concept plastique revêt diverses significations sociales et culturelles selon les contextes où il est mobilisé. Il a permis aux sciences sociales de sortir d'une représentation substantialiste des cultures et des représentations de l'environnement social. La tradition anglo-américaine de l'interactionnisme montre que les catégories ou les classements que les acteurs opèrent pour décrire le social résultent de l'existence de différences et frontières continues (Abbott, 1995)<sup>51</sup>. Les frontières sont à la fois le produit d'actions et d'interactions et produisent à leur tour des normes, des groupes et leurs identités. Le terme frontière est employé dans les recherches simultanément comme un concept critique et analytique (Lamont, 2001). Les *cultural studies* défendent par exemple l'idée que la lutte des minorités consiste premièrement à transgresser les frontières imposées (comme la frontière entre le masculin et le féminin, Butler, 1990). La frontière est devenue un cadre d'analyse privilégié des rapports entre espaces et société. Son principal intérêt repose sur sa capacité à définir, à décrire, à distinguer des ensembles et des positions (Christin, 2010). Mais les auteurs relèvent que ce concept est devenu de plus en plus flou et fluctuant. L'emploi massif de cette métaphore pour expliquer le social n'est pas sans raisons et effets.

---

<sup>51</sup> Dans un texte publié en 1995 (« Les choses sans frontières »), Abbott renverse les habitudes de pensée en considérant la primauté des frontières sur les entités sociales. Prenant appui sur l'exemple de l'émergence du travail social au XIXe siècle, il montre qu'il peut y avoir des frontières sociales sans les entités sociales, ce que le postulat de la « priorité temporelle des frontières », i. e. le fait de considérer que le tracé des frontières est premier, permet de prendre en compte.

Le concept de frontière sous-entend parfois un projet de dépassement.

Le « dépassement des frontières » est devenu un thème à la mode, vu comme accompagnant une nouvelle phase de la modernité (Belton, 2009) valorisant l'individualisation, la mobilité et l'affranchissement des barrières. Une nouvelle métaphore du social se développerait en creux, celle d'une modernité « fluide » (Marzloff, 2005) voire liquide (Baumann, 2000, cité par Belton, 2009).

« Parfois, ni les frontières, ni les relations ne marquent une différence entre un endroit et un autre mais [...] parfois les frontières vont et viennent, permettent des débordements ou disparaissent tout à fait tandis que les relations se transforment sans rupture. Ainsi, parfois, l'espace social se conduit-il comme un fluide » (Mol et Law, 1994).

À l'encontre des propos ci-dessus, dans de nombreux cas observés par des chercheur·ses des *science studies* et d'autres disciplines, les frontières du social gardent au contraire toute leur rigidité. L'idée d'un social fluide, qui soutient par ailleurs certains discours néolibéraux est risquée parce qu'elle risque d'occulter des rapports de pouvoirs, de classes ou de domination.

### **Les « théories frontières » sur la connaissance : théoriser les séparations et les rencontres entre mondes sociaux**

Le concept de frontière a été utilisé massivement pour étudier les modalités de rencontre entre mondes de la recherche et autres mondes sociaux. L'emploi en français du mot de frontière fait converger deux idées différentes : la frontière « barrière » qui divise et exclut, représentée en géographie par la figure de la ligne et celui de la frontière « charnière » qui laisse passer et inclut, représentée par la figure de la zone<sup>52</sup>. On retrouve ces différentes acceptions dans les déclinaisons conceptuelles de la frontière qu'ont opérées la sociologie des sciences et l'anthropologie des connaissances. Ces recherches peuvent elles-mêmes se classer en deux ensembles (Prete, 2013) selon la vision de la frontière adoptée :

- ◆ une approche séparative de la frontière entre science et non-science qui se fonde sur le concept du « boundary work » (Gieryn, 1983)
- ◆ une vision collaborative de la zone construite autour de frontières dans un groupe ou une organisation.

Le premier ensemble de recherches met en avant une conception conflictuelle de la frontière comme un espace de différenciation voire d'affrontement. Des séparations sont socialement construites entre la science et ce qui n'en relève pas.

La notion de « *boundary work* » (Gieryn, 1983), traduit par « travail de frontières » ou « travail de démarcation » a été abondamment mobilisé pour montrer comment les scientifiques cherchent à se démarquer ou tenir à

---

<sup>52</sup> En anglais, le mot de border renvoie plutôt à la frontière matérielle et celui de boundary à la frontière culturelle (Mützelburg et al, 2017) ; voir chapitre 5.

l'écart d'autres acteurs, qu'ils soient « non-scientifiques » ou « non-professionnels ». Les frontières culturelles de la science (Gieryn, 1999) sont mouvantes. Elles varient au gré des opportunités et des contextes concurrentiels et sont fortement subordonnées aux intentions, intérêts, comme à la subjectivité des scientifiques. Lorsque les scientifiques cherchent à étendre leur expertise dans des domaines réclamés par d'autres professions, lorsqu'ils cherchent à monopoliser une autorité professionnelle ou à protéger leur autonomie professionnelle, ils se confrontent à des « épreuves de crédibilité » (Meyer, 2012). Ils doivent donc répondre à des contestations de leur espace professionnel afin de conserver leur autorité et crédibilité (Jasanoff, 1987). Ils déploient alors des processus qui visent à distinguer la science des autres activités sociales (Gieryn, 1999). Ces processus se divisent en fonction des trois types d'épreuves rencontrées : expansion, expulsion, et protection d'autonomie (Meyer, 2012). Ce travail frontière se concrétise dans l'épuration des méthodes de travail pour maintenir une autorité (Jasanoff, 1987) ou la discréditation des énoncés concurrents afin de conserver un monopole ou de gagner en influence.

Ce travail de démarcation contribue donc à la défense d'une juridiction professionnelle (au sens d'Abbott (1988)). Il vise à construire une forme d'autorité ou plus concrètement à se créer des opportunités de carrière (Gieryn, 1983). L'instauration de ces frontières peut également permettre de maintenir une certaine autonomie de la communauté scientifique vis-à-vis d'une tentative de contrôle du politique et du public (Gieryn, 1983, p. 789-791) en mettant d'autres valeurs, intérêts et émotions à distance.

La théorisation de ces phénomènes amène à s'intéresser aux manières dont des limites, des démarcations ou des divisions sont créées, défendues ou attaquées entre des champs de connaissances. La défense ou l'attaque de ces frontières sont au cœur des interactions entre acteurs : ces limites sont issues d'une construction sociale et leur flexibilité ou leurs déplacements sont un enjeu majeur de l'interaction.

Un deuxième ensemble de travaux insiste au contraire sur la dimension collaborative de la frontière qui constitue un espace d'échange, de rencontres et de coopération entre acteurs, « actants » ou « mondes sociaux ». Les théories interactionnistes de l'acteur réseau cherchent à comprendre le rôle de certaines organisations dans l'articulation entre les mondes sociaux. C'est dans cette perspective qu'a été développée la notion d'objet-frontière (*boundary object*, Star et Griesemer, 1989) qui a donné lieu à de nombreuses déclinaisons (Trompette et Vinck, 2009) et à un champ de « théories frontières » comme la « *boundary-organization* » (Guston, 2001), la « *border zone* » (Kohler, 2002a et 2002b), le « projet-frontière » (Meyer, 2009) ou la « *boundary community* » (Gond et al, 2016). Ces concepts décrivent chacun à leur façon le fonctionnement des relations entre différents mondes et sous-mondes sociaux comme le suggère le schéma ci-dessous.

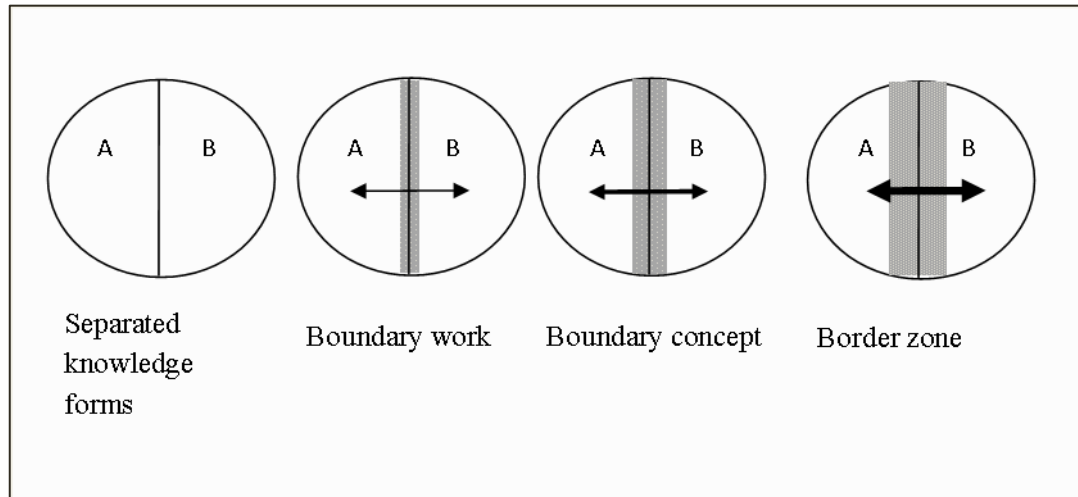


Figure 2 : Représentation des différentes façons de concevoir la frontière dans des processus de construction de connaissances. Source: D'après Schwarz, 2015 lui-même adapté de Martinez, 1994

Ces travaux ont permis de mieux décrire comment les organisations font interagir différents mondes sociaux (tels que les mondes de la science et la politique dans le cadre de l'AFSSA, Besançon, 2010) ou comment les scientifiques se mobilisent autour d'une problématique sociale (comme les risques (Prete, 2013) ou une maladie (Massart, 2013)). Le terme d'interface est souvent employé pour décrire la zone de collaboration produite entre des frontières. Ce terme a été initialement forgé en sciences physiques pour désigner le contact entre au moins deux objets de natures différentes. D'autres disciplines se la sont appropriée par la suite comme la biologie (la membrane cellulaire est pensée comme une interface) ; l'informatique (les interfaces web facilitent l'échange d'information) ; la biologie pour étudier les interrelations entre milieu naturel ou entre l'homme et la nature (Picon, 1992) ou la géographie qui travaille sur les régulations entre différents systèmes territoriaux (UMR 6012, 2008). En sociologie des sciences et des techniques l'interface, utilisée principalement dans la littérature anglo-saxonne, désigne les rapports et interactions volontairement constructifs entre science et politique (Watson, 2005). Ce champ lexical accompagne celui du « partenariat » (présenté ci-dessous, cf. 1.2.3).

C'est principalement ce deuxième ensemble de recherche qui sera exploré et mobilisé au cours de cette thèse. Dans le cas des conseils scientifiques, cette approche permettra de montrer qu'une organisation ou une zone frontière est traversée non pas par une seule frontière (entre science et action) comme l'évoquent les schémas précédents mais par plusieurs frontières, mouvantes et interdépendantes, tout en constituant une zone d'interactions potentielles. Autrement dit, ces processus sociaux itératifs prennent place dans des espaces où les frontières ne sont pas données mais se constituent et se déplacent en fonction des situations (Jankowski et Le Marec, 2014). Pour activer ces processus, diverses formes d'organisation et de savoirs se déploient (voir chapitres 5 et 6).

En outre, la logique de démarcation persiste (Rabaud, 2016) malgré ces velléités « collaboratrices ». Elle prend des orientations différentes selon les situations. Cette thèse documentera ce paysage interactionnel à la « frontière » ainsi que les effets d'une présence et d'une circulation sur cette ou ces frontière(s), sur les comportements, les réactions et les relations des individus. Finalement, diverses dynamiques autour des frontières cohabitent et alimentent un répertoire et une grammaire d'action multiple et complexe entre professionnels issus de divers horizons. C'est cette complexité que je cherche à restituer de façon empirique.

Les recherches sur les relations entre sciences et sociétés se sont intéressées en pratique aux engagements des scientifiques dans la société au travers de deux principaux modes de relations que sont l'expertise et les relations partenariales. Ceux-ci se retrouvent conjointement mobilisés dans les interactions au sein des conseils scientifiques.

### 1.2.2. L'expertise en contexte

Le modèle de rapports entre science et politique le plus investigué est sans conteste celui de l'expertise. Divers champs disciplinaires tels que la sociologie des professions, les *science studies* ou la sociologie du risque s'y sont attelés<sup>53</sup>. Dans chacun d'eux, le recours à la notion de frontière est à la fois méthodologique et analytique et un enjeu de la recherche contemporaine (Lima, 2009 ; Bérard et Crespin, 2010).

La période récente a vu le recours aux experts prendre une importance grandissante et devenir une caractéristique de la « société du risque » (Beck, 2001). L'expertise scientifique et technique est depuis une vingtaine d'années au centre de nombreux débats, à la suite de controverses et d'affaires en matière notamment de risques sanitaires et environnementaux et de la montée des questions marquées par une forte incertitude (OGM, bio-éthique, changement climatique, problèmes sanitaires, etc.). Simultanément, l'appel massif aux experts et à leurs avis est remis en cause. La complexité des situations, l'incertitude et l'imprévisibilité croissantes ont rendu caduque l'idée qu'un comité d'experts puisse prendre des décisions « éclairées » valables à tout moment. Sous la pression publique, l'expertise a dû se réformer et offrir des garanties en termes d'indépendance, de transparence et d'ouverture (Granjou et Barbier, 2010).

#### **Les mouvements de recours à l'expertise dans la protection de la nature**

Les politiques environnementales, plus particulièrement celles qui traitent de la gestion de la nature, créent une forte demande d'expertise scientifique (Lascoumes, 1994 ; Granjou et Mauz, 2007 ; Ollitrault, 2008). Elles

---

<sup>53</sup> Afin de simplifier le propos, cette section s'intéressera principalement aux auteurs des *science studies*.



reposent sur une mobilisation intense des scientifiques dans un double mouvement (Coreau et al, 2013). D'une part, ils se sont eux-mêmes mobilisés pour influencer des politiques publiques telles que la mise à l'agenda de la conservation de la nature et la définition des enjeux internationaux autour de la biodiversité au cours du XXe siècle (Blandin, 2009). D'autre part, les pouvoirs publics les mobilisent pour mettre en œuvre leurs politiques. Ainsi, le mouvement de « territorialisation » des politiques environnementales se distingue par le recours massif aux instances locales de concertation et de participation où des scientifiques sont engagés (Lascoumes et Le Bourhis, 1998 ; Duran et Thoenig, 1996). C'est le cas par exemple de la mise en place du réseau Natura 2000 (Alphandéry et Fortier, 2001 ; Pinton et al, 2007) ou de la gestion des espaces protégés (Selmi, 2006 ; Granjou et al, 2010a) qui ont recouru aux scientifiques pour se construire et se légitimer. C'est ce deuxième mouvement, la mobilisation des scientifiques par l'action publique, qui m'intéresse ici.

Dans ce domaine, les compétences, notamment scientifiques, deviennent un élément déterminant de la construction de la légitimité des acteurs dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques. Un « impératif scientifique » (Granjou et Mauz, 2013) demeure extrêmement présent dans les actions de gestion de la nature et les discours des acteurs. Les décisions en matière de conservation de la nature et de développement durable doivent s'appuyer sur un corpus de connaissances réputé validé par la science. L'expertise scientifique est alors recherchée par les acteurs afin premièrement de leur permettre de se départir d'une image militante et deuxièmement d'accéder et d'agir dans le domaine public pour intégrer de nouveaux réseaux relationnels.

Cet impératif se traduit par deux dynamiques :

- ♦ en interne par la constitution d'un corps de spécialistes qui, dans une logique de professionnalisation, induit une revendication d'expertise (Paradeise, 1985). L'ONCFS a par exemple misé sur le développement de ses expertises scientifiques et de sa propre production de recherche avec la création en 1985 des Centres nationaux d'étude et de recherche appliquée (CNERA)<sup>54</sup> qui se traduit par la publication d'articles, le recrutement de recherche, pour la plupart issus du milieu universitaire et le soutien aux ingénieurs réalisant des thèses (Marc et Blanc, 2013). Il a été montré que cette revendication d'expertise permet aux acteurs de se démarquer dans un secteur de plus en plus concurrentiel et de prendre ses distances avec un registre d'action et d'expression militant afin de pouvoir intervenir dans l'action publique (Granjou et Mauz, 2013) ;
- ♦ le foisonnement des institutions et des dispositifs d'expertise répartis à toutes les échelles (Granjou et al, 2010a ; Coreau et al, 2013) dans lesquels on peut inclure les conseils scientifiques. D'autres cercles d'expertise existent, par exemple au MNHN, dans des fondations

---

<sup>54</sup> Devenus récemment des « unités de recherche appliquée »

(FRB) ou par l'intermédiaire d'organismes de recherche (INRA, IRSTEA). Le recours à la science des espaces protégés passe notamment par leur conseil scientifique. Lorsqu'ils sont suivis<sup>55</sup>, les avis émis confèrent une certaine légitimité aux décisions des administrations et gestionnaires et sont volontiers mis en avant, notamment si la demande soumise à l'institution a été rejetée.

En raison de la permanence et de l'actualité de ces dispositifs de regroupement d'experts, certains acteurs multiplient les activités d'expertise. D'autres, en raison de leur profession, doivent adopter des positions différentes selon les contextes d'exercice de l'expertise comme nous le verrons par la suite (chapitres 7 et 8). Ce domaine de l'action publique développe une pratique de l'expertise fondée sur des procédures formalisées et/ou des relations de durée entre des opérateurs de politiques publiques et des scientifiques. L'expertise est ici appréhendée à la fois comme une condition de l'efficacité de l'action publique et comme une sphère distincte de la politique en dépit des recherches en sciences sociales qui ont montré leurs interrelations. Comme le dit Grandjean (2017, p.23), « à titre collectif, imaginer que des savants ou experts puissent prendre de « bonnes » décisions pour la collectivité est une naïveté dangereuse. Les enjeux sociétaux qui gouvernent le « bien vivre ensemble » dépassent, et de très loin, ce que la science ou l'expertise peuvent dire – quand ils peuvent dire quelque chose. »

### **La déconstruction du mythe de l'expertise**

A partir des années 1980, l'expertise scientifique comme technologie de pouvoir (Jasanoff, 1990) est devenue un objet d'étude majeur pour les sciences sociales. Pierre-Benoît Joly (2012) rappelle que ces travaux ont opéré une déconstruction du « mythe » de l'expertise (Rip, 1985) évoqué dans la citation ci-dessus par l'étude de trois thématiques : le fonctionnement des instances et le champ réglementaire, la nature des relations entre expertise scientifique et décision publique (Callon et Rip, 1991; Roqueplo, 1997) et l'information et la consultation du public (Theys et Kalaora, 1992). Ces recherches ont été centrales dans la constitution du champ des STS et des réflexions sur les rapports entre sciences et sociétés.

Il est impossible de relater ici l'ensemble des domaines investigués à propos de l'expertise<sup>56</sup>. Je présenterai la définition retenue pour ce travail, les choix théoriques faits et leur application au domaine environnemental. Ceci me permettra de montrer en quoi les conseils scientifiques ressemblent à des activités et situations d'expertise tout en différant du modèle abstrait « purifié et indépendant » de l'expertise.

---

<sup>55</sup> Les avis des conseils scientifiques sont simplement consultatifs.

<sup>56</sup> Les analyses critiques sur l'expertise possèdent désormais un dictionnaire, démontrant la vigueur de ce champ (Henry et al, 2015). Voir pour une synthèse de ces travaux : Granjou et Barbier, 2010 ; Joly, 2012 ; Barbier et al, 2013.

## Définitions

La définition de l'expertise est un enjeu de recherche en soi. La nature de l'objet « expertise » est désignée comme insaisissable (Clairat, 2008). Certains le perçoivent comme une compétence, d'autres comme une procédure (avec une désignation, une mission, une décision). Les apports des *science studies* ont permis de rompre avec l'idée d'une dualité entre l'expert scientifique attaché à des institutions de recherche et l'expert professionnel attaché à des mondes productifs<sup>57</sup> (Barbier et al, 2013). L'expertise compose désormais avec une multiplicité d'acteurs et d'instruments, de territoires et d'institutions, de flux et de reflux de savoirs, qui dessine une cartographie originale du pouvoir à l'intérieur de nos sociétés.

Je retiendrai la définition classique de Philippe Roqueplo : « L'expression d'une connaissance (*scientifique*) ne revêt valeur d'expertise que dans la mesure où elle s'articule à un processus décisionnel et c'est précisément cette articulation qui lui confère sa valeur d'expertise. » (Roqueplo, 1992, p. 162). Autrement dit, l'expertise n'a de sens que « dans les contextes où elle se trouve construite et mobilisée » (Dumoulin et al, 2005, p. 10) ou « il n'y a pas d'experts sans situation d'expertise » (Fritsch, 1985).

Au-delà de ce problème de définition, l'expertise est dans la société française et européenne à la fois omniprésente et polymorphe (Robert, 2012). Les contextes et les lieux de l'expertise sont variés, elle est « présente au cœur comme aux marges de l'action publique » (Jacob et Genard, 2004, p. 154) : comités de « sages » (Bachir-Benlahsen, 1995) comme le Conseil d'analyse économique (Clairat, thèse en cours), le Conseil d'orientation des retraites ou le Comité consultatif national d'éthique (Memmi, 1996), des organismes d'étude gouvernementaux (l'INSEE (Desrosières, 1993), le Centre d'analyse stratégique<sup>58</sup>), institutions d'évaluation des politiques publiques (Spencehauer, 1995), cabinets ministériels, tribunaux (Dumoulin, 2007), associations (Lochard, et Simonet, 2010), contre-expertises « profanes » (Estades et Remy, 2003), etc. Les activités d'expertises sont foisonnantes, les fonctions et les formes parfois renouvelées mais on le voit dans cette liste le comité d'experts en France s'impose encore comme une « scène idéal-typique de l'expertise scientifique à finalité politique » puisant dans le modèle rationnel-légal (Barbier et Granjou, 2004, p. 50) marqué par la séparation des activités savantes et décisionnaires. La vitalité des conseils scientifiques de l'action publique environnementale en sont une illustration (voir chapitre 3).

De nombreux travaux se sont concentrés sur l'étude de ces arènes formalisées de l'expertise scientifique (agences sanitaires, commissions ministérielles, instances d'experts de la Commission européenne, etc.). À l'échelle nationale et européenne, certaines sont dotées de prérogatives décisionnaires, d'autres non ; certaines sont mobilisées en interne de l'institution en dépendant de ces services, d'autres sont composées de

---

<sup>57</sup> L'expertise apparaissant pour certains auteurs comme « une image accomplie des traits de la professionnalité » (Paradeise, 1985, p. 17-31)

<sup>58</sup> Anciennement, Commissariat Général au Plan.

manière autonome (Robert, 2010). Des travaux récents ont porté leur attention sur les pratiques concrètes et les trajectoires de l'expertise (Denayer, 2013), les instances de légitimation qui cadrent leur juridiction (Benamouzig et Besançon, 2005 ; Torny, 2007), les tensions qui traversent les pratiques au regard des impératifs, conditions et situations, la coordination d'acteurs dans des configurations sociales, professionnelles et politiques variées et la négociation de leurs rôles respectifs (Prete 2013) pour s'interroger sur la légitimité des savoirs et des formes d'action (Debure, 2012). Comme l'expliquent Barbier et al. (2013), la focale portée anciennement uniquement sur l'État en action s'est déplacée pour « désencastrer » l'expertise et questionner de façon privilégiée des « situations-problèmes d'une action collective ».

### **Expertise : des jeux sur les frontières**

Dans ces travaux, l'idée de frontière, principalement entre science et politique mais aussi entre science et administration et entre profanes et scientifiques, est très souvent mobilisée. L'acte d'expertise est d'ailleurs vu lui-même comme « un jeu sur les frontières, entre le descriptif et le normatif, entre le constat empirique et le prescriptif » (Clairat, 2008). Les demandes de démocratisation et de pluralisme ont amené à brouiller les frontières de l'expertise qui deviennent de plus en plus flottantes (Cadiou, 2006, p. 122). En effet, l'extension des frontières de l'expertise constitue un enjeu politique et scientifique que ce soit concernant :

- le périmètre des questions traitées et des incertitudes soulevées ;
- les systèmes d'acteurs en jeu selon des relations bien plus complexes que la binarité entre des utilisateurs et des producteurs (qu'ils soient professionnels ou amateurs) ;
- la définition des espaces de participation à l'expertise pour y inclure des acteurs plus inhabituels et la reconnaissance que les savoirs experts véhiculent inévitablement des préjugés sur les « profanes » à l'égard des dangers collectifs (Wynne, 1996).

Lorsque l'on se penche sur les processus concrets de l'action publique, les frontières classiques se brouillent. Pour Bérard et Crespin (2010), qui comparent l'expertise à un objet-frontière (cf. infra), le concept de frontière permet de porter un regard pragmatique sur la notion d'expertise.

« Souvent soupçonnée d'être trop dedans pour pouvoir justifier d'une objectivité suffisante, mais tout aussi souvent accusée d'être trop dehors pour pouvoir réellement répondre à bon escient à la demande des pouvoirs publics, l'expertise ne cesse de devoir jouer avec les frontières » (Jacob et Genard, 2004, p.146).

En effet, travailler sur les frontières permet de mettre au jour les délimitations mais aussi les chevauchements, les assemblages, les voies de passage dans lesquelles des compromis s'invitent, les manières de les créer, de les maintenir ou de circuler entre les frontières. Les conseils scientifiques sont un bon exemple des hybridations et des mouvements d'ouverture qui sous-tendent l'expertise et de la difficulté à la délimiter.

### Les conseils scientifiques : des experts ne rendant pas d'expertise ?

Les conseils scientifiques s'apparentent à première vue à des comités d'experts classiques. Même si de nombreuses personnes peuvent être invitées aux séances, les conseils restent des arènes confinées où les débats sont voulus comme confidentiels et réservés à des spécialistes<sup>59</sup> et des experts<sup>60</sup>. Indépendants « d'esprit » (voir chapitre 3), ils sont convoqués par les institutions auxquelles ils sont adossés pour « éclairer » l'action et les décisions de ces dernières. Jean-Yves Trepos (1996, p. 5) définit la situation d'expertise comme « une situation problématique, requérant un savoir de spécialiste, qui se traduira par un avis, donné à un mandant, afin qu'il puisse prendre une décision ». Cette définition établit de nettes distinctions entre le monde de ceux qui « font le métier de connaître » et le monde de ceux qui « font métier de décider » que l'on retrouve donc dans les pratiques des conseils scientifiques. Une séparation entre l'activité de ces instances et la politique de l'établissement est marquée d'un point organisationnel et pratique. Il est assez rare que les présidents<sup>61</sup> des conseils d'administration des parcs participent à des séances de conseil, et des questions « politiques » sont parfois volontairement évitées dans les conseils (voir chapitre 3).

Néanmoins sur mes terrains, plusieurs acteurs m'ont souvent fait remarquer la différence entre leurs activités au sein des conseils avec des activités d'expertise « plus classiques ». Première différence pointée, la rémunération. Les membres de conseil ne reçoivent pas de rémunération supplémentaire pour leur participation, à la différence d'autres dispositifs comme les agences nationales (type ANSES). Mais la rémunération n'est pas une condition à la réalisation d'une expertise : les groupes d'experts de la Commission Européenne ne sont pas rémunérés mais uniquement défrayés comme les membres des conseils scientifiques (Robert, 2010).

Deuxième différence, le périmètre d'intervention. Les membres d'un conseil scientifique sont amenés à s'exprimer sur une très grande diversité de sujets. Au contraire, des comités d'experts travaillent habituellement sur une question étroitement circonscrite et sont recrutés pour une durée déterminée<sup>62</sup>. C'est le cas du groupe de travail « Brucellose des Bouquetins du Bargy » constitué en 2014 par l'ANSES pour répondre à une saisine de l'agence par des associations de protection de la nature au sujet des mesures controversées prises pour combattre cette épidémie qui touche les bouquetins et menace des cheptels<sup>63</sup>. Le tableau ci-dessous permet de

<sup>59</sup> La composition majoritairement masculine, âgée et blanche donne corps à cette affirmation.

<sup>60</sup> Terme massivement employé par les professionnels de la gestion de la nature.

<sup>61</sup> Qui sont pour l'essentiel des élu-es du territoire.

<sup>62</sup> Certains groupes d'experts internationaux sont toutefois nommés sans un délais circonscrit.

<sup>63</sup> Cette controverse a souvent été évoquée sur mes terrains. Ce comparatif s'appuie sur des rapports de l'ANSES dont le rapport d'expertise collective de Juillet 2015 disponible sur internet : <https://www.anses.fr/fr/system/files/SANT2014sa0218Ra.pdf> et le témoignage d'Isabelle Arpin qui a participé à ce groupe de travail rattaché au comité permanent d'experts spécialisé « Santé Animale » de l'ANSES.

récapituler les différences entre le fonctionnement de ce groupe d'expert de l'ANSES et celui d'un conseil scientifique.

Tableau 5 : Exposé des différences de fonctionnement entre un groupe de travail d'experts de l'ANSES et un conseil scientifique d'une institution environnementale.

	Comité d'experts d'agence type ANSES : exemple du groupe de travail « Brucellose Bouquetins du Bary»	Conseil scientifique d'institution environnementale
Périmètre de l'intervention	<b>Étroit</b> : Le groupe de travail est chargé d'élaborer un avis qui prend forme dans un « rapport d'expertise collective » relatif aux mesures de maîtrise de la brucellose chez les bouquetins du Bary	<b>Large</b> : les avis réglementaires ne structurent pas seuls le fonctionnement de l'instance.
Durée de l'intervention	<b>Courte mais intense</b> : le groupe s'est réuni 14 fois entre novembre 2014 et juin 2015, en groupe plénier ou en sous-groupe thématique.	<b>Longue et intermittente</b> : environ 3 réunions par an pour un mandat de 5 à 6 ans.
Degré de normalisation de l'intervention	<b>Fort</b> : suivi de la norme « NF X 50-110 Qualité en expertise – Prescriptions générales de compétence pour une expertise (Mai 2003) ». Traçabilité de l'expertise. Réalisation d'une déclaration de conflit d'intérêts.	<b>Faible</b> degré de normalisation. Existence de règlements intérieurs selon les cas. Faible traçabilité et publicisation de l'expertise.
Existence d'un appui l'institution commanditaire de l'expertise	Attaché au comité d'experts spécialisés « Santé et bien-être des animaux » interne à l'ANSES. Assurance de la confidentialité forte de la composition du groupe et de ses débats. Appuyé par 2 coordinatrices scientifiques de l'ANSES.	Appui d'un·e chargé·e de mission. Réponse à des demandes de l'institution mais souplesse dans la confection des ordres du jour.
Rémunération	Défraiement et rémunération (environ 90 euros par demi-journée)	Défraiement

Troisième différence, la normalisation des procédures<sup>64</sup>. Les principes « classiques » de l'expertise que sont l'impartialité, la transparence, la déontologie et la confidentialité accordée aux experts seraient bien plus

<sup>64</sup> Contrairement à d'autres instances, les CS ne réalisent pas d'appel à candidatures public et les déclarations publiques d'intérêts sont exceptionnelles sinon absentes, voir chapitre 3.

importants dans les dispositifs d'expertises nationaux que dans les conseils scientifiques<sup>65</sup>. Les membres de CS rencontrés sont ou ont été pour certains d'entre eux experts pour la commission européenne, experts pour l'ANSES ou experts sollicités par divers autres services d'État (comme la DREAL, la DDT etc.). La majorité d'entre eux soulignent que les activités des conseils sont moins formalisées et réalisées de façon plus collective et moins approfondie.

« Pour moi une expertise, c'est quand même plus fouillée que ça, enfin tu vois, faudrait justement qu'en fait... comment dire ? qu'ils étayent leur avis, ou qu'ils l'argumentent. Enfin, c'est une expertise oui mais alors rapide quoi tu vois. C'est plutôt du conseil. » (extrait d'entretien)

Pour d'autres, c'est la transmission de l'expertise à la décision politique qui est moins évidente dans les conseils.

« Ça [*l'expertise que l'interviewé a réalisée*] c'est une expertise où y a des règles, y a pas tellement de questions à se poser. Mais on sent que la décision individuelle, ce qu'on va dire pèse lourd, fort. Et dans un conseil, parce que c'est d'abord un conseil et évidemment de la relation, les choses sont beaucoup plus diluées » (extrait d'entretien).

En effet les avis des conseils ne sont qu'une partie des expertises rendues avant une prise de décision dans un espace protégé (voir chapitre 4). Un même projet est généralement examiné par plusieurs groupes d'acteurs aux statuts variés. Les apports de ces conseils ne sont souvent que des éléments d'un circuit d'expertise plus large, parfois peu directement en lien avec le versant politique.

Enfin, il est important de noter que si une partie des activités d'un conseil peut relever de l'expertise avec la formulation d'avis répondant à une question précise posée par l'institution, une partie non moins conséquente est constituée de débats autour de résultats de recherche, des discussions autour de la programmation scientifique ou de sorties de terrain. Une diversité d'activités qui dépassent les seules situations d'expertise est recherchée. La notion de « conseil » est mise en avant : il s'agit de donner des indications sur une manière d'agir à tous les niveaux du travail mené par l'équipe d'un espace protégé, sans que ces éléments soient nécessairement en lien avec une question précise.

Il est évident que les situations d'expertise dans les conseils scientifiques ne répondent pas toujours au modèle théorique de l'expertise comme impartiale, transparente, indépendante, plurielle et contradictoire. Diverses recherches en sociologie ont rendu compte des écarts observés entre ce modèle et les pratiques concrètes et ont ainsi joué le rôle d'entreprises de dévoilement en mettant au jour des processus de scientification de la politique ou à l'inverse des processus de politisation de la science (Weingart, 1999 ; Barthe et Gilbert, 2005).

Mais comme l'expliquent Barthe et Gilbert (2005), ce travail de déconstruction de l'expertise est maintenant abouti. Ils invitent les

---

<sup>65</sup> Le chapitre 3 permettra de revenir en détail sur les procédures qui composent l'activité des conseils et le degré de formalisation choisi par les groupes.

chercheurs à suivre désormais une autre stratégie et à s'intéresser à de nouveaux enjeux dans les rapports entre science et politique. Ils rappellent que les impuretés et transgressions sont de toute façon caractéristiques de la nature de l'objet et des activités d'expertise et que les acteurs ont intégré cette dimension. Ils poursuivent en expliquant que la recherche de compromis, entre savoirs techniques, règles juridiques, et intérêts politiques et économiques, est devenue de plus en plus explicite dans ces arènes (notamment dans le domaine des risques). Avec elle, les frontières s'assouplissent, des hybridations et bifurcations s'invitent à chaque débat. Il convient selon eux de documenter ces dynamiques afin de comprendre comment les acteurs travaillent dans une optique de compromis tout en conservant dans certains processus la légitimité de la séparation entre connaissances scientifiques et considérations politiques.

### **Choix théoriques**

Dans les terrains étudiés, les acteurs évoluent dans des contextes d'expertise, mais qui coexistent avec d'autres types d'activités et d'autres modes de relations.

Pour cette thèse, centrée sur la construction des relations entre professionnels dans des contextes situationnels puisant dans le registre de l'expertise, j'ai choisi de travailler principalement sur des situations et d'adopter une approche pragmatique et écologique de l'expertise (Barbier et al, 2013). J'entends par là la nécessité de ne pas étudier de façon isolée les circulations de personnes et les échanges de savoirs dans ces instances mais de les inscrire dans les ensembles auxquels ils appartiennent (Théry, 2008).

Plutôt que de me demander si l'expertise construite dans les conseils scientifiques est vraiment de l'expertise ou si elle est assez « pure »<sup>66</sup> pour avoir crédibilité, légitimité ou autorité dans le débat public, je m'intéresserai à une tension particulière de l'expertise, formulée par Jacob et Genard : « L'expert est celui que l'on vient consulter parce qu'il est suffisamment dehors pour offrir la caution d'indépendance qui sied à la scientificité, mais suffisamment à proximité pour que l'on puisse être convaincu que ses propositions seront opérationnalisables, qu'elles n'apparaîtront pas comme des savoirs éthérés tels que peuvent en produire les « savants » ou les « intellectuels » » (Jacob et Genard, 2004, p.146).

On rencontre régulièrement cette difficulté au sein des groupes qui composent les conseils scientifiques : la distance ou la proximité avec l'objet, le territoire et les acteurs qui le composent sont-elles un atout ou une difficulté pour construire une expertise ? Dans le contexte de travail partenarial entre les participant-es à des conseils et donc de proximité, quels arrangements et infrastructures permettent de maintenir une forme de distance dans les situations où la frontière entre « science et action » est réaffirmée ? Pourquoi et comment les acteurs engagés se frayent-ils un

---

<sup>66</sup> Ou assez « ouverte », « inclusive » à propos des profanes par exemple pour correspondre aux prescriptions des auteurs en sciences sociales.



chemin dans ces situations hybrides ? Comment adaptent-ils leur discours et pratiques ?

Ainsi, comme le préconisent Yannick Barthe et Claude Gilbert, il s'agira de comprendre non plus « comment la frontière entre science et politique est constamment transgressée à travers ce type de pratiques » mais de « comprendre comment, alors même qu'ils peuvent avoir conscience de « sortir de leur rôle », les acteurs qui sont engagés dans ces processus sont néanmoins sans cesse conduits à réaffirmer la pertinence de cette frontière, à justifier la séparation entre connaissances scientifiques et considérations politiques, et à rappeler la légitimité propre de chaque ordre d'activités. » (Barthe et Gilbert, 2005, p. 49).

### 1.2.3. Etudier des contextes de travail « partenarial » et des espaces de rencontres interprofessionnels

L'approche partenariale s'impose aujourd'hui dans le mode d'action public.

Après une période marquée par la valorisation de l'autonomie vis-à-vis de toute préoccupation sociale, un mouvement inverse s'impose désormais. Les chercheurs doivent désormais démontrer leur capacité à travailler avec d'autres types d'acteurs. Ils doivent montrer qu'ils sont en prise avec les problèmes du moment, qu'ils répondent à une préoccupation sociale et que leurs apports sont opérationnalisables. Cette exigence se traduit de diverses façons : l'implication des chercheurs dans l'éclairage de la décision publique, l'application technologique ou l'appui au développement ; l'intégration de la société (par exemple des collectifs de patients : Boy, 1999 ; Bonneuil, 2004) dans la recherche ; ou la création de nouvelles modalités de dialogue (boutiques des sciences, cafés scientifiques etc.) ou de décision (Grenelle de l'environnement 2007, voir Boy et al, 2012). Les partenariats avec les mondes « socio-économiques » sont particulièrement encouragés<sup>67</sup>. Les partenariats orientés vers la résolution de problèmes concrets qui associent des chercheurs et des acteurs extérieurs à la sphère académique sont qualifiés de transdisciplinaires (Wickson et al, 2006 ; Hirsch Hadorn et al, 2008).

Les conseils scientifiques peuvent alors être vus comme une manière pour les chercheurs de s'engager dans des collaborations transdisciplinaires avec les acteurs des espaces protégés afin de répondre à des problèmes concrets venant du « terrain » ou d'initier des recherches plus « symétriques » (Morrisette, 2013).

#### **Demandes d'engagements et de pertinence sociale**

Les chercheur·e·s sont de plus en plus encouragé·es à produire des connaissances qui soient directement utiles pour la société (Hessels et Van Lente, 2008). Cette demande de « pertinence sociale » (*relevance*) qui se

---

<sup>67</sup> Même s'ils ne sont pas toujours reconnus ensuite dans l'évaluation des chercheurs.

définit comme « la valeur ajoutée que la recherche scientifique aura pour la société » (Hessels et al, 2009, p 388) n'est pas inédite mais dépasse désormais l'unique groupe d'experts et de scientifiques reconnus et mandatés par une instance d'expertise ou une institution.

Ce mouvement s'accompagne de logiques économiques puisque dans le régime néolibéral de production des savoirs (Bonneuil et Joly, 2013), la recherche publique doit contribuer à la compétitivité économique et à l'innovation<sup>68</sup>. Ce principe influe fortement sur les cadres d'actions des professionnels de la science, même si une partie d'entre eux cherchent par leurs activités à s'inscrire dans d'autres logiques que ces soubassements économiques. Les institutions environnementales sont en effet de plus en plus poussées par leurs tutelles à développer ce type de collaboration avec la sphère académique<sup>69</sup>.

La sociologie des sciences s'est intéressée à la question de l'engagement public des chercheurs, qu'elle définit comme « la mise en jeu dans l'espace public d'une parole dont l'autorité est liée à sa position dans le champ scientifique » (Bonneuil, 2006, p.235), principalement au travers des liens entretenus avec les pouvoirs publics et la participation à des dispositifs. Comme l'ont montré Blondiaux et de nombreux chercheurs, la prise de décision dans les démocraties contemporaines valorise aujourd'hui certains thèmes : la discussion, le débat, la concertation, la consultation, la participation, le partenariat, la gouvernance... (Blondiaux et Sintomer, 2002). Une constellation de dispositifs traduit la montée d'un « impératif délibératif » qui s'est manifesté précocement dans le secteur environnemental avec l'émergence de scènes de discussion et de concertation qui engagent les scientifiques aux côtés d'autres acteurs (ex : Remy, 2001 ; Alphandéry et Fortier, 2001).

Les travaux précédents sur les conseils scientifiques ont montré qu'il existe des motivations variées à devenir membre de CS et à participer à ces instances. Elles sont de deux types :

- ♦ La participation à des conseils est un moyen plus ou moins direct de faire plus de science ou d'améliorer ses travaux. L'implication dans une institution environnementale via un CS permet d'acquérir un ensemble de ressources professionnelles : renforcement des compétences sur les objets et territoires ; accès à des jeux de données ; accès à des sources de financements ; accès à un appui technique et logistique ; élargissement des sujets de recherche.

---

<sup>68</sup> L'« économie de la connaissance » comme modèle d'organisation destiné à promouvoir la croissance économique et repose sur la production et la diffusion des connaissances comme ingrédients indispensables à l'innovation technologique, organisationnelle ou sociale. Le passage de la « vulgarisation » à la « valorisation », remarqué par D. Wolton (in Jollivet, 2007) dans les langages techniques et politiques poursuit ces mêmes objectifs.

<sup>69</sup> Les espaces protégés sont des territoires où de nombreuses recherches sont conduites. Des appels à projet spécifiques, des dispositifs ou organisations encouragent les partenariats. Néanmoins les recherches sont loin d'être toutes connues de l'institution et les collaborations ne sont pas systématiques.

- ♦ Mais cette implication permet de cultiver également toute une série d'attachements et de goûts : attachement à la nature, à un territoire dans son ensemble ou à des lieux singuliers ; attachements à des activités traditionnelles (comme le pastoralisme) et des conceptions du développement ; goût pour la contribution à l'action publique ou à la possibilité de cultiver des liens d'amitié entre personnes.

Les raisons qui poussent les salarié·es de l'institution gestionnaire à venir aux séances de CS sont également à la fois professionnelles et personnelles : un avis ou un conseil de membres de CS par exemple sur la validité des protocoles utilisés permet de conforter la qualité et la légitimité de leur travail. Cette implication leur permet également de cultiver un goût pour la science et la pratique de recherche, d'être en lien avec des réseaux, de rester informés des avancées dans leurs domaines de prédilection, voire de participer à des programmes de recherche ou de cultiver des relations plus « informelles » avec certaines personnes.

L'implication dans des CS a aussi pu être vue comme une forme de « militantisme scientifique » (*scientific activism*) (Arpin et al, 2015a). Ce terme (Brown, 2000 ; Frickel, 2004) évoque un engagement de certains chercheurs en faveur de la préservation de la biodiversité dont la forme se distingue d'un militantisme associatif plus classique. Des registres gestionnaires et experts sont mobilisés dans ce cadre au détriment d'autres postures (Lascoumes, 1994 ; Ollitrault, 1996, 2001, 2008). Mais, comme nous le verrons par la suite, les acteurs des conseils sont diversement disposés face au militantisme en général et rejettent en général le terme (qu'il soit qualifié de scientifique ou non).

Plutôt que comparer les conseils à ces différentes formes d'intervention publique, j'ai cherché à documenter des modes plus discrets et plus routinisés de l'engagement scientifique auprès d'autres acteurs. En effet, les conseils sont aussi le lieu, moins visible, de matérialisation et de développement de relations partenariales entre chercheurs, scientifiques et gestionnaires.

### **Coopérations, collaborations, partenariats : un nouveau style d'action publique ?**

Les nombreuses recherches sur les transformations de l'action publique ont mis en évidence la diffusion d'un mode de gouvernement concerté fondé sur des négociations horizontales, des interactions et des échanges continus entre une diversité d'acteurs politiques et sociaux (Gaudin, 1999 ; Jouve, 2003 ; Le Galès, 2003 ; Stocker, 2004). Les transformations de l'action publique ont eu des incidences non négligeables sur les relations entre professions et sur le travail des professionnels (Douillet et De Maillard, 2008 ; Demazière, 2013 ; Le Bianic et Vion, 2008). Ces dynamiques laissent penser que s'est imposé un nouveau style d'action publique fondé sur la mise en avant et la multiplication des « co » : collaboration, coopération, coordination, consensus, copilotage et des dispositifs associés : commissions, comités, conseils, contrats dans une logique de partenariat poussée.

Depuis les années 1980 des dispositifs dont le principe est d'organiser la négociation d'action et d'encourager les interactions entre une multiplicité d'acteurs ont été mis en place. L'objectif est toujours le même : permettre aux acteurs concernés par les mêmes enjeux de dialoguer, d'articuler les compétences et intérêts ; de mettre en commun des savoirs voire de définir ensemble des actions communes. Ainsi, cette approche propose de « décloisonner » l'action en favorisant le rapprochement entre des entités habituellement enclines à s'ignorer, voire à s'opposer : administrations (nationale et locale), secteurs, professions, institutions, associations, groupes sociaux, etc. Dans un contexte d'austérité et de réduction des financements publics, ce type de démarche « transversale » se fixe pour objectif de contribuer à un accroissement de l'efficacité des politiques publiques grâce à la coordination de l'action des « partenaires » engagés dans un même secteur d'activités. Sa montée en puissance s'inscrit dans une conjoncture économique et gestionnaire néo-libérale qui tend à faire de ce modèle un impératif.

Il est un principe de la gouvernance des espaces protégés, notamment pour les parcs naturels régionaux.

« Coopérer » est issu d'*operari* : « fabriquer avec ses mains ». Par extension, *cum operari*, coopérer signifie « travailler à plusieurs, œuvrer ensemble dans un même but ». « Collaborer » provient du latin *cum* (avec) et *laborare* (travailler) et veut dire travailler ensemble<sup>70</sup>. Il n'existe pas vraiment de définition stabilisée de ces termes dans la littérature. Je retiens plutôt celui de collaboration qui met davantage l'accent sur les processus que sur la production finale, sur « les façons de faire, de s'organiser et d'apprendre que l'on partage » (Chapelain, 2017, p.14) et la définition qu'a proposée Hackett (2005, p. 671, traduit par Arpin et al, 2018) : « la collaboration est une famille de relations de travail délibérées entre au moins deux personnes, groupes ou organisations. Elle vise à partager une expertise, de la crédibilité, des ressources matérielles et techniques, du capital social et symbolique. »

Ces pratiques conduisent à des rencontres plus ou moins régulières qui construisent des sous-espaces sociaux d'un type particulier. Leurs effets sur celles ou ceux qui y participent commencent à être de plus en plus étudiés. Les recherches portent principalement sur le milieu hospitalier, qui en tant qu'espace professionnel clos demande un haut degré de coordination entre différents groupes professionnels et frontières intra et inter organisationnelles. Les travaux portent par exemple sur les collaborations entre infirmiers et aides-soignants (Esman et al, 2009) et hors de l'hôpital sur les relations entre infirmiers et médecins de famille (D'Amour, 2001) ; entre acteurs de la santé au travail (Barlet, 2015) etc. Il existe même dans le secteur de la santé une littérature sur « l'éducation » dite « interprofessionnelle », une forme de formation qui réunit des membres de deux ou plusieurs professions dans une formation (Gallant et al, 2011). Néanmoins d'autres secteurs commencent à être investigués telles que les

---

<sup>70</sup> Réseau des jeunes chercheur·ses du LabEx ICCA, appel à communication « Participation, coopération et collaboration dans les secteurs culturels », <http://calenda.org/418124>.

politiques éducatives<sup>71</sup> (Baluteau, 2017) ; les relations entre acteurs judiciaires et municipaux (Douillet et de Maillard, 2008) ; entre élus et employés administratifs (Demazière, 2016) ; entre magistrats et avocats (dans le cadre d'un appel à projets de la Mission de recherche Droit et Justice en juillet 2017), dans les secteurs culturels<sup>72</sup> ou dans le milieu scientifique.

Ces relations interprofessionnelles sont analysées selon divers cadres théoriques. Les auteur-es posent des questions sur les modalités de participation dans ces scènes d'action ; les modes d'enrôlement ; les positions, stratégies et ajustements des acteurs ; les rivalités ou conflits qu'ils soient normatifs ou cognitifs, les hiérarchies et relations de pouvoir ou encore les relations entre savoirs et manières de connaître par l'inter ou la transdisciplinarité.

### **La particularité des collaborations scientifiques transdisciplinaires**

Ces incitations au travail en commun sont particulièrement poussées dans le monde de la recherche. Il existe différents grades de collaboration entre scientifiques et acteurs d'autres milieux professionnels. Elles prennent diverses formes et appellation : recherche-action, recherche intervention, recherche co-construite, recherche collaborative, recherche participative, etc. Selon Gillet et Tremblay (2017), le terme de « recherche collaborative » serait privilégié en France et celui de « recherche partenariale » au Québec. Dans la littérature anglophone on parle majoritairement de *collaboration* (Parker et al, 2010).

Dans tous les cas, ces pratiques sont en plein essor notamment dans le domaine de l'environnement et de la conservation de la nature. Les conseils scientifiques peuvent être vus à la fois comme des lieux d'interactions pluridisciplinaires (voire interdisciplinaires dans certains cas) et transdisciplinaires qui s'inscrivent en partie dans cette logique. En effet, participer à un conseil peut être une façon d'entériner et de légitimer des collaborations passées ou en cours entre un-e ou plusieurs chercheur-ses et un-es ou plusieurs salarié-es d'une institution environnementale. Les membres de CS n'ont pas tous développé de relations partenariales au moment de leur arrivée dans l'instance mais cette pratique est majoritaire dans les conseils que j'ai investigués. Ces collaborations reposent bien souvent sur des binômes (Mazart, 2017) qui évoluent dans une multitude de cadres collaboratifs qui sont mis à leur disposition, dont le conseil scientifique, comme nous le verrons tout au long de ce travail. Le maintien de ces collaborations demande en effet un investissement temporel et humain important et le conseil est une façon « d'activer les liens »<sup>73</sup>. Les

---

<sup>71</sup> Un colloque sera organisé les 28 et 29 juin 2018 sur « Les politiques éducatives à l'ère du « partenariat » à l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne.

<sup>72</sup> Une journée d'étude intitulée « Participation, coopération et collaboration dans les secteurs culturels » est organisée le 11 avril 2018 à ce sujet : <http://calenda.org/418124>  
Ces deux événements à venir témoignent de l'actualité de ce thème de recherche.

<sup>73</sup> Extrait d'entretien

séances et activités des CS permettent ainsi d'entretenir les partenariats et de les légitimer institutionnellement.

Ces rencontres régulières peuvent également susciter des collaborations entre chercheurs cette fois de façon plus ou moins interdisciplinaires.

Diverses expériences et pratiques cohabitent dans les interactions au sein des conseils scientifiques. La nature et le contenu des échanges pendant les séances dépendent donc en partie de l'existence ou non de contextes collaboratifs qui se déploient à côté, entre les salariés de l'institution et les membres du conseil. Les activités de ces instances sont perçues et pratiquées comme un espace de renforcement voire de développement des collaborations. Les interrogations sur ce type de pratiques partenariales transdisciplinaires ont porté principalement sur les processus cognitifs et la construction des objets, mais assez peu sur les personnes qui les pratiquent (Brun et al, 2007 ; Seedoka et al, 2015 ; Mougenot, 2011 ; Mathieu et Schmid, 2014).

### **Questionner les modes relationnels**

Finalement, en multipliant les rencontres entre professionnels issus d'horizons variés, les dispositifs partenariaux au sein des conseils scientifiques sont, au moins potentiellement, des instances de socialisation professionnelle explicite ou implicite. La collaboration prend forme par des scènes et relations interinstitutionnelles où s'échangent de l'information, de l'argent ou de la reconnaissance mais aussi tout un pan de relations dites « informelles ». Les participants y sont confrontés à une pluralité de manières d'envisager les « problèmes » qu'ils rencontrent et on peut s'interroger sur l'éventuelle hybridation des pratiques qui en résulte.

Mais penser ces espaces comme des instances de formation d'une communauté amène à se questionner sur la mise à distance de la conflictualité que j'ai pu observer. L'organisation des relations entre participant-es est en partie modelée par les actions de personnes justement chargées de la « coordination » et de la médiation. Collaborer nécessite d'intérioriser des dispositions relationnelles et de maîtriser la forme des interactions de ces espaces, marquée par le registre de l'« ouverture », de la diplomatie, ou de la disposition à la « traduction » (cf. Callon, 1986). L'incitation à la « collaboration » de groupes transdisciplinaires et à la recherche de « consensus » contribue-t-elle à une dépolitisation des questions ? Lisse-t-elle voire gomme-t-elle en apparence les rapports de force et formes de domination pourtant bien présents entre acteurs et institutions ? En quoi les relations dans ces espaces restreints influencent-elles et interfèrent-elles avec les statuts sociaux et les interactions à l'extérieur ?

## Conclusion

Les conseils scientifiques sont à la croisée de plusieurs dynamiques qui agitent actuellement le monde scientifique et politique. Ils mêlent deux modes d'inclusion des scientifiques dans l'action publique : l'expertise et les collaborations transdisciplinaires. Ce mélange est plus ou moins clairement conçu et assumé selon les cas. Les scientifiques engagés dans les conseils sont, selon les situations, amenés à assumer un travail de démarcation ou à l'inverse à conduire un travail de liaison avec les gestionnaires des espaces protégés. Une tension entre distance et proximité, symptomatique des activités d'expertise, est donc en jeu. Comment se manifeste-t-elle dans les pratiques, les discours et les interactions ? Je m'intéresserai particulièrement aux modes relationnels qui se développent dans cet espace assez restreint puisque cadré par ces deux exigences et des rapports de pouvoir structurels.

Ce contexte est particulièrement prégnant pour les acteurs les plus engagés dans des collaborations, qu'ils soient chercheurs, scientifiques non chercheurs ou gestionnaires. Ainsi, l'essentiel de l'analyse se concentrera sur ce groupe d'acteurs et je porterai principalement mon attention sur les acteurs de la coordination que sont les présidents des CS, les responsables scientifiques des espaces protégés et d'autres acteurs centraux impliqués dans des activités de diverses natures autour des conseils.

Enfin, cette thèse s'inscrit dans les *science studies* et un nouveau champ de recherche portant sur les collaborations interprofessionnelles. Elle cherche à réunir des corpus de la littérature voisins mais souvent abordés de façon séparée. L'analyse résolument empirique a pour objectif d'enrichir la compréhension des rapports entre sciences, natures et sociétés à l'échelle des relations entre acteurs et des processus sociaux plutôt que sur les produits qui en résultent.

## Chapitre 2

### Itinéraires, méthodes et assemblages ethnographiques



Photo 7 : Richard Bonet et le dispositif vidéo, lors d'une séance du CS du PN des Ecrins, 2016



## Introduction

Ce chapitre présente la démarche de terrain adoptée et les procédés méthodologiques imaginés et mis en œuvre dans mon enquête.

Il présente d'abord la structuration logique de ma recherche à partir de la construction d'un terrain et des situations d'enquête choisies dans le cadre d'un corpus méthodologique. Je restitue également ici mes choix, hésitations et difficultés au cours de mon enquête afin d'explicitier la place que j'ai occupée dans ce terrain. Troisièmement, la présentation des modes de production de données et de leur portée relate mes façons d'ethnographier les échelles et focales de recherche retenues. Cette thèse s'appuie en effet sur une méthode de recherche hybride qui combine ethnographie, enquêtes quantitatives et travail avec les images. Enfin, je précise mes choix quant à la confidentialité des données recueillies.

## 2.1. Les bornes du terrain

### 2.1.1. Assemblages

Cette thèse s'inscrit dans le prolongement d'études exploratoires sur les conseils scientifiques.

Une première recherche a été menée à IRSTEA en 2012 sur l'implication des chercheur·ses dans les conseils scientifiques de parcs nationaux et au Conseil national de protection de la nature (CNPN) comme voie d'engagement dans la protection de la nature (Arpin et al, 2015a.). Une deuxième étude, menée en 2014 et financée par le Labex ITEM, s'est concentrée sur les modalités et le vécu des participations aux conseils scientifiques. Cette étude a rassemblé six chercheur·ses et a concerné cinq espaces protégés français des Alpes du Nord : les parcs naturels régionaux des Bauges, de la Chartreuse et du Vercors, le parc national de la Vanoise et les réserves naturelles de Haute-Savoie. Elle s'appuie sur une analyse documentaire, une soixantaine d'entretiens répartis entre les cinq terrains concernés, des observations et les expériences personnelles des chercheur·ses, quasi tou·tes fortement impliqués dans divers conseils scientifiques.

Le cours de ma thèse a été influencé par ces premiers projets de recherche et le financement du Labex ITEM<sup>74</sup>. Pour répondre à ce cadre de travail, des terrains à investiguer prioritairement ont été identifiés. J'ai également assisté aux réunions de mise en commun des analyses et à des restitutions du projet sur les Alpes du Nord. Cette première étude m'a semblé avoir pour objectif un triptyque : connaître, faire connaître mais aussi dans une vision

---

<sup>74</sup> Ces projets se sont achevés début 2015. Ce travail a été réalisé grâce au soutien financier du LABEX ITEM (ANR-10-LABX-50-01) dans le cadre du programme « Investissements d'Avenir » géré par l'Agence Nationale de la Recherche.

plus opérationnelle faire reconnaître les conseils scientifiques et l'engagement de leurs membres. Ce projet collectif ne s'étant pas prolongé, je me suis démarquée de cet angle initial au fil de l'avancée de ma propre recherche.

Trois cas d'études ont été retenus, centrés autour des conseils scientifiques d'institutions situés dans la région Rhône-Alpes et proches du bassin grenoblois <sup>75</sup> :

- ◆ le conseil scientifique du parc naturel régional du Vercors et de la réserve naturelle nationale du Vercors ;
- ◆ le comité scientifique des réserves naturelles de Haute-Savoie, animée par le conservatoire d'espaces naturels de Haute-Savoie nommé Asters ;
- ◆ le conseil scientifique du parc national des Écrins.

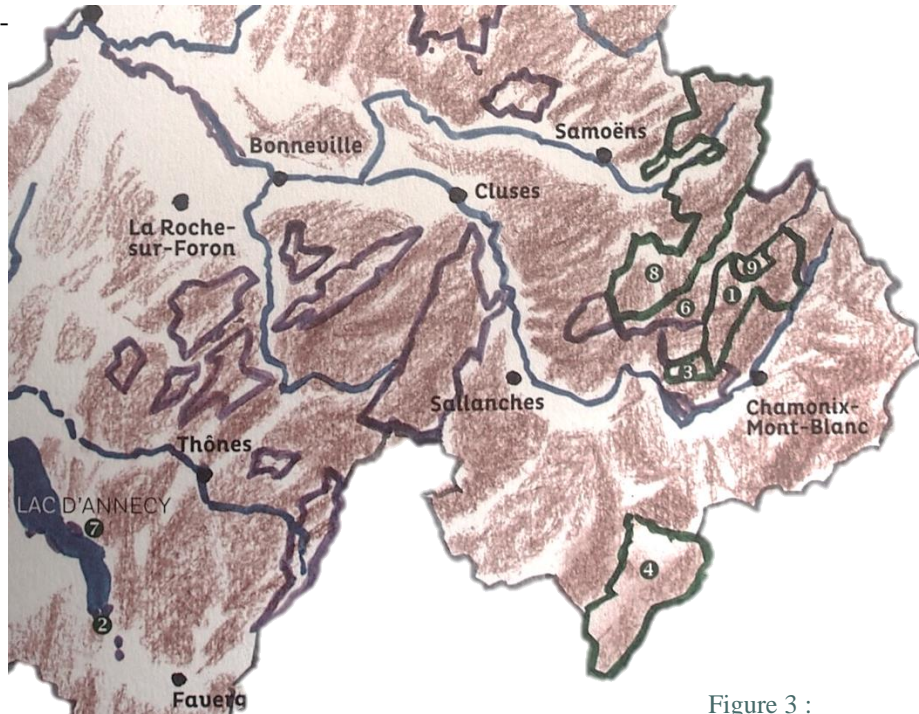
---

<sup>75</sup> Et donc à proximité de mon lieu de travail.

### Le comité scientifique des réserves naturelles de Haute-Savoie et Asters

La compétence du comité scientifique s'étend sur les neuf réserves naturelles nationales de Haute-Savoie (RNHS), gérées par Asters, le conservatoire départemental d'espaces naturels (CEN). En 1974 est créée la réserve naturelle des Aiguilles Rouges, puis du Bout du Lac. Suivent la création en 1977 des réserves du Roc de Chère et de Sixt Fer-

à-Cheval - Passy<sup>76</sup>. Le comité scientifique des réserves est officiellement institué auprès du préfet de la Haute-Savoie le 3 juillet 1978. Les missions qui lui sont alors confiées sont de « donner des avis scientifiques sur toutes les opérations projetées dans les réserves naturelles et d'assurer le suivi scientifique des opérations d'animation et de recherche lancées sur les réserves concernées » (extrait de l'arrêté ministériel instituant le CS). Il compte alors 27 membres. Cette création institue un collectif - de



scientifiques, de naturalistes, de pédagogues de la nature - déjà actif dans la protection de la nature à l'échelle départementale (Mauz, 2005). Le comité, qui se réunit alors à la préfecture, est le seul élément fédérateur entre des territoires gérés à cette période par des « associations d'Amis » (Mauz, 2005). En 1992 est créée l'APEGE (Agence pour l'Etude et la Gestion de l'Environnement) qui, en 2000 deviendra Asters. L'objectif est alors de centraliser et d'uniformiser la gestion des différentes réserves. Cette association à « vocation technique » compte en 2015 une quarantaine de salariés et est dirigée par Christian Schwoehrer. L'équipe se partage entre deux locaux (l'un à Sallanches près des réserves de haute montagne et l'autre à Pringy près d'Annecy) et en quatre missions (préservation des milieux et des espèces, conseils des politiques territoriales, pédagogie et communication, expertise scientifique et technique). L'association gère une quarantaine de sites naturels<sup>77</sup> et par délégation de l'État les neuf réserves naturelles nationales de Haute-Savoie dont la création s'est étalée sur vingt ans. Franck Horon en est le conservateur. Le CS est présidé depuis 1998 par un hydrobiologiste de l'Inra de Thonon, Jean-Marcel Dorioz et réunit actuellement une quarantaine de membres, répartis en trois commissions thématiques (voir annexes 5 et 7: chronologie du CS et carte).

Figure 3 : Représentation du territoire des réserves naturelles de Haute-Savoie.

© Asters

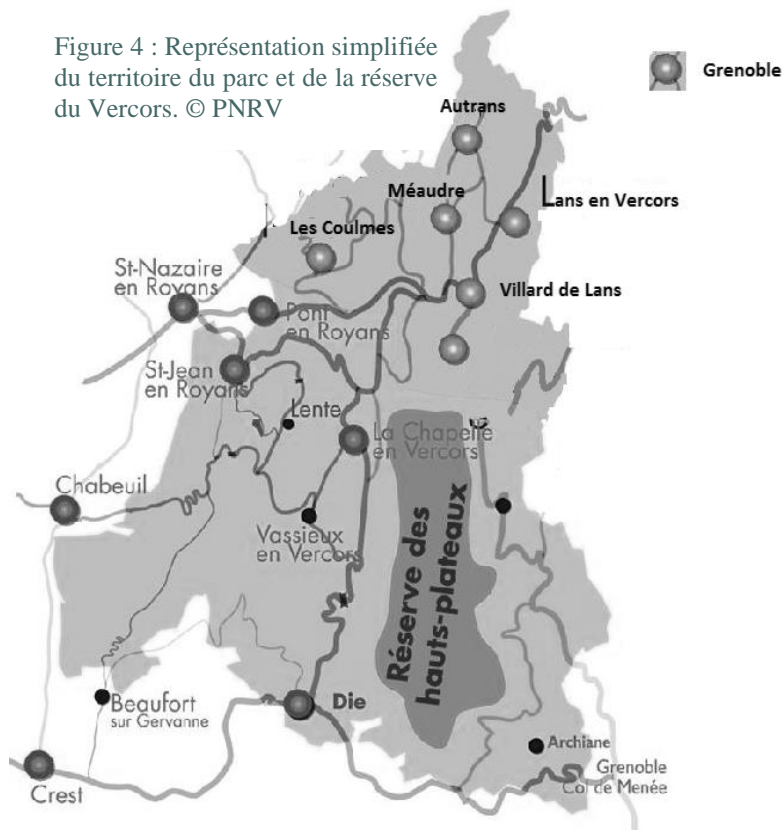
<sup>76</sup> Pour une histoire de la création de ces réserves voir Mauz, 2005.

<sup>77</sup> Ses missions sont variées : Réalisation d'inventaires et d'expertises des milieux naturels, gestion des réserves naturelles et des autres milieux remarquables, appui et conseil aux collectivités, montage et animation de programmes européens et internationaux, appui aux socioprofessionnels et formations, accueil et sensibilisation du public.

## Le conseil scientifique du parc naturel régional du Vercors et de la réserve naturelle nationale du Vercors<sup>78</sup>

Le Parc naturel régional du Vercors (PNRV) est créé en 1970 à cheval sur les départements de l'Isère et de la Drôme et s'étend sur 84 communes. Il est doté d'un conseil scientifique huit ans plus tard. La réserve naturelle des hauts plateaux du Vercors (RNN HPV) est, elle, instituée en 1985 sur 17 000 ha, soit un dixième de la surface du Parc ce qui en fait la plus vaste RNN de France métropolitaine. Aux côtés du comité consultatif, son instance de décision, elle possède dès sa création son propre conseil scientifique. En 2008 les deux conseils de la réserve et du parc sont fusionnés. La compétence de ce conseil unique s'étend aussi sur la réserve biologique intégrale, créée le 16 octobre 2009 au sein de la RNN.<sup>79</sup> Durant la quasi-totalité de mon enquête, le syndicat mixte, l'organisme de gestion du parc naturel régional, (qui par délégation est aussi le gestionnaire des réserves) est dirigé par Jean-Philippe Delorme et présidé par Catherine Brette<sup>80</sup>. Il compte une équipe salariée d'environ cinquante personnes, organisée en différents services (politique d'accueil, aménagement du territoire, services généraux et gestion des milieux). Le siège du PNR est situé à Lans-en-Vercors. Le pôle Gestion des milieux, des espèces et des ressources, dirigé par Benoît Betton, s'occupe entre autres de la gestion des réserves. Le conservateur de la réserve est depuis 1998 Pierre-Eymard Biron. L'équipe des gardes est composée de six personnes dont un saisonnier. Le conseil scientifique, renouvelé en 2015, est composé de vingt-sept membres et se réunit deux à trois fois par an. Il est présidé depuis 2010 par François Véron, agronome de l'IRSTEA de Grenoble (voir annexes 5 et 8 : chronologie du CS et carte).

Figure 4 : Représentation simplifiée du territoire du parc et de la réserve du Vercors. © PNRV



<sup>78</sup> Nommé par la suite par facilité « le conseil scientifique du Vercors ».

<sup>79</sup> La décision de fusionner les deux conseils a donc peut-être été favorisée par la perspective de création de la RBI (Arpin, 2014a).

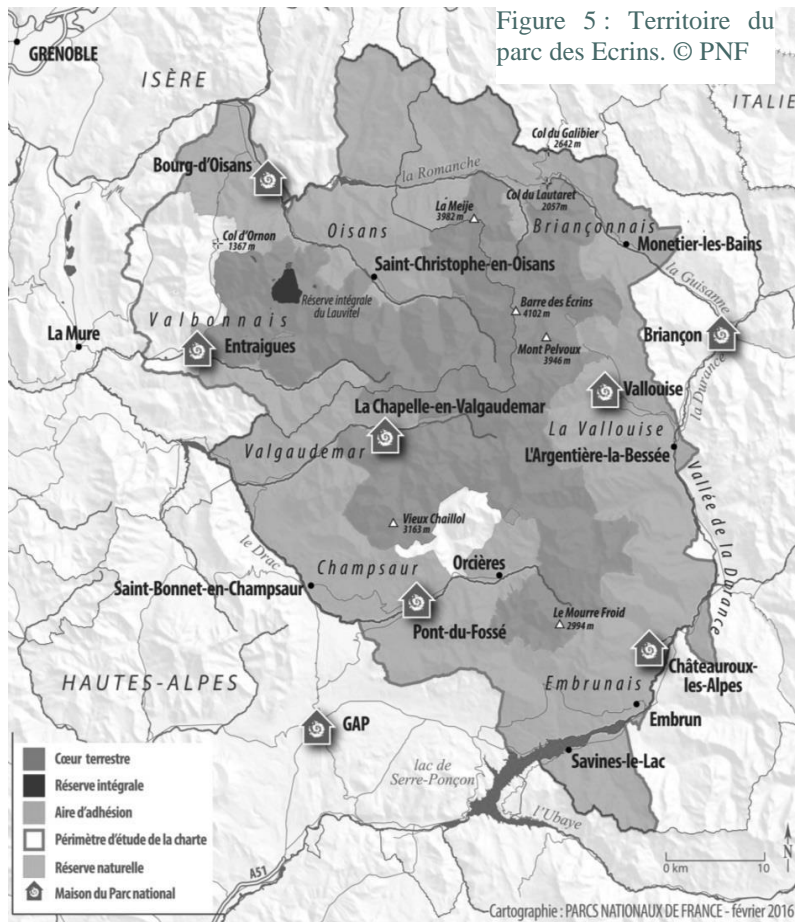
<sup>80</sup> Suite à de nouvelles majorités politiques départementales et régionales, Catherine Brette démissionne de la présidence du PNR en septembre 2016 et Philippe Delorme quitte le parc en décembre de la même année.

## Le parc national des Écrins et son conseil scientifique

L'Établissement public administratif (EPA) du Parc national des Écrins (PNE) a été créé par le décret n°73 - 378 du 27 mars 1973. L'année suivante, le 28 octobre 1974 se tenait la première séance de son conseil scientifique. Le territoire du parc

des Écrins est composé, depuis la loi Giran de 2006, d'un cœur (autrefois appelé zone centrale) et d'une aire d'adhésion (anciennement zone périphérique). Ce parc est « un territoire de haute montagne » qui s'étend sur deux départements : l'Isère au nord et les Hautes-Alpes au sud et donc sur deux régions. L'EPA « assure la gestion et l'aménagement du [territoire du] parc ». Le territoire est décomposé en sept secteurs (réduits à quatre aujourd'hui) qui possède chacun ses propres locaux et équipe. Les gardes moniteurs assurent des missions de veille, de police, d'expertise, de suivi, de gestion, d'éducation environnementale et sont dirigés par un chef de secteur. « Environ quinze thématiques » sont abordées dans l'établissement, allant de la pédagogie, de la connaissance du patrimoine à la direction de l'organisation. Ces thématiques sont réparties au siège (à Charance - Gap)

en quatre services : un secrétariat général, un service scientifique (créé en 1977), un service d'aménagement du territoire et un service communication. Une centaine de personnes travaillent pour ce parc. Il existe également au sein de l'établissement un conseil d'administration qui fixe la politique du parc et un conseil économique, social et culturel créé par la loi de 2006 mais actuellement en dormance. Le conseil scientifique compte vingt-cinq membres en 2015. Il est présidé depuis 2007 par Marie-Hélène Cruveillé, directrice déléguée à l'évaluation à IRSTEA. Il se réunit trois fois par an, les séances au siège à Charance alternant avec des séances dans les secteurs ou dans des laboratoires partenaires. En 1995, sous l'influence du conseil scientifique est créée la réserve intégrale du Lauvitel, la première du genre en France<sup>81</sup> (voir annexes 5 et 6 : chronologies du CS et carte).



<sup>81</sup> Cette protection désigne une aire placée sous le contrôle public à but scientifique et sur laquelle toute pénétration ou activité humaine est strictement contrôlée afin de préserver la « libre évolution » des écosystèmes. Elle correspond à la catégorie 1a de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).

Ces conseils présentent l'avantage d'avoir des profils contrastés, en termes d'ancienneté, de fonctionnement et de statut des espaces protégés dont ils relèvent. Le fonctionnement synthétique de ces conseils est détaillé à l'annexe 9 (tableau de présentation des trois conseils scientifiques).

Leurs trois établissements d'attache (Asters, l'EPA du PN des Ecrins, et le syndicat mixte du PNR du Vercors) gèrent néanmoins tous des réserves naturelles nationales, ce qui a facilité les points de comparaison (voir chapitre 3) :

- ◆ la réserve naturelle des hauts plateaux du Vercors (RNN HPV),
- ◆ les neuf réserves naturelles nationales de Haute-Savoie (RNN 74),
- ◆ les six réserves naturelles nationales administrées par le parc national des Écrins (RNN Écrins).

Deux de ces conseils scientifiques avaient été l'objet d'une enquête en 2014. S'est donc posée rapidement la problématique de savoir comment réinvestir un terrain occupé il y a peu par un-e autre chercheur-e.

Dans le Vercors, l'entrée sur le terrain s'est faite par l'intermédiaire de ma directrice de thèse qui avait réalisé une monographie de ce conseil (Arpin, 2014a). Ma présence dans cette institution a été, lors des premiers mois, associée et comprise en fonction des résultats de l'étude exploratoire du Labex présentée par Isabelle Arpin au conseil en janvier 2015 au début de ma thèse. En Haute-Savoie, la transmission du terrain s'est concrétisée par la présentation de mon projet de thèse et de l'étude au conseil scientifique en séance plénière début 2015. L'ensemble des acteurs ont pu ainsi m'identifier assez aisément, la chercheuse ayant conduit une première monographie n'étant pas présente<sup>82</sup>. Enfin dans les Écrins, un autre terrain de ma directrice de thèse, mon entrée dans cette organisation a également été facilitée par son entremise. Les implications sur les enquêtes de ces conditions d'entrée sur le terrain sont expliquées dans la section suivante.

Dès le début de ma thèse, j'ai donc rencontré des président·es de conseil scientifique et leurs animateurs afin d'obtenir leur aval pour travailler sur « leur » conseil scientifique et pour qu'ils m'introduisent à leur façon dans leurs collectifs. Depuis ces débuts jusqu'aux différentes arènes de présentation de ma thèse, la relation d'enquête a été pleinement assumée. Cette « recherche à découvert » (Fournier, 2006) implique d'expliquer l'intention de connaissance à laquelle on associe l'enquêté. Cette démarche semble *a priori* simple à effectuer dans mon terrain d'étude : je m'adresse à des participants à des conseils scientifiques et donc à des personnes considérant en majorité positivement l'activité scientifique telle qu'elle peut être menée au cours d'un doctorat. Cette entrée sur le terrain a donc été en partie cadrée par un projet et des chercheur·ses me précédant. Afin de me différencier, j'ai choisi deux démarches de recherche particulières :

---

<sup>82</sup> Dorothée Denayer, membre du laboratoire SEED à Arlon (Belgique) ayant réalisé une première monographie de ce comité (Denayer, 2014).

**1. l'adoption et la mise en œuvre d'une démarche ethnographique**, en m'éloignant des organisations pour m'attacher au contexte immédiat des interactions sociales ainsi qu'à leurs dimensions individuelle et collective. J'ai ainsi favorisé les immersions et observations pendant de longues semaines, en laissant flotter mon attention pour tenter de capter les passages, les occupations, les activités, les rencontres... Comme le définit Daniel Cefaï, par ethnographie j'entends « une démarche d'enquête, qui s'appuie sur une observation prolongée, continue ou fractionnée, d'un milieu, de situations ou d'activités, adossée à des savoir-faire qui comprennent l'accès au(x) terrain(s) (se faire accepter, gagner la confiance, trouver sa place, savoir en sortir...), la prise de note la plus dense et la plus précise possible et/ou l'enregistrement audio ou vidéo de séquences d'activités *in situ*. Le cœur de la démarche s'appuie donc sur l'implication directe, à la première personne, de l'enquêteur, qu'il soit sociologue, anthropologue, politiste ou géographe, en tant qu'il observe, en y participant ou non, des actions ou des événements en cours. Le principal médium de l'enquête est ainsi l'expérience incarnée de l'enquêteur » (Cefaï, 2010, p.7). Je détaille l'ensemble de cette démarche d'enquête et de ses implications sur les enquêté·es et ma propre posture dans les sections suivantes de ce chapitre.

**2. repenser « le terrain » de cette thèse non pas en termes de « cas d'études » mais d'un terrain multi-situé.** En puisant dans divers corpus méthodologiques, cette posture permet d'élargir le terrain afin de ne pas uniquement saisir l'organisation « conseil scientifique » en vase clos. Je suis allée étudier leur environnement interactionnel et j'ai cherché à situer ces instances et leurs participant·es parmi diverses relations en jeu. J'ai ainsi replacé ces organisations (conseils et structures de rattachement), leurs réunions et leurs acteur·rices dans un environnement d'interactions plus large.

### 2.1.2. Élargissements et rétrécissements : ethnographie multi-située, combinatoire ou intégrative ?

Il est apparu après mes premières observations que mon terrain aurait plutôt pour focale les participant·es à des conseils scientifiques plutôt que les organisations des trois cas d'études initiaux en tant que telles. Mes enquêtes ont en effet majoritairement consisté à circuler entre des lieux pour saisir des relations. L'idée principale était de placer sous les projecteurs des agencements collectifs que les institutions ne reconnaissent pas. Or, la possibilité même de rendre compte de la « géométrie mouvante » des interactions qui caractérisent la régulation des activités scientifiques et techniques contemporaines, impliquant la saisie empirique d'agencements multiples (entre laboratoires, États, administrations, individus et entreprises), a été pointée du doigt comme un enjeu majeur de la sociologie pragmatique des sciences (Dodier, 2001, p. 306). Pour le relever, mon terrain n'est pas envisagé comme un *fieldwork*, au sens d'une délimitation géographique et ethnique mais comme un *network* (Amselle, 2001, p.25).

L'enquête de terrain est alors envisagée non pas sur un espace fermé par des délimitations topologiques ou administratives mais comme une recherche réticulaire épousant au plus près les contours de circonstances d'activités situées par des rapports politiques entre acteurs. Le « terrain » se définit donc comme un réseau de transactions entre mondes de justification, flux d'intérêts, usages, espaces, pratiques composant des groupes. Même s'il se réfère sans cesse à des entités concrètes et géographiques telles que des noms d'espèces ou de lieux, mon terrain de thèse n'est alors pas annexé à un lieu ou une organisation stabilisés mais plutôt à des collectifs mouvants de personnes.

Cette compréhension du terrain m'a amenée à puiser dans plusieurs méthodes de recherche, que je vais maintenant présenter.

Les déambulations et activités des groupes composant des conseils scientifiques apparaissent disparates. Il m'était donc difficile de les suivre tous avec une égale profondeur. Pour appréhender ce terrain immatériel, j'ai procédé par des élargissements et rétrécissements successifs pour, à la fois sortir des lieux choisis comme cadre préliminaire de mes enquêtes, entrer dans un réseau et suivre des acteur·rices tout en me concentrant sur des situations et des aspects précis de leurs interactions. Cette vision du terrain s'approche de la méthode de l'ethnographie multi-située proposée par George Marcus (1995). Plutôt que d'analyser une situation à partir d'un modèle théorique établi, elle déduit de l'observation et de la circulation des objets des règles macrologiques, c'est-à-dire des régularités structurelles valables pour un grand nombre. L'ethnographie multi-située réduit ainsi les projections théoriques que l'analyste peut opérer en arrivant sur le terrain, sans nier l'existence de tendances macrologiques (contexte global), mais sans non plus les chercher dans un lieu spécifique. Elle consiste à suivre des gens, cartographier un terrain afin de « discover new paths of connection and association by which traditional ethnographic concerns with agency, symbols, and everyday practices can continue to be expressed on a differently configured spatial canvas » (Marcus, 1995, p. 98)

Il s'agissait pour moi de « pister » des appartenances, des interactions et leurs effets sur des scènes et dans des coulisses. Cette méthode m'a particulièrement permis de mélanger des échelles afin d'étudier des objets ou interactions en phase de construction, dont les contours encore mal définis se juxtaposent dans des temps et espaces variés. Par conséquent, les terrains investigués sont différents et les données récoltées inégales, sur le plan quantitatif comme qualitatif.

Le terrain, saisi comme une collection hétéroclite de savoirs, relations, ressources et matérialités entre lesquelles les individus doivent se déplacer et donc la multitude des matériaux à récolter m'a amenée à puiser également dans la méthode de l'ethnographie combinatoire théorisée par Nicolas Dodier et Isabelle Baszanger dans la tradition interactionniste de l'école de Chicago (Goffman, 1991 ; Strauss, 1992) et pragmatique (Boltanski et Thévenot, 1991 ; Dodier, 1995). Dans un article intitulé « totalisation et altérité dans l'enquête ethnographique » (Dodier et Baszanger, 1997, p. 51), les auteur·es expliquent justement que le principe de cette forme d'enquête



consiste aussi à circuler « simultanément sur différents terrains » mais dans ce cas afin de réunir une « jurisprudence de cas propres » pour identifier les différentes formes d'action et les combinaisons possibles pour s'attacher à ce qui se travaille dans une situation donnée. Dans cet usage de l'ethnographie, « l'enquête vise la production d'une combinatoire des situations possibles » ou encore un « inventaire des possibles en matière d'action située ».

Ce corpus méthodologique m'a ainsi permis de porter l'analyse sur des conditions locales de la coordination entre acteurs autour de ressources pratiques, de compétences et de lieux d'interaction.

Enfin ma thèse visant à documenter les appartenances des participant·es à des conseils scientifiques, j'ai aussi légèrement puisé dans la méthode de l'ethnographie « multi-intégrative » de Florence Weber (2001). Cette ethnographie est sensible aux phénomènes d'appartenance des personnes à de multiples sphères sociales. Elle préconise donc de saisir les points de vue des personnes étudiées dans l'ensemble de leurs « scènes sociales » (familiale, professionnelle, amicale, etc.). J'ai cherché donc à adapter ce point de vue aux diverses scènes professionnelles occupées par les acteur·rices de mon terrain.

Ces méthodes m'ont permis d'élargir les cas d'études fixés initialement pour appréhender un terrain réticulaire et documenter des situations précises, des circulations et des relations. Ce terrain, construit par la recherche, borné et découpé selon les attentes théoriques et empiriques (Le Marec, 2004), se constitue donc de vides et de pleins.

### 2.1.3. Les échelles et focales d'analyses

Trois aspects ressortent particulièrement dans les analyses du fait des méthodes multi-située et combinatoire :

- ◆ une diversité d'échelles d'action plus ou moins emboîtées : celle du territoire de l'espace protégé concerné, le réseau régional de la recherche (les laboratoires et dispositifs impliqués), les différentes échelles de la gouvernance environnementale et plus ponctuellement l'échelle nationale voire internationale.
- ◆ des cas d'études, issus en majorité des trois cas présentés plus haut mais sans s'y réduire. Ces cas sont composés non pas en fonction des organisations mais en fonction des collectifs assemblés autour d'un problème. S'y ajoutent donc les conseils scientifiques d'autres espaces protégés en relation avec les conseils étudiés ou d'autres instances telles que le conseil scientifique régional du patrimoine naturel, le conseil national de protection de la nature etc.
- ◆ un réseau d'acteur·rices (particulièrement décrits aux chapitres 3, 4, 6) qui évoluent au cœur de ces instances.

Outre ces focales d'analyse, ma recherche dépend étroitement de procédés relationnels. Au cours de mon enquête, j'ai eu quatre grands types d'interaction qui m'ont permis de produire des données diverses :

- des interactions fortes en intensité<sup>83</sup>, avec un nombre très limité de personnes (une petite dizaine) ;
- des interactions formelles, au cours d'entretiens par exemple ;
- des dialogues dans le vif des situations de terrain ou des échanges informels au cours de rencontres plus ou moins planifiées ;
- des interactions faibles, par téléphone, courriel ou des interactions rapides.

Finalement, à partir du terrain présenté ci-dessus, ma recherche se compose et s'appuie sur trois éléments (A, B ; C) :

### **A- la description du travail et des pratiques d'individus engagés dans des dispositifs de rencontre entre « scientifiques » et « gestionnaires »**

L'ethnographie des pratiques, des actes les plus spectaculaires aux gestes les plus minuscules, révèle les arts de faire (de Certeau, 1990). Je m'appuie dans cette thèse sur la description précise des activités de quelques individus afin de comprendre les implications socio-professionnelles de contextes interprofessionnels et d'un milieu relationnel complexe. Ceux-ci prennent majoritairement place autour des trois conseils scientifiques présentés plus haut.

Je suis également allée enquêter d'autres organisations ou dispositifs qui seront présentés tout au long de ces pages :

- d'autres conseils scientifiques tels que le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) de la région Rhône-Alpes<sup>84</sup> et l'ensemble des conseils des régions Rhône-Alpes et PACA (voir section 3 de ce chapitre) ;
- d'autres institutions à différentes échelles comme « Parcs Nationaux de France »<sup>85</sup> ;
- d'autres dispositifs comme
  - ♦ la Zone Atelier Alpes<sup>86</sup> : qui est un dispositif d'observations et de recherches pluri et transdisciplinaires sur les trajectoires et le fonctionnement des socio-écosystèmes des Alpes dont sont membres plusieurs laboratoires et espaces protégés (dont le parc national des Écrins et la réserve naturelle nationale du Vercors). La ZAA est

---

83 J'ai interagi au moins une fois par semaine avec ces personnes durant les années 2015-2016.

84 mouture 2015-2016.

85 intégré à l'AFB en janvier 2017.

86 <http://www.za-alpes.org/>

intégrée au dispositif européen « Long-Term Ecosystem Research » (LTER, voir Collins et al, 2011)<sup>87</sup>.

- ♦ les programmes dits « sentinelles » (lacs sentinelles, refuges sentinelles, alpages sentinelles<sup>88</sup>). Lacs sentinelles, animée par Asters est un réseau « au service de la connaissance et de la gestion » des lacs d'altitude, tandis que Refuges sentinelles est un dispositif de sciences participatives en haute montagne.
- ♦ le Réseau Alpes-Ain de conservation de la flore : créé en 2008 et animé par le conservatoire botanique alpin, il rassemble des gestionnaires d'espaces naturels, des associations de préservation de la flore et chercheurs autour de la conservation de la flore et des habitats et pour permettre une meilleure circulation des données.
- ♦ le programme de recherche ORCHAMP est un dispositif d'observation multidisciplinaire et partenariale des dynamiques couplées du climat, de l'utilisation des terres et des biodiversités des écosystèmes de montagne des Alpes. Coordonné par le LECA (Laboratoire d'écologie alpine), il regroupe de nombreux laboratoires (IRSTEA Grenoble, EDYTEM, CARTELE) et des espaces protégés (Asters et le PN des Écrins y participent).

Ces quatre dispositifs sont plus ou moins liés entre eux au moment de mon enquête. Ils rassemblent bien souvent les mêmes laboratoires et espaces protégés. Le réseau flore et ORCHAMP co-organisent par exemple leur réunion annuelle en 2016 et 2017 sur deux jours consécutifs. ORCHAMP, Alpages sentinelles, Lacs sentinelles, Refuges sentinelles et le réseau de conservation de la flore Alpes-Ain sont regroupés en 2017-2018 dans le projet « Sentinelles des Alpes » piloté par la ZAA grâce à un financement de l'Agence Française pour la Biodiversité. Cette fédération renforce l'intérêt d'enquêter conjointement ces différents dispositifs.

## **B - l'étude de modes relationnels**

La focalisation sur un nombre réduit de personnes participant à des conseils scientifiques et à ces divers dispositifs m'a permis de mieux connaître leurs pratiques et l'univers interactionnel qu'elles développent. J'ai ainsi porté mon attention à différentes scènes d'interaction retrouvant au gré de circulations les mêmes personnes dans des contextes relationnels différents. Mes propres interactions et leurs évolutions ont constitué un élément

---

<sup>87</sup> <http://www.lter-europe.net/>

<sup>88</sup> Le programme Alpages sentinelles a pour objectif de mieux comprendre les dynamiques des espaces agro-pastoraux d'altitude dans un contexte de changements climatiques et de mutations des usages des territoires de montagne. En raison d'une enquête effectuée sur ce programme au même moment par des sociologues d'IRSTEA Grenoble, je n'ai pas inclus ce dernier programme dans mon enquête.

important de cette observation. Quelques récits à la première personne, relatant les effets de ma présence sur le terrain, ponctuent ces pages.

### **C - la reconstitution de controverses, choisies dans mes cas d'études**

Les controverses se définissent comme des lieux de négociations (Callon, 2006) et de confrontations entre des rapports au monde, des saisies de catégories, d'instruments ou de règlements etc. L'étude des controverses est une voie privilégiée de la sociologie des sciences et de l'environnement (Barbier et Rémy, 2012) pour éclairer des pratiques, des débats, révéler des positions institutionnelles ou des réseaux sociaux et comprendre comment des actions collectives questionnent ou transforment le social (Lemieux, 2007). Dans l'étude des controverses, « la manière de mettre en débat et de décider du devenir commun y est souvent un enjeu aussi important que la question débattue elle-même » (*idem*, p. 187). Porter le regard sur le passage de ces controverses en conseil scientifique permet d'enrichir les connaissances à ce sujet.

J'ai retenu de mon terrain (2015-2017) cinq controverses principales pour ce manuscrit. Les objets techniques et les non humains sources de litiges sont respectivement une statue, une ligne électrique, une espèce d'oiseau, un règlement et des abreuvoirs pour les brebis. Cette sélection est représentative de la diversité des débats qui se déploient dans les conseils scientifiques puisque ces cinq controverses concernent :

#### **1. la réglementation**

En 2015, la réserve naturelle nationale des Hauts-Plateaux du Vercors décide de réviser son règlement intérieur. Elle ouvre alors la possibilité à différents usagers des hauts plateaux de faire entendre leurs demandes d'évolution : chasseurs, alpagistes mais aussi parapentistes s'engouffrent dans cette brèche. Entre prise en compte de la concertation territoriale, besoin de médiation, respect des normes juridiques et réponse « scientifique » aux refus d'évolution des règles la tâche du conseil est vaste. Ce dossier va occuper et structurer le conseil du Vercors durant plusieurs mois.

#### **2. La gestion d'espèces**

Deux « dossiers » autour de la gestion d'espèces particulières s'invitent dans ces pages autour de deux problématiques :

- Les adaptations liées au retour du loup dans les Alpes françaises.

La controverse part du conseil scientifique régional du patrimoine naturel de la région Rhône-Alpes qui refuse l'installation d'équipements de stockage d'eau sur les alpages des hauts-plateaux du Vercors. Le conseil scientifique du Vercors prend une position opposée. Une série d'aller-retours entre les instances permet de mieux comprendre le circuit de la gouvernance environnementale sur les territoires.

- L'application locale de politiques interétatiques de protection de la nature.

Suite à un accord transfrontalier, la France doit fournir à l'Espagne des spécimens d'un petit oiseau de montagne : la gélinotte (*Bonasia bonasa*) pour qu'elle soit réintroduite de l'autre côté des Pyrénées. L'un des sites de capture privilégié est la réserve naturelle du Vercors. Mais la prise en compte d'un contexte local particulier a amené le conseil scientifique du Vercors à refuser le prélèvement. Cette position a bloqué l'ensemble du projet et suscité une controverse qui se répercute à de nombreuses échelles.

### **3. un grand projet d'aménagement**

La construction d'une ligne à très haute-tension dans la vallée de la Durance (Hautes-Alpes), les oppositions et les débats qui s'y sont rattachés dans le conseil scientifique du parc des Écrins permet de mettre en lumière une controverse autour d'un grand projet d'aménagement et de la place des instances d'expertise dans les autorisations rendues. Ce chantier fait écho à des controverses d'importance connaissant un développement similaire sur le territoire français (à Bure, Sivens ou Notre-Dame-des-Landes).

### **4. la portée « culturelle » d'un espace naturel**

Par deux fois en 2014 et 2016, le conseil du parc des Écrins a dû se prononcer sur la pose d'une statue au sommet d'une montagne, visant à commémorer le 150ème anniversaire de la première ascension de la Barre des Écrins par des alpinistes en 1864. Cette demande a été l'objet de nombreux échanges (voir 5.2.3) en posant de façon symbolique la question du traitement de l'imbrication des dimensions culturelles et naturelles dans des espaces de haute montagne et plus généralement de la patrimonialisation de la nature (Bouisset et Degrémont, 2013).

Ces différents sujets ont structuré les conseils scientifiques étudiés durant mon enquête de terrain, en composant des collectifs autour de problèmes concrets. Elles sont présentées en détail au fur et à mesure de l'analyse. Les différentes configurations permettent de comprendre comment se tissent les relations entre individus dans ce champ. Enfin, ces controverses soulèvent des problématiques, ici développées dans la zone géographique des Alpes du Nord, qui font écho à de nombreux sujets d'ampleur en France. Pour mobiliser ces controverses dans ce manuscrit, j'ai produit des monographies afin de rendre compte des situations d'action concrètes, de la pluralité des points de vue sur ces situations et de la mise en débat des orientations collectives (Latour, 2006).

De par ces choix de terrain, des aspects ne sont pas pris en compte dans cette recherche, malgré leur importance dans la vie des conseils scientifiques. J'en identifie deux principaux :

- mon enquête ne permet pas de saisir les acteur·rices faiblement impliqués dans des conseils, d'autres instances d'interface ou leurs réseaux. J'ai majoritairement travaillé autour et avec les personnes les plus présent·es. En outre, l'étude de 2014 a en effet permis d'éclairer les motivations et raisons

de s'engager dans un CS et je n'ai donc pas abordé à nouveau ce point dans ma recherche. J'ai en revanche eu plusieurs entretiens avec des personnes ayant quitté un CS (après une participation plus ou moins soutenue) afin d'identifier les raisons de leur départ (éviction, choix personnel etc.) ;

- les acteur·rices des politiques locales ou nationales environnementales apparaissent peu dans l'analyse. Une enquête en 2014 (Hobléa, 2015) avait mis en lumière les rôles et représentations des élu·es dans les conseils scientifiques en pointant la connaissance et la participation faibles de ces acteurs à ces instances. Même si les analyses font parfois référence à des élu·es, à la Préfecture ou à des orientations ministérielles, ces acteurs n'étaient pas centraux dans mon enquête et je n'ai donc pas investigué plus en profondeur cet aspect.

## 2.2. Itinéraire d'enquête dans un milieu proche

Toute production de savoir étant située, aucune d'entre elles ne devrait faire l'impasse d'une analyse de son rapport au terrain. Mieux encore, ce questionnement réflexif peut devenir un levier d'analyse efficace. Selon l'anthropologue Gérard Althabe (1990), dans toute enquête ethnologique de terrain, le chercheur est « produit » en « acteur du jeu social indigène », placé dès son arrivée « dans un réseau d'alliances et d'oppositions » (*ibid*, p. 128). Comprendre les processus à l'œuvre révèle la manière dont le groupe s'articule avec l'extérieur et l'utilise dans des jeux sociaux. Laurent Bazin (2005) soutient d'ailleurs que le « rapport social de l'enquête est l'instrument essentiel de l'investigation » et que la manière dont l'ethnologue s'intègre dans un champ social devient elle-même un enjeu des rapports sociaux qu'il cherche à élucider.

Travailler en tant que doctorante sur des participant·es à des conseils scientifiques, aux côtés principalement de chercheur·ses ou gestionnaires a eu des implications sur mon enquête et les collectifs étudiés tout en étant pour moi une ressource pour la production de connaissances. Ainsi, l'exposé de mon itinéraire d'enquête et de ma place dans le terrain est une étape nécessaire pour mieux appréhender l'ensemble de mes interprétations.

### 2.2.1. Partager des relations professionnelles au cours d'une ethnographie

Il est dans la nature même de l'ethnographie de construire une relation de proximité auprès des enquêté·es. La durée de la présence sur le terrain, la maîtrise du langage (Malinowski, 1963), des coutumes et l'acquisition d'une connaissance intime du milieu sont des principes de base de toute enquête ethnographique. Cette activité de recherche est depuis longtemps reconnue comme construite par les multiples engagements du chercheur, par son rapport au monde et à son objet (Favret-Saada, 1977) puisqu'elle s'appuie

« sur l'implication directe, à la première personne, de l'enquêteur » (Céfaï, 2010, p.7).

L'ethnographe parcourt donc une diversité de scènes et occupe une posture mouvante d'apprentissage dans les réseaux d'acteurs qu'il rencontre ou qui le rencontrent. La réalisation d'une ethnographie implique toujours la création de relations personnelles, professionnelles ou hiérarchiques plus ou moins intenses et nécessite donc d'explicitier le cadre relationnel sous-jacent à la production du savoir. Néanmoins, peu d'écrits, de nature réflexive ou non, mettent en lumière les implications soulevées par l'appartenance initiale du chercheur au terrain qu'il étudie<sup>89</sup>.

Dans le cas de Foumata Ouattara (2014), il s'agit d'explicitier les relations familiales qu'elle entretient avec son terrain d'études. Les écrits s'interrogeant sur les effets de la construction et du partage de relations professionnelles entre enquêteur·trice et enquêté·es s'avèrent encore moins nombreux. Dans le cadre de cette ethnographie, une proximité professionnelle se développe et induit la constitution d'attachements et de jeux d'influence, dans lesquels je suis volontiers « prise » (Favret-Saada, 1977).

### **Une superposition de relations professionnelles**

Le développement de l'ethnographie m'a amenée à interagir avec l'ensemble des acteurs gravitant autour des trois CS étudiés : les animateur·rices, les salarié·es des structures, les président·es, les membres actuels ou passés, d'autres scientifiques associé·es ou encore des salarié·es de structures partenaires<sup>90</sup>. Or, mon statut de doctorante accueillie au sein de l'unité de recherche Développement des territoires montagnards (DTM)<sup>91</sup> du centre IRSTEA de Grenoble m'amène à partager des relations plurielles avec ces différents enquêtés. De multiples positions se cumulent en raison de mon double statut de doctorante et de chercheuse : certains scientifiques du laboratoire qui m'accueille sont membres des CS étudiés<sup>92</sup>, des sociologues plus expérimentés sont des acteurs de mes terrains, ma directrice et mon encadrant de thèse sont impliqués en tant qu'acteurs dans des conseils scientifiques proches, mes terrains sont parfois leurs anciens terrains, la directrice de mon laboratoire fait partie du conseil scientifique du PNR et de la RNN du Vercors, des relations familiales existent entre des

---

<sup>89</sup> A été publié tout récemment (fin 2017) un dossier thématique de la revue « Emulations » consacrée à l'ethnographie du proche : « Ethnographies du proche, Perspectives réflexives et enjeux de terrain », *Emulations*, n°22. Dans mon cas il s'agit d'une proximité professionnelle plutôt que familiale, personnelle ou politique : je me considère assez éloignée du terrain étudié au démarrage de ma thèse n'étant ni familière de la région, ni du monde scientifique et de la recherche, ni des espaces protégés (outre les CEN, par une expérience passée et du monde agricole dont je suis issue).

<sup>90</sup> Telles que la Fédération des Alpagnes de l'Isère.

<sup>91</sup> Devenue LESSEM (laboratoire des écosystèmes et des sociétés en montagne) le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

<sup>92</sup> Huit scientifiques de l'IRSTEA de Grenoble sont membres des conseils directement ou indirectement étudiés.

acteurs de mes terrains et des collègues de mon laboratoire, les membres de mon comité de thèse sont quasiment tous membres de conseils scientifiques... (voir figure 6). Des relations professionnelles de formes variées se tissent donc avec les acteurs des terrains étudiés et se superposent selon les moments d'interaction.

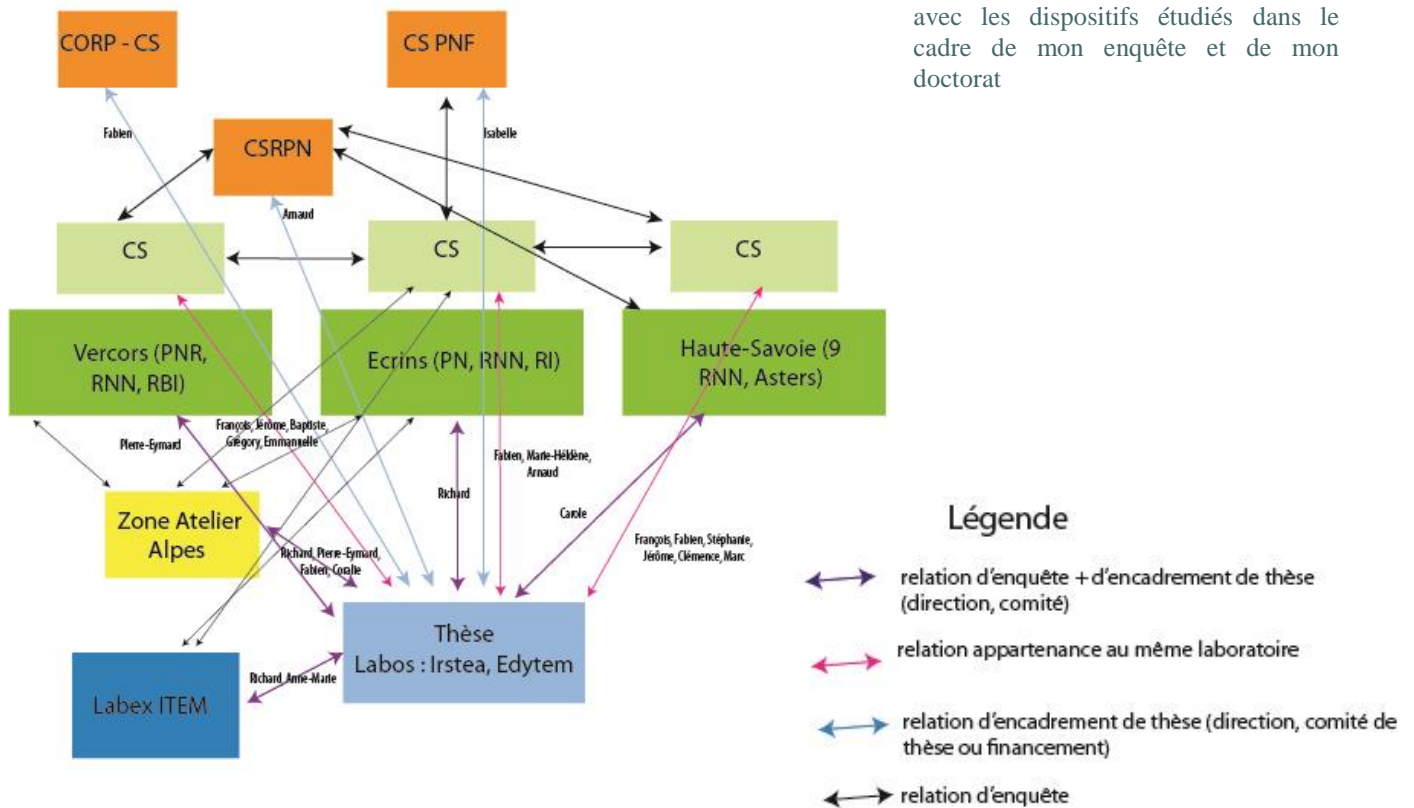


Figure 6 : Représentation des relations avec les dispositifs étudiés dans le cadre de mon enquête et de mon doctorat

### Une double posture sur le terrain

La diversité de ces relations professionnelles m'a amenée à conjuguer de façon incessante deux postures : une posture d'enquête et une posture d'apprentissage. En effet, cette thèse consiste à mener une recherche ethnographique tout en acquérant, de par mon contrat d'apprentie chercheuse, des compétences professionnelles issues en partie du milieu que j'enquête. La maîtrise des réseaux, des règles de partenariat, des rites institutionnels ou de convivialités propres à un laboratoire de recherche ou l'insertion dans la création de projets de recherche sont par exemple des savoir-faire que j'étudie mais que j'ai dû également apprendre dans le cadre d'un doctorat. Cette posture particulière d'apprentissage se conjugue assez aisément avec la posture d'ethnographe, qui cherche à se familiariser avec un nouveau milieu. L'ethnographie participe donc en partie à la construction professionnelle de mon appartenance dans ce milieu. Ce milieu m'est devenu familier grâce aux pratiques ethnographiques mais également par l'apprentissage de mon statut de doctorante. En raison de cette double posture, des relations particulières se sont tissées avec certains acteur-rices durant mon travail de thèse.



Une stratégie classique d'enquête consiste pour le·la chercheur·se à minimiser la distance sociale qu'il ressent entre lui et son interlocuteur. Il s'agit, comme l'écrivent M. Pinçon et M. Pinçon-Charlot (1991) de « paraître aussi proche que possible d'un univers dont on est loin ». Le chercheur agit alors par mimétisme, en intégrant par exemple pour mon cas, les codes sociaux (Harris, 2001) du milieu de la recherche française, au cours à la fois de mon doctorat et de mon enquête. Dès mon introduction dans mon laboratoire et sur mes terrains, la réduction de l'étrangeté de mon rôle d'observatrice a été rapidement effective, jusqu'à ce que je devienne en partie une « membre affiliée » à ce milieu, pour reprendre la formule des ethnométhodologues (Garfinkel, 2007). Dans ce cadre, l'affiliation au terrain devient donc autant symbolique et construite par l'enquête que potentiellement effective professionnellement. J'ai alors cherché à conserver la position mais surtout le regard de l'ethnographe à tous les niveaux de l'enquête et de mon travail de doctorat. Le choix d'assumer cette posture duale m'a permis de m'insérer aisément dans le terrain étudié tout en travaillant en partie sous l'influence des hiérarchies statutaires. L'ethnographe qui s'implique sur et par un terrain à proximité des acteurs étudiés est pris dans un jeu de postures qui soulèvent un éventail d'avantages et d'inconvénients.

### **Les implications de ces relations**

Cette proximité avec les sujets de ma recherche présente certains avantages, que je cultive à plusieurs titres. Mon entrée sur le terrain a pu être favorisée par la proximité professionnelle de ma directrice de thèse avec certains acteur·rices de terrain et notamment avec les président·es de CS.

La relation de confiance, facteur de la relation d'enquête qui s'installe plus ou moins aisément, a pu être favorisée par cette proximité professionnelle. Par exemple, lorsque j'ai demandé au président du CSRPN de Rhône-Alpes d'assister à une séance de ce conseil, un sociologue de mon unité de recherche et membre du CSRPN s'est porté, de sa propre initiative, garant de mon travail au travers d'un courriel : « je connais évidemment Gaëlle, son sérieux, et la confiance que l'on peut lui faire en termes de confidentialité et de valorisation de nos travaux ». Outre une relation de confiance, la proximité professionnelle permet de construire une certaine familiarité avec les enquêtés, et donc d'assurer une partie des conditions nécessaires pour la tenue d'échanges féconds. Par exemple, la majorité des personnes avec lesquelles j'échange connaissent les règles et les conditions temporelles et matérielles d'un doctorat ; un partage sur ce cheminement de recherche s'amorce régulièrement.

La majeure partie des communications scientifiques que j'ai réalisées au cours de mes deux premières années de thèse ont eu lieu devant des membres de mes terrains<sup>93</sup>. La présentation de mes premiers résultats au

---

<sup>93</sup> J'ai présenté une communication lors des journées scientifiques de Parcs nationaux de France pour exposer des premiers résultats qualitatifs de ma recherche. Dans l'assemblée étaient présents, pour les Écrins, le directeur du PN, l'animateur du CS, le botaniste du PN,

travers d'une communication était en quelque sorte également une forme de restitution de mon travail à des enquêté-es mais également des moments d'observation pour ma recherche. Le double statut de ces communications m'a aidée à stabiliser ma présence sur le terrain. Diverses situations de ce type, à la frontière entre enquête et travail de doctorante, m'ont permis d'occuper une place continue dans le terrain. En effet, les membres les plus actifs et influents des conseils scientifiques gravitent et interviennent également au cours de ces colloques, séminaires, réunions auxquelles j'ai été invitée en tant que chercheuse. Grâce aux activités de doctorante, j'ai pu les côtoyer de façon privilégiée en m'intégrant dans cette communauté de pratique, pour finalement mieux documenter les logiques d'influence et les mécanismes de sociabilité se développant autour des CS. Ce partage de situations professionnelles avec les membres les plus actifs des conseils étudiés m'ont aidée à saisir en creux les relations sociales particulières qui se construisent entre ces acteurs dans divers moments de la vie scientifique.

Malgré cette familiarité professionnelle, la proximité n'est pas donnée et nécessite pour se maintenir de construire une dynamique « d'intérêt permanente » (Marchive, 2012). En effet, la conduite de l'enquête ethnographique ne laisse pas la possibilité d'exprimer une forme de désintérêt pour tout ce qui entre *a priori* dans le champ des observations. Comme le dit Alain Marchive (2012) à propos d'une enquête auprès d'une classe de sixième : « c'est même sur cet intérêt permanent, que se construit notre place dans le groupe et dans la vie de la classe, et que l'on peut parvenir à comprendre, de l'intérieur, ce qui s'y passe ». Dans mon cas, j'ai été conduite à participer à certaines activités que les acteurs se représentent comme importantes pour la construction de leur milieu professionnel. Il a pu s'agir par exemple d'accompagner les participants à un séminaire scientifique lors d'une sortie de terrain ou d'assister de façon attentive à des présentations scientifiques, même si le sens de ces exposés n'entrait pas dans mon champ d'études, afin de pouvoir en discuter ensuite avec les acteurs de mes terrains.

Néanmoins, cette proximité, à la fois héritée et construite délibérément a pu être source de difficultés pendant l'enquête. Certains rôles qui en découlent m'ont été imposés, comme la demande qui m'a été faite de conserver de bonnes relations d'entente avec les acteurs proches de mes directeurs de thèse. J'ai entretenu des relations duales avec une partie de mes enquêtés, à la fois acteurs de mes terrains et parties prenantes de ma recherche, leurs discours penchant plus d'un côté que de l'autre selon les interactions. Cette particularité a soulevé plusieurs enjeux dans ma pratique de l'ethnographie.

Au cours de mon travail, j'ai été régulièrement amenée à rencontrer des personnes qui occupent une position supérieure à la mienne, notamment par

---

un membre et la présidente du CS du PN des Ecrins, un membre du CS du Vercors, l'animatrice du CS des RNN de Haute-Savoie, l'animateur de la Zone Atelier Alpes (également ancien membre du CS du PN des Écrins), l'animatrice du réseau scientifique flore « Alpes Ain »...

leur statut professionnel de chercheur. Les sociologues qui ont réfléchi aux relations entre enquêteur et enquêtés s'intéressent plutôt à des agents en situation de fragilité, à des « acteurs faibles » (Payet, 2011). La domination de l'enquêteur se construit autour de décalages sociaux, culturels voire professionnels. Ainsi, Jean-Paul Payet indique que « l'enquête sociologique auprès d'acteurs faibles pose la question de la parole de ces enquêtés dans la relation sociale qu'est l'enquête ». Une relation sociale déséquilibrée semble assez commune dans toute ethnographie. Dans mon cas, les déséquilibres sont inversés (Chamboredon et al, 1994). Sur mes terrains, cette domination se rappelle souvent au cours des échanges par la parole suivante : « c'est à l'étudiante que je m'adresse là ». De même, en raison de la conjonction de plusieurs relations professionnelles, certains scientifiques préfèrent me donner des conseils, voire des consignes ou des directives de travail plutôt que livrer une « parole d'acteurs », qui me permettrait d'atteindre le niveau de leurs pratiques. Certains de mes enquêtés peuvent également émettre un regard ou avoir un rôle sur la conception et la réalisation de mon travail scientifique. Par exemple, une partie des scientifiques participant aux CS que j'étudie (directement ou indirectement) sont membres de mon comité de thèse. Ils deviennent ainsi en quelque sorte gage de la qualité scientifique de mon travail, même pour les non-sociologues et s'expriment régulièrement à la fois sur ma démarche de recherche et sur les résultats obtenus. À l'opposé, pendant ces moments d'échanges sur la conception scientifique de ma thèse, certaines personnes expriment plutôt une parole d'acteurs. Une certaine confusion est donc à l'œuvre quant aux rôles et identités de chacun·e, moi y compris, au cours de l'enquête.

Ces difficultés ont renforcé la nécessité de conserver mon regard d'ethnographe dans tous mes espaces d'interaction professionnelle. Cet exercice permet de prendre explicitement en compte l'influence des situations et des interactions nées de la pratique de terrain, de la place que m'assigne chaque protagoniste de ma thèse, quels que soient leurs statuts et du réseau d'interconnaissance qui s'établit à la fois par et pour la recherche. Cette attention permanente étant parfois pesante, j'ai cherché des moyens pour « sortir » de ce terrain multiforme. Il m'est apparu important de trouver et d'occuper des lieux « hors » de l'enquête, au niveau social et spatial, afin de permettre des moments de prise de distance<sup>94</sup>. La création de la distance, entre immersion et décentrement, est en effet constitutive de la démarche ethnographique, caractérisée par le fait de « se déplacer et se re-localiser » dans une sorte de « va-et-vient » (Gandolfi, 2011, p.5).

Autant l'entrée (ou son refus) dans un terrain a été souvent pensé méthodologiquement, autant peu d'écrits existent sur la sortie du terrain, que ce soit pour de courtes périodes ou la fin de l'enquête (Blatgé, 2014 ; Debonneville, 2017). Les attributions différentes selon les lieux de mon enquête ont rendu parfois difficile la sortie du terrain qui a dû être négociée et adaptée au cas par cas selon les relations tissées avec les enquêté·e·s.

---

<sup>94</sup> Matérialisé dans mon cas par des déplacements à Lyon et des activités avec les chercheur·ses du Centre Max Weber.

### 2.2.2. Des statuts qui engendrent des modalités relationnelles distinctes

En raison de ce contexte d'enquête, les relations avec les enquêté·es se fabriquent différemment selon ma position d'appartenance ou d'extériorité aux collectifs. La place qui m'a été attribuée dans les trois conseils scientifiques étudiés et les modalités relationnelles induites révèlent des formes et choix différents d'intégration et de participation dans ces organisations.

Les séances plénières du comité des réserves naturelles de Haute-Savoie constituent des réunions ouvertes, où sont classiquement présent·es de nombreux invités et où de nombreux scientifiques viennent discuter de leurs travaux. Selon ces coutumes, j'ai été invitée à présenter mes premiers résultats de thèse. La relation qui s'est progressivement construite avec les membres du conseil scientifique et particulièrement leur animatrice, Carole Birck, s'est surtout fondée sur mon accès et mon appartenance aux institutions scientifiques et universitaires. Ainsi, l'animatrice du CS des RNN74 m'a régulièrement sollicitée pour des contacts, pour lui présenter les actualités de tel laboratoire ou des dynamiques institutionnelles. J'ai acquis à ce titre un statut d'acteur en cours d'intégration dans le CS comme cela peut être le cas pour d'autres personnes, chercheur·ses ou non.

De plus, mon travail et celui de Carole, présentent des similitudes. Au fil des situations d'enquête, il peut effectivement apparaître que les compétences des enquêteurs·trices et enquêté·e-s sont proches (Chamboredon et al, 1994). Nous avons par exemple produit conjointement une chronologie des activités du conseil scientifique en étudiant la participation et l'implication des membres, à l'occasion du bilan du mandat écoulé. J'avais déjà débuté ce travail de recensement mais la nécessité opérationnelle de produire ce bilan m'a amenée à le compléter et à l'améliorer avec Carole. La proximité professionnelle et personnelle qui s'est développée entre nous m'a permis de mieux saisir les activités menées par les CS, en en faisant l'expérience personnelle.

À l'inverse, au CS du PNE, c'est mon statut d'étudiante qui a été retenue en raison sûrement de la relation privilégiée qu'entretiennent ma directrice de thèse et la présidente de son conseil scientifique. J'ai très peu pris la parole au cours de réunions impliquant des acteur·rices de ce conseil et mon avis n'a que très peu été demandé formellement ou informellement, au contraire d'autres terrains. Les travaux que j'ai réalisés étaient donc plus « techniques » et réalisés plutôt avec les gestionnaires du parc que du conseil scientifique, comme la réalisation de fiches de présentation des membres. Comme en Haute-Savoie, c'est avec l'animateur du conseil, Richard Bonet, que j'ai noué les relations les plus étroites au cours de mon enquête.

Au conseil scientifique du Vercors, c'est encore une autre position qui m'a été attribuée : ce sont mes compétences de sociologue qui ont été la base de nos relations. Le président du conseil scientifique et les agent·es de la RNN du Vercors m'ont par exemple demandé de les épauler avec une autre

sociologue membre du CS pour analyser les positions et jeux d'acteurs autour de la construction d'une convention avec le monde de la chasse. Le conservateur m'a également sollicitée pour travailler sur un projet de stratégie scientifique pour le parc et la réserve. Pour ce travail, conçu comme un espace de recherche collaboratif, j'ai obtenu un financement de la Zone Atelier Alpes afin de prendre en charge mes frais de déplacement et me consacrer à cette petite mission qui a duré une dizaine de jours entre mai et juin 2016<sup>95</sup>. En répondant favorablement à cette demande, j'espérais passer plus de temps au parc du Vercors, mieux saisir les zones d'ombre dans l'enquête et accéder à ce terrain de façon détournée. La position que je possédais jusque-là (en tant que chercheur d'IRSTEA Grenoble et doctorante ne m'intéressant qu'au conseil et venant ponctuellement au parc) ne me permettait en effet pas de favoriser les échanges sur des sujets sensibles avec certain-e-s acteur·rices. Le terrain devenait un peu « plan plan » et je n'apprenais plus rien de mes observations.

Avec cette expérience, au contraire, j'ai pris une nouvelle position sur le terrain et ce changement a mis des acteurs en mouvement : le directeur du parc du Vercors, avec qui j'avais entretenu peu de contact précédemment, a réagi négativement à ce projet, à ma sollicitation par la réserve et en a finalement empêché le déroulé par des moyens indirects. Même si cet épisode a en quelque sorte « grillé » mes relations avec cet acteur, il m'a permis de mieux comprendre sa vision de la science et de l'intervention de scientifiques dans son établissement. Mes interprétations à ce sujet sont développées dans le chapitre 3 (3.4.1).

Les effets de la proximité professionnelle que j'ai développée engagent l'ethnographe dans sa manière de mener sa recherche, de construire et de présenter les résultats de l'enquête et constituent un élément fécond d'analyse des dynamiques relationnelles.

### **2.3. Guide de lecture : dispositifs pour le regard et l'écoute**

Comme dans toute démarche ethnographique, l'enquête a nécessité un bricolage méthodologique (De Sardan, 1995). L'exercice est en effet un perpétuel recommencement car pour être correctement mené il doit être adapté aux particularités de chaque terrain (Terrolle, 2012).

L'ethnographie apparaît plus comme une démarche qu'une méthode car même si elle privilégie l'observation celle-ci n'exclut pas d'autres modes d'enquête : « les phases d'observation peuvent se conjuguer avec des phases d'entretien, de recueil de documents ou d'archives ou d'analyse cartographique et statistique », indique Daniel Cefai (2010, p. 9).

La combinaison de ces différents matériaux est une des particularités de mon enquête. Cette variété d'informations et leur itération m'ont permis de réaliser des triangulations jusqu'à saturation de mon terrain.

---

<sup>95</sup> Dans le cadre du programme « chercheur en résidence », présenté au chapitre 5.

J'ai recouru à cinq dispositifs, classés ci-dessous par ordre d'importance :

- ◆ des observations et des échanges informels ;
- ◆ des entretiens formels ;
- ◆ des enquêtes visuelles ;
- ◆ des enquêtes quantitatives ;
- ◆ le recueil de documents.

Cette section passe en revue chaque méthode utilisée afin que le·a lecteur·rice puisse mieux appréhender l'origine des informations mobilisées de façon combinée dans cette thèse.

### 2.3.1. Observations

Si l'on suit Cefaï, l'observation en tant que méthode privilégiée de l'ethnographie permet d'enquêter sur « des ordres en train d'émerger, des régularités en train de se faire, des rationalités en train de s'articuler, des légitimités en train de prendre » (Cefaï, 2010, pp. 9-10), grâce à la possibilité d'observer des phénomènes sociaux et des discours non encore stabilisés, des mondes de sens non encore arrêtés. L'observation permet donc de dégager un autre niveau de discours, celui du quotidien, à la différence du discours formalisant, de l'entretien et de se projeter dans la pratique des personnes que l'on étudie en incorporant, en partie, leurs activités.

J'ai réalisé environ cent cinquante séquences d'observations variées, retranscrites sur des carnets de terrain, afin de saisir les différents espaces d'interactions des acteur·rices de mon enquête. Des lieux d'observation principaux et d'autres plus périphériques ont été investigués :

- ◆ séances de conseils scientifiques et groupes de travail ;
- ◆ sorties de terrain ;
- ◆ journées passées dans les services scientifiques et réunions des équipes ;
- ◆ séminaires, journée de lancement, réunions de programme de recherche : échelle locale (Grenoble, Chambéry) ou nationale (Paris, Marseille, Montpellier, Lyon) ;
- ◆ comités consultatifs ou syndicaux ;
- ◆ réunions de réseaux ;
- ◆ évènements scientifiques ou grands publics des espaces protégés ;
- ◆ observations dans mes laboratoires d'accueil ;
- ◆ réactions et échanges lors des restitutions intermédiaires de ma recherche.

Les observations concernent donc essentiellement des réunions et des moments de vie au travail. J'ai observé trois principaux éléments :

Premièrement, j'ai porté mon intérêt sur les modes d'organisation des activités, routinières ou plus inattendues, des conseils scientifiques, aux gestes individuels et au travail collectif, aux outils utilisés, aux pratiques, à la manière dont les acteurs se laissent surprendre, réagissent et comment les pratiques sont choisies, effectuées, analysées.

Deuxièmement, je me suis intéressée aux interactions - orales et écrites – entre les participant·es en cherchant à saisir leur manière de se présenter, de parler, ainsi que les médiations sociotechniques utilisées pour interagir. J’ai essayé de saisir les relations de pouvoir, les rapports hiérarchiques et la manière dont les groupes se forment et les discussions s’orientent vers un avis ou un consensus final.

Troisièmement, j’ai particulièrement porté mon attention aux modes relationnels développés, entretenus voire incités entre différentes scènes, coulisses et interstices. J’ai regardé comment s’échangent, circulent et se transmettent des perspectives matérielles ou cognitives et les médiations mises en œuvre pour y parvenir.

Les périodes passées sur le terrain furent l’occasion de multiplier les échanges et entretiens informels avec les participant·es. Lorsque je n’ai pu me rendre à certaines réunions, j’ai demandé à quelques informateur·rices de mes terrains, notamment des sociologues, de m’en faire le récit afin de ne pas perdre de vue les actualités. Symétriquement, j’ai moi aussi assigné des positions différentes aux acteur·rices rencontré·es en fonction de leur discipline, statut ou de la proximité construite au fil de l’enquête. Mes entretiens informels et les échanges sur le vif ont été peu enregistrés. J’ai utilisé un dictaphone uniquement lorsque les situations s’y prêtaient, ou que les personnes rencontrées étaient habituées à mon enquête. Je retranscrivais souvent le soir les échanges tenus et le cadre, le ton et l’ambiance sur mes carnets de terrain.

### 2.3.2. Entretiens

Néanmoins, l’entretien individuel reste une méthode par excellence pour saisir les expériences vécues des membres de collectifs (Demazière, 2008). J’ai donc mobilisé ce dispositif durant une période circonscrite. J’ai, à la marge, réalisé des entretiens groupés et réutilisé des entretiens antérieurs à ma thèse.

#### **Entretiens individuels après observations**

J’ai réalisé 61 entretiens formels au cours de la thèse sans compter les entretiens moins cadrés réalisés à plusieurs reprises avec certain·es acteur·rices<sup>96</sup>. Quelques demandes d’entretiens n’ont pas abouti et j’ai plus rarement essuyé des refus. La majorité des personnes sollicitées avaient déjà entendu parler de ma recherche avant que je les contacte ce qui explique sûrement ce fort taux de réponses positives.

Dans cet échantillon, j’ai cherché particulièrement à interroger les acteur·rices les plus actifs dans les réseaux, des acteur·rices aux statuts ou caractéristiques minoritaires comme des jeunes chercheur·ses, des femmes ou des chercheur·ses en sciences sociales ou des personnes ayant délibérément quitté un conseil scientifique, les agent·es des espaces protégés à tout échelon : de la direction jusqu’à la secrétaire du service

---

<sup>96</sup> Président·es de CS, animateur·rices ou certains membres.

scientifique. J'ai également cherché à dépasser la sphère organisationnelle des conseils scientifiques en rencontrant des acteur·rices dits « de terrain » (agriculteurs, coordinateur d'une fédération d'alpages, employé·es de bureaux d'études) et des jeunes chercheur·ses. Une partie des entretiens a également été réalisé pour suivre les différentes controverses, glaner les réactions et les effets sur le terrain au fur et à mesure de leur développement.

Il existe différentes façons de représenter cet échantillon selon que les acteur·rices sont classé·e·s par statut professionnel ou par lieu de travail comme présenté dans les deux tableaux suivants<sup>97</sup>.

Tableau 6 : Répartition des entretiens par critères professionnels

<b>type d'acteur·rices</b>	<b>nombre d'entretiens réalisés</b>
non chercheur·ses membres de plusieurs CS	4
non chercheur·ses membres d'un seul CS	5
non chercheur·ses n'appartenant pas à un CS	22
chercheur·ses dans plusieurs CS	15
chercheur·ses dans un seul CS	9
autre statut	5

Tableau 7 : Répartition des entretiens individuels menés par lieux de travail

<b>nom du terrain</b>	<b>nombre d'entretiens réalisés</b>
nombre membres du CS Ecrins	10
nombre employé·es du PNE	8
nombre membres du CS Vercors	12
nombre employé·es du PNRV	9
nombre membres du CS RNN HS	10
nombre employé·es d'Asters	9
autres institutions	9

Un dictaphone a été utilisé pour la quasi-totalité des entretiens formels, sauf en cas de refus. Je désirais ainsi me détacher de la prise de notes et focaliser mon attention sur la discussion. La majorité des entretiens ont été réalisés

<sup>97</sup> Certaines personnes sont classées dans plusieurs catégories.



après avoir déjà rencontré une première fois les personnes (soit au cours d'un conseil, d'une réunion ou d'un séjour au parc ou à la réserve). Une partie des questions était commune à tous·tes, une série était adaptée aux personnes, à leur profil ou à leurs pratiques ou au moins formulée d'une autre façon selon les expériences de chacun·e. Le déroulé des thèmes était le suivant : le parcours professionnel (passé et actuel, l'appartenance aux réseaux), les activités menées avec l'espace protégé (modalités, histoire, contenu), la place dans le conseil scientifique (vécu, participation, prises de parole), les interactions avec les membres du groupe professionnel ou d'un autre groupe (les lieux, la qualification, le contenu), la participation à différents conseils scientifiques (circulations, effets, vécus). Les questions des savoirs, du rapport à la nature, des différences entre statuts professionnels ou de l'inter-médiation n'étaient volontairement pas abordées frontalement mais ont émergé au cours des discussions et des cas concrets. J'avais sous les yeux un canevas d'entretien (De Sardan, 1995), remanié avant chaque interaction.

L'entretien de recherche est une interaction : son déroulement dépend aussi bien des stratégies des deux (ou plus) partenaires de l'interaction, et de leurs ressources cognitives, que du contexte dans lequel celle-ci se situe (*ibid*). Le contexte de l'interaction a particulièrement influencé le cours des entretiens. Une grande partie de la discussion consistait en effet à revenir sur des situations d'interactions auxquelles j'avais assisté aux côtés de l'enquêté·e. Ces situations étaient abordées de façon spontanée par les enquêté·es souhaitant illustrer leur propos ou à l'inverse elles me permettaient, en les évoquant, de les interroger de façon concrète sur leurs pratiques, interactions et socialisations.

Aborder des sujets précis ou des situations concrètes vécues en commun, a permis d'accéder à des éléments pour compléter mes observations telles que les représentations, les réactions « à chaud » et « à froid », les suites des échanges, les apartés, les non-dits... Mes notes et carnets de terrain m'ont permis d'éviter le risque que les personnes réinventent une partie de la scène à partir de leurs souvenirs, parfois lacunaires. Les premiers entretiens réalisés en 2015, sous un format semi-directif classique, ont été beaucoup moins féconds pour l'analyse que ceux mobilisant mes observations ethnographiques et l'expérience de l'enquêté·e.

La majorité des entretiens réalisés constituent donc des entretiens ethnographiques (Beaud, 1996). Ils permettent d'approfondir la compréhension des réalités sociales en évoquant ce qui n'est pas directement observable et des pratiques différées, à l'inverse des observations qui sont directes et immédiates.

### **Entretiens groupés**

Deux entretiens groupés (Baribeau et Germain, 2010 ; Morrissette, 2011) ont été réalisés au cours de mon enquête avec les gardes des réserves naturelles de Haute-Savoie (le 14 janvier 2016, 8 gardes dont le responsable de la garderie) et les gardes de la RNN et écogardes du PNR du Vercors (le 4 octobre 2016 : 5 gardes de la RNN et 3 écogardes du PNR du Vercors : 8

personnes)<sup>98</sup>. Ces entretiens groupés avaient pour objectifs d'accélérer la récolte de données, de remédier à l'impossibilité de rencontrer l'ensemble des gardes individuellement et de recueillir des données produites dans un cadre collectif. Interroger ensemble les conjoints, les amis, les collègues, les voisins dans les espaces où ils ont l'habitude de se retrouver, leur permet d'assumer dans les entretiens collectifs des comportements qu'ils taisent dans d'autres situations d'enquête (Braconnier, 2012). C'est pour cela que les entretiens se sont déroulés au cours ou à la suite de réunions d'équipe mensuelle des gardes afin de conserver leur contexte professionnel classique. L'entretien groupé est à mi-chemin entre l'entretien et l'observation ethnographique (Ernwein, 2015) puisque tout en recueillant du discours, le chercheur se trouve aussi observateur et partie prenante d'un processus social en train de se faire, support et objet d'analyse<sup>99</sup>.

### La réutilisation d'entretiens

À mon arrivée à IRSTEA Grenoble, Isabelle Arpin et d'autres chercheur·ses m'ont envoyé et mis à ma disposition des entretiens qu'ils avaient réalisé·es au cours d'enquêtes sur des terrains considérés comme proches des miens. La diffusion des données, la réutilisation d'enquêtes et précisément d'entretiens conduits par d'autres chercheur·ses pour des objectifs et sous des temporalités différentes sont l'objet de débats actuellement dans nos disciplines<sup>100</sup>. Sans position claire de la littérature sur ce sujet (Duchesne et Brugidou, 2016), j'ai décidé de lire ces entretiens afin de m'informer du contexte et de recueillir des informations socio-professionnelles basiques ; en revanche, je n'ai pas exploité ce matériau dans ce manuscrit<sup>101</sup>.

### 2.3.3. Le recueil de documents

Une partie de mon enquête a consisté à rassembler et analyser des documents.

---

<sup>98</sup> Une troisième session était prévue avec l'équipe du secteur de l'Oisans dans le PNE mais n'a pas pu avoir lieu faute de disponibilités de part et d'autre. Des échanges informels avec l'équipe le jour de la sortie de terrain au Lauvitel ont permis de réparer en partie ce manque.

<sup>99</sup> Afin de récolter au mieux l'ensemble de ces processus, j'ai été accompagnée lors du premier entretien d'Isabelle Arpin et d'Arnaud Cosson chargé·es respectivement de la prise de note et de la répartition de la parole dans le groupe.

<sup>100</sup> Voir par exemple Appel à contribution « enquêtes collectives : histoire et pratiques contemporaines », revue *Ethnographiques.org*, 17 février 2015 ; le projet de banque d'enquête « beQuali », le séminaire de Sciences Po de 2015 nommé « La réutilisation d'enquêtes qualitatives en sciences sociales » ou la rédaction d'un « guide de bonnes pratiques éthiques et juridiques en SHS » en cours : <http://ethiquedroit.hypotheses.org/>

<sup>101</sup> Dans un cas un extrait d'entretien issu d'une publication a été repris. Dans ce cas, la référence bibliographique est indiquée.

J'ai premièrement réalisé un inventaire des archives traitant des conseils scientifiques dans le champ de la protection de la nature en France (voir annexe 3) afin de comprendre l'évolution dans les conceptions et réflexions sur ces instances.

Deuxièmement, j'ai consulté et analysé les archives disponibles de chaque espace protégé étudié (organigrammes, arrêtés de composition des CS, comptes rendus de séances de CS, avis, rapports d'activités de l'institution). À partir de ces archives, des frises chronologiques des trajectoires des conseils scientifiques et de leurs activités ont été réalisées pour chaque cas d'étude (voir annexes 6, 7 et 8).

Enfin, l'analyse de l'activité au fil de l'eau des participant·es aux interfaces science-gestion m'a amenée à consulter et analyser des ordres du jour, des comptes rendus de réunions, des documents administratifs (arrêtés préfectoraux, avis) ou des courriels dont certains sont reproduits dans ces pages. J'ai été abonnée aux listes de diffusion électronique du conseil scientifique du PN des Écrins et de celui des réserves de Haute-Savoie. Dans le Vercors les courriels m'ont été retransmis par le conservateur ou des membres. La correspondance électronique individuelle (entre membres, entre membres et animateur ou gestionnaire) a toutefois échappé à mon enquête. Dans de rares cas, des courriels personnels m'ont été transférés afin de me faciliter l'appréhension du contexte.

#### **2.3.4. Le quantitatif au service du qualitatif : déchiffrer son terrain par des chiffres et des listes**

La nécessité de recourir à des données quantitatives pour pouvoir situer les terrains choisis et les personnes rencontrées dans un champ plus large est rapidement apparue. Or, des données statistiques primaires sur les membres et participant·es aux conseils scientifiques font défaut dans le domaine de la gestion de la nature. En outre, au fur et à mesure de mon travail de terrain, la quantité importante de données socio-professionnelles à traiter m'a amenée à combiner ethnographie et analyse chiffrée, dans un « va-et-vient entre travail statistique et travail ethnographique » (Weber, 1995).

Le clivage entre méthodes dites quantitatives et qualitatives structure les sciences sociales depuis plusieurs années (Renisio et Sinthon, 2014). Les oppositions se concrétisent sur les méthodes employées, les échelles d'observation retenues (macro versus micro), les traditions analytiques (d'objectivation dans le cas du quantitatif et de compréhension dans le cas du qualitatif) et le registre de démonstration (par preuve pour le quantitatif et par illustration pour le qualitatif) (Pagis, 2011). La nature et

l'organisation du travail d'enquête sont également différentes ainsi que les savoir-faire à mettre en œuvre<sup>102</sup> (Weber, 1995).

Même si l'encouragement à combiner les méthodes émerge de plus en plus, ces approches sont majoritairement pensées et utilisés en termes de complémentarité, en juxtaposant enquêtes « quantitatives » et « qualitatives » pour éclairer un même objet. Dans plusieurs travaux, une enquête qualitative est réalisée après le recueil de données quantitatives afin de préciser des zones d'ombre (Gollac, 2006). C'est le cas par exemple de l'étude intitulée « Une formation qualifiante différée pour les jeunes non diplômés » (Lopez et al, 2007) qui complétait une analyse statistique de sortants sans qualification du système scolaire par une centaine d'entretiens semi-directifs passés auprès de ces publics. À l'inverse, une pré-enquête qualitative peut être lancée avant d'élaborer une enquête quantitative de grande ampleur pour préciser le périmètre pertinent (Gramain et al, 2005). D'autres auteur-es conçoivent en même temps ces différentes démarches avec une visée d'enrichissement réciproque (Dupray et Sulzer, 2015). Recourir à un protocole quantitatif pendant l'enquête qualitative peut permettre de saisir un objet de recherche sous un nouvel angle et de revenir au matériel ethnographique avec de nouveaux questionnements. Par exemple, Nicolas Renahy (2005) a mis en place trois types de traitement de données sur « l'autochtonie ouvrière » : des monographies, des biographies et des statistiques. C'est également la technique que j'ai suivie au début de mon doctorat : cumuler différentes enquêtes et types de données pour appréhender la complexité d'un même problème. Les méthodes sont ainsi vues comme complémentaires mais indépendantes puisque, comme le dit Sibylle Gollac (2006), on ne peut tester des hypothèses précises issues d'un travail de terrain par des données statistiques. Or certaines questions ne peuvent être résolues que par la confrontation de différents types d'objectivation sociologique (ethnographique, statistique, archivistique, iconographique, etc.) et donc d'outils, sur un même corpus d'enquêtés. Cela peut être nécessaire lorsque les échelles temporelles prennent une part importante dans l'analyse, comme le fait Julie Pagis (2011) pour appréhender le rôle spécifique des événements de mai 1968 dans les trajectoires de socialisation politique secondaire. L'articulation et les usages conjoints de méthodes souvent opposées sont peu fréquents en sociologie et posent de nombreuses questions. Croiser ces deux types de données n'est pas simple à envisager et comme le dit Sibylle Gollac (2006), il faut « poser aux données les questions auxquelles elles sont capables de répondre ». Reste donc à trouver les bonnes questions.

Le croisement de différents corpus s'est opéré pour ma part à partir de la construction d'une base de données jusqu'à la formulation finale de l'analyse où j'ai cherché à assembler dans les chapitres du manuscrit les deux types de données. Il s'agit donc de corpus qui se complètent et s'articulent en partie l'un à l'autre.

---

<sup>102</sup> Formée principalement à la démarche qualitative, je n'étais pas autonome sur la conduite des enquêtes quantitatives pour lesquelles j'ai bénéficié d'un appui majeur de Frédéric Bray, géomaticien. Qu'il en soit remercié.

Mes premières observations de terrain m'ont amenée à circuler dans divers lieux et à côtoyer de nombreuses personnes et organisations. Ayant le souci de rendre compte de cette multitude et voulant retracer les réseaux constitués, j'ai commencé à remplir des tableaux. Mais le nombre de personnes augmentant exponentiellement au fil des mois, le besoin de recourir à des outils de travail différents s'est fait vite ressentir. Pour étudier les organisations, j'ai principalement utilisé des données issues de questionnaires alors que je me suis fondée sur une base de données pour appréhender des trajectoires individuelles. Ce sont ces résultats qui m'ont permis de circonscrire mon terrain d'étude. Dans l'écriture finale, c'est le registre de l'ethnographie qui domine. En effet c'est par des questions directement issues de l'enquête ethnographique (ex : Où se déplacent les naturalistes ? Sont-ils membres de plusieurs réseaux ? Quels conseils scientifiques les accueillent ?) que j'ai réussi à définir les questions pour explorer mes données quantitatives et ainsi combiner les résultats des deux approches dans l'analyse finale.

J'ai mobilisé dans mon enquête deux types de méthode quantitative :

- ◆ des questionnaires (A) ;
- ◆ la construction et l'analyse d'une base de données relationnelle (B).

Les résultats issus de la base de données seront présentés au fur et à mesure du manuscrit. Néanmoins cette section revient sur la méthode et les techniques mises en œuvre pour élaborer et étudier les données rassemblées.

### **A. Les enquêtes par questionnaire**

J'ai réalisé ou participé à l'élaboration et l'analyse de trois questionnaires au cours de mon doctorat. L'un d'entre eux (l'enquête nationale) est largement mobilisé au cours de l'analyse dans cette thèse, les deux autres (l'enquête alpine et l'enquête de la FRB) sont plus périphériques. L'un d'entre eux a été prolongé par une enquête qualitative que j'ai partiellement mobilisée dans ce manuscrit. Afin de faciliter la lecture de la thèse, ces trois enquêtes et leur méthodologie sont présentées ici successivement, afin de pouvoir s'y référer si nécessaire.

#### **L'enquête nationale : premier panorama des conseils scientifiques de l'action publique environnementale française**

Une enquête collective au cours de l'année 2015 a visé à dresser un panorama national des conseils scientifiques dans le champ de la gestion de la nature<sup>103</sup>. Elle avait pour but de remédier au manque de connaissances générales sur ces instances. Elle ne visait pas à être exhaustive mais à donner les grands traits de la présence de conseils scientifiques en France dans ce domaine.

---

<sup>103</sup> Celle-ci sera nommée par la suite « enquête nationale ».

Un questionnaire a été élaboré, administré et analysé en collaboration avec Neil Quayle, stagiaire de master 1, Isabelle Arpin et Frédéric Bray. Nous cherchions à obtenir un premier aperçu global de la composition, du fonctionnement et des missions de ces conseils à l'échelle nationale.

Un premier travail d'identification auprès de plus de 300 structures réparties sur l'ensemble du territoire national, y compris les DROM-COM a permis d'identifier 333 institutions possédant potentiellement un conseil scientifique<sup>104</sup>.

Trente-quatre questions ont été élaborées, organisées en six parties distinctes (cf. annexe 11) :

- l'identification : intitulé exact, date de création, localisation du siège, etc... ;
- la composition du conseil : les caractéristiques des membres, les champs d'étude, la répartition par genre et par classe d'âge ;
- le fonctionnement du conseil : nombre de séances par an, existence d'un bureau et/ou de commissions spécialisées, désignation d'un animateur... ;
- les missions et objectifs (thèmes de travail, missions) ;
- les activités (nombre d'avis rendus annuellement, autres productions, degré d'activité) ;
- la place du conseil scientifique au sein de l'instance gestionnaire (existence d'un service dédié, suite des avis).

Une case « commentaire libre » a été ajoutée en dernier lieu pour que les répondants puissent expliciter une situation particulière ou pour éclairer certaines réponses.

Une attention toute particulière a été portée au formatage des questions afin de pouvoir exploiter les réponses facilement et rapidement, tout en permettant aux répondants d'exprimer la spécificité de leur instance. Le questionnaire a été mis en ligne grâce au logiciel *Lime Survey* et envoyé par courriel aux personnes identifiées (président·e, directeur·rice ou responsable scientifique) en mai 2015. Nous avons obtenu 103 réponses complètes au questionnaire. Les répondants sont en grande majorité les président·es des CS ou les responsables scientifiques (conservateur, secrétaire du CS) ou la direction de l'espace protégé.

---

<sup>104</sup> Dont 227 espaces naturels protégés (parcs nationaux, réserves, parcs régionaux, réserve de biosphère, grands sites, géoparcs).

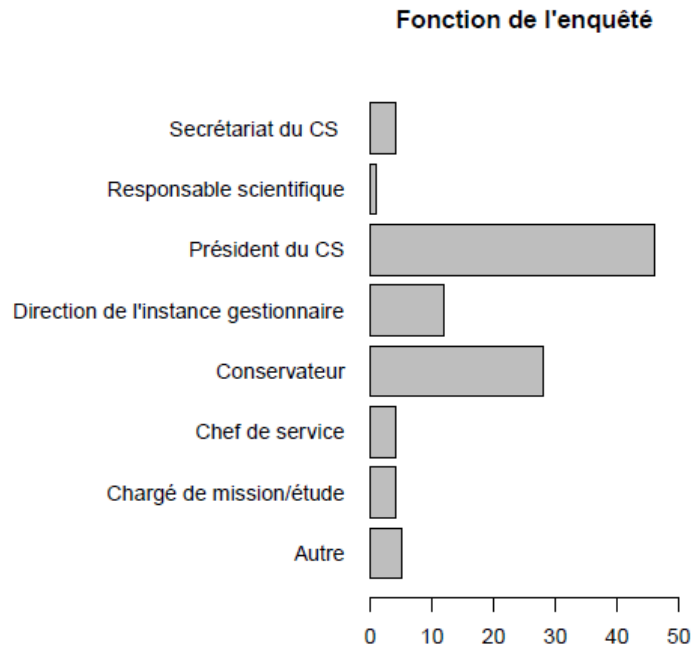


Figure 7 : Statut des répondants au questionnaire national

Tableau 8 : Taux de réponse au questionnaire national par type d'institution

Catégorie	Réponse	Taux de réponse
CS nationaux	7 sur 11	72 %
CS des PN	8 sur 11	63 %
CS des PNR	24 sur 51	47 %
CS des CEN	11 sur 29	38 %
CS des comités de bassins	1 sur 11	9 %
CS des contrats de baie	3 sur 8	37 %
CS d'estuaires	0 sur 3	0 %
CS des géoparcs	0 sur 5	0 %
CS d'instances départementales	1 sur 3	33 %
CS des réserves de biosphère	0 sur 13	0 %
CS des CBN	6 sur 15	40 %
CSRPN	12 sur 26	46 %
CS des RNN	30 sur 147	20 %
Taux de réponse total	103 sur 333	31 %

Le taux de réponse s'est élevé à 31 %. Néanmoins plusieurs conseils scientifiques sont mutualisés : le géoparc de Haute-Provence a par exemple mis en place un partenariat avec le conseil scientifique du PNR du Verdon

et la réserve des Iles et de la Mer d'Iroise sollicite ponctuellement l'expertise des CS des Parcs à proximité. Si l'on tient compte de cette situation, nous arrivons donc à un total de 115 réponses sur 333 institutions soit un taux de 35 %. Pour évaluer la fiabilité des informations collectées, nous avons croisé certaines données du questionnaire avec des renseignements récoltés sur Internet ou au cours de mon enquête de terrain. Pour des questions de faisabilité et de temps, nous avons effectué ce croisement uniquement pour les CS des régions PACA et Rhône-Alpes. Le résultat a été largement concluant. L'analyse des données issues du questionnaire a été conduite à l'aide du logiciel R. Des graphiques ont été produits, dont on retrouvera une petite sélection au fil de ces pages. Enfin, nous avons élaboré une synthèse de quatre pages de nos analyses qui a été largement diffusée.

### **L'enquête alpine : les conseils scientifiques des espaces protégés alpins**

Fin 2014, une collaboration entre ISCAR (*the International Scientific Committee on Research in the Alps*<sup>105</sup>), IRSTEA et le Labex ITEM se met en place autour des travaux engagés à Grenoble sur les conseils scientifiques. Un séminaire de travail a été organisé les 25 et 26 juin 2015 à Chambéry<sup>106</sup> dont l'objectif fut de discuter, à partir des expériences des aires protégées alpines dans différents pays, les différents modèles de coopération entre les aires protégées et leurs conseils scientifiques et les implications pour le « développement réussi de l'interface entre la gestion et la science ».

Afin de préparer le séminaire, j'ai réalisé une première enquête début 2015<sup>107</sup> sur les conseils scientifiques des espaces naturels protégés dans les Alpes afin de définir un état des lieux initial. Celle-ci sera nommée par la suite « enquête alpine ». Ni ISCAR ni d'autres institutions européennes ne disposaient en effet de données sur l'existence de conseils scientifiques ou d'organes similaires dans les espaces protégés. 904 espaces protégés de plus de 100 hectares sont identifiés dans le périmètre de la Convention Alpine, couvrant 28 % de ce territoire (Alparc, 2016). Ces espaces protégés sont localisés dans sept États (l'Autriche, la France, l'Allemagne, l'Italie, le Lichtenstein, la Suisse et la Slovénie) et s'inscrivent dans des régimes de protection divers : 13 parcs nationaux, 13 réserves de biosphère UNESCO, 11 géoparcs UNESCO, 96 parcs régionaux, 260 réserves naturelles et 507 autres espaces spécifiquement protégés (protection paysagère, Natura 2000 etc.)<sup>108</sup>.

---

<sup>105</sup> ISCAR est l'accompagnateur scientifique de la Convention Alpine, un traité international pour le développement durable et la protection des Alpes ratifié par les pays alpins (Allemagne, Autriche, France, Italie, Liechtenstein, Monaco, Slovénie et Suisse) ainsi que l'Union européenne et entré en vigueur en 1995.

<sup>106</sup> <http://www.iscar-alpineresearch.org/workshops/workshop2015/>. <http://labexitem.fr/en/projet/interfaces-between-science-and-management-what-role-scientific-advice-protected-areas>

<sup>107</sup> Avec l'aide d'Isabelle Arpin, Neil Quayle, Frédéric Bray, Thomas Scheurer, Dominik Cremer-Schulte et Alparc.

<sup>108</sup> 19 espaces protégés français sont par exemple compris dans le périmètre retenu.



Un questionnaire a été élaboré, mis en ligne et envoyé par courriel à 209 espaces protégés alpins entre février et mai 2015 grâce à une présélection. Ce questionnaire posait 20 questions sur les principaux sujets de recherche intéressant l'espace protégé, l'existence d'un conseil scientifique et, le cas échéant, sa date de création, composition (nombre de membres, disciplines représentées, pourcentage d'universitaires), ses principales missions, et l'existence d'un département scientifique et d'un journal scientifique (voir annexe 10). Comme ce premier appel n'a permis de récolter que 13 réponses, un nouvel échantillon de 30 répondants a été conçu. Finalement 29 réponses ont été obtenues. Les renseignements tirés des présentations et des discussions au cours de l'atelier de Chambéry ont permis de compléter cette enquête.

L'analyse a été conduite sur 137 espaces naturels. Les réserves naturelles n'ont pas été incluses, car en dehors de la France, elles partagent généralement leur conseil scientifique avec des espaces protégés plus importants. Les réponses de deux espaces suisses en cours d'accèsion à un statut de protection n'ont pas été inclus dans l'analyse puisque le projet de parc Adula a finalement été abandonné fin 2016.

Tableau 9 : Présentation des réponses obtenues dans l'enquête alpine

	France	Suisse	Autriche	Italie	Slovénie	Allemagne	Arc Alpin
nombre d'espaces protégés	19	15	41	53	6	3	137
nombre de réponses obtenues	9	4	5	3	1	3	25

Les données recueillies ont conduit à la publication d'un article<sup>109</sup> dans la revue *eco.mont* en avril 2016. Une synthèse des résultats a également été envoyée à l'ensemble des espaces protégés alpins.

### **L'enquête de la FRB : faire vivre les relations entre chercheur·ses et gestionnaires de la nature**

Fin 2015, la Fondation pour la recherche sur la biodiversité (FRB) a mis en place un groupe de travail sur les relations entre la recherche et les espaces naturels protégés en France, dans le double objectif de documenter la situation actuelle, l'évolution récente des relations entre chercheur·ses et

<sup>109</sup> Isabelle Arpin, Gaëlle Ronsin, Thomas Scheurer, Astrid Wallner, Fabien Hobléa, Olga Churakova (Sidorova), Dominik Cremer-Schulte & Valerie Braun, "The scientific councils of Alpine protected areas: an overview and analysis of their contribution to linking science and management", *eco.mont* - Volume 8, Number 2, July 2016.

gestionnaires et d'émettre des recommandations pour les améliorer. Une enquête en deux phases a été lancée, pilotée par un groupe restreint<sup>110</sup> et suivie par un collectif élargi composé de chercheur·ses et de représentant·es d'espaces protégés auquel j'ai été invitée à participer.

La première phase a consisté en une enquête quantitative par questionnaire auprès de chercheur·ses et de gestionnaires durant l'année 2016. La deuxième phase sous forme d'enquête qualitative par entretien a été réalisée par Clémence Mazard, en stage de master 1 sous la codirection d'Isabelle Arpin et moi-même de février à juillet 2017.

Même si elle s'est déroulée après mon travail de terrain, cette enquête a alimenté mon travail de thèse en produisant une vision d'ensemble sur les relations entre chercheur·ses et gestionnaires dans lesquelles s'insèrent les interactions tissées au cours des rencontres de conseil scientifique.

Certaines analyses qualitatives et quantitatives (graphiques ou statistiques) issues de cette enquête désignée sous le nom de «enquête de la FRB sur les relations chercheur·ses et gestionnaires » sont reprises dans cette thèse. Une brève présentation de la méthodologie employée permettra ainsi de mieux appréhender l'utilisation de ces résultats.

#### ♦ **l'enquête quantitative**

Cette première phase s'est déroulée du 4 mai 2016 au 30 juin 2016. Deux questionnaires ont été élaborés, l'un à destination des chercheur·ses, l'autre à destination des gestionnaires et ont été administrés par voie électronique. Le questionnaire « gestionnaire » a été adressé aux personnes responsables des services scientifiques lorsqu'ils existent, ou sinon, aux directeur·rices des structures et aux conservateur·rices des réserves naturelles. Nous avons pu conclure au vu des résultats que les répondants sont majoritairement les personnes occupant la fonction de « responsable scientifique » d'un espace protégé. Le questionnaire « chercheur » a été adressé à toutes les personnes figurant dans la base de données « chercheurs » de la FRB et à tous les membres de conseils scientifiques des parcs nationaux.

Les questionnaires portaient sur :

- les caractéristiques générales des répondants (nom, âge, poste) et de leur emploi (organisme de rattachement, disciplines étudiées pour les chercheur·ses ; type d'ENP pour les gestionnaires) ainsi que la fréquence des recherches et des collaborations dans les ENP ;
- les collaborations entre chercheur·ses et gestionnaires concernant les recherches réalisées entre 2010 et 2015 dans les ENP (nombre et type de recherche, durée et objet d'étude des recherches, manière de formuler les recherches et de restituer les résultats) ;
- le bilan général de la collaboration (bénéfices professionnels et personnels, difficultés rencontrées, niveau de satisfaction, commentaires libres).

---

<sup>110</sup> Ce groupe est composé de Sarah Aubertie et Anne-Marie Lebastard pour la FRB, de Arnaud Collin et Gilles Landrieu membres du comité d'orientation stratégique (COS) de la FRB et d'Isabelle Arpin membre du conseil scientifique de la FRB.

Le nombre de répondants s'est élevé à 185 pour les chercheur·ses et à 116 pour les gestionnaires. Les analyses statistiques ont été réalisées au centre IRSTEA de Grenoble avec le logiciel R. L'ensemble des résultats est présenté dans une publication de la FRB.

#### ♦ l'enquête qualitative

La phase qualitative de l'enquête visait à approfondir les résultats de la phase précédente et à éclaircir des points restés dans l'ombre telle que la question des temporalités, du financement, des modalités pratiques, du vécu ou des effets socio-professionnels de la relation entre chercheur·ses et gestionnaires. L'enquête s'est fondée sur la réalisation d'entretiens semi-directifs auprès de binômes de chercheur·ses et de gestionnaires travaillant ensemble sur un espace naturel protégé. Cette méthode nous a semblé pertinente pour recueillir le point de vue des deux parties sur une même relation et pouvoir en particulier comparer la façon dont celle-ci est définie, racontée et vécue par le·a chercheur·se et le·la gestionnaire. Parce qu'elle produit en quelque sorte des récits à deux faces, cette technique d'entretien encore peu répandue en dehors des sciences de la santé est particulièrement propice à l'étude des relations (Yosha et al, 2011 ; Eisikovits et Koren, 2010). Par rapport aux entretiens de binômes plus couramment pratiqués (en anglais « *paired* » ou « *joint interviews* »<sup>111</sup>), elle présente toutefois l'inconvénient de ne pas permettre à l'enquêteur·trice de tirer parti de la situation d'entretien pour observer directement la relation entre les deux membres du binôme. Elle demande aussi de veiller à ce que les enquêteur·trice·s ne commettent pas d'impair et ne viennent pas perturber une collaboration en divulguant à un membre du binôme des éléments sensibles exprimés par l'autre membre (Ummel et Achille, 2016).

Dix-huit entretiens ont été conduits par Clémence Mazard pour neuf binômes en France métropolitaine et Guyane auprès de responsables scientifiques travaillant dans des espaces protégés aux statuts, localisation et activités scientifiques variés et de chercheur·ses aux statuts professionnels, laboratoires et disciplines différentes. Ce travail a donné lieu à un mémoire de recherche (Mazard, 2017) et une synthèse de quatre pages diffusée largement.

L'ensemble de cette enquête pilotée par la FRB a été restituée lors de deux journées d'études les 16 et 17 novembre à Montpellier qui ont rassemblé des chercheur·ses, des gestionnaires de la nature et d'autres acteur·trice·s pour discuter des résultats et envisager les dynamiques futures.

## B. La construction d'une base de données relationnelle

Mes premières observations ont mis en évidence une complexité dans les circulations des membres entre les différents conseils scientifiques. J'ai ainsi réalisé un premier tableau croisé des membres des trois conseils principalement étudiés. Ce tableau avait pour objectif d'établir le degré de

---

<sup>111</sup> Sur cette technique d'entretien, voir (Wilson et al, 2016).

multi-appartenance à des conseils et de compléter les données quantitatives obtenues par questionnaire. Je souhaitais récolter les caractéristiques socio-professionnelles des membres (sexe, actif ou retraité, domicile administratif, université, laboratoire ou structure de rattachement, spécialité...) selon la grille suivante :

Tableau 10 : Exemple de collecte des données pour la base de données relationnelle (SV : science de la vie ; ST : science de la terre ; NA : non renseigné)

Nom	Prénom	Sexe	Retraite	Statut	Structure	Structure secondaire	Etablissement	Laboratoire unité
B	B	H	0	G	CEN	NA	CEN 74	NA
A	F	H	0	C	CNRS	NA	Université Savoie Mont Blanc	EDYTEM

		UMR	Equipe	Grade	Domicile administratif	Domaine disciplinaire	Discipline	Spécialité
B	B	NA	NA	ingénieur	74	SV	systematique	entomologie
A	F	UMR_5204	NA	DR	73	ST	paléo-environnement	NA

Tableau 11 : Liste des critères socio-professionnels retenus dans la BDD.

Actif ou retraité
Statut professionnel
Structure
Structure secondaire
Etablissement
Laboratoire
Equipe
Grade
Domicile administratif
Domaine disciplinaire
Discipline
Spécialité
Fréquence d'appartenance à un CS
Nombre de membre dans le CS



Une méthode de travail s'est mise en place à tâtons avec Frédéric selon les étapes détaillées dans la figure suivante.

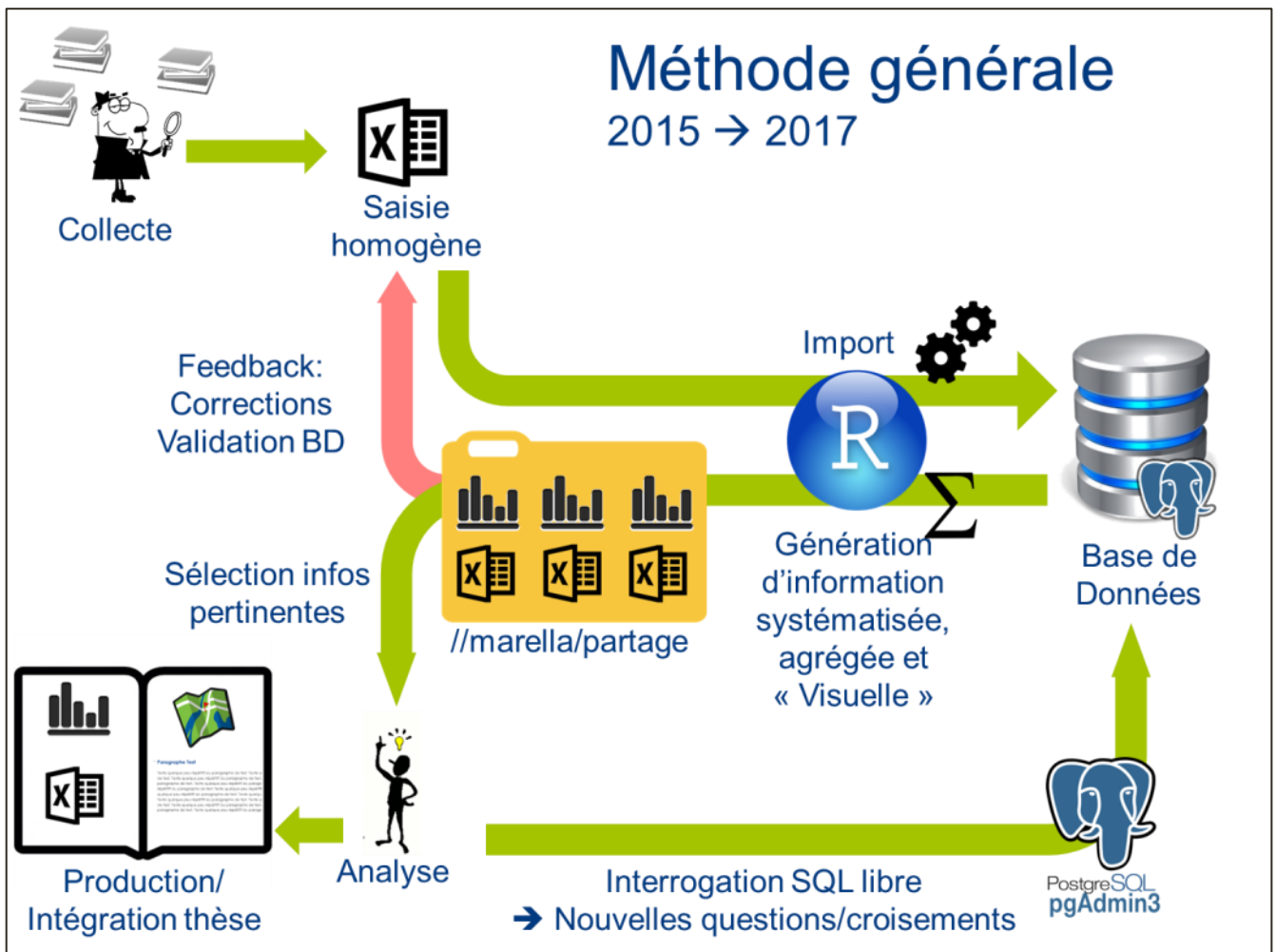


Figure 9 : Méthode générale de la construction de la base de données relationnelle sur les conseils scientifiques de Rhône-Alpes et PACA, Frédéric Bray et Gaëlle Ronsin

J'ai confectionné trois tableurs indépendants sur les personnes, les CS et la matrice des relations. Ces tableurs ont été importés dans le système de gestion de la base de données grâce au logiciel *R* afin d'obtenir le résultat suivant.

## La base de données: 3 tables

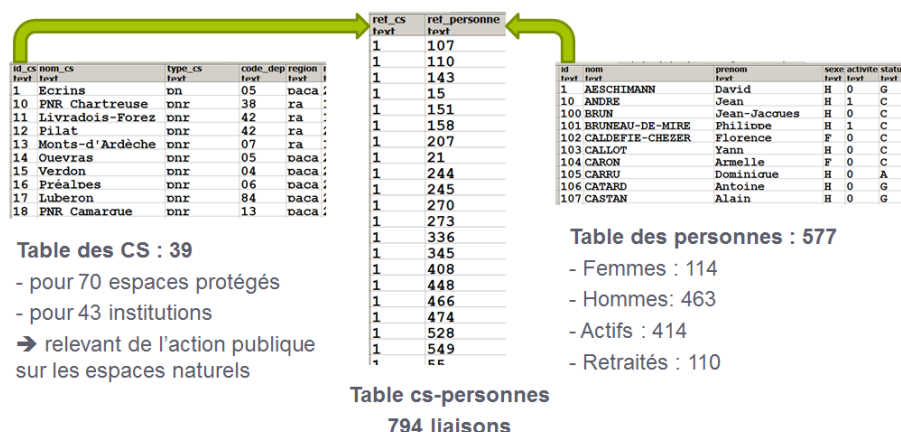


Figure 10 : Les trois tableurs originels de la base de données relationnelle sur les conseils scientifiques de Rhône-Alpes et PACA, Frédéric Bray et Gaëlle Ronsin

Les 794 lignes correspondant à l'appartenance de chaque personne à un conseil ont été corrigées, validées puis explorées grâce à l'utilisation sommaire du logiciel *pgAdmin3* pour parcourir les données et identifier la pertinence des calculs à réaliser.

L'analyse de la base de données a suivi trois étapes. Premièrement des graphiques simples ont été réalisés afin de visualiser les données existantes et réaliser des statistiques socio-professionnelles à partir des quatorze critères retenus. Puis, j'ai identifié cinq variables de croisement qui me semblaient pertinentes :

- ◆ le statut professionnel ;
- ◆ le type d'espace protégé auquel est rattaché le CS ;
- ◆ la fréquence d'appartenance à un CS ;
- ◆ le domaine disciplinaire ;
- ◆ le nombre de membres dans le CS.

Deuxièmement, des tableaux de comptages et de proportions ont été réalisés à partir de ces cinq variables. Les analyses ont été visualisées sous forme de graphiques. Troisièmement, des cartographies de flux ont été créées à partir des caractéristiques de résidence des personnes et des conseils scientifiques (voir chapitre 8). Ces résultats sont présentés au fil du manuscrit.

Enfin, ces traitements statistiques m'ont permis de définir de nouvelles questions qualitatives pour lesquelles j'ai mené des enquêtes, par exemple sur la place des membres de conseils scientifiques non chercheurs et leur circulation ou bien sur l'identification d'un noyau de personnes appartenant à de multiples conseils scientifiques.

### 2.3.5. Enquêtes visuelles : mon travail avec l'image fixe ou animée.

L'image, animée ou non, a accompagné l'ensemble de mes enquêtes comme un dispositif en lui-même. Comme l'explique François Laplantine (1996, p. 15), la vision d'un·e ethnographe n'est pas directe mais « médiatisée, distancée, différée, réévaluée, instrumentée (stylo, magnétophone appareil photographique, caméra etc.) ». Ainsi, l'ethnographe étend ses capacités perceptives ordinaires, en s'aidant d'outils, de procédures telles que la captation d'images.

La recherche en sciences sociales avec les images peut prendre deux grandes orientations fondées sur :

- l'image comme objet d'études ;
- l'image comme instrument de recherche.

Suivant la typologie de Terrenoire (1985), l'image (animée) peut donc être à la fois objet et outil des sciences sociales. C'est la deuxième orientation que j'ai choisi d'expérimenter dans le cadre de cette thèse où l'image est pensée comme un moyen d'accéder à de l'information et de produire de la connaissance. Elle doit être considérée comme un outil d'investigation à part entière visant à « sociologiser par et avec l'image », pour reprendre l'expression de Bernard Ganne (2013).

#### **La vidéo : une pratique marginale et peu visible**

Les anthropologues et les ethnologues ont rapidement adopté la photographie et le cinéma lorsqu'ils sont apparus (Flaherty, 1922 ; Mead, 1952). Écrire la sociologie par ou avec le cinéma est un défi qui semble plus facile à surmonter aujourd'hui avec la réduction des coûts de tournage et de montage en vidéo (Durand et Sebag, 2015). De nombreux réseaux ou groupes de recherche autour de l'image animée existent effectivement en sociologie, anthropologie et géographie (Maurines, 2015). Pourtant, la vidéo reste aujourd'hui une méthode marginale en sciences sociales (Ernwein, 2015). En témoigne le nombre réduit de thèses mobilisant directement la vidéo (pour des exemples récents voir Buire, 2011 ; De Flore, 2013 ; Ernwein, 2015 ; Drouet, 2014). Plusieurs thèses s'accompagnent de films sous format DVD que les doctorant·es ont tournés eux-mêmes et annexés au texte. Même si ce n'est pas nécessairement l'objectif, les images conservent alors une place subalterne dans la recherche. Peu de vidéos prennent place à l'intérieur même d'un manuscrit, faisant office de partie ou totalité d'un texte ou d'un chapitre.

Le cas des thèses révèle le statut encore flou de la vidéo comme publication scientifique (Thieme, 2012). Peu de revues permettent par exemple d'inclure des vidéos dans les articles de recherche<sup>112</sup>. Comme le dit le

---

<sup>112</sup> À l'exception d'ethnographiques.org qui publie de nombreux travaux de chercheur·se travaillant avec l'image.



sociologue Bernard Ganne, « l'univers académique officiel continue même à avoir du mal à reconnaître et à légitimer ces pratiques filmiques comme réellement scientifiques, souvent soupçonnées de dévoyer la recherche » (Ganne, 2013, p.9). Seul le film ethnologique paraît avoir acquis une légitimité : il a même réussi à s'autonomiser au travers de « l'anthropologie visuelle », très marquée en France par les travaux de Jean Rouch (1958) et de ses disciples.

Travailler avec l'image soulève des problématiques qui portent à la fois sur le statut du chercheur travaillant avec l'image et sur les manières d'accéder à la connaissance et de la diffuser. Je reviens dans cette section sur mes démarches avec l'image dans mes terrains, de la place de cet outil dans mon enquête et son rôle dans ce manuscrit.

### **Penser en images : une voie différente d'accès aux connaissances**

Le parcours que j'ai mis en œuvre s'articule autour du principe de la polyfonctionnalité des images qui peuvent remplir des rôles exploratoire, analytique ou expressif (Maurines et Sanhueza, 2004). Les images ont été présentes lors de trois étapes de ma recherche : la collecte, le traitement de l'information et la restitution. Ces trois fonctions et ces trois moments ne sont pas dissociables et ont été saisies non pas de façon linéaire mais imbriquée au cours de ma recherche.

J'ai d'abord effectué un travail de terrain « classique » mais en prenant des photographies dès mes premières observations. Cette première phase visait à faciliter l'immersion et à mieux cerner le terrain, à repérer les personnes. C'est une pratique suivie par des chercheurs·ses comme des documentaristes (le Maire, 2016). L'image animée est arrivée lorsque je me suis sentie prête à investir différemment le terrain, notamment en introduisant un matériel supplémentaire et via la demande d'autorisations. La présidente du CS du PNE m'a d'ailleurs demandé de réaliser une consultation formelle des membres du conseil (par courriel) à ce sujet. Autrement, l'explication de cette nouvelle démarche avait lieu au début des réunions ou entretiens. J'ai filmé d'octobre 2015 à juillet 2016 en dix sessions sur différentes scènes<sup>113</sup> qui m'ont permis d'obtenir environ dix heures de rushes. Le choix d'introduire ou non un dispositif de captation plus lourd que le duo « appareil photo + dictaphone » lors de mes observations dépendait de mes capacités techniques du moment, des conditions du lieu, de la réunion, etc. J'ai continué à prendre des photos quasiment à chaque observation. La captation vidéo a été réalisée en solitaire sans appui extérieur<sup>114</sup>, complexifiant d'ailleurs parfois le travail d'observation global. Les lieux ont changé presque à chaque fois empêchant de réaliser un travail de repérage classique. Comment filmer les temps longs d'une journée de réunion ? Que choisir ? Comment filmer et en même temps réussir une observation nécessitant par exemple de me déplacer dans la pièce pour ne pas manquer certains moments ? Ces questions m'ont accompagnée tout au long de ce

---

<sup>113</sup> Majoritairement des moments collectifs et seulement deux entretiens individuels.

<sup>114</sup> Le matériel utilisé a varié selon les moyens à ma disposition : caméra, appareil photo, caméscope...

travail et ont occasionné plusieurs loupés, tels que des rushes inutilisables (trop courts, absence de son...) ou des images inintéressantes. Mon regard s'est aiguisé au fur et à mesure et les images se sont alors améliorées, ce qu'ont d'ailleurs constaté mes interlocuteur·rices sur le terrain. Becker (1974) est d'ailleurs d'avis que, quand nous photographions, nous pensons théoriquement, nous interprétons des thématiques sociologiques et que les photos sont nos conclusions.

### **De l'outil documentation à l'objet transactionnel**

Ces images ont premièrement eu une fonction exploratoire afin de faire émerger des traits structurels saillants, des enjeux centraux et des lignes de force du terrain. Elles sont alors un outil de documentation, permettant de rendre compte de réalités sociales (Raoulx, 2009). En réalisant des allers-retours entre les périodes de terrain et d'analyse, j'ai commencé à classer les images obtenues, dans des dossiers pour chaque cas d'études, terrain ou personne pour les photos. Les rushes étaient classés selon leur intérêt et importés dans le logiciel de montage Première. Ceci m'a permis de monter quelques séquences « brouillons » pour faire dialoguer mes différents matériaux. Les images conservaient toutefois à ce stade un rôle d'enregistrement de données brutes. Avec le cinéma ou la photographie, le chercheur n'a pas d'autres choix que d'affirmer qu'il ne propose qu'une observation partielle, voire partielle, de son terrain où « la totalisation des points de vue est une impossibilité » (Laplantine, 2007). À ce moment et durant toutes les phases de tournage et de retranscription je ne savais pas encore si j'utiliserais ce matériau dans l'exposition finale de mon analyse.

### **La place des outils dans l'enquête**

Les images ont également eu tout au long de mon doctorat une fonction expressive : je les ai utilisées lors de présentations orales comme mode d'illustration du discours construit (Maurines, 2004) au cours de restitutions de résultats partiels pour différents publics<sup>115</sup>. La pratique de la vidéo peut permettre d'adopter des postures différentes sur le terrain tout au long de la recherche. Elle permet parfois d'entrer dans un milieu avec une identité de vidéaste plutôt que de chercheuse et de faciliter les interactions (Erwein, 2015). Avec cet outil, une relation filmeur-filmé collaborative peut être mobilisée pour coproduire un savoir sur la situation. Ou, telle la pratique de Patrick Deshayes et Barbara Keifenheim (1986), le film peut être utilisé comme un déclencheur d'échanges sur le terrain.

Sur mes terrains, les images ont véritablement agi comme objet transactionnel entre les participant·e·s à la recherche et moi-même. J'étais parfois la seule à prendre des photos lors de séances de conseil scientifique ou de sorties de terrain et ces images ont été des objets d'échanges et de discussion. Certain·es participant·es m'interrogeaient sur le dispositif

---

<sup>115</sup> Pour des publics de chercheur·ses lors de colloques ou séminaires ou auprès de participant·es à des conseils scientifiques lors de présentations de ma recherche ou de restitutions de mes enquêtes.

technique mobilisé et les traitements pouvant être réalisés sur les images, me donnant une occasion d'engager la discussion avec eux-elles. Il m'était aussi régulièrement demandé d'envoyer mes photos après la réunion ou la sortie, ce que j'ai toujours accepté de faire, après un premier tri ; les photos figuraient ensuite dans le compte rendu écrit ou publié sur internet<sup>116</sup>. Ces échanges permettaient, dans une logique de don-contredon, de stabiliser, voire de justifier, ma présence sur le terrain. De plus, cet objet tangible permettait de garder une trace des avancées de ma recherche pour les institutions et d'en effectuer des mini-restitutions même indirectes. Enfin, ces images ont circulé dans d'autres espaces, par le biais d'internet, afin d'illustrer la thématique des relations « chercheur-gestionnaire » montrant en creux les liens entretenus entre institutions.

### **Un tournant analytique**

Un tournant a eu lieu fin 2016 lorsque les images ont surgi dans ma recherche de façon analytique, comme véritable outil de production de sens. Le 1<sup>er</sup> décembre, une réunion de travail avec Jeanne Drouet, docteur en anthropologie et ingénieur d'études au Centre Max Weber m'a permis de commencer à envisager une analyse par et à travers les images autour de personnages. En réexaminant mes images, je me suis rendue compte du potentiel analytique d'un travail focalisé sur les attitudes des responsables scientifiques des espaces protégés. Ce sont les images visionnées qui m'ont permis de mettre en rapport des phénomènes dans le travail de ces personnes et de construire des idées et hypothèses. Ne pouvant pas séparer l'analyse des images qui la fondent, j'ai choisi d'écrire directement l'analyse par les images. Une partie du chapitre 6 est ainsi dédiée à la description de ces processus par le biais d'un court métrage sous la forme d'une vidéo de recherche (à la différence de film de vulgarisation, de film participatif ou de film présentant des concepts et d'analyses, Fall, 2014a, 2014b, voir chapitre 6).

### **Les images sur le papier**

Il me semblait essentiel de "rendre compte" de mes outils visuels dans l'espace des pages puisque ce sont ces dispositifs qui ont permis d'ethnographier et d'analyser le travail de professionnels de la protection de la nature ou de la recherche. Je me suis donc demandée comment accorder une place aux images, aux sons et à leurs logiques d'élaboration et d'articulation dans ce document. Loin de l'idée de mobiliser des images pour enjoliver ou agrémenter le propos, il s'agissait au contraire de parvenir à ce qu'elles contribuent à composer la réflexion théorique. L'objectif était de conduire le lecteur à « penser en images » (Laplantine, 2007 ; Drouet, 2014) comme j'ai pu le faire sur le terrain. L'utilisation des images, fixes ou animées, est par ailleurs ce qui m'a premièrement conduite à réfléchir sur les questions d'anonymisation puisque leur utilisation empêche de fait toute

---

<sup>116</sup> Majoritairement au CS du PNE et des réserves naturelles de Haute-Savoie.

préservation de l'anonymat<sup>117</sup>. J'ai donc choisi d'accorder une place particulière aux images animées en leur consacrant un chapitre dédié (chapitre 6) où une section de l'analyse prend forme dans une vidéo de recherche. Par ailleurs, mes photos ou photogrammes sont parfois mobilisés pour appuyer la description d'une situation (chapitre 3) ou l'analyse spatiale (chapitre 5) et sous la forme de « continuités dialoguées » (Drouet, 2014) afin de restituer des interactions situées (chapitre 8).

## 2.4. Anonymats et confidentialité en débat

Le contexte de la recherche amène à faire des choix dans la pratique de l'ethnographie. L'un d'entre eux a concerné l'anonymat et la confidentialité des données récoltées. Une partie des récits de terrain et des extraits d'entretien ne sont pas anonymisés dans ma thèse. Plusieurs raisons ont conduit à cette décision.

Traditionnellement, la littérature sociologique recommande d'anonymiser la parole des enquêté·es. La confidentialité et l'anonymat sont deux principes du code déontologique classique de la recherche en sciences sociales. La relation avec le témoin est de l'ordre de l'intimité (Weber, 2008) : l'ethnologue est un confident qui se doit d'être discret. L'analyse scientifique peut avoir des effets sur l'image de soi des enquêté·es, leur réputation et leur position dans leurs milieux personnels et professionnels. L'usage public qui résultera des entretiens ne peut donc se faire, pour une majorité des chercheur·ses, qu'au terme d'un processus d'anonymisation. Bruno Latour dans son ethnographie du Conseil d'État recrée par exemple des dialogues à partir de ses notes et anonymise ainsi les discours eux-mêmes (Latour, 2002). Mais l'anonymat est une pratique parfois critiquable.

Pour certain·es auteur·es, l'anonymat conduit à renforcer l'anonymisation que notre société produit à l'encontre de certain·es enquêté·es comme les SDF (Girola, 1996) ou les victimes du sida (Fassin, 2006, p. 50-63). Anonymiser l'individu peut conduire à le disqualifier. Indiquer son nom peut par ailleurs permettre de respecter son souhait de laisser un témoignage personnel ou politique (Despret, 2010). La non anonymisation est toutefois peu courante en sociologie et en anthropologie. Comme le rapporte Vinciane Despret (*ibid*), l'anonymat peut aussi avoir comme objectif latent de protéger l'autonomie du professionnel, de prévenir la possibilité de critiques externes, c'est-à-dire, comme l'écrit Peneff (2005, cité par Despret, 2010), de tenir les profanes à distance respectueuse.

L'ethnographie que j'ai pratiquée explore en profondeur des cas, des lieux, des moments, des situations et des histoires. L'exposé de leur singularité est fondamental dans l'analyse. Lorsque dans le chapitre cinq j'analyse le travail de plusieurs responsables scientifiques, préciser leur biographie, leur position professionnelle et leur place dans les organisations est nécessaire pour comprendre les phénomènes sociaux étudiés. Mes terrains d'enquête

---

<sup>117</sup> Flouter les visages ou déformer les voix n'était pas envisageable dans ce cadre.

sont caractérisés par l'existence d'un fort milieu d'interconnaissance. Même en masquant certaines caractéristiques socio-professionnelles, ils ou elles peuvent se reconnaître les un·es les autres. D'autre part, une partie des enquêt·es sont des personnages connus de notoriété publique. Il se pourrait donc que des lecteur·rices extérieurs à l'enquête soient en mesure de reconnaître des personnes y ayant participé. Comme le dit Florence Weber, « la première imperfection de l'anonymat tient au fait que la liste des éléments indispensables à la production du savoir sociologique suffit bien souvent à reconnaître la personne concernée » (Weber, 2008, p.140).

Ainsi, l'anonymat ne permet pas automatiquement la confidentialité. Ces deux principes semblent à première vue aller de soi mais « soulèvent toutes sortes de difficultés dès qu'il s'agit de les mettre en pratique » (Cefai, 2009). L'anonymat n'est qu'une des formes de la confidentialité et pas le seul moyen d'y parvenir. Béliard et Eideliman (2008) remarquent à juste titre que s'il n'y a pas de solution standardisée à ces problèmes, l'on peut rechercher des solutions appropriées selon les contextes. Dans le cas de ma recherche, de l'utilisation de la vidéo et de la réalisation d'une enquête sur des institutions publiques, conserver l'anonymat à tout prix compromettrait l'intégrité des données (Saunders et al, 2014). L'utilisation de la vidéo et la mise en lumière de certaines personnes par les images exclut en effet quasi automatiquement la possibilité d'anonymiser leurs propos ou pratiques à ces moments-là. Le cas des personnes et institutions publiques pose d'autres problèmes. La plupart des chercheurs travaillant sur des personnages publics (hommes politiques, artistes, journalistes...) maintient la tradition historiographique de la transparence des cas (selon Weber, 2008, p.140). Gommer leurs traits les plus marquants conduirait à perdre l'intérêt de les inclure dans l'enquête. Alors, les chercheur·ses, scientifiques ou gestionnaires d'espaces naturels protégés sont-ils-elles des personnes publiques ? Les mandats de certain·es en tant que membre de conseil scientifique d'institutions en font automatiquement des personnes publiques<sup>118</sup>. Les élu·es locaux ou dirigeant·es des espaces protégés peuvent être considéré·es comme tel·les. La question est plus délicate pour les chargé·es de mission, gardes, doctorant·es ou éleveur·es que j'ai pu rencontrer.

Afin de m'abstenir de tout dévoilement intempestif ou pouvant mettre à mal certaines situations professionnelles, une partie des extraits d'entretien ont été anonymisés selon des réflexions précises. Pour bien choisir les niveaux d'anonymat, je me suis appuyée sur mes connaissances de terrain et celles de ma directrice de thèse. Cette pratique demande à être accompagnée par une poursuite des interactions avec les enquêt·es (Arpin, 2014b) et aux opérations de retour sur l'enquête. J'ai évoqué plus haut les différentes restitutions opérées sur mes terrains au cours de mes enquêtes. Mais une présentation orale n'a pas le même impact qu'un écrit. La relecture d'une version intermédiaire de parties de mon texte, potentiellement périlleuse pour l'analyse, a été proposée à un petit nombre d'acteur·rices concerné·es entraînant des réactions variées (Kobelinsky, in Bessa et Fassin, 2008) :

---

<sup>118</sup> Leurs noms et caractéristiques professionnelles sont affichés sur les arrêtés préfectoraux renouvelant les mandats des CS.

sentiment par cette relecture d'aboutissement de la relation ou au contraire de petites « trahisons », fierté d'avoir contribué à une thèse, réflexivité accrue sur son travail ou désintéret sont celles qui m'ont été directement rapportées.

## Conclusion

Ce chapitre a explicité les principales lignes directrices de ma démarche de terrain, une ethnographie qui se déploie auprès de collectifs issus de plusieurs conseils scientifiques enrichie par des études de cas et de controverses. Le pari a été fait d'assembler dans une démarche résolument qualitative des matériaux de diverses natures. Exposer les conditions de production de cette connaissance était une étape préalable nécessaire pour saisir mes analyses. En effet, des dispositifs et procédés méthodologiques ont été déployés sur des périodes variables, en s'affinant au fur et à mesure de ma compréhension du terrain. Comme le dit Kaufmann (2008), le terrain dans ma pratique de recherche « n'est plus une instance de vérification d'une problématique préétablie mais le point de départ de cette problématisation ».

La familiarité, l'altérité et l'engagement sont trois éléments sur lesquels tout ethnographe s'interroge (Campigotto et al, 2017). Ce chapitre a parlé principalement de mes implications professionnelles et de leurs effets sur l'ethnographie menée, les prises dans des dynamiques de pouvoir ou d'engagement sur le terrain investi et les manières d'en sortir. Les expériences partagées et la temporalité de l'ethnographie ont conduit à des évolutions dans les relations nouées durant l'enquête. De même, l'identité que j'ai tenté d'explicitier voire d'imposer à mes interlocuteur·rices diffère de celle qui a pu m'être attribuée finalement sur le terrain. Il est difficile de savoir jusqu'où relater ces implications pour restituer et détailler l'engagement de soi dans l'enquête, dans la construction contextuelle du savoir et les méthodes choisies. Les implications sur le terrain, quotidien de trois ans de recherche, dépendent également d'une histoire familiale, d'engagements politiques et personnels, d'activités bénévoles, d'amitiés nouées ou des raisons m'ayant poussée à travailler sur un tel sujet. Plutôt que d'en faire le récit exhaustif, j'ai exposé mes manières de faire essentiellement dans un espace social professionnel puisqu'il est celui qui m'intéresse principalement dans cette thèse, malgré la porosité des frontières entre personnel et professionnel ou politique et scientifique.



## Chapitre 3

### Les conseils scientifiques de l'action publique environnementale : un champ interstitiel méconnu

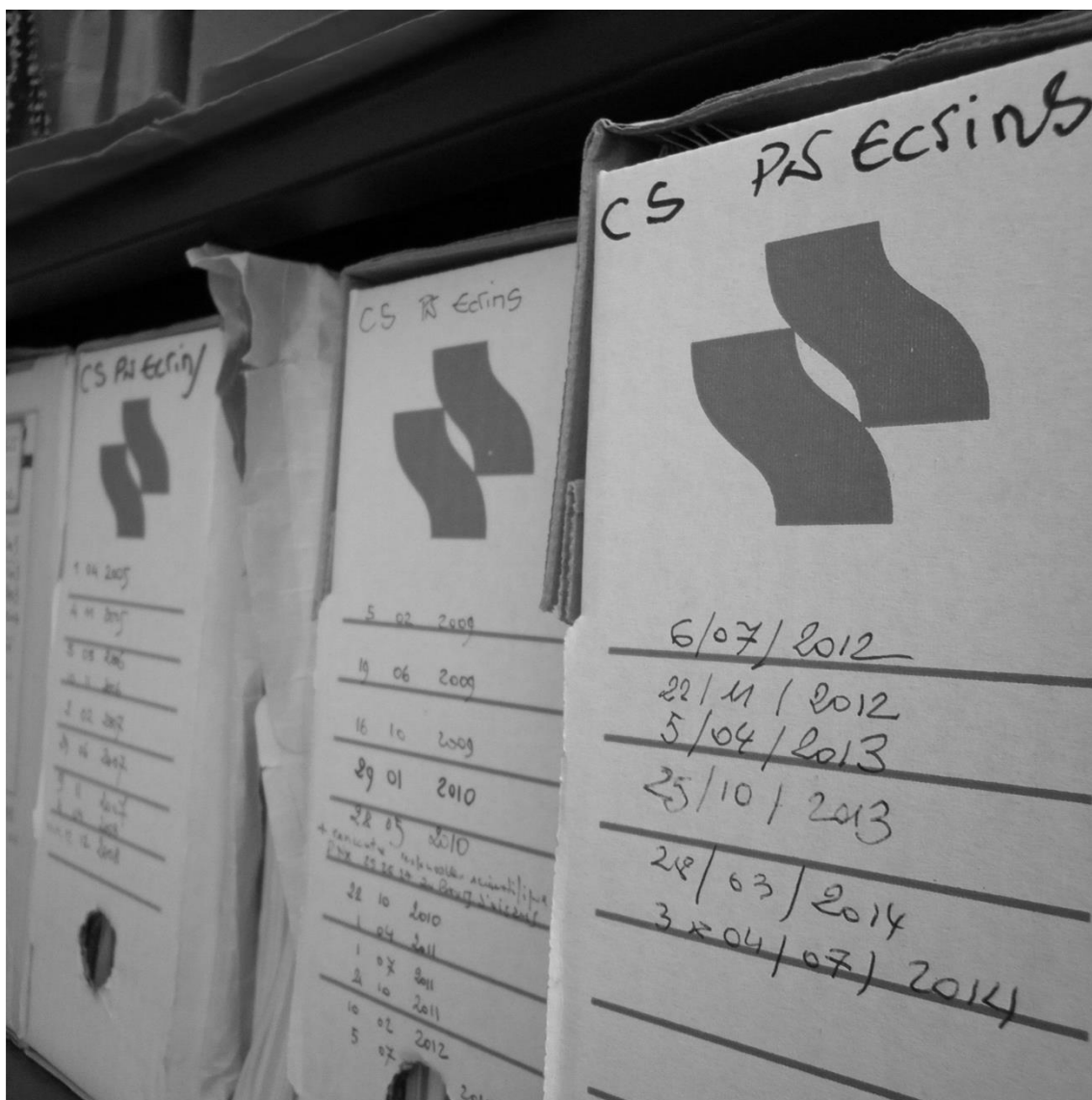


Photo 8 : Cartons d'archives du CS du PN des Ecrins chez Jean-Pierre Raffin



## Introduction

Ce chapitre vise à comprendre en quoi les conseils scientifiques issus des politiques de la nature constituent un domaine flou, symptomatique de la construction de l'expertise « scientifique » environnementale en France.

Les conseils scientifiques ne sont pas des organisations séparées des institutions administratives ou académiques. Ils forment des entités hybrides occupant une position secondaire dans la structure et la décision publique et politique. Les CS requièrent une pluralité de formes d'expertise issues de divers champs et combinent volontairement une multiplicité d'univers sociaux. Ils semblent donc occuper une place dans différents mondes. Ce chapitre propose de montrer, grâce à des données de diverses natures, en quoi les conseils scientifiques de l'action publique environnementale constituent un champ interstitiel (Stampnitzky, 2013) à la croisée de multiples mondes.

Concrètement, le foisonnement des pratiques constatées sur mes terrains m'amènera à questionner les cadres de ce champ pour proposer plusieurs lectures organisationnelles. Suivant le fil de mon enquête, des données qualitatives et quantitatives seront exposées conjointement et de façon plus ou moins imbriquée selon les aspects. Le recours à l'enquête ethnographique pour analyser les trajectoires des organisations permet en effet, de renouveler les sociologies du travail et des organisations (Louvel, 2008). Le dialogue entre l'analyse de situations éclairant des trajectoires ordinaires et des caractéristiques contextuelles permet de constituer un corps de connaissances cohérent et cumulatif sur le champ investigué (Maguire, Hardy et Lawrence, 2004). La combinaison des variables a ici pour but de donner du sens aux cas singuliers qui seront analysés dans les chapitres suivants. Je m'attacherai à donner à voir au lecteur-riche les effets de ce travail de définition et de cadrage sur le champ lui-même tout au long de ce chapitre.

En premier lieu, je préciserai le cadre et les concepts utilisés. Puis je présenterai le résultat de la construction du champ des conseils scientifiques de l'action publique environnementale, qui en traçant ses limites et ses frontières, m'a permis de circonscrire mon étude.

Deuxièmement, la description fine des conseils scientifiques et des discours les accompagnant suggère que leur multiplication ces dernières années reflète la création d'une norme. Il n'est désormais presque plus pensable de constituer un espace protégé ou un autre dispositif de l'action publique environnementale sans lui adjoindre une telle instance.

Pourtant, les circonstances pratiques et la manière dont les participant-es aux conseils scientifiques organisent leurs situations de travail montrent que leurs activités sont hétérogènes et formalisées uniquement au cas par cas. Il faudra alors exposer la structure de ce champ : quelles règles s'y appliquent ? Comment sont recrutés ses membres ? Vote-t-on au cours des séances de conseils scientifiques ? Comment les conseils rendent-ils des

avis ? Qu'est-ce que ces configurations révèlent des arrangements collectifs au sein des établissements ?

Enfin, l'étude des discours de plusieurs acteurs montre que se développe actuellement une injonction au renforcement des conseils et de leurs procédures de fonctionnement. Ces nouvelles tendances soulèvent des questions autour de la structuration de ce champ et plus largement de l'expertise scientifique environnementale.

## **3.1. Le premier panorama des conseils scientifiques de l'action publique environnementale**

### **3.1.1. Une lecture en terme de champ interstitiel**

Lisa Stampnitzky (2013, p. 89) explique que les travaux sur l'expertise se sont concentrés sur les champs « ayant atteint un certain degré de « maturité », se caractérisant par des limites très réglementées (semblables à la notion de « clôture » dans l'étude des professions) et par une certaine autonomie par rapport aux autres champs (autonomie fondamentale pour l'expertise dans les champs économique et politique), et se manifestant par une « logique » et une forme de « capital » spécifiques ». Ces domaines, comme la médecine, le droit, la science, répondent à l'idéal type du champ élaboré par Bourdieu. Il désigne, selon cet auteur, une partie de l'espace social ayant acquis un degré d'autonomie relative, tel que le champ littéraire, et qui constitue donc le lieu d'une lutte de pouvoir et de rapports de force pour faire exister ce monopole (Bourdieu, 1989).

Les recherches sur les champs ont donc eu tendance à présupposer des domaines de production culturelle séparés et définis, avec des normes et des objectifs spécifiques les distinguant les uns des autres. La littérature sociologique consacrée à l'expertise souligne généralement l'importance des processus d'institutionnalisation, par lesquels les producteurs de savoirs se rassemblent dans des structures formelles, telles que les disciplines universitaires, et prennent ainsi le contrôle de la production et de la certification de l'expertise. Force est de constater une tendance à orienter les études uniquement sur les domaines d'expertises consolidés et institutionnalisés issus de champ solides ou ayant atteint un certain degré de « maturité ».

Les cadres théoriques imposent en général une vision restreinte des formes d'expertise. Or dans le champ de l'environnement comme ailleurs, l'expertise revêt aujourd'hui une forme bien plus fragmentée que naguère. Des espaces interstitiels de production du savoir se multiplient.

De nouvelles recherches comme celle de Lisa Stampnitzky sur l'expertise en matière de terrorisme s'attaquent justement à cette lacune en étudiant des espaces qui ne se conforment pas à l'idéal type et qui sont alors qualifiés de champs « irréguliers » ou « interstitiels » (Eyal, 2013). Elle explique que la

production du savoir relatif au terrorisme est un phénomène transnational qui s'inscrit dans un réseau international d'individus, d'institutions, de conférences et de projets.

Ces travaux s'intéressent à des domaines hybrides et aussi divers que l'évaluation des politiques publiques dans les *think tanks* (Medvetz, 2013), la production de savoirs concernant les intersections entre génétique et « race » (Bliss, 2012) ou l'analyse des risques politiques (Eyal et Buchholz, 2010). Thomas Medvetz soutient par exemple que le champ des *think tanks* américains s'est développé à la fin du XX<sup>e</sup> siècle en un champ interstitiel dans lequel les expert-es se partagent entre le champ universitaire et le champ politique. Ils-elles sont soumis aux pressions de l'un comme de l'autre et visent à accumuler du capital dans chacun des deux, afin de produire un savoir pertinent en matière de politiques publiques.

Les études menées dans les champs interstitiels ont démontré l'existence de domaines qui n'ont pas de limites définies et rassemblent des acteurs, des idées et des techniques se déplaçant *entre* plusieurs champs.

Mon étude sur les conseils scientifiques fait particulièrement écho à ces nouveaux travaux. De par leur composition, ils sont des organisations hybrides qui se situent au point de rencontre entre les champs scientifique, académique, technique, politique, voire juridique. Le concept de champ interstitiel s'avère ici particulièrement pertinent car il permet de déployer un niveau d'analyse médian centré sur les conseils scientifiques. Cet outil analytique engendre lui-même des questions et oriente les choix de la recherche (Medvetz, 2010). Il me permet de transformer une interrogation de départ (*qu'est-ce qu'un conseil scientifique ?*), la faisant évoluer d'une question théorique vers un ensemble d'interrogations empiriques.

### 3.1.2. Un champ méconnu par ses acteur·rices

Mon enquête ethnographique a démarré classiquement par le suivi des activités de trois conseils scientifiques, la rencontre de leurs participant·es et l'observation de leurs interactions. Néanmoins au bout de quelques mois, est apparue l'existence d'un grand flou autour des conseils scientifiques dans le domaine de l'environnement. Cet extrait de mon carnet de terrain en décembre 2014, au démarrage de ma thèse en témoigne : « le champ des CS c'est une nébuleuse pour moi... combien y'en a, comment ils fonctionnent... » (membre de CS - réunion du groupe de travail Labex 2014)

Ce flou semble partagé par les acteur·rices rencontrés sur mes terrains, que ce soit les scientifiques, les institutions publiques, les salarié·es d'un établissement possédant un conseil ou les élu·es. Cette méconnaissance des conseils scientifiques, qui transparait dans les extraits d'entretiens suivants, s'étend sur l'ensemble de leurs aspects :

**Encart : la méconnaissance des conseils scientifiques – extraits d’entretiens**

**- le nombre de conseils scientifiques et le type d’espaces protégés en possédant :**

Un échange téléphonique pour préparer une de mes interventions témoigne du manque de connaissance de ces instances de la part des administrations, pourtant chargées de la réglementation des espaces protégés :

« -Les intervenants de la DREAL me demandent si vous allez parler des réserves naturelles régionales.

-Non, elles n’ont généralement pas de conseils scientifiques propres.

-Ah ils pensaient que les RNR avaient des conseils scientifiques... » (échange téléphonique, janvier 2017)

**- les modalités de composition et de fonctionnement de l’instance**

Les règles régissant la composition ou le fonctionnement d’un CS sont assez floues et peu explicites pour certains de leurs acteurs :

« Pour moi c’est quand même une espèce de nébuleuse. Euh...Je ne sais pas trop qui participe à ce CS, comment est-ce que ces gens sont nommés, il me semble qu’il y a un processus de cooptation qui est assez opaque. Pour moi...peut-être que ça manque d’informations hein, je ne dis pas que je ne pourrais pas obtenir ces informations si je m’en préoccupais mais dans l’état actuel de ma connaissance c’est assez opaque, hein, opaque et peut-être pas très clair, c’est peut-être...euh...bon pour moi c’est pas très clair quoi, voilà. » (élu, extrait d’entretien)

**- sur les procédures internes au CS**

Lors d’une discussion entre président-es de conseils scientifiques de parcs nationaux, un participant s’étonne des fortes différences dans la manière de consulter les conseils :

« Jean-Paul Métailié : ton initiative est intéressante, parce que je pensais qu’y avait une base réglementaire commune mais il y a une certaine diversité

Marie-Hélène Cruveillé : pourtant la base réglementaire est la même ! »

**- leur rôle**

Le rôle et les missions d’un CS demeurent assez flous, même pour les praticien·nes des espaces protégés :

« Pour les agents du parc, le conseil scientifique c’est égal (« = ») une nébuleuse » (entretien Richard Bonet)

**- leur composition**

Comme le montre cet échange entre les gardes des réserves naturelles de Haute-Savoie au cours d’un entretien collectif, les salarié-es de l’espace protégé ne connaissent pas toujours la composition de leur propre CS :

« Julien Heuret : Je vais peut-être dire une énormité mais je sais même pas où il faut aller pour trouver la composition du comité scientifique

Rémy Périn : bah Carole !

Julien Heuret : bon quand j’ai commencé à bosser y’avait pas internet, on demandait à la personne mais bon

Daniel Gerfaud-Valentin : y a des gens que j’aperçois aux plénières, des gens que je connais pour les comités consultatifs restreints.

Rémy Périn : y a combien de membres au comité scientifique ? en tout ?

Daniel Gerfaud-Valentin : je sais pas... il vient d’être renouvelé

Tous : 22, 20, 30 ? Allez 22 ! je crois que y a 24 scientifiques et 3 naturalistes...  
Gaëlle : Je ne vous aide pas ! (rires) »

La même méconnaissance existe dans les laboratoires, où la direction et les chercheurs ne savent pas toujours qui participe ou non à un CS, localement ou à l'échelle nationale :

« Je crois qu'on n'a même pas identifié pour l'instant toutes les personnes de l'IMBE qui sont impliquées dans des conseils scientifiques de gestionnaire d'espaces naturels et toutes les relations qu'il y a. Elles sont extrêmement diverses » (extrait d'entretien).

« Ici, au labo, ben il y en a deux autres qui sont dans le comité des réserves de Haute-Savoie. Ils sont sûrement dans d'autres comités scientifiques, que je ne connais pas.

C'est certain qu'il y a une chose que j'ai proposée plusieurs fois à l'INRA, mais parce que j'ai d'assez bonnes... un peu moins maintenant, mais quand j'étais directeur, j'ai eu l'occasion de voir la direction générale souvent et je les connaissais assez bien, je leur avais proposé et ils avaient trouvé ça intéressant, je leur avais proposé de rassembler tous les gens de l'INRA qui faisaient partie d'un comité scientifique et de faire chaque année une réunion là-dessus. Et puis ils ont dit : « c'est une bonne idée » mais ils ne l'ont jamais fait. Peut-être que cela pourra revenir sur le tapis, mais c'est quelque chose qui est bien dommage » (extrait d'entretien avec Jean-Marcel Dorioz).

#### **- la place des CS dans les multiples instances qui œuvrent dans la gouvernance d'un espace naturel**

« C'est une espèce de constellation d'instances dans laquelle y a le CS... mais qu'est-ce qu'il fait exactement, qu'est-ce qu'il décide, qui est-ce qui le compose... ça fait partie de la nébuleuse, quoi » (extrait d'entretien avec un membre de plusieurs CS).

#### **Le dilemme de la définition : la caractéristique des champs interstitiels**

Les conseils scientifiques sont donc des instances bien identifiées par les acteur·rices mais la connaissance de leurs contours, de leur sociologie et de leur fonctionnement est peu maîtrisée, même par ceux ou celles qui évoluent à leur contact. Un champ interstitiel se caractérise justement par la difficulté à se définir et à être défini. Le manque d'informations dans la littérature et ce déficit de connaissance des conseils par leurs acteur·rices m'a conduit à récolter des informations préliminaires sur les aspects juridiques et institutionnels afin de documenter la trajectoire de ces organisations et de les situer dans leur champ : que prévoient les textes ? Quelle est la place d'un CS dans un établissement ? L'étude de leur fonctionnement permettra d'approfondir cette lecture en montrant que leur apport dans le domaine de l'expertise environnementale est peu pré-déterminé. L'échelle de cette étude reste circonscrite à la France au vu de leur faible existence à l'étranger.

### 3.1.3. Une spécialité française

Malgré ces quelques cas, l'existence massive de conseils scientifiques à l'échelle territoriale semble rare en dehors de deux pays : la France et, dans une moindre mesure, la Suisse. Ces instances sont quasi systématiques en France car obligatoires dans certains espaces protégés (comme les parcs nationaux) ou fortement recommandées comme nous le verrons tout au long de ce chapitre.

La Suisse possède plusieurs conseils scientifiques. On trouve en Suisse huit conseils scientifiques sur les 22 espaces protégés (19 parcs et 3 sites UNESCO ; voir annexe 1: carte et liste des conseils scientifiques d'espaces protégés suisses). La majorité d'entre eux ont été créés dans les dix dernières années et ont parfois l'obligation de soutenir ou réaliser des recherches. En Suisse, les conseils scientifiques apparaissent plutôt petits (entre 4 et 15 membres) avec des membres présentant en majorité un profil académique (à 87 %). Une personne est employée pour coordonner la politique de recherche de l'ensemble des parcs sous l'égide de l'Académie suisse des sciences<sup>119</sup>.

Dans les autres pays de l'arc alpin, des conseils scientifiques existent dans certains espaces protégés (comme le parc national des Hohe Tauern en Autriche et le parc régional du Škocjanske Jame en Slovénie). En Autriche, un comité national a été institué comme comité scientifique pour toutes les réserves de biosphère. Aucun conseil scientifique n'a été repéré en Italie. Dans ces pays, l'établissement de liens avec le monde de la recherche passe par d'autres dispositifs comme la signature de conventions cadre entre un espace protégé et une université<sup>120</sup>.

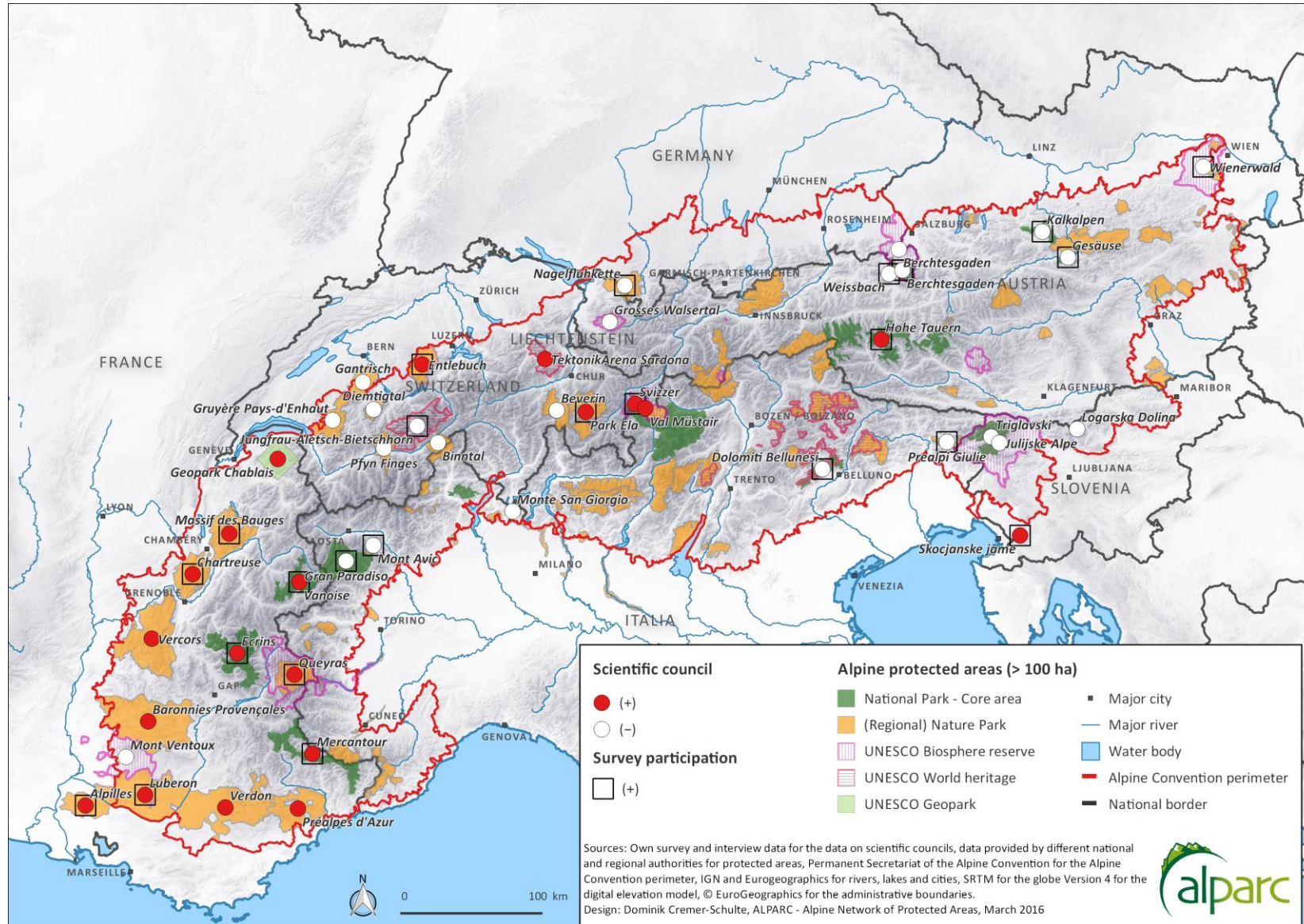
Ailleurs, l'existence de conseils semble également disparate. Aux États-Unis chaque parc ne semble pas disposer d'un conseil scientifique mais le service interétatique des parcs nationaux en est doté (sous le nom du « *National Park System Advisory Board* »). De même, en Australie, un conseil scientifique traitant des espèces en danger est attaché au département des parcs et de la faune sauvage du Ministère de l'environnement (« *The Western Australian Threatened Species Scientific Committee* »). Au Royaume-Uni, un « *Science Advisory Panel* » est institué à l'échelle nationale pour les aires marines protégées. Les sites labellisés UNESCO comme les réserves de biosphère disposent parfois d'un conseil scientifique. Le plan d'action de Madrid de l'UNESCO (2008) et le plan action de Lima (2016) recommandent tous les deux d'entretenir « des liens actifs et continus » entre la communauté scientifique, les acteurs politiques et techniques et les populations résidentes. Le Ichkeul National Park de Tunisie possède ainsi un comité scientifique composé de « chercheurs étudiant le parc ».

<sup>119</sup> Données issues d'une étude menée à l'échelle du territoire de la convention alpine (une zone de concentration d'aires protégées), voir chapitre 2.

<sup>120</sup> Le parc national du Gran Paradiso en Italie a par exemple établi une convention cadre avec plusieurs universités.

Face à ce constat, le choix de l'échelle nationale comme point de départ de l'analyse apparaît donc pertinent.

Figure 11: Carte du périmètre de la Convention Alpine indiquant les espaces protégés avec ou sans conseil scientifique (Cremer Schulte et Ronsin, mars 2016)





### 3.1.4. L'augmentation du nombre de CS depuis les années 2000

Avant même de construire un panorama national des conseils scientifiques, nous avons été marqués par l'impression d'une multitude de conseils scientifiques en France. Les premières estimations en annoncent environ 200 (Arpin et al, 2015b).

Au début des années soixante-dix, l'environnement se stabilise en tant qu'objet de politique publique autour des questions de l'espace naturel, des paysages, du bruit, de la pollution de l'air et de l'eau et de l'écologie urbaine (Charvolin, 2003). L'institution d'une partie des conseils scientifiques est contemporaine de cette époque. Les premiers d'entre eux apparaissent à l'échelle territoriale au même moment que la création des espaces naturels protégés. En effet, Le graphique ci-dessous présente les dates de création des CS ayant répondu au questionnaire mené à l'échelle nationale. Les parcs nationaux apparaissent comme les premières structures ayant créé des CS : Port-Cros en 1963 et la Vanoise un an plus tard. Le premier conseil de PNR est celui de la Forêt d'Orient et date de 1970. Le nombre des CS de PNR reste faible jusqu'à la fin des années 1990 : la loi paysage de 1993 annonce « la deuxième vague des PNR », période où le nombre de PNR et de leurs conseils augmente fortement.

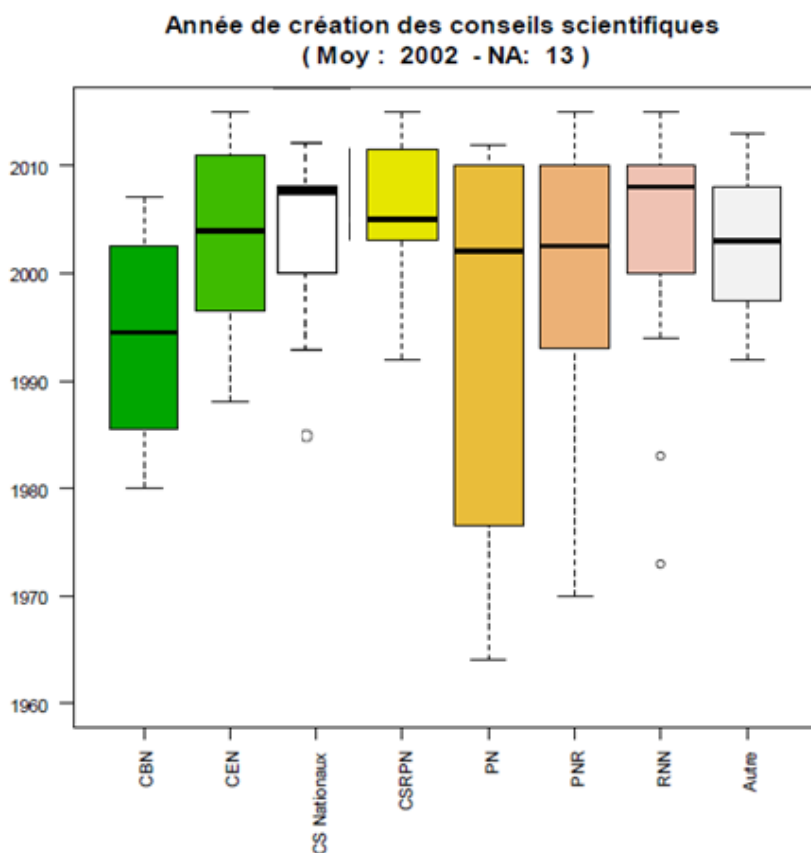


Figure 12 : Année de création des conseils scientifiques par type d'institutions. Issu de l'enquête nationale. Auteurs : F. Bray, N. Quayle, G. Ronsin. NA : non réponses

Plus généralement, la grande majorité des CS existant aujourd'hui ont été mis en place à partir des années 2000, 2002 étant l'année moyenne de création des CS ayant répondu au questionnaire. La majorité des CS qui œuvrent à l'échelon national (comme le CS de l'ONCFS) ont été créés après les années 2000.

Un virage a été pris à cette période avec la multiplication des conseils scientifiques et leur extension à différents secteurs de l'action publique environnementale.

### **Les facteurs de la multiplication des CS : augmentation du nombre d'espaces protégés et structuration du pilotage national**

Plusieurs facteurs politiques et institutionnels peuvent expliquer cette évolution.

Les années 1990-2000 sont caractérisées par la consolidation de la politique environnementale française (Charles et Kalaora, 2007). À cette époque, les politiques publiques dédiées à la protection de la nature et la gestion de l'environnement<sup>121</sup> s'intensifient avec la création de plusieurs structures comme les Conservatoires botaniques nationaux en 1988. Le paysage national de la politique de protection de la nature se diversifie. Des outils de protection construits à l'échelle mondiale sont peu à peu adoptés en France et se traduisent par la création de nouveaux types d'espaces naturels, comme les parcs naturels marins<sup>122</sup>. Depuis les années 1970, le rythme de création d'espaces protégés n'a cessé d'augmenter. Sur la période 1998-2015, les espaces naturels protégés progressent en nombre et en surface : le nombre des aires protégées par voie réglementaire en métropole a par exemple progressé de 54 % (1 337 sites début 2015), et leur surface globale de 39 % (9 234 km<sup>2</sup> début 2015) (source : Ministère de l'environnement, 2017).

Les années 2000 sont aussi caractérisées par la finalisation de la structuration à l'échelle nationale de fédérations et d'acteurs nationaux dans le champ de la protection de la nature. 1997 voit la création de l'atelier technique des espaces naturels (ATEN). La fédération des PNR date de 1971 mais la fédération des Parcs Nationaux de France (PNF) n'est créée qu'en 2006.

Le foisonnement des politiques environnementales entraîne parallèlement une multiplication des procédures dans ce secteur et donc pour les espaces concernés. Outre les études d'impact environnemental prévues par la loi de 1976, la désignation de sites protégés, le changement de leur périmètre, l'adoption ou la révision de charte ou de plans de gestion (pour les réserves et les CEN), les travaux, constructions ou installations sont des démarches inscrites dans la loi, soumises à l'avis du Préfet et nécessitant des procédures variées mobilisant pour leur instruction un certain nombre de commissions, d'avis et d'acteurs. Chaque espace naturel est soumis à des

---

<sup>121</sup> Dénommées par la suite « politiques de la nature ».

<sup>122</sup> qui ont vu le jour en France en mer d'Iroise en octobre 2007.

procédures spécifiques où la consultation d'un conseil scientifique peut être demandée.

La décennie 1990-2000 est surtout caractérisée par la mise en œuvre de la décentralisation des procédures<sup>123</sup>. Dans un rapport de l'Inspection générale de l'environnement visant à « réfléchir à la politique publique de gestion des espèces sauvages » (Roussel, 2002), l'une des « questions centrales » identifiée est la « décentralisation des procédures ». D'après ce rapport « la déconcentration des procédures (de toutes les procédures, sans aucune exception) doit (...) être maximale. Rien ne justifie que des décisions d'application sur le terrain remontent au niveau central, que ce soit pour l'avis d'une commission ou pour la prise de la décision elle-même ». Ce changement de paradigme institutionnel donne une résonance nouvelle à la dimension territoriale. Il conduit à la territorialisation des politiques de la nature puisque « dès 1982, la régionalisation redessine le cadre institutionnel, donnant une résonance nouvelle à l'environnement comme à la dimension territoriale. » (Charles et Kalaora, 2007). En 1990, le gouvernement français lance un *Plan national pour l'environnement* qui comprend des mesures telles que la création des CSRPN (Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel)<sup>124</sup> notamment chargés de réaliser à l'échelle régionale une partie des travaux jusqu'alors confiés au CNPN (Conseil National de Protection de la Nature) (Chevalier, 2010)<sup>125</sup>.

Or, la territorialisation de l'action publique concorde avec la diversification des formes d'expertise (Berthet Thierry, 2008). Les espaces d'expertise suivent le chemin de l'action publique en se fragmentant en plusieurs niveaux de décision et d'exécution. La multiplication des conseils scientifiques représente dans une certaine mesure une conséquence de ces processus.

### 3.1.5. La nébuleuse des conseils scientifiques : un foisonnement à classer

Ces évolutions institutionnelles se traduisent par le recours à des CS dans tous les champs de l'action publique environnementale et à toutes les échelles. Un panorama de ces instances a été dressé grâce à une étude documentaire complétée par un questionnaire administré à l'échelle nationale. Une définition assez stricte des conseils scientifiques a été retenue. Malgré l'ambiguïté dans leur composition, j'ai retenu ici les

<sup>123</sup> Les grandes lois de décentralisation sont adoptées au début des années 1980.

<sup>124</sup> Les CSRPN sont saisis sur divers sujets concernant les patrimoines naturels comme : la valeur scientifique des inventaires du patrimoine naturel lors de leur élaboration ou de leur mise à jour ; les propositions de listes régionales d'espèces protégées prévues à l'article L. 411-2 ; la délivrance d'autorisations portant sur des espèces protégées, en application des articles L. 411-1 et L. 411-2 ; les orientations régionales de gestion de la faune sauvage et d'amélioration de la qualité de ses habitats prévues à l'article L. 421-7 ; toute question relative au réseau Natura 2000 défini à l'article L. 414-1.

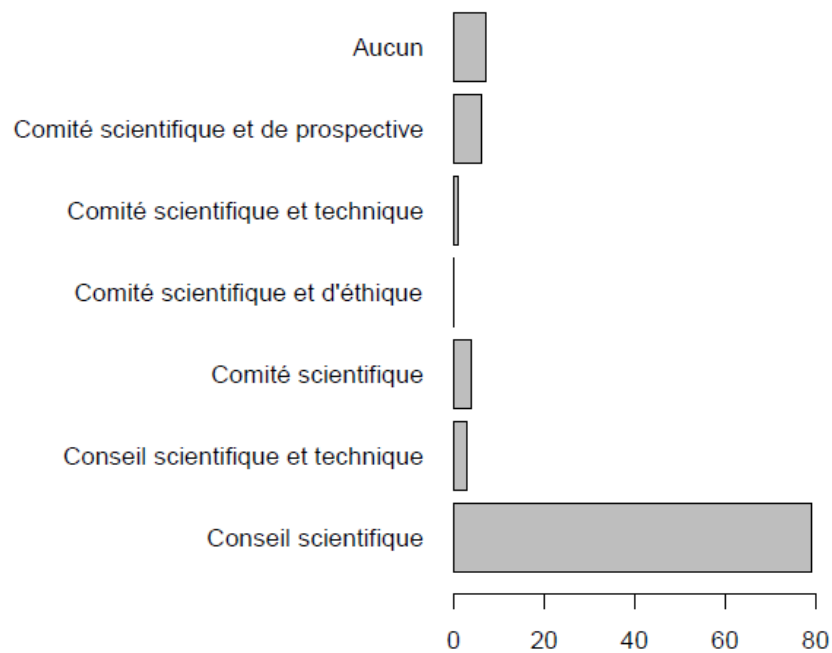
<sup>125</sup> Voir chapitre 4 pour l'étude des périmètres d'action entre CS, CSRPN et CNPN.

assemblées où les membres sont spécifiquement nommés pour siéger en tant que scientifiques. Ainsi, le conseil national de la protection de la nature (CNPN) n'y a pas été inclus<sup>126</sup> : une partie des acteur·rices qui siègent ont été nommés en tant que représentant·es d'intérêts sectoriels et professionnels pour des usages de la biodiversité (agriculteurs, chasseurs, forestiers...). Il en sera tout de même question tout au long de cette thèse du fait de son rôle majeur dans les politiques publiques.

Je vais à présent détailler la composition de ce champ, en tracer les limites et expliquer les absences constatées.

Dans cette enquête, la majorité des instances s'intitule « conseil scientifique » avec 80 réponses sur 104. Ceci confirme la généralisation actuelle de ce terme<sup>127</sup>. Cette appellation a permis de faire un premier repérage des instances.

L'institution dispose-t-elle d'un :



n = 103, source: N. Quayle et G. Ronsin, 2015

Figure 13 : Type d'appellation des conseils scientifiques

On peut noter cependant que les PNR se démarquent. En effet, la fédération des PNR privilégie des appellations telles que « Comité scientifique et de prospective » afin d'inciter ces instances à s'ouvrir à des dimensions « non-scientifiques » telles que l'éthique ou la prospective. Pour d'autres enfin,

<sup>126</sup> Le CNPN a été refondé en 2016. Le Comité national du patrimoine souterrain et les comités régionaux du patrimoine géologique n'ont pas non plus prendre place dans ce panorama.

<sup>127</sup> A la création des parcs nationaux le terme de « comité » était préféré.

l'emploi du terme « comité » au lieu de « conseil » correspond à la volonté d'accorder une place moindre à la mission de « conseil », comme nous le verrons par la suite avec le cas du comité des réserves naturelles de Haute-Savoie.

Pour définir ce champ, nous avons par ailleurs décidé de retenir uniquement les CS ayant une longévité supérieure à cinq ans. Nous avons donc considéré des institutions pérennes plutôt que des programmes qui peuvent, le temps de leur existence, disposer d'un conseil scientifique.

Pour correspondre au champ de mon étude circonscrite aux espaces naturels, nous n'avons pas non plus inclus les conseils scientifiques des institutions dédiées à la gestion de milieux fermés comme les zoos ou les laboratoires de recherche (tels que la station alpine Joseph Fourier).

Tableau 12 : Panorama des conseils scientifiques de l'action publique environnementale en 2016

<p><b>Échelle nationale</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conseil scientifique du Patrimoine Naturel et de la Biodiversité (PNB)</li> <li>- Conseil scientifique de la Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité (FRB)</li> <li>- La commission scientifique de l'Observatoire national de la biodiversité et du Système d'Information sur la Nature et les Paysages</li> <li>- Conseils scientifiques des plans nationaux d'actions</li> <li>- Conseil scientifique de l'Agence des Aires Marines Protégées *</li> <li>- Comité scientifique du Conservatoire du littoral</li> <li>- Conseil scientifique de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) *</li> <li>- Conseil scientifique de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS)</li> <li>- Conseil scientifique de l'Office National des Forêts (ONF)</li> <li>- Conseil scientifique de Parcs nationaux de France (PNF) *</li> <li>- Conseil d'orientation, recherche et prospective des PNR (CORP - Fédération des parcs naturels régionaux de France)</li> <li>- Comité d'orientation de l'ATEN – atelier technique des espaces naturels *</li> <li>- Conseil scientifique de la CDC Biodiv (filiale de la Caisse des Dépôts et Consignations)</li> </ul> <p>* : structures intégrées dans l'AFB le 1<sup>er</sup> janvier 2017</p>	<p><b>Échelle interrégionale, régionale et départementale</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conseils scientifiques des conservatoires d'espaces naturels (CEN)</li> <li>- Conseil Scientifiques régionaux du patrimoine naturel (CSRPN)</li> <li>- Conseils scientifiques des conservatoires botaniques nationaux</li> <li>- Conseils scientifiques des Comités de Bassins</li> <li>- Conseils scientifiques des Estuaires</li> <li>- Conseils scientifiques des contrats de baie</li> <li>- Conseil scientifique de l'environnement de Bretagne</li> <li>- Conseil scientifique de l'environnement du Morbihan</li> <li>- Conseil scientifique de l'environnement du Nord-Pas-de-Calais</li> </ul>
<p><b>Echelle territoriale</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conseils scientifiques des parcs nationaux</li> <li>- Conseils scientifiques des parcs naturels régionaux</li> <li>- Conseils scientifiques des réserves naturelles nationales</li> <li>- Conseils scientifiques des réserves naturelles de Corse</li> <li>- Conseils scientifiques des réserves de biosphère</li> <li>- Conseils scientifiques de grands sites</li> <li>- Conseils scientifiques des géoparcs</li> <li>- Comités scientifiques des sites naturels UNESCO</li> </ul>	

On retrouve dans ce panorama la pluralité des outils et politiques visant la protection des espaces dits naturels. Les outils de la politique de l'eau sont par exemple représentés par l'ONEMA à l'échelle nationale et les comités de bassin à l'échelle régionale.

Les conseils scientifiques représentés à « l'échelle nationale » peuvent avoir des objectifs et des périmètres d'actions différents. Le conseil scientifique de Parcs Nationaux de France complétait les CS existants dans chaque parc. A l'inverse, le conseil scientifique de l'ONF statue seul sur l'ensemble des sites protégés gérés par l'ONF en France (les réserves biologiques intégrales

et les réserves biologiques dirigées). De même les parcs naturels marins n'ont pas de conseil scientifique propre : « c'est le conseil scientifique de l'agence des aires marines protégées qui s'occupe des plans de gestion » (Florence Cayocca, réunion du groupe de travail recherche et espaces protégés de la FRB du 5 février 2016).

L'articulation des échelles territoriales et de l'échelle nationale peut prendre des tournures différentes. Par exemple, le conseil scientifique de PNF réunissait les présidents de conseils scientifiques des parcs nationaux existants et en projet et dix personnalités qualifiées tandis que le Conseil scientifique d'orientation et de prospective de la Fédération des Parcs Naturels (CORP) est composé de façon séparée et n'inclut pas expressément des membres des CS de PNR<sup>128</sup>. Le choix a plutôt été fait d'organiser une rencontre annuelle d'une journée avec les présidents de CS des PNR.

La question de l'ajout des plans nationaux d'action (PNA) à ce tableau a été plusieurs fois débattue. Comme le dit Aurélien Besnard, chercheur au CEFE et impliqué dans plusieurs PNA « j'ai l'impression que pour les PNA cela n'est pas très standardisé...il y a toujours un comité quelque-chose mais dans ceux auxquels je participe il y a des comités de suivis, comités de pilotage, conseils scientifiques...globalement pour participer à chacun de ces intitulés je ne vois pas de différence mais peut-être qu'il y en a une un peu subtile. ». En effet, il est difficile d'identifier parmi les commissions ou comités œuvrant dans le champ de la protection de la nature celles ou ceux qui s'apparenteraient à des conseils scientifiques tels que définis dans ce travail. À ce tableau pourraient éventuellement être ajoutés les conseils scientifiques des structures observant les interactions hommes-natures. Celles-ci prennent de plus en plus de place dans le champ de la gestion de la nature et sont liées aux politiques des espaces protégés. Le conseil scientifique de l'Observatoire des Galliformes de Montagne rassemble par exemple de nombreux membres d'autres conseils scientifiques de la région Rhône-Alpes.

### **Quelques absences remarquables**

Dans ce panorama, certaines modalités bien connues de l'action publique environnementale n'apparaissent pas. Les zones humides qui relèvent de la convention internationale de RAMSAR, les Espaces naturels sensibles et les sites Natura 2000 ne possèdent généralement pas de conseil scientifique propre. Selon leur structure gestionnaire, ils peuvent bénéficier d'un conseil scientifique mutualisé avec d'autres dispositifs réglementaires ou contractuels.

Les réserves naturelles régionales sont dans la même situation. Néanmoins l'organisme en charge de la gestion des RNR peut avoir mis en place un CS pour les autres sites qu'il gère et en faire bénéficier la RNR. C'est le cas pour la RNR des Jasseries de Colleigne (Loire) dont les projets ou études sur ce site sont présentés au CS du CEN Rhône-Alpes. Sous un autre format, la RNR des Isles du Drac (Rhône) a un conseil scientifique mutualisé avec

---

<sup>128</sup> Même s'il en inclut de fait.

les RNN de l'île de la Platière, des Ramières du val de Drôme et du Haut-Rhône même si ces RNN et RNR ont des gestionnaires différents.

Ce panorama montre que l'absence de conseil scientifique devient aujourd'hui notable et apparaît comme une particularité des structures qu'elles doivent éventuellement justifier. Au cours de notre enquête, certaines structures, comme le Contrat de baie des Golfes de Lerins nous ont répondu ne pas avoir « jugé utile d'en mettre un ». Des institutions choisissent alors d'autres systèmes de mise en relation avec le monde scientifique, comme évoqué précédemment. Des PNR ont par exemple choisi d'autres options : celui de Guyane avait mis en place une « expertise collégiale » par un groupe d'experts internationaux qui s'est réuni pendant deux semaines pour produire un bilan exhaustif d'un problème précis (séminaire de Fontevraud, 2000).

Enfin, une partie des RNN ne possède pas leur propre conseil scientifique. Selon Anne Drouard, chargée de mission scientifique à Réserves Naturelles de France, « les CSRPN peuvent faire office de conseils scientifiques. » C'est notamment le cas pour la RNN de Beauguillot (Manche) dont la conservatrice précise à l'occasion de l'administration du questionnaire national que le CSRPN de Basse-Normandie se charge d'étudier les projets d'aménagement de la réserve et de valider et d'évaluer le plan de gestion. La consultation de ce CS est donc restreinte : « Cette instance, qui assure donc le rôle de Conseil Scientifique pour la RNN dont je m'occupe, n'est réellement consultée que lors de l'évaluation du plan de gestion et lors de la rédaction & validation du plan de gestion suivant. »

La Guyane est allée jusqu'à officialiser ce principe. Le 9 juin 2008, l'arrêté préfectoral n°1366/2D/2B/ENV désigne les membres du Comité Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Guyanais comme le Conseil scientifique des réserves naturelles de Guyane et est désigné ainsi dans les documents officiels, tels que les autorisations de travaux ou d'introduction d'espèces (comme l'arrêté préfectoral 2015190-0009 du 09-07-15).

Malgré ces quelques cas particuliers, l'absence totale de CS est devenue un cas rare voire une exception. Elle peut être perçue comme une lacune et une erreur à corriger par les gestionnaires : « Sur l'ENP que je gère, l'absence de conseil scientifique constitue une lacune flagrante avec pour conséquences, notamment, la difficulté à faire le lien entre gestionnaire et monde de la recherche, l'absence de relecture/d'avis d'expert sur les objectifs, actions et décisions du gestionnaire et la sous-utilisation de l'ENP en tant que terrain de recherche » (extrait réponse libre– questionnaire FRB 2016).

### **Les limites du champ : les conseils scientifiques des associations de protection de la nature**

Ce panorama n'inclut volontairement pas les organismes agissant principalement dans une sphère militante. Les conseils scientifiques des ONG environnementales (Chartier et Ollitrault, 2005), issus de vastes réseaux associatifs nationaux ne sont pas non plus recensés et n'entrent pas dans notre définition de ce champ.



Ce choix peut apparaître surprenant puisque « les ONG sont devenues des acteurs incontournables de la réflexion sur l'environnement. Les pouvoirs publics ne sauraient désormais les écarter du processus de décision » (Lebel et Desforges, 2009). Comme dans d'autres secteurs, les ONG ont désormais un rôle important dans la construction d'une action publique environnementale, à l'échelle française, européenne et internationale (Berny, 2008). Des salarié·es de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) sont par exemple membres de conseils scientifiques d'espaces protégés. En outre certaines associations de protection de la nature sont gestionnaires d'espaces protégés. C'est le cas de la LPO qui gère plusieurs réserves naturelles nationales pour le compte de l'État dans l'Ouest de la France. Mais ces réserves ont alors leur propre CS.

Plusieurs ONG environnementales françaises possèdent désormais leur propre CS. La Fondation Nicolas Hulot possède un CS composé de 40 scientifiques issus de diverses disciplines. Le WWF était lui aussi doté d'un CS jusqu'en 2013. Il a été remplacé par le « Cercle des Amis du WWF » qui est défini dans le rapport annuel comme un « vivier d'experts et de décideurs issus du monde de l'entreprise et du secteur public, [qui] a pour vocation d'être un laboratoire d'idées destiné à accroître l'influence du WWF en France ». Sa composition est donc radicalement différente et ouverte à des acteurs non scientifiques. En 2016, le directeur de la LPO décide de se doter d'un CS comme le signale cet extrait de courriel : « la LPO France, première association française de protection de la nature en terme d'adhérents (43.000), de budget et d'activités et de nombre de salariés (160 pour la maison mère et 400 consolidé avec ses associations), a décidé de se doter d'un Conseil scientifique à même de l'accompagner dans ses missions de connaissance, conservation et sensibilisation. ». Passé par différentes institutions de l'action publique environnementale (telle que l'ATEN), le directeur cherche donc à reproduire le modèle de CS qu'il a côtoyé au cours de sa carrière professionnelle. Je fais ici l'hypothèse que la création d'un CS marque la volonté de la LPO de renforcer sa légitimité et de s'intégrer plus fortement dans l'action publique. Il sera intéressant de voir si ce choix se diffuse dans les prochaines années à d'autres associations ou organismes privés dans le domaine de la protection de la nature.

Mais si les CS de ces trois associations sont proches dans leur composition des CS de parcs, réserves ou d'institutions publiques, il m'a semblé que leurs missions étaient en partie différentes.

En assistant à la deuxième séance du CS de la LPO consacré au fonctionnement futur de l'instance, j'ai perçu que les acteur·rices présentes, notamment de la LPO, cherchaient à distinguer les positions d'un CS issu d'une entité publique et « un CS attaché à une association militante »<sup>129</sup>. La distinction a plusieurs fois été faite au cours de la discussion pour définir en creux les futures missions du CS. En outre, les membres du CS de la LPO devraient avoir à remplir un rôle de soutien public des positions (politiques et militantes) prises par la LPO bien plus important que ceux des CS que j'étudie.

---

<sup>129</sup> Extrait de mon carnet de terrain.

Aussi avons-nous décidé de ne pas les inclure dans le champ des conseils scientifiques considérés dans cette thèse.

### 3.1.6. Une forte volatilité : un difficile dénombrement

Cette difficulté à délimiter le champ et les variations entre structures explique en partie la difficulté à obtenir des chiffres précis sur le nombre de conseils scientifiques actifs en France. Des conseils peuvent par ailleurs apparaître ou disparaître de façon cyclique. Le conseil scientifique du PNR de Corse a par exemple démissionné d'un commun accord en février 2007 mais siège bien à nouveau depuis au moins 2015.

Grâce aux enquêtes menées, j'ai abouti en 2016 aux chiffres suivants :

Tableau 13 : Nombre de conseils scientifiques par type d'institutions environnementales en France en 2016.

Type d'institution	Nombre de conseils scientifiques
PNR	40
PN	11
RNN	30
CSRPN	25
CEN	25
CBN	12
Organismes nationaux	11
Grands sites	4
Autres	13

Pour les RNN, le dénombrement des CS a été plus compliqué à réaliser. En effet, une partie des réserves naturelles recensées possèdent des conseils scientifiques fusionnés avec ceux d'autres espaces protégés comme des PNR ou des PN. Certaines RNN possèdent également des CS mutualisés entre plusieurs réserves. Ainsi, j'ai pu aboutir au résultat présenté dans le tableau suivant. 80 RNN ont un CS à leur disposition mais seulement 30 CS sont propres à une seule RNN.

Tableau 14 : Nombre de RNN possédant un conseil scientifique et comptage des CS fusionnés.

CS propres à la réserve	CS communs avec...			CS fusionnés entre plusieurs réserves		Nombre total RNN avec un CS (autre que CSRPN)
	PNR	PN	autre	Avec une ou des RNN	avec une RNR	
30						80
	9	12	5	23	1	

	CS fusionné entre plusieurs RNN	Nombre de RNN concernées	Département
1	Les 9 RNN de Haute-Savoie	9	Haute-Savoie
2	RNN Grands Lemps et RNN Luitel	2	Isère
3	RNN Venec et RNN des landes du Cragou-Vergam	2	Finistère
4	RNN Iroise, RNN Glenan, RNN Sept Iles	3	Finistère
5	RNN Iles Platière et RNN Val Drome	2	Drôme
6	RNN de Charente maritime : RNN Moeze-Oléron, RNN Lilleau des niges et RNN marais d'Yves	3	Charente maritime
7	RNN Saint-Denis-du-Payré et RNN Baie Aiguillon	2	Vendée
	Total	<b>23</b>	

Un seul cas de fusion de conseil scientifique de parcs naturels régionaux existe. Le CS de l'environnement du Nord Pas de Calais a été créé en 1993 dans la vague de constitution des CSRPN. Sous statut associatif, il a pour mission d'être le conseil scientifique des trois parcs naturels régionaux de la région (Parc naturel régional de l'Avesnois, Parc naturel régional des caps et marais d'Opale, Parc naturel régional Scarpe-Escaut), du Centre régional de ressources génétiques et d'espaces naturels régionaux.

À partir de ces données recueillies par divers canaux, nous en concluons qu'il existerait environ 170 conseils scientifiques en France début 2016.

### 3.1.7. Le corollaire de la constitution d'un champ et de la production d'informations originales : mes réponses aux demandes de préconisations

Les enquêtes menées à différentes échelles (voir chapitre 2) ont contribué à publiciser mon travail et à informer l'ensemble des acteur-rices des CS de cette opération de définition du champ des conseils scientifiques. Le bilan des données récoltées par le biais du questionnaire national a été synthétisé

sous la forme d'un « quatre pages » envoyé à l'ensemble des personnes sollicitées lors de cette enquête. Cette synthèse a également été mise en ligne sur le site web de Réserves Naturelles de France à leur initiative<sup>130</sup>. J'ai supposé que ces informations originales sur les CS ont pu relativement circuler entre les personnes intéressées. La transmission de ces données, mes interventions et ma présence sur le terrain ont suscité plusieurs sollicitations.

Premièrement, l'absence de documents cadres sur ce sujet<sup>131</sup> ou plutôt leur méconnaissance a amené plusieurs types d'acteur·rices à me demander des conseils, par exemple pour la création de leur conseil scientifique. Une chargée de mission du PNR des Baronnies, informée par la fédération des PNR, me contacte par mail dans les termes suivants : « Nous sommes en train de mettre en place notre conseil scientifique. Avez-vous pu avancer sur vos recherches ? Avez-vous déjà des préconisations à faire ou des pistes de réflexion ? ». Le directeur de la LPO à l'installation du conseil scientifique de la LPO en 2017, m'interroge lui plus spécifiquement sur les relations à établir entre un CS et le conseil d'administration de la structure. Quelles peuvent-être les demandes faites au CS ? Comment préserver le périmètre de chaque instance ?

D'une autre manière, le président du CS du PNR – RNN du Vercors me demande conseil à l'occasion de l'organisation d'une séance de CS où doit venir se présenter le nouvel exécutif du parc. « Je me permets de te contacter pour avoir un retour de ton expérience sur la présence des élus dans les réunions des conseils/comités scientifiques. Aurais-tu des éléments, notamment en termes d'usages à défaut de règles, à me donner sur le sujet ? »

L'identification du sociologue à un spécialiste, détenteur de connaissances non pas savantes mais spécialisées est un phénomène fréquemment rencontré (Demazière, 2012). J'ai été confrontée à ces demandes de « conseil », vue comme « spécialiste » de ce champ, alors même que j'étais en train d'en élaborer les contours.

J'ai choisi de répondre à ces sollicitations de manière *ad hoc*. Lorsque cela m'était possible, je me suis rendue en séance plénière pour présenter mon travail, notamment les données quantitatives récoltées. À défaut, je leur ai transmis les articles déjà rédigés sur le sujet. Mais je suis souvent restée dans la posture du « refus de la prescription » qu'adoptent classiquement les sociologues (Herreros, 2002). J'ai été effectivement réticente à donner des orientations pour l'action dans le souci de ne pas présenter la connaissance produite comme « experte » mais comme dirigée avant tout par des questionnements académiques (voir chapitre 2).

Comme l'explique Lucas Guffanti (2011), l'assignation de cette position peut soulever plusieurs difficultés. Bien souvent, « il semble que le chercheur n'en sache jamais plus sur ces actions que les acteurs, et que son expertise ne fasse que répondre à sa propre perception du terrain ». Ainsi,

<sup>130</sup> <http://www.reserves-naturelles.org/actualites/premier-panorama-des-conseils-scientifiques-de-l-action-publique-environnementale>

<sup>131</sup> À l'exception de certains documents du CORP ou de PNF.

plutôt que d'« *expertiser* », il convient pour le chercheur de « discuter des avancées et des orientations de la recherche directement avec les enquêtés, tout en respectant l'objectif de compréhension et les modalités d'accueil de l'ethnographe dans le groupe ».

Néanmoins, comme le commente Gilles Herreros dans son ouvrage « Pour une sociologie d'intervention » (2002), lors de la présentation des premières analyses se révèlent « plus ou moins ouvertement des suggestions, des orientations incluses dans les réflexions et ses descriptions. » Il serait alors hypocrite de nier les traces du point de vue du chercheur dans ses échanges, ses écrits ou ses actions. Naïvement, j'ai décidé de communiquer principalement des données quantitatives en imaginant qu'elles paraîtraient moins situées et me laissant la latitude pour l'aspect qualitatif.

La diffusion de ces données quantitatives a pu avoir certains effets sur la vision des acteur·rices rencontré·es. Vincent Letoublon, le directeur du CBN du Massif Central m'indique à l'occasion d'un séminaire dans le Morvan, où nous nous sommes rencontrés en septembre 2016, qu'il a utilisé notre synthèse pour montrer à sa structure que les CS des CBN étaient ceux avec le moins de représentant·es issu·es des sciences humaines et sociales. Cette information a permis d'appuyer sa volonté d'« y remédier lors de la composition du nouveau mandat de notre CS ».

Dans le cadre de mes terrains, j'ai essentiellement eu des échanges sur ce sujet avec mes interlocuteur·rices lorsqu'ils me sollicitaient, dans une optique de don/contre-don. Bien souvent leurs questions m'ont permis de mieux saisir leur positionnement et vision de leur CS et m'ont également incitée à effectuer des recherches complémentaires pour leur répondre. Mais, comme le préconise Béatrice Collignon, je ne me suis pas pour autant privée d'explorer des questions qui n'émanaient pas du terrain, « car s'il convient de répondre aux demandes, il convient tout autant de continuer à ouvrir de nouvelles voies, à sortir de l'ombre des questions

clés jusque-là invisibles, ou impensées » (Collignon, 2010).

L'un des risques principaux à répondre à ces sollicitations est d'apparaître comme réalisant la « promotion » des CS. Je n'ai quasi peu ou pas été confrontée à des demandes directes de prendre parti en faveur (ou non) de ces instances. Cette absence de sollicitation à cet égard est sûrement renforcée par le respect de l'idée de « neutralité » que mes interlocuteur·trices se font de la démarche en sociologie (voir chapitre 2).

### **3.2. La manifestation d'une norme ?**

La multiplication des conseils scientifiques révèle-t-elle l'existence d'une norme ? Se manifeste-t-elle sur l'ensemble du territoire français et à l'échelle des organisations par la diffusion d'un fonctionnement et d'activités propres à ces instances ?

### 3.2.1. L'écart entre la date de création de l'institution et celle de son CS se réduit

La tendance à la croissance du nombre des conseils scientifiques depuis les années 2000 se traduit par un écart de plus en plus réduit entre la date de création de l'instance gestionnaire et celle de son conseil scientifique, comme le montre le graphique ci-dessous.

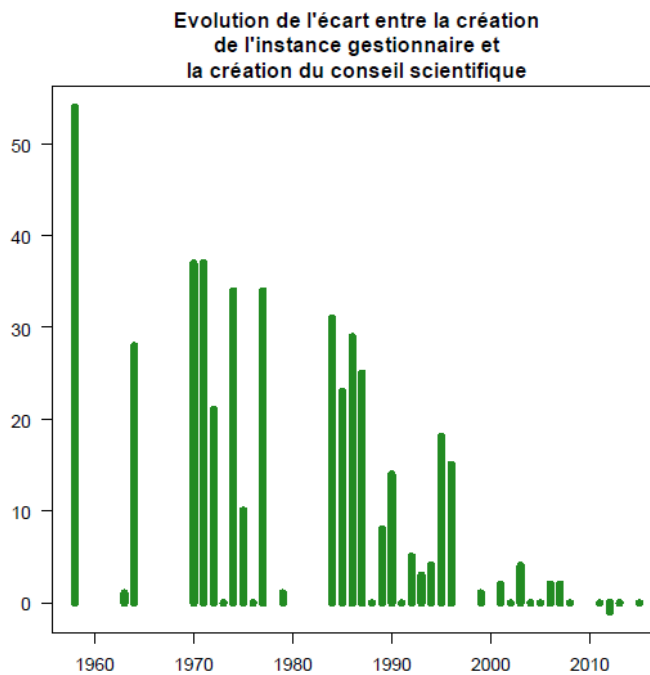


Figure 14 : Evolution de l'écart entre l'année de création de l'institution environnementale et l'année de création de son conseil scientifique. 2016.

Avant 2000, il pouvait s'écouler plusieurs années voire décennies entre la création d'une structure et celle de son CS. Bien que l'ONCFS ait été créé en 1972, il ne se dote d'un CS que deux décennies plus tard, en 1993. De même, le PNR de Brière a été créé en 1970 mais son CS n'a été installé qu'en 2000. La situation est en train de s'inverser puisqu'à partir de 2010 ces deux dates coïncident de plus en plus étroitement. Il arrive même que la création du CS précède la création de l'entité gestionnaire comme c'est le cas du Groupement d'Intérêt Public (GIP) des forêts de Champagne et de Bourgogne<sup>132</sup>.

On retrouve cette tendance en Suisse. Un conseil scientifique a été mis en place dès 2012 pour accompagner le projet de création d'un second parc national, l'Adula National Park, qui devait voir le jour en 2018. Fin 2016, le projet n'ayant pas obtenu l'adhésion des communes concernées, le projet ainsi que son CS ont été au moins provisoirement enterrés.

<sup>132</sup> C'est le cas également pour les géoparcs qui doivent être pourvus d'un CS dès la phase consultative avant même leur création officielle.

### 3.2.2. Une répartition géographique homogène

Ces instances sont relativement bien réparties sur l'ensemble du territoire. Avec au moins trois CS par région, dont un CSRPN, sauf pour La Réunion et la Martinique, aucune région ne peut être qualifiée de « dépourvue » de CS. La carte ci-dessous représente les 165 CS que nous avons identifiés initialement en 2015.

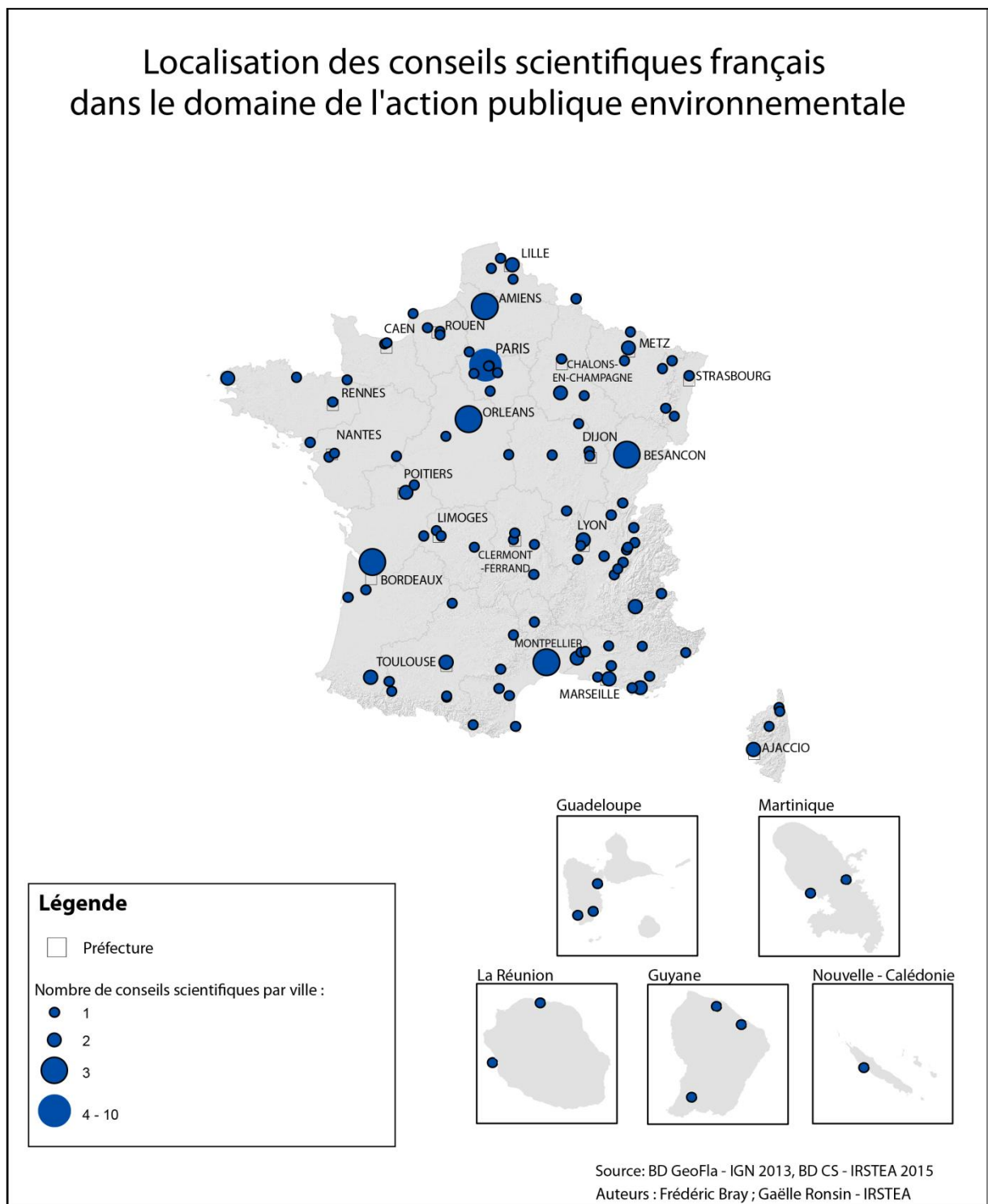


Figure 15 : Localisation des conseils scientifiques recensés dans l'enquête nationale en 2015.

Du fait de sa petite échelle, cette carte ne permet pas de rendre compte de certaines modalités organisationnelles déployées à l'échelle territoriale. Mais ce premier état des lieux montre une présence plus forte dans le quart sud-est et notamment les massifs montagnards et les secteurs littoraux. Cette surreprésentation résulte de la place privilégiée de ces espaces à la fois riches en biodiversité et fragiles dans les politiques de la nature, avec notamment les lois Montagne et Littoral de 1985 et 1986. Ces textes reconnaissent pour la première fois l'importance des spécificités de ces territoires dans l'élaboration des politiques publiques avec, par exemple, un encadrement de l'urbanisation. Malgré cela, les Pyrénées ainsi que le littoral atlantique restent quelque peu en retrait par rapport aux Alpes et à la côte méditerranéenne. L'Hérault, l'Isère et les Bouches du Rhône sont les départements les plus dotés en CS comme l'indiquent les chiffres dans le tableau ci-dessous :

Tableau 15 : Les départements les plus dotés en CS (Isère, Bouches du Rhône, Hérault)

<p><b>Nombre de CS dans l'Hérault : 5</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- CS du CEN Languedoc-Roussillon (Montpellier)</li> <li>- CS de PNF (Montpellier)</li> <li>- CSRPN Languedoc-Roussillon (Montpellier)</li> <li>- CS PNR Haut-Languedoc</li> <li>- CS de la RNN Roque-Haute</li> </ul> <p><b>Nombre de CS en Isère : 5</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- CS du PNR Chartreuse</li> <li>- CS du Vercors (PNR, RNN, RBI)</li> <li>- CS des RNN Luitel et Grand Lemps</li> <li>- CS de la RNN Hauts de Chartreuse</li> <li>- CS des RNN Ile de la Platière (Isère) et Val de Drôme (Drôme)</li> </ul> <p><b>Nombre de CS dans les Bouches du Rhône : 8</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- CS de la RB Camargue</li> <li>- CS du CEN PACA</li> <li>- CSRPN PACA</li> <li>- CS du Parc National des Calanques</li> <li>- CS et d'éthique du PNR Camargue</li> <li>- CS du PNR des Alpilles</li> <li>- CS de la RNN Camargue</li> <li>- CS de la RNN Coussouls de Crau</li> <li>- CS de la RNN Marais du Vigueirat</li> </ul>
--



Certaines villes concentrent également de nombreux CS. C'est en premier lieu le cas de Paris et sa région, où sont situés la plupart des conseils scientifiques nationaux à l'exception du CS de Parcs Nationaux de France (Montpellier) et du CS de l'Agence des aires marines protégées (Brest).

Moins attendues, certaines agglomérations comme Metz, Caen ou Orléans sont également bien dotées en conseils scientifiques.

Le cas de Montpellier et du département de l'Hérault reste néanmoins à part. La recherche sur la biodiversité dans cette ville a pris de l'importance avec présence de plusieurs laboratoires de recherche de ce domaine, dont l'Institut des sciences de l'évolution de Montpellier (ISEM) et le Centre d'écologie fonctionnelle et évolutive (CEFE). Ceci peut en partie expliquer l'implantation de plusieurs structures porteuses de CS dans la région montpelliéraine.

### 3.2.3. Une origine géographique peu déterminante

L'effet de l'éloignement de l'espace protégé des centres de recherche et des universités sur l'activité scientifique de l'établissement et de son CS est un questionnement récurrent pour les acteurs. Un compte rendu d'une réunion du CORP en 2015 indique : « pour mobiliser des chercheurs dans son conseil scientifique, chaque Parc devra composer avec l'attractivité de son territoire, la proximité ou non de centres de recherche et d'universités, en recherchant dans la mesure du possible un équilibre entre chercheurs travaillant sur des sujets de dimension nationale ou internationale, et scientifiques proches du territoire du Parc. »

Lors de mes présentations de ce panorama national durant des séances de CS, la question de l'effet de la distance géographique de l'espace protégé avec une ville universitaire sur le fonctionnement du CS, sa composition et son activité est souvent revenue et a été largement débattue.

Sandrine Lambert constate dans une étude de 2013 que les PNR n'ayant pas de conseils scientifiques « sont installés à plus de 200 km des universités, près d'universités de petites tailles ou avec une densité de PNR trop importante par rapport à leur taille » (Lambert, 2013). L'éloignement avec les pôles universitaires peut donc être un facteur parmi d'autres de l'absence de CS dans les structures de protection de la nature.

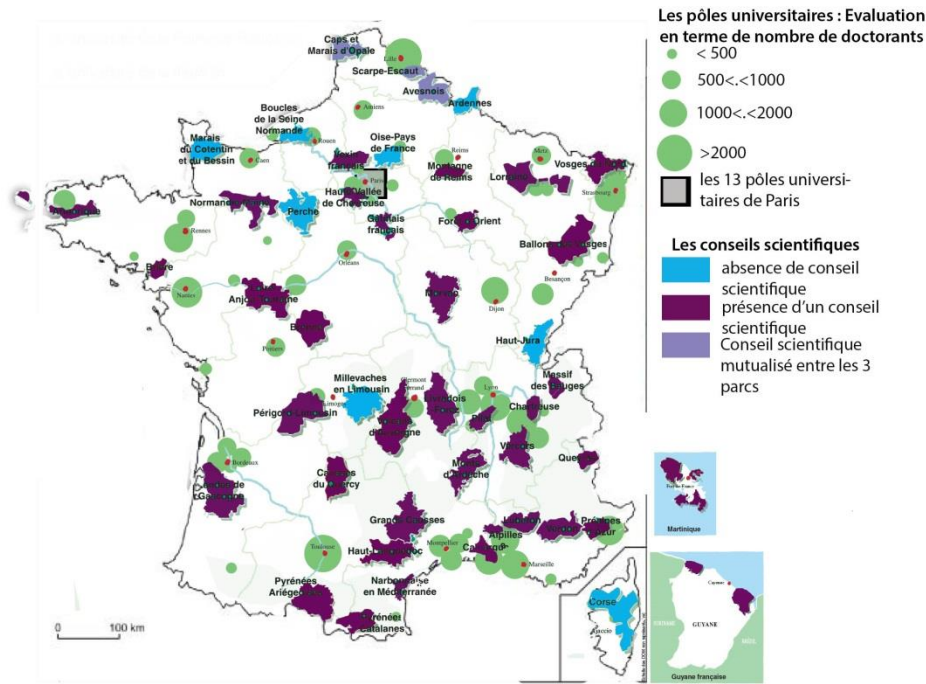


Figure 16: Représentation des pôles universitaires, des PNR et de leurs conseils scientifiques. Lambert, 2013.

La localisation des CS influence mais ne prédétermine pas complètement l'origine de ses membres.

Comme le montre le graphique ci-dessous, 76 % des membres des CS ayant répondu au questionnaire dit national proviennent des échelons régionaux et départementaux. Les CS attirent donc en grande majorité des personnes issues d'un périmètre assez proche. On retrouve cependant une présence de membres « nationaux », résidant donc dans une autre région, quelles que soient les structures. Ceci peut être un signe de l'attractivité des CS pour les membres, quelle que soit leur localisation.

Ainsi, le CS du PN des Écrins qui se réunit à Charance, près de Gap (Hautes-Alpes) compte depuis le mandat de 2015 quatre membres résidant en région parisienne et un membre habitant à Orléans (sur 25 membres). L'équipe du parc, pilotée par l'assistante du service scientifique, Fabiola, organise des navettes pour venir chercher le matin de la séance à Gap « les Parisiens » (carnet de terrain) arrivés par le train de nuit ou ayant dormi à l'hôtel. Le nouveau directeur, nommé fin 2016, est par exemple venu les chercher pour la première séance auquel il assistait en janvier 2017. Ceci a été salué lors de la séance par l'attaché du service scientifique : « l'accueil à la gare des Parisiens a été pris en charge par le directeur lui-même ! ». Ce CS est donc attaché à faciliter la venue de membres relativement éloignés.

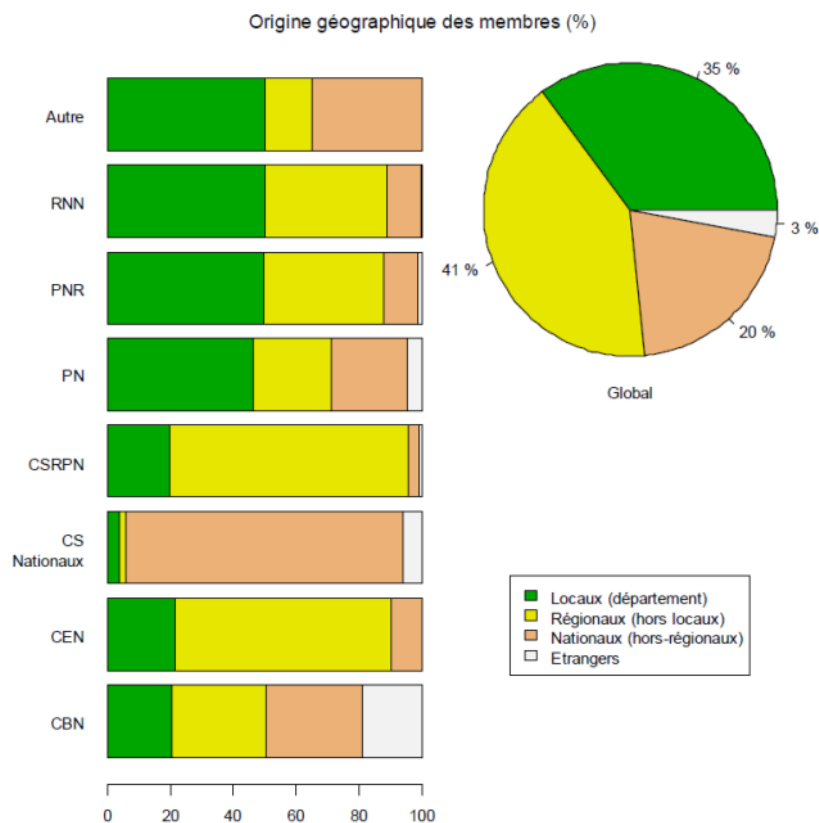


Figure 17 : Origine géographique des membres de conseil scientifique, enquête nationale, 2015

Les CSRPN et les CEN comptent le plus de représentant-es régionaux. Cette composition s’explique vraisemblablement par leur échelle d’action qui s’étend sur plusieurs départements. Les conseils scientifiques des PN et des PNR comportent quasiment une moitié de membres locaux tandis que logiquement, les CS nationaux font appel à des membres situés sur l’ensemble du territoire. Les CBN sont les structures présentant le meilleur équilibre, y compris au niveau de la part des étrangers-ères. Cette présence peut s’expliquer par le caractère étroit des connaissances requises (biologie végétale, botanique) et la rareté des spécialistes.

### 3.2.4. Des discours injonctifs

L’injonction à la création de conseils scientifiques est aujourd’hui renforcée par des discours qui agitent l’ensemble du champ professionnel de la protection de la nature. Elle est développée par plusieurs types d’acteurs : des fédérations nationales, des scientifiques mais aussi des élus et des associations.

#### ♦ la position des fédérations nationales

Lors des rencontres des PNR de Fontevraud en 2000, l’intérêt de créer un conseil scientifique pour un PNR est débattu et ne paraît pas si évident dans

les échanges. Mais le débat est vite clos avec la création du CORP. Un document de préconisation de 2015 indique en préambule que « Même si cela n'est pas défini par des dispositions réglementaires précises, il est indispensable que tous les Parcs soient dotés d'un conseil scientifique ». Il est notamment souligné que la création d'un CS est préconisée par l'instance évaluant la politique des parcs : « la commission « Parcs » du Conseil National de Protection de la Nature (CNPN) est très attachée à l'existence d'un conseil scientifique et à son bon fonctionnement. ».

Ceci a donné lieu à diverses modifications dans le champ des CS de PNR en ce qui concerne leur nombre et leur regain d'importance constaté depuis les années 2000. Même si certains acteurs locaux ne considèrent pas la création d'un CS comme indispensable à leur espace protégé, ils reçoivent des injonctions fortes de leurs tutelles. Jean-Pierre Mounet considère à propos de la création en 2014 du CS du PNR des Bauges que : « le parc a subi une pression croissante de la Fédération des PNR comme du CNPN » (Mounet, 2015). Des évolutions dans leur composition ont également été constatées. Un entretien mené par Arnaud Cosson avec un membre du CS du PNR de Chartreuse souligne l'influence du CORP sur le renouvellement des CS : « Le choix a été fait d'appliquer le modèle de seconde génération du CORP (...) avec le cahier des charges d'un conseil au service du projet de territoire, réduction du nombre de membres passé de 25 à 14, élargissement et ouverture vers les disciplines SHS, juridiques et économiques » (Cosson, 2015).

#### ♦ **certain·es scientifiques**

Certains scientifiques, membres ou non de CS, considèrent l'existence de CS incontournable dans les espaces protégés ou d'autres dispositifs de protection de la nature. La synthèse des résultats au questionnaire national envoyé aux personnes sollicitées a suscité de nombreuses réactions dans ce sens : « les conseils scientifiques devraient être obligatoires dans la gouvernance des espaces naturels protégés ». Lors des séminaires sur les relations science-gestion auxquels j'ai pu participer, certains scientifiques dénoncent l'absence de CS dans certains pans de l'action publique environnementale : « Il existe des structures gestionnaires dépourvues de conseils scientifiques, je pense aux collectivités locales du type conseil départemental avec les ENS, mais aussi aux différentes délégations de la LPO, voire la LPO nationale. Pour ma part, je considère que le fait qu'il n'y ait pas de conseils scientifiques pour ces entités est un problème » (intervention d'un malacologue de l'Allier).

#### ♦ **les demandes des associations**

Certaines associations actives dans le domaine de la protection de la nature peuvent également parfois réclamer la création d'un conseil scientifique. Un communiqué de France Nature Environnement (FNE) du 12 mai 2014 appelle à corriger les « faiblesses » de la charte du PNR du Marais-Poitevin nouvellement révisée. Dans ce texte, FNE demande notamment au syndicat mixte et aux collectivités de renforcer la charte et de s'engager du point de

vue de la maîtrise des risques et de l'urbanisme mais également de créer « un conseil scientifique composé exclusivement de chercheurs et d'experts scientifiques et naturalistes indépendants, avec un siège au comité syndical pour son président. »

♦ **les élu·es**

De façon moins attendue, des élu·es incitent à la création systématique de conseils scientifiques. J'ai été frappée par l'introduction prononcée par un nouvel élu à la Région Bourgogne Franche-Comté et en charge des PNR à l'ouverture des rencontres de Bibracte en septembre 2016. Il introduit la séance en ces termes, devant les directeurs d'espaces protégés rassemblés autour de la table : « Le redécoupage des régions Franche Comté et Bourgogne a du sens, a d'ailleurs déjà failli se faire. Cette nouvelle région a trois PNR en zone de montagne. Je suis content de découvrir deux nouveaux PNR, le Jura et les Vosges. Je me félicite de cette initiative aujourd'hui, la politique n'a pas la science infuse, il y a besoin d'éclairage et d'interactions entre politique et scientifique. On a besoin de matière grise sur les territoires pour bâtir des projets, être éclairé pour prendre les décisions et correspondre à l'intérêt général. Par contre, je découvre qu'un des 3 PNR n'a pas de CS. Vous pouvez compter sur moi pour faire une piqûre de rappel. Je ne trouve pas ça normal. Je vous le dis comme ça, c'est utile et nécessaire à rappeler. » Pour lui, le PNR du Haut-Jura dévie de la norme et l'absence de CS doit donc être comblée sous peu. Ce rappel à l'ordre n'est pas anodin. En rappelant le pouvoir de la norme, dans le sens « d'une manière de faire, d'être ou de penser qui est définie et sanctionnée socialement » (Bitard, 2003, p.25), il sanctionne ici publiquement la déviance d'une organisation.

De même, lors des rencontres scientifiques organisées par Parcs Nationaux de France en 2015, un participant prend la parole : « je suis tout sauf un scientifique mais un élu de service ; j'ai fait un plaidoyer pour la création de conseils scientifiques dans les PNR. Cela apporte la lisibilité et la clarification nécessaires et cela augmente l'acceptabilité de la part du concitoyen. »

Une partie des acteurs rencontrés considèrent que les CS devraient devenir obligatoires dans tous les espaces protégés ou institution environnementale. Or, l'augmentation du nombre de CS liée à leur création systématique pose au moins deux questions :

Premièrement, elle amène à s'interroger sur la légitimité et les échelles de compétence des conseils scientifiques. La présence de conseils à plusieurs échelles, qui se recouvrent en partie, génère des avis le plus souvent redondants et parfois contradictoires (voir chapitre 4).

La fusion des conseils scientifiques, utilisée parfois pour diminuer leur nombre, peut entraîner des phénomènes non souhaités. Ainsi, la fusion du conseil scientifique du Parc naturel régional et du conseil scientifique de la RNN du Vercors a entraîné un repli des activités du conseil scientifique unique vers l'espace de la RNN (Arpin, 2014a).

Deuxièmement, la multiplication des CS demande de mobiliser un nombre croissant de membres. Une certaine saturation des scientifiques effectivement disponibles pour effectuer cette tâche se fait sentir, comme l'exprime Claude Miaud à l'occasion des rencontres scientifiques de PNF en novembre 2015 : « Je veux parler de l'implication des scientifiques dans les CS. On est sollicité à participer dans les CS, mais il y a de plus en plus de CS, on parle même de nouveaux CS avec l'AFB. On arrive à la limite de l'exercice : les scientifiques ne peuvent plus s'impliquer à la hauteur demandée, surtout que l'engagement demandé est de plus en plus important ! »

### 3.2.5. Une quasi-norme pour la gestion conservatoire des territoires

L'ensemble de ces éléments invite à penser que la multiplication des conseils scientifiques dans le champ de l'action publique environnementale reflète la manifestation d'une norme, comme un précepte d'action incontournable (Chazel, 1999). La constitution d'un conseil scientifique, qui n'était qu'anecdotique dans certaines institutions, voire négligée (le conseil scientifique de la Vanoise a été « oublié » à la création du parc, en 1963, et n'a été institué qu'un an plus tard) apparaît depuis les années 2000 un élément indispensable dans la gouvernance de l'action. Malgré l'importance des juridictions européennes et internationales dans le domaine de l'environnement, cette norme semble néanmoins circonscrite à la France. Elle apparaît à la fois comme une norme organisationnelle, mais également comme une norme sociale, en permettant à l'espace protégé de justifier le développement de dimensions scientifiques, éthiques et déontologiques (Durand et Pichon, 2003, p. 11) que doit présenter le pilotage de la gestion des territoires et de la biodiversité (voir chapitre 4). La création de conseils scientifiques permet de répondre à « l'impératif scientifique » (Granjou et Mauz, 2007) et d'impliquer le monde de la science et ses acteurs dans les procédures de prise de décision sur la biodiversité.

En outre, l'injonction à la création de CS s'accompagne d'une tendance au renforcement d'une partie de leurs missions, notamment pour les CS des parcs nationaux. On observe en particulier depuis la loi Giran (loi n° 2006-436 du 14 avril 2006) une procéduralisation de leur activité d'élaboration des avis (Cosson, 2014 ; Sette, 2014 ; Raffin, 2015) puisque cette loi donne une portée juridique au CS en entérinant son existence et en augmentant son périmètre d'action<sup>133</sup>. Cette tendance s'observe également dans la refonte du CNPN en 2016 à travers la Loi pour la reconquête de la biodiversité (2016). Elle confère au CNPN « un rôle d'expertise scientifique et technique ». Cette assemblée s'apparente de plus en plus à un conseil scientifique

---

<sup>133</sup> Le-a président-e du CS est désormais membre de droit du conseil d'administration avec voix délibérative. En outre, le conseil scientifique doit dorénavant se prononcer sur la majorité des travaux susceptibles d'être autorisés dans le cœur du parc ; il participe aux travaux d'élaboration, de suivi, d'évaluation et de révision de la charte du parc national (Art. R.331-32 du code de l'environnement).

puisque les membres de droit sont supprimés et les membres sont désormais nommés *intuitu personæ*<sup>134</sup>.

Mais, en général seule la création d'un conseil scientifique est aujourd'hui normative puisque rien ne s'impose de l'extérieur pour régir l'organisation interne de ces instances. L'important semble résider dans le fait de disposer d'un conseil scientifique et la question de son fonctionnement apparaît comme subsidiaire à l'échelle nationale<sup>135</sup>. La forte variabilité de l'activité de ces organisations mais aussi de l'implication des participant.es conduit à une faible structuration de ce champ.

### 3.3. De fortes variations dans le mode d'organisation et les activités des conseils scientifiques

Les moyens de fonctionnement des conseils scientifiques sont très limités (Arpin et al, 2015b). La plupart des membres ne peuvent ou ne veulent pas dégager de temps supplémentaire pour les conseils scientifiques en dehors des séances plénières. Sauf exception, les organismes gestionnaires ont également peu de moyens humains, financiers et temporels à consacrer à leur conseil. Néanmoins on constate de fortes variations entre structures à la fois sur la trajectoire organisationnelle choisie et sur le degré d'activité effectif et la participation des acteur.rices.

#### 3.3.1. Deux typologies organisationnelles possibles

La recherche d'un « type » organisationnel distinctif permettrait d'éclairer la nébuleuse que constituent les conseils scientifiques en proposant une lecture plus précise de ce champ. Deux éléments semblent déterminants pour expliquer l'organisation choisie : la position institutionnelle (A) et la production des CS (B). Mais la difficile corrélation entre ces deux aspects empêche de construire une typologie unique.

#### A. La différence entre CS d'établissement et CS non rattachés à une institution

Classer les conseils scientifiques selon le type d'espace protégé ou leur échelle d'action (voir tableau 12) n'est pas nécessairement l'approche la

---

<sup>134</sup> Le CNPN s'oriente donc de plus en plus vers la composition d'un CS classique comme je l'ai défini : les membres sont uniquement nommés sur la base de leurs compétences scientifiques. Pour le prochain mandat les membres seront *a priori* rémunérés et le CNPN deviendrait alors une instance d'expertise comparable à l'ANSES. Le renforcement de son rôle d'expert scientifique s'accompagne de plus de formalisme puisque des règles de déontologie sont prévues.

<sup>135</sup> À l'intérieur des instances, les règles de fonctionnement peuvent être régies par des textes sous la forme par exemple de règlement intérieur.

plus pertinente pour comprendre le fonctionnement des conseils scientifiques. Une différence fondamentale, ici non visible, repose sur la distinction entre des CS adossés à des établissements et des CS fonctionnant de façon autonome.

Un CS de parc national est par exemple une instance interne, intégrée à la gouvernance générale du parc national au côté des autres instances (le conseil d'administration et le conseil économique social et culturel). De même, à l'échelle nationale, le CS de la FRB est adossé à l'établissement coexistant avec le conseil d'administration et le conseil d'orientation stratégique.

Au contraire, les CSRPN ne sont pas adossés à un établissement même si leur secrétariat et la préparation des réunions sont assurés par les DREAL. De même, le président du conseil scientifique de l'environnement de Bretagne, Pierre Arousseau, m'explique au cours d'un entretien que le CSEB a été créé par le conseil régional de Bretagne et peut être saisi par cette autorité. Mais au quotidien, le CS fonctionne en association de façon individuelle en échangeant assez peu avec la Région.

Cette différence de positionnement entre les CS peut entraîner la présentation de sujets et de questionnements distincts. Un CSRPN n'a par exemple pas à se préoccuper de ses relations avec un conseil d'administration ni de la portée de ses avis dans l'établissement où il évolue. Un ancien membre d'un CSRPN, membre d'un CS de PN, m'explique qu'il avait décidé de démissionner en raison du manque de liens qu'il pouvait développer avec la structure référente : « J'apportais rien à la structure. Après, la structure pouvait pas m'apporter, parce que c'est pas pareil que le parc, c'est une structure dans laquelle on avait des informations sur le fonctionnement des dossiers mais pas sur le fonctionnement de la DREAL ... ». Les CS d'espaces protégés, principalement investigués dans cette thèse, appartiennent donc à cette deuxième catégorie (CS adossés à un espace protégé).

Cependant, certaines situations peuvent être plus complexes.

**Le cas du comité scientifique des réserves naturelles de Haute-Savoie :  
Le CS des RNN ou le CS d'Asters ?**

Le comité des réserves naturelles de Haute-Savoie constitue un cas à part. Créé en 1978, il est compétent pour les réserves naturelles du département. Il se réunissait à ses débuts dans les locaux de la Préfecture de Haute-Savoie à Annecy (au moins jusqu'en 1991), ce qui marquait là son indépendance avec la structure gestionnaire des réserves (auparavant APEGE). L'ancienne animatrice du CS explique que les relations entre la structure gestionnaire et le CS sont alors volontairement limitées (Denayer, 2014). À cette époque, le CS est même constitué en association indépendante. Mais Asters naît en 2000, de la fusion de l'APEGE et du Conservatoire Naturel Haut-Savoyard : il est en charge de la gestion des 9 réserves naturelles nationales et de nombreux autres sites et espaces naturels de Haute-Savoie (27 sites gérés par conventionnement et 10 sites dont le CEN est propriétaire). Il existe depuis un flou pour savoir si le CS est celui d'Asters ou uniquement celui



des réserves. En effet, le comité scientifique est animé par une salariée d'Asters ; c'est Asters qui assure son secrétariat et qui le réunit. Ainsi lors de la toute première présentation de mon projet de thèse à une séance plénière du CS le 13 mars 2015, Thierry Lejeune, président d'Asters s'exprime en ces termes : « Il y a toujours eu un débat sur le fait d'avoir un CS propre à Asters. Asters est un conservatoire et un gérant de réserves. La fonction conservatoire représente environ 55 % de l'activité d'Asters. Le CS est pour les réserves et le CS du CEN n'est pas mobilisé, volontairement. » En effet, en 2006, une note interne d'Asters demande s'il ne serait pas opportun de créer un CS spécialement dédié à Asters et spécifie alors que « le C.S. d'Asters est nécessairement une entité différente de celui des RN ». Depuis le CS d'Asters n'a pas vu le jour mais les acteurs assimilent facilement le CS des RNN à celui d'Asters. Ainsi, le directeur d'Asters au cours d'un entretien se reprend : « moi je trouve que le conseil scientifique d'Asters, disons des réserves de Haute-Savoie, il est totalement atypique ». En 2007, une nouvelle note interne indique que « le fonctionnement du CS doit être pragmatique. Aujourd'hui, il est proposé par Asters que l'extension des missions du Comité Scientifique se fasse sur des territoires gérés par Asters. Le comité scientifique pourra également être saisi sur d'autres territoires que les réserves naturelles. » L'étude des ordres du jour des séances du CS depuis 2011 montre toutefois que les sujets de discussion du CS continuent à porter presque exclusivement sur les réserves naturelles, contrairement à ce qui était prévu (voir annexe 7).

Le cas d'Asters montre que la distinction entre CS adossé à un établissement et CS autonome est parfois complexe, et qu'une description fine des instances est nécessaire pour comprendre les équilibres organisationnels locaux.

Enfin, ce panorama dressé à grands traits ne rend pas compte des différences organisationnelles dans l'activité même des conseils scientifiques.

## **B. Un gradient « science-gestion »**

Une autre façon de classer les conseils scientifiques est de considérer le type de productions qu'ils élaborent.

Les activités d'un CS sont plurielles. Dans tous les cas, il est rare qu'un conseil scientifique possède un budget propre<sup>136</sup>.

Chaque conseil réalise généralement plusieurs des missions suivantes :

- ◆ élaboration plus ou moins collective d'avis ;
- ◆ conseil diffus ;
- ◆ sollicitation ponctuelle d'experts ;
- ◆ orientation des projets scientifiques ;
- ◆ échanges sur la gouvernance ;
- ◆ diffusion des connaissances scientifiques ; formation des agents ;
- ◆ organisation de rencontres ou d'évènements ;

---

<sup>136</sup> Outre pour le remboursement des frais de déplacement des membres.

- ♦ mise à disposition de réseaux, échanges d'informations ;
- ♦ représentation du conseil scientifique ou de l'espace protégé dans d'autres instances ;
- ♦ Alerte et veille citoyenne et scientifique.

La liste de ces activités illustre l'ambiguïté, exposée au chapitre 1 entre registres d'expertise et de collaboration.

Mais au-delà de ce flou, les enquêtes réalisées suggèrent surtout l'existence d'un gradient « science-gestion » le long duquel les CS pourraient être positionnés selon leurs activités (Arpin et al, 2016). Celui-ci est à comprendre de façon évolutive, la position d'un conseil scientifique donné sur le gradient pouvant bouger au fil du temps.

Du côté « science » du gradient, les conseils scientifiques montrent une forte implication dans l'évaluation voire l'élaboration de projets scientifiques sur l'espace protégé. Ils contribuent également fortement à l'insertion de l'espace protégé dans les réseaux scientifiques. Ce type de conseil scientifique est particulièrement bien représenté en Suisse. Ceci peut s'expliquer par l'orientation du parc national suisse, historiquement dévolu à la recherche scientifique et très proche des chercheurs (Kupper 2014). Ces conseils sont en moyenne plutôt resserrés (de 4 à 15 membres dans notre échantillon – enquête alpine) et sont surtout composés de chercheur·ses rattachés à des institutions publiques et spécialisés dans les enjeux scientifiques prenant place sur l'espace protégé concerné. Ainsi les conseils scientifiques suisses se composent à 87 % de chercheur·ses, contre 59 % dans les conseils français pris en compte dans l'enquête alpine.

Le comité scientifique des RNN de Haute-Savoie se situe plutôt du côté de ce pôle scientifique. Ses membres élaborent et mènent des programmes scientifiques dans les réserves. Deux à trois stagiaires sont recrutés chaque année et sont encadrés en binôme par Asters et un membre du comité scientifique. L'activité de publication du comité a donné lieu à un recensement en 2015 (avec au moins 49 références). Le comité mène également des actions de médiation scientifique auprès du grand public. Même s'il n'est pas uniquement composé de chercheur·ses, la volonté que les RNHS accueillent des recherches fondamentales est souvent mise en avant lors des activités du comité. Le CS comprend des chercheur·ses menant des recherches de pointe et qui ne sont pas nécessairement, au départ, de fins connaisseurs des réserves. Ainsi, Glenn Yannick, écologue des populations est nommé au comité scientifique en 2015 après un séjour de plusieurs années au Canada, donc sans avoir mené de recherche en France et dans la région depuis longtemps. Cette orientation est présentée comme une caractéristique distinctive importante de ce CS, présente dès l'origine, et un élément fort de sa « culture », que les nouveaux membres sont invités à adopter.

De même, le conseil scientifique du parc national de Port Cros participe à l'élaboration des « Travaux scientifiques du Parc national de Port-Cros », revue créée en 1975 et reconnue dans le monde de la gestion des espaces naturels. La revue publie chaque année des articles scientifiques portant sur le territoire du parc, et plus généralement sur le domaine biogéographique

méditerranéen. Les membres du conseil scientifique font souvent office de relecteurs des articles soumis. En outre, un budget alloué aux études scientifiques évaluées par le conseil scientifique est actuellement en discussion.

Mais dans l'enquête alpine, il apparaît que seuls 4 espaces protégés (sur 27 étudiés) ont un journal scientifique, dont l'existence n'est d'ailleurs pas toujours liée à la présence d'un conseil scientifique.

À l'autre extrémité du gradient, les conseils scientifiques plutôt tournés vers la gestion consacrent l'essentiel de leur temps à examiner des projets relevant de la gestion des territoires.

Comme le dit la présidente du conseil scientifique des Écrins, « on peut comprendre cette question de la gestion de différentes manières : gestion de l'établissement vs. gestion du territoire Parc. Le management et la gestion de l'EP Parc national relèvent de la direction du Parc. Le CS n'intervient pas dans la gestion de l'établissement et de ses services. Mais plusieurs dossiers soumis par la direction du Parc à son CS sont très clairement destinés à recueillir son avis sur la gestion du territoire du Parc, à commencer par la charte et différents documents d'aménagement. Le CS est aussi consulté sur les autorisations accordées par le directeur relatives aux pratiques de différents acteurs socio-économiques susceptibles d'impacter le territoire du Parc. »

Les répondants au questionnaire ont distingué trois formes de soutien à la gestion :

- ◆ l'élaboration d'avis officiels (voir annexe 14 pour des exemples) ;
- ◆ l'évaluation des activités de *monitoring* c'est-à-dire de suivi des espèces et des écosystèmes ;
- ◆ l'évaluation des méthodologies et des dispositifs de gestion.

En France, la formulation et la rédaction d'avis constituent la forme dominante de soutien à la gestion, du fait d'obligations réglementaires.

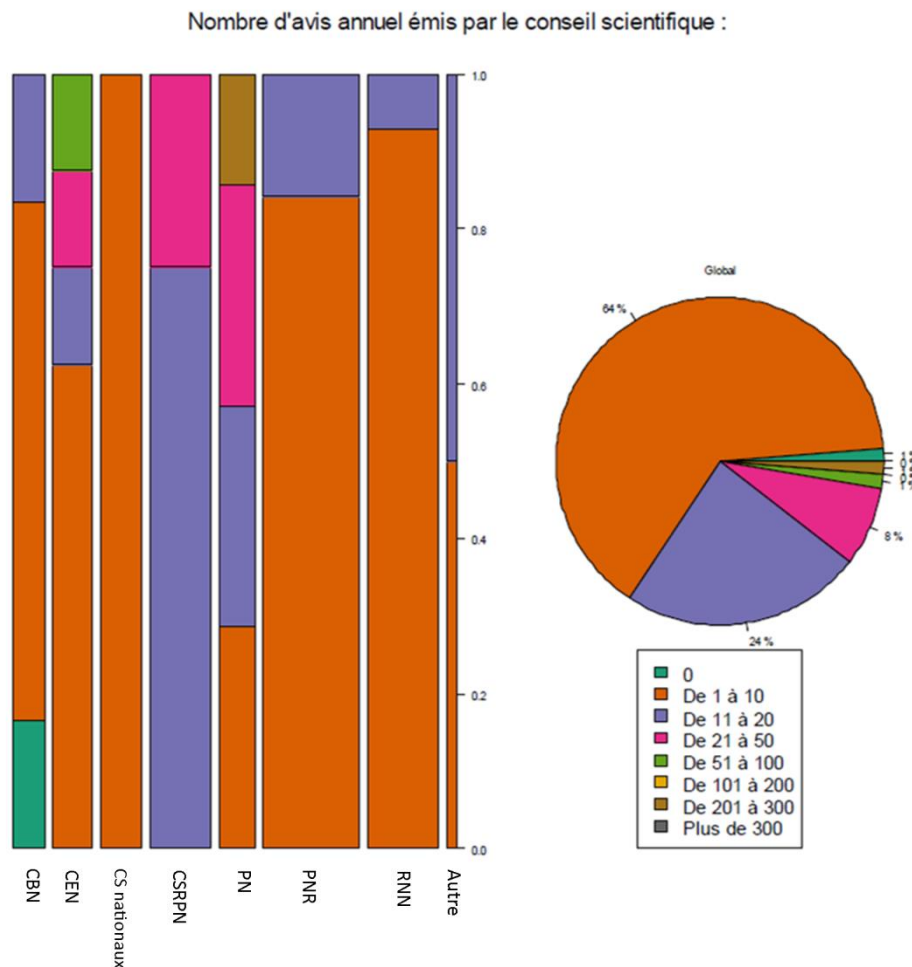


Figure 18 : Nombre d’avis annuel émis par un conseil scientifique selon le type d’institution – enquête nationale

D’après le graphique ci-dessus, plus de 50 % des conseils émettent moins d’une dizaine d’avis par an. Cependant, ce chiffre concerne surtout les CS des CBN, CEN, PNR et RNN. À l’opposé, le nombre d’avis rendus par certains conseils peut s’élever à une cinquantaine ou plus par an. C’est notamment le cas de certains PN, mais surtout des CSRPN dont c’est l’activité principale, leur mission étant justement de « donner [leur] avis sur toute question relative à la conservation du patrimoine naturel de la région » (président de CSRPN).

Les conseils scientifiques rendant un nombre encore plus élevé d’avis sont souvent des cas particuliers. Le cœur du PN des Cévennes est habité, ce qui implique chaque année la formulation de très nombreuses demandes de travaux qui donnent chacune lieu à un avis du conseil.

Tableau 16 : Nombre d'avis émis annuellement par les CS des parcs nationaux métropolitains en 2014

	Vanoise	Cévennes	Port-Cros	Pyrénées	Mercantour	Ecrins
Nombre d'avis émis par an (en 2014)	15 (sans compter les avis sur les RNN)	200 à 300	3 à 7 (et une trentaine d'avis types comme sur les survols)	20 à 30	20	12 (en diminution)

Le nombre d'avis rendus par les conseils attachés à un même type d'espace protégé varie ainsi fortement. Certains enquêté-es ont fait part d'une tendance à la hausse de la consultation des conseils scientifiques, sur des thèmes à la fois de plus en plus larges et de plus en plus techniques. Selon Isabelle Arpin (2015b), « la mission d'élaboration des avis prend fréquemment le pas sur la mission d'accompagnement scientifique, du fait de son caractère souvent réglementaire ».

Ces données montrent l'intérêt d'un classement des conseils scientifiques par type d'activité. Il reste néanmoins à déterminer quelles sont les réalisations effectives des conseils scientifiques et il est nécessaire pour cela d'enquêter au cas par cas tant les situations sont hétérogènes.

Les aspects organisationnels dévoilent certaines pratiques des conseils scientifiques. Néanmoins leurs orientations entre science ou gestion permettent de comprendre comment ils gèrent leur hybridité et leurs prises avec divers mondes sociaux.

### 3.3.2. Le degré d'activité des CS : une forte variabilité

En raison de leur absence d'assise juridique, de changements institutionnels ou du manque de moyens, certains CS peuvent être mis en dormance pendant plusieurs années. Le directeur du CS du PNR Normandie-Maine nous explique par exemple en 2015 que son établissement n'en possède plus depuis plusieurs années mais qu'une réflexion a été lancée pour en recréer un. Certains conseils scientifiques peuvent exister toujours « sur le papier » mais être inactifs depuis de nombreuses années, comme le CS du CEN RA à une époque. Delphine Danancher responsable scientifique de ce conservatoire m'explique ainsi qu'à son arrivée elle avait « une fiche de poste très ambitieuse, dont ils n'avaient pas mesuré l'ambition. Il fallait refonder le CS qui ne marchait pas, pas bien. (...) En fait ils n'étaient pas impliqués dans l'émergence des projets. C'est un petit peu, je parle du mien de conseil scientifique, ce qui l'a tué. Les gens voyaient arriver des tonnes de docs, un plan de gestion cela peut être énorme... ils devaient donner des avis qu'ils avaient du mal à éclairer parce qu'ils avaient du mal à s'y mettre... ils avaient un travail à la chaîne. Il y a eu un gros gap ».

Certains changements dans l'établissement peuvent entraîner l'inactivité de son CS. Un conseiller du CS du PNR Armorique explique ne pas avoir

répondu à notre questionnaire car le CS est « inactif depuis quelques années car il y a eu beaucoup de changements au parc, notamment de directeur... » Il y a donc dans ce panorama une partie de conseils en dormance, qui sont pour les acteurs « à renouveler, et même à rebâtir » (Bruno Delaroque, PNR des Landes de Gascogne).

58 % des répondants au questionnaire national estiment que le CS considéré est « actif » ou « très actif », contre 43 % qui estiment le degré d'activité entre « très faible » et « moyen ». Dans le détail, les CS nationaux, ceux des parcs nationaux ainsi que les CSRPN se perçoivent comme les plus dynamiques alors que ce sont les CS les réserves naturelles qui connaissent les plus grands écarts.

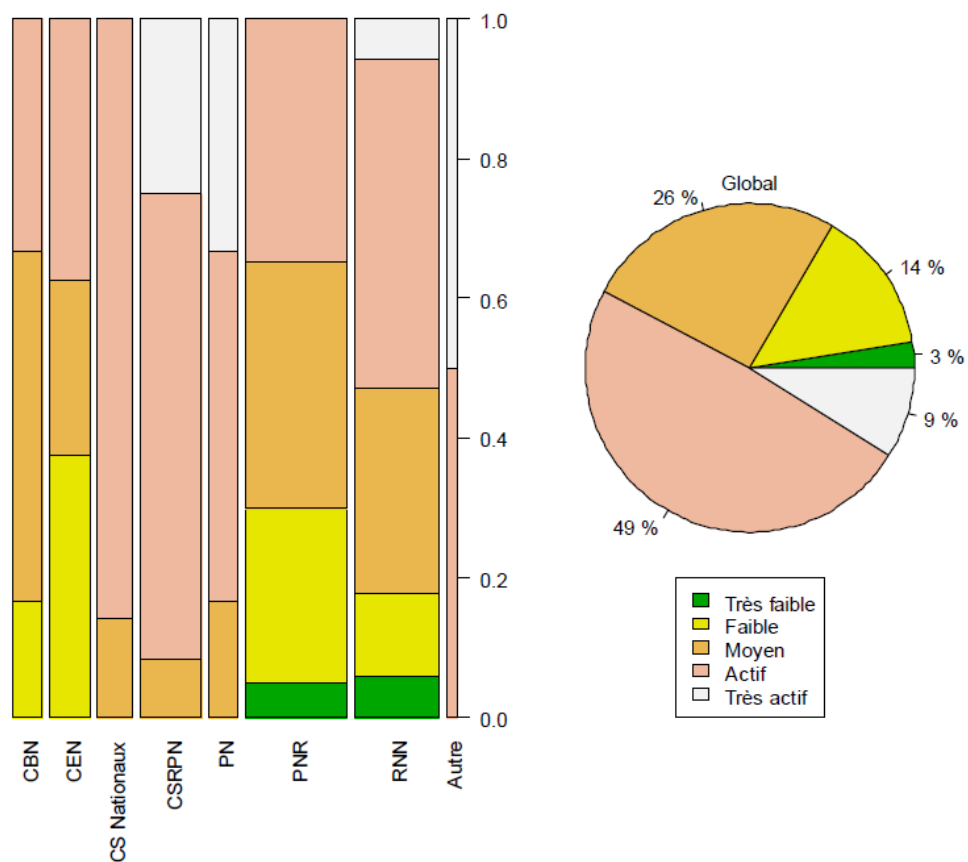


Figure 19 : Estimation de l'activité du CS par les répondants à l'enquête nationale, 2015.

Ce graphique se basant sur les estimations des répondants, les informations présentées sont à relativiser. Le statut du répondant et son rôle dans ou auprès du conseil scientifique influent probablement sur la vision de l'activité concrètement réalisée.

Il est en effet courant d'entendre que les conseils scientifiques ne sont pas des organisations très actives. La diversité des activités ne doit pas cacher le fait que le degré d'activité effectif d'un conseil scientifique et les moyens humains sont souvent assez faibles : « les moyens disponibles ne sont clairement pas à la hauteur des ambitions » concluaient des conseiller-ères dans un article portant sur leur engagement dans ces instances (Arpin, 2015b).

Plusieurs facteurs peuvent jouer sur le degré d'activité. Des pics ou des creux peuvent se constater au fil d'un mandat : on constate classiquement une reprise forte d'activité en début de mandat, avec le bilan du mandat précédent et l'espoir d'améliorer le fonctionnement du conseil ; une forme de lassitude et d'usure peut ensuite s'installer au fil des années. Mais un dossier particulièrement complexe à traiter avec de nombreux enjeux, peut rassembler de nombreux participant-es et raviver un temps l'activité du conseil. Outre les deux à trois séances plénières par an, la manière dont les membres conçoivent eux-mêmes leur engagement dans le conseil scientifique, que ce soit au niveau de leur assiduité en séance ou des activités annexes, est très variable. L'absence de formulation claire des attentes du conseil scientifique envers ses membres renforce ces fortes variations.

Le contexte de l'institution de l'espace protégé est également un facteur important de l'activité du conseil scientifique. Une désorganisation institutionnelle causée par un changement de direction, des départs à la retraite, un arrêt maladie ou un dysfonctionnement dans les services a des répercussions sur le fonctionnement du conseil scientifique, l'espace protégé ayant alors moins de moyens humains ou organisationnels à lui consacrer. Les moyens dédiés au conseil scientifique et aux personnes en charge du conseil scientifique sont donc des facteurs importants de la vie d'un conseil scientifique. Ainsi, lors de l'arrêt maladie de Carole Birck, à l'origine de son absence pendant plusieurs mois en 2016 et 2017, l'activité du conseil scientifique des RNN de Haute-Savoie a été au point mort : ni le conseil scientifique ni ses commissions ne se sont réunis pendant cette période.

Pour appréhender l'activité générale d'un conseil scientifique, la disponibilité de chaque participant-e, des collectifs qui se composent et l'activité inter-séance doivent donc être retracées.

### **La participation des membres**

En 2016, Carole Birck est chargée de réaliser le bilan du précédent mandat du comité scientifique des réserves naturelles de Haute-Savoie. À cette occasion, elle me demande de l'aider à trouver de nouvelles pistes pour améliorer l'implication des conseiller-ères et notamment de l'aider à confirmer l'existence « d'un noyau dur » de personnes impliquées sur lesquelles s'appuyer. Nous avons recensé trente-trois réunions du comité scientifique (séances plénières, bureaux, commissions, groupes projets) tenues sur la période 2012-2015 depuis l'arrivée de Carole.

Grâce aux comptes rendus, j'ai recensé la participation des membres. Il s'avère, comme le présente l'encart ci-dessous que seules cinq personnes ont assisté à plus de 12 réunions au cours des trois dernières années. Certain-es ont tendance à favoriser des types de réunions. Ainsi un glaciologue du comité ne se rend pas aux plénières et aux commissions mais seulement aux groupes « projets » sur la thématique qui l'intéresse.

**Encart : analyse de la participation aux 33 réunions du comité scientifique des réserves de Haute-Savoie de 2012 à 2015**

Composition du CS : 41 membres

Participation générale aux réunions

- 13 personnes : participation à aucune réunion
- 13 personnes : ont participé de 1 à 3 réunions
- 10 personnes : ont participé de 4 à 7 réunions
- 5 personnes : ont participé de 12 à 20 réunions

Analyse par type de réunion :

*Bureaux : 5 réunions de 2012 à 2015*

Les membres du bureau (6 personnes) étaient présents à toutes les réunions, participation de 100 %.

*Plénières : 3 réunions*

Seulement 7 personnes ont participé à toutes les plénières sur les 41 membres

*Commissions : 8 réunions*

- 19 personnes ont participé de 1 à 2 réunions
- 3 personnes ont participé de 3 à 7 réunions

*Groupes projets : 17 réunions (analyse réalisée sur 13 réunions)*

- 10 personnes ont participé de 1 à 2 réunions
- 6 personnes ont participé de 3 à 4 réunions
- Pas de participation au-dessus de 4 réunions

La participation des membres apparaît comme faible pour la moitié des membres voire nulle pour une partie d'entre eux. Ces calculs font clairement ressortir l'idée souvent évoquée au comité, d'un « noyau dur » de personnes fortement impliquées regroupant le président, les membres du bureau et deux ou trois autres personnes. Cette configuration se retrouve dans tous les CS que j'ai pu étudier. Néanmoins la participation aux réunions ne reflète pas l'ensemble de la participation effective des membres. L'implication réelle peut passer par d'autres lieux ou activités telles que la réalisation de sorties naturalistes en Haute-Savoie par Alain Thomas, la formation des gardes du parc des Écrins à la géologie réalisée par Alain Pêcher ou la participation de Jean Guibal à une commission politique du parc du Vercors.

En outre, il serait réducteur d'appréhender la participation à des CS uniquement par le biais des membres nommés. Ainsi en Haute-Savoie, l'animatrice Carole a pris l'habitude d'impliquer au cours du mandat plusieurs personnes considérées comme particulièrement intéressantes. Elles ont été associées à des projets de recherche menés dans les réserves, de manière à évaluer, en situation, leur envie de participer au comité et leur capacité à s'y intégrer. Au conseil scientifique des Écrins un membre qui a choisi de se retirer du conseil lors de son renouvellement continue de participer à certaines séances.



### **3.4. La diffusion de cette norme ne se traduit pas par une homogénéisation des procédures**

La portée de cette norme apparaît bien faible. Le développement des conseils scientifiques s'inscrit hors d'un cadre explicite et normatif pensé à l'échelle nationale. Situés dans des interstices, les conseils scientifiques sont peu visibles à l'échelle des procédures juridiques ou institutionnelles et des décisions. En comparant mes trois cas d'études<sup>137</sup>, je propose ici une réflexion sur l'existence juridique de ces instances et de leur place dans la gouvernance politique ainsi qu'un exposé des procédures principales qui régissent la vie des conseils (la nomination des membres, la pratique du vote, la construction d'un avis).

Cette absence de formalisation entraîne une forte latitude dans la définition des activités des CS et de leurs modes de fonctionnement.

#### **3.4.1. Un développement hors cadre ?**

La majorité des CS des espaces protégés s'est initialement développée « hors cadre réglementaire » (Quayle, 2015). Hormis pour les Parcs nationaux et les RNN<sup>138</sup>, aucun texte législatif n'impose clairement leur instauration. Même si les espaces protégés sont fortement incités à prévoir la création d'un conseil scientifique, leur existence juridique demeure relativement incertaine. Ce flou prévaut par exemple pour les CEN pour lesquels aucune obligation réglementaire n'existe mais qui doivent être dotés d'un conseil scientifique pour bénéficier d'un agrément reconnu par l'Etat.

La question de l'existence juridique d'un CS revêt tout de même une importance pour ses participant-es et est souvent discutée. En effet la reconnaissance juridique permettrait, selon les personnes interrogées, de reconnaître leurs compétences et la portée de leurs avis.

---

<sup>137</sup> L'annexe 9 détaille précisément le fonctionnement des trois conseils scientifique étudiés en les comparant.

<sup>138</sup> Les articles R332-18 R332-21 du code de l'environnement font seulement référence au conseil scientifique des réserves naturelles nationales : le législateur précise que pour assister le gestionnaire et le comité consultatif « le préfet désigne un conseil scientifique qui peut être, soit propre à la réserve, soit commun avec celui d'une réserve naturelle comparable ou d'un parc national. Le conseil scientifique régional du patrimoine naturel peut tenir lieu de conseil scientifique de la réserve ». Il est précisé que si le CS existe il doit être consulté pour l'élaboration du plan de gestion. Pour les réserves naturelles de Corse l'article R332-58 précise que le président du conseil exécutif de Corse peut instituer un conseil scientifique.

Les débats autour de l'existence juridique des conseils scientifiques de PNR et leur place dans la gouvernance de l'institution permettent d'illustrer ces dynamiques.

### **Le conseil scientifique d'un PNR a-t-il une existence juridique ?**

La mise en place d'un conseil scientifique n'est pas obligatoire au plan réglementaire dans les parcs naturels régionaux. Néanmoins plusieurs circulaires les mentionnent et insistent sur son utilité. La circulaire du 4 mai 2012 relative au classement et au renouvellement de classement des parcs naturels régionaux et à la mise en œuvre de leurs chartes reprend les propositions du CORP : « il est recommandé de mettre en place un conseil scientifique et de prospective, et de préciser son rôle dans le rapport de la charte. ». En parallèle, de nombreux textes prévoient que les PNR en tant qu'organismes qualifiés doivent être consultés : étude d'impact sur les territoires, schémas de carrières, schémas directeurs, Plan Local d'Urbanisme (PLU), schémas de cohérence territoriale (Scot) ou écologique, Trame Verte et Bleue, sont des procédures où intervient un PNR. Mais rien ne dit alors que le CS puisse interférer dans ces procédures. Comme l'explique le juriste Yves Jegouzo « des débats ont eu lieu pour déterminer si c'était le directeur qui donnait l'avis ou si c'était le président du comité syndical mais jamais on s'est posé la question de savoir si ce devait être le CS » (actes du séminaire de Fontevraud, 2000). Il existe cependant deux éléments de « complication » (*ibid*). Le CS a tout de même un certain fondement juridique dans les PNR à travers sa mention dans deux textes :

- ♦ Sa charte : la charte peut inclure le CS dans ses dispositions. La charte du parc naturel régional du Vercors mentionne par exemple le CS à deux reprises : le chapitre des partenariats qui définit les missions du CS et l'objectif stratégique 5.1 « capitaliser et valoriser les informations, connaissances et expertises » à l'onglet partenaires prévoit son rôle : « acquérir et gérer les données et informations, et soutenir des programmes de recherche ». Or, le Conseil d'État ayant consacré le caractère réglementaire des chartes de PNR (Janin, 2010), son contenu a désormais une portée juridique.
- ♦ Les statuts du syndicat mixte : si le syndicat mixte prévoit un CS dans ses statuts alors le CS aura une existence normalement garantie.

L'insertion du CS dans le dispositif juridique d'un espace protégé, comme ici dans le cas des PNR, est donc variable selon le type d'espaces protégés et le poids que chaque établissement décide de lui accorder dans ses statuts et son mode de fonctionnement.

### **Donner une place au CS dans la gouvernance : les ambiguïtés du parc naturel régional du Vercors**

Dans le Vercors, le conseil scientifique est actuellement commun au PNR et à la RNN. Pourtant, la majorité des dossiers traités en CS portent sur

l'espace de la RNN. La place du conseil scientifique dans la gouvernance du PNR ne semble pas bien définie au sein de cette structure. Un certain flou règne sur son rôle et sa latitude. Autrement dit, le conseil scientifique n'a pas la primauté dans l'élaboration de la politique scientifique du parc. Même si certains sujets concernant le parc (ex : l'élaboration d'un contrat de rivière ou la présentation de programme) ont été inscrits à l'ordre du jour du conseil scientifique en 2015 et 2016, les enjeux les plus sensibles du territoire y ont à peine été évoqués. Aucun avis formalisé sur le territoire du PNR n'a été rendu ces trois dernières années par le conseil scientifique. Ainsi, les tirs de loups et l'installation de bassins de rétention d'eau pour la neige artificielle n'ont pas été discutés alors que ces sujets ont été vigoureusement débattus sur le territoire à la même période. Quand le parc a dû rendre un avis en tant qu'établissement issu de collectivités territoriales sur ce deuxième sujet, il n'a pas sollicité son conseil scientifique. Pourtant, certains scientifiques ont été mobilisés sur ces dossiers, mais en dehors de l'arène collective du conseil et sans que celui-ci en soit informé. Ainsi, lors d'une discussion durant la séance de juin 2016, la présidente du parc tente d'expliquer la manière dont le parc a travaillé pour émettre un avis sur le projet de retenue collinaire à Lans en Vercors pour alimenter des canons à neige :

« Je veux bien revenir sur l'histoire des canons à neige et aussi sur la source de l'Echaillon. Il faut bien rappeler le contexte, car on entend tout et n'importe quoi là-dessus ; effectivement y a eu le nouvel exécutif de la région et son conseiller spécial montagne qui sont venus faire la présentation du plan canon à neige à Lans en Vercors ; et juste en amont on avait été sollicité par la commune de Lans sur leur projet de retenue collinaire. Là-dessus sachez qu'on a déjà commencé à émettre notre avis, non pas d'experts scientifiques, mais de cellule de veille scientifique, on a quand même des techniciens en interne qui peuvent dire attention, telle problématique etc. Moi ce que j'ai demandé à Emmanuelle George-Marcelpoil, car étant elle-même du CS, elle, on pourrait au nom du CS dire, dit on peut peut-être vous accompagner sur une analyse plus fine de votre projet car sur certains endroits cela pourrait entre guillemets être actuellement judicieux de faire quelque-chose. »

Dans cet extrait d'intervention, on comprend que le parc a été sollicité pour rendre un avis et a donc fait appel à sa « cellule de veille scientifique », composé de ses experts en interne. A été ensuite sollicitée une membre du CS, spécialiste des stations des sports d'hiver, mais sans en informer l'ensemble du collectif.

Cet exemple est représentatif du fonctionnement du CS au sein du parc. Le conseil n'apparaît pas comme le lieu privilégié pour saisir des scientifiques et leur demander leur avis. Des lieux de consultation de scientifiques existent en parallèle et ont tendance à court-circuiter le conseil. L'expression « conseillers de l'ombre » est revenue plusieurs fois dans la bouche de mes informateur·rices : « Pour moi y a un vrai problème de gouvernance, y a ce qui se fait en apparence, on fait semblant et dans la réalité des faits y a cette officine un peu opaque et puis le rôle de conseiller

du prince de l'ombre. Alors voilà avec des chercheurs dont je tairais le nom qui sont là, qui sont présents, de façon très opaque. »

Pour les acteurs rencontrés, le directeur du parc a créé, au cours de son mandat entre 2011 et fin 2016, d'autres espaces de consultation scientifique en s'entourant de chercheurs, en majorité non membres du CS mais nommés les « conseillers ». Cette pratique est peu publicisée, voire cachée au CS, et il m'a donc été difficile d'en tracer les contours et modalités. Finalement, le pouvoir du conseil scientifique du parc dans la gouvernance générale semble limité. Il n'est sollicité que pour confirmer et légitimer un avis déjà émis par ailleurs.

« Sur le CS et le parc... et en gros le parc dans son histoire a sollicité le CS que sur des points où il voulait avoir une confirmation de son avis. En gros c'est les carrières. Par exemple pour émettre un avis négatif sur certaines carrières, les carrières de Royans il s'est appuyé sur le CS. Par contre pour les canons à neige il n'a pas demandé son avis au CS pour donner un avis mitigé, ou voire négatif. En gros, on sollicite le CS quand on aimerait qu'il réponde comme ça. »

Ainsi, dans le cas du Vercors, cette instance consultative ne jouait donc pas le rôle initialement prévu : « On les mettait devant le fait accompli et les instances de prise de pouvoir, de décisions n'étaient pas là. Elles étaient pas dans les assemblées délibératives »

Le fait qu'un conseil scientifique existe au sein d'un établissement ne signifie pas qu'il occupe effectivement un rôle central dans la gouvernance. Sa place institutionnelle peut être court-circuitée par d'autres dispositifs et son rôle effectif dépend des choix organisationnels réalisés.

Dans le cas des PNR, l'absence de cadre juridique formalisé des CS peut conduire à des structurations institutionnelles vagues et donc faciles à contourner. Le cas du conseil scientifique du Vercors permet de mettre au jour des phénomènes qui se rencontrent dans d'autres espaces protégés, de manière plus discrète ; en particulier le fait de ne pas solliciter les conseils scientifiques sur des sujets où l'on peut craindre qu'ils rendent un avis gênant pour la structure ou, *a contrario*, le fait de les solliciter pour aller dans le sens de la structure et conforter sa position. Se pose ici la question de la conception de l'indépendance de ces instances que j'aborderai plus loin.

Outre la place fluctuante que peut avoir un conseil scientifique dans la gouvernance d'un établissement, les procédures internes au CS sont également laissées à la définition de chaque système organisationnel.

Se préoccuper des procédures régissant l'activité d'un conseil scientifique est l'occasion de comprendre à la fois comment celles-ci permettent d'inscrire ou non ces CS dans le champ de la science réglementaire (Jasanoff, 1990). En effet, l'expertise scientifique professionnalisée qui se met au service de l'action publique s'appuie justement sur un corpus de procédures, qui en codifiant ses règles permet d'instituer sa légitimité. La littérature a montré à propos des agences nord-américaines que les acteurs cherchent à doter la science réglementaire d'une série de procédures, de standards, de normes, mobilisant le langage scientifique afin de prévenir la

contestation des décisions. Ces procédures de travail sont des stratégies de défense et de purification de l'expertise (Debure, 2012). Or, même si les activités de certains CS sont très codifiées, les règles ne sont pas partagées à l'échelle du champ. Le faible degré de professionnalisation des produits de ces instances empêche de les rapprocher de la science réglementaire.

### 3.4.2. Des cultures organisationnelles uniques

Diverses procédures régissent les activités de la vie d'un conseil scientifique. On retrouve des traits caractéristiques dans toutes ces assemblées : la tenue de séances plénières, l'élection d'un·e président·e et le renouvellement des mandats tous les 4 à 6 ans. Ces pratiques relèvent de procédures codifiées mais aussi d'habitudes de travail transmises au sein de l'organisation.

Je vais présenter dans cette section certaines d'entre elles comme la pratique du vote, le mode de nomination des membres et de désignation du président, les principes de construction d'un avis, les règles de confidentialité et les possibilités d'auto-saisine. Ces quelques procédures permettent en effet de mieux saisir les conceptions de l'indépendance du CS par rapport à l'institution.

#### **Le fonctionnement d'un CS : documents et discussions**

Un règlement intérieur permet parfois d'organiser certains aspects du fonctionnement des conseils scientifiques. C'est le cas pour le conseil scientifique du PN des Écrins dont le règlement intérieur datant de 2006 prévoit les modalités de l'élection du président, du vice-président, l'organisation des séances, la réalisation d'un registre des séances, les procédures du secrétariat et de la rédaction des comptes rendus et enfin l'organisation de l'élaboration des avis.

À ma connaissance, il n'existe pas de document équivalent pour le conseil scientifique du Vercors ou des RNN de Haute-Savoie. Néanmoins en séance certains points de fonctionnement du conseil scientifique sont souvent débattus, notamment à l'occasion du renouvellement du mandat. Ainsi l'après-midi de la séance plénière du 29 février 2016 du comité scientifique des RNN de Haute-Savoie est consacré au fonctionnement futur du CS. Sont prévus à l'ordre du jour : « la présentation des nouveaux membres ; la définition et échanges sur les missions du conseil scientifique et le fonctionnement du comité scientifique ». Lors de ce dernier point est discuté le fonctionnement par commission disciplinaire et la possibilité de créer des groupes de travail qui émergent des commissions et qui évoluent en fonction des projets (voir annexe 9).

Selon le compte rendu, « de nombreux échanges ont eu lieu sur ce fonctionnement avec l'éternelle question de la balance entre le fonctionnement par commission (qui est opérationnel et rend bien visible

certains thèmes), et l'envie partagée que toutes les questions soient transversales !!. Le travail en groupe restreint paraît également nécessaire ».

De fait, les conseils scientifiques passent une partie non négligeable de leur temps à discuter de leur mode de fonctionnement. À l'occasion par exemple d'une séance du conseil scientifique du Vercors, au détour d'un débat sur un projet d'élaboration d'une stratégie scientifique, la discussion s'oriente curieusement vers le rappel des rôles et missions du CS et l'historique de son travail. Lors de cet échange notamment avec la présidente du parc, nouveaux-elles comme ancien-nés membres semblent découvrir le rôle du CS dans les autres instances du parc.

L'absence de document cadre conduit à devoir répéter ces moments d'échanges autour de la place floue et incertaine du CS.

L'activité d'un CS est très faiblement planifiée dans le temps. Très peu de conseils scientifiques se donnent un programme annuel de travail. Néanmoins, le responsable du service scientifique des Écrins, Richard Bonet tient à jour une liste des sujets qui doivent être abordés en CS, qu'il enrichit au fil des interactions avec la présidente (voir annexe 13). De même un bilan annuel récapitule le nombre de séances plénières et de participants, la présence de la présidente en conseil d'administration et à PNF, le nombre d'avis rendus et les sollicitations individuelles des membres. À titre d'exemple, il est rapporté que « la journée scientifique du 10 février 2015, à destination des personnels du Parc national, a porté sur la biodiversité. François Dussoulier a présenté l'intérêt des inventaires généralisés. » Le bilan d'activité du CS est également présenté chaque année au conseil d'administration, comme prévu dans les textes.

La planification et la formalisation des CS dépendent donc fortement de l'organisation choisie en interne.



Photo 9 : Séance d'installation du nouveau conseil scientifique du parc national des Écrins vue à travers une urne, le 29 mars 2015, Charance. © Pascal Saulay

**La nomination des membres : repérage, désignation, longévité, intérêts.**

La composition du conseil est un moment important de sa trajectoire. Elle est souvent établie lors d'échanges tripartites entre la présidence du conseil scientifique, la direction de l'établissement et l'animateur·rice du conseil scientifique. Peu de règles et de critères de sélection fixés préalablement régissent les choix mais, à chaque fois que j'ai pu l'observer, cet exercice répond à un ensemble de règles partagées entre les acteurs. Des réunions spécifiques peuvent être dédiées au renouvellement du CS où ces règles sont clairement discutées. Mais parfois, la composition se décide rapidement sans que des critères aient été préalablement réfléchis ou du moins explicités.

Sont généralement mis en balance les appartenances institutionnelles, l'équilibre disciplinaire, la recherche de conseiller·ères entretenant des liens avec le territoire et l'espace protégé, des chercheur·ses jouissant d'une notoriété nationale ou internationale dans leur domaine mais également des membres fins connaisseurs des problématiques locales ; des personnes ayant démontré leur aptitude à évoluer dans un collectif pluri-disciplinaire, et leur sens de l'écoute et de l'échange. Les « compositeurs » saisissent donc le CS dans son ensemble, comme un collectif qu'ils cherchent à équilibrer, en tenant compte des diverses appartenances des membres mais en s'intéressant également à chaque individualité.

Au sein du parc du Vercors, les chargé·es de mission du parc ont été consultés, en faisant circuler par mail une demande de proposition de nouveaux membres.

Au comité des réserves naturelles de Haute-Savoie, le travail de composition se discute au sein du bureau du CS avec la direction d'Asters. Mais lors du renouvellement de 2015, les habitudes se sont trouvées bousculées. Plusieurs personnes — les dirigeants d'Asters, Carole, les membres du bureau du CS et notamment le président Jean-Marcel Dorioz — se sont fortement impliquées dans le processus de renouvellement. Le choix des futurs conseiller·ères s'est fait progressivement, grâce à un patient et discret travail mené au fil d'observations, de discussions et d'échanges à propos de cas individuels, sans volonté affirmée de dégager des principes généraux. Une démarche très pragmatique a été adoptée.

Des lettres ont été envoyées aux anciens membres afin de savoir s'ils/elles souhaitent renouveler leur mandat. La proposition de démissionner a été faite aux membres n'ayant pas donné signe de vie depuis plusieurs années.

Concernant les futur·es membres, le travail a consisté en un repérage des scientifiques susceptibles de s'investir dans le comité. Ce repérage a été principalement effectué par Carole, avec l'appui de Jean-Marcel. Lors de ses échanges et rencontres avec des scientifiques, par exemple à l'occasion de colloques, Carole a eu la préoccupation constante d'identifier celles et ceux qui pourraient être sollicité·es. Elle s'est également renseignée sur les scientifiques pressentis à travers leurs publications, leurs présentations orales, leurs sites internet et par des échanges directs et a compilé les informations recueillies à leur sujet. Plusieurs personnes considérées comme particulièrement intéressantes ont été associées à des projets de recherche

menés dans les réserves, de manière à évaluer, en situation, leur envie de participer au comité et leur capacité à s'y intégrer. Cette étape d'association préalable à l'entrée au conseil a joué le rôle de période d'essai ou de mise à l'épreuve, sans que, là encore, rien n'ait été prévu préalablement.

L'activité de repérage des individus et d'équilibrage du collectif a progressivement permis d'élaborer et de stabiliser une liste de membres du futur comité qui était mûrement réfléchie au moment de la transmettre au Préfet de département. Les membres du CS sont en effet nommés par arrêté préfectoral. Habituellement, le préfet se contente de valider la liste transmise. Cette fois-ci, cependant, il a ajouté à la liste un scientifique qui avait émis une candidature spontanée auprès du Préfet, sans passer par l'intermédiaire d'Asters. Les membres d'Asters et du CS l'ayant appris ont d'abord cherché à l'écartier, en intervenant auprès de la DDT mais sans succès. L'intervention inattendue du représentant de l'État appuyant une candidature considérée comme illégitime a été vécue comme une ingérence très malvenue par les compositeurs et l'ensemble des conseiller·ères sortants.

La réaction à la volonté du préfet d'« imposer » un candidat a clairement mis en évidence l'accord, implicite mais réel, qui s'était construit entre les compositeurs. Cet accord portait à la fois sur le type de scientifique à faire entrer dans le comité et, par conséquent, sur le type de science à promouvoir dans les réserves, et sur le travail de composition du CS. Les compositeurs ont en particulier mis en avant la connaissance du CS, de son rôle et de son fonctionnement, qu'il faut avoir et que n'ont pas « les gens de la Préfecture », pour bien le composer. S'ils ont dû céder au pouvoir préfectoral, les compositeurs ont saisi l'occasion de cet épisode pour clarifier leurs critères de sélection, comme la légitimité scientifique, déniée au « candidat du préfet » et pour expliciter et rendre visible le travail de composition qu'ils effectuent et les compétences et connaissances qu'il requiert.

Ainsi dans de très rares cas, les autorités exercent leur droit de regard sur la composition d'un conseil scientifique et peuvent contraindre les procédés décidés en interne.

### **Nombre de mandats et longévité des membres**

La majorité des conseils scientifiques élisent un·e président·e. À ma connaissance, seul le conseil scientifique du géoparc de l'Ardèche a décidé de fonctionner de manière collégiale sans présidence. Le mandat du ou de la président·e est généralement renouvelé à chaque mandat, dès lors qu'il·elle souhaite poursuivre.

Dans les trois terrains principalement étudiés, les président·es ont été reconduit·es soit tacitement, soit par vote à bulletin secret dans le cas des Écrins. Le président du conseil scientifique du parc national du Mercantour a décidé de démissionner en 2016 après une dizaine d'années de mandat. Le principal prétendant au poste a alors rédigé une lettre de candidature, transmise aux membres, présentant ses motivations et qualifications. C'est pour l'instant un exemple unique à ma connaissance.



Il n'est généralement pas fixé de limite dans le nombre de mandats que peuvent faire des membres de conseil scientifique ou même le.a président.e. Ainsi dans mes trois cas d'études, les président.es, souvent parmi les membres les plus anciens, sont membres depuis 10 à 30 ans du CS.

Tableau 17 : Longévité des trois président.es de conseils scientifiques étudiés.

	Année d'arrivée comme membre	Nombre d'années	Année de la présidence	Nombre d'années de présidence en 2017
François Veron	2005	12 ans	2010	7 ans
Marie-Hélène Cruveillé	1996	21 ans	2006	11 ans
Jean-Marcel Dorioz	1987	30 ans	1999	18 ans

En revanche, le conseil scientifique de la FRB a fixé dans ses statuts la possibilité d'un seul renouvellement pour ses membres.

J'ai constaté au cours de mes enquêtes assez peu de démissions volontaires de membres. Certains sont partis pour des raisons professionnelles (changement de domicile et éloignement du CS ou départ à la retraite) mais je n'ai relevé que trois cas de membres m'ayant indiqué avoir quitté le CS pour des raisons ayant spécifiquement trait au fonctionnement du CS<sup>139</sup>.

Dans les trois CS étudiés, les membres effectuent en moyenne un peu moins de deux mandats (entre 1.7 et 1.94 mandat), ce qui correspond entre 8 et 12 années passées dans l'instance. Ces CS ont donc accueilli depuis leur création entre 70 et 100 membres.

Néanmoins, les membres les plus impliqués, désignés comme « le noyau dur », ont la longévité la plus importante. Au moins cinq personnes sur mes terrains ont été membres de conseils scientifiques depuis plus de 30 ans. Quinze autres personnes sont également membres depuis plus de 20 ans. On retrouve notamment dans ce groupe des président.es de CS, des membres du bureau du CS quand il existe, ou encore des personnalités scientifiques reconnues à l'échelle régionale ou nationale. Il faut néanmoins préciser que certains des membres les plus anciens sont très peu présents en séance (ils s'impliquent parfois sous d'autres formes) ou même très peu impliqués dans le CS ; dans ce cas le parc ou la réserve souhaite souvent conserver leur nom dans la liste des membres en raison de leur aura scientifique et du prestige que l'institution peut en retirer. Ceci suggère un faible *turn-over* de ces cercles.

<sup>139</sup> Sont évoqués le manque de préparation des dossiers, le manque de suivi, le manque de retour au sujet des autorisations données et la difficulté à mobiliser l'ensemble du panel de compétences et savoirs du collectif.

Ces membres qui enchaînent les mandats jouent un rôle dans la continuité des conseils. En transmettant des habitudes de travail, ils·elles peuvent permettre de prolonger la trajectoire organisationnelle suivie (Lacaze, 2007). Cependant, avoir des membres qui siègent pendant plusieurs décennies peut poser des problèmes et limite *a priori* le renouvellement des approches, des sujets et des méthodes.

### **Déclaration d'intérêts**

Lors de ma venue à la rencontre entre président·es de conseil scientifique de PNR et le CORP, il m'a été demandé si les membres nouvellement nommés devaient faire une déclaration d'intérêt comme cela est prévu dans d'autres instances telles que l'Anses :

« Est-ce que la notion de conflits d'intérêt apparait ? Je pense à l'exemple de la collusion des milieux scientifiques et des laboratoires pharmaceutiques dans les autres domaines. La notion existe dans les CS d'EP ? Est-ce que des déclarations d'intérêt sont demandées aux membres des CS ? Y a-t-il des différences entre PN, PNR, RNN ? Je n'en entends jamais parler dans les CS de PNR ! »

À ma connaissance, un seul conseil scientifique de Parc Naturel Régional demande à ses membres des déclarations d'intérêt. De même, je n'ai pu avoir accès qu'à un seul exemple de « déclaration d'intérêt » en bonne et due forme. Le conseil scientifique du comité de bassin Rhône-Méditerranée demande à chaque membre de remplir « une charte de déontologie et déclaration d'intérêt » fixant des règles de confidentialité et présentant les liens fixes ou ponctuels de chaque membre avec des entreprises ou associations et attestant de « l'objectivité dont je dois faire preuve dans le cadre de mes mandats » (cf. annexe 12). Cette déclaration est ensuite mise en ligne sur le site internet de l'Agence de l'eau.

### **La construction d'un avis**

La consultation d'un conseil scientifique pour rendre un avis, dans le cadre réglementaire ou à l'initiative de l'institution, peut prendre des tournures différentes. L'élaboration d'un avis, dans la littérature sur l'expertise, est appréhendée comme un bricolage d'ensemble d'éléments hétérogènes caractérisé par diverses formes de négociation (Jasanoff, 1990, Besançon, 2010) : on retrouve ce processus dans les conseils scientifiques.

A l'échelle nationale, l'enquête a permis de constater que plus de 80% des conseils émettent entre un et vingt avis par an. L'organisme gestionnaire suit à 70% le sens de l'avis rendu par son CS qui est, dans la grande majorité des cas, favorable. Ces pratiques conduisent bon nombre d'acteurs à qualifier les conseils de « chambres d'enregistrement », sans force argumentative, malgré l'attention portée à la construction de leurs avis.

Arnaud Cosson identifie trois types d'avis dans sa monographie sur le conseil scientifique du Parc naturel régional de Chartreuse (Cosson, 2015). Ils correspondent à la forme et la portée des conseils que peut rendre l'organisation :

- ♦ **avis général** : discussions sur des enjeux globaux (exemple : journée annuelle du parc, débat général, organisation d'un workshop de recherche) ;
- ♦ **avis de positionnement** : échanges sur des orientations stratégiques (exemple : l'articulation entre une charte et un SCOT) ;
- ♦ **avis sur instruction de dossier précis** : station de trail, pistes forestières ou microcentrale.

Ceux-ci prennent parfois la forme de documents administratifs officiels, mais peuvent aussi rester au stade du courriel (voir annexes 14 et 15).

L'élaboration d'un avis suit généralement le processus suivant : le projet considéré est présenté en séance plénière ; s'ouvre ensuite une discussion pendant laquelle les membres peuvent échanger leurs points de vue et s'appuyer sur les connaissances des praticien·nes présent·es. Le contenu de l'avis s'élabore donc collégalement puis la rédaction est finalisée par le président, qui se charge éventuellement, parfois avec d'autres, de recueillir des informations supplémentaires (auprès d'expert·es extérieur·es au conseil). Enfin, l'avis écrit final est théoriquement remis à la direction de l'espace protégé et aux instances décisionnaires (conseil d'administration, comité consultatif, syndicat mixte...).

À la réserve du Vercors, une séance dédiée aux avis est prévue chaque année fin mars, quelques jours avant la tenue du comité consultatif, l'instance décisionnaire d'une RNN. Sont alors passées en revue les demandes d'autorisation des pétitionnaires sur la réserve, telles que la réfection d'une cabane, l'organisation d'une compétition sportive, le prélèvement de champignons pour une étude ou l'entretien d'une piste pastorale. Selon le conservateur, trois types d'autorisation peuvent être soumis au conseil scientifique : « celles sur les travaux, celles pour la recherche scientifique et les autres demandes comme des évènements sportifs ». En 2015, le conseil scientifique devait examiner 18 demandes d'autorisation durant la séance du 27 mars. En amont, neuf dossiers correspondant aux demandes d'autorisation considérées comme revêtant les plus grands enjeux avaient été envoyés aux membres préalablement à la séance pour qu'ils.elles les étudient.

Après une présentation et un rappel du sujet par le conservateur, les participant·es au conseil débattent du sujet et l'avis est formulé en séance. Le président est alors chargé de le rédiger, de le faire relire si nécessaire et de le présenter à l'oral en séance du comité consultatif. On trouve ensuite trace de cet avis dans le compte rendu du comité consultatif.

Au parc des Écrins, le conseil scientifique est consulté toute l'année pour des avis formels (annexe 14). Une partie des avis, considérés par le parc comme les plus sensibles ou les plus complexes est examinée en séance, le reste est soumis au CS par voie électronique. Les avis sont généralement rédigés par Annick Martinet, « chargée de mission régaliennne au parc ». La présidente se charge de les relire et les viser. Une plateforme internet permet de stocker les avis et de les tenir à la disposition des membres du conseil scientifique qui souhaiteraient en prendre connaissance.

Cette organisation huilée est considérée comme « une méthodologie de travail », une méthode qui suit des procédures précises. Yves Baret, l'ancien responsable du service aménagement du parc détaille les étapes que doit suivre la construction d'un avis du CS :

« La demande arrive à Annick qui est chargée des autorisations, elle fait un premier tri, elle reçoit toutes les demandes. Si c'est une manif en zone cœur, elle envoie ça à Sandrine. Si c'est un projet dit scientifique avec prélèvement patipatata, une campagne de fouille ou je ne sais quoi, cela va au service scientifique, si c'est un projet d'aménagement, de travaux, d'installation, cela va en service aménagement. C'est moi qui reçois et qui dispatche dans mon service. On donne une présynthèse qu'on donne à Annick, Annick la transforme en langage juridique. Je lui donne des éléments qui nourrissent, c'est itératif, on travaille ensemble. Quand ce n'est pas satisfaisant, je stoppe le dossier, je lui dis, tu peux prévenir les gens que le dossier est en standby, qu'ils seront contactés par notre service, on prend rendez-vous avec le pétitionnaire.

On assure que l'avis sera rendu dans les 15 jours. On consulte donc le CS par la Ged (*plateforme électronique*) et non en séance. Si vraiment le projet est d'enjeu majeur, on attend un CS pour le présenter physiquement. Le conseil scientifique donne son avis, Annick récupère les retours. Moi je reçois les copies des retours, je suis destinataire, on fait la synthèse des retours de l'ensemble des membres qui ont répondu, et puis Marie-Hélène fait aussi sa synthèse, elle dit avis favorable mais elle nous dit souvent, essayez de prendre en compte ce qu'a dit un tel du CS. Si on juge que c'est pertinent, on prend en compte, si on trouve que c'est pas pertinent on explicite pourquoi on ne prend pas. À titre d'information, je fais un retour du projet.

Là je pars (*à la retraite*), et au dernier CS c'est bien d'avoir des compliments, j'étais très content. En même temps comme quelqu'un qui a participé au montage d'une méthodo tout ça, tu as envie de savoir ce que cela va devenir. »

Tous les membres ne s'expriment pas. Mais comme le dit la présidente : « il y a une espèce de règle tacite : celui qui est le plus concerné donne son avis ; si par hasard il ne le fait pas, je le sollicite explicitement. ». Des procédures de travail explicites et des règles non-écrites régulent la consultation du CS dans le parc des Écrins.

Cette organisation n'est pas celle adoptée par les autres parcs nationaux : certains conseils scientifiques élaborent leurs avis en bureau de conseil rassemblant quelques membres ou d'autres font appel spécifiquement au membre identifié comme spécialiste du dossier. La part d'avis favorables ou défavorables rendus annuellement connaît également des variations selon les CS (voir annexe 17)<sup>140</sup>.

Le manque d'homogénéisation des procédures entre conseils scientifiques est frappant. Les trois institutions investiguées sont toutes gestionnaires de

---

<sup>140</sup> La grande majorité des avis rendus par les CS sont en général favorables.

réserve naturelle nationale. La comparaison de l'élaboration des avis d'autorisation concernant des travaux dits « lourds » (selon les termes employés par la DREAL) en réserve permet de démontrer cette hétérogénéité.

Les travaux lourds concernent des chantiers entraînant une modification de l'état ou de l'aspect de la RNN, tels que la construction d'une piste forestière. Le cas des travaux lourds semble l'un des plus révélateurs des politiques puisque d'une part il s'agit souvent de traiter des dossiers à enjeux, et d'autre part un cadre institutionnel précis existe pour ce type d'avis.

L'existence d'un conseil scientifique est en effet obligatoire pour toute RNN (Code de l'environnement, Article R332-18) mais les avis rendus pour travaux sont eux facultatifs (Code de l'environnement, articles R332-23 à 25). Je me suis donc intéressée au traitement de ces attentes institutionnelles par les trois conseils scientifiques étudiés et les informations recueillies sont présentées dans le tableau ci-dessous.

		<b>RNN Hauts plateaux du Vercors</b>	<b>RNN de Haute-Savoie</b>	<b>RNN des Ecrins</b>
<p>Phase 1 :</p> <p>consultation du CS</p> <p><b>FACULTATIF</b></p>	existence d'un avis rendu	oui (lors d'une séance annuelle consacrée à la RNN)	sollicitation de certains membres du CS référents par RNN	Très faible nombre d'avis rendus = très peu de sollicitation ex: juillet 12 - mesures compensatoires Estaris
	formulation collective de l'avis (en séance)	Oui	non	oui
	rédaction de l'avis	Par le président CS	par le responsable des gardes	Par la chargée de mission auprès du directeur
	relecture par les membres de l'avis	oui	non	relecture des versions intermédiaires
	retour auprès du CS	non	non	
<p>Phase 2 :</p> <p>consultation du Comité Consultatif</p> <p><b>OBLIGATOIRE</b></p>	présence du CS et lecture de l'avis ?	oui	présence de certains membres CS	?
	présence du gestionnaire	directeur + conservateur + garde	oui	?
<p>Phase 3</p> <p>Consultation des Conseils municipaux</p> <p><b>OBLIGATOIRE</b></p>		/	/	/

Chapitre 3

Phase 4 Consultation du CSRPN <b>OBLIGATOIRE</b>		Non mais échange d'informations existantes entre la DREAL et le conservateur	?	?
	présence du pétitionnaire demandée	conservateur		
Phase 5 : Consultation de la CDNPS <b>OBLIGATOIRE</b>	présence du CS et lecture de l'avis ?	non	?	?
	présence du gestionnaire	conservateur		
Phase 6 : Consultation du CNPN	<b>si avis défavorable de la CSRPN ou CDNPS : avis du Ministre, peut consulter le CNPN</b>			
Phase 7 : Fin de la procédure	autorisation délivrée par le Préfet départemental			

Tableau 18 : Comparaison du mode d'émission d'avis du CS de différentes réserves naturelles nationales.

Malgré l'absence de certaines données, j'observe que pour trois conseils scientifiques différents, le traitement d'une de leurs missions diverge. Au lieu d'adapter l'organisation aux exigences réglementaires, c'est ici le cadre institutionnel qui est adapté aux différentes règles que se donne le collectif. Chaque consultation de conseil scientifique s'organise donc de façon particularisée. Ainsi, le gestionnaire des RNN de Haute-Savoie a décidé de ne pas solliciter son CS pour rendre des avis. Aucun avis n'est donc émis et formalisé en séance. Par contre, Daniel Gerfaud-Valentin, le coordinateur des travaux en réserve a mis au point un dispositif particulier, validé par la DDT. Lors d'une demande de travaux, il consulte « un conseil consultatif restreint », qui comprend des membres du CS : « on a mis en place une technique plus simple où on sollicite les personnes qui sont compétentes sur la thématique au sein des comités consultatifs ».

Ainsi, peu de membres du CS sont concernés par cette procédure. Le président du CS, Jean-Marcel Dorioz, considère cet arrangement comme adapté au collectif : « donner des autorisations et des avis, je crois que franchement on n'en a pas souvent donné. C'est du purement réglementaire, on n'est pas là pour... on ne va pas donner un avis d'expert. »

Cette orientation est devenue « l'ADN » du comité scientifique, elle est peu remise en cause lors des interactions collectives.

« -Franck (F) : Jean-Marcel y passe beaucoup moins de temps. Il y passe plus de temps que moi, mais il y passe beaucoup moins de temps. Jean-Marcel n'instruit pas des dossiers. Jean-Marcel rédige pas des actes ... Non, c'est clair. Et Jean-Marcel est aussi la personne qui a théorisé cette absence d'application dans les dossiers domestiques.

-Gaëlle (G) : C'est très lié aussi à ces choix quoi, c'est ça ?

Franck : Oui, il l'a ... Plusieurs fois, moi je me rappelle au début où on était ... où c'était vraiment flou, la limite entre Asters – parce que c'était l'époque où Asters était beaucoup plus ... encore plus conservateur, plusieurs fois, il a répété en public : « je rappelle que c'est le CS des RN et non pas du conservatoire. »

-G : Oui, ça a été institué ...

-F : Et donc c'est une position quoi ... C'est dans l'ADN de ce CS. Et je crois qu'il ... Je sais pas si en ça, il perpétue une tradition, parce que je connaissais pas son prédécesseur, ou si c'est sa position propre, mais en tout cas, cette position, moi je l'ai vu être affirmée par Jean-Marcel et je l'ai vu percoler et s'imposer comme étant ... la position. » (extrait d'entretien avec le conservateur des réserves).

Néanmoins, certains conseils peuvent être émis plus individuellement. Ainsi, un garde explique que « sur le dossier marmotte, un projet d'aménagement de piste sur le domaine de Flaine, un projet de reprise (de marmottes), fallait avoir un avis d'expert pour savoir quel était le protocole ; moi j'étais chargé de suivre ce dossier-là, j'ai appelé les personnes compétentes, Jean-Marie Gourreau, Jean-François Desmet, Yann Magnani en retour, eux ils m'ont dit comment ils voyaient les choses. »



L'existence d'une culture organisationnelle propre à chaque CS peut perturber les personnes membres de plusieurs instances.

La captation vidéo ci-dessous montre comment un nouveau membre, Marc Montadert du comité scientifique des réserves de Haute-Savoie questionne ces différentes pratiques, interroge leurs fondements et dévoile ainsi les cultures organisationnelles propres à ce comité en comparaison des autres instances auxquelles il appartient (conseils scientifique de la Vanoise et de la réserve des Hauts de Chartreuse).

Extrait vidéo : (cliquer sur le lien pour regarder)

<https://vimeo.com/219399851>

mot de passe : these\_gaelle

Au cours d'un entretien quelques mois après cette séquence, Marc m'explique que finalement ce choix de traitement adopté par le comité lui convient tout à fait car il préfère ainsi séparer hermétiquement les enjeux politiques et scientifiques :

« Asters a été confrontée à l'exercice de la chasse. Au problème de l'exercice de la chasse. Et heu, là, typiquement, ils ont préféré en interne gérer ce truc-là puisque si tu veux, la question, la question biologique est marginale là-dedans. C'est pas parce qu'ils vont tuer trois chamois... Parce que on parle de ça, en fait : d'ouvrir... par exemple, là c'était la possibilité d'ouvrir une certaine chasse aux chamois et donc là, c'est clair que là, c'est de la politique. On se dit : « on va leur lâcher ça, comme ça ils nous lâcheront ça. C'est con de se braquer pour ça alors que... ». C'est mieux à la rigueur que le conseil scientifique ne mette pas son nez là-dedans. »

### **La pratique du vote**

Le vote est très peu pratiqué en séance de conseil scientifique. Il est même perçu de manière assez négative par certains membres de conseil scientifique. Le vote m'a été régulièrement présenté comme « un échec de la concertation » (carnet de terrain) : le recours à ce dispositif exprimerait le manque de consensus dans l'instance et pourrait ainsi soit menacer la cohésion de l'instance, soit réduire le poids de l'avis en manifestant l'existence de divergences existantes.

Néanmoins, au conseil scientifique du Vercors, le président demande à l'oral après chaque examen d'une demande d'autorisation sur la réserve le nombre d'opinions favorables, défavorables ou les abstentions. Les participants votent alors à main levée.

Les votes à bulletin secret sont encore moins fréquents. Cette disposition a été parfois prise à l'initiative de la présidente du CS du parc national de Vanoise lors de la consultation d'avis sur des enjeux particulièrement sensibles, comme le vote de la charte.

Certains avis sont rendus par voie électronique dans le conseil scientifique des Écrins. Généralement les conseiller·ères écrivent dans leur courriel « avis favorable » ou « réservé » en précisant ou non les

raisons. La chargée de mission qui s'occupe de recueillir ces avis m'explique alors qu'elle dégage les grandes tendances de ces courriels pour construire l'avis.

Les participant·es des conseils scientifiques recourent donc au vote et à des modalités de consultation formalisées de façon plus ou moins régulière, selon leur propre évaluation de la situation. Ce choix consensuel est majoritairement considéré comme « démocratique ».

Chaque conseil scientifique adopte un fonctionnement unique qui est choisi soit par l'établissement soit par le conseil scientifique lui-même<sup>141</sup>.

Ainsi que ce soit sur le choix des sujets abordés, de l'invitation de personnes extérieures, de l'organisation des séances ou de la formulation des avis, chaque organisation adopte une méthode qui lui est propre.

### **La confidentialité des débats**

Peu de règles écrites, partagées entre conseils scientifiques ou même à l'intérieur des conseils scientifiques encadrent la confidentialité des débats. Néanmoins il m'a été souvent expliqué que « les débats sont confidentiels et les avis sont publics ». Cette règle implicite se retrouve dans l'ensemble des CS. Dans les pratiques, les choses s'avèrent plus complexes et plus floues : qui a accès dans l'organisme gestionnaire aux comptes rendus et aux enregistrements audio des séances ? Combien de temps cette confidentialité doit-elle être respectée ?

Questionné à ce sujet par la présidente du conseil scientifique de Vanoise, invitée en séance pour une intervention sur « la gouvernance des parcs nationaux », le conseil scientifique du parc des Écrins, sa présidente ou les gestionnaires présent·es, n'ont pas su directement répondre. Que ce soit sur la diffusion des comptes rendus des débats ou des avis, les acteurs semblaient un peu désarçonnés par ces questions. Richard est d'ailleurs venu me demander en aparté si je savais ce qui était inscrit dans les textes. Finalement, après réflexion, les acteurs présents ont conclu qu'au conseil scientifique des Écrins « la publication des avis du conseil scientifique est réalisé sur le répertoire intranet. Il est uniquement accessible aux membres. Aucune publication n'est diffusée hors des membres du conseil. Les avis sont rendus au Président du CA et au directeur de l'établissement » (extrait du compte rendu). Néanmoins en pratique, ce répertoire intranet est également accessible aux agent·es du service scientifique du parc, à Annick la chargée de mission régaliennne et à moi-même.

La majorité des membres de CS que j'ai rencontrés au cours d'entretiens m'a expliqué également ne pas faire part des débats à l'extérieur des CS. Peu en rendent compte dans leurs cercles professionnels ou personnels.

---

<sup>141</sup> Les archives ne permettent pas de savoir qui est à l'origine du mode organisationnel : on peut supposer qu'il a été construit par l'établissement et validé par le CS, et qu'il a évolué selon les pratiques des deux parties.

Cette pratique semble également régie par des règles tacites et fait écho à leur propre perception de leur activité dans les CS.

### **Les possibilités d'auto-saisine : les conceptions de l'autonomie d'un CS**

La liberté organisationnelle se manifeste aussi dans la conception de l'autonomie du conseil scientifique. Les acteur·rices revendiquent tous/tes l'importance d'une indépendance du CS par rapport au parc ou à la réserve. Même si le CS est adossé à un établissement, il conserve une certaine autonomie dans son fonctionnement mais surtout dans le traitement des sujets :

« Les questions qui sont traitées dans le CS peuvent être issues soit euh de questions de la direction du parc, des agents du parc de façon large, soit d'une auto saisine du conseil lui-même. C'est-à-dire c'est le CS qui constatant une situation, se saisit d'une question et fournit à la direction du Parc ses observations sur cette question, après la direction du parc fait ce qu'elle veut de ce que le conseil lui fournit puisqu'il n'a qu'un rôle de conseil. Évidemment il n'intervient pas dans les décisions de façon directe. Donc ça c'est pour bien poser le rôle de chacun hein. Le CS est là pour répondre aux questions, fournir une réponse éclairée au plan scientifique évidemment, alerter sur des questions que le Parc ne se serait pas posées et qui lui paraissent importantes de mettre en avant, euh ça veut donc dire qu'il peut être d'accord ou pas d'accord, il a toute latitude à exprimer un avis et en toute liberté, il n'est pas obligé évidemment de se trouver en phase avec des opinions majoritaires ou des opinions de la direction du parc » (présidente de CS).

Le CORP rappelle également cette dimension des conseils scientifiques dans ses préconisations concernant les PNR : « La mise en place d'un conseil scientifique doit être définie soigneusement, notamment au regard des responsabilités du comité syndical. Son autonomie garantit la liberté de ses travaux. Le cadre de cette autonomie doit être connu de tous. Le conseil scientifique est un organe consultatif du Parc. Il est là pour l'aider à progresser. Il adhère à ses valeurs. La fidélité et la loyauté indispensables n'interdisent toutefois ni l'indépendance ni l'esprit critique. ». Cette phrase rend bien compte de toute l'ambiguïté de l'attente qui pèse sur les conseils scientifiques.

Cette indépendance décrétée se traduit pour les acteurs dans la possibilité de s'auto-saisir, sans attendre la consultation par l'espace protégé, sur des sujets qui lui semblent majeurs. La possibilité de s'auto-saisir et d'émettre des avis de façon indépendante est ainsi prévue dans quasiment tous les CS que j'ai côtoyés.

« L'un n'est pas exclusif de l'autre, car il ne faut pas non plus nier que le conseil scientifique est une structure un peu particulière, non pas une structure mais une institution particulière qui peut s'auto saisir d'un certain nombre de sujets et voilà, ils ont leur, ils ont leur libre arbitre et

c'est pas forcément à nous de, de... Ils ne sont pas inféodés, je veux dire et c'est important que ce soit comme ça » (directeur d'espace protégé)

Néanmoins, cette pratique de l'auto-saisine n'est que très peu définie et reste assez floue dans sa mise en œuvre. Je n'ai au cours de mes enquêtes pas trouvé d'écrits expliquant le fonctionnement d'une auto-saisine, ses modalités ou son périmètre. Son utilisation reste beaucoup moins fréquente que les saisines<sup>142</sup>. Deux des conseils scientifiques étudiés se sont déjà autosaisis, sur des sujets divers comme la chasse aux tétras-lyres sur la réserve du Vercors ou à propos d'une ligne à haute-tension dans l'aire d'adhésion du parc des Écrins. Le conseil du Vercors s'autosaisit par exemple en octobre 2010 lorsqu'EDF, au moment du renouvellement de la concession du barrage de Bouvante, demande que la Lyonne, affluent de la Bourne, ait un débit réservé nul.

Le président du conseil scientifique du parc du Vercors parle au sujet de ces avis de « motions » pour les distinguer des avis réglementaires et présenter une démarche différente prise par le CS à cette occasion.

« - Oui, pourquoi vous appelez ça motion plutôt qu'avis ?

- Ben parce que là on s'est autosaisis et en gros on a vraiment demandé à tous les partenaires de réexaminer leurs pratiques donc c'était..., et comme en plus ça revenait un peu à donner un coup de pied dans la fourmilière, il était un peu particulier celui-là ; par contre le débit de la Lyonne ou le festival Hadra, tout le reste c'est plus des avis au sens classique. »

L'auto-saisine renvoie en effet pour certains à une autre logique du rôle que peut endosser un conseil scientifique. L'auto-saisine c'est : « le rôle de “poil à gratter”, la prise d'initiative et la force de proposition, la capacité à exprimer sa position de manière indépendante » (*idem*) en renvoyant donc le CS à une posture externe. La compréhension de l'interprétation d'une auto-saisine par le collectif semble donc importante à saisir pour comprendre le rôle de cette pratique dans les CS.

En pratique, il s'agit bien souvent de l'initiative d'un seul membre plutôt que d'une action collective. Cette action peut même venir du parc lui-même qui introduit l'idée auprès d'un conseiller.ère afin qu'il le porte en CS, comme l'explique un membre du CS du Vercors :

« Je travaille avec les parcs naturels régionaux depuis tellement longtemps et un tellement grand nombre d'espaces que je ne suis pas naïf au point de croire que c'est le conseil qui s'autosaisit. La plupart du temps c'est plutôt le parc qui susurre dans l'oreille d'un spécialiste s'il est pas local, ou alors il va chercher un spécialiste local pour soulever un problème qui est embêtant et dans le cas de la Lyonne, ben très clairement ils voulaient bouffer complètement le débit réservé en aval du barrage, c'est EDF, c'est des brigands de grands chemins, donc là y a pas de soucis, tout le monde était d'accord. »

---

<sup>142</sup> Le nombre d'auto-saisine est de 2 à 3 maximum par mandat dans les CS étudiés.

Finalement, la capacité d'autosaisine présentée comme le « garde-fou de l'indépendance du conseil scientifique » correspond souvent dans les faits à une volonté de mettre en scène l'indépendance des conseils scientifiques plutôt qu'à une pratique réelle reflétant leur autonomie effective.

### **3.4.3. Pourquoi une telle latitude organisationnelle ? Instances et sujets de second ordre**

Ces différents exemples indiquent que les conseils scientifiques sont régis par de nombreux codes pour encadrer leurs activités. Néanmoins, peu de choses semblent homogénéisées entre CS. La réglementation, portant sur l'existence du conseil scientifique ou ses rôles, varie selon le type d'espace protégé. Ce facteur peut expliquer les trajectoires prises par chaque CS. Mais l'étude sur les modalités de rendus des avis en réserves naturelles prouve au contraire qu'une certaine liberté existe et que le type d'espace protégé ne détermine pas les choix d'organisation des CS.

Les modes de codification choisis amènent à envisager que les CS se détachent des stratégies de défense et de purification de l'expertise généralement adoptées dans les agences ou espaces relevant de la science réglementaire. Même si diverses procédures existent et constituent un appareillage organisationnel particulier, rien n'est uniformisé et le tacite demeure la règle. Le cas du CS des Écrins se distingue dans l'étude comme l'organisation développant le plus de procédures.

L'absence de formalisme ne semble pas déranger les acteur·rices que j'ai pu rencontrer sur mes terrains. Deux arguments en faveur du caractère informel de l'organisation des CS ont pu être avancés.

Premièrement, le conseil scientifique n'est qu'une instance « interne » dont les avis et productions sont peu publicisés. Peu d'informations sur le CS « sortent » des espaces protégés. Dans le cas des RNN de Haute-Savoie et du PNR du Vercors, très peu d'éléments sur le CS sont affichés sur les sites internet. Le service communication du parc des Écrins met en ligne un petit compte rendu de chaque séance du CS mais les comptes rendus exhaustifs des séances et les avis ne sont pas diffusés. Dans les faits, peu d'avis de CS sont diffusés hors de l'établissement puisque les autorisations de travaux ou d'aménagement (signé par le directeur de PN ou par le Préfet dans le cas des RNN) ne reprennent pas le détail de l'avis du CS : « Certains se demandent parfois à quoi ils servent. La décision publique finale est souvent bien laconique et mentionne seulement « vu l'avis du CS » sans reprendre le fond de ce qui a été dit. »

Un conseil scientifique n'apparaît qu'à une place de second ordre dans l'établissement et la construction des autorisations. L'absence de diffusion semble ne pas inciter à formaliser davantage les activités des conseils scientifiques.

En outre, certains membres de CS avancent que les sujets traités dans les conseils scientifiques sont de second ordre. Dans le cadre des avis, qui ont tendance à occuper le plus les membres des CS du Vercors et des Écrins (cf. part 1), les membres sont généralement sollicités sur des questions très techniques. Voici par exemple la liste des onze demandes d'autorisation pour lesquelles le CS des Écrins a été sollicité en 2015 :

Tableau 19 : Liste des demandes d'autorisation adressées au CS des Écrins en 2015.

	Nature de l'avis
1	Travaux de réfection du sentier de la Combe de l'Embernard. GR54 - Mise en sécurité – Parc national des Ecrins – Commune de Venosc
2	Mise en place de canalisation pour assainissement – Camping de la Bérarde – Commune de Saint Christophe en Oisans
3	Mise en place de cabanes héliportables – Parc national des Ecrins – Commune de Champoléon (Vallon d'Isola dit le Mourre de Clausis) et (Vallon d'Isola dit le Mourre de Clausis) - Commune de La Chapelle-en-Valgaudemar (Alpage des Pales) - Commune d'Orcières (Alpage de la Terce)
4	Construction d'un dispositif de franchissement piscicole au barrage de Villar Loubière
5	Mise en place d'un appareil photo automatique – Parc national des Ecrins – Glacier Blanc – Commune de Pelvoux
6	Travaux de réouverture de sentier et plantations paravalanche – ONF – Prapic
7	Réalisation d'un passage à gué - Commune de La Chapelle en Valgaudemar – torrent du Gioberney
8	Réalisation d'un modèle numérique de terrain – ONF – RTM de l'Isère - Forêt de Valjouffrey – Torrent du Béranger
9	Travaux de construction d'un local technique destiné à abriter un groupe électrogène pour les besoins du refuge de Font Turbat – Club Alpin Français - Le Désert en Valjouffrey
10	Activité commerciale de vente de miel et de produits dérivés du miel – Jérôme Fouvet au Refuge Cézane – Pré de Mme Carle – Pelvoux
11	Micro- centrale sur les captages de de Val Estrèche

La construction d'un local technique, l'installation d'un appareil photo, la réfection d'un sentier ou la vente de miel : la majorité de ces sollicitations apparaissent techniques voire anecdotiques et ne soulevant pas *a priori* d'enjeux d'importance en termes de gestion écologique ou

sociale des territoires. Ce manque d'enjeu prioritaire dans les sollicitations est ressenti par des membres :

« Oh, je pense que ça mérite pas [*plus de procédures*]. On ne traite pas de choses qui ont un enjeu suffisamment élevé, et non ... faut pas trop se pousser du col quand même. (...) J'avoue que je m'en fous un peu. Parce que les questions qui nous ont été posées jusqu'à présent étaient quand même d'un intérêt heu ... De mon point de vue, avec le recul que j'ai, y avait pas un enjeu qui nécessiterait que vraiment je dise "ah la la, qu'est-ce que ça a donné finalement, vous avez mis des bacs aciers ?" ».

Pourtant des enjeux d'importance sont soulevés de façon indirecte. Ainsi, la mise en place de cabanes héliportables sur les alpages est une mesure visant l'adaptation des pratiques pastorales au retour du loup dans le parc des Écrins. Dans le Plan d'action du Parc sur le pastoralisme et la prédation mis en place en 2014, de nombreuses attaques de loup sur des troupeaux domestiques notamment en cœur de parc national amènent ce dernier à mettre en place des cabanes provisoires, dites « cabanes d'urgence » héliportables afin de fournir un abri d'urgence pour le berger, par exemple sur un quartier de l'alpage particulièrement exposé à la prédation. Des problématiques sont donc abordées de façon indirecte. C'est également le cas dans le Vercors où la problématique du loup est abordée à travers la question du stockage de l'eau sur les alpages (voir chapitre 4).

Mais dans la sollicitation du conseil scientifique sur ces cabanes, c'est bien l'équipement technique plus que la question économique ou politique de la prédation qui a été discuté. Ainsi, lors de la consultation électronique du CS en 2016 sur des travaux de création ou d'extension de cabanes pastorales sur la commune de La-Chapelle-en-Valgaudemar, l'essentiel des discussions portent sur le choix des matériaux à privilégier. Voici par exemple un extrait du courriel exprimant l'avis d'un membre du conseil scientifique :

« Ces différents projets de la commune de La Chapelle me semblent bien conçus, avec des projets architecturaux "modernisés" qui veillent à la cohérence paysagère, comme à une bonne différenciation entre des fonctions de "cabane principale" et de "cabane de quartier d'août", ainsi qu'à la distribution et à l'aménagement des espaces de vie dans une vue contemporaine. Reste la question des matériaux. Il va de soi qu'il convient de privilégier autant que possible notamment les bois locaux, en l'occurrence ici le mélèze, bien connu pour sa longévité et sa résistance aux intempéries. Cependant, dispose-t-on de bois d'œuvre en mélèze apte à une préfabrication ou à une mise en œuvre sur place, en qualité comme en quantité et en coût d'approvisionnement - comparativement au douglas omniprésent dans ces projets ? »

De nombreux emails ont été par la suite échangés sur ce sujet. Cette tendance à la neutralisation politique des sujets par la surreprésentation des aspects techniques amène le CS à traiter de sujets de second ordre,

même s'ils s'inscrivent dans des politiques avec des enjeux forts (Eliasoff, 2010).

Cette orientation renforce la faible considération par certains membres de l'importance des sujets traités :

« - C'est assez emblématique, cette question des prédateurs sur le parc des Écrins, on sait que c'est une problématique. Et là, on parle "est ce qu'il faut mettre des toits en bac acier ou avec des tavaillons en bois" quoi

- G : Ouais, ok, je vois que

- Tu vois ? Donc on a esquivé un peu le problème, là ... Consciemment ou pas j'en sais rien hein ... Probablement même inconsciemment, je suis convaincu de l'honnêteté des gens qui disent "ah mais c'est important que les types, ils construisent leur cabane avec du mélèze de là" ». Je comprends tout à fait. » (entretien avec un membre du CS du PNE)

Ces caractéristiques des conseils scientifiques, apparaître (i) comme une instance de second ordre dans l'organisme gestionnaire, (ii) traitant des sujets de second ordre et (iii) sans publicisation de leurs avis n'incitent pas les acteurs à réclamer une formalisation supplémentaire.

#### 3.4.4. Un champ « irrégulier »

Le caractère interstitiel des CS se traduit à l'échelle de chaque organisation. Certains cadres prédominent comme l'existence d'un mandat, d'un·e président·e et de séances plénières ; mais leur similitude formelle reste limitée, ce qui conduit à renforcer l'impression d'un champ nébuleux et irrégulier.

Les espaces protégés sont en effet caractérisés par leur « basse gouvernabilité » (Theys, 1993) ; c'est-à-dire que leur mise en œuvre connaît des difficultés particulières liées au fait qu'elle se développe en « univers controversé ». Ainsi, pour Arnaud Cosson dans sa thèse (2014, p. 367) sur la réforme des parcs nationaux, « les politiques environnementales « cherchent encore » des formes d'action publiques différentes des formes standard ». Ce trait constitutif peut donc expliquer la variabilité d'un de leurs organes, les conseils scientifiques.

L'étude des procédures dans un conseil scientifique montre que les configurations sont liées à des cultures organisationnelles (Schein 1991) tissées au fil des ans. Malgré le peu de textes codifiés, des règles régissent le fonctionnement de ces collectifs. Certains, comme le CS du PN des Écrins adoptent, des procédures complexes, mobilisant plusieurs acteur·rices. La répartition des rôles entre président·e, responsable scientifique, chargé·e de mission, élu·es ou directeur·rice qui apparaît en filigrane semble construite par une culture transmise au fil des années. Régulièrement des événements au sein des CS viennent rappeler cette culture afin que les participants puissent s'en imprégner et y adhérer. Ainsi les participant·es à plusieurs conseils remettent très peu en cause



cette hétérogénéité des règles tacites ou formelles et se conforment à celles en vigueur dans chaque collectif.

La liberté organisationnelle des CS pourrait permettre à la fois une diversité des questions et des actions engagées par les participant·es aux CS ainsi que des rapprochements et des questionnements inédits. Cette latitude est d'ailleurs défendue et rappelée à de nombreuses reprises, en soulignant notamment l'autonomie que doit conserver un conseil scientifique.

Même si elle est volontiers mise en avant, cette autonomie est peu effective en raison de la très faible proportion des cas d'auto-saisines et de cas où l'avis du conseil scientifique diverge de celui de la direction de l'espace protégé. Les conseils scientifiques viennent essentiellement en appui aux décisions des établissements. Ce flou organisationnel peut-être fécond dans les interactions interindividuelles mais son efficacité n'est que peu démontrée puisqu'un CS apparaît généralement aux yeux des acteurs comme « une organisation molle », « une chambre d'enregistrement » voire une instance « qui ne sert à rien » (carnet de terrain).

La légitimité des instances d'expertise passe généralement par la « purification » de leurs procédures et la copie d'éléments préalablement validés socialement. Leur absence dans le cadre des conseils scientifiques pose question mais laisse le champ libre pour développer des configurations inédites.

## **Conclusion : des configurations symptomatiques de l'expertise environnementale ?**

Les conseils scientifiques permettent aux politiques de la nature et aux espaces protégés en particulier de renforcer leur ancrage dans le monde scientifique. Les données accumulées montrent que leur multiplication et leur répartition manifestent la constitution d'une norme : l'existence d'un CS est devenue incontournable et ce modèle tend à se diffuser entre les structures (des institutions publiques aux ONG par exemple). On constate aujourd'hui un foisonnement d'instances qui présentent une certaine homogénéité (dans leur répartition spatiale, leur dénomination ou leur composition).

Mais la généralisation de l'existence de conseils scientifiques dans l'action publique environnementale ne se traduit pas par une formalisation des règles régissant leur activité, même dans les procédures réglementaires. Cette hétérogénéité peut s'expliquer par le caractère interstitiel des conseils scientifiques, qui sont peu visibles et peu connus et développent des cultures organisationnelles singulières. L'autonomie des conseils scientifiques, leur place dans la gouvernance des espaces protégés, leur périmètre d'action font l'objet de discussions sans fin.

Comme pour les *think tanks*, « l'« instabilité » est la norme plutôt que l'exception dans l'espace des conseils scientifiques (Medvetz, 2013).

Finalement, cette lecture des CS en termes de champ interstitiel permet de les considérer non pas comme des organisations d'un type entièrement nouveau mais comme des formations de constitution hybride qui sont en prise avec de multiples champs. Les conseils scientifiques existent comme un mode social à part entière, même secondaire et peu visible à l'extérieur. Peu de moyens leur sont alloués mais ils occupent des interstices entre mondes politiques, scientifiques et techniques. Ils cultivent ainsi une zone à la frontière de différentes pratiques, savoirs, professions et engagements qu'ils cherchent à relier. Leur position intermédiaire, à la fois dans la gouvernance et dans l'activité professionnelle de chaque individu conduit à les décrire comme un champ irrégulier dont les contours sont flous et peu définis, juridiquement comme au niveau des pratiques.

La difficulté à statuer sur les différents types organisationnels invite à changer de perspective, à se pencher non pas sur ces organisations en tant que telles mais sur les interactions qu'elles génèrent entre ces mondes. Cette dimension sera développée à partir du cinquième chapitre.

Cette complexité interroge sur la constitution de l'expertise environnementale en France. Le cas des conseils scientifiques reflète la grande hétérogénéité des expertises produites dans le domaine de l'environnement en France (notamment sur la biodiversité) qui se caractérise par le foisonnement des acteurs déclarés « experts » et l'absence de règles stabilisées quant à la composition ou au fonctionnement d'instances légitimantes. Mais cette situation permet *a contrario* une pluralité et une richesse des points de vue qui s'expriment. L'hybridité de l'expertise environnementale se retrouve donc à l'échelle des conseils scientifiques.

L'hétérogénéité des CS est renforcée par l'existence de configurations territoriales spécifiques qui complexifie encore le champ, que ce soit dans (i) l'organisation des instances, (ii) leurs interrelations ou (iii) le circuit que suit une demande d'autorisation de travaux ou d'intervention sur un espace protégé. J'examinerai ces aspects dans le chapitre suivant.



## Chapitre 4

### Le circuit des instances consultatives dans la gouvernance territoriale de l'environnement



Photo 10 : séance du CS du Vercors – juin 2016

## Introduction

Le domaine de l'environnement est caractérisé par l'intervention d'un grand nombre d'acteurs, un foisonnement institutionnel, la territorialisation des politiques, l'articulation de plusieurs échelles et un certain brouillage de frontières entre acteurs publics.

La participation des personnes et groupes concernés est devenue une norme de l'action publique environnementale (Barbier et Larrue, 2011).

L'étude de la gouvernance territoriale de l'environnement (Salles, 2006), de ses outils, dispositifs et situations s'intéresse à l'organisation des acteurs et permet de comprendre comment se construisent les concertations et compromis nécessaires au développement durable (Beuret et Cadoret, 2011). La revue des définitions de la gouvernance (Rey-Valette et al, 2008) témoigne du caractère polysémique et flou de cette notion. Les auteur·es l'appréhendent généralement comme une grammaire de conduite de l'action publique, dans un contexte de coordination multi-niveaux et multipolaires (Gaudin, 1999). Selon Patrick Le Galès (2010), la gouvernance « concerne les formes de coordination, de pilotage et de direction des secteurs, des groupes et de la société, au-delà des organes classiques du gouvernement » ou autrement dit à l'échelle territoriale « la gouvernance recouvre l'ensemble des situations de coopération non ordonnées par la hiérarchie, qui correspondent à la construction, à la gestion ou à la représentation de territoires » (Pasquier, Simoulin et Weisbein, 2007).

Dans l'exercice de la gouvernance territoriale, les organisations ont recours à l'expertise de manière continue, récurrente et avec une fréquence élevée ; qu'on pense aux travaux de comités techniques fournissant des avis aux organismes de bassin versant, aux ingénieurs appelés au secours de comités de riverains, d'expertises sur l'état d'eutrophisation d'un lac, etc. (Létourneau, 2014). L'intervention d'expert·es peut passer à la fois par des dispositifs institutionnalisés (tels que les comités de pilotage Natura 2000, les commissions locales de l'eau ou les commissions départementales de la nature, des sites et des paysages) mais aussi par des initiatives locales de concertation, souvent hors de toute procédure prédéfinie (Beuret et Cadoret, 2011).

Les conseils scientifiques apparaissent comme un petit maillon de cette gouvernance territoriale environnementale. Une multitude de comités, commissions ou conseils sont en effet mobilisés pour rendre des avis sur la gestion durable des territoires. Dans quelques cas, les avis rendus par les conseils s'inscrivent dans la chaîne de consultation d'instances visant à la prise de décision publique, même s'ils demeurent un « produit sans force » (Memmi, 1996) puisque par leur nature consultative, les institutions ne sont pas tenues de les suivre<sup>143</sup>. Plusieurs échelles peuvent donc être mobilisées au sein d'une séance de conseil scientifique : le territoire d'action collective,

---

<sup>143</sup> Tout du moins pour les avis simples des conseils : les CS de PN peuvent rendre dans certaines circonstances des avis conformes. Je n'ai pas rencontré de tel cas pendant mon enquête.

l'institution de rattachement (comme l'espace protégé) ou encore le groupe d'instances ayant déjà émis ou allant émettre un autre avis.

Or, l'hétérogénéité des conseils scientifiques entraîne des configurations complexes, notamment à l'échelle territoriale, comme je le montrerai pour le sud-est de la France. Les liens que les conseils scientifiques entretiennent entre eux ou avec les autres instances consultatives apparaissent relativement ténus et semblent avant tout conditionnés par des arrangements à l'échelle des individus ou des collectifs.

L'analyse des circulations entre instances, à partir de l'exemple d'une demande d'installation d'équipements de stockage d'eau sur des alpages du Vercors, permettra d'illustrer les frontières d'action de chaque conseil scientifique, ainsi que les modalités et la nature des échanges entre instances consultatives.

## 4.1. Des configurations territoriales complexes

### 4.1.1. « Une constellation d'instances »

Le caractère mouvant et aléatoire des conseils scientifiques dans le domaine de l'action environnementale peut aboutir à des configurations territoriales spécifiques. Le panorama national que nous avons construit ne suffit pas à rendre compte de la complexité de l'organisation des CS, notamment à l'échelle territoriale. En outre, comme le préconisent Lascoumes et Le Galès (2007, p. 34), c'est par la compréhension des ordres locaux et de leurs régulations que l'on peut éclairer les systèmes d'acteurs et leurs interrelations. Le changement d'échelle apparaît donc indispensable pour saisir le rôle des conseils dans la gouvernance territoriale de l'environnement.

Prenons le cas de la Seine. Dans son seul estuaire, pas moins de cinq conseils scientifiques « sont (...) chargés de formuler des avis, de réaliser des évaluations ou de faire des propositions aux gestionnaires et aux structures auxquels ils sont rattachés par la gestion des espaces d'intérêts patrimoniaux » (Dauvin, 2011) : le Comité scientifique du GIP Seine-Aval, le CS de l'estuaire de la Seine, le CS de la réserve naturelle de l'estuaire de la Seine, le CSRPN de Haute-Normandie et enfin le CS du parc naturel régional des boucles de la Seine normande.

Un ensemble d'instances dites scientifiques se partage donc la gouvernance d'un même milieu. Ce chevauchement, voire cette superposition, peut entraîner un manque de vision globale de l'ensemble de la zone, notamment par les membres des conseils scientifiques concernés. Ces informations<sup>144</sup>, permettent de mieux comprendre le paysage actuel des conseils scientifiques.

---

<sup>144</sup> Qui n'existent nulle part ailleurs.

### 4.1.2. Les conseils scientifiques de Rhône-Alpes et de PACA : liste et données

Afin de compléter le panorama national et de mieux appréhender la place des trois conseils scientifiques investigués dans cette constellation, j'ai réalisé dans le prolongement de l'enquête nationale, une étude à une plus grande échelle en construisant une base de données relationnelle sur les conseils scientifiques des régions Rhône-Alpes et PACA. L'enquête nationale s'est concentrée sur les structures et l'organisation des CS mais ne permettait pas ni de retracer le profil sociologique des membres ni d'identifier le nombre de sites et d'espaces protégés sous la compétence d'un conseil scientifique.

Mes premières observations ethnographiques et prises de contact sur le terrain en 2015 suggéraient que les membres de CS que je rencontrais au fil des événements circulaient majoritairement entre les régions Rhône-Alpes et PACA. En effet, le parc national des Écrins est à cheval sur ces deux régions et les milieux écologiques alpins étudiés par une partie des personnes rencontrées s'étendent jusqu'aux départements méridionaux. Comme nous l'avons vu plus haut, les deux départements les plus dotés en CS sont l'Isère et les Bouches du Rhône. L'extension de mon aire d'étude à la région PACA me permettait également de m'intéresser au CS du parc national du Mercantour et donc de saisir les relations entre l'ensemble des CS des parcs nationaux alpins.

Vu l'extension du champ des dispositifs concernés par les conseils scientifiques, j'ai décidé de me centrer dans cette enquête régionale sur les conseils scientifiques d'espaces protégés ou s'y rapportant. En me fondant sur les résultats de l'enquête nationale, j'ai écarté d'emblée des organismes ou dispositifs de gestion de la nature ne possèdent pas *a priori* de CS (les ENS, CPIE, les RNR ou les zones Natura 2000) ainsi que ceux qui dépendent de CS à l'échelle nationale. Ainsi les réserves biologiques dirigées ou intégrales ne seront pas représentées car rattachées au CS de l'ONF, ainsi que les réserves nationales de chasse et de faune sauvage liées au CS de l'ONCFS. Les sites de Rhône-Alpes et PACA sous gestion du conservatoire du Littoral n'ont également pas de CS propres mais sont rattachés au comité scientifique du conservatoire du littoral œuvrant également à l'échelle nationale.

La base de données des espaces protégés de l'INPN m'a permis d'identifier l'ensemble des sites bénéficiant d'une protection en Rhône-Alpes et PACA, de connaître le type de protection et donc l'organisme gestionnaire associé. Les tableaux ci-dessous identifient les 70 espaces protégés en PACA et Rhône-Alpes qu'ils soient protégés par :

- ◆ maîtrise foncière : CEN
- ◆ réglementaire : PN, RNN
- ◆ protection contractuelle : PNR et géoparc
- ◆ protection par conventionnement européen : réserve de biosphère.

L'identification de l'ensemble des conseils scientifiques s'est opérée conjointement avec la recherche des listes de membres. Pour cela, j'ai mobilisé plusieurs sources : les arrêtés préfectoraux de création ou de renouvellement de conseils scientifiques ; les contacts par courriel ou téléphone des institutions identifiées, ou à défaut le site internet des institutions.

Tableau 20 : Liste des espaces protégés de Rhône-Alpes et leurs CS.

Rhône-Alpes : 42 espaces protégés et 26 sites gérés par un CEN

Nom de l'espace protégé	Type d'espace protégé	Présence d'un CS
Géoparc du Chablais	Géoparc	oui
Géoparc des Mont d'Ardèche	Géoparc	oui
CBN Alpin	CBN	oui
Terrain acquis (ou assimilé) par un Conservatoire d'espaces naturels : 26	CEN RA	oui
Cévennes	Parc national, aire d'adhésion	oui
Vanoise	Parc national, cœur et aire d'adhésion	oui
Ecrins	Parc national, cœur et aire d'adhésion	oui
Vercors	Parc naturel régional	oui
Chartreuse	Parc naturel régional	oui
Haut-Jura	Parc naturel régional	non
Livradois-Forez	Parc naturel régional	oui
Pilat	Parc naturel régional	oui
Massif des Bauges	Parc naturel régional	oui
Monts d'Ardèche	Parc naturel régional	oui
Baronnies provençales	Parc naturel régional	oui
Cévennes	Réserve de biosphère, zone de transition	oui
Lauvitel	Réserve intégrale de parc national	oui
Lac Luitel	Réserve naturelle nationale	oui
Tignes-Champagny	Réserve naturelle nationale	oui
Grande Sassière	Réserve naturelle nationale	oui
Haut-Vénéon	Réserve naturelle nationale	oui
Haut-Béranger	Réserve naturelle nationale	oui
Aiguilles Rouges	Réserve naturelle nationale	oui
Bout du Lac d'Annecy	Réserve naturelle nationale	oui
Sixt-Passy	Réserve naturelle nationale	oui
Roc de Chère	Réserve naturelle nationale	oui
Contamines-Montjoie	Réserve naturelle nationale	oui
Gorges de l'Ardèche	Réserve naturelle nationale	oui
Delta de la Dranse	Réserve naturelle nationale	oui



Grotte de Hautecourt	Réserve naturelle nationale	oui
Passy	Réserve naturelle nationale	oui
Marais de Lavours	Réserve naturelle nationale	oui
Hauts Plateaux du Vercors	Réserve naturelle nationale	oui
FR3600079-Ile de la Platière	Réserve naturelle nationale	oui
Ramières du val de Drôme	Réserve naturelle nationale	oui
Plan de Tueda	Réserve naturelle nationale	oui
Hauts de Villaroger	Réserve naturelle nationale	oui
Carlaveyron	Réserve naturelle nationale	oui
Vallon de Bérard	Réserve naturelle nationale	oui
Haute Chaîne du Jura	Réserve naturelle nationale	oui
Étang du Grand-Lemps	Réserve naturelle nationale	oui
Hauts de Chartreuse	Réserve naturelle nationale	oui
La Bailletaz	Réserve naturelle nationale	oui
Haut-Rhône français	Réserve naturelle nationale	oui

Tableau 21 : Liste des espaces protégés de PACA et leurs CS.

PACA : 28 espaces protégés et 8 sites gérés par un CEN

Nom de l'espace	Type d'espace protégé	Présence d'un CS
CSRPN PACA	CSRPN	oui
CBN Med	CBN	oui
Terrain acquis (ou assimilé) par un Conservatoire d'espaces naturels : 8	CEN	oui
Port-Cros	Parc national	oui
Ecrins	Parc national	oui
Mercantour	Parc national	oui
Calanques	Parc national	oui
Ilots de Port-Cros	Réserve intégrale de parc national	oui
Haute vallée de la rivière de la Séveraisse	Réserve naturelle nationale	oui
Haute vallée du torrent de Saint-Pierre	Réserve naturelle nationale	oui
Cirque du Grand Lac des Estaris	Réserve naturelle nationale	oui
Versant Nord des Pics du Combeynot	Réserve naturelle nationale	oui
Camargue	Réserve naturelle nationale	oui
Région de Digne	Réserve naturelle nationale	en coopération avec le CS du Verdon
Lubéron	Réserve naturelle nationale	oui
Sainte-Victoire	Réserve naturelle nationale	créé courant 2015
Coussouls de Crau	Réserve naturelle nationale	oui
Ristol - Mont-Viso	Réserve naturelle nationale	oui
Plaine des Maures	Réserve naturelle nationale	oui
Marais du Vigueirat	Réserve naturelle nationale	oui
Camargue (delta du Rhône)	Réserve de biosphère	oui
Mont Ventoux	Réserve de biosphère	non
Luberon Lure	Réserve de biosphère	oui
Réserve de biosphère du Mont Viso	Réserve de biosphère	oui
Queyras	Parc naturel régional	oui
Luberon	Parc naturel régional	oui
Camargue	Parc naturel régional	oui
Verdon	Parc naturel régional	oui

Alpilles	Parc naturel régional	oui
Préalpes d'Azur	Parc naturel régional	oui
Baronnies provençales	Parc naturel régional	en cours de création en 2015-2016

Ont été ajoutés à cette liste des espaces protégés les conservatoires botaniques nationaux dont la composition du CS semblait présenter des traits communs avec les CS étudiés. Pour des raisons évoquées plus bas dans ce chapitre, les CSRPN ont également été inclus dans cette base de données.

Les organismes relatifs à la gestion de l'eau n'ont en revanche pas été pris en compte. Leur champ de compétence et leur composition disciplinaire m'ont paru en effet plus éloignés des autres CS recensés et leur ajout aurait pu nuire à la cohérence de l'objet. L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée possède effectivement un conseil scientifique créé en 1992 et composé de 39 membres au 31/10/15. Mais seuls cinq de ses membres font partie d'autres conseils scientifiques recensés. En outre, le conseil scientifique du contrat de baie de Toulon n'a pas répondu favorablement à ma demande et a refusé de me communiquer la liste de ses membres.

Les deux tableaux ci-dessus indiquent si l'espace protégé dispose ou pas d'un conseil scientifique, qui peut ne pas lui être propre. En effet en Rhône-Alpes et PACA différentes modalités de mise en place de conseils scientifiques ont été choisies.

Les établissements publics en charge des parcs nationaux assurent la gestion d'autres espaces protégés compris dans leur périmètre : RNN, réserve intégrale ou réserve de biosphère. La compétence du CS du parc national est étendue, le cas échéant, à ces autres espaces. Par exemple, le CS du parc national des Écrins est compétent pour le parc national ainsi que pour les huit réserves naturelles nationales et la réserve intégrale qu'il gère.

Symétriquement, un même espace peut être couvert par plusieurs CS. Le PNR d'Ardèche et le géoparc d'Ardèche ont par exemple chacun leur CS propre même si leur géographie est similaire. De même, la réserve de biosphère de Camargue s'étend sur le territoire du PNR de Camargue mais chaque entité possède son propre conseil scientifique.

Certaines structures ont en revanche décidé de regrouper les conseils scientifiques des différents espaces qu'elles gèrent. Le CS de la RNN du Vercors a par exemple été fusionné avec celui du PNR du Vercors, les deux espaces étant gérés par le même organisme, le comité syndical du PNR.

Certains espaces éloignés géographiquement peuvent également partager le même CS.

Dans trois cas, des réserves naturelles présentant des caractéristiques écologiques proches (des tourbières, des milieux de haute-montagne ou des milieux fluviaux) se sont regroupées pour établir un conseil scientifique commun<sup>145</sup>.

<sup>145</sup> Il s'agit des réserves 1 : Grand Lemps et Luitel ; 2 : des Îles de la Platières, Haut-Rhône, Ramières et Val de Drôme ; 3 : des neuf réserves de Haute-Savoie

Les parcs naturels régionaux peuvent adopter différentes stratégies. Ainsi, dans le Luberon, le CS est commun au PNR, à la réserve de biosphère et à la réserve naturelle nationale. Le même schéma s'applique pour le Queyras. En Chartreuse au contraire le CS du PNR et le CS de la RNN sont dissociés même si des liens existent entre ces deux entités.

Les deux tableaux ci-dessous récapitulent les modalités de regroupements, de fusion ou de dissociation des conseils scientifiques de Rhône-Alpes et PACA.

Nombre d'espaces protégés gérés en Rhône-Alpes  
(source: INPN)

			PNR	PN	RNN	Réserve intégrale	Terrains acquis (ou assimilés) par un CEN	Réserve de biosphère	Géoparc	RNR
1	CS	PNR Vercors et RNN Hauts plateaux du Vercors	1		1					
2	CS	PNR Chartreuse	1							
3	CS	PNR Livradois Forez	1							
4	CS	PNR Pilat	1							
5	CS	PNR Bauges + géoparc	1						1	
6	CS	PNR Monts d'Ardèche	1							
7	CS	PN Vanoise et RNN		1	4					
8	CS	PN Ecrins et RNN et réserve intégrale		1	8	1				
9	CS	RNN Haute Savoie (9 réserves)			9					
10	CS	RNN Grand Lemps et Luitel			2					
11	CS	RNN Gorges d'Ardèche			1					
12	CS	RNN Îles de la Platières, Haut-Rhône, Ramières et Val de Drôme			3					1
13	CS	RNN Marais de Lavours			1					
14	CS	RNN Chartreuse			1					
15	CS	RNN Grotte de Hautecourt			1					
16	CS	RNN Haut-Jura			1					
17	CS	PN Cevennes		1				1		

18	CS	Géoparc du Chablais							1	
19	CS	Géoparc des Mont d'Ardèche							1	
20	CS	CEN RA					26			1
21	CS	CSRPN Rhône-Alpes								
22	CS	CBN Alpin								
		<b>Total des sites</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>31</b>	<b>1</b>	<b>26</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>2</b>
		<b>Total général</b>	<b>72</b>							

Tableau 22 : Nombre de conseils scientifiques par type d'espaces protégés en Rhône-Alpes

Nombre d'espaces protégés gérés en PACA (source INPN)

			PNR	PN	RNN	Réserve intégrale	Terrains acquis (ou assimilés) par un CEN	Réserve de biosphère	Géoparc	RNR
1	CS	PNR Queyras et RNN de Ristolas Mont-Viso	1		1					
2	CS	PNR Luberon	1		1			1	1	
3	CS	PNR de Camargue	1							
4	CS	PNR du Verdon	1							
5	CS	PNR des Alpilles	1							
6	CS	PNR des Préalpes Azur	1							
7	CS	PN Port Cros		1		1				

Chapitre 4

8	CS	PN Ecrins		1	8	1				
9	CS	PN du Mercantour		1						
10	CS	PN Calanques		1	1					
11	CS	RNN Camargue			1					
12	CS	RNN Coussouls de Crau			1					
13	CS	RNN Plaine des Maures			1					
14	CS	RNN Marais du Vigueirat			1					
15	CS	Réserve biosphère Camargue						1		
16	CS	CEN PACA					72			
17	CS	CSRPN PACA								
		<b>Total par sites</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>15</b>	<b>2</b>	<b>72</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
		<b>Total général</b>	<b>102</b>							

Tableau 23 : Nombre de conseils scientifiques par type d'espaces protégés en PACA

Sur les 70 espaces protégés recensés à l'échelle régionale en 2015, seuls deux espaces protégés sont dépourvus d'un CS : la réserve de biosphère du Mont Ventoux et le PNR du Haut-Jura. Les conseils scientifiques du PNR des Baronnies Provençales et de la RNN de Sainte-Victoire étaient en cours de création à cette époque. La tendance à la systématisation des CS est donc bien manifeste.

J'ai en définitive identifié 39 conseils scientifiques en Rhône-Alpes et PACA et recensé 577 personnes membres d'un ou plusieurs de ces conseils.

Tableau 24 : Liste des 39 conseils scientifiques identifiés en Rhône-Alpes (ra) et PACA en 2015

	nom du CS	type_ CS	numéro de département	région	nombre de membres
1	Ecrins	pn	5	paca	25
2	Vanoise	pn	73	ra	24
3	Mercantour	pn	5	paca	25
4	Port-Cros	pn	83	paca	26
5	Calanques	pn	13	paca	26
6	Vercors	pnr+rnn	38	ra	27
7	Bauges	pnr	73	ra	16
8	Livradois-Forez	pnr	42	ra	10
9	Pilat	pnr	42	ra	23
10	Monts d'Ardèche	pnr	7	ra	11
11	Queyras	pnr	5	paca	25
12	Verdon	pnr	4	paca	24
13	Préalpes	pnr	6	paca	20
14	Luberon	pnr	84	paca	25
15	PNR Camargue	pnr	13	paca	25
16	Alpilles	pnr	13	paca	25
17	RNN Haute-Savoie	rnn	74	ra	40
18	RNN Marais de Lavours	rnn	1	ra	18
19	RNN Îles de la Platières, Ramières Val de Drôme et Haut Rhône	rnn	26	ra	11
20	RNN Haut-Jura	rnn	1	ra	30
21	RNN Gorges d'Ardèche	rnn	7	ra	13
22	RNN Chartreuse	rnn	38	ra	13
23	RNN Grand Lemps et Luitel	rnn	38	ra	6
24	RNN Grotte de Hautecourt	rnn	1	ra	10
25	RNN Camargue	rnn	13	paca	15



26	RNN Coussouls de Crau	rnn	13	paca	9
27	RNN Plaine des Maures	rnn	83	paca	20
28	RNN Marais du Vigueirat	rnn	13	paca	22
29	CEN RA	cen	69	ra	42
30	CEN PACA	cen	13	paca	18
31	CSRPN RA	csrpn	69	ra	22
32	CSRPN PACA	csrpn	13	paca	24
33	CBN Alpin	cbn	5	ra	18
34	CBN Med	cbn	83	paca	21
35	Géoparc Chablais	géoparc	74	ra	20
36	PNR Chartreuse	pnr	38	ra	12
37	Biosphere Camargue	biosphere	13	paca	13
38	Biosphere Cévennes	pn	7	ra	21
39	Géoparc Monts_Ardèche	géoparc	7	ra	14

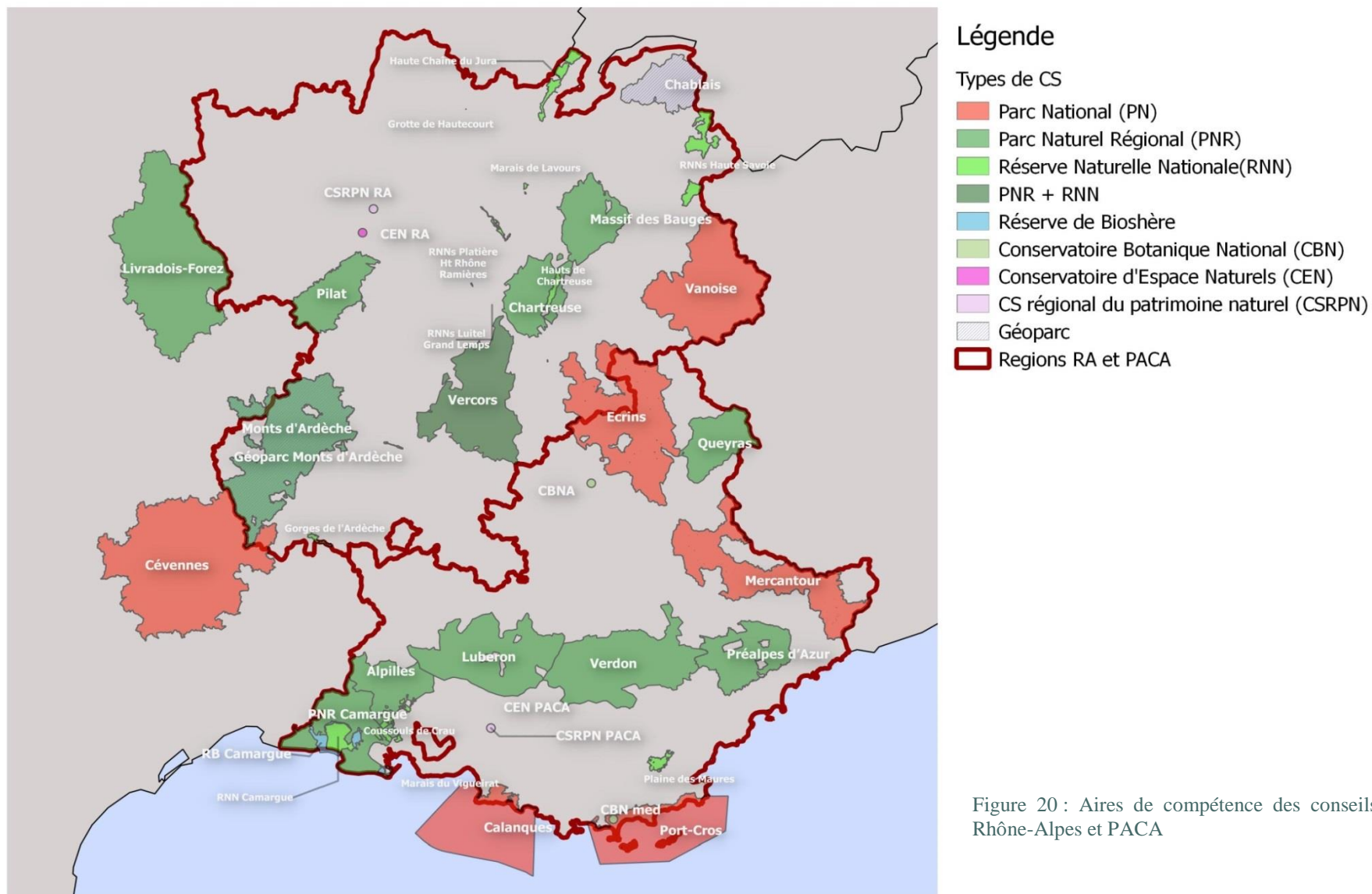


Figure 20 : Aires de compétence des conseils scientifiques en Rhône-Alpes et PACA

Cette carte montre que certains espaces sont particulièrement concernés par l'empilement des conseils scientifiques. En 2015 on trouvait ainsi en Camargue :

- ♦ le conseil scientifique du parc naturel régional de Camargue
- ♦ le conseil scientifique de la réserve naturelle nationale de Camargue
- ♦ le conseil scientifique de la réserve de biosphère de Camargue

Et à proximité également le conseil scientifique de la RNN de la Crau.

Pourtant, les participant·es à ces conseils envisagent difficilement la fusion (ou même le rapprochement) de ces conseils dont la composition a été savamment réfléchie, parfois de manière à ne pas trop se recouvrir.

« J'ai dit qu'on allait fusionner rapidement et avec enthousiasme les CS de la réserve de biosphère et du PNR de Camargue, après en se posant cette question du conflit d'intérêt c'est devenu plus compliqué. Par définition dans une réserve de biosphère, on prend les scientifiques travaillant dans la réserve de biosphère car c'est un terrain de travail ; alors que dans un parc le CS évalue les recherches menées dans un parc. Donc il doit être composé de scientifiques qui n'ont pas de rapport avec le parc ! Alors on a analysé la composition des deux conseils scientifiques et on se pose beaucoup de questions, pour savoir s'il restait de quoi constituer un conseil. »

En outre, certains CS présentant des statuts non couverts par cette étude n'apparaissent pas sur cette carte. La réserve nationale des Aiguilles Rouges possède concrètement deux conseils scientifiques. Le premier est le comité scientifique des réserves naturelles de Haute-Savoie, géré par Asters et établi officiellement comme conseil scientifique par arrêté préfectoral. Créé en 2008 par l'association des amis de la réserve, le second s'intitule « conseil scientifique de l'association des réserves naturelles des Aiguilles Rouges ». Composé de 12 membres et sous statut associatif, il est présidé par Henri Rougier et se réunit deux fois par an en séance plénière. Des groupes de travail réalisent des études scientifiques, en encadrant notamment des étudiants en stage, et assurent une animation scientifique au chalet du col des Montets, un espace d'accueil du public. En pratique si ces deux CS coexistent sur le même territoire, ils n'entretiennent volontairement aucun lien, notamment en raison d'un dialogue difficile entre Asters et l'association d'amis. Deux personnes sont néanmoins membres de ces deux conseils.

### 4.1.3. Quels liens entre conseils scientifiques ?

Certains CS sont géographiquement très proches, comme les CS des espaces protégés des Alpes du Nord et peuvent même être compétents sur un territoire en partie commun. Mais, les relations entre conseils sont souvent faibles, voire absentes, qu'il s'agisse de CS voisins ou de CS rattachés à un même type d'institution. Pourtant une forme de hiérarchie peut exister en conseils et quelques initiatives existent pour les rapprocher avec des actions et instances communes.

Cet état peut s'expliquer par le fait que les moyens des CS sont très limités (Arpin et al, 2015b). La création de relations entre les conseils scientifiques n'est donc pas une priorité pour ces organismes qui essayent avant tout de faire fonctionner leur CS. En outre, il a été choisi d'adosser ces organisations à un territoire spécifique correspondant au périmètre de l'espace protégé. Comme le dit un membre : « la réflexion que je me suis faite, c'est que ces espaces et ces conseils ils sont extrêmement territorialisés. C'est-à-dire c'est le conseil de Haute-Savoie, c'est le conseil du Vercors, c'est le conseil de Chartreuse... ». Cette territorialisation est souvent citée comme un atout des CS, qui permet de faire correspondre au mieux les positions et avis élaborés aux contextes locaux : « Je ne conçois pas qu'on puisse traiter une question en CS sans tenir compte des contextes de ces territoires. La territorialisation, c'est un garde-fou, qui mobilise. Il faut la conserver pour poser ces questions-là » (extrait de séance du CS du PN Écrins).

Le manque de liens entre CS peut également s'expliquer par le manque de liens entre espaces protégés. Il m'a souvent été dit que seuls quelques programmes réunissaient les grands espaces protégés alpins, tel que le réseau de recherche sur les lacs d'altitudes « Lacs Sentinelles » animé par Asters. Un directeur s'étonne de cette absence de travail en commun des espaces protégés sur des questions aussi brûlantes : « Globalement c'est quand même assez particulier d'avoir comme socle d'un élément de référence sur des questions de changement climatique en haute montagne qu'un seul programme commun (...) on est dans un contexte où il faut qu'on apprenne à évoluer. Qu'est ce qui nous empêcherait demain de dire tout ça pourrait être un peu plus connecté, décloisonner un peu tout ça... mais ce n'est pas dans l'air du temps. ».

L'absence de liens entre espaces protégés peut être également analysée comme la conséquence de l'existence d'une compétition larvée entre les différents espaces, qui sont mis en concurrence pour l'octroi de moyens :

« On dit “mon territoire est spécifique”, hein ça c'est une démarche, une patrimonialisation à outrance, disant mon territoire est particulier, où l'on veut démarquer le territoire et en même temps quand on participe à plusieurs conseils on voit que les questions sont les mêmes. Donc je trouve que y a une espèce d'absence de mise en relation entre ces espaces mais qui s'explique en partie par une logique de mise en concurrence » (extrait d'entretien avec un membre de plusieurs CS).

Les espaces protégés cherchent donc à se distinguer les uns des autres, notamment à travers leurs stratégies et programmes scientifiques, pour renforcer leur légitimité auprès des pouvoirs publics. C'est le sens de l'extrait d'entretien suivant :

« Il y a des efforts considérables réalisés dans ces différents espaces mais je vois qu'il y a très peu d'interactions entre ces espaces. Et que y a même parfois des espèces de mises en concurrence larvées pour trouver des stratégies de gestion de tel ou tel espèce ou habitat. »

À l'échelle individuelle, aspect que je développerai plus loin dans cette thèse, participer à plusieurs conseils assure une certaine visibilité et reconnaissance à des membres.

Pourtant ce constat général ne doit pas masquer le fait qu'il existe tout de même des liens entre les conseils scientifiques, à la fois fonctionnels et issus de la constitution d'un milieu relationnel qui se construit dans le creux des rencontres pendant les conseils scientifiques.

### **Quelle hiérarchie entre CS ?**

Il n'existe *a priori* pas de gradation entre conseils scientifiques. Le panorama national classé par échelle spatiale n'impliquait pas qu'un CS national ait un pouvoir d'orientation sur un CS territorial. Chaque instance est autonome et détachée des autres CS.

Même si rien n'est précisé dans les textes à ce sujet, il existe tout de même une forme de hiérarchie entre les CS. Ainsi comme nous l'avons vu, les incitations du CORP, le CS de la Fédération des PNR, ont influencé assez fortement les CS des PNR aujourd'hui. Les avis du CS de PNF ne sont pas particulièrement destinés aux CS attachés aux parcs nationaux mais aiguillent tout de même la tournure des orientations prises par les conseils.

Les CSRPN peuvent faire office de CS pour les RNN n'en possédant pas. Les membres des CSRPN rendent en outre systématiquement un avis sur le plan de gestion des réserves naturelles régionale et sur les travaux lourds qui y sont effectués. Ainsi, quand la RNN possède son CS propre, il semble que celui-ci soit « subordonné » au CSRPN. Autrement dit la portée des avis du CSRPN paraît plus grande que celle d'un CS de RNN<sup>146</sup>.

Ce principe est expliqué par un membre de la DREAL lors d'une séance du conseil scientifique de la réserve naturelle nationale du Vercors : « Mais en fait dans la procédure d'autorisations dites lourdes, c'est-à-dire une autorisation qui modifie l'état ou l'aspect de la réserve, c'est le cas quand vous créez un impluvium, c'est le cas quand vous installez des gourdes sur le long terme, c'est des travaux qui vont modifier l'état de la réserve. Dans ce cadre-là, on doit recueillir nous État l'avis du CSRPN et de la CDNPS. Et donc si un des deux avis est défavorable le dossier remonte au conseil national de protection de la nature, CNPN. Pour l'instant les avis ne sont pas défavorables, ils ont ajourné leur avis. Donc pour l'instant la balle est toujours dans le camp du CSRPN. Donc à défaut d'avoir cet avis favorable on ne peut pas délivrer nous derrière État une autorisation ».

Il existerait donc bien une hiérarchie de l'avis des CS : même s'ils sont tous consultatifs, l'avis du CNPN est final, et donc techniquement a plus de poids que celui d'un CSRPN qui en a lui-même plus que celui d'un CS de réserve.

Les acteurs rencontrés appellent ça « le pouvoir bloquant du CSRPN ». Un conservateur de réserve exprime en ce sens la différence entre ces deux CS : « Ils (les membres) ont pu voir les différences avec un conseil qui donne des avis simples et un conseil qui va plus loin que les avis, qui a un pouvoir qui va beaucoup plus loin sur un dossier d'aménagement de réserve d'eau. Le CSRPN ils ont des principes, et ils ont un pouvoir bloquant ; on

---

<sup>146</sup> Même si les textes législatifs ne précisent rien à ce sujet.

est en train de réfléchir à une stratégie (...) Il y a 2 types d'avis : simple et conforme. Le CS donne un avis, le Préfet peut décider autrement. À la différence de l'avis donné par le CSRPN qui est avis bloquant. Tu revoies ta copie ou si t'arrives pas à revoir ta copie cela remonte au ministère. »

Il est également mentionné que le CNPN a « le dernier mot de l'histoire ». En effet, que ce soit dans le cas des réserves ou des parcs naturels régionaux, le CNPN possède un pouvoir d'évaluation des actions entreprises dans ces espaces protégés. Le CNPN est chargé de rendre des avis consultatifs au ministre chargé de la protection de la nature, à sa demande ou à l'occasion de procédures définies limitativement par le code de l'environnement. Ces procédures portent notamment sur la création de parcs nationaux, de réserves nationales ou de parcs naturels régionaux ; de l'approbation de la charte des PNR et des PN ; de l'approbation du plan de gestion des RNN et des travaux en cœur de parc national ou modifiant l'aspect ou l'état d'une réserve naturelle nationale. (articles R. 331, 332, 322, 333).

Il semblerait qu'à une époque il était prévu que des membres du CNPN soient « envoyés » comme représentant·es dans les CS de parcs ou réserves. Ils·elles étaient alors désignés sur les arrêtés de nomination des CS comme « représentants du CNPN ». Bien que cela ne soit plus le cas aujourd'hui selon la base de données relationnelle réalisée, cinq personnes des CS de Rhône-Alpes et PACA étaient nommées en 2015 au CNPN. Ils agissent alors parfois comme des relais du CNPN pour expliquer à la fois ses positions mais également pour présenter ses demandes ou recommandations. Ainsi, lors de la séance du 7 mars 2017 du CS de la RNN et du PNR du Vercors est prévu à l'ordre du jour un échange sur l'évaluation et la révision de la charte du PNR entre les membres du CS, le président du PNR et les élus en charge de cette question. Le président du CS, François Véron, également membre de la commission « parcs naturels régionaux et chartes des parcs nationaux » du CNPN, introduit les échanges en présentant la liste des attentes du CNPN par rapport à une charte de PNR. Il explique par exemple que « Les volets sur l'environnement sont très développés, le CNPN s'attache à ces questions-là. Mais les autres enjeux sont importants comme la préservation du paysage, la gestion de l'urbanisme ou le dispositif mis en place pour suivre et évaluer la charte adoptée. » À plusieurs reprises il se fera ainsi le relais des attentes du CNPN. Depuis mon entrée sur ce terrain, je l'entends par exemple répéter aux chargé·es de mission concerné·es que le parc doit absolument travailler sur le concept de trame verte et bleue afin de ne pas être « retoqué » par le CNPN sur ce point à la prochaine révision de charte.

Finalement ces éléments nous montrent qu'il existe bien des relations dites fonctionnelles entre CS au travers des procédures prévues sur les espaces protégés. Cette analyse révèle donc que des relations se tissent entre les CS au travers des personnes qui y gravitent. Le constat initial d'un manque de liens entre CS s'explique par le fait que ces relations apparaissent peu dans les textes et procédures, ne sont pas théorisées et sont donc peu visibles.

Au cours de mon enquête de terrain, j'ai pu constater plusieurs occurrences d'interactions entre CS d'espaces protégés à l'échelle de la région Rhône-

Alpes. Ces interactions sont de plusieurs types : des mutualisations organisationnelles entre CS ; la création d'instances communes ; l'organisation d'évènements partagés et l'existence d'échanges entre animateur·rices ou président·es de CS.

### **Des mutualisations entre CS**

Des mutualisations existent entre les nombreux CS rhônalpins.

Si les conseils scientifiques de la réserve et du parc de Chartreuse sont distincts, il a toujours été prévu qu'ils aient un certain nombre de membres en commun. Depuis 2010, 6 membres du CS du PNR de Chartreuse sont également membres du CS de la réserve des Hauts de Chartreuse. En 2012, le PNR des Bauges a décidé de désigner comme président de son nouveau Conseil scientifique économique et social Fabien Hobléa, également président du CS du PNR de Chartreuse. Ces trois conseils scientifiques ont ainsi été composés de manière à favoriser leurs relations.

Ces connexions entre CS se retrouvent également dans d'autres espaces. Ainsi Richard Bonet lors d'une journée passée au PNE en février 2015 m'explique que le Conservatoire botanique alpin (CBNA), le PN des Écrins et la station alpine Joseph Fourier<sup>147</sup> ont décidé d'avoir dans le CS un représentant des deux autres institutions :

« - Richard : Après je suis membre du CS du CBNA et je suis dans le petit groupe qui dirige la zone atelier alpes, et pour le jardin alpin [de la station alpine Joseph Fourier], membre d'une sorte de conseil scientifique. (...) Il faut savoir que dans la partie de notre massif, en botanique, on a trois organismes importants : le CBNA, le jardin alpin et le parc des Écrins. On est présent dans chacun des trois conseils scientifiques de nos trois organismes, on se croise. Moi je suis au CBNA et au jardin. On est croisé dans ces choses-là. Cela fait très cooptation, je veux bien l'entendre.

- G : cela s'est fait naturellement ?

- R : cela s'est fait naturellement, à force de relations, et on pense que c'est important pour créer un bloc assez cohérent. »

Le schéma suivant permet de matérialiser ces relations entre les trois conseils scientifiques en représentant « l'échange de membres » de l'un à l'autre.

---

<sup>147</sup> Unité mixte de services de l'université Grenoble Alpes et du CNRS qui s'occupe du jardin botanique alpin du Lautaret.

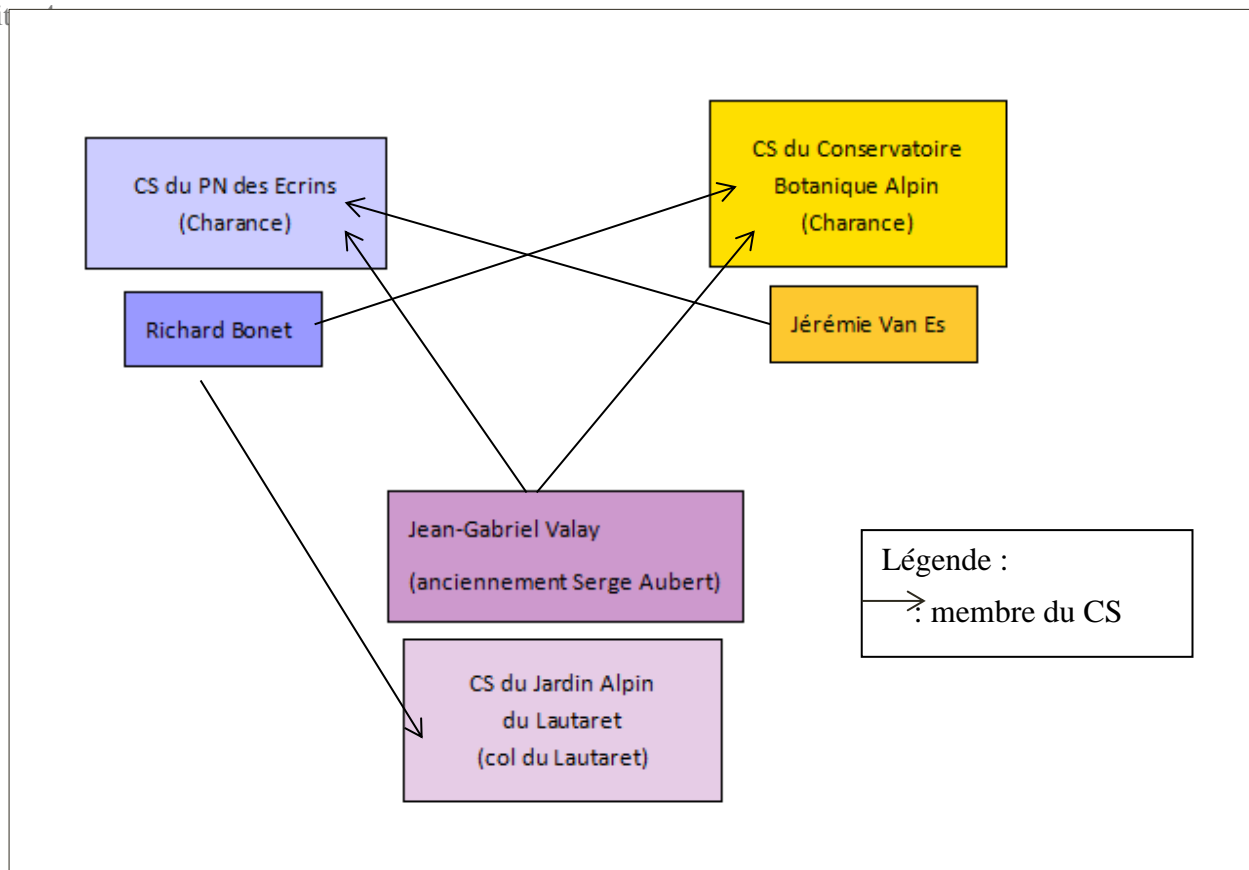


Figure 21 : Visualisation des relations entre les conseils scientifiques du CBNA, du PNE et de la station alpine Joseph Fourier.

Il est parfois également prévu que les conseils scientifiques d'espaces protégés s'appuient sur les CS voisins. Ainsi dans le plan d'action quinquennal des CEN Rhône-Alpes, il est indiqué que le CS du CEN peut s'appuyer sur « le CSRPN ou des instances scientifiques connexes (conseil scientifique de l'Agence de l'Eau, conseils scientifiques de PNR ou de PN, conseils scientifiques des réserves naturelles...) ».

De même certains CS ne se privent pas de solliciter les compétences de membres de CS voisins lorsqu'ils en ont besoin, notamment pour la rédaction d'avis. Ainsi, la présidente du conseil scientifique de la Vanoise a à plusieurs reprises sollicité Laurent Cavalli, hydrobiologiste à l'Université d'Aix-Marseille et membre du conseil scientifique du PN des Écrins. Il m'explique que ces sollicitations lui semble rentrer dans son rôle de conseiller : « Je me prête volontiers à ce jeu-là, parce que je trouve qu'en tant que membre du conseil, c'est dans ce rôle-là, dans ces missions-là que je peux vraiment aider. Donc et en fait ce type d'activité, je l'ai à la fois avec les Écrins, mais je l'ai aussi avec la Vanoise, et souvent quand ils ont un problème en lien avec les lacs et les poissons, ils me sollicitent pour donner mon avis, donner mon avis en tant que scientifique. Par exemple, elle m'a contacté y a très peu de temps parce qu'ils voulaient modifier les pratiques piscicoles dans deux lacs de la Vanoise, donc je lui ai dit que je donnais mon avis en répondant en tant que scientifique sur quelles étaient les conséquences de tel ou tel choix de gestion » (extrait d'entretien).



### **Des actions communes**

Les « rencontres de Divonne » en novembre 2013 ont été le premier évènement organisé entre les réserves naturelles de Rhône-Alpes autour de leurs recherches et actions scientifiques.

Ces rencontres ont été initiées par un petit groupe de travail issu du CS des réserves de Haute-Savoie et du CS de la réserve naturelle de la Haute-Chaine du Jura et organisées par Asters.

Pour Jacques Bordon, président du CS de la RNN de la Haute-Chaine du Jura : « L'idée de ces rencontres est issue, d'une part, de la constatation que les résultats des travaux de recherches réalisés sous l'égide des conseils scientifiques des RN restent, trop souvent, confinés dans des rapports internes (littérature grise) ou sont publiés dans des revues scientifiques d'accès restreint. (...) Ces premières rencontres se placent également, comme une première initiative visant à rapprocher les conseils scientifiques des réserves naturelles de Rhône-Alpes, dans le but de permettre des échanges d'expériences, de protocoles et de résultats, afin que chacun profite au mieux des acquis obtenus par d'autres sur d'autres sites. Nous souhaitons que cette démarche initiale soit suivie par d'autres dans l'avenir, sous des modalités à définir. ». (Actes des journées). Cet évènement consistait en une succession d'interventions où, par espace protégé, les membres du conseil scientifique ou les scientifiques associés à une réserve réalisaient des présentations de leurs recherches. Etaient ainsi représentés les scientifiques de la région interagissant avec sept RNN de Rhône-Alpes.

Les parcs nationaux ont également imaginé des rencontres sur des thématiques communes permettant de réunir conjointement leurs CS : « c'est avec Marie-Hélène Cruveillé des Écrins qu'on avait pris l'initiative de faire des rencontres inter CS, pour...en essayant de choisir les thèmes communs et de les traiter en synergie avec tous les parcs ». Ainsi les 10 et 11 décembre 2008 a eu lieu à Vallouise le premier conseil scientifique interparcs de montagne. En introduction de ces deux jours, MH Cruveillé explique « qu'il s'agit d'une volonté des quatre présidents des conseils scientifiques de la Vanoise, du Mercantour, des Pyrénées et des Écrins. Confrontés aux mêmes problèmes, les quatre conseils ont souhaité échanger leurs expériences, pour alimenter les réflexions de chacun. Pour cela, trois thèmes ont été retenus, correspondant à trois demi-journées : le caractère du parc, le dénombrement d'ongulés et passer de l'inventaire au suivi. » Lors de ces deux jours chaque conseil scientifique de parc était représenté par une petite délégation appuyée par deux ou trois membres de l'équipe permanente.

Les 6 et 8 juin 2011, le conseil scientifique interparcs de montagne à Aussois, dans le parc de la Vanoise, a lui porté sur le suivi sanitaire de la faune sauvage, le programme Lacs Sentinelles et à nouveau sur les indicateurs de suivi des ongulés.

Ces CS ont notamment donné lieu à une réflexion pour conduire un séminaire scientifique englobant cette fois l'ensemble des parcs. Ainsi en juin 2014, des représentants des équipes des parcs, environ vingt membres des CS et des scientifiques se sont réunis « pour parler de culture ».



Photo 11 : Séminaire culture des parcs nationaux, juin 2014, Montpellier – photo prise par PNF pour communiquer sur la rencontre

Enfin, un projet de CS interparcs sur les questions sanitaires a été évoqué en 2015 mais ne s'est finalement pas concrétisé. Il a été décidé que les CS concernés examineraient le sujet chacun à leur tour.

D'autres formes d'actions sont parfois organisées entre CS. En PACA, les cinq parcs de la région ont par exemple répondu ensemble à l'appel à projets du ministère de l'environnement et développé un projet visant à clarifier le concept de trame verte et bleue ; la méthodologie d'approche élaborée conjointement par leurs conseils scientifiques.

### **Des instances communes**

Outre les mutualisations de leurs membres ou des activités, il est parfois prévu des instances communes permettant les échanges entre CS.

Comme déjà évoqué, les conseils scientifiques des PNR de France se retrouvent une fois par an à Paris lors d'une journée organisée par le CORP. Les derniers ordres du jour (2014, 2015, 2016) indiquent que ces échanges portent sur le fonctionnement des CS et leurs attentes, les thématiques de recherche abordées dans les PNR ou l'organisation du colloque annuel des PNR. Ce colloque est d'ailleurs une autre occasion de retrouvailles entre participant-es aux CS des PNR.

La veille des séances du conseil scientifique de PNF, les président-es des CS des parcs nationaux avaient eux-elles pris l'habitude de se retrouver pour échanger dans ce qu'ils nomment « la conférence des présidents ».



Photo 12 :  
Conférence des  
président·es des  
conseils  
scientifiques de  
parcs nationaux,  
18 mars 2015,

© PNF

Le 18 mars 2015 à PNF, les six président·es des CS des PN des Pyrénées, du Mercantour, de Port-Cros, des Cévennes, de la Vanoise et des Écrins étaient ainsi réunis à Montpellier. L'ordre du jour portait sur la stratégie scientifique de PNF et la réalisation d'un état des lieux des modalités d'élaboration des avis dans les différents parcs pour échanger sur les difficultés éventuellement rencontrées dans la construction des avis. Les président·es de CS pouvaient proposer des points à inscrire à l'ordre du jour. A par exemple été aussi évoqué ce jour-ci le projet de réintroduction du mouflon dans les Cévennes et l'extension du programme alpages sentinelles au PN du Mercantour.

Ce moment d'échange unique est particulièrement apprécié des président·es de conseils scientifiques, comme l'explique cette présidente : « Y'avait notamment cette conférence des présidents là, qui avait lieu souvent la veille du CS, j'aimais bien parce que ça me permettait d'avoir des éléments de comparaison, de voir comment les autres présidents s'y prenaient ... ».

De façon moins institutionnalisée, Carole Birck me racontait avoir provoqué à sa prise de poste en 2012 une réunion entre plusieurs RN afin de connaître le fonctionnement de leur CS et de s'inspirer d'autres expériences pour alimenter sa réflexion. Le 25 juillet 2012 à la maison de la RN des Marais de Lavours se sont donc réunis les conservateurs ou animateurs des CS des réserves du Vercors, de Chartreuse, de Haute-Savoie, de la Haute-Chaine du Jura et du marais de Lavours. Carole a réalisé pour l'occasion un tableau synthétique récapitulant la composition, le fonctionnement et les modes de financement de chaque CS. Le compte rendu de la réunion prévoyait « dans l'hiver la rencontre des présidents des CS pour discuter de leurs rôles respectifs » mais cette rencontre n'a à ma connaissance pas eu lieu.

Il arrive également que des acteur·rices parties prenantes de l'animation de CS d'espaces protégés soient invités à des séances plénières d'autres CS. Ainsi, lors de la séance de septembre 2015 du conseil du Vercors, la conservatrice de la RNN des Hauts de Chartreuse est invitée pour parler de l'expérience de sa réserve dans la gestion du pastoralisme. Elle commence son intervention ainsi : « J'avais sollicité Pierre-Eymard pour un recueil d'expérience pour le fonctionnement d'un CS pour la réserve de Chartreuse. J'avais sollicité de pouvoir assister à votre séance, merci d'avoir accepté. Cela permet de faire d'une pierre deux coups. Je présente maintenant la situation pastorale sur la réserve des Hauts de Chartreuse. »

De même, la présidente du CS du PN de la Vanoise a été systématiquement invitée aux séances du CS du PN des Écrins au cours de l'année 2016. Cette invitation a été conçue comme « un moyen de rapprochement » entre CS de parcs nationaux alpins, demandé par certains de leurs participants.

Il faut toutefois relativiser l'importance des liens entre les CS. Ces échanges restent anecdotiques. Ils ont été d'ailleurs rapides à recenser au niveau de mes terrains. À l'échelle individuelle, la coappartenance de membres à plusieurs conseils contribue à catalyser ces échanges. Mais même si ces personnes se retrouvent régulièrement, soit en conseil soit au cours d'autres activités professionnelles (voir chapitre 8), il est très rare qu'elles profitent de leurs rencontres pour échanger des informations sur leur CS. Ainsi selon Carole, mon comité de pilotage de thèse était un des rares moments où elle pouvait en apprendre un peu plus sur le fonctionnement des autres conseils. Suite à ces échanges, elle aurait aimé par exemple assister à une séance du conseil scientifique du PN des Écrins mais ce souhait ne s'est toujours pas concrétisé.

Cette première analyse suggère que les liens entre CS sont souvent initiés par des personnes actives dans les CS plus que par les organisations elles-mêmes. La question de la circulation des personnes entre CS que je traiterai dans les chapitres suivants apparaît donc cruciale.

Les acteur·rices font le constat que les avis d'un CS peuvent peser sur un autre, comme le montre l'extrait d'une séance du CS du PNE :

« Richard : un petit complément, tu as évoqué l'avis sur le loup, il montre l'interdépendance d'une décision d'un CS d'un PN et de leurs conséquences sur les autres CS. L'avis sur le loup est pris et ensuite réutilisé sur chacun des territoires. Mais je peux multiplier les exemples, comme sur la réglementation autour du vol libre ou la neige de culture.

Jean-Pierre Legeard : la remarque de Richard est intéressante. On donne des avis sur les mêmes sujets, comme le loup ou le vol libre. Là on a discuté de tel avis, pourquoi c'est différent ailleurs. Il y a des incidences sur la famille alpine sur des thèmes qui peuvent rejaillir sur le positionnement du parc, parfois pour le mettre en difficulté. »

Ainsi, les relations entre CS autour de la constitution et de la circulation des avis doivent être analysées pour comprendre leurs effets sur l'ensemble des

organisations impliquées dans la gestion des territoires et des espaces naturels.

## **4.2. Un circuit de l'expertise entre instances consultatives**

Même s'il n'existe pas à proprement parler de hiérarchie entre CS et peu de liens institutionnalisés entre ces instances, il m'est apparu, en suivant le devenir d'un avis rendu par un CS, qu'il existe un circuit d'interactions formel et informel entre les diverses instances chargées d'examiner un même dossier : on retrouve les conseils scientifiques mais aussi d'autres instances comme la commission départementale de la nature, des sites et des paysages. Instituée en 2006, cette commission constituée de plusieurs collèges d'acteurs concourt « à la protection de la nature, à la préservation des paysages, des sites et du cadre de vie et contribue à une gestion équilibrée des ressources naturelles et de l'espace dans un souci de développement durable » (art. R 341-16 Code environnement).

La connaissance et la maîtrise de ce circuit par les acteurs impliqués s'avèrent fondamentales pour pouvoir influencer sur le devenir de l'avis soutenu et du projet.

Inspiré du processus de construction d'un avis dans le conseil scientifique de la réserve du Vercors, le schéma ci-dessous démontre bien les différentes circulations potentielles ou effectivement concrétisées : l'avis construit en séance est synthétisé par le président, qui peut solliciter des expertises extérieures ou tenir compte d'autres avis ; il est également discuté avec le conservateur de la réserve. Il est ensuite soumis au comité consultatif, l'organe décisionnel, puis transmis par le conservateur de la réserve au pétitionnaire ainsi qu'aux services de l'État (la DREAL) pour obtenir un arrêté préfectoral.

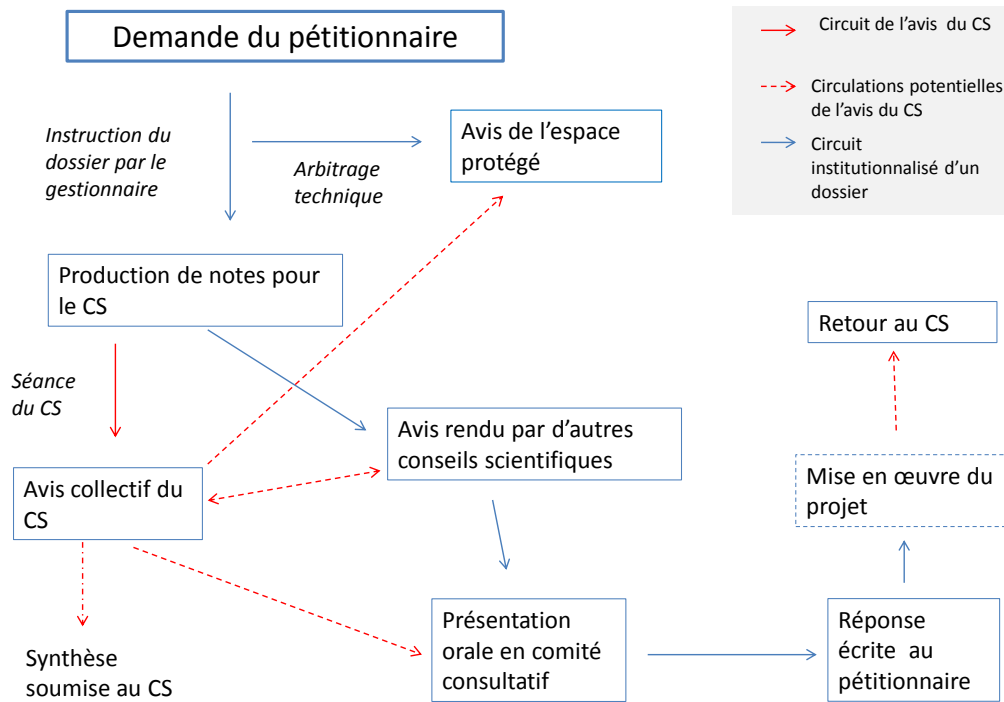


Figure 22 : Processus théorique de construction et de circulation d'un avis scientifique dans la réserve naturelle nationale du Vercors

L'étude d'un dossier où se superposent les instances scientifiques consultatives va permettre d'expliquer les problématiques soulevées.

#### 4.2.1. Le millefeuille : quelles frontières d'action ?

Pour rendre compte de ces interactions peu connues entre ces différentes organisations, j'ai suivi le cas du « dossier » de l'installation d'équipements de stockage en eau : des gourdes et des impluviums<sup>148</sup> sur la réserve des Hauts-Plateaux du Vercors. J'ai découvert ce dossier en janvier 2015 lors de la présentation en séance du CS du Vercors de deux demandes d'autorisation pour installer ces ouvrages sur les alpages de Jas Neuf Bachassons et Chamousset. Ces demandes constituent l'achèvement d'un cycle d'équipement des alpages sur les hauts-plateaux débuté dans les années 2000 puisque ce sont les trois derniers alpages à en faire la demande en 2014.

<sup>148</sup> Les impluviums sont des ouvrages de stockage de l'eau de pluie ou de fonte de la neige. Les animaux ne viennent pas directement s'y abreuver. Des abreuvoirs doivent être installés en contrebas. Les gourdes fonctionnent sur le même principe en plus petit.



Photo 13 :  
Impluvium de  
l'alpage de  
Darbounouse, juin  
2016

Le projet des éleveur·ses du Groupement Pastoral de Chamousset consiste à réaliser un impluvium de 250 m<sup>3</sup>. En effet, depuis l'été caniculaire de 2003, le problème de l'alimentation en eau des ovins ou bovins sur les alpages est récurrent. Plusieurs raisons expliquent cette situation : les aléas climatiques plus fréquents et la récurrence des périodes de sécheresse, les évolutions des troupeaux et des pratiques pastorales, la réduction des moyens humains pour conduire les troupeaux et la présence de loups sur ce secteur qui impose un regroupement nocturne favorisant l'abandon du pâturage tardif du soir et au petit matin. Les animaux ne profitent donc pas de la rosée ou ont accès à une végétation plus sèche. Le manque d'accès à l'eau sur les alpages concernés complexifie la gestion agro-pastorale. Les éleveur·ses doivent parer aux situations d'urgence en déplaçant sur de grandes distances leurs animaux pour permettre l'abreuvement, parfois sur des sites inadaptés. La recherche de l'eau peut, lors des étés secs, mobiliser une grande part des efforts de déplacement et de conduite des troupeaux, avec des charges de travail accrues, au détriment de l'engraissement des animaux. L'objectif de ces projets est de pouvoir remédier à cette insécurité.

Sur les alpages de Jas Neuf et Bachassons, les objectifs recherchés sont similaires. L'éleveur et le propriétaire de l'alpage (ici le Conseil départemental) demandent l'autorisation d'installer deux gourdes souples. La gourde à Jas Neuf d'une capacité de 20 m<sup>3</sup> serait située à proximité immédiate des bâtiments. Pour le deuxième site, la pose d'une gourde de 100 m<sup>3</sup> avait été envisagée à la Fontaine des Bachassons pour stocker l'eau de la fontaine et réaliser un partage de l'eau entre les différents utilisateurs (« pastoraux » et randonneurs). Le choix de ce site avait été débattu avec les services de l'État et il avait été décidé de placer la gourde à proximité des aménagements pastoraux existants.



Photo 14 : Photo-montage pour représenter l'emplacement possible de la gourde sur l'alpage de Jas Neuf, Notice d'impact et évaluation d'incidences N2000, 2014

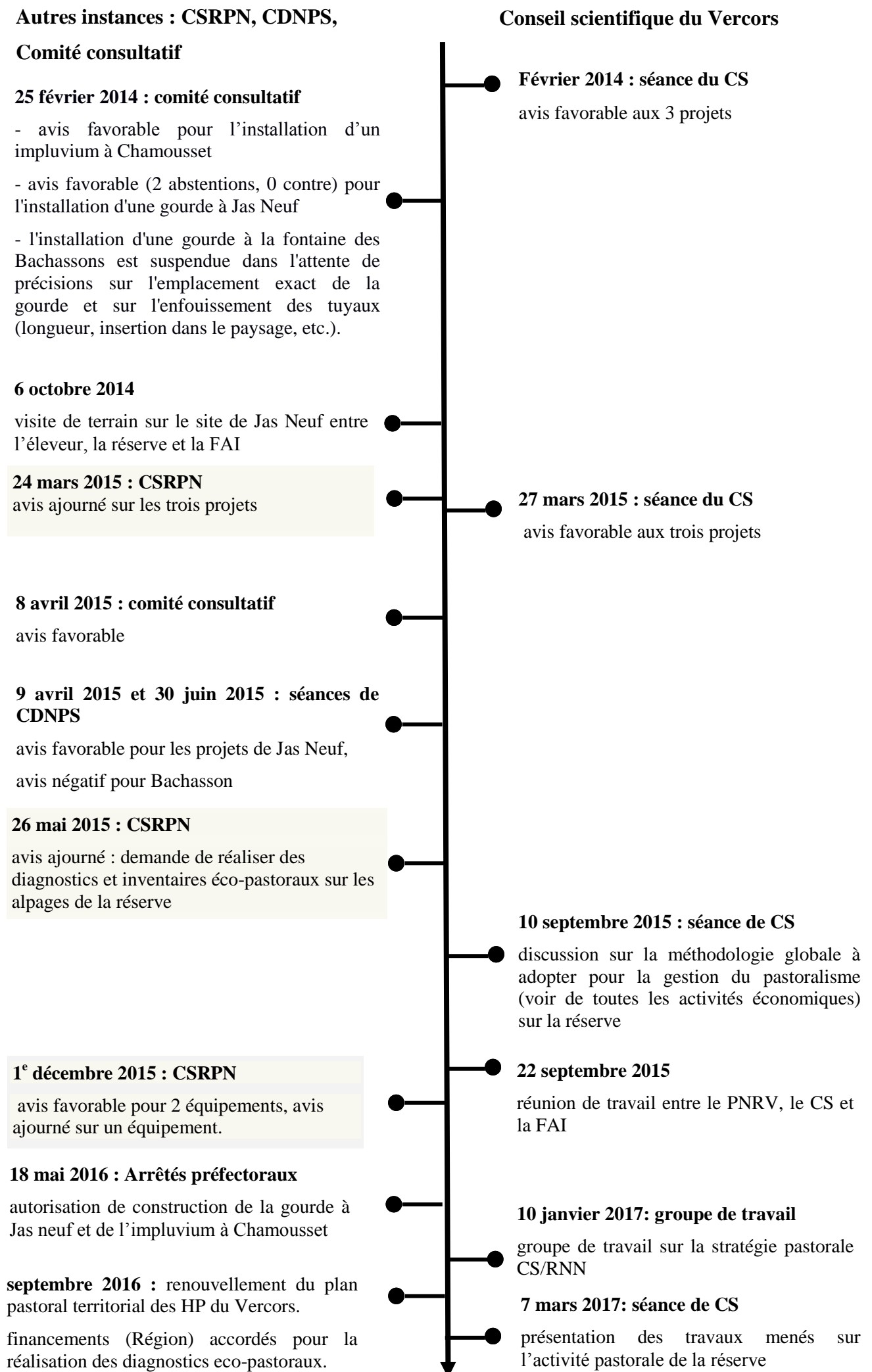
Ces projets sont soutenus par la Fédération des Alpagnes de l'Isère (FAI) qui est chargée d'administrer le projet pour l'alpage de Chamousset. Finalement, au fil des passages des dossiers dans les différentes instances, Bruno Caraguel, coordinateur de la FAI, construit un argumentaire technique pour l'ensemble des trois projets.

Ces installations étant considérées comme des travaux susceptibles de modifier l'état et l'aspect de la réserve, leurs autorisations sont conditionnées aux avis rendus par plusieurs instances : le vote du comité consultatif, l'avis du conseil scientifique du Vercors, l'avis de la DREAL, l'avis du CSRPN et l'avis de la CDNPS (voir chapitre 3).

J'ai pu observer en 2015-2016 comment ces demandes de travaux ont été traitées dans les différentes arènes (CSRPN, CDNPS, CS de la RNN, comité consultatif de la réserve) et par l'administration (DREAL, DDT) et m'entretenir avec ces acteur·rices. Un processus d'aller-retour et d'échanges entre ces instances s'est enclenché, dû notamment au fait que le CSRPN a à plusieurs reprises ajourné son avis. Voici ci-dessous une chronologie rapide des consultations et des avis rendus pour ces trois aménagements.



Figure 23 : Chronologie des avis rendus sur les projets d'équipement des alpages de Jas Neuf, Bachasson et Chamousset



Cette chronologie illustre l'existence d'un « millefeuille scientifique »<sup>149</sup> : plusieurs instances examinent et rendent un avis sur un même projet, avec la mobilisation parfois redondante de compétences et d'expert-es.

Cette succession agace les porteurs de projets qui doivent se mobiliser à plusieurs reprises : « Il faut que ces deux échelons travaillent de manière synergique, me semble-t-il, et... Disons qu'il ne faut pas qu'un même projet passe aux mêmes endroits. C'est à dire qu'à la limite, je ne sais pas quelle instance, une qui voit le détail des projets et dans l'autre instance, le programme stratégique. Et là j'avais l'impression de faire deux fois la même chose, avec des gens exaspérés à Lans parce que ça n'avait pas assez avancé, et des gens exaspérés à Lyon qui voient que le Parc n'a pas de cadre quoi. Voilà.»

Le CSRPN et le CS du Vercors n'aboutissent pas à une position équivalente sur ce sujet et les discussions tenues pendant les séances diffèrent.

À deux reprises, en 2014 et 2015, le CS de la réserve du Vercors émet un avis favorable à ces projets. Pour le CS, ces équipements permettent une meilleure gestion de l'équilibre pastoral. Il estime également nécessaire de clôturer ce cycle d'équipement des alpages mais invite la réserve à travailler globalement sur les évolutions des pratiques pastorales.

L'avis rédigé en 2015 par le président du CS préconise des :

« Compléments plus généraux pour les hauts-plateaux :

- Nécessité d'avoir une meilleure connaissance de l'impact des points d'eau et des écoulements sur la faune, notamment l'avifaune (en lien avec la suppression des bachats<sup>150</sup>)
- Vigilance par rapport aux concentrations de déjections et infiltrations dans le sol, risques de pollution des sources en aval (Jas Neuf est sur la faille de la Cléry)
- Vigilance par rapport à l'intégration visuelle.

Par cet avis, le CS réaffirme comme le dit son président en séance du comité consultatif que « le pastoralisme a sa place sur les hauts-plateaux du Vercors ».

Le CSRPN décide quant à lui par deux fois d'ajourner son avis. Les membres du CSRPN argumentent sur plusieurs aspects. Premièrement, lassés de voir arriver chaque année de nouvelles demandes d'autorisation d'équipements en eau sur la réserve, ils-elles déplorent le manque de gestion globale du territoire et des pratiques pastorales par le gestionnaire de la réserve. Ensuite, les discussions durant les deux séances auxquelles j'ai pu assister se concentrent sur le manque de prise en compte des « priorités » d'une réserve naturelle dans ce type de projet. Un membre rappelle « qu'il convient bien cette fois-ci que le pâturage s'adapte aux enjeux de la réserve et non l'inverse. Ce sont les enjeux de la réserve qui doivent primer ». Il

---

<sup>149</sup> Extrait d'entretien.

<sup>150</sup> Le bachat est une auge en bois ou en pierre placée sous la pompe pour recevoir l'eau, ou pour donner à boire aux animaux.

estime que « le dossier fourni ne fait pas apparaître clairement que les enjeux de la réserve vont primer sur ceux du pastoralisme. » L'augmentation du nombre de bêtes en alpage sur les hauts-plateaux est elle aussi critiquée, jusqu'à dénoncer « une fuite en avant » du pastoralisme sur la réserve. Le CSRPN regrette également le manque d'étude préalable des impacts écologiques sur les milieux des points d'eau ainsi constitués. Même si les argumentaires présentés rejoignent sur de nombreux points celui du conseil scientifique, l'avis final du CSRPN ne prend pas la même direction en décidant de reporter sa décision en attente d'une modification des projets.

Finalement, après l'ajournement des avis rendus par le CSRPN, la réserve se voit contrainte de présenter aux séances de mai puis décembre 2015 une ébauche de plan de gestion global du pastoralisme sur la réserve et la réalisation de diagnostics dits éco-pastoraux identifiant de façon combinée les enjeux écologiques et pastoraux pour chaque alpage concerné. La réserve doit donc s'engager dans la réalisation d'un programme d'action sur le pastoralisme à la mi 2015, en recherchant notamment des financements. De nouveaux documents (dossier d'orientation stratégique, cahiers des charges...) et des programmes d'action (réalisation de diagnostics éco-pastoraux) sont donc en train d'être établis entre la réserve et les fédérations des alpages de l'Isère et de la Drôme. En 2016, trois diagnostics éco-pastoraux sont réalisés en priorité sur les alpages de Jas Neuf, Chamousset et Darbounouse. Ces demandes sont donc devenues un dossier unique à traiter malgré la diversité des sites en jeu.

Lorsqu'on étudie le circuit pris par ces projets d'installation de stockage pour le monde pastoral se pose la question des relations formelles et informelles qui peuvent se nouer entre les instances au cours de ce processus pour le favoriser ou au contraire, l'obstruer.

Le 10 septembre 2015, le conseil scientifique de la réserve est réuni pour se pencher sur la méthodologie globale à adopter pour la gestion du pastoralisme (voire de toutes les activités économiques) sur la réserve. Une série d'exposés et discussions visent à éclairer les gestionnaires de la réserve pour dresser le plan de gestion pastoral demandé. L'avis du CSRPN rendu au mois de mai est discuté à cette occasion. Le conservateur et le président du CS avaient émis l'idée d'inviter le président du CSRPN afin d'échanger sur cette question mais celui-ci a refusé de se rendre à la séance du CS, au motif de conserver « une vision globale et détachée des considérations territoriales ».

Ce sont donc deux agents de la DREAL, le chef du pôle Préservation des Milieux et des Espèces et Freddy Andrieu le chargé de mission nature qui sont venus porter la voix du CSRPN lors de cette séance. Freddy Andrieu débute son intervention ainsi : « Je parle pour l'État et non au nom du CSRPN car le CSRPN a refusé aujourd'hui de participer pour ne pas se mettre dans une situation de juge et partie principalement. Donc voilà je porte la parole de l'État. Je vais vous lire l'avis rendu par le CSRPN. »

Avec ce geste, la nécessité de maintenir une indépendance des avis des conseils est affirmée, en revendiquant la souveraineté du CSRPN. Pourtant en mai 2015, François Véron s'était lui rendu au CSRPN afin de présenter le

dossier avec Pierre-Eymard Biron, le conservateur de la réserve, et Bruno Caraguel de la FAI et de participer aux échanges. Mais François Véron était alors apparu comme « simple pétitionnaire »<sup>151</sup> et aucun traitement particulier lié à son statut ne lui a été réservé. Au CSRPN, chaque acteur venu défendre une demande d'autorisation est nommé « pétitionnaire » : il est convoqué à une heure précise à la DREAL et est tout d'abord auditionné une vingtaine de minutes pendant lesquelles il effectue une présentation de son projet. Puis il répond aux questions des membres du CSRPN. Ensuite, le président lui demande de quitter la salle afin que les membres échangent entre eux et procèdent au vote. Cette pratique n'est pas celle adoptée par les CS de parcs ou réserves, sauf en de très rares occasions comme nous l'avons vu précédemment (voir chapitre 3). Lors de cette séance, François Véron a été soumis aux mêmes règles et n'a pas pu assister aux débats suivants sa présentation.

Certains se sont d'ailleurs questionnés sur la position qui lui a été assignée : « Je ne sais pas comment il a vécu le comité de Lyon. Je ne suis pas sûr qu'il ait été très à l'aise. À mon avis, de mémoire, il n'y a pas eu beaucoup d'égards. Après, je ne sais pas s'il faut faire beaucoup d'égards, mais après, c'est... typiquement, je pense qu'il aurait pu participer au débat suivant. Je comprends mieux la colère du conseil scientifique de Lans, enfin, du Vercors. Parce qu'effectivement, s'ils sont traités comme ça, parce que ça transpire, ça se sait... S'ils sont respectés comme ça, effectivement, aller respecter les instances supérieures, ça doit être assez difficile quoi. ».

Lors des séances suivantes, des membres du CS du Vercors ont effectivement fait diverses remarques montrant que la remise en cause de leur avis par le CSRPN n'a pas apprécié, que ce soit au niveau de l'argumentation scientifique mais aussi de l'organisation de la consultation :

« Je veux dire franchement les choses, cette histoire me gonfle. On en a parlé pendant deux ans, on a perdu du temps avec le CSRPN. Ces troupeaux attendent depuis plus d'un an. Il va falloir faire des tas de projets, de rapports. Ils vont coûter plein d'argent. »

Le président du CS joue ici un rôle important pour aplanir la réception de l'avis du CSRPN et ne pas provoquer une confrontation avec le CSRPN. En effet, les relations entre le CSRPN et le gestionnaire de la réserve du Vercors ont déjà été compliquées par le passé. En 2010, le CSRPN avait en effet refusé de valider en première lecture la révision du plan de gestion. Un des acteurs de mes terrains m'explique cet historique au cours d'un entretien où le choix des termes évoque effectivement une certaine animosité : « Car le CSRPN avait bloqué aussi, et l'un des arguments était que le plan de gestion était trop gestionnaire et pas assez naturalité. Derrière ça on avait reconstruit, on a fait venir... le parc a embauché quelqu'un d'un bureau d'étude qu'il connaissait pour rerédiger le plan de gestion d'une manière qui

---

<sup>151</sup> Extrait d'entretien.

soit moins provocante pour le CSRPN. Il n'est pas nouveau ce conflit... mais ça cela tient à la composition du CSRPN. »

Au cours de l'administration des projets de gourdes et d'impluviums, la position du CSRPN est vécue par les équipes comme une pression extérieure sur la réserve, l'obligeant à agir contre son gré. La perception du CSRPN comme un CS externe avec une attitude « impérialiste »<sup>152</sup> permet *a contrario* d'apprécier la position plus conciliante du CS de la réserve.

« J'ai trouvé le conseil scientifique du Vercors plus opérationnel et plus en face des réalités, moins dans les généralités. » (membre du CS)

« J'ai trouvé qu'ils étaient plutôt mesurés. Enfin, il n'y a pas eu de jugement de valeur tranché sur : "y a trop de moutons sur la réserve et point barre". Donc à partir de là, j'ai trouvé que c'était constructif ». (chargé de mission du PNR)

« Je trouve que le conseil scientifique est quand même beaucoup plus proche des réalités de terrain et des problématiques en termes de gestion. Ça, ça me paraît plus... plus humain, d'une certaine façon. Alors qu'une espèce de, de parti pris de la part du CSRPN, alors qu'on sent bien que sur le terrain bon... il faut composer quoi. Je trouve que les conseils scientifiques de parc sont plus proches du terrain. Ça c'est intéressant ». (membre de CS)

Ces extraits d'entretien soulignent la meilleure connaissance du contexte local prêtée (ou que s'attribuent) les membres du CS de la réserve ; d'autres ont pointé la meilleure assise scientifique des avis rendus. La dissonance entre le CS et le CSRPN permet donc aux acteurs de la réserve de se réapproprier leur propre CS en adhérant à leur position et en la valorisant par rapport à celle d'autres instances.

En outre, à plusieurs reprises durant cette période, François Véron cherche à convaincre le conservateur que l'avis défavorable du CSRPN est bénéfique pour la réserve : « J'essaye de tourner les choses positivement aussi en disant [à Pierre-Eymard] : "attends, il faut utiliser cette pression externe comme un levier pour tenter d'apaiser les relations entre la réserve et les éleveurs" ». Cet épisode va en effet permettre de lancer un chantier de redéfinition des pratiques pastorales sur les hauts-plateaux, avec la révision des diagnostics et une stratégie de suivi qu'il appelle depuis plusieurs années. Ce « blocage » du CSRPN permet donc au CS de faire avancer sa demande de travailler globalement sur les évolutions du pastoralisme, comme François Veron me le rapporte en entretien : « moi je dis à Pierre-Eymard quelque part le CSRPN nous rend aussi service, ce n'est pas qu'une lubie du CS mais c'est plus... ».

Ceci suggère qu'il peut y avoir une stratégie ou du moins un intérêt des acteur·rices à laisser des instances plus distantes (ici le CSRPN) prendre des positions moins conciliantes que les leurs. La stratégie a d'ailleurs abouti à l'obtention de financements régionaux en influant sur le plan pastoral

---

<sup>152</sup> Issu de mon carnet de terrain.

territorial tout en conservant, pour le conseil scientifique du Vercors, une proximité avec les gestionnaires de la réserve.

Enfin, même si l'échange direct et public entre les deux présidents de CS n'a pas été envisageable, des interactions entre ces deux instances se sont développées en coulisse, en « off » comme le disent mes interlocuteur·rices. Les évolutions de ce dossier sur les différentes scènes ont été rendues plus ou moins publiques, par l'intermédiaire des documents rédigés (avis et comptes rendus), diversement accessibles. Quelques échanges ont eu lieu entre les acteur·rices impliqués·es à côté des moments formels que constituent les séances et les avis.

#### 4.2.2. Scènes et coulisses des échanges

Après le premier ajournement de son avis par le CSRPN, un membre de cette instance adresse un courriel au conservateur de la réserve afin de lui présenter plus en détail les arguments avancés : « Un petit courrier d'initiative personnelle, même si je mets en copie le président du CSRPN pour son information. » Après avoir rappelé les raisons pour lesquelles le CSRPN critique ce dossier, il détaille également le travail que doit effectuer la réserve, pour obtenir un avis positif : « Toutefois, pour me prononcer pour ou contre tel ou tel projet de cabane, de réserve d'eau, de plan de pâturage ou autre, j'ai besoin d'avoir, pour chaque "alpage" concerné : d'abord bien sûr, des éléments sur l'impact direct du projet, sur sa zone d'implantation et ses proches environs. Mais surtout, parce que les effets d'un équipement d'alpage ne sont pas que locaux, une cartographie des habitats présents sur l'entité pastorale. ».

Ce message est difficile à traiter pour le conservateur. En effet, les demandes émises ne correspondent pas pour lui à l'avis collectif rédigé par le CSRPN et il ne sait donc pas à quelles exigences il doit se conformer : « J'ai reçu après coup un mail de X, je le connais bien. Mais qui va bien plus loin. De quel droit... ce n'est pas l'avis. Mais le membre dit : " il [le CSRPN] va se prononcer favorablement si on répond à toutes ses questions". Cela va très loin... Surtout après la réponse de Claude Amoros [le président du CSRPN] qui dit que le CSRPN doit rester complètement... global. Du coup je ne sais pas si je dois en tenir compte. »

Malgré cette incertitude, l'échange entre le conservateur et le membre du CSRPN a permis d'éclairer les demandes de ce dernier. Le conservateur, qui a pu utiliser ces éléments pour construire sa réponse au CSRPN, l'a finalement perçu comme bénéfique. Il en informe d'ailleurs les autres acteurs lors d'une réunion de travail entre la réserve, la FAI et le CS en septembre 2015 qui réfléchissent alors à une stratégie pour traiter ces exigences.

À d'autres occasions, c'est le conservateur qui fait jouer son réseau professionnel pour avoir une version plus détaillée et fournie de l'avis rendu. Ainsi, après l'avis rendu par la CDNPS, il demande l'éclairage d'une de ses connaissances, membre de l'instance : « C'est intéressant, à la

CDNPS on est repassé et je viens d'avoir l'avis avant-hier et je suis pas content du tout. J'ai écrit à un membre de la commission que je connais bien qui est au comité consultatif de la réserve. L'avis est complètement différent de ce qui a été dit en séance, et je ne sais pas comment faire ! Donc là j'ai mis un mail ce matin à Vincent L. Je lui demande ce qu'il faut faire, et comme lui il était en séance il dira peut-être mais non l'avis ne correspond pas à ce qu'on a dit ».

Ces deux exemples suggèrent l'existence d'un nombre conséquent d'échanges en coulisses. Même si des relations ne sont pas prévues formellement, les acteurs mobilisent leurs réseaux pour conduire des échanges et influencer sur les négociations. Là encore, la circulation des personnes entre les différentes instances et l'influence de ce phénomène sur la teneur des avis rendus seront à étudier.

La connaissance de la composition des instances est donc une ressource importante pour maîtriser ce qui se joue au travers de ces avis. Lors du renouvellement de 2015, Roger Marciau, également membre du CSRPN de Rhône-Alpes, a été nommé au conseil scientifique de la réserve. Une relation existe donc de fait entre ces deux instances par son intermédiaire. Néanmoins, celui-ci considère qu'il ne doit pas être le représentant du CSRPN auprès du conseil scientifique du Vercors : « Là j'ai bien dit à Pierre-Eymard que je ne représentais pas le CSRPN, que j'étais ici dans le Vercors à titre individuel, enfin, en tant que membre du CS, mais que je n'expliquerais pas les décisions du CSRPN. » Même s'il se prononce finalement assez peu lors de la séance du CS de septembre 2015, Roger Marciau par sa présence lors des différentes sessions assure de fait un pont entre les deux CS. Cette multi-appartenance est vue comme un avantage par une salariée du parc : « Il a gardé de la distance par rapport à son rôle dans le CSRPN, tout en essayant d'éclairer un peu le rendu qu'avait fait le CSRPN, en essayant de remettre dans le contexte. Dans mon souvenir j'ai trouvé ça plutôt constructif en fait. » Cette multi-appartenance serait selon d'autres à encourager afin d'assurer de fait et concrètement une liaison entre les instances qui ne s'opère pas institutionnellement.

Finalement, il s'avère que les liens institutionnels entre conseils scientifiques sont réduits et parfois même découragés. Les acteurs chargés d'instruire les dossiers doivent donc composer avec différents avis, qui n'ont pas été coordonnés. Néanmoins, des relations entre les instances sont bien tissées en creux et cela à plusieurs titres :

- ◆ le travail du président du CS en appui au conservateur chargé d'analyser l'ensemble des avis rendus est d'établir une réponse et une stratégie adaptée ;
- ◆ la multi-appartenance d'une personne à plusieurs instances permet d'assurer une forme de coordination ;
- ◆ les échanges en coulisse permis par les réseaux, professionnels et personnels, des acteurs concernés.

L'ajournement des avis, la circulation des arguments et le temps passé à élaborer des dossiers par les gestionnaires du Vercors auront eu des

conséquences directes par la suite pour le travail des gestionnaires. La révision générale de la stratégie pastorale des hauts-plateaux est lancée en 2016. Manon Chevalier, chargée de mission Natura 2000 au PNR, y consacre désormais une partie importante de son temps. Des rencontres individuelles ou collectives avec différents partenaires ont eu lieu afin d'identifier des enjeux et les chantiers à réaliser (sur l'étude de la mosaïque de milieux ou l'analyse des sensibilités paysagères). Les premières actions avaient démarré début 2017 (détournement de sentiers, informations sur l'activité pastorale dans les cabanes et abris). Tous les alpages feront l'objet d'un diagnostic éco-pastoral sur plusieurs années en partenariat avec les services pastoraux. En 2017, les diagnostics des alpages de Jas Neuf, de Chamousset et de Darbounouse ont été réalisés. L'avancée de ces travaux a notamment été discutée lors d'un conseil scientifique en mars 2017.



Photo 15 : Installation de l'impluvium à Chamousset

## Conclusion

La multiplication du recours à l'expertise scientifique, à des pratiques de concertation et à des instances consultatives modifie la gouvernance territoriale de l'environnement. Au tournant des années 2000, les conseils scientifiques se sont multipliés, entraînant des configurations administratives et techniques complexes et une superposition des instances consultatives. Ce millefeuille complique la prise de décision sur les territoires.

Face à cette situation, des demandes de simplification, de structuration voire de rationalisation des conseils scientifiques se sont développées à partir des années 2000, émises notamment par des fédérations et des membres de conseils. A l'échelle rhônalpine, plusieurs options de fusion de conseils scientifiques (fusion des PNR ou des PN alpins) ont été envisagées mais sans jamais aboutir, faute de soutien. De vives réactions contre ces propositions ont été formulées de la part des membres de conseil, craignant à la fois d'« éloigner les scientifiques du terrain et de ne faire qu'un CS national sans dimension locale » et redoutant les impacts potentiels sur « le



lien particulier »<sup>153</sup> des membres du CS avec les équipes gestionnaires. La création de l'Agence Française de la Biodiversité et de son conseil scientifique en 2017 a légèrement modifié le paysage avec la suppression de certains conseils d'organismes fusionnés<sup>154</sup> mais sans renouveler les problématiques<sup>155</sup> ou les personnes.

Toutefois, cette organisation floue permet aussi un foisonnement d'interactions et cultive le positionnement « frontière » des conseils scientifiques.

Ce chapitre m'a permis de dévoiler des phénomènes socio-professionnels qui seront étudiés par la suite, notamment sur l'importance des dimensions relationnelles dans ces espaces d'interaction intermédiaires, à la croisée de plusieurs frontières. L'absence de relations instituées entre CS cache par exemple l'existence de multi-appartenances. Qui participe à plusieurs conseils, à quelles échelles, avec quels effets, notamment en termes d'échanges de savoirs ?

Les conseils scientifiques sont caractérisés par la circulation de certains acteur·rices qui peuvent tenir un rôle particulier dans la mise en dialogue de situations et le développement de relations. Ceci conditionne une pluralité d'interactions, en séance ou en coulisses ; publiques ou privées, dans le temps des séances ou en différé.

Sur les listes officielles, chaque conseil présente une vingtaine de membres. Comme nous l'avons vu cette composition est hybride : quelles différences constate-t-on, par exemple, dans les rôles et les interventions des membres, selon qu'ils sont ou non chercheurs ? Comment se rassemble un collectif composé d'acteur·rices appartenant à des mondes sociaux normalement séparés ?

Enfin, même si dans ce chapitre les gestionnaires ont pris assez peu de place, une partie des activités de ces instances consiste à catalyser des relations avec les membres du conseil et à construire des espaces dits « d'interface » entre science et action. Le groupe de travail sur le pastoralisme issu du conseil scientifique du Vercors en est un exemple. Quels facteurs favorisent ou empêchent le développement de ces interactions ?

---

<sup>153</sup> Extraits d'entretien et de séance de CS.

<sup>154</sup> L'Agence des aires marines protégées, l'Atelier technique des espaces naturels, l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques et Parcs nationaux de France.

<sup>155</sup> Lors de la première séance du CS de l'AFB une participante s'interroge : « La création d'un nouveau conseil à l'échelle nationale va encore densifier et complexifier le paysage actuel et soulève notamment la question de son articulation avec les conseils de niveau équivalent. Je pense notamment au CNPN, au conseil scientifique de la FRB et au CSPNB ainsi qu'au conseil scientifique de PNF et au CORP, quoique peut-être dans une moindre mesure ».

## Chapitre 5

### Construire une interface en contexte de subordination et frontières multiples



Photo 16 : séance du CS du parc national des Ecrins en 2016

## Introduction

« Ce ne sont pas forcément les limites du conseil scientifique, mais ce sont les limites liées... à notre mode de fonctionnement, à notre mode de travail avec le conseil scientifique. On ne sait peut-être pas en tirer la quintessence. C'est pas LE conseil scientifique, mais c'est LA relation qu'on a nous en tant qu'institution par rapport à ce conseil, ce qu'on lui demande, ce qu'on arrive à expliciter, les questions qu'on arrive à poser et les questions qu'on n'arrive pas à poser... c'est vraiment une dialectique, c'est vraiment un travail de relation. »

J.P. Delorme, directeur du parc naturel régional du Vercors, extrait d'entretien.

Comme je l'ai montré dans les chapitres précédents, le mode d'organisation est fondamental pour comprendre la réalité sociale construite dans les conseils. Néanmoins, plus que l'organisation elle-même, c'est dans le développement de relations entre le personnel de l'espace protégé et les membres du conseil scientifique que s'exprime la spécificité de ces instances. Décrites comme des organisations-frontières (Guston, 2001) permettant de relier deux mondes séparés, la science et la gestion, celles-ci sont porteuses de dynamiques collectives potentiellement nombreuses. Ce chapitre vise à discuter cette approche et à enrichir la connaissance sur la construction de relations professionnelles dans des espaces marqués par de multiples frontières. Sans contester l'importance de la distinction principale entre science et gestion, je démontrerai dans ce chapitre l'existence et l'importance de frontières secondaires, souvent négligées par les études en ce domaine, dans la construction de l'interface gestion-science. La littérature décrit les opérations réalisées pour tracer ou franchir les frontières. Or une approche écologique (Barbier et al, 2013) permet de se pencher sur ce qui connecte, « interface » les sphères sociales (Lamont et Molnár, 2002; Mol et Law, 2005) afin de rendre compte plus largement du travail de coordination, des mécanismes d'alignement et des chaînes de traduction entre les différents acteurs et mondes impliqués (Trompette et Vinck, 2009).

Premièrement, je m'intéresserai aux différentes facettes d'une organisation-frontière afin de saisir en quoi un conseil scientifique s'en rapproche ou s'en distingue notamment en prenant en compte les mécanismes de subordination qui existent entre groupes professionnels. Deuxièmement, j'avancerai une conception plus élargie de la frontière et je montrerai en quoi elle permet de mieux saisir la construction d'interfaces entre science et gestion. Enfin, je développerai les usages et les effets de ces interfaces qui apparaissent diffus, discrets et différés.

## 5.1. Une approche « frontière » des dynamiques collectives qui masque des mécanismes de subordination ?

### Les conceptions des relations science-gestion

Relier les sciences de l'environnement et la gestion de l'environnement est habituellement décrit comme une nécessité pour combler un fossé ou franchir une séparation (Bansal et al, 2012 ; Bartunek et Rynes, 2014 ; Rynes, 2007 ; Van De Ven, 1997). Ce schéma de pensée assume que les chercheur·ses et les professionnel·les de la nature appartiennent à deux systèmes sociaux distincts et clairement séparés l'un de l'autre (Kieser et Leiner, 2009; Merton, 1973). Une demande croissante de liaison entre la science et la gestion a émergé ces dernières années : la gestion des espaces protégés fondée sur des « preuves » scientifiques est promue, en adoptant le modèle qui a par exemple été choisi par la médecine (*evidence-based medicine*) (Pullin et Knight 2001).

Dans le domaine des politiques de la nature<sup>156</sup>, la déconnexion entre des savoirs scientifiques et leurs applications sur le terrain est apparente et bien documentée. Ce thème a fait l'objet de nombreux articles, notamment dans les revues d'écologie et de biologie de la conservation (Pullin et al, 2004 ; Moser et Dilling, 2011 ; Cook et al, 2013 ; Knight, 2013 ; O'Brien 2013 ; Swilling 2014 ; van Kerkhoff 2014). Ce phénomène est désigné de différentes façons telles que le “theory implementation gap” (Arlettaz et al, 2010), le “knowing-doing gap” (Pfeffer et Sutton 2000 ; Knight et al, 2008), le “knowledge-action boundary” (Cook et al, 2013), le “science policy nexus” (Gaffy 2008), ou le problème de l’“interface” (Swilling 2014), de “science-management divide” (Roux et al, 2006), ou le “science-action gap” (Reyers et al, 2010). Plusieurs modèles ont été développés dans la littérature scientifique pour décrire cette séparation entre la science et l'action environnementale et surtout proposer des « solutions » pour rendre la frontière plus perméable (Mermet et al, 2005 ; Besnard, 2013 ; Van Enst et al, 2014). Ces travaux ont une forte influence sur la manière dont est pensée l'interface science-politique à l'heure actuelle. Ils suggèrent de mieux organiser le passage de cette frontière, et donc en parallèle contribuent à alimenter les modèles où science et politique s'opposent et à documenter leurs frontières. Des écologues, des économistes et des chercheur·ses en science de la gestion ont par exemple développé la notion de gestion adaptative depuis les années 1970 (Rabaud, 2016). Face aux incertitudes scientifiques, elle prône une démarche favorisant l'apprentissage par une expérimentation itérative et impliquant les scientifiques et les acteur·rices de la gestion environnementale pour faire communiquer, d'un côté, la science et la pratique et, d'un autre côté, les experts et la population locale (Busquet, 2006), pour que la science interagisse avec « la société ». Le but affiché est d'accroître les connaissances à partir du processus de gestion lui-même et d'adapter la gestion en fonction de ce qui a été appris (McLain et Lee, 1996 ;

---

<sup>156</sup> ou des adaptations aux changements climatiques.

Aldridge et al, 2004 ; Bormann et al, 1999). Ce modèle dont est issu de nombreuses publications est avant tout prescriptif.

Mais la séparation fréquente de la science et de la gestion n'est pas nécessairement problématique (Arpin et al, 2016). La science peut intéresser les espaces protégés même si elle n'a pas d'implications opérationnelles. Symétriquement, les orientations pour la gestion peuvent résulter d'intérêts politiques, éthiques ou économiques plutôt que scientifiques. Plutôt que linéaires et automatiques, les liens entre la connaissance et l'action sont complexes et doivent être construits et maintenus dans le temps (Hulme, 2014). Dans les sciences sociales, une approche plus empirique et moins prescriptive des rapports entre sciences et politiques environnementales s'est développée en participant à la remise en cause d'une vision de la science comme sphère sociale homogène et autonome (voir chapitre 1). Plus particulièrement, les conseils scientifiques ont été analysés au prisme des théories frontières en cherchant à prendre en compte la pluralité des processus de traduction.

Ces liens et leur concrétisation font désormais l'objet d'une attention soutenue. Cook et al. (2013) ont identifié quatre cadres institutionnels favorisant les relations entre la science et la gestion : le recrutement de scientifiques par des institutions qui gèrent la nature ou des territoires, l'établissement de liens formels entre les décideurs et les scientifiques dans les institutions chargées de la recherche, la formation de praticien·nes par des scientifiques ou la création d'organisations-frontières (Guston, 2001).

Les conseils scientifiques sont ainsi majoritairement décrits comme des organisations-frontières (Arpin, 2014a ; Sette, 2014 ; Delclaux et al, 2015 ; Quayle, 2015). Ils sont d'abord présentés comme des entités permettant de lier deux perspectives distinctes : la science et la gestion. À propos du conseil scientifique du parc national de Port Cros, Julie Delclaux écrit : « l'exemple du CS du PNPC montre que le lien fort entre chercheurs et gestionnaires permet un réel dialogue à l'interface recherche-gestion où l'interdisciplinarité est omniprésente. » Le concept de *boundary-organization* a été développé à la fin des années 1990 en sociologie des sciences et en science politique, à partir de la notion de *boundary work* (Gieryn, 1983 ; Jasanoff, 1990) et de *boundary-object* (Star et Griesemer, 1989), pour analyser le développement d'organismes situés à la frontière entre science et politique (Guston, 1999, 2000a, 2000b, 2001 ; Raman, 2005). Il a été appliqué aux États-Unis à des institutions situées à l'interface entre la recherche scientifique et l'action publique, comme des comités d'expert·es, des instituts de recherche et des agences gouvernementales. Pour ces auteur·es, le changement collectif de pratiques ne peut systématiquement être assuré par un processus de standardisation ou par des objets-frontières. Des changements plus généraux sont nécessaires dans la culture des participant·es auxquels participent les organisations-frontières. Miller (2000 et 2001) définit les organisations-frontières comme des « organizations that sit in the territory between science and politics, serving as a bridge or an interface between scientific research, political decision and public action », et Guston (2000a) comme des « institutions that internalize the provisional and ambiguous character of the apparent boundary between science and politics ».

Mais ces travaux se focalisent uniquement sur la finalité de production de connaissance. Il y a donc un angle mort, pointé par Giovanni Prete dans sa thèse, quand la mobilisation des scientifiques ne porte pas purement sur la connaissance mais dans des activités d'intermédiation entre mondes sociaux (Prete, 2010). Ces pratiques sont également marginalement prises en compte dans la littérature sur l'expertise.

L'enquête de terrain que j'ai menée sur les conseils scientifiques incite à procéder à deux ouvertures :

- ◆ à un autre champ de pratique que le seul transfert de connaissance ;
- ◆ à d'autres acteurs : aux scientifiques non-chercheurs (qu'ils soient membres ou participant·es aux conseils en tant que gestionnaire ou autre).

Pour cela, ma démarche ne pose pas de postulat *a priori* sur les lieux et les acteur·rices pertinent·es de l'action collective. Au contraire, leur identification passe par la reconstitution des systèmes d'action concrets.

### 5.1.1. Une frontière principale en tension

La gestion durable des écosystèmes repose sur des systèmes de connaissances diversifiées et polyvalentes. Elle est pensée à travers un prisme circulatoire englobant les savoirs des scientifiques, des décideurs et des gestionnaires. Or, la littérature s'est concentrée sur les rapports entre science et politique et a peu mis en évidence la dimension intermédiaire que constituent les interactions entre les scientifiques et les praticien·nes travaillant dans les espaces protégés et donc précisément sur les rapports entre science et gestion. Pourtant cette relation précède généralement les rapports que peuvent avoir les scientifiques avec les élu·es ou responsables politiques. Les différences culturelles, organisationnelles ou institutionnelles existantes entre les groupes des professionnels de la science ou de la gestion de la nature sont des facteurs importants pour comprendre les interfaces possibles, notamment dans des espaces dédiés à cette mission comme les conseils scientifiques.

### 5.1.2. Deux mondes séparés

#### **Une séparation organisationnelle et institutionnelle**

La création d'un certain nombre d'espaces naturels protégés en France a été insufflée par des scientifiques (notamment les RNN et les PN : Mauz 2002 ; Selmi, 2006). Par exemple, la conjonction entre des activités scientifiques et pédagogiques, la volonté d'acteur·rices féru·es de science et des conjonctures locales ont grandement contribué à la mise en place de la réserve des Aiguilles Rouges (Haute-Savoie), même si les premières motivations ne relevaient pas forcément de considérations scientifiques ou écologiques (Mauz, 2005). Pour de nombreux acteur·rices des espaces

protégés, la science constitue un des piliers de la légitimité et de la crédibilité de leur action voire de l'existence même de ces espaces. Dans les réserves ou les parcs nationaux, beaucoup revendiquent un objectif scientifique. Au Vercors, « on s'est officiellement prononcé comme terrain de jeu pour le monde de la recherche » (extrait entretien avec Benoît Betton). Une partie des espaces protégés s'auto-présente comme « des laboratoires », c'est-à-dire comme le lieu de travail par excellence des chercheur·ses.

Néanmoins, dans leur fonctionnement quotidien, l'articulation entre acteur·rices issu·es de la science et professionnel·les de la gestion n'est pas primordiale, ce qui fait dire à certain·es acteur·rices que « la motivation « scientifique » tout comme l'implication de scientifiques dans la gestion des parcs nationaux « à la française » restent très marginales » (Raffin, 2016). Effectivement, les « gestionnaires d'espaces naturels » ne considèrent pas eux-mêmes que leur travail est principalement mû par des orientations scientifiques.

« Le boulot de gestionnaire d'espace naturel c'est un truc où il y a plein de facettes. Et la dimension scientifique là-dedans, elle me paraît vachement marginale quoi. C'est à dire que la gestion d'espaces, c'est de la politique. Sauf cas particuliers, où t'as un tout petit espace qui est à toi, et t'as le pognon pour en faire ce que tu veux, auquel cas, là, tu peux revenir sur des questions plus fondamentales et scientifiques. Il y a pas mal de réserves dans le département qui tournent pas mal sans naturalistes ni scientifiques dans ou avec l'organisme gestionnaire » (extrait d'entretien avec Bernard Bal, chargé de mission à Asters)

D'ailleurs, peu de chercheur·ses sont recruté·es dans les espaces protégés français en tant que tels.<sup>157</sup>

« En gros on était soit des naturalistes soit des ingénieurs, voilà, quoi, doit pas y avoir beaucoup de chercheurs dans le domaine des RN qui sont salariés. Alors il y a quelques personnes issues du monde scientifique qui ont plus une interface, mais on était rarement dans le domaine de la science ... c'était plutôt le côté technique des sciences et techniques. Par rapport à nos collègues qui bossaient sur l'animation ou sur la garderie, on était plutôt scientifique, mais pas plus. »

Il n'existe d'ailleurs que peu de « services scientifiques » dénommés comme tels dans les espaces protégés chargés de la mise en œuvre d'une politique de collecte, de gestion et d'analyse de la connaissance sur les territoires. Seuls quelques parcs nationaux possèdent un service ainsi dénommé. Néanmoins, dans tous les espaces protégés que j'ai pu rencontrer, au moins une personne est chargée d'entretenir des relations avec des scientifiques. Dans la réserve nationale des hauts plateaux du Vercors cette fonction est « historiquement » assumée par Pierre-Eymard Biron le conservateur mais

---

<sup>157</sup> Peu de gestionnaires sont directement issus de ce milieu professionnel, mais les responsables des cellules scientifiques des espaces protégés sont pour 18 % d'entre eux·elles titulaires d'un doctorat (source : enquête FRB).

également aussi depuis peu par un garde, Hervé Tournier, chargé de suivre les activités scientifiques sur le terrain.

Cette séparation organisationnelle entre monde de la science et monde des espaces protégés est renforcée par une volonté politique historique. À l'échelle du parc national des Écrins, le nom même du « service scientifique » a été plusieurs fois remis en cause par les dirigeant-es du parc. Comme l'explique l'extrait d'entretien suivant, cette appellation pouvait véhiculer l'idée que des laboratoires de recherche auraient la main mise sur ces espaces, ce que les autorités (direction du parc et ministère) souhaitaient proscrire.

« Richard Bonet : En date du 25 juin 1967 il y a eu la proposition de création d'un service scientifique pour le parc national des Écrins. Les premiers parcs sont de 63, mais de mémoire ils n'avaient pas de service scientifique. C'est un gros débat qu'il y a toujours eu sur les parcs, le service scientifique... nous on s'est toujours battu pour avoir ce mot de service scientifique. Battu. Nous, c'est les agents qui travaillent dans le service et avec le conseil scientifique. Plein de fois, pour différentes raisons, les directeurs ou d'autres parcs, ont souhaité qu'on ne s'appelle plus service scientifique mais service connaissance, service études et gestion, service... Alors y a eu l'opposition pendant très longtemps, mais oui, « vous ne pouvez pas vous appeler service scientifique parce que vous n'êtes pas un laboratoire de recherche ». On mélange tout... on a dit pas du tout, on peut faire de la science sans être laboratoire de recherche et nous on est scientifique. (...) Mais cela vient de cet historique, les directeurs, les tutelles ont toujours eu peur que les services scientifiques des parcs soient un laboratoire au sein d'un parc national.

G: ok, et qu'il y ait une transformation ?

R: voilà, que cela transforme en UMR ou... même si c'est pas dit comme ça, voilà. Ils se disaient houlà là va commencer à y avoir des chercheurs qui vont rentrer là-dedans, un deux trois quatre, puis cela va mal finir. »

En mémoire de cette bataille gagnée, Richard Bonet, le responsable du service scientifique garde, affiché sur son placard dans son bureau, la résolution du conseil d'administration instituant ce service scientifique.

Jean Pierre Raffin<sup>158</sup> a dénoncé cette séparation délibérée entre les parcs et les scientifiques dans plusieurs écrits : « Du côté des tutelles, il est manifeste que, dans une certaine culture administrative, les « scientifiques » ont longtemps été perçus comme « incontrôlables ». Ils n'appartenaient pas au club des administrations traditionnelles et n'en dépendaient pas. Utiles pour l'image de marque et le travail bénévole accompli dans les parcs, il n'était cependant pas question de leur accorder une reconnaissance officielle qui eut pu sembler s'apparenter à un « pouvoir » » (Raffin, 2016). Cette expression à charge traduit le regret de certain-es scientifiques de n'avoir pas pu nouer des relations plus profondes avec les espaces protégés faute de soutien de leurs tutelles.

---

<sup>158</sup> Figure de la protection de la nature en France, voir l'index des personnes.



L'existence d'un conseil scientifique est donc l'un des seuls liens formalisés institutionnellement entre les espaces protégés et les scientifiques. Comme le dit Cédric Dentant, botaniste au PNE lors d'une de ses conférences, c'est « la première relation avec la science » pour un parc même si ce n'est pas la seule :

« Avec ces décrets de création des parcs nationaux, la science arrive enfin parce que jusqu'à présent on en parlait relativement peu [dans les espaces protégés]. Les comités scientifiques font rentrer les chercheurs, et d'autres scientifiques, pas forcément que des chercheurs. Pour un parc national, la première relation avec la science, c'est avoir cette sorte de comité consultatif. Et, vous allez voir par la suite c'est relativement important car cette proximité va avoir des incidences sur comment les démarches scientifiques, les premiers programmes vont se mettre en place » (Cédric Dentant, colloque écovég, mars 2015 Grenoble).

### **Une séparation cognitive opératoire**

Outre ces facettes institutionnelles, la séparation entre monde de la science et monde de la gestion est avant tout opérante dans les discours de leurs acteur·rices. Même si au cours de leur travail quotidien, les salarié·es des espaces protégés s'appellent peu « gestionnaires », c'est généralement le terme qu'ils emploient pour se présenter à l'extérieur et notamment dans les arènes scientifiques.

« Y a un projet qui est en construction, avec le CEREGE, un centre de recherche en géologie basé à Aix-en-Provence, un gros labo de géologie ; et là je travaille avec des biochimistes, c'est nouveau. Là c'est clairement l'intervention que j'ai eue avec eux sur le terrain, cela réoriente le programme. En les mobilisant sur certaines espèces, en leur expliquant le fonctionnement du coup eux ils ont creusé, ils se sont dit y a des trucs incroyables donc ils réorientent. Je dis pas que alléluia, c'est moi qui ai trouvé le graal. Par contre, avoir confronté nos deux approches, parce qu'ils ont des approches extrêmement techniques, et là encore tu vois la connaissance de terrain ils l'ont pas. La rencontre des deux cela a fait bingo, une belle étincelle. On a passé les premiers stades pour l'ANR mais on a presque du mal à trouver des financements parce qu'il est très ... pourtant c'est de la recherche ! Mais y'a un côté très atypique. C'est là que je me rends compte, en étant moi-même pas dans la sphère académique, la sphère académique y a un côté très conservatrice et très... elle ose peu prendre de risques. Je trouve ça choquant, à mes yeux la science c'est justement oser les choses. Ça c'est une vision très personnelle. Je suis très critique du monde académique, j'aime beaucoup, à la fois je trouve ça très simulant, je suis très critique du monde académique pour ces côtés... comme je le suis aussi du mien, du monde gestionnaire. »

Cet extrait d'entretien où Cédric Dentant m'explique la naissance d'une collaboration avec des géologues est révélatrice de la structure cognitive visant à distinguer deux mondes : celui de la science et celui de la gestion. Il est d'autant plus parlant que lui-même, travaillant régulièrement avec des chercheur·ses, entretient cette distinction catégorielle. De nettes séparations traversent ce récit : d'un côté le·la scientifique, de l'autre le·la gestionnaire

appartiennent à deux mondes distincts (Demazière, 2016). Cette définition de la réalité et de la séparation des territoires professionnels est partagée par la majorité des personnes rencontrées.

Parler de « monde » à propos des gestionnaires et des chercheur·ses est-il pertinent ? Pour George H. Mead, les mondes sociaux sont avant tout des univers de discours en perpétuelle évolution : pour appartenir à un monde social, il faut apprendre à en maîtriser le langage (Mead, 1934 in Cefaï et al, 2015). La notion a été reprise et élargie notamment par Anselm Strauss qui a préconisé d'adopter une « *social world perspective* » (Strauss, 1978) pour comprendre le changement social et les rencontres entre des groupes différents. Selon cette perspective, les mondes sociaux se caractérisent non seulement par un langage spécifique mais aussi par une activité prédominante, en l'occurrence la production de connaissances fondées sur la détention d'un capital académique hautement spécialisé pour les chercheur·ses et la conservation d'un espace naturel pour les gestionnaires - et souvent par des lieux qui leur sont propres (le laboratoire pour les chercheur·ses, l'espace protégé pour les gestionnaires)<sup>159</sup>.

Dans ce récit, la frontière émerge principalement des différences cognitives entre les connaissances, décrites dans la littérature par le biais du langage (Mezias et Starbuck, 2003), des modes de production de connaissances (avec ou sans le terrain) (Van De Ven & Johnson, 2006) ou des modes de constitution des cadres de travail (à travers les conditions de l'ANR). Elles constituent le principal type de « frontière séparatrice » (Shapiro et al, 2007; Shrivastava et Mitroff, 1984).

Cette frontière prédomine également pour les membres des conseils scientifiques qui utilisent ces qualificatifs de gestionnaires ou chercheur·ses (plus que scientifiques) pour marquer la frontière. Deux réponses du questionnaire de la FRB vont dans ce sens :

« Les mondes de la recherche et des gestionnaires des milieux naturels sont dissemblables et les passerelles sont souvent ténues. » ; « Ce sont deux mondes différents, aux exigences technico-administratives différentes, il faut donc une "marche d'approche" assez longue pour que chacun comprenne ce que veut l'autre, dans une approche "gagnant-gagnant" ».

Cette convergence discursive est donc une structure cognitive opératoire, un « cadre de l'expérience » au sens d'un modèle commun d'organisation de la perception et d'orientation de l'action (Goffman, 1991, p.30). Cette séparation ne détermine donc pas les échanges entre ces deux mondes mais nous informe sur un contexte structurel qui borne les relations entre les acteur·rices, en construisant notamment des espaces extra-scientifiques.

---

<sup>159</sup> Analyse tirée du groupe de travail de la FRB.

### **Comment les participants pensent-ils l'objectif de créer une « interface » entre ces deux mondes ?**

L'espace créé par les rencontres du conseil scientifique produit potentiellement de nombreuses interactions, que ce soit en le considérant comme une instance ou un groupe de participant-es :

- ◆ entre le conseil scientifique et l'espace protégé (au sens de territoire et d'institution) ;
- ◆ entre les conseiller·ères ;
- ◆ entre les conseiller·ères et les gestionnaires.

Cette instance peut donc être vue comme une zone de rencontres, un lieu où des frontières sont créées, négociées et défaites, et comme une institution qui produit des choses : des avis et de l'intermédiation comme la rencontre entre mondes sociaux. Même s'il est aujourd'hui admis en sociologie que la frontière entre science et politique est construite plutôt que donnée et qu'elle se déplace en permanence sous l'effet du travail des acteur·rices (Jasanoff 1990), la manière dont les auteur·es décrivent et analysent les relations entre science et politique ou entre science et action est très variable (Guston, 2000a ; Funtowicz et Ravetz, 1993 ; Sarewitz et Pielke, 2007 ; Huitema et Turnhout, 2009 ; Clark et al, 2011). Ces travaux témoignent notamment de la diversité d'explications complémentaires sur le fonctionnement de l'« interface » (McNie et al, 2008), à savoir le versant collaboratif de cette frontière (voir chapitre 1). Susan Star et ses collaborateurs ont conceptualisé la frontière science-politique en termes d'interface facilitant la production de savoirs. Ils·elles analysent la nature du travail coopératif en l'absence de consensus (Star, 2010) et sur la création de cohérence : « How can findings which incorporate radically different meanings become coherent ? » (Star et Griesemer, 1989). La recherche d'interfaces science-politique productives est devenue en elle-même un programme de recherche (Van Enst et al, 2014). Ce terme est souvent employé dans un sens performatif, l'interface permet de remplir, de combler « le gap », la séparation entre science et politique (Swilling, 2014).

C'est également la formule plébiscitée par les acteur·rices des conseils scientifiques. On m'a reproché lors d'une de mes premières présentations de ma thèse<sup>160</sup> d'employer le mot « frontière » jugé « trop négatif » et suggéré d'utiliser plutôt celui d'interface. Cette volonté coopérative est en effet au cœur des missions d'un conseil scientifique, qui deviendrait une structure idéale si : « là c'est ma vision personnelle, chaque membre devrait être en contact avec un membre de l'équipe et doit être à la disposition du membre de l'équipe, autant que faire se peut hein, en fonction des disponibilités, pour être, avoir un rôle de conseil, conseil ne veut pas dire téléguidé les choses, mais apporter des informations, éventuellement mettre des mémoires d'étudiants, être une interface, apporter une aide à l'espace. Pour moi c'est fondamental, c'est la seule chose qui m'intéresse » (extrait d'entretien avec un chargé de mission).

---

<sup>160</sup> Au cours d'une séance du CSRPN de Rhône-Alpes.

D'ailleurs le président du comité scientifique des réserves de Haute-Savoie va même jusqu'à remettre en cause cette appellation de « conseil scientifique » qui ne restitue pas bien selon lui ce travail de collaboration avec les praticien·nes :

« On dit « conseil scientifique » alors bon, ça pourrait être plutôt conseil, je sais pas de quoi, conseil de pilotage. Parce qu'on a l'impression que c'est la science qui va... qui va gérer là alors qu'il faut de la négociation, de la coopération » (extrait de conversation avec Jean-Marcel Dorioz).

### **Un objectif affiché d'interface dans la construction des ordres du jour**

L'objectif final du conseil scientifique est de faciliter des interactions permettant la création d'un espace favorable pour constituer une interface entre les membres du conseil scientifique et l'espace protégé. La préparation de l'ordre du jour des réunions du conseil scientifique (en séance ou en commission) est fondamentale car elle oriente les conditions d'interactions entre les participant·es.

« Moi ce que j'aime beaucoup c'est qu'on construit ensemble, on voit comment on implique les différents membres. Là je t'ai déjà dit François Dusoulier, Thierry Taton. La carotte [de sédiment] de Laurent Fouinat c'est Fabien Arnaud qui peut en parler. À chaque fois on a quelqu'un qui vient... et ils ne sont pas là sur un fauteuil à se demander ce qui se passe. » (Richard Bonet, à propos de la préparation de la séance de juillet 2016).

La préparation d'un ordre du jour et la soumission d'une question au conseil suit des règles différentes selon les conseils scientifiques.

Dans le Vercors, le développement territorial et le calendrier des procédures réglementaires de la réserve conditionnent énormément le travail du conseil scientifique :

- ◆ l'année 2015 a été majoritairement consacrée à l'étude des projets d'équipement en eau sur la réserve ;
- ◆ l'année 2016 a été consacrée à la révision du règlement intérieur de la réserve, chantier engagé par la réserve et soutenue par la préfecture. Les échanges en CS se sont surtout orientés sur l'activité cynégétique sur la réserve.
- ◆ en 2016 et 2017 le CS a débattu à plusieurs reprises d'une demande de prélèvement de gélinottes des bois sur la réserve pour contribuer à un programme de réintroduction en Espagne (voir chapitre 7).

Au CS des réserves de Haute-Savoie, les sujets traités en conseil scientifique émergent surtout en fonction de l'implication des membres et de leurs recherches. Ainsi, l'arrivée de Marc Fuhr, spécialiste de l'écologie des forêts de montagne, lors du renouvellement de 2016 a permis de lancer des discussions sur « les vieilles forêts » et les programmes scientifiques à mettre en place à leur sujet. Dès le 31 mars 2016, une réunion de la commission biodiversité leur a été consacrée, comme l'explique Carole Birk en introduction : « Pour ces nouvelles méthodes de suivi, les forêts anciennes, cela fait un moment qu'on parle de ce sujet-là, on avait lancé un peu la démarche en 2013, finalement cela ne s'est pas poursuivi, on

manquait aussi de personnes un peu référentes sur ces sujets-là. Il se trouve que voilà, il y a un nouveau contexte, de nouvelles personnes et puis des nouveaux plans de gestion sur les réserves sur lesquels on peut avancer ». En juillet 2016, une sortie de terrain à Sixt entre les membres du CS, les gardes et d'autres personnels d'Asters pour visiter une forêt mature, la forêt de Belleface, a permis de poursuivre les discussions.

Aux Écrins, Richard et Marie-Hélène m'expliquent au cours d'une de leurs réunions de préparation de l'ordre du jour qu'« il faut que les points soient assez mûrs pour être mis à l'ordre du jour. On hiérarchise aussi les sujets. Ce qui est intéressant aussi, c'est petit à petit on a structuré les conseils avec des dossiers prioritaires et des éléments d'information au fil de l'eau. On hiérarchise bien ce qui relève du débat et de la simple info. Ainsi, on cherche la mise en place de bonnes conditions pour exprimer des idées »

Les méthodes utilisées pour soumettre un sujet au conseil scientifique révèlent bien un travail particulier, qui s'effectue à la frontière, souvent en binôme entre le référent du CS et son·a président·e et qui équilibre les dimensions scientifiques et gestionnaires. Mais dans les faits on constate très peu de remontées spontanées de questions ou sujets des services de l'espace protégé vers le conseil scientifique, et encore moins des gestionnaires dits de terrain<sup>161</sup>.

La définition des sujets à aborder, la formulation des questions ou la prise en compte des préoccupations des praticien·nes sont des éléments sujets à difficultés voir à tensions.

### 5.1.3. Serpenter entre des tensions inhérentes à la frontière

Une organisation frontière doit exister à la frontière de deux mondes relativement différents<sup>162</sup>, mais doit également répondre aux deux de façon équivalente afin de stabiliser cette frontière. Les organisations frontières 'à succès' « réussissent à satisfaire deux ensembles [les communautés scientifiques et politiques] et restent stables face à des forces externes » (Guston, 2001, p.401).

Contrairement à l'approche proposée par Guston qui postule que chaque communauté peut être satisfaite dans ses demandes par le travail de l'organisation frontière, John Parker et Beatrice Crona (2012) ont montré que certaines demandes peuvent être irréconciliables et que dans tous les cas elles ne peuvent jamais être satisfaites simultanément. Ces organisations doivent ainsi régulièrement faire des choix pour satisfaire les besoins d'une communauté au détriment d'une autre, d'où des tensions récurrentes qui sont inhérentes au fonctionnement de ces organisations.

Comme je l'ai expliqué dans le troisième chapitre, la question de « l'indépendance » du conseil scientifique est une question récurrente agitant les acteurs et qui se traduit par des tensions dans le travail courant :

---

<sup>161</sup> Gardes, écocardes, chargé·es d'accueil, chargé·es de l'animation etc.

<sup>162</sup> Principalement dans la littérature relevant de la science et du politique.

le conseil scientifique est-il au service du parc ? Ou doit-il conserver une autonomie et avoir un fonctionnement et un mode de questionnement qui lui est propre ?

### **Qui est au service de qui ? Un questionnement source de multiples tensions**

L'interrogation récurrente des acteurs, que l'on retrouve au cours des différentes enquêtes, consiste à se demander « qui est au service de qui ? ». Comme l'explique Pierre-Eymard Biron au cours d'une réunion avec les gardes de la réserve du Vercors, un jeu de ping-pong s'instaure entre le parc et les conseiller·ères : « Je me souviens d'une séance où le directeur disait, « j'attends que le conseil scientifique pose des problématiques, qu'émergent des sujets de recherche en fonction de votre intérêt » et Thierry demandait : « mais quelles sont les questions du parc ? ». Cela n'aboutissait pas. »

Le conseil scientifique peut-être est vu comme étant à disposition, au service du parc, sans avoir un programme de travail qui lui soit propre.

« Pour moi, en fait, il [le conseil] est en lien avec les préoccupations qu'on lui soumet. C'est-à-dire je le vois pas avec ses propres préoccupations. Donc du coup, de fait, on va le voir en lui disant « voilà, on a telles préoccupations sur tels sujets » - bon dans la mesure où c'est dans ses compétences hein ! » (chef du service aménagement des Écrins).

Mais une partie des praticien·nes que j'ai pu rencontrer rejette l'idée même de soumettre une question ou programme d'action au conseil scientifique « pour validation ». Ils considèrent ce passage comme artificiel et peu convaincant :

« Richard est par exemple très sensible au CS. Il lui donne une légitimité très forte, intellectuelle et morale. Donc il dit beaucoup « il faut qu'on en parle au CS, la validité du CS etc. » Il a cette vision. Que je ne partage absolument pas. C'est un point de désaccord énorme, qui n'empêche pas le fonctionnement, il sait son fonctionnement auquel je n'adhère pas. On parle du CS comme ça, il faudra faire valider au CS ; moi je ne dis pas il faudra faire valider au CS. Par contre quand il me dit, ce serait bien qu'on en parle au CS, à la rigueur je ne prends pas position, je dis oui parce que je n'y mets pas de valeur. Par contre la présentation, enfin l'autre fois tu vois je ne fais pas par-dessus la jambe. Je fais une présentation, j'essaye d'amener du débat, je respecte complètement les personnes du CS. Mais je n'ai pas une vision, cette vision-là d'autorité morale qu'a Richard » (Chargé de mission du PN).

Dans la pratique, les séances du CS peuvent laisser l'impression aux praticien·nes que les membres se concentrent uniquement sur leurs propres préoccupations :

« Finalement, c'était pas très intéressant et plus axé sur les questions qui intéressaient les scientifiques plutôt que sur nos questions à nous. C'était un peu fermé » (chargé de mission du parc naturel régional du Vercors).

Ce défaut d'interaction peut être regretté également par les conseiller·ères, qui ne savent pas comment « être plus à l'écoute » des praticien·nes, comme l'explique une membre du CS des réserves de Haute-Savoie. Pour elle, les rencontres du CS ne lui permettent pas d'avoir accès à leurs questionnements. Elle imagine même organiser une autre forme de réunion pour remédier à cette situation.

«- G : que sais-tu du niveau de satisfaction des gestionnaires au niveau du CS ?

- A : Ah j'aimerais savoir. Je te retourne la question excuse c'est pas très poli, mais je ne sais pas. Je pense qu'ils ne doivent pas être extrêmement satisfaits de nous car l'interaction est trop tenue, pas assez à l'écoute. On vient en tant que chercheur plutôt avec des problématiques définies à l'extérieur de leur domaine de travail. De temps en temps peut-être une rencontre se fait et qui est super positive. J'aimerais idéalement... Si j'avais une envie d'organiser quelque-chose ce serait ça, une réunion avec les gestionnaires présents où c'est eux qui parlent, qui nous exposent leurs problématiques et qui nous disent au fond quels sont les éléments à apporter, qu'ils nous interrogent là-dessus... » (extrait d'entretien avec une conseillère).

Même s'il est cadré initialement par rapport à des demandes précises du parc ou de la réserve, le débat en séance peut parfois s'éloigner des préoccupations concrètes des gestionnaires. Certain·es participant·es, et même des membres du conseil scientifique tentent alors de « recoller » le débat à ces questions préalables. C'est le cas lorsque le conseiller Bruno Veillet, prend la parole au bout de trois heures de débat lors d'une séance du conseil du Vercors dédiée aux demandes des acteurs cynégétiques dans le cadre de la révision du règlement intérieur et demande aux membres de se recentrer sur les décisions administratives à prendre :

« Bruno : moi je trouve intéressant les débats qui ont lieu, mais je me demande si on ne s'éloigne pas des quatre questions posées, j'ai l'impression que l'on arrive maintenant à un débat entre deux chapelles, c'est pour ou contre la chasse dans la réserve. Ce n'est pas la question qui est posée me semble-t-il. La question qui est posée d'un point de vue administratif c'est qu'on donne une obligation et une responsabilité à des chasseurs de réaliser un plan de chasse, et ils n'arrivent pas à le réaliser pour des contraintes qui sont administratives, pour un autre arrêté préfectoral. Par rapport aux quatre questions posées, il me semble qu'il faut y revenir plutôt qu'égayer la discussion autour de... enfin de l'élargir c'est intéressant entre nous mais cela ne répond pas aux quatre questions posées » (extrait de notes prises en séance).

Malgré cette intervention, les débats continuent sur leur lancée en cherchant à élargir les demandes cynégétiques aux autres dimensions écologiques de la réserve. Bruno Veillet ne prendra pas à nouveau la parole.

En outre, du fait des contraintes organisationnelles (en temps et moyens humains) et des disciplines mobilisées, les échanges en CS ne concernent ni tous les praticien·nes, ni tous les territoires de l'espace protégé, ni toutes les thématiques. Le comité des réserves naturelles de Haute-Savoie s'intéresse

principalement aux réserves de haute-montagne alors qu'Asters gère également deux réserves en plaine<sup>163</sup>. Par conséquent, les gardes des réserves de plaine ont encore moins de contacts avec le comité que ceux de montagne.

Outre le contenu des échanges, la manière de formuler les questions ou les problèmes dans les espaces protégés et auprès du CS crée certaines tensions. Tandis que les praticien·nes disent avoir du mal à intéresser les conseiller·ères à leurs problématiques concrètes et à obtenir des scientifiques des résultats mobilisables dans une perspective de gestion, les conseiller·ères, eux·elles, se plaignent parfois d'une formation scientifique insuffisante de leurs interlocuteur·rices pour formuler des questions scientifiquement pertinentes. Dans le cas des parcs naturels régionaux, certain·es regrettent le manque de connaissance de la part des scientifiques des modes de questionnements, plus interdisciplinaires que leurs propres pratiques épistémiques.

« La connaissance effectivement c'est important parce que ça nous permet de mieux anticiper, de savoir comment on peut agir sur un certain nombre de choses. Encore faut-il qu'ils [*les membres du CS*] essaient de comprendre les questions qu'on se pose. Parce que le problème des parcs, on est d'une part dans des logiques de recherche action et par ailleurs on est sur des questions ou des objets de recherche, enfin, oui, des questions qui sont un peu baroques. On n'est pas sur la thématique : on est trans-thématique, on est à l'intersection d'un certain nombre de choses, on est vraiment dans le complexe. Et... la recherche elle est parfois un peu dans son créneau. Donc déjà construire ces questions ensemble c'est fondamental, parce qu'on ne les construit peut-être pas de la même façon » (extrait d'entretien avec Jean-Pierre Delorme).

Finalement, des tensions persistent et sont reconnues des deux côtés, lorsqu'il s'agit de construire ensemble une interface permettant de répondre aux attentes des deux mondes. Les deux principales composantes de cet espace hybride, les gestionnaires et les membres du conseil font état de difficultés persistantes dans leurs interactions.

### **Des tensions irréductibles : une caractéristique du positionnement à la frontière**

Les travaux sur les organisations-frontières montrent l'incapacité de ces dernières à entièrement résoudre les tensions découlant d'attentes divergentes (Parker et Crona, 2012). Elles ne peuvent être que momentanément apaisées, en satisfaisant tantôt les attentes des scientifiques et tantôt celles des gestionnaires. Les organisations-frontières sont marquées par un « processus actif et dynamique requérant des négociations continues entre des demandes conflictuelles » (Parker et Crona, 2012, p.281). Si la question de savoir « qui est au service de qui » était définitivement résolue, le positionnement serait rompu, la frontière n'existerait plus et

---

<sup>163</sup> Même si la situation est en train de changer tout récemment.



l'organisation frontière disparaîtrait. Ainsi, « le positionnement frontière de l'organisation résulte d'un travail constamment renouvelé et soumis aux frictions, plutôt que d'un équilibre lisse et harmonieux » (Arpin et al, 2015). Finalement un conseil scientifique stabilise les relations entre groupes en internalisant les négociations de frontières qui s'y déroulent. Les pratiques (*boundary-management*) se caractérisent par un processus de navigation entre les attentes des acteur·rices impliqué·es, en tenant compte de leur capacité relative à faire avancer ou au contraire bloquer le fonctionnement de l'organisation. Leur travail consiste ainsi la plupart du temps à « serpenter » (Crona et Parker, 2012) entre ces différentes demandes et à tenter tant bien que mal de les réconcilier au mieux pour à la fois avancer dans leurs actions et justifier leur position.

#### 5.1.4. Des conseils scientifiques comme organisation-frontière : un préalable à discuter

Pour les auteur·es des différentes monographies préalablement menées, les conseils scientifiques présentent les trois caractéristiques des organisations-frontières identifiées par Guston : le fait de favoriser la production d'objets-frontières entre science et politique ; la présence de personnes issues du monde de la science et du monde politique et de médiateurs entre ces deux mondes ; la nécessité pour chaque acteur·trice impliqué·e dans l'organisation-frontière de rendre des comptes à son « monde d'appartenance » ainsi qu'à l'autre partie prenante (« *dual accountability* » pour Guston, 2001). Ce préalable me semble nécessaire à discuter car la présence de tensions entre deux mondes sociaux et d'une organisation ne doit pas suffire à mon sens, à conclure automatiquement à l'existence d'une « organisation-frontière ». Je vais confronter chacune de ses caractéristiques aux réalités des conseils scientifiques.

##### A. Une composition enrôlant deux mondes

Les conseils scientifiques sont caractérisés par une certaine stabilité. Même s'ils ne se réunissent que de manière intermittente, les deux à trois séances par an se perpétuent d'année en année<sup>164</sup>. C'est dans cette stabilité que se construisent des espaces hybrides, réunissant des acteur·rices d'horizons variés.

Le tableau présenté à l'annexe 6 analyse la participation du personnel du parc national des Écrins au conseil scientifique au cours du dernier mandat (2009 à 2014) à partir des archives disponibles. Même si les agents n'assistent généralement pas à l'ensemble de la journée, ils-elles sont en général au moins quatre à y participer. Dans certains cas ils sont quasiment aussi nombreux que les membres du conseil scientifique, notamment lors des séances sur le terrain et leur participation semble stable. Elle permettrait « d'éclairer les débats car à un moment donné, même si on a un dossier bien

---

<sup>164</sup> Sauf périodes de mise en veille du CS, voir chapitre 3.

construit, il y a des éléments de contexte que parfois maîtrisent de manière plus fine les agents au contact des dossiers » (membre de CS).

Le contenu des séances révèle une forme d'hybridation. Une séance se compose à la fois de présentations sur des projets de recherche ou l'exposé de résultats scientifiques, d'opérations de gestion à discuter (sous la forme d'avis ou non) et de réflexions stratégiques sur l'espace protégé et ses orientations, comme le montre l'ordre du jour de la séance du 10 septembre 2015 du conseil scientifique du Vercors (envoyé par courriel par Pierre-Eymard, voir annexe 16). La construction de cette séance axée sur la réponse du conseil scientifique à l'ajournement du CSRPN sur les projets d'équipement en eau de la réserve a été réfléchi en amont par le président, comme le signale l'une de nos discussions en juin 2015 : « On s'oriente avec Pierre-Eymard pour faire un CS spécialement axé sur la stratégie de gestion des hauts-plateaux, de faire rediscuter l'ensemble de cette stratégie par le CS, avec en gros une demi-journée qui serait plutôt des auditions, avec les éleveurs de la FAI, naturalistes, peut-être le rapporteur du CSRPN, il faut encore qu'on construise ça. Et une demi-journée d'échanges et de construction d'une stratégie avec l'ensemble du conseil scientifique ». La séance débute par l'exposé de résultats scientifiques de deux programmes menés sur le Vercors par des chercheur·ses de l'IRSTEA Grenoble membres du CS<sup>165</sup>. La réunion s'oriente ensuite vers des aspects plus « gestionnaires » avec l'audition des acteur·rices territoriaux comme la Fédération des Alpes de l'Isère ou de la conservatrice de la réserve des Hauts de Chartreuse venue exposer les relations qu'entretient la réserve avec le monde pastoral (le profil des transhumants, la gestion du foncier, les cabanes, les accès, la construction d'un impluvium, le financement des diagnostics éco-pastoraux). L'après-midi concerne plutôt les réflexions stratégiques : à la fois pour la construction d'un programme de travail de la réserve sur la gestion pastorale mais aussi sur d'autres sujets comme la trame verte et bleue.

Le contenu des séances, la participation des praticien·nes et donc l'enrôlement de plusieurs mondes dans l'organisation d'un conseil scientifique facilitent potentiellement les traductions multiples. Sans être déterminées *a priori*, les opérations de traduction sont ouvertes et processuelles (Prete, 2008) selon la géométrie de la séance, qui reste toutefois très peu ouverte aux acteur·rices politiques d'un espace protégé et du territoire en général.

## **B. Des objets-frontières limités : une construction sans circulation ?**

Les organisations-frontières favorisent la création et l'utilisation d'« objets-frontières » (*boundary objects*) (Star et Griesemer, 1989). Ce concept se réfère aux objets de connaissance et aux technologies qui peuvent voyager

---

<sup>165</sup> Le programme MOUVE qui étudie l'intensification écologique de prairies et la mesure des effets sur le potentiel fourrager et Alpes Sentinelles, un programme alpin sur l'adaptation des socio-écosystèmes pastoraux aux changements climatiques (Dobremez et al, 2014).

entre différents mondes sociaux pour faciliter la discussion et la négociation entre eux. À partir d'une étude sur un musée de zoologie, les auteur·es mettent notamment en avant l'existence d'objets qui présentent la particularité d'être simultanément assez plastiques pour pouvoir circuler d'un monde social à l'autre, y prendre des significations différentes et assez robustes pour conserver dans chacun de ces mondes une identité reconnaissable. Ils peuvent prendre « différents sens dans des mondes sociaux différents, mais dont la structure est suffisamment commune à plus d'un monde pour les rendre reconnaissables, comme des moyens de traduction. La création et la gestion d'objets-frontières est un processus clé pour développer et maintenir de la cohérence à l'intersection de mondes sociaux » (Star et Griesemer, 1989, p.393).

Dans le cas des conseils scientifiques, les ordres du jour font office d'objets-frontières. Mais c'est principalement les avis qui sont reconnus comme tels (Arpin et al, 2015). Ceux-ci, produits par le conseil scientifique, rédigés par le·la président·e ou le·la chargé·e de mission correspondant·e naviguent dès leur conception entre les deux mondes : celui de la gestion de la nature et celui du conseil scientifique.

Comme nous l'avons vu dans le chapitre 4, un avis circule entre différentes instances. Mais ces circulations ne se concrétisent généralement pas toutes : bien souvent l'avis, en tant qu'objet sous la forme d'un document écrit, reste dans un seul des mondes (celui de la gestion) ou alors n'inclut qu'un très petit nombre d'acteur·rices. Peu d'écrits sont parfois produits, ce qui peut limiter la circulation entre mondes : les avis ne sont pas toujours matérialisés, une partie d'entre eux n'étant pas rédigée ou seulement au travers du compte rendu des échanges lorsqu'il existe. Le passage d'un monde à l'autre dépend alors uniquement des proximités relationnelles entre acteur·rices<sup>166</sup>.

Pour être des « objets-frontières », les avis doivent être élaborés de manière à avoir une valeur scientifique et à ne pas apparaître comme le résultat d'idées préconçues. Le parc ou la réserve identifie régulièrement un·e spécialiste à qui se référer en priorité selon le sujet. Au conseil scientifique des Écrins, Laurent Cavalli est désigné pour répondre sur les lacs, Florence Mocchi sur l'archéologie conformément à leur discipline.

« Si Laurent Cavalli intervient sur les lacs, il est seul là-dessus, les autres membres vont poser des questions mais sur un sujet pointu on va se rattacher à l'expert ; c'est pour ça que les présentations aux Écrins c'est aujourd'hui une présentation à deux voix : l'expert du conseil scientifique compétent et un chargé de mission » (extrait d'entretien PNE).

Certains membres sont parfois missionnés, de façon informelle, pour suivre de plus près un dossier, comme le raconte Arnaud Pêcher, géologue :

« - Arnaud : Y a très peu de dossiers techniques, spécifiquement sciences de la terre. Y en a un en particulier sur des aménagements à Valsenestre avec le RTM.

- G : et là, du coup, tu étais intervenu plus spécifiquement ?

---

<sup>166</sup> Cet aspect sera développé aux chapitres 7 et 8.

- A : j'étais intervenu un peu comme expert pour le Parc quoi... J'avais donné, veillé à ce que les intérêts, que dans les aménagements les intérêts protection de la nature soient bien pris en compte. Et que les travaux, entre autres, ne soient pas surdimensionnés. »

Des spécialistes extérieurs peuvent également être mobilisés pour asseoir la validité scientifique des avis. Dans le Vercors, les conseiller·ères qui parlent de l'élaboration de la motion tétras (voir chapitre 3), par exemple, prennent soin de préciser qu'ils ont pris contact avec des spécialistes de la question : « On a fait un travail, je pense qu'on est à peu près les seuls à l'avoir fait, de critique du modèle qui est utilisé par l'OGM [observatoire des galliformes de montagne], et mis en place par l'OGM. Et ce travail critique on l'a fait, on a essayé d'être le plus impartial possible, on est allé voir des démographes, on est allés voir quand même Jean-Dominique Lebreton,<sup>167</sup> [...] voilà on leur a présenté tous ces trucs, les modèles utilisés » (Sébastien Blache, in Arpin, 2015).

Au cours de mon travail de terrain, le fondement scientifique des avis n'a pas été remis en cause par les participant·es, mais n'a jamais non plus été évalué de l'extérieur :

« Toutes les personnes que je connais ou que j'ai fréquentées et qui donnent des avis, surtout les naturalistes, ils le font avec des arguments très très solides. Et on sent que ce sont des gens d'une très grande compétence, ça ne fait pas de doute, les interventions sont toujours très très intéressantes, très solides, très argumentées » (extrait d'entretien avec un membre de CS).

Simultanément, il faut que le·la gestionnaire puisse appréhender les avis comme des éléments pertinents dans les décisions à prendre, qu'ils aient un sens pour lui·elle. Un avis s'accompagne régulièrement de prescriptions concernant les modalités de conduite de l'activité, qu'il s'agisse de travaux, de compétition sportive ou de recherche scientifique. Les avis ont ainsi une forte dimension opérationnelle. C'est d'ailleurs dans l'élaboration de ces prescriptions que les conseiller·ères interviennent le plus et que la matérialisation de l'interface se fait sentir. Richard me lit par exemple les réactions par courriel consécutives à la consultation des membres sur un « dossier » relatif aux travaux du réseau d'assainissement du camping de la Bérarde :

« Arnaud Pêcher dit : « pas d'objection à ce projet proposé l'an dernier, les modifs sont mineures. » Tu vois Arnaud avait suivi ; en plus Arnaud il est membre du CAF, la Bérarde c'est un endroit important, on sait que lui il a regardé. Florence Mocci « à la lecture du dossier je souhaite connaître la profondeur des tranchées. » Tu te dis pourquoi elle dit ça, bah oui parce que elle veut savoir si elle peut avoir un intérêt niveau archéo. Si y'a une fouille profonde cela peut être intéressant de jeter un coup d'œil pour voir si y a pas des vestiges. »

---

<sup>167</sup> spécialiste reconnu de la modélisation de la démographie des populations.

En avril 2015, le conseil examine également une demande d'autorisation de travaux de réfection du sentier de la Combe d'Embernard. Dans l'échange de courriels qui suit cette demande d'autorisation, Jean-Marie Gourreau préconise de vérifier l'absence d'espèces protégées pouvant être impactées par ce chantier. Cette recommandation émise par courriel se retrouve dans l'avis de la présidente, également transmis par courriel à Annick :

« Compte-tenu des précisions apportées par le Parc aux questions complémentaires formulées par le Conseil scientifique sur ce dossier, je vous transmets un avis favorable aux travaux de réfection et de mise en sécurité du sentier de la Combe de l'Embernard (GR54). Le Conseil recommande qu'une attention particulière soit portée aux modalités d'intervention sur le site. Il conviendrait notamment de veiller à limiter les effets du piétinement lors des travaux et à mettre en œuvre des mesures destinées à préserver les espèces patrimoniales qui auraient été identifiées à proximité du sentier. »

Les demandes du conseil scientifique déclenchent donc une série d'actions au sein du parc, administrées par le-la responsable du service scientifique, un ensemble d'arrangements à la fois matériels et procéduraux correspondant bien à l'esprit de l'objet-frontière présenté par Susan Leigh Star (2010). Richard m'explique les conséquences de cette recommandation pour les agent-es du parc et comment il traduit cette demande.

« Pour lui [Jean-Marie Gourreau] y'a plein de plantes protégées, tu verras dans son avis, donc évidemment la conséquence, avis du conseil d'accord mais sous réserve de la protection des plantes. Nous derrière on a plusieurs solutions. C'est la plus simple sûrement qu'on va prendre comme sur le secteur y a quelqu'un qui n'est pas trop mauvais en botanique et que c'est le garde du territoire et qui va suivre le chantier on va dire à Eric Ollieux de s'en occuper. Si Cédric a le temps il ira jeter un œil pour confirmer mais à la rigueur Eric s'en occupe, il fait deux photos s'il a des doutes et nous envoie. Il est déjà très bon botaniste donc. Si dans le secteur il est pas bon botaniste on peut faire agir notre groupe opérationnel relevé de végétation. »

En revanche, le comité scientifique des réserves naturelles de Haute-Savoie n'émet formellement aucun avis. D'autres objets circulent entre les participant-es, comme les comptes rendus des réunions mais aussi « les Lettres d'infos du Comité scientifique » (bisannuelles), des rapports d'études ou des articles de recherche ou encore le rapport annuel d'activités scientifiques dans les réserves naturelles. Ces objets sont-ils des objets frontières ? La question mérite d'être posée car ils enrôlent cette fois uniquement la sphère scientifique. Même s'ils sont rédigés par Carole Birck employée d'Asters, de par leur construction, langage et références, l'identité de ces documents ne semblent relever que de la sphère scientifique. Le caractère d'objet-frontière n'est donc pas assuré.

Une membre du comité des réserves regrette le manque de saisine sur les aspects plus « gestionnaires » : « je pense que sincèrement quand y a un réel problème qui se pose, et y en a sûrement qui se posent, Asters veut aussi garder le contrôle de la résolution du problème. Et peut-être pas nécessairement faire appel aux scientifiques ».

Finalement dans les conseils scientifiques étudiés, la présence d'objets-frontières n'est pas évidente. Même si les avis sont censés remplir ce rôle de passeurs entre mondes sociaux il s'avère que :

- ♦ tous les avis ne remplissent pas cette fonction mais l'ajout de prescriptions ou recommandations permet d'assurer à la marge cette fonction ;
- ♦ ils circulent parfois peu dans les mondes sociaux (avec une faible collégialité) mais aussi peu entre les mondes ;
- ♦ les autres objets du conseil scientifique sont bien souvent plutôt tournés vers le monde scientifique.

Néanmoins, d'autres entités peuvent construire l'intersection entre deux mondes. Les objets frontières peuvent être des choses, comme les cartes ou les carnets de terrain, mais aussi des concepts ou des idées. Alice Cohen (2012) a par exemple montré comment le concept de 'bassin hydrologique' a pu gagner de l'importance dans la gouvernance environnementale par sa capacité à jouer le rôle d'objet frontière entre différents mondes sociaux. Le type de science à mettre en œuvre sur le territoire peut en faire office<sup>168</sup>. C'est ce que j'étudierai plus loin en mobilisant la notion de « *boundary science* ».

### C. Une faible « dual accountability »

La troisième caractéristique des organisations-frontières, telles que définies par Guston, concerne la nécessité de rendre compte à chacun des mondes impliqués. C'est elle qui apparaît la moins présente dans les conseils scientifiques. La *dual accountability* ne se retrouve majoritairement que pour leur mission réglementaire, qui consiste à rendre des avis. De fait, un conseil se prononce sur toutes les demandes que lui adresse le gestionnaire en respectant généralement les délais impartis. En revanche, il ne rend sauf exception pas vraiment de comptes sur son activité d'accompagnement dans l'élaboration d'une politique de production de connaissances qui soit adaptée aux territoires concernés. Peu d'écrits, comptes rendus, bilans ou rapports permettent d'exercer cette fonction.

Des comptes sont rendus uniquement à une partie du monde des gestionnaires. Il est rare que les gardes et les agent·es de terrain aient un accès direct aux avis rendus par le conseil. Or, ils peuvent parfois être questionnés sur la politique du parc, scientifique ou non, et expliciter les décisions prises sous couvert d'arguments scientifiques. Ainsi, un écoparque a appris lors d'un entretien collectif que je menais avec les gardes de la réserve et du parc du Vercors qu'un projet de capture de gélinottes (*Bonasa bonasia*) était en discussion au sein du parc et du conseil scientifique. Voici sa réaction, exprimée sous le coup de la colère de n'avoir pas été informé et d'avoir de ce fait mal informé le public :

« nous c'est ça qui nous manque en tant qu'écoparque pour le terrain, c'est ce qui me manque ces remontées, de savoir que le CS a donné un avis

---

<sup>168</sup> Par exemple, certains protocoles de collecte de données ou de suivi mis en place dans les espaces protégés ont pour objectif d'être à la fois opérationnels et scientifiquement valides.

favorable... je peux t'assurer on m'en a pas parlé. J'ai même eu la question d'un gars de mon coin qui m'a questionné sur la gélinotte et il me pose cette question « tu sais qu'on va capturer des gélinottes dans le parc ? » et moi j'ai pris ça pour du bidon et aujourd'hui j'apprends que y avait eu ce projet-là !! Tu vois où on en est !! Voilà demain qu'est-ce que je vais faire je vais l'appeler le gars, c'est vrai que y avait eu un projet de gélinotte ! »

Des CS ont développé des dispositifs pour « rendre des comptes » au monde scientifique. Depuis 2010, le conseil scientifique du PNE a systématisé la tenue d'une séance annuelle dans les laboratoires de ses membres. Le directeur adjoint du parc justifie ce choix ainsi :

« A un moment donné on s'est dit que l'implication de nos partenaires, avec symboliquement, la délocalisation chez un partenaire important qui n'est pas trop loin sur le territoire, cela contribue aussi au retour d'image pour le labo qui s'implique. C'est que les chercheurs ont du mal à justifier vis-à-vis de leur structure d'accueil d'appartenance le temps qu'ils passent dans les CS. On l'a très bien vu quand on est allé à Aix-en-Provence, la directrice du labo dans lequel travaille Florence Mocci a pris conscience un peu plus, du fait d'accueillir le conseil à Aix, de l'intérêt de l'implication de ses labos de recherche sur les territoires comme les parcs. Cela permet d'une part de mieux faire comprendre ce qu'on fait, qu'on peut accueillir de la recherche, ce qui n'est pas toujours évident en termes de perception quand on sort du cadre des quelques chercheurs qui travaillent avec nous. Et puis quelque part de légitimer l'action des chercheurs qui n'est pas toujours très reconnue quand ils interviennent dans des parcs nationaux en dehors de programmes de recherche spécialisés qui vont leur permettre de faire des publis de rang A en gros. »

Dans le cas des conseils scientifiques, la fonction de « dual accountability » doit plutôt être envisagée comme triple car l'action des CS engage en réalité trois pôles : la gestion, la politique et la science.

Or, peu de comptes sont rendus au monde politique. Comme présenté par Fabien Hobléa dans son étude sur les relations entre les élu·es des espaces protégés des Alpes du Nord et leur conseil scientifique, les liens sont ténus (Hobléa, 2014). Des restitutions formelles peuvent être prévues mais restent limitées : le président du CS du Vercors fait des « flash informations » en réunion du bureau du comité syndical ; la présidente du CS des Écrins participe assez régulièrement au conseil d'administration du parc. Les élu·es ne regrettent pas d'être peu consulté·es et mobilisé·es mais une partie d'entre eux·elles manifestent de la défiance et des craintes quant à l'existence même d'une telle instance vue comme un « contre-pouvoir ». Ils·elles préfèrent alors garder une distance effective avec le conseil.

De l'autre côté, les membres du conseil scientifique sont généralement très peu informé·es des évolutions politiques des instances de l'espace protégé. Le parc du Vercors a connu une très grave crise politique et démocratique en 2015 et 2016 qui a conduit à la démission de sa présidente (en septembre 2016) et à la constitution d'un nouveau conseil d'administration et d'une nouvelle majorité politique. Le conseil scientifique n'a jamais été officiellement informé durant cette période de ces difficultés.

L'évitement du politique<sup>169</sup> (Eliasoph, 2010) dans le fonctionnement et le contenu des conseils scientifiques rappelle ce que l'on constate à d'autres échelles. La multiplication de lieux de décision discrets et de réunions confinées est une tendance lourde du fonctionnement des gouvernements démocratiques contemporains (Desague et Guéranger, 2011).

Finalement, même si des dispositifs sont mis en place pour faciliter le dialogue et le compte rendu entre ces mondes on s'aperçoit que :

- ◆ à l'exception des avis, les moyens dédiés à cette mission font défaut et empêche de rendre des comptes à l'ensemble des mondes ;
- ◆ à l'intérieur même des mondes la fonction d'échange peut être seulement partiellement remplie pour des sous-groupes ;
- ◆ la faiblesse de cette fonction peut avoir des effets importants sur le terrain et provoquer des tensions.

#### **D. Une hiérarchie entre les acteur·rices des deux mondes**

Même si un conseil scientifique semble revêtir une bonne partie des caractéristiques d'une organisation frontière comme je viens de le démontrer, certains aspects de cette organisation font défaut. En outre, peut-on réellement parler d'organisation-frontière lorsque l'un des mondes est constitutivement subordonné à l'autre ?

##### **Des participant·es sans statut et sans voix**

La présence de gestionnaires en séance ou réunion du CS est systématique puisque l'interaction est d'abord organisée par l'organisme gestionnaire, qui est l'entité invitante.

« Je trouve ça très bien qu'ils participent, de toute façon c'est eux qui préparent les dossiers, de toute manière. Nous, on est un conseil, ça dit bien ce que ça veut dire, c'est pas nous qui faisons le boulot quoi. Le CS c'est une interaction qui quand même est d'abord organisée par le gestionnaire » (extrait d'entretien avec un membre de CS).

À l'exception de Bernard Bal aux réserves naturelles de Haute-Savoie, aucun·e salarié·e de l'organisme gestionnaire n'a le statut de membre dans son conseil scientifique. Leur présence n'est donc pas prévue statutairement. Ceci se justifie par l'idée qu'il ne « serait pas possible de se conseiller soi-même » (note de carnet de terrain).

La simple présence des gardes lors des séances du conseil scientifique du Vercors n'a par exemple pas toujours été acceptée. Le conservateur m'explique qu'initialement le président du conseil scientifique « n'était pas d'accord. Mais il évolue un peu. Même moi, des fois j'avais l'impression que je n'étais pas trop le bienvenu au CS. »

Au parc national des Écrins, limiter la prise de parole des gestionnaires a été acté comme une règle interne. Même si le directeur adjoint me dit en

---

<sup>169</sup> Dans le cas du Vercors ici c'est la politique partisane entre partis politiques qui est évoquée.



entretien que la participation des salarié·es au CS est encouragée, la place qu'ils-elles occupent doit être mineure :

« Là où je suis prudent c'est dans le fait que l'équipe technique ne prenne pas trop de place dans les débats scientifiques. À un moment donné, elle est là pour aborder des éléments mais le débat est bien un débat de CS et de membres de CS. Y a un équilibre à trouver dans le dosage des interventions de manière à ce qu'on soit bien dans l'éclairage mais non pas dans une interférence, il faut pas qu'il y en ait, j'essaye de me fixer moi-même cette discipline quand j'y suis, c'est-à-dire sauf quand c'est dans un domaine où j'estime que j'ai un niveau d'expertise qui peut le justifier. Même sur des questions sanitaires cela m'est arrivé de me tenir en retrait car y avait Jean-Marie Gourreau et Dominique Gauthier et que je souhaitais que eux s'expriment prioritairement par rapport à l'expression que je pouvais porter bien que je sois véto. Car j'estime que dans le fonctionnement du conseil y a la distribution de la prise de parole au sein du conseil et à un second niveau des prises de parole de l'établissement pour éclairer les débats.

- G : cela t'est arrivé de recadrer des agents ?

- T : J'ai pas trop eu à le faire... je me souviens pas l'avoir fait en séance. C'est vrai que dans les préparations on a souvent eu des échanges avec Richard sur ces petites choses-là. C'est-à-dire plutôt une attention globale de l'équipe technique à la manière avec laquelle les agents peuvent contribuer aux réunions de conseil. Maintenant c'est rodé, c'est Richard qui le fait ça, mais je souviens qu'on avait eu des échanges sur ces petits points de vigilance. À savoir c'est positif, le principe d'intervention de l'équipe technique est positif, quand effectivement on sait bien en doser les tenants et les aboutissants. »

Bien qu'à ma connaissance aucune règle interne n'ait été fixée dans d'autres conseils scientifiques pour délimiter des prises de parole des équipes techniques, un directeur peut s'interroger également sur le principe d'associer l'ensemble de l'équipe à cette assemblée :

« Je trouve ça intéressant qu'il y ait cette interrelation du garde technicien jusqu'au conservateur. Ce qui est quelque fois plus surprenant c'est toute l'ouverture plus large à tous les autres collègues. J'ai la question de ... du bon équilibre là-dedans et de l'efficacité de ce que l'on fait là-dedans... (...) je pense c'est plutôt bien qu'il y ait cet échange d'ouverture, de montrer que y a pas ceux qui peuvent parler aux, ceux qui peuvent être présents pour échanger avec les membres du comité scientifique et les autres, on ne cloisonne pas donc je pense que c'est une force. En même temps est-ce que cela doit être systématique et aussi large à chaque fois, je ne sais pas. »

Dans chaque organisme, des processus d'ouverture ou de fermeture du conseil scientifique aux gestionnaires se sont développés dans le temps. Dans le Vercors, les gardes de la réserve m'expliquent que le conseil scientifique s'est progressivement fermé à leur présence qui n'est plus la bienvenue :

« Bah moi je vais répondre. Quel lien avez-vous avec le CS ? Aucun. Cela n'a pas toujours été comme ça, c'est comme ça depuis qu'il y a un CS commun PNR et RNN. On avait de nombreux liens avec ce CS, on a à de nombreuses reprises demandé à avoir ce lien qui nous a été refusé.

Effectivement le lien avec le CS il n'existe pas. Mais il existe quand même de manière individuelle avec certains membres de ce CS, sur des thèmes ou privés ou personnels ou même sur le terrain éventuellement. Mais c'est souvent du hasard, du domaine du hasard » (extrait d'entretien avec un garde).

À l'inverse, au parc des Écrins, les agent-es constatent depuis une dizaine d'années une ouverture du CS aux autres services et acteur-rices de l'établissement :

« Y a 20 ans c'était Dolfus président du CS, à part le directeur et le service scientifique ... vis-à-vis de l'établissement, zéro ! Un cénacle... c'était peut-être pas le groupe du dictionnaire à l'académie française mais s'en était pas loin. Et là depuis vraiment une dizaine d'années, l'ensemble des services présentent l'ensemble des boulots, à la fois sur les connaissances mais sur la valorisation de la connaissance et sur la gestion. ».

La loi de 2006 a renforcé cette ouverture du conseil scientifique : « maintenant il a élargi son rôle qui n'est plus strictement scientifique *stricto sensu*, et du coup ils ont décidé qu'il ne serait pas inintéressant que les chargés de mission d'autres services viennent un petit peu voir ce qui se passe. »

Néanmoins l'accès de ces nouvelles personnes au CS ne se fait pas sans mal. Ainsi, un agent du service aménagement des Écrins me glissa une fois « connaître uniquement le nom de deux membres du CS ». De même dans le Vercors : « On est à un stade où l'ensemble de l'équipe sait qu'on a un conseil scientifique, sait les noms de certains membres. Par contre ce que je doute c'est du nombre de personnes au parc qui connaissent l'intérêt d'avoir un conseil scientifique, quel est son rôle, quelles sont ses missions, comment cela fonctionne etc. » (entretien avec Benoit Betton).

Bien que présents, les gestionnaires prennent quantitativement peu la parole lors des débats des conseils scientifiques. Ils-elles interviennent soit en amont pour présenter un sujet, à l'aide souvent d'un diaporama, soit pour animer la séance, soit en aparté avec des membres.

« Oui. Bah de toute façon, qui parle dans les .... Aux réserves de Haute Savoie, qui parle, d'Asters ? Carole anime, Franck, de temps en temps, recadre un peu sur les besoins et Christian il dit « on va trouver des sous ». Voilà, hop. Trois acteurs. Donc en fait les gens qui ont la connaissance vernaculaire, ils sont juste pas là » (extrait d'entretien avec un membre).

Leur présence au sein des débats est donc très ténue. Cette subordination au sein des réunions de conseil scientifique se retrouve dans la position des participant-es dans la salle. En dehors du directeur-riche et du référent-e, habitué.es du CS, les gestionnaires invité-es s'asseyent souvent sur un côté ou au fond de la salle. Parfois, ils-elles s'installent même derrière le cercle formé par les membres, montrant de façon flagrante cette séparation.



Photo 17 : séance d'avril 2016 du conseil scientifique du PNE

Cette mise en retrait des gestionnaires au sein du conseil scientifique qui se traduit à la fois dans l'espace et les prises de parole, peut engendrer un certain malaise. Lorsqu'ils-elles participent à une réunion, ils-elles « ne trouvent pas leur place », comme le raconte Brice, un garde venu assister à une séance :

« Ce qui fait que moi j'avais été à un CS, c'était sur le thème du pastoralisme et du coup bien, mais moi j'ai débarqué j'en ai vu qu'un, je ne connaissais pas les membres du tout. Je les avais croisés dans les couloirs on m'avait jamais présenté rien du tout, donc qui quoi comment. Donc moi je ne les connaissais pas, j'étais là très bien sur le sujet, y a un niveau de discours sur cette instance que je ne connaissais pas, à quoi ça sert en gros je savais pas trop, et même de la part des membres du CS, on a un garde, dans quelle mesure on peut le solliciter, sur quoi, comment, du coup y a... nous on est pas trop à notre place et eux ils ne savent pas trop quoi faire de nous à ce moment-là. C'est comme ça que je l'avais ressenti à ce moment-là, l'année dernière quand j'y étais. (...) Du coup compliqué à trouver une place, oui bon je suis là, j'écoute après... quelle place j'ai là-dedans, compliqué de mon niveau et j'ai l'impression du leur aussi. »

La mise en retrait des praticien·nes, volontaire ou non, est un marqueur d'un processus de subordination plus large du groupe des « gestionnaires » à celui des « scientifiques ». Il est parfois reproché aux scientifiques d'agir en dominants : « Le chercheur considère fréquemment qu'il n'est pas lui-même acteur, et se pense donc détaché des questions de gestion (voire il se considère comme supérieur) » (commentaire libre d'un répondant au questionnaire de la FRB).

La subordination d'un groupe professionnel à un autre a été illustrée par Abbott dans son étude du système des professions par l'exemple de la relation entre médecins et infirmiers (Abbott, 1988, p.69). Il défend l'idée

selon laquelle les professions sont constamment en concurrence entre elles pour conquérir ou asseoir leur lien – qu’il nomme « juridiction » – avec un travail donné. Il définit la subordination comme un mode de règlement public et légal des disputes, lorsqu’une profession veut étendre sa juridiction sur des tâches nouvelles ou jusque-là contrôlées par une autre profession.

Cette subordination est perçue de façon très variable par les participant·es à un CS.

Certain·es gestionnaires intègrent complètement cette relation et acceptent de se mettre « au service » des membres du CS. Ainsi, Richard Bonet se définit spontanément comme « le **secrétaire** du conseil scientifique » : « moi je suis chargé vraiment de ce qu’on appelle le secrétariat ; non pas au sens constitution du dossier, ça c’est Fabiola, mais le secrétaire qui assiste... sur le contenu. » Cette autodéfinition de son travail le place en position de subordonné alors qu’il occupe au parc, en tant que « chef du service scientifique », un statut élevé dans l’organigramme. Au contraire, d’autres rejettent cette relation de domination : « Ce statut de personne placée au-dessus, c’est-à-dire qui va apporter son savoir, sa connaissance, son expérience tout le tralala... y a ce côté malgré tout de mandarin potentiel » (extrait d’entretien avec un salarié d’espace protégé).

La perception par les conseiller·ères de la présence des gestionnaires durant les réunions des CS est elle aussi très variable. Certain·es ne font pas de différence entre les membres et les praticien·nes. Par leur participation, ils considèrent même que ces dernier·ères acquièrent une place de membre :

« Il y a toujours la responsable du service là, obligatoire, ou le responsable du service. Y a très souvent celle qui s’occupe des eaux et des forêts heu... Y’a assez souvent aussi... vient la responsable du pastoralisme. Généralement, on a toujours une ou deux personnes en plus du responsable du service. Et puis ils interviennent, ils discutent. Simplement, d’une certaine façon, ils n’ont pas le droit de vote, mais comme on vote jamais (rires). Donc c’est pas... d’une certaine façon, ils sont membres comme les autres » (président du CS du PN Mercantour).

D’autres se satisfont de cette relation de subordination, en concevant leur relation avec les praticien·nes comme un processus linéaire de la science vers l’action, selon le modèle de l’instruction publique décrit par Michel Callon (1998).

« - Et qu’est-ce que tu penses du fait que les agents du Parc participent aux séances du conseil ?

- C’est bien. Ça c’est bien et, encore une fois, c’est peut-être un terme à la mode, mais qu’ils s’approprient un peu, ce qu’on leur demande de faire à titre scientifique. »

Au contraire, d’autres membres m’expliquent qu’ils·elles regrettent que la parole des gestionnaires ne puisse pas se développer davantage afin de privilégier une « co-construction » :

« Comment il s’appelle, Daniel Gerfaud-Valentin, il est là à tous les CS, il dit jamais rien. Ou alors si on l’interroge sur un point technique, tu vois ? Il

est là, il parle pas. On sait, sa connaissance vernaculaire elle est là, elle est potentielle mais pas mobilisée. »

Enfin d'autres trouvent la position en retrait des gestionnaires artificielle et ne correspondant pas à la réalité des interactions :

« Ils sont dans un jeu de rôles ... Ils sont dans une fausse position d'humilité, je pense, presque. Ils sont à dire « bon, alors, dites-nous » alors qu'en fait, ils ont tout un schéma de pensées, ils savent ce qu'ils veulent faire de toutes façons quoi. (...) Leur savoir, tu vas le voir émerger plutôt sur le terrain, plutôt dans des moments de co-construction » (extrait d'entretien avec un membre de CS).

### **Un formatage des échanges : la table du conseil**

La configuration spatiale des réunions semble entretenir la hiérarchie entre les participant·es. À l'inverse des rencontres en plein air, les conseiller·ères assis·es autour d'une grande table « siègent ». Ils·elles occupent d'ailleurs quasiment toujours la même salle de réunion en réunion, qu'ils·elles apprivoisent et s'approprient.

« Je pense qu'il y a quelque chose qui... formate. C'est pas péjoratif. Et qui donne une forme aux échanges : c'est la grande table du conseil. C'est-à-dire que c'est quand même une unité de temps, de lieu et d'action... » (une membre de CS).

Une chargée de mission du parc naturel du Vercors me raconte que cette forme de rencontre ne favorise pas un rapport de travail fécond avec les scientifiques. N'aimant pas ce cadre d'échanges, elle ne vient plus au CS et choisit d'autres endroits pour rencontrer les conseiller·ères : « Parce que si c'est deux séances dans une salle ici ... après c'est leur méthodo de travail mais bon. Je trouvais déjà que c'était des gens pas très dispos. Moi cela se passait sur le terrain. J'allais voir Anne Sgard, je lui montrais des films, je lui disais qu'est-ce que t'en penses, on se voit dans un café, on débat, fin tu vois, là ok. Mais avoir ici une séance un peu abstraite ... donc c'est pas forcément ici dans cette grande salle que j'ai pu avoir forcément des débats. »

Lors des sorties du conseil scientifique, j'ai pu constater que les prises de parole des gestionnaires sont bien plus nombreuses. Le formalisme s'atténue et les positions également. Les membres, qui se déplacent sur le terrain, n'ont plus autant la maîtrise pratique et cognitive des lieux (la salle habituelle de réunion). La relation de subordination s'atténue alors puisque les gestionnaires possèdent la maîtrise multidimensionnelle d'un espace (leur espace de travail) que les conseiller·ères investissent seulement ponctuellement.



Photo 18 : Sortie de terrain du comité scientifique des réserves de Haute-Savoie en 2016 : observation de gypaètes barbus avec au centre plusieurs gestionnaires

### 5.1.5. « Science-gestion » ou « gestionnaires - scientifiques » ?

De par leur organisation qui instaure une asymétrie entre les deux mondes en présence et de par leur fonctionnement, les conseils scientifiques ne semblent pas entièrement relever des organisations frontières. L'un des deux mondes apparaît subordonné à l'autre : alors que le conseil scientifique est subordonné à l'organisme gestionnaire, ses membres exercent une relation de subordination envers les praticien·nes. L'organisation en tant que telle peine donc à enrôler à part égale des acteur·rices des deux mondes, à l'exception de rares moments en marge de l'instance.

Dans la majorité de la littérature sur les organisations frontières, ces phénomènes sont peu visibles. Les organisations frontières ont généralement pour effet d'aligner des intérêts et de réduire des barrières culturelles. Dans le cas étudié, ceci semble effectif à l'échelle des structures. Néanmoins, à l'échelle des individus, l'influence positive des conseils scientifiques dans l'instauration de rapports de collaboration semble moins établie. La relation de subordination qui s'exprime dans les CS, même si elle est n'est pas souhaitée ni ressentie par tous les participant·es, traduit la conception plus générale qui sous-tend le terme « interface science-action ».

Lorsque l'on parle de l'interface entre les mondes scientifiques et politiques, le terme consacré est celui d'interface « science-action », « science-gestion » ou « science-politique ». Pourquoi la science occupe-t-elle la première place ? Le même choix a été fait pour l'expression « science – société » aujourd'hui communément employée. L'emploi de ces catégories fait de plus disparaître les acteur·rices de ce travail de coordination, ainsi que les mécanismes d'alignement et les chaînes de traduction entre les

différents acteur·rices et mondes impliqués qui demandent justement à être décrits (Trompette et Vinck, 2009). En masquant les participant·es, la conception de la frontière sous forme d'interface cache des réalités plurielles (Rabaud, 2016). Plusieurs aspects sont sous-entendus dans les termes science et gestion employés dans le cadre des CS.

Pour la « gestion » : (1) l'expertise technique détenue par l'organisme et ses agent·es, (2) des aspects organisationnels liés à la mise en œuvre de l'action, (3) des aspects politiques liés aux jeux d'influence définissant la décision publique. De même, dans la notion de « science » se mélangent plusieurs aspects mobilisés au sein des CS: (1) la démarche d'acquisition de savoir, (2) les institutions scientifiques, (3) l'expertise et la spécialisation des membres sur le front du savoir.

Pour la suite de la démonstration, afin de rendre compte de la complexité des appartenances des participant·es aux conseils scientifiques et de leurs modalités relationnelles, j'ai choisi de réintroduire les personnes dans la conception de l'interface, en parlant d'interface « gestionnaires – scientifiques » plutôt que d'interface science-gestion. Ce choix permet de prendre le contre-pied des expressions habituelles (« science-gestion », « science-action » ou « science-société ») mais aussi d'indiquer que les gestionnaires ont un rôle actif, voir premier, dans l'initiation des relations avec des scientifiques (voir chapitre 6). En outre, Crona et Parker (2011) ont démontré que les effets de réseau directs, sans le truchement de dispositifs, autrement dit les interactions sociales directes entre chercheur·ses et hommes ou femmes politiques ont un rôle fondamental pour l'utilisation de la connaissance scientifique comme outils de décision politique. À ce stade, orienter l'analyse sur les interactions sociales directes semble donc fondamental.

Un conseil scientifique gère simultanément la distinction *et* la coopération entre de multiples dimensions, comme l'explique la présidente du conseil scientifique du PN des Écrins :

« La question c'est comment quelque part le parc peut extraire de ces personnes qu'il a invitées dans son conseil la science sur ses problèmes à lui. Quelque part il leur demande une expertise scientifique prête appliquée à sa situation et ça il faut qu'il ait le réflexe de le faire au maximum. Et puis ensuite, y a autre chose, le fait d'avoir autour de la table des gens d'origines variées, de disciplines variées et de les faire réfléchir collectivement, voire de les amener à confronter leur propre perception d'un sujet, qui ne sera forcément pas la même car ils viennent d'horizons variés et qu'ils regardent avec un angle qui leur est propre et les amener à débattre entre eux, entre scientifiques sur un sujet du parc. Et ça c'est riche pour tout le monde, c'est sûrement une des choses que les scientifiques apprécient de trouver dans un conseil. »

L'approche bilatérale science/action développée sous le prisme de l'étude des organisations-frontières ne permet pas d'explorer les mécanismes relatifs à d'autres frontières (ou dimensions) se manifestant au sein des CS.

## 5.2. Vers une approche plus écologique des dynamiques collectives

Une organisation-frontière apparaît classiquement au service de seulement deux composantes (Guston, 2001) où le terme de frontière désigne le lieu de leur rencontre. Susan Star (2010) revient en détail sur les fondements de la notion d'objet-frontière. À cette occasion, elle précise que « “Frontière” suggère le plus souvent la notion de limite ou de périphérie, comme dans les frontières d'un État ou d'une tumeur. Cependant, dans notre cas, le mot est utilisé pour désigner un espace partagé, le lieu précis où le sens de l'ici et du là-bas se rejoignent. » (Star, 2010). Par la suite, certains travaux ont remis en cause cette approche. Selon Klerkx and Leeuwis (2008 cité par Parker et Crona, p.265), la complexité des organisations est occultée par cette approche : « [The] assumption, that boundary organizations serve only two constituents [...] is problematic. This bilateral approach [...] cannot address the complexities of boundary organizations that serve three or more constituents ». Les échanges déployés dans les CS ne peuvent pas être uniquement pensés sous le prisme de deux mondes qui chercheraient à se rapprocher. D'autres frontières, issues de cultures différentes, peuvent se manifester dans les espaces construits par les CS et sont autant signifiants des phénomènes sociaux qui se développent.

### 5.2.1. Pour une conception élargie de la frontière

Grâce à l'examen des différentes caractéristiques des CS, il paraît maintenant essentiel d'ouvrir la notion et adopter une conception de la frontière comme « zone de contact » (Ratti & Schuler, 2013). Dans son dictionnaire critique de la géographie, Febvre explique que l'anglais utilise plusieurs mots pour le terme de frontière : « alors que *boundary* désigne de préférence la ligne de démarcation, *border* a le sens de lisières, confins » (Febvre, 1962, p.24).

#### Encart : définitions de *border* et *boundary*. Extrait de Oxford English Dictionary, 1989

« **Border**: 1. A side, edge, brink or margin. A limit or boundary, the part of anything lying along its boundary or outline.

2a. The district lying along the edge of a country or a territory.

2b. The boundary line which separates one country from another, the frontier line. (...)

**Boundary**: That which serves to indicate the bounds or limits of anything material or immaterial; also the limit itself. (...)

Contrairement à celui de *boundary* qui désigne la frontière comme une limite linéaire, le terme *border* la voit comme une « zone plus ou moins fixe, comme confins d'un territoire, d'un Empire ou d'une culture »



(Jeanpierre, 2010). C'est ce terme qu'a choisi l'historien des sciences Robert Kohler pour forger sa notion de « *border zone* » (2002b, 2011), que l'on peut traduire par « zone frontière ».

Kohler a emprunté cette notion à la géographie culturelle. Il s'est inspiré du travail de géographes tel que Diarmid Finnegan (2008) qui a distingué quatre types ou sous-catégories de lieux dans lesquels opèrent les scientifiques. Chacune de ces catégories renvoie à des échelles différentes : le site - adapté à l'étude locale des espaces et des pratiques, la région - qui souligne comment les figures scientifiques produisent une identité commune, le territoire - dédié aux enjeux de monopole et de contrôle et la frontière - qui exprime la manière dont les connaissances deviennent universelles en circulant (Finnegan 2008). Kohler explique qu'au lieu du terme de "*boundary*" il a retenu justement celui de "*borders*" « which are proper dimensional places and not just abstract lines » (Kohler, 2011).

Cette métaphore géographique lui a été utile pour étudier les rapports entre la biologie de terrain et la biologie de laboratoire au tournant du XIXe siècle. Il a montré que ces relations consistaient en une zone d'échange poreuse et dynamique plutôt qu'en une ligne étanche et statique. Cette notion a été ensuite reprise par des auteur·es pour analyser les collaborations nouées dans des sphères scientifiques, telles qu'entre écologues modélisateurs et naturalistes de terrain (Mauz et Granjou, 2013). La notion de zone frontière permet d'exprimer que les deux sphères ne sont pas « intangibles mais se redéfinissent et se reconstituent au cours de l'action » (*ibid*). Ainsi la frontière n'est pas prédéfinie mais sans cesse renégociée.

La notion de zone-frontière exprime également l'idée que l'on n'a pas affaire à une coupure franche entre science et action mais à un espace large de circulation des idées, des pratiques et des objets. Enfin, elle permet de penser à la fois la pluralité des frontières existantes entre les praticien·nes et les scientifiques mais également l'existence de plusieurs frontières au sein de chaque monde social.

Cette notion de *border zone* semble donc particulièrement appropriée pour comprendre les échanges des participant·es à l'intérieur et à la périphérie d'un conseil scientifique. En effet, c'est moins l'organisation, l'instance en tant que telle, que l'espace qui se construit au cours des interactions (la zone) qui semble compter pour les acteurs et actrices qui y sont engagé·es.

Dans un contexte où deux univers de valeurs et de pratiques distinctes continuent de prévaloir, plusieurs frontières existent. Des frontières secondaires s'articulent avec la frontière principale.

### 5.2.2. Des frontières secondaires mouvantes

Plusieurs études empiriques démontrent que les organisations situées à la frontière entre science et politique impliquent dans leurs pratiques bien plus d'hétérogénéité et de plasticité que la binarité du terme frontière le suggère (Miller, 2001 ; Arpin et al, 2016). Comme dans le cas de la participation citoyenne (Cefai et al, 2012), les participant·es n'existent pas avant que le

processus se mette en place. C'est donc pendant les séances d'interactions collectives que se révèlent les frontières secondaires.

Au cours de mes enquêtes, j'ai pu repérer six dimensions secondaires qui, sous la forme de frontières, conditionnent la constitution d'une interface opérante entre les participant·es à des conseils scientifiques. Elles sont relatives à :

- ◆ l'appartenance institutionnelle ;
- ◆ la conception de l'expertise (par rapport à l'éthique, aux engagements des participant·es) ;
- ◆ le statut « scientifique » ;
- ◆ les cultures de la protection de la nature ;
- ◆ les engagements sur le territoire ;
- ◆ les attachements personnels, au sens d'extra-professionnels.

Une même personne peut se positionner explicitement par rapport à plusieurs d'entre elles :

« Il y a trois choses sur lesquelles j'essaie d'intervenir. La première, effectivement, c'est ma compétence en entomologie, donc de regarder notamment par rapport aux appels, à toutes les consultations qui sont faites dans le cadre d'aménagements, de regarder et d'essayer de donner un avis le plus éclairé et éclairant possible sur les éventuels impacts qu'il pourrait y avoir sur la faune entomologique du Parc. Ça, c'est un premier aspect. Ensuite, le deuxième aspect, finalement c'est de défendre une espèce de notion de patrimonialité, et cette notion de patrimonialité pour moi ce n'est pas une espèce patrimoniale. C'est plutôt les savoir-faire humains liés à la connaissance du territoire, et notamment ce que j'appelle la culture naturaliste. Et troisièmement en étant directeur de musée de rapprocher, d'être une passerelle entre le patrimoine culturel et les sciences de la vie »

Ces frontières secondaires peuvent être internes à chaque monde social ou au contraire interférer avec la frontière principale entre science et gestion. Je montrerai qu'elles bouleversent les catégories « scientifiques » et « gestionnaires » car s'y superposent d'autres dimensions, toutes aussi significatives dans la limite ou le développement de l'expression des participant·es.

### **A. Des frontières dans la science**

Comme indiqué en introduction, les conseils scientifiques sont composés à 60 % de chercheur·ses actifs·ves ou retraité·es issu·es d'institutions de recherche publiques et à 40 % des personnes relevant d'autres statuts professionnels.

Cette répartition se retrouve quasiment à l'identique dans les conseils scientifiques de Rhône-Alpes et de PACA. Ainsi, 40 % des membres de conseils scientifiques travaillent dans des institutions chargées de conserver le patrimoine naturel ou culturel, des associations, des administrations (DREAL, conseil régional, communes, DRAC, BRGM...) pour l'éducation nationale ou dans des entreprises. En tout 246 établissements sont représentés.

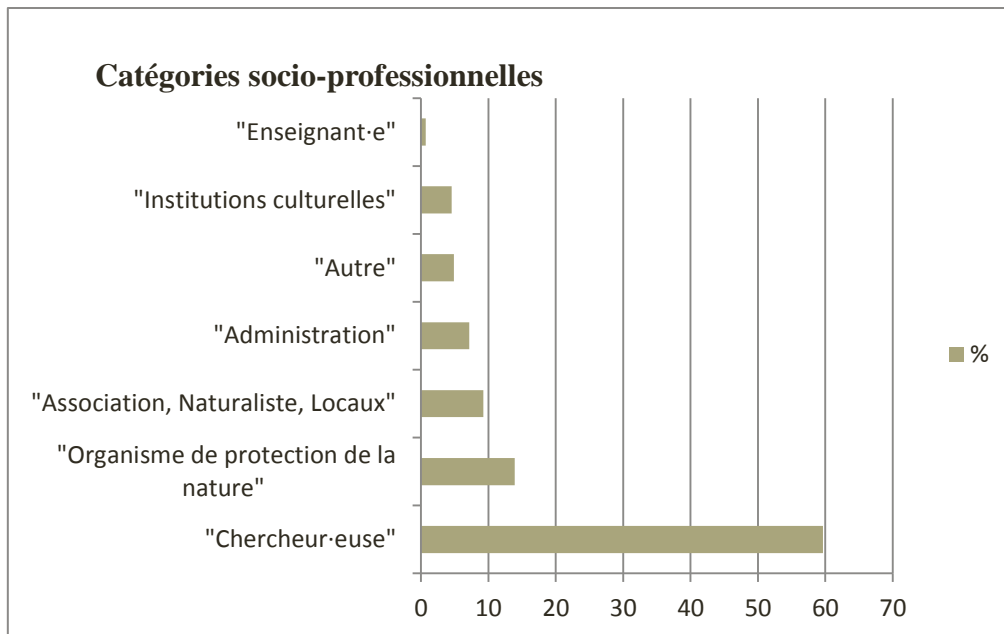


Figure 24 : Catégories socio-professionnelles présentes dans les conseils scientifiques de Rhône-Alpes et PACA

S'ajoute à cette diversité le statut des autres participant·es, gestionnaires ou invité·es (chercheur·ses, membres d'administration, élu·es ou autres). Les collectifs composés dans les réunions des conseils scientifiques sont donc fortement hybrides.

Je ne reviens pas ici sur les frontières disciplinaires qui marquent les échanges, bien documentées dans la littérature sur les groupes inter ou transdisciplinaires (Cundill, 2013 ; Cundill et al, 2015), même si la forte majorité des sciences de la vie dans les CS (65 %) a évidemment des conséquences importantes que je détaillerai au chapitre 7.

Au travers de leurs prises de parole et de leurs écrits, les chercheur·ses défendent des formes de recherche ou d'activités scientifiques intimement liées à leurs pratiques professionnelles. En suivant certaines personnes de séance en séance, j'ai pu remarquer que leurs interventions avaient tendance à s'orienter vers la défense des mêmes idées. Lors d'une pause déjeuner, l'une d'elles m'expliqua qu'« il m'arrive assez fréquemment d'insister sur l'importance de la prise en compte du passé, des trajectoires, voilà parfois c'est une espèce de leitmotiv, parce que finalement c'est un message que je veux faire passer là comme ailleurs. Très souvent on voit les collègues agir comme ça, c'est-à-dire soit parce que ce sont des gens qui ont des positions très arrêtés sur des sujets ou des gens qui défendent tel ou tel type de recherche, d'activité scientifique. ». Avec ce type d'intervention, elle promeut sa propre recherche (sur l'histoire longue des écosystèmes) mais également les axes de recherche développés dans son laboratoire.

La diversité statutaire au sein des CS entraîne la représentation d'une multiplicité d'institutions. Elle est vue par les compositeurs des conseils comme une force : « Je crois qu'il est important qu'il y ait une diversité aussi, une biodiversité dans le conseil scientifique. C'est pas les mêmes

natures d'institutions et c'est bien. » (extrait d'entretien avec le directeur du PNRV).

Tableau 25 : Appartenance institutionnelle des membres des CS de Rhône-Alpes et PACA

	Nombre de personnes	%
Université	151	26,26
CNRS	80	13,91
Naturaliste	25	4,35
Université étrangère	20	3,48
INRA	18	3,13
Ecole	17	2,96
CEN	16	2,78
CBN	15	2,61
IRSTEA	15	2,61
Muséums d'histoire naturelle	11	1,91
Conseil général	10	1,74
Musée	10	1,74

Avoir dans un CS des représentant-es des laboratoires de recherche régionaux est un critère important de choix des membres d'un conseil. Dans la base de données relationnelle, 20 sites universitaires et 119 laboratoires de recherche sont représentés.

Tableau 26 : Nombre de personnes par laboratoire des membres des CS de Rhône-Alpes et PACA.

IMBE	25
CEFE	20
EDYTEM	19
LECA	12
IRSTEA Grenoble (EM : 5 ; DTM : 5)	10
Environnement Ville Société	7
LEHNA (Laboratoire d'Ecologie des Hydrosystèmes Naturels et Anthropisés UMR 5023)	7
Institut méditerranéen d'océanologie	7
PACTE	7
CARTELL (Centre Alpin de recherche sur les réseaux Trophiques Aquatiques et les Écosystèmes Limniques)	5
Centre Camille Jullian	5
ESPACE (Etude des Structures, des	5

Processus d'Adaptation et des Changements de l'Espace)	
Centre de recherche Michel de l'Hospital	4
Centre Max Weber	4

Même si les membres sont nommés *intuitu personae*, dans les faits c'est aussi les institutions qu'ils-elles représentent que l'on cherche à convoquer dans ces assemblées. C'est ce que m'explique Richard lorsqu'il me présente au début de mon enquête les nouveaux membres du conseil scientifique du PN des Écrins, juste après son renouvellement :

« Quand j'avais fait le premier schéma du conseil, je voulais avoir tous ces labos. Il me manque encore une université qui est plus loin mais qui pour moi est importante c'est Chrono-environnement avec la Franche-Comté. Si tu veux dans les équilibres j'aurais aimé avoir... il nous faut des gens à Paris, il nous faut des gens à Marseille, à Grenoble... ça on les a. On avait cette approche. »

Néanmoins la majorité des membres affirment en entretien ne pas représenter leur institution. C'est le cas d'une membre du conseil scientifique du Vercors, agente de l'ONF qui avait conditionné sa participation à cette règle :

« Dans le Vercors, et Pierre Weick [*l'ancien directeur*] et Pierre-Eymard m'ont demandé si je voulais bien être membre du conseil scientifique, c'est le sujet qui nous préoccupe aujourd'hui, et moi j'avais répondu oui sous réserve que j'y sois *intuitu personae*, c'est-à-dire que je ne représente pas l'office, enfin je considère que je suis pas au conseil scientifique pour défendre l'ONF, si tant est qu'il y ait des choses à défendre ».

Mais l'existence du principe de n'est pas toujours connu ou interprété de la même façon par les membres de conseil. En 2016, un naturaliste a démissionné de l'antenne départementale de la LPO où il était employé. Il a alors pensé que son mandat au conseil scientifique du Vercors devenait caduc, avant que le conservateur lui explique le contraire.

L'influence de l'institution dont provient le·la membre dans les échanges est difficilement évaluable, les membres tendant à ne pas se référer à leurs institutions dans leur prise de parole. Les chercheur·ses conviennent que leurs appartenances institutionnelles et la représentation de leur laboratoire ont une influence importante. Ils-elles permettent de relayer des réseaux et d'élargir la zone d'interaction (voir chapitre 8). Mais la « sur-représentation » de certains laboratoires peut poser question en favorisant par exemple certains réseaux et objets de recherche au détriment d'autres. C'est le cas des chercheur·ses d'EDYTEM qui s'interrogent sur leur place au sein du comité scientifique des RNN de Haute-Savoie<sup>170</sup> :

« Ça nous met des fois dans des positions bizarres, tu vois, y a énormément de gens d'EDYTEM au CS des réserves, énormément, peut-être même

<sup>170</sup> Le comité des RNN de Haute-Savoie compte 7 chercheur·ses d'EDYTEM sur 37 membres.

majoritaires. Il se trouve qu'on travaille sur la montagne, qu'on habite à côté quoi. (...) Fabien et moi on fait un peu doublon. Mais bon. »

Certain·es membres expliquent se restreindre dans leurs échanges en raison de leur appartenance institutionnelle et s'interdire parfois de prendre position. Ainsi, à propos du débat sur l'origine du bois pour les cabanes d'alpage dans les Écrins, un membre considéra que des conflits d'intérêts étaient trop flagrants pour qu'il puisse se positionner, en tant que « représentant une institution comme le CNRS et comme une université, je peux pas rentrer là-dedans quoi, c'est pas possible ».

L'appartenance institutionnelle des participant·es est donc un facteur important à prendre en compte pour analyser les interventions en conseil scientifique et leurs effets dans le cadre d'une organisation frontière. Ces effets semblent diversifiés : cette frontière secondaire peut tout autant restreindre les échanges que les favoriser.

### **Une dichotomie sachant / chercheur : « un véto peut-il parler de ligne à haute tension ? »**

D'autres frontières traversent le monde scientifique. L'étude statistique de la provenance institutionnelle des scientifiques fait apparaître clairement une différence fondamentale entre les chercheur·ses en poste (60%) et les autres scientifiques (40%), qu'ils·elles soient naturalistes, spécialistes du patrimoine culturel, expert·es en politiques publiques, etc. Les entretiens montrent que pour une grande partie des participant·es aux CS, cette frontière traverse la science et conditionne leur mode d'expression en séance.

Une partie des chercheur·ses se considèrent comme des « non-sachant », ils·elles récusent le fait d'agir « en savant » et de divulguer des connaissances originales auprès des gestionnaires. Ils·elles insistent sur une frontière qui existerait entre : « sachant – non sachant »<sup>171</sup>, c'est-à-dire entre les savants (ceux qui possèdent des connaissances, un savoir) et les chercheurs (« ceux qui posent des questions ») ou autrement dit, entre ceux qui possèdent ou non des connaissances.

« Mais c'est sûr que tu veux replacer 60 humains, tu ne vas pas les aplatir sur deux axes. Mais moi j'aurais tendance à penser que l'axe principal c'est très honnêtement une dichotomie sachant/chercheur (...) On est dans cette espèce de porte-à-faux dans ces conseils où on nous demande d'agir comme des sachants. Or aujourd'hui, je pense que le chercheur moderne n'est plus un sachant. C'est un non sachant justement. C'est au contraire celui qui a la plus grande conscience de l'absence de connaissance. Les chercheurs en activité dans l'académie, aujourd'hui, leur activité, et leur plus-value, et la raison pour laquelle on accepte de leur donner un salaire plutôt à eux qu'à d'autres, est peu relié à leur savoir. Je ne pense même pas être un bon géologue, très honnêtement. »

---

<sup>171</sup> Extrait de carnet de terrain et d'entretiens.

Les chercheur-ses en sciences de l'environnement parlent et reconnaissent régulièrement le savoir de ceux qui sont nommés « les naturalistes » :

« Y'a des gens qui apportent dans les CS un vrai savoir, une connaissance de ... C'est les meilleurs du monde pour reconnaître les fleurs, les bouquetins, les champignons, les insectes ... Voilà. Ce qu'on appelle des naturalistes. Donc ces gens-là sont dépositaires d'un savoir, il est sans doute assez fondamental qu'ils soient présents dans ces institutions de conservation de la nature. »

Cette frontière est confirmée dans les entretiens menés justement avec ces naturalistes :

« À part Denis, Jacques et puis moi, je crois qu'on est les seuls naturalistes, les autres c'est tous des professionnels. Quand y a Jean-Marcel ou Etienne, et qu'ils se mettent à discuter, ou Fabien, c'est quand même de la haute voltige... C'est plus de la recherche que du naturalisme quoi. C'est pas que je vois une opposition, loin s'en faut, on est complémentaires je dirais quoi, eux ils ont une vision beaucoup plus large et beaucoup plus scientifique de la nature, je dirais, voilà. Mais c'est complémentaire, ils font moins de terrain, tandis que nous on fait du terrain, voilà, en gros quoi. »

Mais, la signification même du mot naturaliste n'est pas stabilisée : « on s'entend pas sur une définition commune du mot de naturaliste au sein du conseil. Donc à chaque fois, on met le mec de la LPO qui aime les oiseaux le week-end, et c'est pas pareil que l'expert qui vient et qui travaille sur un suivi de mouches, ou de fourmis... avec des méthodes qui requièrent une technicité de haut niveau. Naturaliste, c'est un terme qui est très, très vague et c'est problématique. Quand je parle de naturaliste scientifique, c'est vraiment quelqu'un qui a une expertise en taxinomie, qui travaille sur des noms, qui travaille sur un langage commun donc acquis. Du coup, je me suis toujours senti un peu... soit je le vis mal et je suis entre deux chaises, soit je le vis bien et je dis que je suis dans l'interface, dans l'écotone, dans la transdisciplinarité... » (extrait d'entretien avec F. Dusoulier).

Différentes manières de connaître (*ways of knowing*, Pickstone 1993) coexistent au sein de ces espaces. Cette nouvelle dichotomie permet de penser autrement les collectifs. En effet, du côté des « sachants » se trouvent également, pour les personnes interrogées, les praticien-nes des espaces protégés.

« Tu as des experts de terrain de haut niveau avec toi. Tu as un expert en champignons, tu as un expert en insectes, tu as un expert... On est bien content d'avoir tous ces experts parce que quelque part, aucun de nous n'est expert... Il y a quand même des experts en oiseaux mais y a pas de chercheurs vraiment... ce sont des gens qui apportent énormément d'informations et qui apportent un point de vue de terrain complémentaire. (...) moi je ne me place pas dans une position de savant, c'est pas moi le savant et Daniel (*responsable des gardes*) qui ne sait pas. C'est pas possible ! Son expérience sur le territoire, sur les problématiques de gestion, elle est beaucoup plus grande que la mienne. »

Le président du comité scientifique des réserves naturelles de Haute-Savoie m'a dit à plusieurs reprises être attaché à cette pluralité de manières de faire et de concevoir la science dans son comité, même si elle peut parfois provoquer des tensions. Une certaine forme de science est en effet mise en avant, que ce soit dans le contenu des séances ou dans les événements publics, au risque « d'oublier » une autre partie.

La connaissance des non-chercheur·ses et leur intervention ont tout de même tendance à être plus souvent remises en cause voire déconsidérées par les participant·es, comme ici au cours d'une conversation avec un conseiller lors d'un repas de midi :

« C'est eux qui parlent. Ils s'y connaissent, ils s'y connaissent pas, il est vétérinaire, il parle des lignes haute tension ... Moi j'ai remarqué que les chercheurs restent quand même pas mal en retrait dans ces débats, très souvent observent, et puis à la fin ... disent un truc, essaient de faire une synthèse, parce que c'est notre manière de penser quoi. » (entretien avec un chercheur)

Encore une fois la répartition spatiale dans la salle de réunion matérialise les frontières au sein de ces groupes. Presque caricaturalement aux Écrins, les conseiller·ères se placent autour de la table selon cette dichotomie : les chercheur·ses du côté gauche de cette photo et les scientifiques d'un « autre type » du côté droit.



Photo 19 : Répartition dans l'espace des participant·es au conseil scientifique du parc des Ecrins



### **L'éthique source de frontière : quelles différences avec des discussions du « café du commerce » ?**

Le statut de l'éthique dans un conseil scientifique n'apparaît pas clairement, ni dans ses prérogatives, ni pour ses membres. La place à lui accorder est complexe pour les participant·es aux CS.

« C'est du politique ou de l'éthique générale, enfin tu vois... C'est toujours la question entre comité d'éthique, CS, comité politique ... Je sais pas exactement où on est. En tout cas, oui, c'est important qu'il y ait une diversité d'origines, de cultures » (Bernard Bal, naturaliste).

« Là, pareil, la question de l'éthique de l'alpinisme, j'avoue que c'est pas un domaine que je connais, quoi, donc ... Je suis un peu embêté sur ces avis qui sont soit très techniques, soit très philosophiques ... » (Philippe Bourdeau, géographe spécialiste de l'alpinisme).

Au début de mon enquête, aucun·e philosophe ou spécialiste de l'éthique n'était membre des conseils scientifiques de Rhône-Alpes ou PACA<sup>172</sup>. Cette situation a évolué en 2016 avec l'entrée du philosophe Baptiste Morizot au conseil scientifique du PN des Calanques. Leur présence reste dans tous les cas très rare. Néanmoins une partie des sujets évoqués en conseil scientifique sont présentés comme relevant totalement ou partiellement de l'éthique.

Au conseil scientifique du parc des Écrins, un sujet a marqué tous les esprits ces dernières années. Par deux fois en 2014 et 2016, le conseil a dû se prononcer sur la pose d'une statue commémorative sur un sommet. En 2014, elle devait commémorer l'anniversaire des 150 ans de la première ascension de la Barre des Écrins. Après un débat intense, le CS avait émis un avis défavorable notamment en raison d'arguments que l'on pourrait qualifier d'éthiques : « Il a répondu à cette consultation anticipée par un avis défavorable, considérant que la modalité de commémoration proposée n'était pas appropriée et qu'il était préférable de laisser vierges « les monuments naturels » que représentent les sommets du massif des Écrins. »

Finalement, après des échanges avec le pétitionnaire (la Compagnie des guides Oisans Ecrins) et la direction du parc (favorable à ce projet), le conseil scientifique a accepté la pose temporaire de la statue (suivie de son déplacement en vallée).

En 2016, à l'occasion de la cérémonie des piolets d'or, un nouvel avis a été demandé au conseil scientifique, cette fois encore défavorable. Des arguments du même ordre ont été avancés, un membre considérant par exemple que : « les initiatives de ce genre risqueraient de dénaturer la montagne ».

---

<sup>172</sup> Raphaël Larrère, agronome et président du CS du parc du Mercantour, a toutefois publié de nombreux écrits dans le domaine de l'éthique environnementale.



Photo 20 : Mise en place de l'Envol – © PNE

Pour l'animateur du conseil scientifique des Écrins, il est évident que les sujets d'éthique ont leur place au conseil : « souvent ce qui génère le maximum de débat dans ces CS, ce sont des postures que j'appelle éthiques. Un sujet où tous les membres interviennent, c'est souvent un sujet d'éthique. Parce que l'on s'aperçoit que les grands débats de nos CS, un exemple sur la pose de la statue pour les 150 ans de la Barre, y a eu un super débat, tout le monde est intervenu, aussi bien le spécialiste des lacs, le sociologue, tu étais là. »

Il est par ailleurs intéressant de noter que le nombre d'intervenant·es apparaît comme un critère de réussite d'un débat.

Cette position n'est pas partagée par tous les participant.es. Au conseil scientifique de la réserve des Hauts de Chartreuse, un débat éclairant s'est déroulé par courriel en novembre 2016. Le conseil était appelé à rendre un avis sur l'adoption d'une réglementation à propos du survol de la réserve naturelle. Dans ce débat deux positions se sont confrontées : l'une réfutant la place de l'éthique dans un conseil scientifique, l'autre réfutant un modèle selon lequel la science prévaudrait sur des arguments éthiques ou politiques dans la prise de décision.

« Concernant le projet de réglementation du survol aérien. Personnellement, je me demande si un conseil scientifique est là pour donner des positions de principe. Une position de principe, par définition, est une position prise par une personne ou un groupe, par rapport à une conception/idée/un fait particulier, qui s'appuie sur une conception préétablie, sur une opinion généralisable à tous les cas similaires. On pourrait par exemple formuler le principe suivant : par principe, il ne doit pas y avoir de circulation d'engins aériens motorisés au-dessus d'une réserve naturelle nationale. Comme on est un conseil scientifique, notre raison d'être, au contraire est justement

d'argumenter scientifiquement les avis, de fournir des éléments d'informations basés sur la science pour appuyer des décisions. »

« La question, bien des fois soulevée, de savoir si un CS relève de la seule science ou d'une forme d'éthique, n'est jamais close. Mais dans tous les cas, pour moi, les scientifiques ne peuvent qu'étayer de leurs connaissances le "principe" retenu par les gestionnaires sur mandat donné par les politiques légitimes qui représentent les citoyens. Car, comme on le sait bien, la science ne gouverne pas les hommes et la confondre avec la politique (au sens du vivre ensemble) est bien souvent un moyen d'avoir du pouvoir, surtout quand les connaissances sont entachées d'incertitude. Dans ces conditions, préserver des zones de quiétude dans une réserve relève de l'éthique environnementale. »

Au comité des réserves de Haute-Savoie, au cours d'un débat similaire, le conservateur considère que « vous êtes des membres de CS, vous avez des positions éthiques intéressantes et valables ! » alors qu'un membre assimile ces débats relevant de la philosophie de la nature à des « positions proches du café du commerce finalement. » Ces deux positions semblent se retrouver dans l'ensemble des conseils scientifiques.

Ces débats sur le périmètre d'intervention du CS révèlent un positionnement différent des membres autour de leur définition de l'expertise, du rôle de la science par rapport au politique, qui constituent autant de séparations dans la sphère scientifique. Certain-es expriment leur malaise de siéger avec un statut de « conseiller » ; d'autres considèrent que la science doit prévaloir sur le politique ou au contraire qu'un travail de « co-construction » avec les gestionnaires et les acteurs locaux est à privilégier, que ce soit pour la rédaction des avis ou l'évaluation des programmes scientifiques. Le statut même de l'expertise se trouve donc questionné au sein de ces instances. Ces variations autour de frontières à l'intérieur du monde scientifique se retrouve dans celui des gestionnaires : la porosité des frontières entre science et gestion est bien plus élevée que la configuration d'un conseil tend à le suggérer.

## **B. Y a-t-il des scientifiques chez les gestionnaires ? Quelle place ont-ils dans le conseil scientifique ?**

Même si la mobilisation des praticien·nes est dans l'ensemble limitée dans les conseils scientifiques, il existe de fortes disparités entre les personnes. Les observations ethnographiques établissent que seul-es certain-es praticien·nes ont un accès direct aux conseillers·ères.

Dans le Vercors, les deux personnes régulièrement présentes au conseil scientifique sont Benoît Betton et Pierre-Eymard Biron. Aux Écrins, Richard Bonet, certains agent·es du service scientifique, le directeur, le directeur adjoint et le responsable du service aménagement participent systématiquement aux séances.

Comme me l'explique Richard, le conseil scientifique est premièrement lié au service scientifique : « Nous on est le service scientifique d'un PN, c'est un peu cet anachronisme qui vise des méthodes scientifiques et on est aux

interfaces avec les utilisateurs de l'espace au sens très large du terme et le monde de la recherche (...) Les différents services n'ont pas la même relation au service scientifique, pour le service scientifique avoir des relations avec le conseil scientifique est normal mais c'est moins évident pour les autres services ; je pousse pour que le conseil scientifique ne soit pas le conseil du service scientifique mais le conseil de l'établissement ; c'est pas évident parce qu'il y a un tropisme. »

Lors de la séance du 13 janvier 2017, Julien du service aménagement et Clotilde du service scientifique interviennent à deux voix sur la politique de l'eau au Parc national des Écrins. Julien débute son propos ainsi « pas besoin de vous présenter Clotilde, c'est une star, tout le monde la connaît », mais je me présente. » Cette petite anecdote montre bien le décalage entre le service scientifique et le reste du parc dans la construction des liens avec le conseil scientifique. Les employé·es du service scientifique ont un accès « naturel » au CS ; selon les termes d'un agent du parc : « c'est vraiment le seul service qui travaille avec leurs pairs. ».

L'ethnographie de l'établissement et plus particulièrement de ce service a mis en évidence le fait que les employé·es du service (hormis les informaticiens) sont considéré·es par leurs collègues comme « des scientifiques ». En Haute-Savoie, même si au moins deux salarié·es (Carole et Bernard) sont considéré·es comme occupant un poste ayant à voir avec l'activité scientifique, seule Carole est présente à toutes les activités du comité, mais Bernard a quant à lui été nommé « membre associé » du comité.

Présenter le conseil scientifique comme le « pré carré » des scientifiques du parc ou de la réserve reflète donc une certaine réalité.

Là encore, les frontières se reflètent dans le placement dans la salle des séances : alors qu'une place fixe est attribuée à Richard, au directeur et au directeur-adjoint, les chargé·es de mission hors du service scientifique n'ayant pas l'habitude de siéger « ne savent pas où se mettre ». De même dans le Vercors seuls Benoît et Pierre-Eymard ont une place attitrée. La frontière, au sens le plus physique, se trace alors d'elle-même.



Photo 21 :  
Rassemblement en  
bout de table de  
l'ensemble des  
salarié·es du PNE,  
sans mélange avec les  
membres du CS

En octobre 2016, Carole Birck et moi nous sommes rendues à un colloque d'écologie à Marseille pour présenter nos travaux : elle sur le réseau de recherche sur les lacs d'altitude et moi sur ma thèse. Clotilde Sagot du service scientifique PNE faisait également partie du voyage car elle intervenait avec Baptiste Nettier sur le programme alpages sentinelles dans la même session. Nous nous retrouvons après la session pour boire un verre tous les quatre et au gré des discussions Clotilde m'interroge sur l'analyse que j'ai développée l'après-midi sur les participant·es aux conseils scientifiques. Je retranscris ici notre échange :

« Clotilde : Tu dis dans ta présentation qu'il n'y a pas que des chercheurs dans la science. Pourquoi ?

Gaëlle : il y a des membres de CS qui ne sont pas chercheurs.. mais tout de même scientifiques.

Carole : bah oui évident ! moi je me dis scientifique ! pas toi ?

Clotilde : je sais pas trop, je travaille au service scientifique ...

Baptiste : c'est comme les agris qui disaient que Laurent était scientifique. Mais vu par qui ? Ok y a pas que des chercheurs dans les CS, est-ce qu'il n'y aurait pas aussi des non-scientifiques dans les CS?

C'est surtout la réaction marquée de Carole qui a retenu mon attention et le contrepoint avec Clotilde : alors que cette dernière travaille dans le service scientifique, elle hésite à se présenter comme scientifique, au contraire de Carole.

Pourtant son collègue de bureau, Cédric Dentant, lui, se définit clairement comme scientifique : « Scientifique, c'est une démarche qui est indépendante de ton statut et de ta position hiérarchique. Chercheurs et scientifiques ne sont pas synonymes, il y a bien des scientifiques chez les gestionnaires. ». Ces différences s'expliquent évidemment par leurs trajectoires socio-professionnelles respectives (voir. chapitre 6) mais sont

révélatrices des rapports complexes qu'entretiennent les gestionnaires avec cette appellation. Ces praticien·nes proches de la sphère académique par leurs activités et/ou leur trajectoires sont désignés en anglais par le terme de « *pracademics* » issu de la fusion de « *academics* » et « *practicians* » (Posner, 2009).

Or, j'ai pu constater que les gestionnaires qui se considèrent comme scientifiques et ont avec des chercheurs les relations les plus étroites sont les plus critiques sur les conseils scientifiques et vivent le plus mal la frontière créée par les conseils entre eux et les conseillers qui sépare deux groupes. Ce malaise s'exprime clairement dans cet extrait d'entretien avec un autre *pracademic* :

« Je suis dans une situation où j'ai une reconnaissance académique, je fréquente la recherche, j'y ai ma place, marginale mais reconnue et dans les jeux de pouvoir du parc ma présence casse un peu des systèmes de hiérarchie. C'est un peu compliqué pour moi d'être à la fois du côté des scientifiques, ceux qui peuvent critiquer, produire du savoir positif, analyser et ceux qui peuvent être au CS dans une certaine mesure mes supérieurs. Y a un vrai problème, y a un malaise de fond. Dans la salle... quand on incarne un labo, quand on représente, avec l'argument d'autorité que peut être celui du chercheur, quand on est dans une place légitimante ou critique c'est facile, là moi je suis dans une espèce d'entre deux où je dois faire profil bas. Y a ça d'une part qui n'est pas évident à vivre. »

Cette position de scientifique dans le monde gestionnaire, qui semble dans la majorité des cas être assumée dans le travail quotidien, est vécue de manière plus problématique ou douloureuse lors des CS. Même s'ils-elles ont un accès plus facile aux conseiller·ères, ces acteur·rices ressentent plus fortement la hiérarchie des statuts. Le conseil constitue une frontière, que les intéressé·es ne ressentent pas, du moins pas aussi nettement, dans leurs autres moments de rencontre avec des scientifiques. Un conseiller me rapportait que Cédric, qu'il connaît très bien (ils ont travaillé tous les deux dans un même bureau d'étude auparavant) avait pris l'habitude de le taquiner en l'appelant ironiquement « Monsieur le conseiller scientifique ».

Ce groupe de personnes est constamment travaillé par cette frontière à la fois zone de contact et limite. Elle s'est établie par leur statut, leur activité professionnelle et leur manière de s'identifier. Par leurs pratiques, ils la travaillent mais la contestent tout à la fois : elle est un problème qu'ils construisent et auquel ils se heurtent.

### **C. Les cultures de la protection : des conflits de valeurs centraux mais cachés**

Les espaces naturels sont peuplés d'assemblages hybrides qui mêlent notamment des non-humains, des humains et des objets techniques (Descola, 2005). Pourtant souvent classés du seul côté de la nature, ils réunissent des hommes, des animaux, des plantes, des techniques et des instruments d'observation et de gestion (Mauz, 2013). La patrimonialisation de ces espaces est un processus interculturel marqué par des valeurs parfois divergentes (Babou, 2015).

Les conseils scientifiques sont des espaces qui questionnent régulièrement les conceptions de la protection de la nature et de la gestion conservatoire. C'est sur ce genre de questionnement qu'un chercheur dit le plus intervenir en séance : « Qu'est-ce que la conservation ? Ça c'est des questions effectivement, que dans mon travail je suis amené à réfléchir : qu'est-ce que la conservation, qu'est-ce que la pérennité d'un écosystème, qu'est-ce que l'intervention... ? Comment prendre en compte la notion de temps qui s'écoule quand on parle de conservation par exemple ? Ça c'est dans le cœur de mon travail, et donc je pense que c'est pour ça aussi que je me suis senti, à ce moment-là, légitime pour poser ces questions-là. »

L'opposition entre interventionnisme et non-interventionnisme est un débat classique. La naturalité est associée à l'état de nature spontanée et opposée à « l'artificialité ». La naturalité à préserver est pensée comme indépendante des activités humaines directes (mais exposée à leurs influences indirectes).

« Pour moi, un Parc, en tant que pratiquant de la haute montagne : un Parc national, c'est un sanctuaire, où j'ose pas bouger un caillou quoi, en gros. J'ai plutôt cette vision : il faut préserver. Déjà, la nature tend à nous exclure de ce milieu, parce qu'il y a de la pente, toutes les roches... On est exclu de ce milieu. Il y a un message d'une forme de nature, une forme de réalité dont il faut tenir compte, ne pas passer trop en force. Et puis en plus, je pense que les sociétés humaines, je suis convaincu qu'elles ont aménagé des espaces dans lesquels elles se gardent de trop intervenir. » (extrait d'entretien avec un géographe).

Pour d'autres, ce n'est pas la biodiversité qui est à conserver en soi, mais plutôt les conditions favorisant ses dynamiques évolutives.

C'est par exemple ce qu'exprime un conseiller lors d'un débat au conseil scientifique du Vercors en septembre 2016 : « c'est pas pour apporter du brouillage à cette question mais quand même. En tant qu'écologue, on sait tous que les enjeux naturels, c'est qu'à un instant t. On sait que le tétras est un enjeu fort, moi-même je l'ai défendu, mais peut-être plus dans dix ans. Du coup, cet exercice ultra figé de plan de gestion, de mosaïque, cela me fait penser à une exploitation agricole mais la conservation des espèces cela va plus loin que ça, c'est plus dynamique ».

Le débat indirect qui a lieu entre le CS du Vercors et le CSRPN Rhône-Alpes au sujet de l'implantation d'équipement de stockage d'eau sur la réserve est symbolique de ce conflit de valeurs. La majorité des avis exprimés en séance du CSRPN mettait en avant la nécessité de la non-intervention pour préserver cet espace exceptionnel. Au contraire, le conseil scientifique du parc du Vercors mettait en évidence que les paysages et les écosystèmes sont façonnés par l'homme et les pratiques pastorales (intervention du président septembre 2015).

Sur d'autres dimensions, le débat sur l'inventaire généralisé de biodiversité au conseil scientifique des Écrins en mars 2015 a mis en évidence deux conceptions différentes de la biodiversité : une école descriptive, qui s'appuie sur la taxonomie et la description exhaustive de la biodiversité

s'oppose à celle de la fonctionnalité des écosystèmes<sup>173</sup>. Ce débat a conduit la présidente du conseil scientifique à demander à Richard d'organiser un nouveau temps d'échanges sur ce sujet à l'été 2016. Ressortent dans ce débat des tensions qui révèlent une frontière plus ou moins nette entre deux positions qui s'affrontent et qui questionnent l'intérêt même des espaces protégés. Un membre attaché à la première école (compositionnaliste) me confia s'être impliqué émotionnellement dans un débat qu'il dit l'avoir le plus marqué dans cette dernière année au conseil scientifique : « J'ai fait un long monologue, je m'en suis rendu compte après, mais j'avais des choses à dire, je pense. Enfin, il fallait que ça sorte. J'ai l'impression parfois de défendre un peu l'indéfendable. »



Photo 22 :  
Deuxième  
débat sur la  
conception de  
la biodiversité  
au CS du PNE,  
interventions

Ces tensions sur les valeurs et les pratiques de la conservation touchent à l'intérêt que l'on porte à la nature. Tous les membres d'un conseil scientifique ne se présentent pas comme des « protecteurs de la nature ». Certain-es me confient avoir une certaine indifférence envers la nature vivante. Sur un ton ironique, à la fin d'un entretien, un conseiller m'explique par exemple ne pas avoir de sensibilité par rapport à l'écologie : « Je ne suis pas ornithologue, je suis pas piscologue, non, je ne suis pas... je n'ai pas une sensibilité écologique très développée. Je suis plus amoureux du massif qu'amoureux de l'écologie ou du fonctionnement naturel. Mais c'est pas bien de dire ça, il faut pas ».

De fortes tensions autour de la conception de la conservation et des valeurs qu'elle véhicule révèlent l'existence de frontières et d'oppositions entre les participant-es au conseil scientifique. Ces valeurs, comme d'autres

---

<sup>173</sup> Les uns cherchent à comprendre de quoi est faite la biodiversité (approche analytique ou compositionnaliste), les autres comment elle fonctionne.



attachements, ne sont pas toujours explicitées et parfois occultées sous un argumentaire scientifique.

#### D. Les engagements professionnels sur le territoire

Les entretiens ont mis en évidence une pluralité de relations entre membres du conseil scientifique et gestionnaires des espaces protégés. Une majorité des membres des CS entretiennent des relations professionnelles avec l'espace protégé. Ils-elles mènent des activités professionnelles sur le territoire (des recherches, études, recueil de données, gestion de ressources ou autres activités professionnelles) généralement en collaboration avec l'espace protégé mais pas systématiquement. Ces activités leur permettent de connaître le territoire et ses enjeux sur lesquels ils-elles doivent statuer en séance.

Tableau 27 : Membres de conseils scientifique menant des activités de recherche ou non sur le territoire

Nombre de membres	Écrins	Haute Savoie	Vercors
Ne menant pas d'activités de recherche sur le territoire	9	11	10
Menant des activités de recherche sur le territoire	16	26	17

Une partie des membres bénéficient d'un financement du parc ou de la réserve pour mener leurs recherches. Ainsi, même si cela ne m'a été que très peu rapporté, des tensions liées à ces aspects marchands et financiers peuvent émerger et questionnent sur les possibles conflits d'intérêt :

« Il y a certains membres du conseil scientifique qui participent à la construction des dossiers. Donc qui travaillent au même titre que les agents du Parc. Certains, d'ailleurs... profitant pour faire financer leur labo. Il y a un jeune géographe, en particulier... Ils sont très bons les géographes, pour ça. C'est dans beaucoup de conseils scientifiques que les membres profitent de cette position-là pour avoir les avantages. Ça leur permet de faire un peu financer etc.»

La méconnaissance du territoire peut être vécue comme un handicap par les membres. En effet les discussions, souvent très techniques, éludent des éléments de contexte territoriaux essentiels pour la compréhension des problèmes. Ainsi, un membre travaillant en Suisse pointe que les enjeux sont trop sous-entendus, peu discutés clairement en séance, donnant ici l'idée d'une discussion entre « initiés » :

« Il y a plein de choses implicites dans ce que vous dites... y a quelque-chose à faire pour ceux qui sont nouveaux. On a l'impression d'être dans une tour d'ivoire. C'est le cas ? » (séance de février 2016 du CS des RNN HS).

Les participant-es ne travaillant pas sur le territoire sont d'ailleurs ceux-celles qui s'expriment généralement le moins en séance de conseil scientifique.

Les membres de plusieurs CS ressentent particulièrement cette différence. Un chercheur membre du conseil scientifique du Vercors et de celui des Écrins m'explique que ses interventions sont beaucoup moins nombreuses au premier qu'au second car il ne connaît pas bien le terrain :

« Tu vois, autant je connais bien les Écrins, j'ai des contacts depuis longtemps, j'ai beaucoup travaillé là etc. et je me sentais dans le sujet en intégrant le conseil scientifique, autant dans le Vercors, je pense que j'ai plus à apprendre qu'à transmettre dans ce truc-là. C'est pas un massif que j'ai parcouru, comme j'ai pu parcourir les Écrins, tu vois ? Pour moi, c'est important cette espèce de connaissance... heu... comment je pourrais dire physique, corporelle du terrain, par rapport à la façon dont je pratique la recherche. Je suis moins à l'aise pour intervenir, parce que je n'ai que des bouts de trucs fragmentaires sur le Vercors. J'ai moins de vision d'ensemble que celle que je pourrais avoir dans les Écrins. Je ne connais pas d'agent de terrain, des gardes... je suis très peu sur le terrain sur le Vercors. »

### **Des spécialités extra-professionnelles**

Les engagements personnels des conseiller·ères sont également des éléments importants pour comprendre leurs prises de position. C'est par exemple au travers de sa balade quotidienne dans la réserve du Roc de Chère que Jean-Marcel Dorioz rencontre les gardes de la réserve, discutent avec eux·elles et crée une relation de proximité. Leurs connaissances du territoire peuvent également provenir d'attachements familiaux. Une partie des membres ont des origines familiales ou des maisons secondaires dans le Vercors ou les Écrins.

Ces attachements peuvent conduire parfois à des conflits d'intérêt. À ma connaissance, ils n'ont donné lieu qu'à une seule démission officielle, celle de Jean-Pierre Raffin, qui a quitté la présidence du CS des Ecrins en 2006 en raison d'un projet communal menaçant son chalet familial et soutenu par un chef de secteur du parc. Il est néanmoins resté membre du CS.

Les scientifiques développent des activités en dehors de leur profession qui, souvent peu mises en lumière dans la littérature sur l'expertise, peuvent devenir une « spécialité » recherchée au sein des CS. Richard souligne l'importance de l'engagement d'un membre dans l'alpinisme (et le Club Alpin Français) et de sa connaissance du territoire qu'il voit comme des apports importants : « Il dit « pas d'objection à ce projet proposé l'an dernier, les modifs sont mineures. » Tu vois il avait suivi, en plus il est membre du CAF, la Bérarde c'est un endroit important, on sait que lui il a regardé. Pourtant on l'a pris en tant que géologue. »

De même, Arnaud Pêcher m'explique que sa pratique de pilote de loisir lui permet d'intervenir dans le conseil scientifique sur le milieu aérien : « Y a d'autres sujets qui m'ont intéressé, par exemple les histoires de drones la semaine dernière. Dans le conseil je suis un peu l'aviateur puisque je suis pilote. Je connais relativement bien le milieu aérien. J'ai pu intervenir sur des aspects réglementaires, des choses comme ça, pour regarder tout ça aussi quand avait été défini l'itinéraire de vol à voile à travers le Parc ou...Ça n'a rien à voir avec ma spécialité professionnelle, mais c'est un des

domaines où quand y a des questions qui se posent, je peux intervenir avec une certaine connaissance du milieu. »

Une partie de la séance du conseil scientifique des Écrins en avril 2016 est consacrée à la réglementation dans le parc des *slack lines* et *high lines*<sup>174</sup>, de nouvelles activités sportives. On constate durant le débat une forte différence entre les membres, selon qu'ils pratiquent ou pas l'alpinisme ou qu'ils possèdent ou non une culture sportive de la montagne. Le contenu des interventions diverge, par exemple lorsqu'un membre apporte des éléments techniques sur la pratique et réfute le traitement similaire des deux activités fait par le parc : « Il y a une distinction slack et high ! La grosse différence c'est la recherche esthétique, la maîtrise altitude en high line alors que la slack est avec beaucoup de monde en bas. En plus en high, les pratiquants ne vont demander l'avis de personne, faut s'attendre à des installations sauvages, cela fait partie de la culture. »

Certaines prises de parole relèvent moins de l'expertise disciplinaire que de connaissances liées à des usages personnels et sportifs de la montagne. Souvent occultées, les connaissances profanes des scientifiques sont donc parfois mises en avant et valorisées dans les conseils scientifiques. Ces savoirs localisés et liés à l'expérience correspondent à un rapport holiste et sensible à l'environnement (Wynne, 1996).

### **E. Des frontières secondaires plus ou moins marquées selon les conseils.**

Des frontières secondaires se développent dans les zones d'interactions entre science et gestion. Même si elles s'expriment au sein de chaque univers, certaines frontières influent fortement sur les interventions des participant·es dans les conseils scientifiques. Elles peuvent restreindre ou au contraire favoriser l'interface possible entre les participant·es. Des rapports complexes sur la conception de la science (en termes de statut, de la place des connaissances ou de l'éthique), des connaissances profanes, de l'expertise ou de la gestion de la nature transparaissent dans ces interactions.

Lors d'une de mes interventions au CSRPN, un membre m'interroge : « il n'y a pas beaucoup de tensions ici.... C'est un problème ? ». Par la suite, il me demande si je pourrais au cours de ma thèse élucider pourquoi il avait l'impression que « tout le monde est toujours relativement d'accord au CSRPN ». En effet, si dans cette instance des mécanismes de négociation se déploient, les frontières secondaires sont beaucoup moins prégnantes que dans les autres conseils scientifiques étudiés. Les membres influent·es partagent en effet le même statut scientifique et la même vision de la protection de la nature. Pour les plus minoritaires, la capacité d'expression est fortement limitée (voir chapitre 7). L'ordre social dans lequel se construisent les échanges est plus lisse que dans d'autres conseils.

L'influence des frontières secondaires est bien plus marquée dans mes autres terrains. On perçoit que des tensions découlent des différentes

---

<sup>174</sup> Pratiques sportives récentes s'apparentant au funambulisme.

dichotomies présentées et se développent dans ces zones frontières. Jusqu'où ces frontières s'étirent-elles? Que permettent leurs fluctuations ?

### 5.2.3. Un travail de démarcation pour rassembler un collectif hybride

La définition du *boundary-work* donnée par Thomas Gieryn (1983) permet de saisir le travail discursif qui vise à distinguer la science des autres activités sociales pour étendre son influence ou construire une autonomie de la communauté scientifique vis-à-vis d'une tentative de contrôle du politique et du public. Alors que la notion d'objet-frontière (Star et Griesemer, 1989) renvoie à des constitutions stables voire statiques des entités, celle de *boundary-work* permet de penser le travail permanent « de reconfiguration notionnelle, d'extension pratique, d'amodiation concrète ». (Lamy et Plutniak 2013)

Des auteur·es ont proposé récemment une classification du *boundary work* fondé sur trois types d'utilisation de la connaissance : le conseil, la décision et la négociation (Clark et al, 2016). Le travail frontière concerne à la fois les résultats et les débuts du processus. Il est donc un processus dynamique et temporellement situé qui intègre des acteur·rices clés et des connaissances multiples (Adem et Esmail et al, 2017).

L'examen des frontières secondaires qui se tissent au sein des zones construites par les conseils scientifiques montre que le travail de démarcation entre science et gestion n'est pas mené par les seuls scientifiques. Dans un groupe hybride, comme un conseil scientifique, c'est par un travail de démarcation groupé que se construit un collectif qui assoit son autorité. Plusieurs frontières sont tracées sur ce que doit être le rôle de la science, son statut et le registre de l'expertise scientifique. Ce travail de démarcation commun génère des tensions inhérentes aux frontières secondaires en même temps qu'il permet dans une certaine mesure de les dépasser ou plutôt de les appréhender sous un angle collaboratif. C'est autour de lui que se regroupe l'ensemble des participant·es.

#### A. Confiner le CS dans une certaine communauté scientifique

Le confinement de l'expertise dans la sphère de la science académique officiellement reconnue et validée correspond à ce que Collins et Evans (2008) appellent le modèle d'« expertise accréditée ». Comme nous l'avons vu, l'expertise qui s'exprime dans les conseils scientifiques est plurielle. Néanmoins des frontières se construisent envers certaines entités (les « acteurs socio-économiques », les bureaux d'études, la politique) et révèlent un travail de démarcation pour confiner le conseil scientifique dans un périmètre précis.

Nous l'avons vu, les élu·es et les représentant·es d'administrations sont peu nombreux·ses à participer aux séances. Leur présence n'est pas toujours bien perçue et peut être critiquée par des membres qui contestent leur place

dans une arène scientifique, comme le raconte Freddy Andrieu chargé de mission à la DREAL :

« Alors au début, quand je me suis un peu incrusté dans les conseils scientifiques, j’ai vu que ma présence a pu poser question. Tu vois... Je ne suis pas scientifique... Enfin, j’ai quand même quelques bases scientifiques, mais je ne suis pas un scientifique qualifié en tant que tel, le conseil scientifique il faut un bagage scientifique pour être là-bas. Heu, et au début, je pense qu’ils n’ont pas perçu la plus-value que je leur apporterai. Et voilà, j’ai en mémoire, au début... Enfin voilà, je n’étais pas d’accord avec le conseil scientifique du Vercors. Au début où j’y allais, je voyais bien que je dérangeais, l’État au milieu des scientifiques quoi. ».

Un travail de démarcation classique entre science et politique s’est donc opéré. Néanmoins il ne s’est pas traduit par une exclusion et Freddy continue de participer régulièrement aux séances.

**Une place compliquée pour les habitants et les acteurs « socio-économiques »**

En Guyane, le conseil scientifique du parc national a nommé un Amérindien qui représente les droits des peuples autochtones et le patrimoine immatériel humain et non-humain du parc. C’est le seul cas à ma connaissance où un « habitant » du territoire est membre du conseil scientifique à ce seul titre.

En 2015, le renouvellement du conseil scientifique du Vercors a été marqué par l’élargissement de sa composition. Sont devenus membres pour la première fois un responsable environnement du Centre régional de la propriété forestière (CRPF) et une ingénieure de la Fédération de chasse de l’Isère. Cette représentation est relativement rare. En effet seules neuf personnes en RA et PACA travaillant directement pour des activités économiques privées ayant lieu dans les espaces protégés (chasse, agriculture ou forêt) sont membres de CS<sup>175</sup>.

Il a d’ailleurs été demandé au président du conseil scientifique du Vercors de justifier ce choix lors de la séance de mars 2017. Il s’agissait pour lui de « se caler plus aux missions et aux enjeux du parc, pour une question de médiation avec des personnes plus dans des mondes professionnels ».

Tableau 28 : Liste des membres des CS de Rhône-Alpes et PACA travaillant dans des structures représentant des acteurs économiques.

Chasse	4 personnes	Fédération régionale de chasse Rhône Alpes
		Fédération départementale chasse 38
		Fédération chasseur départementale 06
		Institut Méditerranéen du Patrimoine Cynégétique et Faunistique (association de chasseurs)

<sup>175</sup> Tous uniquement membre d’un seul conseil scientifique (sans spécificité d’espace protégé car ils sont membres de PNR, de PN ou de réserve).

Agriculture	2 personnes	CERAQ (association agricole)
		CERPAM (service pastoral)
Forêt	3 personnes	Centre régional propriété forestière RA
		CRPF Midi-Pyrénées
		Institut pour le Développement Forestier

L'entrée de ce type d'acteurs au CS ne va pas de soi. Pour une partie des membres, leur expertise n'a pas nécessairement leur place dans ce genre d'assemblée :

« Les socio économiques, ils ont tendance à prendre un peu fait et cause pour les acteurs de leur champ de travail. Et je trouve, alors dans les deux seules séances, je trouve ça assez caricatural de voir que quand il y a un sujet un peu ... comme celui de savoir s'il faut autoriser les réservoirs d'eau sur les hauts plateaux, bah c'est une demande des alpagistes ... je sais pas si tu as remarqué, mais dans les gens qui se sont exprimés et qui ont dit « mais pourquoi on emmerde ces braves gens avec des petits trucs comme ça », bah souvent c'était un petit peu des gens qui se sentaient proches et c'est humain, mais du coup par rapport à ... Y a un besoin parfois de recadrer « mais attention, on est dans une réserve, attention, on est dans un parc », et donc il faut que dans cet espace, ça se passe mieux que dans les espaces où il y a rien par rapport à l'objectif patrimoine naturel, quoi. »

Par ce type de discours, les conseiller·ères se démarquent de ce nouveau type de membre dont l'expertise n'est pas toujours acceptée. Néanmoins, dans la majorité des cas les interventions des « socio-économiques » ne sont pas frontalement attaquées. Le travail de démarcation se réalise en coulisse, en dehors de la délibération. Des critiques et doléances sont échangées de façon individualisé et parfois adressées au ou à la président·e.

### **L'extrême limite : les bureaux d'études**

La présence de membres issus d'institutions privées, comme des bureaux d'études est encore moins courante. Seules huit personnes travaillant dans des bureaux d'études sont membres d'un conseil scientifique de PNR, géoparc, CEN, RNN ou CBN<sup>176</sup>.

Au début de mon enquête, lorsque j'évoquais mon envie d'aller explorer le travail réalisé par les bureaux d'études sur les espaces protégés, producteurs de nombreux rapports ou études soumis aux pouvoirs publics, de vives contestations ont été formulées : « les bureaux d'études ne sont pas des producteurs de connaissances, ce sont des “consommateurs de connaissance” ! ». Ces réactions venaient autant des conseiller·ères que des gestionnaires, qui partageaient majoritairement l'idée qu'« il y a un risque à faire entrer un·e salarié·e d'un bureau d'études dans un conseil scientifique » :

<sup>176</sup> Avec une seule occurrence.

« Sur les thématiques, on a failli, notamment sur la flotte, partir sur quelqu'un d'un bureau d'études... là je pense au gars du bureau d'études que Bertrand avait cité une fois. Qui se disait intéressé. Et qui avait des références, on s'est dit oui, pourquoi pas. Après point de vigilance, forcément dit bureau d'études héhé, autant on peut avoir des doutes des fois sur la volonté de certains scientifiques qui viennent parfois en réunion pour gratter des projets pour eux, un bureau d'étude c'est encore un risque un peu plus prononcé. Bon finalement on a pris un autre. »

### **Un gestionnaire peut-il devenir membre de son propre conseil ?**

Certains arrêtés préfectoraux des conseils scientifiques de réserves naturelles nationales donnent un statut de membre au conservateur·trice. Mais ce statut est peu effectif dans la pratique. Dans le Vercors, cette information n'était pas connue du président du CS et concrètement Pierre-Eymard ne prend pas part aux votes.

En 2013, un agent de « terrain » du parc est devenu invité permanent du CS de la Vanoise, mais sans voix délibérative<sup>177</sup>. La présidente avait en effet souhaité donner un statut de membre à un agent de terrain « dans l'idée d'essayer de rapprocher le CS, que ce soit un peu moins une instance dont les gens et les agents du parc ne savent pas bien ce que c'est, à quoi il sert, comment il fonctionne. ». Comme nous l'avons vu « les gens du siège », les chargé·es de mission sont déjà souvent présent·es en séance, ce qui est moins le cas des agent·es de terrain. Néanmoins cette idée a été difficilement acceptée par certains :

« - Isabelle : Alors, j'ai bataillé hein, je sais pas si je t'en avais parlé ! Certains membres du conseil n'étaient pas d'accord pour qu'un agent de terrain soit invité permanent au CS, donc il y est avec voix consultative et non pas délibérative, au point ... avec des objections suffisantes pour entre guillemets m'obliger à écrire un argumentaire. Donc j'avais écrit un argumentaire. (...) Les objections c'était la crainte ... c'était « on est entre scientifiques », donc c'était vraiment défense du pré carré, c'était vraiment un travail de démarcation, pour être membre du CS, il faut être scientifique. Donc y avait cet argument-là qui était invoqué, alors c'était invoqué notamment par une personne hein – d'ailleurs je m'attendais pas du tout à ... enfin, bref, peu importe – y avait cet argument là et y avait l'argument du secret des débats. C'était les deux arguments : faut être scientifique, et faut pas que ça sorte ... faut pas que ça sorte.

- G : Et du coup, voilà, donc toi t'avais écrit un argumentaire

- I : Donc moi j'avais argumenté, sur le fait que la science, c'était pas seulement les chercheurs, sur la contribution majeure des techniciens à la production scientifique, et qu'on pouvait pas en rester à une équation entre la science et les chercheurs ... Voilà. Et ensuite, avec le parc, ils avaient établi un certain nombre de critères pour choisir leur agent ! C'était très très carré » (entretien avec Isabelle Arpin, présidente du CS du PN Vanoise).

---

<sup>177</sup> C'était déjà le cas antérieurement pour Daniel Demontoux, technicien au Parc national du Mercantour.

L'idée a été lentement acceptée autant par le parc que par les membres initialement réticents du conseil scientifique. Un travail de démarcation classique entre science/et non science s'est opéré, même si comme nous l'avons vu au sein des membres d'un conseil l'homogénéité du groupe est déjà loin d'être établie. Finalement, le débat se tranche de façon consensuelle : même si son savoir est reconnu, l'agent ne devient pas membre à part entière puisqu'il n'a pas de voix délibérative<sup>178</sup>.

### **Se fermer au « militantisme »**

Les catégories de « savant » et « militant » se construisent par des principes et logiques de discours qui tracent une frontière franche entre les deux (Hamman et al, 2002). Se réclamer de l'une ou de l'autre permet aux acteur·rices de se situer dans une catégorie, exclusive de tout autre. Mais comme pour toute autre frontière construite socialement, les déplacements, les hybridations et la fluidité des pratiques sont courants. Les univers scientifiques et militants, notamment dans le champ de la protection de la nature sont intimement liés (Ollitrault, 2001). En outre, de multiples liens unissent les deux types de discours. Dans le cadre des conseils scientifique, la production de « discours militants » n'a pas aujourd'hui sa place et est vue comme une limite à ne pas franchir.

Comme nous l'avons vu, les multi-appartenances des membres les amènent en séance à représenter et tirer des connaissances de leurs différentes expériences. Ainsi, ils·elles peuvent être perçus comme militants pour une pratique scientifique, pour une forme de protection de la nature ou encore pour la défense d'intérêts socio-économiques.

Malgré ces complexités connues voire entretenues, la frontière savant/militant produit des effets marqués. Elle a conduit par exemple à l'éviction de deux conseillers lors du renouvellement du CS du Vercors en 2010. Des propos perçus comme trop « militants » et donc illégitimes leur ont été reprochés. Les entretiens comme les comptes rendus des séances suggèrent qu'ils parlaient beaucoup, avec force, en endossant un statut de militant qui ne posait pas problème des années 1970 aux années 1990 voire 2000 mais qui n'est plus accepté dans les conseils scientifiques aujourd'hui (Arpin et al, 2015).

« Y a eu des choix parce que... des personnages... ils confondaient leur casquette de conseil scientifique avec leur casquette de conseil militant et ça, ça polluait les réunions, un peu. Il était scientifique dans sa branche des chauves-souris, point final, pas pour le reste. C'est vrai que y a des gens qui mélangeaient une casquette scientifique et une casquette perso, militante... cela avance pas le débat. »

Cette règle tacite des conseils scientifiques conduit certains membres à « se limiter » afin de se conformer à une forme attendue de l'expression et du

---

<sup>178</sup> Depuis quatre ans, il a assisté à quasiment toutes les séances du conseil. Mais son rôle de « courroie de transmission » reste relativement limité car peu d'informations transitent par lui depuis les secteurs du parc vers le conseil.



débat dans ces assemblées. Un conseiller travaillant à la LPO exprime bien ces mécanismes d'auto-censure :

« Moi je suis militant mais dans les CS on essaie de pas être trop militants, même si forcément on a des affinités pour la protection de l'environnement ou pour l'hydrologie. Enfin je suis désolé mais chaque fois que j'entends n'importe qui du CS s'exprimer, il s'exprime aussi avec ce qu'il a et ce qu'il aime, ce qu'il défend quoi. »

Il est d'ailleurs présenté par les autres conseiller·ères comme quelqu'un sachant bien mettre de côté ses discours militants et s'adapter au cadre normatif des conseils scientifiques : « quelqu'un qui est militant un peu mais qui est quand même scientifique, mais qui a un peu cette double casquette, mais qui a une thèse, non, il s'y connaît, sur la faune il s'y connaît bien. »

Ce n'est donc pas tant le statut de militant qui est visé qu'une incapacité lors des conseils à faire passer des positions qui puissent être considérées comme scientifiques avant des positions qui, elles, apparaissent clairement militantes. La façon d'intervenir et de s'exprimer semble être pour beaucoup dans le jugement porté sur la part de militantisme qui entre dans les positions exprimées (Arpin, 2014a).

Ces barrières construites en interne n'empêchent pas certains conseils scientifiques d'avoir une réputation militante, fondée sur leur composition mais aussi leurs avis :

« Dans le Vercors, le CS est à l'origine d'une demande sur l'espèce tétras-lyre, c'est à l'origine d'une motion, un arrêt de la chasse sur la réserve, c'est quand même militant » (chargé de mission DREAL).

Il existe une sorte de démarcation entre les conseils scientifiques, liée à une forme de compétition pour obtenir « celui qui serait le plus scientifique ». Voici par exemple un échange éloquent entre Pierre-Eymard et Richard lors d'une réunion de mon comité de thèse :

« Pierre-Eymard : c'est vrai, le conseil scientifique a un volet éthique très fort et même militant. C'est critiqué mais.

Richard : ça c'est une autre question ; nous on n'est pas militants ! »

Les quelques contestations portant sur des avis rendus par un conseil scientifique s'appuient justement sur cette frontière, lorsqu'il est reproché à l'assemblée de ne pas être scientifique. Un membre d'un conseil plaide pour que les CS effectuent un travail de décryptage de leurs propres prises de position afin de prévenir ce genre d'attaque :

« On souffre de..., les détracteurs à nos prises de décision, ils se défendent par rapport à une position toujours de la même manière : toujours en rabaisant nos propos, en expliquant qu'on n'est pas des scientifiques, on n'y connaît rien au pastoralisme, on veut favoriser je sais pas quoi, les petites fleurs et c'est facile, du coup c'est facile de se saisir de ça pour après battre en brèche nos propos. »

Encore une fois, la frontière qui sépare la science du politique est construite socialement et des personnes, des idées ou des objets circulent dans cette zone floue. Mais elle prend tout de même le sens de frontière dans le sens

où elle confine les membres dans des règles d'expression et des codes sociaux particuliers afin de construire un collectif homogène et difficilement attaquable.

### **B. Confiner ou ouvrir le CS : peut-on sortir de l'espace protégé et de l'écologie ?**

Un travail de démarcation se construit également relativement à la place et au rôle du conseil scientifique à l'extérieur de l'institution, à la fois vers les acteurs du territoire et les institutions de recherche.

#### **Sortir de l'espace protégé**

Le conseil scientifique du parc national des Écrins tient régulièrement une séance dans des laboratoires partenaires (voir annexe 6) ; ce déplacement participe à la construction de l'interface entre scientifiques et gestionnaires. La proposition de reprendre cette idée a été refusée par une majorité des membres du conseil scientifique du Parc national de la Vanoise, qui l'ont considérée là aussi comme une limite à ne pas franchir.

« Y avait eu quasiment une levée de bouclier quoi, c'était pas des objections isolées, c'était Niet. Les arguments, c'était que « les membres du conseil sont là à titre personnel et pas en tant que représentants de leur laboratoire et ce qui va se passer c'est qu'on va tourner entre les mêmes labos constamment – donc en l'occurrence bah le LECA, IRSTEA, EDYTEM, et qu'on veut pas de ça quoi hein. On veut pas que ces labos se considèrent ... ». Donc non, ils en avaient pas voulu, donc c'est pas allé plus loin. Moi j'avais trouvé la proposition intéressante, bah là dans l'objectif d'amener les chargés de mission dans les labos, parce qu'ils y sont très peu » (présidente du CS du PN de la Vanoise).

Même s'il est illusoire de penser que l'influence des appartenances institutionnelles des membres est nulle, les participant.es continuent de tracer des frontières afin de préserver la « pureté » de leur expertise. Il s'agit ici de confiner leur activité. Mais les espaces protégés s'engagent de plus en plus dans des dispositifs de concertation avec leur territoire (Billé et al, 2007). La place du conseil scientifique dans la concertation territoriale fait l'objet d'un travail de démarcation, qui prend des orientations différentes selon les instances.

#### **Ligne THT en Haute-Durance : le périmètre de compétence du CS se restreint aux impacts écologiques**

La loi de 2006 sur les parcs nationaux prévoit l'élaboration d'une charte et la création d'une aire d'adhésion autour du cœur, dans laquelle les communes choisissent de s'engager ou pas. Rien ne prévoit ou n'impose la consultation du conseil scientifique dans le cadre d'aménagements en aire d'adhésion, où le parc national n'a pas de rôle réglementaire<sup>179</sup>. Néanmoins

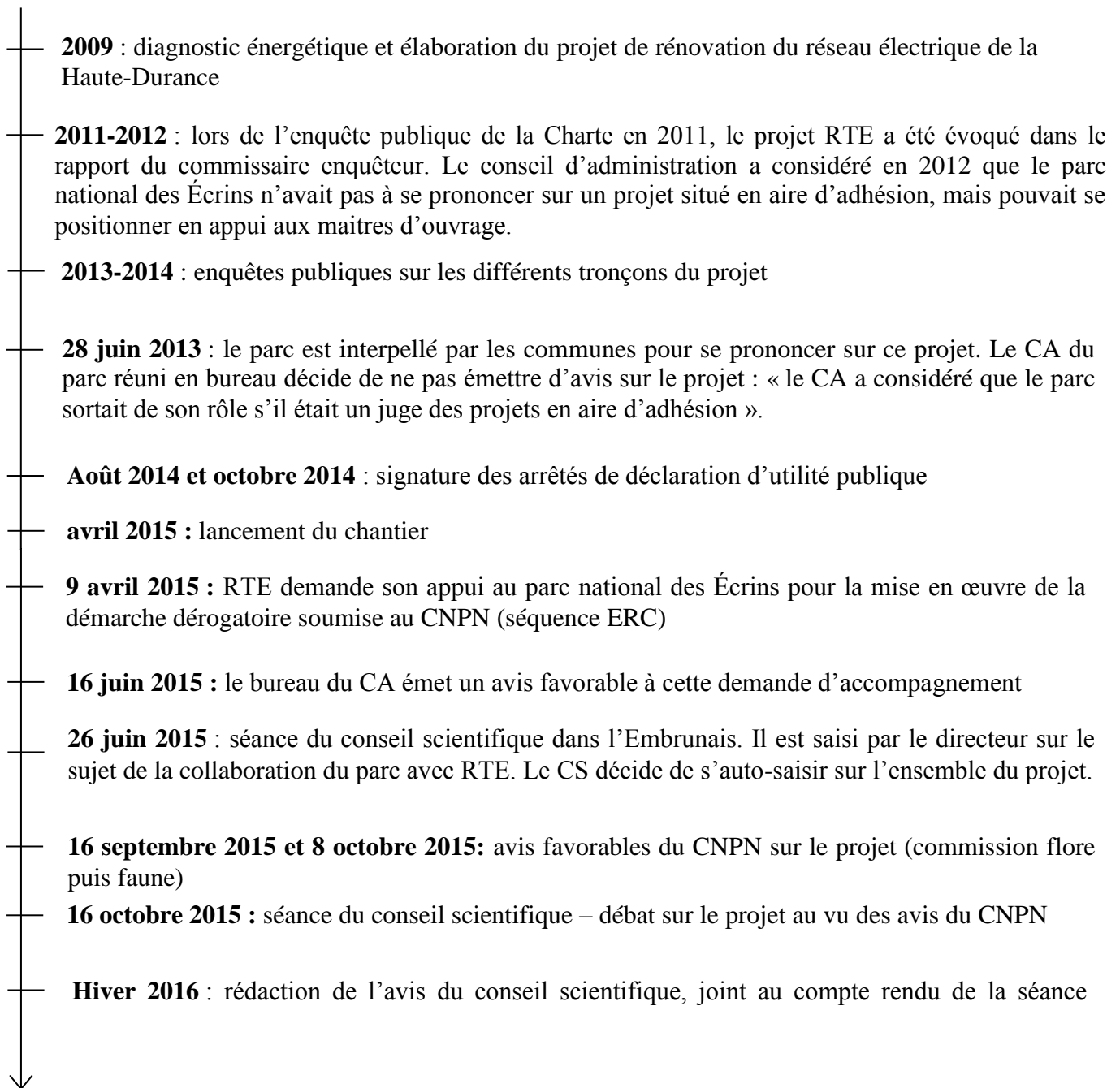
---

<sup>179</sup> Sauf en cas d'impact potentiel ou avéré sur le cœur du parc.

le conseil scientifique du parc national des Écrins a mis en question en 2015 sa responsabilité sur l'ensemble du territoire dans le cadre d'aménagements importants ayant un impact conséquent dans la région.

L'entreprise Réseau de Transport d'Electricité (RTE) porte un projet de rénovation du réseau de transport électrique des Hautes-Alpes qui s'étend de l'est de Gap, du lac de Serre-Ponçon jusqu'à Briançon. Actuellement, les Hauts-Alpins sont alimentés en électricité par une ligne aérienne de 150.000 volts déployée en 1936 entre la Haute-Maurienne (Savoie) et Gap, connectée au barrage de Serre-Ponçon en 1971 et complétée par des lignes secondaires de 63.000 volts. Le « projet de rénovation de la Haute-Durance » de RTE, chiffré à 230 millions d'euros, entend remplacer ce réseau vieillissant par deux lignes aériennes à très haute tension (THT) à 225.000 volts entre Argentière-la-Bessée et Serre-Ponçon (le segment « P4 » du projet) et entre Grisolles et Pralong (« P6 »). Elles sont complétées par de nouvelles lignes à 63.000 volts, dont deux aériennes entre L'Argentière-la-Bessée et Briançon (le segment « P3 » du projet). Le programme se compose donc de six segments pour une mise en service complète prévue en 2020.

**Figure 25 : Chronologie de la saisine du conseil scientifique du parc national des Écrins au sujet du projet de ligne à Haute-Tension en Haute-Durance**



Le conseil scientifique en 2015 a été consulté uniquement sur l'accompagnement de RTE par le parc dans la mise en œuvre des démarches de compensation. Le conseil n'a pas été destinataire des dossiers préalables, que ce soit la consultation du CNPN ou l'avis du CA en 2013. Une majorité de membres découvrait donc le sujet en séance. Pourtant ce projet fait l'objet de nombreux débats à l'échelle locale, que ce soit avec des actions et manifestations d'opposant·es ou des initiatives d'élu·es locaux. Les

constructions de lignes à haute tension sont depuis longtemps sources de controverses (Rémy, 1995).



Photo 23 : Photo du collectif « NO THT 05 » : opération slack-lineurs contre le projet novembre 2016. ©Avenir Haute-Durance

Lors de sa séance du 26 juin 2015 qui se déroulait sur le terrain aux Gourniers, en présence du maire de la commune de Réallon, les membres du conseil scientifique, informés de l'état d'avancement du dossier et du positionnement du parc ont ouvert un débat sur l'ensemble du processus et sur l'implication du parc. Ont été évoqués les possibilités d'enfouissement, le manque d'information du conseil scientifique, les problèmes posés par la collaboration d'un parc avec une entreprise, l'impact des lignes sur les espèces protégées, l'impact paysager...

Néanmoins, la déclaration d'utilité publique et la vision du modèle de développement local et économique que sous-tend le projet ont été les seuls éléments qui n'ont pas été critiqués par le conseil scientifique :

« J'ai appris par des associations de protection de la nature ce projet. Donc je vous dirais tout de suite que mon poil s'est hérissé parce qu'on en avait pas connaissance. J'ai été surpris d'apprendre qu'il y avait 80 espèces protégées impactées. 80 cela fait très très mal. Y a plus d'animal que de végétal. Dont une zone marécageuse. Un pylône serait implanté en plein centre en plein milieu d'une zone marécageuse. C'est inadmissible. Dans un but un peu plus éloigné ce serait de développer éventuellement les stations de sport d'hiver et à ce moment-là pour les canons à neige et pour les besoins ménagers on a besoin de cette augmentation d'électricité. Je le conçois parfaitement que ce soit déclaré d'utilité publique, je ne reviendrai pas dessus, je suis d'accord sur ce point. »

Finalement, les débats du conseil scientifique ont été très peu relayés sur le territoire. Un avis a finalement été émis mais uniquement adossé à un compte rendu, sans portée et qui n'a pas eu d'effet sur le projet en lui-même. Néanmoins l'enclenchement de ces débats a incité le parc à abandonner son projet de création d'une convention de partenariat avec

RTE même s'il participe au comité de suivi des mesures Éviter-Réduire-Compenser (ERC) présidé par le préfet pour apporter des connaissances et des données en réponse aux sollicitations de RTE, notamment sur les rapaces.

Ce sujet a questionné l'aire de compétences du conseil scientifique envers le territoire. Le conseil considère unanimement avoir un droit de regard sur ce genre de projet même s'il n'est pas prévu réglementairement :

« C'est pourquoi le conseil scientifique demande formellement d'être désormais saisi de tout projet dont l'envergure, en termes de surfaces impactées et/ou de gravité des impacts, est susceptible de porter atteinte, en cœur ou en aire d'adhésion, au caractère du parc national. Le conseil se réserve le cas échéant la possibilité de s'autosaisir » (extrait de l'avis).

Cet exemple est riche d'enseignement : alors que le conseil scientifique considère qu'il doit être consulté sur ce type de projet impactant le parc d'un point de vue écologique, rien n'est finalement inscrit dans l'avis sur les aspects économiques et le modèle de société qui en découle. Il est rapidement établi par les membres que :

« Pour se prononcer sur l'intérêt "économique" du projet, il faudrait que le CS dispose des éléments d'analyse permettant de se prononcer sur ce point, ce qui n'est évidemment pas le cas. »

Pourquoi est-ce évident ? Pourquoi les aspects économiques et le modèle de société qui découle de ce projet ne sont-ils pas débattus ? À la lumière de cet exemple, un profond décalage apparaît entre le conseil scientifique et les enjeux sociétaux actuellement débattus dans de nombreux autres collectifs. L'extension des compétences du conseil scientifique reste limitée dans un travail de démarcation effectué en creux : « la conservation versus le développement local ».

### **Participer à la concertation territoriale ou s'en extraire ?**

Le conseil scientifique du Vercors est celui qui apparaît le plus en prise avec les acteur·rices territoriaux. Il organise des réunions pour échanger directement avec les représentant·es des activités du territoire. Dans le suivi du dossier d'installation d'équipement de stockage d'eau, le président du conseil scientifique a participé à une réunion sur le terrain mais également à une réunion préparatoire entre la réserve et la FAI. Bruno Caraguel, coordinateur de la FAI, a également été invité à participer à l'ensemble de la séance du conseil consacré à cette question en septembre 2015. De même, à l'occasion du renouvellement du règlement intérieur de la réserve, une partie du conseil s'est réuni le 21 avril 2016 avec « le groupe technique chasse » de la réserve, comité composé de fédérations des chasseurs (des technicien·nes et des élu·es), de la DDT, de la DREAL, des conseils départementaux et de l'ONF afin de travailler avec eux·elles sur l'élaboration d'une « convention "chasse - connaissance" » visant à partager entre ces acteur·rices une meilleure connaissance des espèces chassées et de l'activité cynégétique sur les Hauts Plateaux.

Cette démarche du conseil scientifique visant à enclencher le dialogue directement avec des acteur·rices économiques et institutionnels est originale. Elle pose d'ailleurs question au référent de la DREAL qui se demande au cours d'un entretien s'il s'agit vraiment du rôle d'un conseil scientifique : « dans le cadre des dossiers Vercors là, est-ce que c'était pertinent que le conseil scientifique rentre comme ça dans ces dossiers, s'implique comme ça dans ces dossiers et avec les acteurs ? »

À l'inverse, le CSRPN refuse de se présenter comme une partie prenante de la médiation territoriale. Lors d'une présentation de ma thèse auprès de cette instance au début de mon enquête, la réaction des membres du CSRPN est alors vive : « je ne suis pas d'accord ! On est pas des médiateurs, on rend un avis scientifique ! »

### Un large espace de circulation

L'analyse de la zone frontière qui se construit au gré des interactions dans les conseils scientifiques montre le développement d'un espace large de circulation des idées et des pratiques plutôt que l'existence d'une coupure franche entre le monde de la science et celui des politiques de gestion. De multiples frontières secondaires se constituent et se négocient dans les échanges des participant·es, qui sont parfois plus contraignantes que la frontière principale entre science et gestion. Un travail de démarcation s'opère dans ces zones frontières afin que le collectif hybride décide et trace ses propres frontières. Ce travail s'opère à deux niveaux différents : celui des contours de la communauté scientifique légitime et celui de la définition des compétences et prérogatives du conseil scientifique.

### 5.3. Des usages pluriels et situés de l'interface pour des effets discrets, diffus et différés

La description des scènes de conseils scientifiques a fait apparaître des mécanismes d'interaction et des dynamiques collectives orientées par une frontière principale, des frontières secondaires et un travail de démarcation à tous les niveaux. Finalement, quels sont les effets de ces frontières et que produit cette interface gestionnaires-scientifiques à l'intérieur des activités du conseil scientifique et pour l'espace protégé ? J'examinerai dans cette section :

- ◆ les effets des frontières dans la construction d'un ordre négocié ;
- ◆ les effets des frontières sur la construction de collectifs ;
- ◆ les apports des avis et débats des conseils scientifiques dans la construction de la *boundary science* (Cash et al, 2003).

### 5.3.1. Se mettre d'accord dans des collectifs hybrides : l'expertise interactionnelle

La prise de parole dans ces collectifs hybrides relève d'un acte savamment organisé et nécessite la maîtrise de compétences particulières. La construction d'une interface est conditionnée par la capacité des participant·es à exprimer dans un cadre contraint (par la forme et le temps) leurs connaissances au cours des quelques séances annuelles du conseil. L'ancienneté et l'assiduité favorisent la connaissance du fonctionnement d'une telle instance et aident à appréhender le moment judicieux pour intervenir et conforter le poids de sa parole. Comme le dit Philippe, « il faut être bon » :

« Avis négatif du conseil. Et donc là, moi j'avais les boules car je trouvais qu'on n'était pas allé au bout du débat. J'avais essayé d'expliquer, mais je pense que... Tu sais, parfois, tu ressors, tu te dis : « j'ai pas été bon dans l'interaction, dans le débat, tu n'es pas percutant, tu dis pas ce qu'il faut... ». Donc j'étais ressorti plein de... Oh, j'aurais dû dire ça. »

La prise de parole en conseil scientifique peut ainsi relever de ce que Strauss qualifie « l'ordre négocié », une « activité collective », imprévisible et sans cesse réinvestie. Analysé plutôt dans les contextes professionnels, le concept de négociation peut être utilisé pour rendre compte d'une interaction entre des acteur·rices appartenant à un contexte institutionnel (*structural context*) (Strauss, 1978) qui ont des positions différentes et qui cherchent à parvenir à un accord (Dupont, 1994 ; Zartman, 1977 ; De Munck, 2001). Ainsi les échanges d'arguments entre des acteurs ayant des rôles et « des appréciations différentes » cherchent à parvenir à une compréhension réciproque susceptible d'orienter leurs décisions futures. David Smadja (2014) analyse par exemple comment, dans un groupe de réflexion éthique médical, l'arène de discussion se structure selon les comportements adoptés et, comme nous l'avons vu, permet des ajustements ponctuels des positions et revendications respectives.

L'extrait d'entretien ci-dessous a été fondamental pour moi dans la compréhension de certains processus dans la construction d'un ordre négocié:

« - Fabien : Même que ce qu'on fait, c'est qu'on collecte de la donnée en écoutant les autres parler, hein. Je pense que c'est ça aussi qui se passe, qui nous permet aussi après d'oser prendre la parole, en se basant non pas sur ce qu'on sait – ce qu'on savait en arrivant – mais aussi sur ce qu'on vient de voir, vient d'entendre, les éléments qui nous ont été apportés, et là on peut essayer de construire un vague raisonnement. Et à ce moment-là, on ose se lancer quoi. Et ... bah c'est comme ça que je le vois. Après je sais pas si c'est exactement vrai, après faudrait analyser les discours dans ton truc mais ... voilà, c'est ma perception, elle est celle-là. Moi je suis en plus en round d'observation.

- G : Oui je comprends, comme ça fait pas longtemps que tu participes



- F : En tout cas aux Écrins. Je participe beaucoup plus aux RN aussi parce que ça y est, j'ai compris les positionnements des gens, et je comprends ce qu'ils disent et ce que ça veut dire, c'est beaucoup plus facile.

- G : Tu prends plus la parole ?

- F : Ouais. Bah je les connais, tu vois. Les gens des Écrins, y en a beaucoup, je les ai vus une fois, deux fois, je sais pas ce qu'il y a derrière quoi. Le jeu de rôles pour moi est .... Les rôles sont pas encore complètement dévoilés, donc c'est plus difficile de jouer avec eux. C'est la question de la pertinence. Tu vois, dans une question de jeu de rôle, si moi je te dis « bah j'attends des autres de leur prendre des informations », il faut aussi que je sache quel coefficient je mets sur l'information de chacun » (extrait d'entretien avec Fabien Arnaud).

Deux mécanismes essentiels sont présentés par Fabien dans cet entretien :

- ♦ la pondération de la parole et de l'expertise qui s'exprime ;
- ♦ la construction d'une « expertise interactionnelle » au sein de ces assemblées.

### **Pondération de la parole**

Dans le cadre des débats, les participant-es mobilisent comme nous l'avons vu plusieurs types d'expertise (disciplinaire, professionnelle, voire parfois profane). Ce mélange des « casquettes » complexifie la crédibilisation qui est normalement le socle d'une expertise. Dans les autres instances, des dispositifs sont mis en place pour « purifier » l'expertise (Debure, 2012). Mais, comme je l'ai montré au chapitre 3, peu de dispositifs sont adoptés dans les CS pour formaliser et ainsi crédibiliser l'expertise. Durant les échanges, les participant-es sont amené-es à faire eux-mêmes « le tri », à évaluer l'autorité des arguments avancés, leur pertinence et à comprendre, comme le dit Fabien, comment s'organise « le jeu de rôles » dans les conseils scientifiques. La connaissance interpersonnelle des participant-es devient donc fondamentale pour maîtriser et comprendre les discussions. La maîtrise des différentes dimensions de l'intervention facilite le processus de pondération à mettre en œuvre :

« Elle je connais mieux, par rapport aux autres son champ d'expertise, son mode de fonctionnement, etc. Donc je vais pas juger *a priori* la pertinence de ce qu'elle dit. Par contre, *a posteriori*, connaissant son champ d'expertise, je peux peut être moduler ma perception de la pertinence de ce qu'elle vient de dire. ... Enfin, je sais que Arnaud, s'il prend la parole sur les chamois, c'est pas la même chose que s'il prend la parole sur la structure géologique des Alpes – parce que je sais qu'il est géologue et que c'était mon prof à la fac et je sais ce qu'il enseigne, ce qu'il pense, ce qu'il fait. »

### **Vers de l'expertise interactionnelle**

Dans l'extrait d'entretien, Fabien explique également que durant les séances il « collecte de la donnée en écoutant les autres parler » et construit son intervention sur les connaissances et les éléments apportés au cours de l'échange afin d'établir son raisonnement et d'enrichir son expertise, et donc

*in fine* participer. Dans les études sur la participation citoyenne les auteurs montrent que certain-es apprennent à maîtriser les termes économiques, techniques ou juridiques au cours des débats et grâce à cette expertise deviennent porteurs de solutions alternatives (Berger et Charles, 2014).

Ces mécanismes peuvent être rapprochés d'un niveau intermédiaire d'expertise dite interactionnelle dont la mise en lumière conceptuelle et empirique est issue du travail de Collins (2004) dans l'optique de la construction d'une « troisième vague » d'étude des sciences. Harry Collins décrit trois formes d'expertise, chacune correspondant à une forme spécifique de savoir intervenant dans la circonscription de la profession scientifique : située entre la non-expertise et l'expertise contributive, l'expertise interactionnelle —celle du·de la profane capable d'adopter ce que Bourdieu appelle le « jargon savant » ou la « langue officielle » (re)produite au sein du champ à force de familiarisation et d'immersion— permet de rompre avec le rigorisme du dualisme savant versus profane. À l'occasion de ses recherches en sociologie des sciences, Collins s'est trouvé en effet en position de grande maîtrise du langage d'une communauté, celle de la physique des ondes gravitationnelles, si bien qu'il pouvait tenir de véritables conversations avec les scientifiques sans pour autant produire aucune connaissance dans ce domaine. Celui·celle qui possède un haut niveau d'expertise interactionnelle est donc capable de comprendre et de discuter des choses scientifiquement, bien qu'il·elle ne soit pas nécessairement en capacité de les produire. Le fondement de cette expertise repose sur la socialisation linguistique comme l'expliquent Collins et Evans (2008, p. 30) : « interactional expertise is mastery of the language of a domain, and mastery of any language, naturally occurring or specialist, requires enculturation within a linguistic community ». L'acculturation linguistique se fonde sur un apprentissage par contacts, comme cela pourrait être le cas par la participation régulière aux séances de conseil scientifique. De même, Collins et Evans (2008) montrent à l'aide de plusieurs exemples et expérimentations que tout expert·e contributeur·trice possède une expertise interactionnelle de façon latente ou « virtuelle ». Ce serait donc le cas de certains membres de CS, acceptant de s'engager dans des débats sortant de leur expertise disciplinaire, institutionnelle ou personnelle. Mais les auteurs précisent que le passage de l'expertise contributive à l'expertise interactionnelle n'est possible que si l'expert·e contributeur·trice possède deux dispositions ou aptitudes : une aptitude à l'interaction (*interactive ability*) et une aptitude à la réflexivité (*reflective ability*) (Bérard, 2010).

Cette capacité à se frotter à un autre type d'expertise est d'ailleurs saluée par les président·es de CS : « C'était avant un petit peu, chacun était dans sa spécialité, il n'y avait pas tellement d'interférences parce que les gens n'osaient pas parler de la spécialité de l'autre. Donc c'était pas très dynamique ; je trouve très intéressant d'avoir pu intégrer des gens qui étaient sur des approches plus transversales. Ça, c'est vraiment intéressant. Je trouve que ça ouvre d'une façon générale les points de vue, la diversité... ». Lors de l'hommage rendu à Hubert Arnaud au conseil scientifique du Vercors après son décès, le président salue le fait qu'« il osait sortir de sa discipline et parler d'autre chose ».

### 5.3.2 La rencontre gestionnaires-conseillers dans les débats : des effets dissociés ou nuls ?

Les conseils scientifiques sont généralement décrits sur mes terrains comme des instances « molles », servant de « chambres d'enregistrement » plutôt que suscitant de véritables débats et interactions. La concrétisation de l'interface, entre scènes et coulisses se confronte à la difficulté d'établir un collectif de travail efficient.

#### A- Les effets de l'interface en contexte de subordination

On l'a vu, la parole dans les séances est majoritairement donnée aux membres du conseil scientifique même si elle est cadrée en amont par le parc. Ainsi, les gestionnaires, qu'ils-elles soient eux-mêmes scientifiques ou non, ont peu de latitude pour s'exprimer.

Ceux-celles avec qui j'ai pu avoir des entretiens ont bien fait ressortir ces processus, qu'ils-elles qualifient d' « effet tribune » :

« J'ai vu le pire et le meilleur, des gens qui enfin prenaient une parole forte et hyper porteuse parce que riche, et d'autres qui s'écoutaient littéralement parler et qui en plus disaient des conneries insondables, mais comme ils sont membres du CS et comme la politesse minimale veut que tu les laisses parler, et bien tu les laisses parler donc les gens, la personne déblatère sa connerie et tu te retrouves avec l'idée d'un CS qui va t'apporter des éléments et c'est quelqu'un qui t'apporte juste son vomi verbal. Mais comme il est membre du CS et bon bien voilà. Et ça j'avoue que c'est une mascarade sociale que je trouve consternante. C'est une réalité des CS qui existe. Il ne suffit pas d'être conseiller scientifique pour être quelqu'un d'intelligent ou avoir des choses à dire. Il arrive que les gens soient choisis dans les CS par rapport à leur position seulement, c'est indéniable, et si cette position sociale là les personnes en jouent et bien cela devient totalement inintéressant. »

Cette critique témoigne que n'ayant pas accès à cette tribune, les gestionnaires subissent un cadre interactionnel (Goffman, 1991) imposé, dans lequel leur marge de manœuvre est très réduite : ils-elles doivent respecter l'ordre de l'interaction afin de ne pas déroger à leurs obligations professionnelles. La délibération, ici pensée comme ce qui « caractérise la séquence du jugement par laquelle se trouvent articulées la *discussion* et la *décision* » (Lavelle et al, 2016), est régie par des règles pratiques et des normes discursives et communicationnelles. Ce cadre de l'interaction empêche de construire une interface opérante durant les prises de paroles. Leur identité interactionnelle (Goffman, 1983) est figée et ne leur permet pas d'intervenir.

« Alors moi j'ai participé, quand le temps qui m'est imparti m'a permis de rentrer dans un conseil scientifique en particulier [une séance], c'est vrai que j'ai été un peu surpris. L'état d'esprit dans lequel venaient les chercheurs, c'est-à-dire qu'ils viennent parler de leurs recherches, ils viennent parler de leur travail, mais y a pas un moment où on se met autour

de la table en disant bon : co-construction, qu'est-ce qu'on..., on définit une question de recherche commune et on travaille ensemble. C'était une succession de témoignages en gros sur : moi c'est ça qui m'intéresse, et voilà sur quoi je bosse ; alors moi je l'ai vécu comme ça. »

Au lieu de constituer un espace de construction commune, une tendance des conseils scientifiques est de se focaliser uniquement sur les apports des membres, sans mettre au travail l'ensemble des participant·es. Le manque de moyens, notamment humains pour préparer les séances, est sûrement un facteur explicatif de cette faiblesse.

## **B- Trop de frontières : plus une collection qu'un collectif d'individus**

### **Les difficultés pour construire un collectif de travail**

« C'est un moment que tu prends dans ton planning super contraint pour venir écouter des gens qui te parlent de choses. C'est-à-dire qu'*a priori*, ils sont très éloignés de ce que tu fais au quotidien. Mais on est réuni par l'implication, l'investissement dans... dans ce questionnement scientifique autour de l'espace protégé. »

Comme l'explique cet extrait d'entretien, une séance de conseil scientifique réunit des personnes relativement éloignées les unes des autres. Cet éloignement, nous l'avons vu, passe par une multitude de frontières secondaires qui s'exprime dans le domaine des valeurs, du cognitif, de la conception de la science, des engagements personnels ou professionnels... Même si une minorité de ces acteur·rices se connaissent et nouent des relations en dehors des séances<sup>180</sup>, la mise en présence ponctuelle et intermittente de l'ensemble du groupe n'est pas suffisante pour construire un collectif fécond permettant de construire les sciences de l'environnement.

« Au moment de la pause, je parle surtout avec les autres des projets qu'on a en cours, des trucs qu'on doit faire ensemble... et pas franchement avec des gens que je ne connais pas. »

Finalement, une majorité d'entre eux·elles se connaissent peu et construisent peu de relations. C'est le cas pour les conseiller·ères entre eux·elles mais également pour les gestionnaires. La responsable du service aménagement du parc des Écrins me dit par exemple interagir seulement avec trois membres du conseil. Peu de gestionnaires connaissent d'ailleurs les noms des membres.

« Pour être honnête je les connais pas tous et je travaille pas tous avec eux, je suis même en train de regarder, d'aller chercher dans les dossiers de Carole la liste complète pour te répondre [rires] » (entretien avec une conservatrice des réserves de Haute-Savoie).

---

<sup>180</sup> Voir chapitre 8.

Le cadre des échanges ne permet pas d'approfondir la connaissance interpersonnelle. Les membres restent dans la salle du conseil et ne rencontrent les gestionnaires qu'au cours de leurs présentations. Ils ne font par exemple jamais le tour des bureaux. Ainsi, comme les salles du conseil du Vercors et des Écrins sont situées en bas des locaux, certains membres ne sont jamais montés « en haut », dans les bureaux du parc.

« Je pense qu'une des grosses erreurs, notamment qu'on a refaite là. Moi j'en ai déjà discuté, mais bon. Pour connaître les membres du CS, une des grosses erreurs faites, les membres du CS arrivent dans une salle, ils ne font pas le tour des bureaux, ne serait-ce que le siège, et ne rencontrent du coup pas les gens indépendamment. Pourquoi je dis ça, car quand d'autres personnes n'étaient pas là l'autre jour vont intervenir, on ne saura pas qui elles sont, on dira juste « un tel, fait ceci », pof, il fait sa présentation, paf il repart. Ils n'arrivent pas à créer un schéma conceptuel du parc, comment les choses sont organisées... et ça je trouve c'est vraiment dommage » (salarié du service scientifique du parc des Écrins).

La co-présence des acteur·rices lors des séances n'est donc pas suffisante pour construire une interface opérante. Ainsi, j'ai observé que les gestionnaires utilisent le groupe « conseil scientifique » plutôt comme une collection, que ce soit d'avis ou d'individus, que comme un collectif.

### **Une collection d'individus : « on vient faire son marché »**

Dans un bon nombre d'espaces protégés, les gestionnaires travaillent avec des scientifiques sans passer par le conseil. Ils·elles développent leur propre réseau de scientifiques qui peuvent être membres ou pas du conseil scientifique. Ainsi, c'est plus les individus et les « personnalités » que le groupe en tant que tel qui intéresse les gestionnaires :

« Ce qui est intéressant c'est les personnalités qui le constituent. Parce que c'est avec ces personnalités-là que tu vas interagir, c'est pas le groupe en tant que tel, c'est les gens pris un par un avec qui tu vas travailler parfois, Philippe Choler c'est un exemple. Y en a d'autres avec qui je travaille très régulièrement. Et si ensemble cela peut être un tout intéressant, à mes yeux c'est d'abord les personnalités. »

Ainsi, plus que les apports que pourrait produire le groupe, ce sont des conseils individuels qui sont recherchés et l'interaction rendue possible par la mise en présence au parc de plusieurs scientifiques.

« Après, bon, quand c'est sur des journées entières, je n'ai pas forcément le temps de passer une journée sur des séances du conseil scientifique, mais ne serait-ce que pour rencontrer des gens, pour échanger et puis aussi discuter avec François Véron, qui est Président du conseil scientifique. Des fois aussi pour poser une question à une personne par rapport à un truc sur lequel je suis en train de réfléchir : « tiens, qu'est-ce que tu penses de ça ? Voilà on est en train de réfléchir à ça, comment tu vois les choses ? ». Donc je viens faire mon marché aussi, de temps en temps » (directeur du PNR du Vercors).

### **Collection d'avis : une panoplie inaboutie**

Les questionnaires semblent donc accorder plus d'importance aux conseils individuels qu'ils peuvent glaner dans l'interaction au creux des séances que par les avis rendus collectivement. En effet la majorité des discussions et des avis est considérée comme un assemblage d'avis, plutôt que comme résultant d'un vrai travail de construction et d'éclairage.

« -Tu vois, par exemple, les sujets... quand on fait des sujets comme la dernière fois, enfin, des journées je veux dire, on a souvent des ordres du jour hyper chargés, et du coup, ça peut être un peu frustrant tu vois. Par exemple, je trouve que la discussion qui a eu lieu la dernière fois sur tous les ... tu sais, les slacklines et tout

- G : Oui.

- Et qui du coup, qui rebondissait sur finalement sur quelle image on veut donner du parc, etc, etc .. Ça, je trouve que c'est un truc sur lequel ... bah en fait, on aurait eu envie que la discussion aboutisse sur une proposition de positionnement, ou un truc comme ça. En tout cas d'aller un peu plus loin, parce que là on a fait un espèce de tour d'horizon de tous les avis, où chacun a exposé le sien et c'était très intéressant, mais après on n'a pas eu la phase un peu de débat, là-dessus, etc. Et du coup, bon, c'était très intéressant d'avoir cette panoplie d'avis mais on reste un peu sur sa faim, en fait » (participante au conseil scientifique du PN des Écrins).

Pour une majorité des discussions<sup>181</sup>, le travail reste superficiel et ne débouche pas sur une formalisation de la position du conseil : les questionnaires ne peuvent pas véritablement s'en emparer. Un travail de traduction qui consisterait d'une part en une synthèse coordonnée avis et d'autre part en une traduction opérationnelle n'est pas toujours réalisé par la suite.

### **C- La construction d'interfaces à l'intérieur de chaque monde**

On commence à entrevoir que la construction de l'interface gestionnaire-scientifique s'exprime et se développe plutôt dans les marges des séances qu'au cœur de la délibération.

La constitution des interactions prend un temps certain, en raison de ce cadre contraint, mais des rencontres inédites ont lieu, par exemple entre Cédric Dentant, botaniste du parc des Écrins et Arnaud Pêcher, géologue :

« C'est clair, c'est par le CS que je l'ai rencontré. C'est Arnaud Pêcher qui est professeur honoraire à l'Isterre, qui est un géologue fabuleux, et c'est par le CS que je l'ai rencontré. En plus d'être un alpiniste, donc on partage cette passion-là et on s'entend très bien et on travaille ensemble très facilement. Et moi cela me facilite la vie comme je t'ai dit j'ai repris la géol de manière bénévole et Arnaud pour moi c'est un appui inestimable. Typiquement, rencontre par le CS. »

---

<sup>181</sup> Et notamment sur des débats non régis par le rendu d'avis réglementaires.

Dans tous les cas, les salarié-es des espaces protégés ont un accès facilité aux scientifiques membres de leur conseil et la collaboration s'en trouve simplifiée :

« Par contre, c'est vrai que quand elles sont membres du CS il y a des choses qui se feront plus naturellement. Bon, ne serait-ce que pour moi. Aller travailler avec Philippe Bourdeau, à l'IGA sur une thématique très en marge, aucun problème pour le parc ! Parce qu'il est membre du CS, donc je travaille avec un membre du CS. »

Des relations peuvent se nouer également entre les conseiller·ères même si elles restent assez anodines dans le travail de chacun d'un point de vue professionnel:

« Y en a pas avec qui j'ai collaboré directement, heu parce que heu... Ben parce que c'est des disciplines très variées et je suis très... Je dirais que je suis le seul heu... sciences de la terre. Donc j'ai collaboré indirectement avec des glaciologues. J'ai des discussions bien sûr avec certains, entre autres sur ces sorties sur le terrain. Bon j'avais un petit peu regardé des choses avec Florence Mocchi là sur ces... sur ces habitats de l'âge du fer en... dans la région des lacs Palluels, Faravels, sur des grès, sur... On avait pas mal discuté là-dessus, mais sans qu'il y ait vraiment... il n'y a pas eu de collaboration scientifique au sens propre. »

Néanmoins, la coprésence inédite de gestionnaires et de scientifiques peut produire des effets plus inattendus. Une partie des gestionnaires m'ont en effet confié que les séances de conseil scientifique leur permettaient de mieux connaître le travail de leurs collègues venant faire des présentations, et donc des actions du parc ou de la réserve.

« C'est-à-dire que moi je regarde les ordres du jour ; enfin, quand je suis pas prévue hein, souvent j'essaie d'y aller à vrai dire parce que je trouve que c'est intéressant ; et puis de toutes façons, même si c'est pas des sujets qui m'appartiennent, c'est une manière de connaître les sujets des autres moi ça m'apporte vachement. (...) parce que des fois on se parle pas toujours complètement de ce qu'on fait, donc en fait t'apprends des choses sur ce qu'ont fait tes collègues »

Finalement, le nombre de rencontres concrètes et inédites entre des scientifiques et des gestionnaires au sein des séances d'interaction collectives produites par les conseils scientifiques est assez faible. Qu'en est-il de la réalité de cette interface en termes de construction de connaissances relevant de la « *boundary-science* » à laquelle les conseils scientifiques prétendent contribuer ?

### 5.3.3. Des effets diffus et discrets : quels apports pour la « *boundary science* » ?

#### A- La construction d'une *boundary-science* dans le domaine de l'environnement

Cash et al. (2003) ont mis en avant trois critères pour que les connaissances aient de l'influence sur les décisions publiques. Les efforts tant pour les scientifiques que pour les décideurs doivent porter sur :

- ◆ la pertinence : prodiguer des connaissances pertinentes pour les organes décisionnels ;
- ◆ la crédibilité : une connaissance autorisée, crédible et à laquelle on peut faire confiance ;
- ◆ la légitimité : développée par un processus qui considère les valeurs et les perspectives de tous les acteur·rices.

Carly Cook et ses collaborateurs ont cherché à dresser une feuille de route pour la biologie de la conservation en se fondant sur ces trois critères afin de comprendre comment construire une science qui favorise les connaissances, les politiques et les pratiques et qui donc *in fine* contribue à l'action. Elle utilise dans ce même article le concept de « *boundary science* », qui serait l'état idéal de la biologie de la conservation c'est-à-dire une forme épistémologique qui permettrait de traverser les frontières entre le savoir et l'application. La *boundary-science* est une science utile à la fois aux scientifiques et aux décideurs : « that both advances scientific understanding and contributes to decision making. This knowledge transfer is bilateral, such that biophysical and social science inform management actions (i.e., evidence-based policy) and management needs inform scientific research (i.e., policy-relevant science) » (Cook et al, 2013, p.670).

Or, le rôle des conseils scientifiques ne consiste pas seulement à promouvoir la recherche dans les espaces protégés, mais aussi à aider les espaces protégés à décider quel type de recherche et, plus largement, quel type de production de connaissances ils devraient favoriser pour éclairer leurs pratiques de gestion. C'est bien dans l'optique de faire émerger une *boundary-science*, pas uniquement dans la biologie de la conservation mais dans toutes les sciences de l'environnement, que les acteur·rices s'impliquent dans les conseils scientifiques. Aussi, on peut constater que les interactions collectives dans les CS engendrent plusieurs apports de l'ordre de la *boundary-science*.

En tant que groupe transdisciplinaire, un conseil scientifique peut amener une meilleure compréhension d'enjeux complexes en définissant les savoirs pertinents pour l'action environnementale. C'est ce que les acteur·rices nomment « la prise de recul » : « le comité scientifique il m'aide à voir les réserves naturelles sous un autre angle, ça évite aussi d'être dans une certaine routine ; à un moment donné ça pourrait être assez répétitif et le fait d'avoir une lecture par rapport à différentes disciplines, ça nous permet de prendre du recul, à aller chercher des références, à témoigner, à se poser des questions » (extrait d'entretien avec des gestionnaires).



Les professionnels de la nature considèrent que le conseil scientifique a rempli son rôle dans les cas où il a pu leur apporter un éclairage nouveau et une meilleure compréhension d'enjeux complexes qu'ils ont pu traduire aisément dans leur travail. Aux Écrins, c'est le cas pour la statue de l'Envol qui a permis de trouver une solution jugée adaptée ou pour l'écriture de la charte, où le CS a pu proposer des perspectives différentes :

« la manière dont on a travaillé sur la charte était assez intéressante, car on a été souvent sur de l'interaction et finalement le CS a été pas mal en appui, nous a apporté une sorte de regard en miroir par rapport à ce que menait l'établissement. Cela fait partie des domaines sur lesquels on a bien avancé. ».

### B - Des apports diffus

Les apports des échanges en conseil scientifique sont bien souvent diffus et ont des répercussions indirectes difficiles à retracer.

Les connaissances qui s'échangent dans les conseils scientifiques peuvent avoir par exemple directement des conséquences dans les relations de pouvoir entre les acteur·rices de l'espace protégé. Les interventions du CS du Vercors sur la révision du règlement intérieur de la réserve qui se sont étendues sur toute l'année 2016 en sont un bon exemple. La révision du règlement a été initialement lancée à la suite de demandes répétées des acteur·rices cynégétiques.

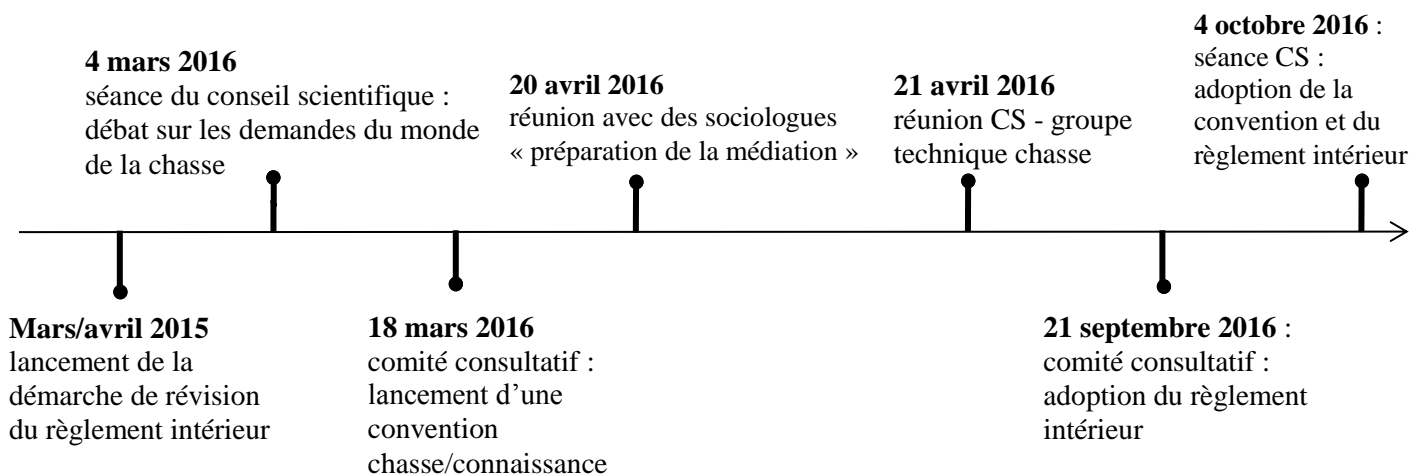


Figure 26 : Chronologie de la saisine du CS du Vercors pour la révision du règlement intérieur de la réserve

À l'origine interrogé sur la manière de prendre en compte les demandes des acteur·rices cynégétiques dans cette démarche réglementaire, les débats en conseil ont enrichi la problématisation en élargissant la question des enjeux autour de la faune sauvage chassée à celle de la biodiversité. Par exemple, les dégâts d'animaux ont été repensés comme potentiellement bénéfiques en termes de biodiversité et d'équilibre écologique. La spécificité de la réserve a également été réaffirmée en questionnant notamment la notion d'équilibre « agro-sylvo-cynégétique » en souhaitant ajouter le préfixe « écolo ». Les discussions montrent aux acteur·rices extérieur·es présent·es (l'ONF et les fédérations de chasse) l'intérêt de se pencher sur un équilibre spécifique à la

réserve et le principe d'une intervention humaine limitée. Enfin, les débats ont également porté sur la connaissance autour de la chasse et de la faune sauvage chassée, en pointant notamment le manque de données spécifiques sur la réserve. L'enrichissement de la problématisation a permis de pondérer les entrées centrées sur les aspects cynégétiques. Cet élargissement a redonné au gestionnaire de la nature de la légitimité dans la connaissance sur la faune sauvage chassée et du pouvoir dans sa capacité à faire agir les acteur·rices du monde de la chasse.

Par ses apports, le CS a en quelque sorte sorti la faune sauvage chassée du périmètre d'expertise du monde cynégétique pour en faire un objet commun. En effet, ce secteur est marqué par une distinction forte des expertises sur la faune, entre le gibier, qui constitue en quelque sorte le pré carré du monde de la chasse et de l'ONCFS, et la faune protégée ou dite remarquable, qui relève du monde de la protection de la nature.

Ces effets sont discrets, car ils se manifestent sur d'autres scènes et avec d'autres acteur·rices que ceux du CS. Les avis du conseil scientifique peuvent avoir des conséquences décisionnelles et opérationnelles en orientant la gestion sur le temps long. Ainsi, en 2005, le conseil scientifique du parc des Écrins a pris des précautions sur la régulation des sangliers en cœur de parc :

« En 2005, c'était un CS qui avait eu lieu à Grenoble je crois, et qui avait donc acté le principe de pouvoir admettre des poussées silencieuses en cœur de parc pour pouvoir faire sortir les animaux et les tirer à l'extérieur mais à l'issue d'une graduation dans la pression exercée sur l'espèce. Et ça c'est un dossier en fait qui est brûlant à tous les automnes, régulièrement on en rediscute avec les chasseurs dans le Valgaudemar ou le Valbonnais, et on est souvent en prise effectivement, en fait on s'appuie dans pas mal de cas sur les arbitrages, les conseils qui ont été formulés par le CS de manière à garder un cap sur un certain nombre de domaines. »

Les débats en séance ont également des effets sur la construction et la circulation des savoirs scientifiques (Darbellay, 2012 ; Quet, 2014).

Premièrement, la présentation de leurs recherches en conseil scientifique permet aux participant·es de disséminer des résultats à la fois auprès des gestionnaires et d'une communauté scientifique élargie en tant que groupe original. Les conseils scientifiques sont également des arènes d'expression facilitée pour leurs doctorant·es<sup>182</sup> ou leurs partenaires scientifiques régulièrement invité·es aux séances. Ils·elles obtiennent des retours sur des recherches en cours et glanent des idées pour leurs présentations.

Au cours des séances, les conseiller·ères s'informent à la fois sur les besoins de science des gestionnaires, la possibilité de choisir les espaces protégés comme sites de recherche ainsi que sur les résultats qu'obtiennent les espaces protégés eux-mêmes ou leurs sites outillés scientifiquement. Ce peut être des occasions de s'initier à l'interdisciplinarité et à la

---

<sup>182</sup> Plusieurs doctorants ou post-doctorants présentent régulièrement leurs recherches. Sandra Lavorel et sa post-doctorante se rendent au cours de mon enquête dans deux conseils scientifiques pour présenter leur projet sur les services eco-systémiques.

transdisciplinarité à un moment où les scientifiques sont de plus en plus encouragés à collaborer avec d'autres disciplines et des acteurs non scientifiques.

Une bonne partie des discussions est également consacrée aux manières de faire et de concevoir la science. Ainsi, les scientifiques participant-es (membres ou non) peuvent partager des débats et pratiques scientifiques émergentes, comme des approches (ex : la cartographie des services écosystémiques présentée au CS des Écrins et du Vercors à quelques mois d'intervalle), des expressions, des outils (comme les drones) ou des manières de produire des données (ex : les sciences participatives). Les enjeux et les conséquences de ces pratiques sont discutés dans le cas spécifique des espaces protégés et se confrontent donc à la réalité du terrain.

Outre l'étude de sujets techniquement précis, la construction de la *boundary-science* s'établit sur le long cours de façon plus diffuse en permettant de questionner et de faire évoluer les concepts et cultures de la protection de la nature. Ainsi, les membres du comité des réserves naturelles de Haute-Savoie que j'ai rencontrés m'ont expliqué qu'en l'absence d'avis sur lesquels se prononcer, leur apport consistait surtout à influencer « l'état d'esprit du-de la gestionnaire ».

« En se prononçant sur trop de choses presque domestiques, quelque part ça dilue un peu cette force de la parole. Aux réserves de Haute-Savoie, on ne donne pas ce genre d'avis, du coup on est quand même moins écoutés, c'est clair. (...) Le projet sur le plomb dans les gypaètes, on l'apprend incidemment quand ils ont besoin de nous pour telle ou telle donnée. On n'est pas consulté en amont. Donc, en RN j'ai l'impression qu'on peut influencer ... On va travailler sur l'état d'esprit du gestionnaire, plus. Alors qu'aux Écrins, on est dans des dossiers » (chercheur, membre de plusieurs CS).

Plusieurs conseiller·ères m'expliquent avoir notamment amené de nouvelles façons de réfléchir, de penser les écosystèmes, leur protection et leur gestion.

« En termes de connaissance scientifique, ce qu'on a apporté depuis qu'on est aux réserves, le "on" étant une somme de gens, c'est ... le côté dynamique. C'est-à-dire le fait que nous on voit les choses en mettant du temps. Je crois que c'est, cela reste une grande idée. Parce que cela veut dire qu'à partir du moment où l'on est pas fixiste, que y a pas des états stables, tout est en mouvement, et là forcément pour des gens qui ont à gérer, qui ont à gérer de la conservation, qui par définition est la stabilisation d'un état, je dirais nos apports, c'est sûr cela se passe sur une carotte [*sédimentaire*], on raconte l'histoire de l'érosion, plus fondamentalement que ça, on dit et on montre que tout bouge, et donc que stabiliser un état c'est une vraie problématique pour un espace de conservation. Par contre on montre aussi qu'il peut y avoir des crises. Et que par contre, que la crise elle peut survenir, cela a existé, cela existera, et ça c'est évidemment quelque-chose, on peut pas dire, ah Poulénard, Arnaud ils ont participé, ils ont répondu à tel truc. Mais par contre comme bruit de fond, comme bruit de fond de l'idée fondamentale de qu'est-ce que c'est de gérer un espace

protégé, je crois que cela joue, et je crois que cela pèse assez lourd sur la manière dont on peut voir les choses »

L'influence du président dans ce domaine est plusieurs fois soulignée. En effet, qu'un agronome de l'INRA préside une instance chargée de la protection de la nature n'est par exemple pas anodin et conduit à faire évoluer la conception, « la culture » de la protection à Asters:

« Jean-Marcel a aussi été un acteur important, parce que Jean-Marcel, faut comprendre que c'est l'INRA. L'INRA ça veut dire agriculture, donc c'est agrosystèmes quoi. Donc en le mettant lui à la tête des CS de ces réserves-là, c'était aussi joué d'avance que ça allait pas être "je compte les plumes au cul des gypaètes" quoi » (extrait d'entretien avec un gestionnaire).

Les apports d'un conseil scientifique pour la gestion sont bien souvent indirects et peu visibles, car ils constituent « un bruit de fond » amenant à questionner les orientations prises. La majorité de ces effets sont aussi discrets car une partie des interactions se déroulent sur d'autres scènes.

### **C- Des effets discrets car se développant sur d'autres scènes**

Bien souvent une partie du travail des conseils scientifiques s'effectuent dans des collectifs plus restreints et plus spécialisés : ce sont les commissions du comité des réserves de Haute-Savoie ou les groupes de travail du CS du Vercors. Dans les Écrins, les tentatives de création de groupes de travail spécialisés (notamment sur la culture) n'ont à ce jour pas abouti. Néanmoins des interactions plus individuelles sont mises en place, comme le co-encadrement de stages entre une chargée de mission du parc et un conseiller.

Dans le cadre de la révision du règlement intérieur de la réserve, deux groupes se sont formés au sein du conseil scientifique du Vercors. L'un composé de cinq membres s'est impliqué dans la rencontre avec le groupe technique chasse. Ces membres sont des spécialistes de la chasse ou de la faune sauvage ou ont une connaissance fine du territoire et du CS, n'en étant pas à leur premier mandat. L'interface a donc été opérante de ce point de vue, en aboutissant à la création d'une convention sur la connaissance entre la réserve et les acteur·rices cynégétiques. Néanmoins, cette interface s'est ouverte à une petite frange du CS et le processus qui s'y est déroulé est apparu au reste des membres comme « *une boîte noire* ».

Un autre groupe a été constitué durant ce processus. Le 18 avril 2016, le garde en charge de la révision du règlement intérieur a sollicité Coralie Mounet, membre du CS chargée de recherche au CNRS en géographie et moi-même afin de les aider à orienter la réunion prévue (la rencontre entre le CS et le groupe technique chasse) vers « *un "consensus intellectuel", voire scientifique* ». Il nous a été ainsi demandé, en tant que chercheuses en « sciences sociales », de les aider à reformuler leurs questionnements et stratégies au cours d'une réunion spécifique qui s'est tenue le 20 avril. Ce travail en petit groupe a consisté à préparer la réunion du lendemain en fournissant au garde et au conservateur nos connaissances sur le monde et les acteur·rices de la chasse et les relations entre les différentes expertises.

Ce travail s'est déroulé en coulisses et il n'a pas été mentionné ni pendant la réunion du lendemain où nous sommes d'ailleurs très peu intervenues, ni à aucun moment durant le processus de révision.

Cette sollicitation individualisée permet d'accompagner le·la gestionnaire au plus près de ces préoccupations. Mais ce travail en coulisses « n'aide pas l'interface entre SHS et sciences vie » comme me le dira plus tard Coralie.

Finalement les processus d'interface (entre scientifiques, entre chercheur·ses et gestionnaires, entre chercheur·ses – gestionnaires et acteurs territoriaux) se développent de façon plurielle. Ils produisent des effets diffus et discrets, difficiles à quantifier, à qualifier et même à repérer sans un examen détaillé des activités des membres. Les aspects temporels paraissent également déterminants : c'est sur le long terme que se sont élaborés les moyens de construction d'une *boundary-science* traversant les frontières et satisfaisant l'ensemble des parties dans les conseils scientifiques étudiés. Des habitudes de travail se créent progressivement. Il semble également qu'une bonne partie des effets de l'interface permise par la constitution de groupes hybrides et transdisciplinaires apparaissent dans d'autres lieux et sous d'autres temporalités (voir chapitre 8).

#### 5.3.4. Se former au travail à l'interface, au dialogue avec un autre monde professionnel

Les conseils scientifiques possèdent une capacité ambivalente à produire des espaces d'interaction féconds. En raison de leur caractère intermittent et de leurs profils organisationnels, le travail collaboratif est peu intense et les relations nouvelles souvent anecdotiques.

D'autres formes de mises en relation entre chercheur·ses et praticien·nes ont été décrites dans la littérature. Il existe par exemple des projets de recherche dits « co-construits » associant chercheur·ses et praticien·nes (Caudron et al, 2012) ou des expériences de « scientifiques embarqué·es » "which can range from conducting highly structured research to being a casual participant-observer in another community" (Jenkins et al, 2012, p. 740). Ces dispositifs génèrent un travail collaboratif bien plus direct et intense que dans le cadre des conseils scientifiques. Les conseils scientifiques ne peuvent pas être le seul moyen de relier les chercheur·ses et les gestionnaires. Néanmoins ils peuvent être un outil original car :

- ♦ ils permettent de catalyser et centraliser les circulations entre différents réseaux et différents types de collaborations (voir chapitre 8) ;

Dans mon terrain, de tels projets de recherche sont nombreux et impliquent une partie des participant·es au conseil scientifique (membres, responsable scientifique, agents du service scientifique). C'est le cas par exemple des programmes « sentinelles » : le réseau de recherche (GIS) sur les lacs de montagne de haute-altitude nommé « Lacs Sentinelles », le programme « alpages sentinelles », ou le nouveau dispositif « Refuges sentinelles ». Peuvent également être citées la Zone Atelier Alpes, les collaborations menées entre l'université Savoie Mont Blanc et Asters pour l'organisation

de l'Ultra Trail du Mont Blanc, les rencontres inter-universitaires en montagne...

- ♦ ils se déroulent sur le long terme et n'adoptent pas une « temporalité par projet » ;

Les mondes scientifiques et gestionnaires sont de plus en plus caractérisés par la mise en œuvre de relations partenariales qui se concrétisent par des projets (Louvel, 2011). Même si les collectifs dans les conseils scientifiques se composent à partir d'un « monde en réseau », ils ne s'assemblent pas au gré des priorités et des besoins de projets qui se succèdent au sein de leurs mondes professionnels (Boltanski et Chiapello 1999). Ils sont d'ailleurs dégagés des logiques économiques qui peuvent par ailleurs exister dans d'autres formes de collaborations.

« Le CS, c'est pas un projet. Un projet, c'est quelque chose qui est circonscrit, qui a un début, une fin, des moyens et des ressources, c'est pas du tout le cas du conseil scientifique (...) On est un conseil, on est un peu détaché d'objectifs. Du point de vue de la pratique de réunion, elle est si tu veux, détachée de toutes intentions ; c'est de l'interaction sociale. »

Dans un espace sans objectif de production commune, en dehors des avis, c'est bien le regroupement de personnes qui prime.

- ♦ ils créent un sentiment de familiarité entre les participant-es.

La temporalité à long-terme a été identifiée comme un facteur important de la construction de *boundary-science* (Caudron et al, 2012). Or par leurs séances d'interactions récurrentes, les CS peuvent permettre de se familiariser avec d'autres formes de savoirs et de raisonnements, de pratiques ou de valeurs en se confrontant et dialoguant avec les différentes dimensions des participant-es.

Ainsi, le responsable du service aménagement du parc des Écrins, architecte de formation et passionné du patrimoine bâti traditionnel m'explique avoir formé les membres du CS à d'autres approches de la science au fil de leurs interactions :

« Moi je considère que ma présence en CS en tant que chef de service et responsable du patrimoine bâti est importante. Je me sers de toutes les présentations pour faire de la formation à l'ensemble du CS. Quand je suis arrivé les questions d'archi, de cueillette, patrimoine et tout... ils voyaient le patrimoine comme ils l'avaient vu dans les revues. X (membre du CS), il tape dans la gamelle, des fois c'est pertinent mais des fois... Cela va mieux depuis que je l'ai emmené sur le terrain, pour lui faire comprendre. À un moment donné il avait sur chaque truc, ... c'était la réflexion courante sur le patrimoine, c'était lambda. Et je lui ai rappelé qu'il était membre d'un CS. Il fallait dépasser des *a priori* sur un certain nombre de trucs et que s'il avait un avis, qu'il le transforme en questionnement. »

### **Se former à l'interface pour construire d'autres dispositifs plus collaboratifs : l'exemple de l'opération « chercheur en résidence »**

Un conseil scientifique peut être un lieu d'expérimentation pour chercheur-ses ou gestionnaires où ils peuvent se former au travail à l'interface avec un autre monde professionnel et ainsi adopter des habitudes

de travail « frontière ». C'est la trajectoire qu'a suivie Philippe Choler, chercheur en écologie et ancien membre du conseil scientifique du parc national des Écrins. Il décide en 2014 de démissionner du conseil scientifique. En effet la relation qu'il pouvait construire avec le service scientifique au sein du CS lui semblait désormais trop ponctuelle et étroite, il cherchait à s'engager plus intensément avec le parc :

« Je suis rentré au conseil, 2001 je crois, de mémoire (*voix basse*). Y a quand même l'aspect tu viens... pour une journée, tout ça, tu échanges. Tu peux échanger un peu en amont avec le service scientifique... mais cela reste quand même une intervention très ponctuelle. Tu donnes un avis, tu... c'est intéressant, mais y a quand même l'aspect très très ponctuel, après tout le monde repart dans ses labos et etc. et continue à vaquer à ses occupations quotidiennes. Y a quand même un aspect, c'est assez frustrant je dirais. Au bout d'un moment, tu te dis, bon... il faut essayer d'organiser les choses peut-être un petit peu différemment pour qu'il y ait quelque chose qui soit plus, qu'on construise sur la durée. »

En février 2015, il est venu passer trois jours « en résidence » au service scientifique, après en avoir discuté avec Richard. Je l'ai suivi lors de l'une de ces journées, le jeudi 13 février 2015.

Philippe est arrivé à Charance au siège du parc le mercredi. Il était prévu qu'il vienne dès le lundi mais le décès d'un collègue l'a retenu à Grenoble. Le parc lui a mis à disposition le bureau vacant de l'ancien chargé de mission faune. L'informaticien du parc (Camille ou Vincent) lui a branché son ordi au réseau, notamment pour qu'il puisse suivre ses courriels pendant la journée. Mais il a passé beaucoup de temps dans le bureau de Cédric Dentant et Clotilde Sagot, afin de leur transmettre un script sous le logiciel R construit avec sa doctorante Monica. Ce script permet de télécharger et d'analyser les données du satellite Modis mobilisées dans le programme alpages sentinelles. Le matin, peu après mon arrivée, nous avons pris la pause-café avec le reste de l'équipe du parc. Puis nous nous sommes installés dans le bureau de Richard afin qu'il m'explique l'idée de cette opération « chercheur-se en résidence ». Il est ensuite retourné discuter avec Clotilde et Cédric. Nous avons déjeuné dans la salle en haut avec plusieurs personnes de l'équipe, une stagiaire etc. Clotilde avait préparé à manger pour Philippe.

L'après-midi, Richard était de retour : une réunion était programmée avec Jérémie van Es (CBNA), Cédric, Philippe pour parler de la création d'un observatoire des éco-socio-systèmes qui prendra plus tard le nom d'ORCHAMP. Philippe repartira le vendredi à Grenoble.

La majorité du temps de ces trois journées a été dédiée aux discussions avec les salarié-es du service scientifique et à la transmission du script. Philippe m'a expliqué avoir eu cette idée d'opération nommée « chercheur en résidence » à la suite de son expérience du CS. En effet, les séances lui ont permis de comprendre le fonctionnement du parc, le mode de travail des agents du service scientifique et donc d'identifier des manières de « se rejoindre » :

« Mais ça aussi c'est parce que j'étais au CS, t'as une connaissance précise des principaux projets sur lesquels ils travaillaient, cela m'a permis de voir en quoi, sur quel terrain on pouvait se rejoindre et co-construire des choses ensemble. Ça c'est vrai que c'est tout le travail en amont avec les conseils scientifiques, avec les discussions avec le service scientifique etc. quoi. Je pense qu'il faut déjà arriver à un certain degré de maturité dans les réflexions communes, dans les discussions avec le service scientifique, c'est vrai qu'arriver à ce stade-là, effectivement une des meilleures façons d'y arriver c'est de participer au conseil scientifique et de voir quelles sont les grandes priorités du parc, en termes de ... stratégie scientifique etc. C'est vrai qu'imaginer qu'un chercheur comme ça *ex nihilo* puisse ... c'est plus l'aboutissement de quelque chose qui a mûri sur un temps relativement long, que quelque chose qui va initier des collaborations. Cela se passe de manière informelle un peu comme ça et après on ressent le besoin de prendre du temps. »

L'opération « chercheur·se en résidence », devenue un programme financé par la Zone Atelier Alpes, permet d'accentuer la collaboration entre un·e scientifique et des salarié·es du service scientifique. Par rapport à d'autres moments où ils pouvaient se rencontrer (comme des réunions, des séminaires ou des sorties sur le terrain.), ce format permet de construire des occasions de se rencontrer moins protocolaires, moins cadrées et de consacrer un temps d'échanges plus long et uniquement dédié à leur collaboration scientifique.

À son arrivée, Philippe ne connaissait ni les locaux ni tous les personnels du service scientifique. Voici un extrait d'une discussion entre Cédric et Philippe lors de cette journée :

« Philippe : j'aimerais savoir ce que vous faites au service scientifique...

Cédric : cela fait longtemps que l'on travaille ensemble et tu ne sais pas ce que je fais ?

Philippe : Ça c'est le vrai problème du CS, on ne connaît pas l'équipe. Là, au bout du couloir, je n'ai jamais vu certaines têtes ».

Cette expérience de « chercheur embarqué » a permis à Philippe de découvrir le service « de l'intérieur ». Il a partagé avec eux des moments du quotidien, ce qui lui a permis de connaître le rythme du travail chez ses partenaires. Partager la vie professionnelle de Cédric et Clotilde lui a permis de porter son attention sur les modes de travail et leur organisation.

« Je comprends un peu mieux leur mode de fonctionnement, qui gère les données, leurs contraintes, savoir comment ils étaient impliqués là-dessus, qu'ils allaient avoir un stagiaire... » (entretien un mois plus tard).

Il m'explique ainsi que ces trois jours passés ensemble leur ont permis de renforcer leurs relations et la confiance dans leur collaboration. Philippe a pu également partager avec eux des moments de sa vie professionnelle. Le mardi soir, Philippe donne à Clotilde et Cédric un article qu'il a écrit. Clotilde le lit le soir même. Quand ils en parlent le lendemain, Philippe explique son travail : son article va être évalué mais il redoute l'évaluation sur certains points. Il leur livre ses difficultés et craintes qu'il doit affronter



dans son activité de chercheur, à un niveau de confiance assez rare dans ce genre de rencontres.

L'expérience de Philippe au sein du conseil scientifique lui a permis de se préparer et de se former à mener un travail « à l'interface », en collaboration avec le personnel du service scientifique. Il a acquis les capacités à imaginer un dispositif plus approfondi et à s'y engager.

Plus que par une contribution directe à la *boundary-science*, c'est dans cette dimension interactionnelle que s'expriment le plus les effets d'une participation à un conseil scientifique.

## Conclusion

Ce chapitre a permis de documenter comment s'opérationnalise le positionnement à la frontière d'une organisation comme un conseil scientifique. Il s'est intéressé à la zone-frontière qui se crée au fil des interactions entre les participant.es engagées. Néanmoins le poids de la structure, favorisant la subordination d'un monde à l'autre, et l'influence des frontières secondaires doivent être analysés pour comprendre les conditions dans lesquelles se développent une interface entre chercheur·ses et gestionnaires et donc ses effets.

J'aurais pu ajouter la description de nombreuses autres dimensions des participant-es aux conseils scientifiques et notamment celle des opinions politiques, massivement évacuées sur la scène officielle des échanges mais ayant sans doute des effets sur les positions choisies. Ce que ce chapitre a mis en lumière, c'est l'expression multidimensionnelle rendue possible dans ces organisations et ses limites qui redéfinissent les catégories de l'expertise. Les caractères multidimensionnels de chaque participant les amènent parfois à faire des « changements de casquettes », de passer d'un discours relevant d'une dimension à une autre, dont les implications restent à explorer.

Il apparaît aussi que les interactions se développent majoritairement dans les marges des CS afin de se dégager du cadre structurellement figé et peu adapté aux formes de collaborations.

Les CS peuvent être un mode d'entrée pour nouer des relations qui s'approfondiront dans d'autres espaces grâce aux habitudes de travail frontière et aux relations personnelles qui commencent à se nouer. Ainsi, ces instances apparaissent comme une zone qui catalyse des circulations de personnes particulièrement investies. C'est l'occasion de voir comment se construit en creux une « communauté-frontière » préoccupée par la question de l'interface entre professionnel·les de la nature et chercheur·ses.

## Chapitre 6

### Vivifier les frontières : acteurs, actrices et processus de l'inter-médiation en mots et en images



Photo 24 : Carole Birck, Jean-Marcel Dorioz lors d'une commission du comité scientifique des réserves naturelles de Haute-Savoie

## Introduction

La sociologie des sciences s'est intéressée aux modalités de la mise en lien des scientifiques et des praticien·nes sous l'angle de la fabrique et de l'utilisation des connaissances scientifiques. Plusieurs auteurs ont analysé le travail que nécessitent l'établissement et le maintien d'un lien entre la production de connaissances par des scientifiques et la mobilisation de ces connaissances dans des contextes d'action publique<sup>183</sup> (Meyer et Kearnes, 2013).

Comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, les interactions dans et autour d'un conseil scientifique apparaissent marquées par un vocabulaire de l'interface et par des efforts pour relier des mondes distincts tout en maintenant leurs différences. L'échange de savoirs relève en effet de processus de sélection, de recomposition de divers éléments et apparaît comme une propriété relationnelle d'interactions entre de multiples composantes (Adell, 2011). Les recherches ont essentiellement mis l'accent sur la connaissance scientifique comme objet d'intermédiation : c'est la connaissance qu'il s'agit de produire qui encourage, voire suscite la mise en lien des acteurs. Or, la mobilisation des chercheurs et gestionnaires dans les conseils scientifiques ne porte pas seulement sur la connaissance mais « sur les activités qui visent et ont pour effet de faire se rencontrer différents mondes sociaux » (Prete, 2010, p.22).

Un conseil scientifique peut être compris comme un lieu d'apprentissage d'une forme de collaboration entre chercheur·ses et praticien·nes d'espaces protégés (voir chapitre 5). Les obstacles à la mise en relation de ces deux groupes professionnels sont variables (Mazart, 2017). Ils sont structurels ou institutionnels mais également liés à des distances cognitives, scolaires ou personnelles. Dans le cas d'un conseil scientifique, la distinction classique entre deux groupes cibles opposant les producteurs de connaissance aux utilisateurs n'est pas opérante, les frontières se révélant bien plus floues.

Une majorité de participant·es aux conseils scientifiques ont comme objectif de « faire vivre » la zone frontière, de la concrétiser et de créer des liens dans le groupe formé. Pour cela il s'agit avant tout de mettre en relation des personnes, pour espérer *in fine* une mise en relation des idées et des savoirs. Ce travail de création de liens nommé, selon les courants théoriques, intermédiation ou médiation, correspond à une mise en relation d'objets et d'acteurs hétérogènes mais interdépendants au sein d'ordres locaux cadrés par des ordres globaux (Callon, 1991). Il concerne donc des enjeux plus larges que les seuls enjeux de connaissance.

Les rencontres dans les CS de personnes venues d'horizons et de disciplines variés et ayant des pratiques et des objectifs différents nécessitent et produisent d'autres types de connaissances que celles habituellement attendues et mises en avant. Celles-ci ne portent pas seulement sur la nature

---

<sup>183</sup> Par exemple, Giovanni Prete (2010) a étudié comment des chercheurs établissent des liens avec les mondes administratif, technique, politique, dans un contexte de crise liée à la découverte de la présence de pathogènes des cultures agricoles.

ou le territoire et leur gestion mais, aussi et d'abord, sur les institutions scientifiques et de gestion et leurs membres (leurs trajectoires, leurs motivations, leurs intérêts) ainsi que les rapports complexes et mouvants entre science, gestion et décision politique.

Ce chapitre vise à procéder à un élargissement de l'appréhension classique de la notion d'intermédiation. Je montrerai que les possibilités de collaboration reposent à la fois sur l'échange de connaissances et sur la construction, en situation, de pratiques dédiées à l'inter-médiation à partir de compétences et de fonctions spécifiques. Je m'intéresserai aux acteurs et actrices de l'inter-médiation, qui sont essentiellement mais pas exclusivement les animateur·rices et les président·es des conseils scientifiques.

J'exposerai pour débiter le panel des contraintes et exigences auxquels sont confronté·es les acteur·rices pour faire vivre les relations dans des groupes hybrides. La littérature récente sur l'intermédiation et la médiation montre qu'il est possible de combiner des théories éloignées. En effet, le concept d'inter-médiation, forgé par Schlierf et Meyer (2013), permet d'hybrider l'étude des acteur·rices et des processus. Ce corpus invite à ne pas limiter l'étude aux acteurs intermédiaires désignés *a priori* dans un espace protégé (individus, organisations et objets) mais d'interroger la composition des inter-médiateurs au fur et à mesure de l'action et de l'émergence des situations. Les mêmes acteurs se déplacent et redéfinissent leurs positions pour jongler en pratique entre un répertoire de liaison des personnes et un répertoire d'exploration de mondes nouveaux.

Outre l'examen du rôle et des pratiques des acteur·rices nommé·es et mandaté·es, je m'intéresserai aux groupes hétérogènes qui se composent et se recomposent dans le flot de l'action. La focalisation sur les situations me permettra d'évoquer les difficultés de l'inter-médiation, son absence dans certains cas ainsi que le rôle d'acteur·rices à première vue périphériques.

Ce chapitre cherche donc à analyser les types d'acteurs impliqués dans ces processus, leurs activités pratiques et les compétences qu'ils mobilisent dans des contextes contraints. Une partie de cette recherche mobilise les images et prend forme dans une vidéo de recherche (section 2). Par ces descriptions écrites et visuelles, j'embrasserai l'ensemble des enjeux soulevés par l'activité d'inter-médiation tels que l'identification des compétences, la reconnaissance des inter-médiateurs et leur professionnalisation. Je m'appuierai pour cela sur des questions empiriques : comment les inter-médiateurs favorisent et facilitent-ils les interactions entre les arènes délibératives ? En quoi consiste le travail d'inter-médiation, où s'effectue-t-il et quelles positions adoptent celles et ceux qui l'accomplissent ? Comment les inter-médiateurs mobilisent, structurent et condensent-ils les diverses formes d'expertises ?

## 6.1. Oscillation entre processus et acteurs : l'inter-médiation, une notion en actes

Les zones frontières construites autour des conseils scientifiques (voir chapitre 5) incluent des groupes hétérogènes possédant des savoirs, des intérêts et des objectifs divers. L'inter-médiation intervient ainsi comme une nécessité pour « performer » les frontières. Permettre à ces potentielles interfaces de s'exprimer de façon constructive et tirer profit de la rencontre de plusieurs frontières préoccupent les acteur·rices étudié·es.

Deux contraintes sont particulièrement évoquées :

- ◆ Faire vivre ces groupes hybrides en dépit de nombreuses difficultés liées aux conditions, moyens et contraintes liées à des engagements et pratiques professionnels différents ;
- ◆ Rechercher le consensus dans un groupe hybride.

### 6.1.1. Faire vivre des groupes hybrides dans des conditions, temporalités et moyens contraints

#### • Avoir un groupe actif

Les espaces protégés espèrent et cherchent généralement à ce que leur conseil scientifique devienne un groupe actif sur lequel ils peuvent s'appuyer selon leurs besoins (réguliers, ponctuels, en urgence etc.).

« C'est facile de les recruter (les membres du CS), pas facile de les maintenir... Mais on a un noyau dur solide d'une dizaine de scientifiques qui sont là à chaque conseil » (directeur d'espace protégé).

L'activité de conseiller scientifique est dépendante de la disponibilité des participant·es engagés par ailleurs dans des activités professionnelles qui restent leur priorité :

« Quand on est dans une phase d'activité professionnelle diverse et variée, cela reste annexe quand même ! Dans notre activité, pour moi, comme pour la plupart des collègues qui sont là c'est évidemment très très annexe par rapport à la somme des activités qu'on fait » (chercheur en pédologie).

Les relations entre les conseillers scientifiques et l'espace protégé prennent des formes différentes, en lien ou non avec leurs activités professionnelles. Il existe quatre cas de figures :

1. Le.a membre du CS a effectué des travaux ponctuels sur ou avec l'espace protégé comme terrain d'études ;

« Y en a avec qui on a des liens, avec qui on a travaillé et qu'on est content de faire entrer dans le conseil pour amplifier ce travail. Je dirais que c'est le cas de Fabien Arnaud » (Richard Bonet).

2. Des collaborations fortes entre l'espace protégé et le·a scientifique existent avant que ce·tte dernier·ère entre au conseil scientifique. Ainsi Sandra Lavorel effectue depuis 2015 son premier mandat au CS des Écrins :

« Cela fait des années, des années qu'elle travaille avec nous, on a monté des dossiers avec elle ; c'est pas parce que tu es pas au conseil qu'on va pas travailler avec, et c'est pas parce que tu es au conseil qu'on va travailler avec » (Richard Bonet).

3. Le·a membre du CS et des professionnels de l'espace protégé se connaissent préalablement (réseaux d'interconnaissances, amis, relations scolaires...) mais sans avoir engagé de relations professionnelles.

4. Le·a scientifique et l'équipe de l'espace protégé ne se connaissent pas. Le·a scientifique est recruté·e en raison d'une volonté institutionnelle, de sa notoriété ou de sa spécialité qui peut faire défaut dans les réseaux déjà existants. Peut se traduire par là une ouverture vers de nouveaux laboratoires ou universités, ou vers de nouveaux fronts de connaissance.

Les formes de relations ou de collaboration sont donc différentes entre chaque participant·es aux conseils. Elles s'appuient sur des préalables, liés ou non au mandat qui peuvent être des ressources lorsqu'il s'agit de solliciter une personne mais également source de difficultés lorsque la collaboration professionnelle connaît des bas (voir chapitre 8).

#### • **Susciter l'investissement dans une activité intermittente**

L'investissement dans un CS est marqué par une forme d'intermittence : le travail est morcelé, souvent interrompu d'un côté ou de l'autre, et connaît alors des plages de latence conséquentes.

Ces interruptions sont comblées en partie par le travail de compte-rendu effectué par plusieurs acteurs ainsi que par l'institution de petits groupes (plus ou moins formalisés) interagissant (physiquement ou non, lors de moments dédiés ou non) entre les séances. Mais cette pratique connaît parfois des loupés, faute de formalisation ou de temps disponible pour mettre en lien l'ensemble des acteurs. Les membres des CS peuvent ne pas être informés de la suite de leurs avis, ils regrettent souvent de ne pas être associés aux différents temps de travail de l'institution, voire considèrent les procédures de l'espace protégé comme une « *boîte noire* » à laquelle ils n'ont pas accès. Un membre déplore par exemple ne pas avoir été associé en 2015 à un groupe de travail du CS du PNRV dont il a eu connaissance par personne interposée. Ce groupe composé du président du CS, du conservateur, d'un garde et du coordinateur de la FAI avait été constitué pour répondre à l'avis du CSRPN interdisant la construction de gourdes et d'impluviums sur la réserve :

« Mais sinon, y a pas eu vraiment de groupe de travail où j'ai été sollicité vraiment ... Et voilà. Et y a eu des réflexions, enfin j'ai pas trop compris

pourquoi et j'ai moyennement apprécié, je n'ai pas été invité à ce moment-là... sur l'histoire de faire des diagnostics sur les alpages suite au fait que le CSRPN a ajourné sa décision ... j'ai pas compris. » (extrait d'entretien).

Après cette occasion manquée, cet agronome ne s'est pas investi sur ce sujet. Cet exemple illustre une difficulté potentielle à constituer des groupes de travail entre les séances des CS et plus généralement la manière d'inclure les acteur·rices dans les activités d'un CS. Assurer un continuum, une veille, un « networking » en dehors des activités collectives et susciter l'engagement tout au long d'un mandat est un vrai défi.

#### • s'adapter à des temporalités différentes

Les temporalités d'action, de travail et la politique d'un espace protégé nécessitent parfois des prises de décision rapides. Celles-ci ne correspondent pas au fonctionnement classique d'un conseil, qui se réunit deux à trois fois par an. Au parc des Écrins, le lien avec les membres du CS a été bousculé lors de l'été 2014 par une décision prise autour du loup.

Deux jours avant la visite de la ministre Ségolène Royal dans le parc des Écrins, une attaque attribuée à des loups a lieu sur des troupeaux ovins dans le cœur du PNE à la Chapelle-en-Valgaudemar. L'ampleur des dommages est inédite pour le Parc avec environ 150 bêtes disparues, attaquées, retrouvées mortes ou blessées. La visite de la ministre le 5 juillet cristallise alors les tensions et les revendications de la part du monde agricole qui demande l'organisation d'une battue de toute urgence en cœur du parc. Les éleveurs posent un ultimatum, menaçant que la profession agricole organise sa propre battue pour éliminer les loups. En liaison avec le ministère, le préfet demande alors au directeur du parc d'organiser un effarouchement avec des armes. Ce genre d'intervention sur une espèce protégée en cœur de parc est normalement soumis à un avis conforme de la part du CS. Face aux pressions pesant sur le directeur, celui-ci s'entretient le soir même avec la présidente du CS par téléphone, notamment sur la question de l'introduction d'armes dans le cœur du Parc. L'opération a finalement lieu le 10 juillet avec des pétards.

Seulement cinq jours se sont écoulés entre la demande d'organiser une battue et sa réalisation. Ces délais n'ont pas permis l'organisation d'un débat direct entre membres du CS et l'avis a donc été pris uniquement par la présidente du CS. Ce mode de prise de décision remet en cause le mode de travail collégial du CS et la chaîne classique des avis se voit bousculée, comme l'explique le compte rendu de la séance du 17 octobre 2014 :

« Bertrand Galtier tient à faire un point complet devant le CS car ce dernier a été impliqué : une autorisation a été donnée, mais l'information concernant l'arrêt de prélèvement pris par le préfet n'était pas portée à la connaissance du CS. »

Cet épisode a été assez mal vécu par un certain nombre de membres du CS. En outre, cette intervention a été dénoncée très rapidement par l'ensemble des acteurs de la protection de la nature locaux et nationaux qui ont

d’ailleurs directement interpellé le conseil scientifique ou certains de ses membres, les plaçant parfois professionnellement ou personnellement dans des situations délicates.

Le processus de décision et les jeux de pouvoir dans les espaces protégés n’incitent pas dans certains cas à consacrer du temps aux discussions, débats et négociations avec le CS dans sa globalité. Il devient donc un collectif inopérant et les équilibres peuvent être remis en cause.

Le « bon » fonctionnement d’un conseil scientifique implique donc de répondre à l’ensemble de ces contraintes. Susciter l’engagement, créer des liens entre des mondes, répondre à des contraintes organisationnelles et tirer profit des différences professionnelles, disciplinaires et de représentation est un enjeu pour les participant·es actif·ves dans les conseils scientifiques.

Le CORP considère que l’animation d’un conseil est à la charge de l’espace protégé : « Etre président ou membre d’un conseil scientifique est une activité accessoire, bénévole et personnelle. C’est dans l’équipe du Parc que se trouvent la permanence de l’engagement, les possibilités d’animation et le secrétariat. Les conditions dans lesquelles cette impulsion, cette aide matérielle et cet appui technique sont assurées conditionnent donc largement le fonctionnement du conseil scientifique » (Note du CORP du 30/5/2008).

Cette prescription est confrontée aux manques de moyens dédiés à cette mission dans les espaces protégés. Le temps consacré par les président·es à leur conseil est variable : d’un « petit mi-temps » à « pas un seul jour sans que j’y pense », d’autres y consacrent seulement une journée par mois. Certains employés des espaces protégés chargés à minima d’assurer le secrétariat du CS n’ont pas de temps et de moyens dédiés pour insuffler un engagement et créer des liens avec les conseillers en dehors des réunions. Quand un tel poste existe, il reste parfois vacant et c’est toute l’activité du CS qui se trouve généralement au point mort. Enfin, certains CS construisent et disposent de peu d’objets-frontières pour influencer les modalités de coordination entre acteurs. Dans le cas extrême, les avis prennent une forme uniquement orale ou sont peu rédigés, aucun document n’est envoyé avant ou entre les séances, il n’existe ni compte-rendu des séances, ni documents de cadrage de l’activité du CS qui auraient pour vocation à transiter entre les mondes et leurs référentiels. Pour faire vivre de telles zones frontières, les relations inter-individuelles sont alors au cœur des pratiques.

### 6.1.2. Chercher le consensus : les technologies employées

Dans ces comités marqués par l’absence de vote secret ou à main levée (voir chapitre 3), les décisions sont prises à « l’unanimité apparente » (Pritzlaff-Scheele, 2017), c’est-à-dire lorsqu’aucun membre ne conteste ouvertement le choix. Cette pratique implique des prescriptions codifiées, propres au groupe et prises en charges par quelques-uns malgré l’apparente informalité. La tendance à rechercher le consensus, voire à éviter les conflits, se retrouve dans une majorité de conseils scientifiques rencontrés.



Ces arènes délibératives cherchent à privilégier dans les débats les registres de la négociation, du compromis et de l'association d'acteurs. Les avis rendus dans les conseils scientifiques s'inspirent des principes de concertation ou de délibération de plus en plus prégnants dans toutes les politiques publiques depuis la fin des années 1990 (Blondiaux et Sintomer, 2002).

Cette culture du compromis (Aspe et Jacqué, 2012), que l'on perçoit dans les institutions de la nature (Granjou et al, 2010b) s'appuie sur des ressources particulières, des « aptitude(s) à mobiliser des partenaires, à produire des arguments, à formuler une représentation commune de la situation, à élaborer des compromis et inventer des solutions acceptables par tous » (Nay et Smith, 2002).

L'expression d'un avis ou d'un conseil inter- voire transdisciplinaire nécessite de mettre au diapason l'expression (orale, écrite, publique, en aparté, directe ou différée) des participant-es et des positions scientifiques, techniques et professionnelles singulières pour ouvrir des espaces inédits de discussion et de négociation dans les conditions contraintes décrites plus haut.

C'est ce souci qu'exprime Marie-Hélène Cruveillé, présidente du CS du PNE :

« Parce que en fait un CS c'est vraiment efficace à partir du moment où on a été capable de mettre à profit les qualités scientifiques des individus qui le composent au bénéfice du parc. Cela a l'air simple quand c'est énoncé comme ça mais c'est très compliqué. Parce que on peut avoir des scientifiques qui viennent dans un CS, qui écoutent, qui sont pas interrogés, interpellés sur un sujet et qui repartent. Là on effleure le sujet... et bon, le parc n'a absolument pas bénéficié d'une plus-value quelconque de la valeur scientifique de la personne qui est dans ce conseil. Ça, je le répète régulièrement à Richard, il faut préparer l'exercice, poser des questions qui permettent à ces scientifiques de s'exprimer et d'appliquer leurs science et connaissances à un problème que se pose le parc. »

L'ensemble des techniques décrites ci-dessus ont pour objet de rechercher l'expression d'avis pluriels mais aussi le consensus dans l'assemblée et plus largement au sein du territoire de l'espace protégé :

« Des projets ponctuels, de demande d'autorisation d'aménagement de piste pastorale, des choses comme ça, en général, le souhait de la présidente c'est qu'on arrive à des consensus. Bon c'est pas toujours si évident que ça au départ. »

Les limites du consensus ont été particulièrement bien étudiées dans le domaine de l'éthique (Létourneau et Leclerc, 2007) ou de la politique (Desage et Guéranger, 2011 ; Mouffe, 2016). Pour Chantal Mouffe, l'idée d'un consensus rationnel universel est illusoire : « le fait de concevoir le but d'une politique démocratique en termes de consensus et de réconciliation n'est pas seulement erroné conceptuellement mais dangereux politiquement » (Mouffe, 2016 in Vettraino, 2017).

Cette exigence de consensus peut conduire à la « confiscation du politique » et se traduire par un climat « consensuel » dans certains conseils scientifiques : « Y a jamais eu vraiment de débats, de conflits, entre les membres du groupe sur un sujet, y a toujours eu des consensus ».

Comme le dit un participant à des conseils scientifique « On s'engueule très peu » dans ces conseils : l'ordre social dans lequel se construisent les échanges est volontairement lissé afin d'apparaître consensuel. Très peu de dissidence et sédition ont été observées pendant l'enquête<sup>184</sup>.

Les technologies de fabrication du consensus et de coordination d'acteurs hybrides déployées par les personnes pour dépasser les tensions entre plusieurs justifications sont fortement imbriquées dans les conseils scientifiques et s'appuient sur des registres divers. Elles posent enfin question sur les rapports au pouvoir et au politique à l'échelle d'un milieu relationnel.

### **6.1.3. Intermédiation, médiation, inter-médiation : étudier les acteurs ou les processus ?**

Deux axes de recherche ont été développés pour analyser la production et la circulation des idées entre acteurs agissant en référence à des univers cognitifs, professionnels ou sociaux différents.

Le premier se fonde sur une approche fonctionnaliste et s'intéresse au rôle de certains acteurs à l'interface entre organisations ou mondes sociaux en vue de construire de nouvelles relations. Il mobilise le concept d'intermédiation (Bielak et al, 2008).

Un autre ensemble de travaux aborde ce thème plutôt à partir d'une analyse des processus en s'intéressant en particulier aux traductions en jeu dans la production d'objets et de connaissances (Callon, 1986 ; Lascoumes, 1996) et à la façon dont les règles et les institutions se transforment dans le cadre de l'action publique (Muller, 2005).

Cette littérature met l'accent uniquement sur la connaissance scientifique comme objet et source d'inter-médiation sans explorer les autres enjeux de l'activité. Néanmoins, le passage en revue de ces deux courants permettra de clarifier les termes, de situer les acteur·rices engagé·es dans ces activités et de proposer une grille de lecture théorique fondée sur l'association de deux concepts originellement opposés l'un à l'autre : l'intermédiation et la médiation.

---

<sup>184</sup> Sûrement en raison des multiples engagements que lient les acteur·rices les uns aux autres (voir chapitre 8).

### **Intermédiation : lier deux mondes grâce à des acteurs aux fonctions circonscrites**

L'intermédiation désigne à l'origine la présence et le rôle d'un intermédiaire dans le cadre d'une transaction à caractère économique (Bonneval, 2008). Elle a ensuite été reprise par les sciences sociales pour analyser la production cognitive et la circulation des idées. Ce terme est alors utilisé dans le sens de liaison entre mondes sociaux différents et s'intéresse aux intermédiaires mettant en contact des acteurs auparavant sans liens mais dont les sorts sont liés au sein d'un réseau (Vinck, 1999)

Un courant met l'accent sur le rôle majeur que jouent des individus dans le transfert de la connaissance et sur les pratiques professionnelles dédiées à l'intermédiation. Des travaux issus de la sociologie des organisations et des sciences de gestion ont ainsi distingué plusieurs types d'acteurs jouant le rôle d'interface (« *boundary spanning role* »), entre les organisations et leur environnement pour la fabrication de l'innovation. Le *boundary spanning* est l'activité qui consiste à faire traverser des frontières aux connaissances (qu'elles soient dans le projet, l'organisation ou l'environnement externe).

La notion de « *knowledge brokering* » ou courtage en français est, elle, plutôt employée en sociologie et sciences politiques : « Processes used by intermediaries (knowledge brokers) in mediating between sources of knowledge (usually in research) and users of knowledge. [...] It involves bringing people together, helping to build links, identifying gaps and needs, and sharing ideas » (Bielak et al, 2008, p.220).

« Le courtage [...] implique des processus de traduction, de coordination et d'alignement entre des perspectives [...] Il exige également la capacité de relier les pratiques en facilitant les transactions entre elles » (Wenger, 1998, p. 109 ; cité par Meyer, 2013).

Plusieurs études ont cherché à décrire les différentes pratiques du courtage et les conditions de sa réalisation.

Stayer et al. (2016), se sont intéressés aux activités de l'intermédiation menées dans le cadre d'actions impliquant des acteurs intermédiaires et visant à répondre à des problèmes environnementaux, marqués par leur interdépendance, complexité, incertitude et controverse. Ils identifient ainsi deux objectifs de l'intermédiation :

- ◆ 1. construire une action collective efficace ;
- ◆ 2. maintenir un dialogue et des interactions sociales entre des participants qui ne partagent pas nécessairement le même univers cognitif.

Ils déterminent ensuite pour chaque objectif quatre fonctions clés pour rendre les activités d'intermédiation efficaces, comme présenté dans les tableaux ci-dessous.

Tableau 29 : Les fonctions de l'intermédiation pour construire une action collective efficace, d'après Stayeart et al, 2016.

Functions	Outputs
Boundary work around problem definition	Stabilized agreements
Problem finding and problem solving	Permanent iteration between goals and means of action
Co-generation of knowledge	Reduced uncertainties and explored controversies
Networking of human and cognitive resources	Enhancement of collective action capabilities
Problematizing the existence of adequate deliberative arenas	Out-scaled and up-scaled outcomes of action

Tableau 30 : Les fonctions de l'intermédiation pour soutenir un dialogue et des interactions sociales dans une action collective, d'après Stayeart et al, 2016.

Functions	Outputs
Convince people through pedagogy	Enrollment of stakeholders and ownership of action
Reduce fears, resistances and contestations and contain overwhelming processes	Space and time for deliberation
Build new interpretative frames	Transformation of identities, legitimacies and social asymmetries Changes in values and systems of interest
Stimulate individual and collective reflexive consciousness	Build a shared understanding of the situation

Ces fonctions ne sont pas exclusives l'une de l'autre et sont généralement associées en pratique. Lidiana Munerol et al. (2013) ont mis en évidence trois facteurs principaux favorisant la mise en œuvre d'un courtage dans la santé : la création de liens et d'une communication, les qualités du courtier et le contexte institutionnel dans lequel il s'inscrit.

Le courtage est de plus en plus appréhendé comme une caractéristique des « professions post-modernes » (Meyer, 2013). Plusieurs typologies existent pour qualifier la fonction des acteurs enrôlés dans cette activité d'intermédiation des savoirs (voir par exemple : Howells, 2006, p.718 ; Neil et al, 2015 p. 425). Les termes les plus fréquemment employés dans la littérature en sciences de gestion sont ceux de « *boundary spanner* »

« *gatekeeper* », « *knowledge broker* » ou « *innovation brokers* » (Klerkx et Leeuwis, 2009). Mais chaque terme possède une multiplicité de définitions et d'usages qui varient selon la discipline (Haas, 2014).

De façon générale, les *boundary spanners* ont pour fonction de relier l'organisation dans lesquels ils évoluent à son environnement (Cross et Prusak, 2002; Leifer et Delbecq, 1978). Ils jouent un rôle important dans le transfert de connaissances et la prise de décision stratégique grâce à leur accès aux ressources, ainsi qu'à leur capacité à échanger des informations. Selon Warnaby et Moss (1997), « *boundary-spanners act as filters and facilitators* ». Il a été montré qu'en vertu de leur appartenance à des communautés de pratiques, ces acteurs peuvent jouer un rôle central dans l'émergence de relations de confiance.

Le rôle de *gatekeeper* est quant à lui axé sur le transfert de connaissances à l'intérieur de l'organisation. Le *gatekeeping* renvoie à l'idée d'un rôle situé à la limite entre le dedans et le dehors, ayant la vue et le contrôle dans le réseau de communication sur ce qui entre et sort (Charue-Duboc et Gastaldi, 2016).

Ces deux notions sont proches de celle de « marginal-sécant » chez Crozier et Friedberg à savoir « un acteur qui est partie prenante dans plusieurs systèmes d'action en relation les uns avec les autres et qui peut, de ce fait, jouer un rôle indispensable d'intermédiaire et d'interprète entre des logiques d'action différentes, voire contradictoires » (Crozier et Friedberg, 1977, p.86).

La recherche sur les *knowledge brokers* est plus récente et s'est développée premièrement dans les secteurs de l'éducation et de la santé. Les *knowledge brokers* sont des individus participant à de multiples groupes et facilitant le transfert d'information entre eux. Ce sont des individus “whose role is to connect knowledge users and knowledge producers and who are involved in translating and moving knowledge between the two” (Meyer, 2010a). Morgan Meyer s'est intéressé précisément au métier des « courtiers du savoir » qu'il qualifie de « nouveaux intermédiaires de la science » (Meyer, 2010b). Il constate en effet la multiplication depuis une vingtaine d'années de professionnels chargés de mettre en relation, de favoriser les interactions, ou la construction de ponts entre les milieux de recherche (dans le domaine de la santé, des sciences de l'éducation, etc.) et un public cible. C'est le cas par exemple des travailleurs dans les « boutiques des sciences » qui mettent en relation la recherche scientifique avec les demandes des communautés locales et d'employés spécifiques d'université ou des acteurs de la médecine transactionnelle. Sa recherche à la croisée de différents terrains permet de dépasser des études préalablement sectorisées.

Contrairement aux deux notions précédentes (*boundary spanners* et *gatekeepers*), les *knowledge brokers* ou en français courtiers<sup>185</sup> sont

---

<sup>185</sup> La langue française emploie le terme « courtier » et prolonge l'analogie économique de l'intermédiation. Le « courtier » est initialement un professionnel du commerce qui pratique l'activité nommée « courtage » et dont le rôle est de mettre en relation deux ou plusieurs personnes cherchant à réaliser des opérations telles que l'achat ou la vente de marchandises ou la conclusion d'un contrat. Proche de la définition originale, Olivier de Sardan a forgé le terme de « courtiers du développement » (de Sardan et Bierschenk, 1993) à propos des

considérés comme des intermédiaires qui n'appartiennent pas aux groupes qu'ils ou elles relient (Haas, 2014). Ils-elles sont employé-es soit par l'université soit par une autre institution mais relèvent d'une profession spécifique, de mieux en mieux identifiée en tant que telle. Cette dénomination pourrait correspondre en partie aux « animateurs » des conseils scientifiques c'est-à-dire aux employé-es des espaces protégés chargés de suivre l'activité des conseils. Néanmoins comme nous le verrons, leur activité de courtage n'est souvent qu'une partie (plus ou moins étendue) de leur poste de gestionnaire d'espaces naturels.

En revanche, peu d'études ont porté de manière spécifique sur des scientifiques « intermédiaires », impliqués en tant qu'acteurs intermédiaires entre univers académiques et gestionnaires.

Dans le domaine politique, la notion de courtier a été utilisée par Nay et Smith (2002) dans leurs travaux sur les intermédiaires. Ils s'intéressent à ceux qui jouent un rôle important dans les relations nouées entre plusieurs univers institutionnels et qui interviennent de façon transversale en « sillonnant » plusieurs espaces. L'attention portée à ces acteurs permet d'étudier les dynamiques d'échanges à la frontière des institutions et de s'intéresser à des « contextes d'action » dans lesquels sont mises en œuvre des pratiques et des décisions concrètes.

Ils proposent ainsi une distinction entre deux formes d'intermédiation :

- ◆ **la production cognitive** réalisée par « le généraliste » qui consiste à construire du « sens commun » entre des milieux institutionnels ou sociaux qui ne recourent pas aux mêmes savoirs, aux mêmes représentations ou aux mêmes registres de légitimité mais qui souhaitent (ou doivent) travailler ensemble. Ce terme désigne les acteurs jouant un rôle d'interface et permettant de « traduire » des registres d'intelligibilité différents. Pour Nay et Smith, ces acteurs possèdent un savoir « généraliste » pour jouer ce rôle, tout en présentant des compétences d'interface spécifique.

On pourrait assimiler cette fonction au rôle joué par les président-es de conseils scientifiques (ou d'autres scientifiques) chargé-es de lier les différents savoirs dans un conseil, qu'ils soient scientifiques ou pratiques.

- ◆ **la dimension stratégique** de l'intermédiation est prise en charge par le « courtier ». Elle consiste à rechercher des solutions acceptables entre des groupes éloignés qui peuvent trouver un avantage à coopérer même s'ils ne poursuivent pas les mêmes objectifs et n'ont pas les mêmes intérêts. L'activité du « courtier » consiste à intervenir comme entremetteur dans un échange intéressé entre des

---

différents acteurs intermédiaires visant à mettre en relation les sociétés locales et les agences d'aide internationales.

parties. On retrouve ici un rôle et une position similaires à ceux des « courtiers du savoir » étudiés par Morgan Meyer.

Dans les faits, les animateur·rices des conseils scientifiques oscillent entre ces deux fonctions de « généralistes » et de « courtiers » : ils·elles agissent comme entremetteur·euses en agissant à l'interstice des deux mondes, mais, en raison de leur parcours socio-professionnel ils sont également porteurs de savoirs généralistes leur permettant de prendre en charge la dimension cognitive de l'intermédiation.

Les études des sciences et technologies ont montré que les intermédiaires sont en fait de nature hétérogène : un objet technique ou artefact, une théorie, une hypothèse, un texte peuvent contribuer à tisser des liens entre acteurs et faciliter des compromis. Les liens se constituent autant grâce à des humains que des non-humains et l'intermédiation se distribue donc entre les acteurs d'un système. Certains travaux se sont ainsi spécifiquement concentrés sur le rôle des objets pour accéder aux traces des transactions entre les groupes sociaux et les modalités de coordination (Vinck, 1999 ; Akrich et al, 2006 ; Trompette et Vinck, 2009 ; Bierschenk et al, 2000).

En nommant des intermédiaires, on constate que les chercheur·ses essaient principalement d'identifier les acteurs (individuels ou organisationnels) travaillant à la limite des organisations et les façons dont ces intermédiaires interviennent, en tant que partie externe, dans des relations. La notion d'intermédiation tend toutefois à réduire la dimension active des intermédiaires : leur activité n'est pas une véritable action puisqu'elle reste de l'ordre de l'adaptation stratégique en fonction de leur position. En outre, la profondeur des transformations que peuvent connaître les idées ou les acteurs en circulation n'est pas restituée avec ce concept : comme une marchandise exportée, le bien culturel resterait fondamentalement le même.

Cette double réduction vient du fait que la notion d'intermédiation participe plus largement d'un paradigme qui tend à expliquer le comportement des intermédiaires uniquement par la position qu'ils occupent dans un champ et leur rôle dans la circulation des idées par des stratégies de conservation ou d'acquisition de positions.

### **La médiation : la prise en compte des opérations de traduction et transformation**

Dans la littérature, les termes de médiation et intermédiation peuvent être employés de façon équivoque. Thomas Osborne utilise le mot d'intermédiaire pour élaborer le concept de « médiation » sans en faire un concept en tant que tel. Il définit un médiateur comme « travailleur intellectuel comme animateur, réparateur, catalyseur et courtier d'idées. Peut-être le trait saillant [...] est l'association des médiateurs avec le mouvement. Le médiateur est tout simplement celui qui fait bouger les choses » (Osborne, 2004, p. 440, cité par Meyer, 2010).

Face à la perspective positiviste que véhicule l'intermédiation, des auteurs ont cherché à mettre l'accent sur le rôle actif des intermédiaires et la non-

détermination de leur position. L'opposition entre médiation et intermédiation a été construite dans le cadre de la théorie de l'acteur réseau (ANT) par Antoine Hennion (2007) et Bruno Latour (2007).

Pour Bruno Latour, l'intermédiation consiste à transférer des forces, des idées ou des objets, de manière éventuellement compliquée mais passivement et sans transformation.

« Un intermédiaire désigne (...) ce qui véhicule du sens ou de la force sans transformation : définir ses entrées, ses inputs suffit à définir ses sorties, ses outputs. (...) En revanche, on ne saurait comptabiliser des médiateurs comme de simples unités (...). Leur input ne permet jamais de prédire vraiment leur output : il faut à chaque fois prendre en compte leur spécificité. Les médiateurs transforment, traduisent, distordent et modifient le sens ou les éléments qu'ils sont censés transporter » (Latour, 2006, p.58).

Au contraire, la médiation est une opération active et complexe de transfert qui s'accompagne toujours d'une transformation du sens ou de la force transportée. Ainsi « l'input ne permet pas de prédire l'output », un médiateur est complexe. La médiation permet alors de retracer la « carrière » des idées qui circulent, c'est-à-dire non seulement les différentes positions qu'elles occupent lors de leur circulation mais les interprétations et les usages qui en sont fait tout au long (Rioufreyt, 2013).

L'ANT repose précisément sur le principe selon lequel « tous les acteurs (...) peuvent se trouver associés de telle sorte qu'ils font agir les autres. Ils y parviennent, non pas à titre d'intermédiaires fidèles transportant une force qui resterait tout du long semblable à elle-même, mais en entraînant des transformations manifestées par les nombreux événements inattendus déclenchés chez les autres médiateurs qui les suivent tout au long de la chaîne » (Latour, 2006, p.155).

Ce champ de recherche s'intéresse en particulier aux processus et à l'étude des opérations de médiation dans la production d'objets et de connaissances. Ainsi, ce n'est pas *a priori* mais dans l'action que la médiation révèle qu'il est possible d'identifier à la fois les lieux, les objets, et les acteurs qui la font advenir.

### **L'inter-médiation : hybrider l'étude des acteurs et des processus**

Certain·es chercheur·ses ont tenté de relier les deux concepts d'intermédiation et médiation. Thibault Rioufreyt (2013) a par exemple démontré empiriquement que les concepts d'intermédiarité et de médiation peuvent être complémentaires. L'*intermédiarité*, définie ici à la manière des fonctionnalistes, permet de formuler la position de l'acteur qui représente le lien unique ou privilégié entre deux mondes. À partir de son étude de la traduction du néotravailleurs anglais au sein du Parti socialiste français, il a utilisé conjointement les deux notions pour montrer comment cohabitent les processus de signification et de circulation dans le parcours d'une idée.

« Le concept d'intermédiarité est un indicateur positionnel utile à l'étude du *processus de circulation* d'une idée tandis que celui de médiation permet d'appréhender le *processus de signification* de cette idée. Du point de vue



de l'étude des idées, le premier est utile pour retracer leur trajectoire tandis que le second permet d'insister sur les transformations qu'elles subissent pendant leur carrière » (Rioufreyt, 2013, p.46)

Tableau 31 : Intermédiation et médiation, par Rioufreyt, 2013.

	Intermédiation	Médiation
Objets	Circulation d'une idée	Signification d'une idée
Acteurs	Positions-relais	Interprètes
Processus	Trajectoire d'une idée	Carrière d'une idée

Schlierf et Meyer (2013) ont enrichi la compréhension des relations entre le monde scientifique et le monde de l'action publique en observant, sur leurs terrains (les boutiques des sciences et les « courtiers de la connaissance » dans le domaine de la santé), l'existence de deux répertoires : le répertoire habituel de liaison entre deux mondes sociaux préexistants et un répertoire de création et d'exploration d'espaces hybrides. Ce deuxième répertoire réfère au fait que les inter-médiateurs évoluent dans des mondes incertains. Leur rôle consiste alors à explorer et imaginer de nouveaux mondes les incluant. Ces auteurs mettent donc de nouveau ici la lumière sur le travail des individus.

Pour Schlierf et Meyer, la médiation et l'intermédiation sont toutes les deux présentes, à des degrés divers, dans le travail des courtiers de la connaissance. Les deux répertoires coexistent puisque les personnes impliquées dans l'inter-médiation de la connaissance ne se bornent pas à effectuer des traductions ou à servir de messagers entre des mondes existants ; elles s'impliquent aussi dans la constitution et l'exploration de mondes nouveaux. Ces répertoires forment un continuum le long duquel peuvent être positionnées les situations dans lesquelles se trouvent engagés les courtiers de la connaissance.

Ils proposent alors de parler d'inter-médiation, avec un tiret, pour désigner « ce champ flou de l'activité où des individus et des institutions sont préoccupés par le transfert ou la cocréation de connaissance » (Schlierf et Meyer, 2013, p.431 notre traduction). Le recours à la notion d'inter-médiation permet ainsi d'englober les différentes perspectives de ces opérations, même si elles s'opposent parfois, et de réintroduire la perspective spatiale perdue avec la notion de médiation : « en situant une pratique qui elle, évolue dans un réseau d'acteurs multiples et évolutifs » (idem).

Tableau 32: Définition et distinction des notions d'intermédiation, de médiation et d'inter-médiation. D'après Schlierf et Meyer (2013).

Intermédiation	Médiation	Inter-médiation
Transfert passif	Transfert actif	Transfert passif et actif
Complicé	Complexe	Complicé et complexe
Sans transformation	Avec transformation	Sans et avec transformation
Liaison entre deux mondes sociaux qui demeurent distincts	Création et exploration d'espaces hybrides	Liaison entre deux mondes différents et création d'espaces hybrides
Connaissances simplement échangées par l'intermédiaire de messagers	Production de connaissances nouvelles	Transfert ou cocréation de connaissance

Que ce soit au niveau des pratiques des acteurs ou des trajectoires des idées, il semble donc possible et pertinent de combiner des outils issus de courants théoriques différents, de manière à :

- conserver une focale sur le travail de groupes d'individus engagés dans cette activité ;
- d'appréhender les « situations » (Clarke, 2005) comme moyen d'examiner l'inter-médiation ; et ainsi, à la manière de l'ANT, de s'intéresser aux situations dans le flot de l'action pour construire le paysage des inter-médiateurs<sup>186</sup>. Il s'agit de ne pas oublier les « acteurs impliqués » (*implicated actors*) dans les situations que l'on observe, c'est-à-dire les acteurs peu puissants, qu'ils soient physiquement présents dans la situation, mais silencieux ou alors absents mais construits discursivement par les autres acteurs de la situation.

### Ouvrir l'inter-médiation à d'autres formes de savoirs et d'enjeux

Cette revue de la littérature permet de souligner que les travaux se sont développés majoritairement autour des enjeux cognitifs des interactions. Pour se dérouler, le travail d'inter-médiation nécessite en effet la construction d'un milieu d'interactions (interindividuelles ou collectives) fondé sur des savoirs généralistes et des compétences spécialisées qui restent à identifier. L'ethnographie menée appelle également à ouvrir l'inter-

<sup>186</sup> Terme utilisé par la suite désignant les acteurs de l'inter-médiation. Les mots d'intermédiation (intermédiaires) et médiation (médiateurs) sont utilisés lorsque je souhaite me référer uniquement à l'un des deux répertoires. Enfin, le terme « animateur, animatrice » est réservé pour désigner la fonction et le travail des responsables scientifiques d'espaces protégés cotoyés.

médiation à d'autres formes de savoirs et d'enjeux. Elle invite à étudier les tensions qui existent entre les registres de la médiation et de l'intermédiation.

#### 6.1.4. Processus en situation : recomposition des collectifs

##### **Géométrie variable et aléatoire de l'inter-médiation**

Un grand nombre des mécanismes qui assurent le fonctionnement des CS comme espace d'inter-médiation sont inscrits dans les routines de travail de ces collectifs. Ces mécanismes produisent leur effet en continu et relèvent souvent de l'implicite et de l'immatériel. Mais ils se révèlent au moins en partie dans le flot de l'action, dans des situations où l'élaboration de décisions collectives oblige les membres à expliciter leurs points de vue, à se rencontrer et à travailler ensemble. Dans les zones frontières construites autour des conseils scientifiques, les pratiques d'inter-médiation sont réparties entre plusieurs acteurs, qu'un·e animateur·rice particulier·ère soit désigné·e ou non. C'est un travail distribué par la force des choses car pris dans des relations.

##### **Dans le flot de l'action : recours aux deux répertoires**

Des groupes à géométrie variable se constituent au cours de l'action pour assurer l'inter-médiation dans les conseils scientifiques. C'est par exemple le cas de la constitution d'un groupe de travail sur mesure au sujet des gourdes et impluviums (voir chapitre 4) où un nombre importants d'acteurs (éleveur·ses, berger·ères, élu·es du PNR, membres du CS) sont physiquement absents mais représentés discursivement. Une séance de conseil scientifique implique à la fois de la médiation et de l'intermédiation et l'ensemble des acteur·rices recourt à l'un ou à l'autre registre selon la situation.

La séance du 18 février 2014 du CS du PNR du Vercors débute avec l'examen de la demande de reconstruction d'une cabane sur le site de Tussac. La première intervention d'un membre du CS consiste à demander des informations sur le propriétaire de la cabane et le contexte local. Le conservateur répond en premier et détaille les événements survenus en présentant les acteurs et collectifs en jeu. Ces derniers ne sont en effet pas présents physiquement lors de la séance, et le rôle du conservateur est de les représenter auprès de l'instance consultative. Il fait ici œuvre d'intermédiation et d'un transfert passif de connaissances. Puis, un agent du PNR s'appuie sur sa connaissance de terrain pour préciser la réponse en indiquant la fréquence d'occupation de la cabane et les besoins en jeu. Enfin, la discussion prend un ton plus « scientifique » avec une focalisation des questions et des échanges sur l'explicitation de notions ou de termes ou d'arguments scientifiques qui sont « traduits » et transférés entre les participants. Les membres du CS opèrent ces traductions chacun à leur tour, presque à chaque prise de parole. Suit ensuite un moment plus complexe où chacun est appelé à sortir de sa stricte zone de compétence. Ce même jour,

c'est la demande d'utilisation d'un drone dans la réserve naturelle qui a occupé le plus longuement les discussions. Cette technologie est un sujet nouveau pour toutes les spécialités représentées. Elle ouvre des espaces hybrides où le registre de l'incertitude domine. Malgré les difficultés qu'ils-elles peuvent avoir à se prononcer, les participant-es apportent leur point de vue aux échanges. À la fin de la séance, l'avis du CS n'est pas finalisé et le président fait appel aux compétences d'un scientifique extérieur pour enrichir le débat, qui se poursuit par voie électronique. Dans ce cas, les transferts de connaissance sont plus limités et un processus d'exploration collectif s'amorce. Tout au long de ces débats, le registre de la médiation domine et la circulation des idées permet un intéressement des individus et la proposition de nouvelles associations d'idées ou de personnes.

L'inter-médiation se pratique en séance entre les participant-es au conseil, mais également vis-à-vis de l'extérieur où les acteurs du conseil deviennent alors un intermédiaire entre l'espace protégé et un autre conseil scientifique ou entre l'espace protégé et d'autres groupes professionnels. Un membre du conseil scientifique peut ainsi être sollicité pour intervenir en tant que tiers « médiateur » dans l'action de l'espace protégé. C'est le rôle que joue par exemple Carole Desplanques, ingénieure à l'ONF et conservatrice de réserves naturelles, lorsqu'elle accompagne le conservateur à une réunion avec les techniciens de l'ONF de la Drôme pour définir dans un climat tendu un protocole de suivi partagé de la forêt et plus précisément des emplacements possibles des placettes. Le conservateur utilise alors la double appartenance de Carole (à l'ONF et au conseil) afin de dialoguer avec les techniciens de l'ONF.

Ce travail s'effectue dans les interstices des organisations, avec une part visible et une part invisible afin de respecter les rôles attribués à chacun ainsi que pour des raisons d'efficacité. Nay et Smith (2002) montrent que les travaux qui s'intéressent à l'articulation entre institutions ont tendance à se concentrer sur leur étanchéité plutôt que sur les lieux de passage. Au contraire, il faut prêter une attention particulière aux lieux de l'intermédiation parfois peu visibles au premier abord : « Les rencontres à la marge des institutions sont [...] loin d'être marginales. Elles contribuent à la stabilisation des frontières entre les milieux institutionnels. Elles sont aussi un moment essentiel où se stabilisent des modes d'action collective nouveaux [...] » (Nay et Smith, 2002, p. 3).

Les « groupes de travail », les échanges par courriel, les interactions individuelles ou collectives dans les coulisses ou même à la marge des CS ou dans d'autres lieux, lors de réunions ou de rencontres de terrain sont les lieux favorisés pour l'inter-médiation dans les conseils scientifiques.

C'est par exemple de cette façon qu'a été discuté le dossier de la ligne à haute tension dans l'aire d'adhésion du parc des Écrins :

« Mais finalement, ça s'est traité entre guillemets en coulisses, tu vois, entre Bertrand et Marie-Hélène, et sans doute Richard. En tout cas, nous, gens de l'extérieur, on n'a pas du tout été ... enfin, voilà, y a rien eu et puis je crois pas que y ait eu un point là-dessus par exemple dans un CS d'après, il me semble pas » (chargé de mission service aménagement PNE).

Un « dossier » de conseil scientifique est donc caractérisé par une multiplicité de scènes formelles (comité consultatif, CS, groupe technique, groupe de travail) et informelles (relation interpersonnelles ou réunion de préparation non divulguée auprès du CS) dont seulement quelques acteur·rices maîtrisent l'ensemble du paysage.

À l'occasion de la révision du règlement intérieur de la réserve du Vercors, des représentants du monde de la chasse (un technicien de la fédération départementale de la Drôme accompagné d'un technicien de l'ONF touchés par cette question) ont présenté leur dossier devant le conseil scientifique en argumentant sur la hausse des effectifs de sangliers et de cerfs et des dégâts agricoles et forestiers. Cette séance se passe assez mal pour ces deux intervenants : la présentation de leurs données, perçues « peu scientifiques » fait sourire, les membres du CS ont du mal à accorder du crédit à ces demandes et à se saisir de ces problématiques. Dans ce cas, c'est Estelle Lauer, technicienne à la fédération de chasse de l'Isère et membre du CS, qui assure le lien durant la séance entre les participant·es (les membres du conseil, les salariés du PNR et les acteurs de l'ONF et de la FDC). Elle complète leurs propos en explicitant aux participant·es du conseil le jargon propre au monde de la chasse :

« Une carte, présentée dans le cadre du dossier, montre les unités de gestion. Parce qu'en fait c'est à l'échelle des unités de gestion que les populations de cerfs et de sangliers sont gérées. La difficulté que l'on peut avoir au sein de la réserve pour pouvoir s'approprier cette démarche-là. Pour le cerf [à l'échelle de la réserve] il y a cinq unités de gestion et pour le sanglier six unités de gestion : le raisonnement il n'est pas lié au territoire de la réserve, on raisonne plutôt en bassin de vie [des animaux]. »

Dans ce débat, l'inter-médiation n'est pas prise en charge ni par le président ni par le conservateur, à qui reviennent classiquement ce rôle, puisqu'ils manqueraient de compétences pour l'assurer pleinement :

« Tu as besoin d'une passerelle entre la demande du gestionnaire [de la chasse] et le conseil scientifique et cette passerelle, je la trouve pas assez assurée par le gestionnaire parce qu'il ne maîtrise pas assez ces dossiers sur la chasse. »

Le débat reste ouvert à la fin de la réunion. Afin de provoquer une discussion plus constructive, le gestionnaire décide donc de réunir une petite partie du conseil scientifique et les acteurs socio-professionnels impliqués. Il constitue à cette fin un groupe de travail où les membres du CS sont invités à s'inscrire. Ce groupe a engagé des membres jugé·es par le président du CS plutôt dans une posture de « compromis », avec une capacité relationnelle forte permettant « d'aboutir à un consensus avec les acteurs territoriaux ». Les participant·es, qu'ils soient internes et externes au CS ont effectivement apprécié le fait qu'un membre jugé « plus dans l'opposition » (à la chasse notamment) ne soit pas présent.

Un « expert » de l'ONCFS a été invité à cette seconde réunion. Il a été implicitement chargé de faire le lien entre plusieurs mondes ; sa multi-appartenance (aux sphères académiques et cynégétiques) paraissait en effet

à même de favoriser l'établissement d'une position de compromis. Il a de fait joué un rôle fort durant la réunion en tant que médiateur légitimant les savoirs du monde cynégétique tout en actant certaines faiblesses d'un point de vue académique.

C'est donc dans un autre espace que la séance de conseil et avec l'intervention d'autres acteurs que s'est ici réalisée l'inter-médiation qui a abouti à la signature d'une convention.

Dans ce cas comme dans d'autres, les deux registres de l'inter-médiation sont bien présents dans les activités des acteurs d'un conseil scientifique. Loin d'être un processus figé, l'inter-médiation est prise en charge par des groupes d'acteurs variables qui se recomposent selon les situations.

Le conseil scientifique n'est pas toujours un espace où peut s'opérer directement l'inter-médiation. La mise en relation d'acteur·rices issu·es de secteurs et de sphères d'activités généralement peu habitués à coopérer et à travailler ensemble, la construction de traductions entre les différentes façons d'appréhender la situation problématique et la production de positions communes nécessitent généralement la multiplication d'espaces d'échange autour du CS où les postures de chacun·e peuvent se recomposer à l'extérieur des structures de l'instance. Il s'agit donc d'une activité distribuée spatialement et socialement.

### **Une activité distribuée**

Des acteurs jouent un rôle essentiel dans la fabrique de l'inter-médiation en se distribuant les activités. On y trouve généralement les président·es et animateur·rices de CS mais des acteur·rices plus périphériques peuvent ponctuellement jouer un rôle central.

#### **• Les interactions autour du ou de la président·e**

Le·a président·e du conseil est au cœur du travail d'inter-médiation. Il·elle oriente le fonctionnement du conseil, sa stratégie et ses sujets. C'est par exemple lorsque Jean-Marcel Dorioz devient président du comité des réserves naturelles de Haute-Savoie en 1998 qu'une commission « sciences humaines », nommée aussi « vie locale » est « officiellement »<sup>187</sup> créée. Ce projet n'est certainement pas étranger à ses propres pratiques et questions de chercheur (Denayer, 2014). Il a travaillé au sein de l'INRA notamment sur la question des alpages (objet de recherche hautement anthropisé) et a construit de cette manière sa propre conviction d'un incontournable dialogue entre les sciences de l'homme et celles de la nature.

Mais c'est en séance que l'on perçoit le mieux le rôle du - de la - président·e en termes d'inter-médiation. Son rôle est en effet de construire des arènes de délibération propice à un débat pluri- et transdisciplinaire.

---

<sup>187</sup> Les commissions n'apparaissent dans les décrets de renouvellement du comité qu'en 2011.

« C'est important pour le parc de provoquer les cadres de discussion qui permettent de nourrir ces deux aspects là : répondre à une expertise, être dans l'interdisciplinaire. (...) Il faut arriver à faire émerger ce débat, à la fois en cernant la question et en la posant suffisamment pour que les scientifiques se sentent suffisamment interpellés pour leur donner l'info, un minimum pour qu'ils sachent de quoi il s'agit, et ensuite leur donner l'espace de temps possible pour le débat. Et enfin de pouvoir extraire des conclusions et de proposer, et que le parc dise bah voilà je propose de m'y prendre de telle façon » (extrait d'entretien avec une présidente de CS)

Pour cela les président·es sont chargé·es de plusieurs éléments relevant de l'intermédiation : la distribution de la parole, le traitement de l'ensemble des sujets et disciplines de façon équivalente, le pilotage des débats, la réalisation de synthèses ou encore l'impulsion de relations. Un des premiers rôles d'un·e président·e est de savoir distribuer la parole entre l'ensemble des participant·es entre les membres mais également entre la direction et les invité·es et de veiller à l'expression de tous·toutes.

« Un des enjeux pour moi c'est que l'ensemble des personnes puisse s'exprimer, les gens qui ne s'expriment pas nécessairement le plus spontanément, et ça c'est un conseil que m'avait donné Marie-Hélène, elle m'avait dit ...fin un conseil, je sais pas, en tout cas elle m'avait dit qu'il fallait être vraiment attentif à ce qu'il y ait pas en fin de journée des gens qui n'auraient pas ouvert la bouche quoi, voilà. Donc c'est vrai que j'essaie d'être assez attentive à qui a envie de prendre la parole, il y a des gens qui le manifestent de manière très explicite, il y en a d'autres c'est... c'est moins évident » (présidente de CS<sup>188</sup>).

Pour permettre l'expression des participant·es dans un espace marqué par de multiples frontières, les président·es préparent les sujets et les débats de l'ordre du jour avec l'animateur·trice afin de favoriser le « concernement ».

Le·a président·e a également pour charge de veiller à la place que prennent les gestionnaires dans l'exposition des sujets, voire dans les débats. Cette recherche d'équilibre entre l'ensemble des dimensions du parc et donc du personnel concerné dont fait preuve Marie-Hélène est saluée par une chargée de mission du parc des Écrins :

« La relation avec Marie-Hélène est hyper importante, car c'est vraiment une animatrice du CS, elle est très bien. Elle connaît vraiment son métier et tout. Et puis l'importance qu'elle nous donne à nous, personnel du parc sur nos sujets... on sent qu'elle a pas de hiérarchie dans l'importance des thèmes et des sujets. »

Savoir « interpellé » le scientifique afin qu'il puisse débattre d'un sujet qui pourrait lui sembler de prime abord éloigné de ses propres préoccupations ou champs d'expertise demande également au président ou à la présidente de savoir traiter de manière équivalente l'ensemble des sujets et disciplines abordées dans un conseil scientifique, même sans en être spécialiste. Ceci semble demander une connaissance généraliste de la science et de la gestion

---

<sup>188</sup> L'entretien a été conduit par Anna Sette (voir chapitre 2) mais m'a été transmis par l'informateur.

des espaces naturels puisque cette approche se retrouve dans les parcours des trois président-es de conseil scientifique que j'ai côtoyé-es. Leurs profils sont marqués par une orientation professionnelle en recherche finalisée au sein de l'INRA ou de l'IRSTEA et une ouverture à plusieurs disciplines :

**Marie-Hélène Cruveillé : la combinaison d'une approche généraliste de l'environnement et de la montagne et de l'évaluation des politiques publiques et de la recherche**

Ingénieure agronome et ingénieure des eaux et forêts, Marie-Hélène Cruveillé a été impliquée durant toute sa carrière dans la recherche finalisée. Son premier poste est à la DDAF à Lyon où elle reste trois ans. À partir de 1985, elle dirige pendant huit ans le Centre National d'Études et de Recherche Appliquée (CNERA) sur la faune de montagne à l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage. En 1993, elle entre au Cemagref, d'abord comme responsable de l'ancienne division « Institut national d'études rurales montagnardes » puis comme chef de l'unité de recherche « Écosystèmes et paysages montagnards » et enfin directrice du centre Cemagref de Grenoble (2001-2010), qui développe recherches et expertises pour la connaissance et la gestion des écosystèmes, des territoires et des risques naturels en montagne. Depuis janvier 2011, elle est directrice déléguée à l'évaluation d'IRSTEA.

À l'occasion d'un discours le 9 juin 2017 pour la remise des insignes d'Officier de l'Ordre national du Mérite à Marie-Hélène, Jean-Pierre Raffin souligne que c'est l'élargissement des compétences de celle-ci à l'ensemble du paysage de la recherche et de l'espace montagnard qui a conduit à ses prises de fonction, comme vice-présidente puis présidente au CS. Ses compétences dans l'évaluation de la recherche et de politiques publiques sont désormais recherchées par le PNE dans le processus d'évaluation de ses programmes d'action.

**François Véron, une approche des milieux montagnards au carrefour de l'agronomie, de l'écologie et de la géographie (Arpin, 2014a)**

François Véron est diplômé de l'institut national agronomique Paris-Grignon en 1980 et complète ses études par un DEA de géographie à l'Institut de Géographie Alpine. Il fréquente régulièrement le Vercors depuis son arrivée dans la région grenobloise en 1969. Après deux années au comité d'expansion économique de l'Isère (1982- 1984), il est recruté au Cemagref de Grenoble. Il mène des travaux au carrefour de plusieurs disciplines (agronomie, sciences de gestion, écologie, géographie) sur les systèmes de gestion de l'espace montagnard, les impacts environnementaux des pratiques de gestion sur les prairies de montagne et les politiques agro-environnementales, d'abord à l'Inerm puis dans l'unité Agriculture et milieux montagnards de 1995 à 2005 et enfin dans l'unité Écosystèmes montagnards. Il dirige cette unité depuis 2011. Il entre aux conseils scientifiques du parc et de la réserve naturelle du Vercors en 2005. Il est chargé d'assurer l'intérim de la présidence après le décès de Jean-François Dobremez en 2009 et est élu président lors du renouvellement du conseil en 2010.



### **Jean-Marcel Dorioz : les alpages, une entrée vers la recherche pluridisciplinaire**

Jean-Marcel Dorioz a réalisé sa thèse en écologie végétale à l'université de Grenoble, sur la région du Chablais en Haute-Savoie. Après avoir obtenu le CAPES, il est nommé dans le nord de la France mais entre rapidement à l'INRA. En 1985, il revient dans la région Rhône-Alpes en obtenant un poste à l'antenne de Thonon-les-Bains. Il intègre alors le laboratoire CARRETEL (Centre Alpin de Recherche sur les Réseaux Trophiques des Écosystèmes Limniques) où il côtoie de nombreux acteurs de la recherche et de l'action territoriale de la Haute-Savoie. Il rejoint le GIS des Alpes du Nord et s'engage dans un programme de recherche sur les systèmes agronomiques montagnards et le fonctionnement écologique des systèmes pâturés. Ce programme pluridisciplinaire d'une quinzaine d'années l'amène à côtoyer des chercheurs de nombreuses disciplines et des organismes gestionnaires d'espaces naturels. En 1987 il entre au comité des réserves sur la demande de Mme Gubler afin justement d'animer un groupe de travail sur les alpages. Il prend la présidence du comité dix ans plus tard. De mars 2002 à décembre 2010, Jean-Marcel dirige l'unité mixte de recherche de l'INRA de Thonon-les-Bains.

Les président·es sont régulièrement confronté·es à des sujets en dehors de leurs champs de compétences et doivent prendre en charge des « dossiers » techniques parfois pointus. Dans son discours de départ de la présidence du conseil scientifique du parc national de la Vanoise, Isabelle Arpin explique par exemple :

« Une bonne partie de ce qu'on demande à une présidente de CS, c'est de lire des dossiers de construction de pistes, de réhabilitation de bâtiments et de systèmes d'assainissement. Évidemment, je n'y connaissais rien donc il a bien fallu que je m'y mette un peu. Une des questions que je maîtrise le mieux, à présent, en Vanoise, c'est celle des fosses septiques des refuges. (...) Il n'empêche, j'ai trouvé intéressant d'essayer de comprendre les projets, de faire en sorte qu'ils aient le moins d'impacts possible et de discuter avec les pétitionnaires quand les dossiers le nécessitaient. »

Le travail d'un·e président·e est également d'amener les participant·es à se confronter à d'autres visions et perspectives afin de produire un avis véritablement inter- ou transdisciplinaire. Dans la majorité des cas, les président·es ont l'habitude de réaliser une « synthèse » à la fin du temps dédié au débat afin de clôturer les échanges.

« Souvent lorsqu'on a une décision à prendre, sur un sujet donné, voilà j'essaie de faire en sorte que le débat ait lieu et à la fin j'essaie de résumer les choses, soit par un...une ou deux phrases d'avis si nous devons rendre un avis et si c'est pas le cas euh...j'essaie malgré tout de faire une petite synthèse quoi, pour que à la fin du débat il y ait quelque chose de facilement mémorisable qui puisse être inscrit et puis qui reste aussi dans la tête des gens. »

Ceci est dans les faits réalisé avec plus ou moins de succès. Dans la majorité des cas, une discipline a tendance à prendre le dessus sur les autres, comme

cela a pu être le cas pour le traitement de la ligne THT dans le PNE (voir chapitre 5).

Ces synthèses sont particulièrement importantes car elles orienteront la rédaction de l'avis (ou la position du CS) sur un sujet en choisissant les points de vue et orientations qui se sont exprimés :

« Je trouve que Marie Hélène pilote bien le truc quoi, qu'elle arrive justement bien à faire en sorte que les gens s'expriment, en disant leurs points de vue, et qu'elle arrive quand même je trouve à respecter, comment dire ... ? à faire un bon retour de l'ensemble des points de vue qui s'expriment » (participante à un CS).

La présidente du CS du PNE est généralement particulièrement attentif·ve aux traces écrites qui « sortent » de la séance, qui circulent ensuite au travers du parc et sont donc susceptibles de jouer office d'objets-frontières. Les comptes rendus sont relus et examinés avec attention :

« Moi je fais une grosse différence entre ce dont on parle entre nous dans une salle fermée, qui n'est ni écrit, ni enregistré ni quoi que ce soit et qui permet aux gens d'aller au fond de leur pensée et ce qu'on met ensuite par écrit, ce qu'on exprime dans des cadres formels et qui fait l'objet de traces... de toutes formes de traces ! »

La pratique d'inter-médiation dévolue au·à la président·e se poursuit en dehors d'une séance car il·elle a normalement pour rôle de suivre les dossiers et les avis émis par le CS dans les différentes instances du parc (voir chapitre 7).

« Elle connaît super bien les dossiers, elle rédige des avis ... Elle fait vraiment le relais, je pense, dans le sens où si le CS est un outil qui sert à faire de l'administration du territoire. Elle prend la part administrative de la chose. »

Pour réaliser l'ensemble de ces tâches, le·a président·e est en lien avec les autres scientifiques qui participent au CS (membres comme gestionnaires) mais plus particulièrement avec l'animateur·trice dédié au CS.

Le cercle central et le plus étroit du comité des réserves naturelles de Haute-Savoie est le binôme Carole Birck - Jean-Marcel Dorioz. Ils décident en amont de l'ensemble des activités du CS au niveau des projets, mais également de l'évolution dynamique de la composition du comité et de la façon d'impliquer les membres. Une partie du rôle du - de la président·e est d'assurer une interaction féconde en binôme avec un gestionnaire. Pourtant cette alliance et en pratique la répartition des rôles entre président·e et gestionnaire référent·e n'est pas si évidente :

« Il pourrait me maintenir à un niveau très animatrice et être celui qui tient les rênes mais il ne le fait pas, c'est pas son tempérament. »

En séance, c'est le·a président·e qui est majoritairement sur le devant de la scène, laissant au référent gestionnaire un rôle plus secondaire alors qu'entre les séances c'est le gestionnaire qui est majoritairement chargé du rôle d'inter-médiation. C'est cette tension qu'exprime un gestionnaire au cours d'un entretien :

« Théoriquement, je fais l'animation du CS, mais il y a un président de séance (...) j'ai toujours du mal à trouver ma place, à être considéré comme simple secrétaire (...) plutôt que de m'imposer, j'ai besoin qu'on m'accueille pour définir mon rôle exact. (...) J'ai davantage à animer le CS entre les séances ou à organiser la réflexion sur le bilan du fonctionnement du CS. »

Une autre relation est au cœur de l'inter-médiation dans un conseil scientifique : celle entre le·a président·e et le·a directeur·rice de l'espace protégé. La défense par le CS d'un point de vue différent de celui de la direction peut parfois générer des tensions. Pour continuer à travailler ensemble, le·a président·e de conseil interagit donc avec la direction en provoquant des échanges périphériques qui permettent un dialogue plus direct que ce qui est possible dans les rôles assignés par un conseil scientifique :

« J'échange avec Bertrand Galtier souvent en parallèle. Alors ça je ne sais pas si tout le monde le pratique dans tous les parcs, peut-être oui, pas, je ne sais pas. Mais c'est-à-dire que moi mon souci c'est de travailler de façon à ne pas non plus mettre en porte à faux le directeur du parc. Donc cela veut dire qu'il est en général en copie des échanges mais comme il ne peut pas s'exprimer lui forcément facilement dans les échanges du conseil, j'échange avec lui de temps en temps en direct pour savoir quelle est sa perception de ce qu'on a parlé en conseil scientifique. Parce que tu as vu que lui ne répondait pas aux mails. Ce qui est normal. Mais en revanche du coup j'échange avec lui pour qu'il puisse me dire comment lui a réagi aux interventions que les uns et les autres ont faites. C'est pour être sûr d'avoir bien l'avis profond des gens. Et leur permettre de l'exprimer dans des cadres où cela ne les met pas en porte à faux. Je ne suis pas inquiète sur la capacité de quelqu'un comme Bertrand Galtier à exprimer son opinion devant le CS. Et quand on est en séance plénière c'est bien ce qui se passe. Sauf que là dans les mails ce n'est pas ça qui se passe, donc il faut arriver à équilibrer. Donc je récupère aussi son avis, cela me permet d'ajuster les éléments quand je formule une proposition. »

Le conseil scientifique, conçu et vécu comme des scènes de représentation de divers intérêts, opinions ou acteurs, peut rendre difficile l'intermédiation. Des dynamiques semblables ont été observées dans les « copils » (les comités de pilotage) que requiert maintenant la gestion par projet (Gisclard et al, 2015). En tant que processus de coordination, l'inter-médiation nécessite donc des lieux parfois annexes pour obtenir la « pacification des conflits potentiels et d'harmonisation des opinions en vue de produire de l'action collective » (Nay et Smith, 2002, p. 10).

Les interactions au cœur d'une zone frontière mobilise donc des acteurs particuliers, aptes à franchir des frontières cognitives mais également institutionnelles. Les président·es comme les animateurs·trices ne sont donc que des acteurs à qui on a confié une fonction particulière parmi le groupe plus large des « acteurs d'interface ».

### • Les **pracademics** : des acteurs d'interface

Si de nombreuses études en sciences humaines et sociales se sont intéressées à des situations et objets d'intermédiation impliquant différents types d'acteurs (Akrich et al, 2006 ; Vinck et Trompette, 2010 ; Bierschenk et al, 2000), peu d'études ont porté de manière spécifique sur des scientifiques « intermédiaires », impliqués entre univers académiques et gestionnaires. C'est ce que propose d'analyser Frédérique Jankowski (2014) à propos des « agronomes autochtones » dans la diffusion des savoirs agro-écologiques dans l'état de Oaxaca (Mexique). Ces scientifiques autochtones sont impliqués dans des recherches-interventions, en tant qu'« acteurs intermédiaires » entre univers académiques et paysans et entre régimes de connaissances.

Le cas des « scientifiques-gestionnaires », les « pracademics » (Posner, 2009) évoqués dans le chapitre précédent, correspond en quelque sorte à ce cas de figure. Ce groupe comprend les animateurs.trices de CS désignés pour assurer l'inter-médiation entre l'établissement de l'espace protégé et le conseil scientifique (voir suite du chapitre). D'autres scientifiques intégrés dans un espace protégé mais sans relations fonctionnelles avec le CS peuvent également remplir ce rôle. Plusieurs sont effectivement des praticien·nes dont une partie de l'activité correspond à celle d'un·e chercheur·se. On retrouve par exemple dans cette définition des membres du service scientifique du parc des Écrins, l'ancien chargé de mission culture du CPIE du Vercors et deux chargés d'études d'Asters.

Leur bagage scolaire et professionnel est essentiel pour comprendre leur positionnement à la frontière des deux mondes. La différence de positionnement pointé du doigt précédemment (voir chapitre 5) entre Clotilde et Cédric s'explique car ils n'ont ni la même formation, ni les mêmes pratiques, ni la même reconnaissance : Cédric a fait une partie de sa formation universitaire aux États-Unis, puis a intégré un poste au CBNA<sup>189</sup> avant de devenir le botaniste du PNE. Il publie avec des chercheurs<sup>190</sup> et leur parle « d'égal à égal ». Clotilde est titulaire d'un DEA en écologie, a fait sa dernière année d'étude au Canada et publié un article mais a longtemps été agent de terrain, en Vanoise puis aux Écrins et elle est arrivée plus récemment dans un service scientifique.

Symétriquement, il existe des chercheurs dont les parcours et activités s'inscrivent dans une perspective transdisciplinaire :

« Ils savent formuler leurs questions dans le champ des approches académiques, et ils ont aussi la capacité de mettre en relief des éléments utiles au territoire. (...) C'est un savoir-faire spécifique. »

C'est par exemple le cas de Baptiste Nettier. Diplômé de l'école d'ingénieur d'agronomie de Clermont-Ferrand, il réalise son stage de fin d'études au centre IRSTEA de Grenoble. Puis, il est professeur en lycée agricole durant

<sup>189</sup> Généralement considérés comme des organisations-frontières entre science et gestion accueillant des scientifiques : Granjou et Mauz, 2011

<sup>190</sup> Boulangeat et al, 2014 ; Carlson et al, 2017.

trois ans avant d'obtenir un poste à l'IRSTEA. Il y travaille sur le programme « Alpes Sentinelles », sur lequel il réalise sa thèse et dont il prend la responsabilité depuis le départ à la retraite d'un collègue (Laurent Dobremez)<sup>191</sup>. Le programme Alpes sentinelles fait collaborer depuis quelques années selon un prisme « participatif » des éleveur·ses, des berger·ères, des chercheur·ses de plusieurs disciplines (agronomie, écologie, climatologie, sociologie), des spécialistes du pastoralisme et de l'élevage et des gestionnaires d'espaces protégés autour de l'adaptation des socio-écosystèmes pastoraux aux changements climatiques (Dobremez et al, 2013). Baptiste est ainsi vu par des membres des conseils scientifiques dans lesquels il siège comme « proche de la profession agricole ».

Cette trajectoire « frontière » est vue comme essentielle aux pratiques d'inter-médiation par les acteurs comme par la littérature : « reserving a 'pracademic' ethos that hybridizes the values of both occupational communities becomes a necessity » (Gond et al, 2016, p.26).

C'est aussi une position d'entre-deux qu'occupe Bernard Bal, ingénieur, salarié d'Asters mais également botaniste et entomologiste reconnu dans les milieux scientifiques :

« Y a des gens qui sont des gestionnaires d'espaces et qui mettent en place des choses pour gérer, c'est-à-dire qui appliquent des méthodes, en gros, c'est de la technique. Y a, d'un autre côté, les scientifiques qui apportent des réponses globales ou des éléments de compréhension globale. Et puis, il doit y avoir quelque part, une interface. Donc c'est à la fois le boulot des ingénieurs, qui cadrent un peu le travail des gens complètement techniques, et puis le boulot probablement ... alors je sais plus, du côté du monde scientifique, je sais pas qui fait ça. Mais moi je sens que dans les scientifiques, y en a qui sont plus dans la démarche d'interface que d'autres. C'est-à-dire, t'en as qui sont à l'interface dans le domaine scientifique. Et du coup, moi, je suis à la frontière du monde des gestionnaires, je ne suis pas dans le monde des scientifiques. Et du coup, moi ce qu'il faut, c'est qu'en face, je tombe sur des scientifiques qui soient à la frontière du monde scientifique et qu'on arrive à communiquer. »

Bernard explique qu'il est nécessaire de trouver des interlocuteurs avec le même positionnement frontière pour faciliter l'interaction et de répercuter cette interaction dans chacun des deux mondes professionnels.

Un groupe d'individus concernés par ces aspects semble alors se dessiner sous la forme de ce que des auteur·es ont appelé « une communauté frontière » (Cabantous et Gond, 2011, voir chapitre 8)

La prise en compte du rôle des *pracademics* dans les conseils scientifiques, où les statuts sont institutionnellement figés selon une seule frontière permettrait de décloisonner et faire évoluer ces instances :

« Il y a une coévolution entre les gestionnaires et les scientifiques vers un nouvel espace de dialogue... où on aura aussi bien les connaissances

---

<sup>191</sup> Jusqu'à son propre départ vers d'autres horizons professionnels en 2017.

scientifiques que profanes ou politiques (...), une agora multi-acteurs (...) et on ne sait plus trop qui va faire la médiation. On passera d'une régulation classique entre la science et la gestion avec des codes prédéfinis qui étaient ceux de l'ancien paradigme (une science médiatrice qui pouvait apporter un point de vue à la fois tiers et surplombant) à un nouveau (...) où il y a des connaissances de différentes natures qui se mettent en dialogue » (extrait d'entretien avec un chargé de mission, Cosson, 2015).

Ce positionnement frontière des *pracademics* implique des tensions au niveau des pratiques et des dynamiques professionnelles qui s'exacerbent dans le cas des animateur·rices de conseil scientifique. J'y reviendrai plus loin.

### • Les acteurs périphériques

Lorsqu'on étudie les processus et les lieux où s'établit l'inter-médiation, la tendance est de se focaliser sur les acteurs centraux. Pourtant l'inter-médiation est également alimentée par toute une gamme d'acteurs moins visibles.

Les communautés de pratiques ont tendance à être caractérisés par un petit groupe de base très actif, mais englobant un large groupe de membres en marge qui participent dans une moindre mesure, de façon « périphérique » (Wenger et al, 2002). Cette faible participation peut s'expliquer de diverses raisons : un intérêt moindre, une asymétrie des pouvoirs ou des acteurs pas équipés ou incapables d'agir.

Être silencieux ou apparaître peu actif en séance de conseil scientifique n'équivaut pas forcément à une participation faible. Ainsi, le président peut par exemple recourir à des acteurs périphériques pour appuyer une inter-médiation spécifique en les sollicitant en dehors des moments collectifs. C'est le cas lorsque François Véron sollicite Baptiste Nettié pour une médiation entre la profession agricole, le PNRV et le CSRPN :

« justement sur cette histoire de diagnostic, là, il [François] m'a sollicité la veille pour le lendemain, voire le matin pour l'après midi, je sais plus, pour une réunion qui était une réunion du plan pastoral territorial des hauts plateaux où il devait se discuter cette histoire de diagnostic là ... et du coup, enfin moi ça m'arrangeait pas d'y aller, c'était pas trop mon emploi du temps, et du coup voilà, j'ai passé quelques coups de fil à droite à gauche pour avoir plusieurs sons de cloches, essayer de voir de quoi il s'agissait, quels étaient les enjeux. Y avait aussi un peu une idée d'éviter le conflit. Et puis j'ai fait une note à François, pour qu'il ait mon avis et tout ça quoi. »

Wenger et al. (2002) ont montré que ces participant·es en apparence peu actif·ves peuvent transférer avec succès des informations pertinentes à leurs organisations : ils·elles observent les activités qui se déroulent au cœur de la zone frontière, notamment les activités d'inter-médiation et peuvent alors mettre en pratique ce qu'ils apprennent dans d'autres organisations. Ainsi, ces auteurs ont développé l'idée que la participation des acteurs périphériques est un élément central de ces communautés qui devrait être reconnu et encouragé pour « build benches for those on the side-lines »

(Wenger et al, 2002, p. 57) et d'étendre les phénomènes de réseaux inhérents à ce type d'organisation.

Sans remettre en cause les apports de l'ANT, cette première section justifie de s'intéresser à un type d'acteur en particulier. L'inter-médiation est bien un processus situé, non prédéterminé et qui se recompose au fur et à mesure des situations. L'attention portée aux espaces montre qu'une pluralité de formes d'inter-médiation et de lieux formels et informels est investie. Après avoir décrit le paysage global de l'inter-médiation, je vais mobiliser l'image animée pour me focaliser sur une catégorie de ces *pracademics* : les animateur·rices des conseils scientifiques.

## 6.2. Images des professionnel·les de l'inter-médiation

### 6.2.1. Les animateur·rices des CS : une fonction entre « courtier » et « généraliste »

Au sein des espaces protégés, des personnes sont affectées à la réalisation des activités d'inter-médiation avec le conseil scientifique. Tout ou partie de leur poste salarié est consacrée à la réalisation de cette tâche. Dans la majorité des cas, il s'agit de ceux ou celles qui occupent la fonction de « responsable scientifique » (Mazard, 2017), qu'ils soient conservateur·rice, chargé·e de mission environnement-espaces naturels ou responsable d'un service dédié aux actions scientifiques.

Morgan Meyer a montré dans ses travaux qu'il existe aujourd'hui un besoin et un nombre croissant de « courtiers du savoir », pour transmettre des connaissances et créer des liens entre les chercheur·ses et leurs différents publics (Meyer, 2010a). Il·elles travaillent dans des espaces spécialisés dans l'intermédiation des savoirs comme l'explique Morgan Meyer (2010a) : les boutiques des sciences, lieux de « courtage » entre le milieu académique et différents groupes sociétaux (Wachelder, 2003) ; les offices de transfert de technologie dont la vocation est de faire le lien entre les universités et l'industrie (Vogel et Kaghan, 2001) ; les *Research Councils* anglais, qui servent d'intermédiaires entre le monde scientifique et le monde politique, et qui mobilisent, traduisent et recadrent les priorités en matière de politique de recherche du gouvernement (Kearnes et Wienroth, 2009 ; Bielik et al, 2008). Dans chaque dispositif, le courtage du savoir prend une forme différente (Meyer, 2010a)<sup>192</sup>.

Bien qu'appartenant à la grande famille des courtiers du savoir, les animateurs des conseils scientifiques semblent relever d'une catégorie particulière. Ce courtage du savoir ne concerne pas les rapports sciences-

---

<sup>192</sup> À l'université le groupe professionnel des « professional university technology transfer managers » s'est institué au cours des dernières années (Vogel et Kaghan, 2001 ; Jacobson, Butterill et Goering, 2004).

grand public, sciences-politiques ou sciences-industries mais le rapport entre deux sphères de professionnels de l'action publique: les chercheur·ses et les gestionnaires. Dans ces relations, les responsables scientifiques sont qualifié·es tour à tour de « cheville ouvrière », « point de passage » « acteur pivot », ou « cœur du système » par les acteurs des conseils scientifiques.

Quelle est donc la spécificité de leur fonction par rapport aux autres formes du courtage déjà décrites ? Cette fonction peut-elle devenir une profession à part entière ?

Pour répondre à ces questions, je m'appuie sur mes observations et descriptions du travail de Carole, Richard et Pierre-Eymard et, à la marge, sur les récits d'autres animateur·rices.

Il s'agira de documenter et analyser les activités et pratiques de travail de ces animateur·rices des conseils scientifiques par rapport à la diversité de leurs statuts professionnels. Il semble possible de dégager des compétences essentielles à leur pratique de l'animation scientifique. L'objectif principal de leur travail est en effet de produire des circulations entre des personnes, des idées et des objets. Je montrerai ensuite, à partir d'une argumentation en images fondée sur une vidéo de recherche, que le caractère polymorphe du travail d'un·e animateur·rice l'invite à adopter des postures et des statuts variés au sein d'un collectif donné. Finalement, j'en arrive à placer ce travail dans le grand ensemble des « métiers de relation » et à souligner les ambiguïtés de leur identité professionnelle.

La description de cette fonction dans le cadre des conseils scientifiques permettra alors de compléter les recherches sur le sujet des courtiers des savoirs autour de trois enjeux centraux : leur invisibilité, leur interstitialité et leur interactivité.

## Portraits des animateur·rices

### Carole Birck

Carole Birck est née en 1978 dans la région parisienne. Son père Jean-Louis est chercheur en physique à l'Institut de Physique du Globe de Paris. Après des études d'écologie, elle achève en 2001 le DEA (master 2) « Environnement : Milieux, techniques, Sociétés » de l'université Denis Diderot Paris 7 et du muséum d'histoire naturelle, avec une spécialisation dans la protection de la grande faune. De 2001 à 2006, elle effectue plusieurs missions scientifiques en France et à l'étranger dans le domaine de la conservation de la nature et des relations homme/nature. En 2003, elle est chargée d'une étude sur les réseaux d'espaces protégés par le Groupement d'Intérêt Scientifique des Alpes du Nord à Chambéry (GIS Alpes du Nord), coordonné par Philippe Fleury. Plusieurs acteur·rices scientifiques lié·es aux espaces protégés alpins sont membres de ce réseau, dont Jean-Marcel Dorioz, qu'elle retrouvera par la suite. Elle intègre ensuite l'association Le Loubatas (Peyrolles-en-Provence, 13) jusqu'en 2011



Photo 25 : Carole Birck, 2016



en tant que coordinatrice pédagogique et chargée de développement des projets sur l'énergie et l'environnement. Après sept ans passés dans cette structure, elle s'établit en Haute-Savoie pour suivre son conjoint qui s'installe comme maraicher dans la région. En 2012, elle est recrutée par Asters en tant que chargée de mission scientifique dans les réserves naturelles de Haute-Savoie.

### Richard Bonet

Né en 1971, Richard a réalisé quasiment tout son parcours professionnel au parc national des Écrins. Après un bac C, il réalise des études universitaires en biologie à Marseille, à la faculté Saint-Jérôme. Il effectue ensuite un DEA intitulé « écosystèmes continentaux arides et montagnards » où il commence à travailler sur les bocages et se spécialise en écologie du paysage. Il débute dans la foulée une thèse sans financement sous la direction de Thierry Tatoni sur les bocages du Champsaur. À la même période durant l'été, il effectue dès 1991 des vacances au parc sur des missions de cartographie. Il interrompt finalement sa thèse et, de 1999 à 2001, il est chargé de missions ponctuelles pour différents organismes : le parc national, le Conservatoire Botanique Alpin et l'ADFPA (l'Association Départementale pour la Formation des Agriculteurs des Hautes-Alpes). En tant qu'contractuel au parc, il travaille sur la mise en place de mesures agri-environnementales, la réalisation de cartographies et leur digitalisation, la réalisation de documents d'objectifs ou de plans de gestion de secteurs. En 2002, il est « *déprécarisé* »\* et devient ingénieur des travaux agricoles puis ingénieur de l'agriculture et de l'environnement et intègre pleinement le service scientifique du parc des Écrins. Il y occupe plusieurs postes jusqu'à devenir en 2009 chef du service scientifique.

\*selon ses propres termes



Photo 26 : Richard Bonet, 2017 © Pascal Saulay

### Pierre-Eymard Biron (Arpin, 2014a)

Pierre-Eymard Biron est né en 1954 à Grenoble, dans une famille du Vercors. Il effectue une thèse de troisième cycle en géologie, où il étudie la région du Haut-Atlas de Marrakech (Maroc), publiée en 1982. De retour en France, il décide avec sa femme de tenir un gîte dans le Vercors, aux Écouges pendant un hiver. Ils y restent en définitive pendant dix ans, faisant du lieu une structure d'éducation à l'environnement et aux activités sportives. Il postule en 1989 au poste de directeur du Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement (CPIE) du Vercors. Sa candidature est retenue et il dirige le CPIE pendant une dizaine d'années. En 1998, le parc du Vercors crée un poste de conservateur de la réserve naturelle des hauts plateaux, dont s'occupait précédemment un chargé de mission du Parc. Pierre-Eymard Biron présente sa candidature et est recruté. Il est depuis membre et animateur du conseil scientifique de la réserve naturelle du conseil scientifique du Parc.



Photo 27 : Pierre-Eymard Biron, 2016

### 6.2.2. Un poste sur mesure

La pratique de l'inter-médiation fait appel à un large éventail de pratiques et de techniques, telles que la production de documents (comptes rendus, synthèses, articles), l'organisation de réunions, la recherche bibliographique, l'identification d'expert·es, l'animation d'un réseau par le maintien dans la durée de multiples échanges en direct, par téléphone ou par courriel, etc.

Étant donné les difficultés organisationnelles des conseils scientifiques (voir chapitre 3), la désignation d'une personne spécialisée dans cette activité est vue comme essentielle pour faire vivre un conseil scientifique et prendre en charge ces tâches :

« Les comités scientifiques qui marchent, tu peux être sûre que tous les scientifiques ils peuvent te citer le nom de la personne sans qui cela ne marcherait pas. Aux Écrins c'est Bonet puis tous les gens qu'il a dans son service parce qu'il arrive à les pousser en avant. Et c'est ça la différence aussi avec Asters, c'est que c'est une équipe. À Asters, t'enlèves Carole, ça marche pas quoi. Elle arrive à créer cette dynamique. Si elle ne vient pas nous chercher, nous on est complètement satellisés. On a besoin d'être sollicités, on est un peu des poules de luxe. »

Les animateurs et animatrices des CS se définissent de façon différente. Ils ou elles adoptent volontiers le terme de « médiateur » pour parler de leurs pratiques de responsable scientifique :

« Je me vois juste comme un médiateur, je reformule les questions dans le langage des scientifiques, je retransforme le travail des scientifiques sur le territoire. Je ne développe pas d'actions de recherche, les méthodes sont faites de manière scientifique mais je me prends pas une question scientifique pour aller au bout, je la laisse à un labo ».

Au demeurant, ils emploient des appellations différentes pour désigner leurs fonctions auprès du conseil scientifique. Richard se définit comme « le secrétaire du CS », Carole plutôt comme « animatrice » et Pierre-Eymard comme « référent ». Ces différences peuvent traduire des conceptions divergentes de leur travail. Malgré tout, j'ai adopté génériquement le mot « d'animateur·rice » pour qualifier la personne en charge de cette activité notamment en raison de son étymologie qui souligne le cœur de leurs pratiques : « qui vivifie, qui donne courage ».

La place de l'animateur·rice dans l'organigramme de l'espace protégé est différente dans les trois cas étudiés.

Pierre-Eymard est le conservateur de la réserve naturelle nationale, placé sous la direction de Benoît Betton chargé du pôle biodiversité. Il n'existe pas de poste spécifiquement dédié à l'animation du conseil, ni de « responsable scientifique » chargé de piloter les programmes de recherche au sein du parc ou de la réserve.

« L'histoire, c'est un peu lui [Pierre-Eymard] qui a toujours animé le conseil scientifique. Et c'est ce qu'il continue à faire, mais sur une enveloppe plus large [ouverture du CS au PNR], c'est pour ça qu'il y a de plus en plus d'intégrations et de participations de Benoît, de Mathieu, de, de Nicolas dans le cadre du conseil scientifique, de façon à... On est sur l'ensemble du

territoire du Parc, même si c'est toujours la cheville ouvrière, c'est quand même toujours Pierre-Eymard et d'une part, il a un peu plus le temps. Et puis par ailleurs, c'est un peu historique, donc voilà. »

Benoît, Mathieu et Nicolas, les chargés de mission thématiques, présentent individuellement leurs demandes au conseil et suivent leurs dossiers. Pierre-Eymard est quant à lui chargé d'organiser les séances en lien avec le président du conseil (préparation de l'ordre du jour) et d'entretenir des relations avec les conseiller·ères. Celles avec les chercheur·ses en sciences sociales étaient majoritairement nouées par Philippe Hanus, salarié du CPIE (j'y reviendrai plus loin). Nadia Ronin, la secrétaire de la réserve, organise la séance et rédige les comptes rendus. François Véron, le président du conseil, a plusieurs fois souligné au cours de nos échanges la difficulté de ne pas avoir un interlocuteur unique avec qui communiquer et faire l'interface pour coordonner l'activité du conseil par rapport au parc et à la réserve. Il doit traiter de façon individualisée chaque thématique :

« Ma difficulté c'est que j'ai pas de chargé de mission scientifique en face de moi, donc ça c'est un gros point faible. Les questions de réserve je traite avec Pierre-Eymard Biron. Les questions plus globales, j'ai établi des contacts avec les chargés de mission correspondants, soit Benoît Betton, soit Nicolas Antoine, soit Jean-Luc Langlois pour l'agriculture. Y a Bertrand Joly pour les questions d'eau. Y a pas de commission eau mais y a un contrat de rivière, Vercors Eau Pure, donc là Bertrand Joly cherche manifestement à avoir le contact avec le conseil scientifique. Donc avec plusieurs chargés de mission, je discute comme ça directement. Un peu moins avec le chargé de mission dans le domaine touristique j'ai plus de mal là ; ils ont très peu sollicité le conseil scientifique. Les avantages/inconvénients de pas avoir d'interlocuteur unique... il peut y avoir un avantage, c'est celui d'une discussion directe, y a pas de filtre, après il faut quand même arriver à ce que ça se retranscrive en sujets qu'on peut traiter pour le conseil scientifique. »

François Véron est d'autant plus conscient de cette difficulté qu'il est aussi membre du comité scientifique des réserves naturelles de Haute-Savoie où Carole Birk occupe un poste dédié.

Carole anime le comité scientifique des réserves naturelles de Haute-Savoie depuis 2012. Son poste s'articule entre trois pôles de travail :

- ◆ La programmation et le suivi des recherches et études scientifiques dans les réserves naturelles nationales de Haute-Savoie ;
- ◆ L'animation du comité scientifique des réserves ;
- ◆ L'animation scientifique du réseau Lacs Sentinelles.

Son poste s'inscrit dans la « mission 3 » d'Asters intitulée « expertise scientifique et technique » sous la responsabilité de Marie Heuret<sup>193</sup>. Contrairement à Pierre-Eymard, Carole a la possibilité de consacrer à la coordination du comité scientifique une part importante de son temps de

---

<sup>193</sup> La mission est composée de sept personnes dont Bernard Bal responsable des questions de « connaissance, suivi, veille » et de la gestion des bases de données, Ilka Champly chargée du projet LIFE sur le gypaète et Dominique Lopez chargée de mission sur la flore et les milieux.

travail, soit environ 30 %, qui est financé par la dotation de l'État pour la gestion des neuf réserves naturelles. Cette configuration est quasi-unique en France, les autres CEN ou RNN ne pouvant pas consacrer des moyens aussi importants à l'animation du conseil.

« L'avantage de notre comité c'est d'avoir un poste dédié. Et je pense qu'il vit grâce à ça quoi, il faut qu'il y ait un vrai investissement du gestionnaire sur une personne qui fait l'animation. Sinon de toute façon ça retombe » (extrait d'entretien avec Franck Horon, directeur adjoint d'Asters).

Ce rôle a été bien défini et approprié au sein de la structure : la majorité, voire tous les échanges des salarié·es d'Asters avec les membres du comité passent aujourd'hui par Carole, qu'il s'agisse d'une simple information, d'une demande de contact ou de la coordination d'un projet :

« Je passe par Carole, en tout cas ne serait-ce que pour la prévenir, quitte à ce que moi après je les [les membres du CS] contacte en direct, mais souvent je la mets en copie des échanges. Parce que c'est pareil, comme elle a un rôle de coordinateur du comité scientifique, je me dis qu'il faut qu'elle sache quand y a des interactions entre eux et nous quoi. Comme ça je sais qu'elle a l'info, après elle fait ce qu'elle en veut, elle s'implique ou pas, mais en tout cas elle est au courant. Et puis bien souvent je passe par elle, ne serait-ce que pour les coordonnées, pour être sûre que je m'adresse à la bonne personne, etc., vu que je les connais pas tous. Je lui demande son avis ». (extrait d'entretien avec la conservatrice des réserves du Bout du Lac, Roc de Chère, Dranse et Contamines).

Un enjeu du travail de Carole consiste à être à l'écoute des demandes et d'organiser les interactions entre les scientifiques et les salarié·es d'Asters. Elle a orienté son poste comme « le point de passage obligé » pour accéder au comité. En outre, son poste lui offre une certaine latitude pour choisir, monter et suivre des projets scientifiques, comme l'explique son directeur : « Quand Carole a des nouvelles idées ou, tu vois là elle est en train de travailler sur le programme ORCHAMP, on en a parlé. Mais c'est elle qui l'a monté de toutes pièces, elle est juste venue faire un point sur les aspects réglementaires, logistiques, et puis basta quoi. »

Richard Bonet possède également une autonomie complète de la gestion des projets scientifiques de l'ensemble du parc national des Écrins. Son poste de « chef du service scientifique » implique qu'il coordonne l'ensemble des relations avec les scientifiques à l'échelle du service voire de tout le parc. Il a également un rôle d'initiation et de montage de projets scientifiques. Il est également chargé du « management » de l'ensemble du service composé en 2016 de huit personnes.

Malgré ces différences dans la configuration de leurs postes, les activités réalisées par Carole, Pierre-Eymard et Richard en lien avec le CS sont sensiblement les mêmes :

- ♦ organiser les réunions et les rencontres du CS ;
- ♦ animer le réseau (envoi d'informations sur les membres du CS des publications, des événements ; faire se rencontrer les personnes, suivre leurs actualités etc.) ;
- ♦ amorcer, gérer et valoriser des projets scientifiques ;

- ♦ assurer le secrétariat du CS : rédactions des dossiers en amont des séances du conseil et des comptes rendus ;
- ♦ réaliser des communications et publications autour de l'activité scientifique du CS ;
- ♦ suivre les travaux de recherche sur l'espace protégé ;
- ♦ participer à des réseaux scientifiques ;
- ♦ assurer une veille bibliographique et événementielle.

Richard prend l'exemple d'une semaine de travail, en février 2015, pour décrire sa pratique de composition entre ces éléments :

« Si on prend cette semaine, **lundi** matin c'était comité de direction du parc [dit codir]. C'est tous les lundis matins, avec la direction, les chefs de service et les chefs de secteur. L'après-midi, j'ai géré les urgences, la centaine de mails en retard. La journée c'était beaucoup beaucoup de petites choses.

**Mardi**, y avait la journée scientifique du parc<sup>194</sup>, tu étais présente.

**Mercredi**, j'étais en RTT, je suis allé skier avec mes gosses, mais j'ai travaillé doucement à la maison.

Hier [**jeudi**], le matin j'étais à Grenoble, à l'IGA [l'Institut de Géographie Alpine], on fait travailler une promotion de master sur un projet. On est rentré ventre à terre, on a mangé avec les chercheurs à midi pour préparer le prochain programme et la prochaine convention avec la prochaine promotion de l'IGA. On a refait la route et on est revenu à Charance (siège du parc national) et je me suis occupé du bilan du programme européen E-pheno<sup>195</sup>.

[**Vendredi**] Y compris ce matin avant que tu arrives, j'ai rempli des tableaux, en plus avec la compta. En parallèle j'ai reçu un rapport d'Éric Bellot (vétérinaire qui travaille régulièrement avec les espaces protégés alpins) sur les galliformes que je dois montrer aux autres. J'ai géré un problème avec Clotilde sur comment embaucher un stagiaire, plus les emplois civiques... plein de micro machins. A 9h, Thierry Bel de la fédération de pêche est arrivé, je lui ai montré les archives. Après tu es arrivée... tu vois cela s'enchaîne la journée, beaucoup de petits trucs

**La semaine prochaine** cela va être encore plus marrant. Codir le lundi et lundi après-midi il faut que je prépare mes quatre jours de réunions qui suivent car mardi je suis à Montpellier pour le conseil, mercredi jeudi vendredi à PNF... et y a toutes les urgences qui arrivent en parallèle. »

---

<sup>194</sup> NB : Il s'agit d'une journée annuelle d'information et d'échanges à destination de tous les personnels du Parc. La biodiversité était le thème central de celle du 10 février 2015. Sont intervenus deux membres du conseil scientifique mais également d'autres scientifiques, une chargée de mission du PN du Mercantour et des agents du service scientifique comme Cédric Dentant) ; la journée de 2016 a été consacrée à la faune et plus spécifiquement au suivi des animaux par radiotracking ou caméra thermique].

<sup>195</sup> Programme franco-italien sur la phénologie associant des espaces protégés et des laboratoires

Le travail de ces animateur·rices se rapproche d'un métier d'encadrement de la fonction publique. Ceux-ci sont considérés dans la littérature comme des « métiers flous » (Jeannot, 2005), où les agents doivent inventer chemin faisant des pratiques professionnelles pour correspondre aux vastes injonctions de l'action publique locale. Mais de façon paradoxale, elles laissent d'importantes marges de manœuvre aux agents les obligeant à inventer le contenu de leur activité. Cette professionnalisation involontaire repose sur des savoir-faire très concrets.

Comme le montre le récit d'une semaine type de Richard, le travail des animateur·trices s'effectue à la fois au siège de l'espace protégé et de nombreux autres lieux, impliquant de multiples déplacements. L'objectif de leur travail est en effet de produire des circulations.

### 6.2.3. Etre en mouvement et produire des circulations

Une partie de leur activité, peu visible car peu normée, consiste à tisser des liens et produire des réseaux avec des personnes afin de les mettre en relation au sein d'un conseil scientifique ou plus largement de l'activité scientifique de l'espace protégé. En effet, un médiateur se caractérise avant tout par le mouvement (Osborne, 2004, p. 440). Malgré le développement de moyens de communication à distance rapides et efficaces, ils·elles se déplacent constamment. Et c'est effectivement en se déplaçant qu'un intermédiaire accomplit son travail de mise en circulation des savoirs pour les traduire et les transformer. Morgan Meyer (2013) a démontré à propos des courtiers du savoir que s'ils produisent, permettent et facilitent le mouvement, ils sont eux-mêmes en mouvement.

La fonction d'animateur de conseil scientifique produit une géographie du travail particulière à l'interface des mondes engagés. Elle nécessite premièrement d'accéder à différents milieux, donc d'avoir les ressources et le pouvoir pour y parvenir. Ces circulations permettent de repérer des personnes et de construire des réseaux pour atteindre ses objectifs.

Pour accéder à différents espaces professionnels, les animateur·rices sont premièrement eux-mêmes/elles-mêmes parties-prenantes de divers réseaux. À l'échelle du pôle universitaire Grenoble-Alpes, Richard Bonet est membre d'instances lui permettant d'accéder à plusieurs milieux scientifiques. On peut ainsi citer :

- ◆ le comité de pilotage de la ZAA (écologie) ;
- ◆ le réseau Alpes-Ain de conservation de la flore (botanique) ;
- ◆ le comité de pilotage du pôle de recherche biodiversité du département de l'Isère (gestion, écologie, socio-écosystèmes) ;
- ◆ le conseil de groupement du réseau « Lacs Sentinelles » (écologie, chimie, géologie) ;
- ◆ le comité de pilotage du Labex ITEM (sciences sociales) ;
- ◆ le comité de pilotage du programme « Refuges Sentinelles » (sciences sociales et écologie) ;

- ♦ le comité de pilotage initial du programme « ORCHAMP » (écologie et pédologie) ;
- ♦ le conseil scientifique du CBN Alpin (botanique) ;
- ♦ les « rencontres universitaires du parc des Écrins », surnommées « sorties pâté vin-rouge »

Il s'implique ainsi simultanément dans des conseils scientifiques, des projets (avec une durée de vie déterminée) ; des fédérations (ZAA) ; des Groupements d'Intérêt Scientifique (des GIS comme Lacs Sentinelles), des programmes à durée de vie plus longue (ORCHAMP) et des évènements ponctuels (sorties « pâté vin rouge »).

Cette multiplicité de scènes auxquelles il peut accéder car il est souvent partie prenante de leur organisation, lui permet de rencontrer de nombreux chercheur·ses et d'être informé de l'actualité des projets et sujets. La multipositionnalité constitue en effet la ressource principale des intermédiaires (Boltanski, 1973 ; Filleule et al, 2004) en permettant leur mobilité d'un univers social à un autre (dimension diachronique) mais également leur multi-appartenance simultanée à différents (dimension synchronique).

La participation de l'animateur·rice à des projets ou programmes scientifiques apparaît donc nécessaire pour qu'il·elle effectue sa mission auprès du conseil scientifique. Depuis son arrivée à Asters, Carole s'est ainsi fortement impliquée dans le montage et parfois la réalisation de projets de recherche qui permettent aux membres du conseil d'initier ou de développer des collaborations avec des collègues d'autres disciplines ou institutions et avec les praticien·nes des réserves. La participation au conseil devient ainsi une ressource pour le travail scientifique dans les réserves et inversement le travail scientifique permet de nouer de nouvelles collaborations au sein du comité.

On peut d'ailleurs faire ici l'hypothèse que la participation à ce genre de réseaux est indispensable au travail d'animation d'un conseil scientifique. Par ricochet, la fonction d'animation ne peut donc constituer qu'une fraction du temps de travail des animateur·rices, qui nécessite de s'engager et participer à d'autres activités.

Un·e animateur·rice a par conséquent besoin d'une certaine latitude pour s'engager dans des réseaux et des projets qui lui semblent pertinents pour constituer et faire fructifier son réseau. Ainsi, la décision du directeur du parc du Vercors de ne pas inscrire son territoire comme zone test dans le programme ORCHAMP<sup>196</sup> a compliqué le travail de Pierre-Eymard, qui était présent à la réunion de lancement du programme. Philippe Choler, l'initiateur du programme, est également venu le présenter lors du conseil scientifique du parc en juin 2016 sur invitation du président et de Pierre-Eymard. Mais le directeur du parc a finalement considéré que ce programme n'était pas une priorité pour le PNR. Cette décision, qu'a contesté Pierre-Eymard mais sans possibilité de la faire modifier, a mis Pierre-Eymard en

---

<sup>196</sup> Présenté au chapitre 2.

retrait d'un réseau dont font partie de nombreux scientifiques et espaces protégés de la région :

« On me demande pourquoi je ne viens plus aux réunions de Orchamp, je ne sais pas trop quoi répondre, je suis dans l'incertitude, cela m'embête. »

L'animateur·rice profite des réunions sur les projets, des commissions ou comités de pilotage pour cultiver ses relations avec les membres du comité scientifique. Une forte disponibilité pour participer à différents espaces de dialogue et d'échange, souvent en dehors des locaux de l'espace protégé, est donc une condition importante du travail d'animation.

En septembre 2015, lors de son arrivée à la réunion publique de lancement du projet ORCHAMP, Carole me dit :

« Cela va me servir de venir aujourd'hui. J'avais regardé la liste des invités, il y a plusieurs personnes du comité. Il faut que j'aie parlé à X, il ne répond pas aux mails ! »

Ce genre de réunion lui permet également de repérer de nouveaux ou nouvelles scientifiques avec qui travailler. Cette large réunion dite « publique » rassemble en effet une cinquantaine de personnes dont plusieurs espaces protégés, le CBN alpin et plusieurs laboratoires dont quelques représentant·es des sciences sociales. Assise à côté de moi et de Noémie Fort du CBNA, Carole en profite pour repérer les nouveaux, nouvelles venu·es et « mettre un visage sur un nom ». Elle me raconte aussi qu'il y a peu, pour se rendre à un colloque en Autriche, elle a covoituré avec une doctorante en thèse CIFRE avec le PNR des Baronnies Provençales, plus éloigné de ses réseaux habituels. Elle en a profité pour se faire expliquer sa thèse, la portée de ses résultats et le mode de travail de ce PNR avec les scientifiques. Cette anecdote montre bien que les animateur·rices sont à l'affût de moyens d'améliorer leur façon de travailler.

Lors de ces réunions, des similitudes sont apparues entre mon travail et celui de Carole. Nous effectuons toutes les deux un travail de « repérage » : elle pour s'informer sur des scientifiques avec qui elle pourrait potentiellement travailler ou qui pourraient entrer dans le comité, moi pour établir les contours du milieu que j'étudie en recensant les personnes présentes et leurs rôles. Elle est également attentive à repérer « qui parle avec qui », notamment en début de conseil pour s'informer des alliances préexistantes. Nous avons ainsi pris l'habitude d'échanger nos impressions après chacune de mes séances d'observation auxquelles elle participe.

On emploie souvent l'expression « catalyser » des réseaux pour décrire cette activité dans le cadre du courtage des savoirs. Morgan Meyer rappelle ainsi que : « En chimie, un catalyseur est défini comme une substance qui participe à une réaction (et en augmente ou diminue la vitesse) tout en étant régénéré à la fin de cette réaction. Dans le cas étudié ici, ce sont les activités de courtage et les savoirs mobilisés par le courtier, qui sont censées déclencher et entraîner – c'est-à-dire catalyser – des processus d'apprentissage, des prises de décision, d'autres intermédiations, etc., tout en transformant potentiellement le courtier » (Meyer, 2010b, p.168)



La participation à différentes réunions permet donc de mettre Carole en « mouvement » mais lui permet également de créer des mouvements.

Les responsables scientifiques d'espaces protégés sont les gestionnaires ayant le plus facilement et le plus régulièrement accès aux laboratoires. Carole connaît bien la configuration des bureaux d'EDYTEM où elle m'a guidée une fois. De même, Pierre-Eymard maîtrise bien la géographie des locaux d'IRSTEA où il vient souvent pour rencontrer François Véron ou d'autres chercheurs. Ces réunions peuvent être l'occasion pour les responsables scientifiques d'amener leurs collègues gestionnaires dans les laboratoires. Ainsi, lors d'un séminaire sur l'histoire des alpages à EDYTEM en mars 2016, Carole avait proposé à Vanessa Fourcaudot, animatrice-nature chargée du chalet d'accueil de la réserve naturelle de Passy, de l'accompagner. C'était la première fois que Vanessa venait au laboratoire Edytem. Carole en a profité pour lui présenter les chercheurs avec lesquels elle collabore ou a collaboré afin que Vanessa puisse échanger avec eux sur la préparation d'une exposition s'inspirant des résultats d'une étude pluridisciplinaire sur l'histoire des paysages alpins.

Le départ d'un·e animateur·rice a des effets importants sur le réseau ainsi constitué. Étant le point de passage auprès des scientifiques, les autres employé·es de l'espace protégé peuvent se retrouver sans ressource. C'est ce qui s'est produit lors du départ de Philippe Hanus du CPIE du Vercors. Docteur en histoire et actif dans le milieu scientifique, c'est lui qui s'occupait des relations entre les chercheurs en sciences humaines et sociales et la politique culturelle du parc<sup>197</sup>. Il travaillait en étroite relation avec Armelle Bouquet, chargée de mission culture au PNR. Son licenciement en 2016 est vécu par Armelle comme une perte importante :

« Tu vois, comme Jean Guibal, on lui a fait un mail car on cherchait quelqu'un en tant que référent ou expert. Et après Philippe les appelait en direct pour avoir un·e étudiant·e, chercher une thématique. Pour bénéficier de leur réseau. (...) Philippe est plus là alors cela va être dur de les bouger. C'est lui qui faisait le rôle d'interface. L'interface c'était lui aussi, son réseau... sur la résistance c'est compliqué car tous les labos sont en concurrence entre Lyon et Grenoble. Et à chaque fois il me défrichait un peu tout ça... ça je savais pas... Lui il connaissait bien les ficelles de tout ça. Quand tu perds quelqu'un comme ça, c'est pas remplaçable. C'est vingt ans de connaissance, de ... il savait exactement qui appeler sur tel truc. »

Le départ d'un inter-médiateur entraîne pour l'institution la perte d'une capacité, irremplaçable sur le champ, à mobiliser un réseau patiemment construit. On voit donc le rôle crucial, bien que peu visible, que celui ou celle-ci possède pour la structure et au-delà, pour le maintien dans le temps d'une zone frontière entre science et gestion.

Finalement, l'animateur·rice du conseil scientifique endosse un rôle d'« activation d'une socialisation ». Quatre dynamiques sont en jeu:

- ◆ être au courant des projets scientifiques menés sur le territoire ;

---

<sup>197</sup> Il a été membre du conseil scientifique en tant qu'« expert associé » de 2005 à 2015 mais sans assister à beaucoup de séances.

- ♦ initier des projets ou en faire partie ;
- ♦ mettre en relation des scientifiques et des gestionnaires ;
- ♦ mettre en lien des scientifiques entre eux.

Bien souvent, les gestionnaires d'espaces protégés ne sont pas au courant de l'ensemble des recherches menées sur leur territoire et, s'ils le sont, ils ne sont pas nécessairement invités à y participer. Ainsi, la participation à différentes instances et réseaux permet aux responsables scientifiques des espaces protégés de s'informer. Comme dans l'exemple évoqué ci-dessous, cette information permet de reprendre un certain pouvoir sur les acteurs scientifiques et la coordination de la recherche sur leur territoire :

« L'intérêt pour nous de la ZAA, enfin grâce à ça, on allait être au courant de ce qui se passait sur le territoire. Y a plein de projets où l'on n'est pas au courant. Ça c'est clair. Je vais te donner un exemple très précis. On a mené sur la réserve, avec l'ONF, une étude de trois ans sur la chevêchette. Et là dans une réunion, de la zone atelier, j'apprends, je ne dirais pas les noms, j'apprends qu'un service, je ne sais pas comment cela s'appelle à l'IRSTEA, mène un sujet d'étude sur la chevêchette. À quel endroit ? Sur les Hauts Plateaux, dans la RBI ! C'est, c'est... des gens qui travaillent avec nous ! Et voilà. J'ai dû faire intervenir François Véron, en tant que président du conseil scientifique pour dire, non mais arrêtons, alors ils ont arrêté » (Pierre-Eymard, septembre 2015).

Dans ce cas, le réseau du président du conseil scientifique vient également en appui à l'espace protégé.

Les circulations de l'animateur lui permettent de rassembler divers scientifiques pour monter des projets de recherche centrés sur la gestion et les orientations de l'espace protégé : « En ce moment, j'ai une idée de projet « ciel étoilé » pour la réserve. Je vais aux cinquante ans d'Irstea, je rencontre le président de l'OSUG, il est ok pour partir sur le projet, il m'a déjà donné trois quatre noms. Moi j'ai mes réseaux, je passe trois quatre coups de fil, j'ai des scientifiques de renommée internationale qui sont ok » (Pierre-Eymard Biron, octobre 2016).

Enfin, Carole, Richard et Pierre-Eymard m'ont plusieurs fois répété que leur travail consistait également à « faire travailler les chercheurs ensemble ». Ceci m'a quelque peu étonnée, imaginant que cette mission « sortait » de leur rôle de responsable scientifique d'un espace protégé. Mes observations ont toutefois confirmé que c'est un rôle qu'ils ont régulièrement.

J'ai assisté à plusieurs situations où Carole, Richard ou Pierre-Eymard agissaient comme « entremetteurs » entre deux chercheur·ses. En effet la multiplicité des espaces où ils-elles circulent les amène à rencontrer des acteurs d'horizons variés. Au lieu de se concentrer, comme le font de nombreux chercheurs, dans une seule discipline ou une seule thématique, ils traversent les frontières du monde de la recherche en participant à des projets d'universités, de laboratoires et de disciplines différentes. Ainsi, ils sont amenés à connaître plus de personnes et à être au courant de plus de projets de recherche que certains chercheurs.

Richard Bonet décrit ci-dessous la manière dont il conçoit cette mission et la manière dont il la réalise :

« Mon job c'est de faire connaître les chercheurs entre eux. Grâce à la zone atelier, cela s'est bien amélioré mais avant ils ne se connaissaient pas. Mon but c'est de faire ce que font les institutions plus hautes au niveau de la recherche, c'est-à-dire faire du pluridisciplinaire... ok y a une injonction qui vient d'en haut, construisez des programmes pluridisciplinaires, or on sait que les trois-quarts ne sont pas pluridisciplinaires, ce sont des machins collés qui ne veulent rien dire. Moi mon rôle il est dans l'autre sens : c'est bien vous avez des injonctions, que vous ne voulez pas mettre en œuvre car vous ne vous connaissez pas assez et c'est du travail... Alors je vous fais vous rencontrer avant, sans qu'il y ait de programme, pour qu'on échange, qu'on discute... pas obligatoirement de science ; on parle des gosses, de montagnes... on parle de n'importe quoi, et par cette connaissance, quand tu vas monter un dossier, tu vas penser à l'autre et tu vas commencer à échanger avec lui pour y arriver. Là Xavier Bodin a monté un dossier, tout de suite j'ai essayé de l'accrocher avec Philippe. »

Prendre en charge cette fonction permet d'éviter les doublons et la concurrence entre les équipes qui collaborent avec un espace protégé puisque certaines préoccupations des gestionnaires nécessitent l'intervention conjointe de plusieurs équipes ou disciplines.

### **Trois mouvements : entre, à côté, aux côtés**

Enfin, c'est leurs déplacements entre différents lieux et positions qui permettent aux responsables scientifiques d'assurer l'inter-médiation des savoirs.

Morgan Meyer (2010b) a repéré plusieurs types de mouvements chez les courtiers du savoir. On peut appliquer aisément cette grille de lecture aux responsables scientifiques d'espaces protégés au cours de leur fonction d'animation du conseil scientifique.

♦ **ils·elles travaillent « entre »** : en raison de son parcours professionnel et de ses activités, l'animateur·rice est décrit·e comme travaillant entre deux mondes et servant de relais, de pont, de passerelle. Il·elle travaille à son bureau à l'espace protégé mais également dans les salles de réunions et bureaux des laboratoires : il·elle occupe un espace interstitiel entre deux mondes (Bielak et al, 2008 ; Lomas, 2007 ; Schaffer et al, 2009 ; Shinn, 2002), sans que son activité appartienne uniquement à l'un ou à l'autre.

Toutefois, suivre de près le travail des animateur·trices montre que les déplacements qu'ils·elles effectuent et imaginent sont plus complexes et polymorphes qu'un simple va-et-vient entre deux mondes.

♦ **ils·elles travaillent « à côté »** : les responsables scientifiques effectuent toute une gamme de tâches à l'intérieur même de l'activité scientifique : ils·elles rédigent des documents (notamment des synthèses ou résumés pour les financeurs) ; présentent les résultats dans différentes arènes etc. Ceci implique une proximité forte entre acteurs pour coordonner une action, tout en maintenant la division des tâches.

♦ **ils·elles travaillent « aux côtés de »** : dans cette forme, au lieu de coordonner, observer ou superviser des actions, il s'agit pour

l'animateur·rice de « faire avec » (Perkins et Repper, 1999). C'est notamment le cas lorsqu'ils·elles sont amené·es à formuler des protocoles de recherche, à publier des articles (majoritairement en tant que co-auteur) ou symétriquement à accompagner la formulation d'une opération dans le domaine de la gestion.

La description de la géographie du travail de ces « courtiers du savoir » particuliers permet d'élucider les trajectoires et « politiques de positionnement » (De Laet, 2002) en jeu dans l'inter-médiation du savoir qui se traduisent par des postures particulières.

#### **6.2.4. Argumentation en images : le caractère polymorphe du travail d'un animateur**

##### **Faire de la vidéo un outil heuristique : un enjeu de recherche actuel**

Cette section se compose majoritairement d'une vidéo, accessible au moyen d'un lien internet, consacrée à la description du travail d'un animateur de conseil scientifique et à la mise en lumière de son caractère polymorphe. J'ai choisi de construire un montage rendant compte de cette analyse. Faire de la vidéo un mode d'écriture se suffisant à lui-même, c'est-à-dire sans nécessité d'écrire un « texte » accompagnant la vidéo pour expliciter une seconde fois l'argumentation, est un choix heuristique. Même si elle est peu pratiquée, l'écriture filmique peut constituer une analyse, au même titre qu'un rapport de recherche ou un article (Gehin, 2013). Comme le dit Monique Haicault (2010, p.8), avec un montage « on ne parle pas sur un sujet, on cherche à faire parler directement l'objet étudié au moyen d'images ».

Cette vidéo est construite autour de fragments représentant les cinq dimensions qu'englobe le positionnement du travail d'un animateur de conseil scientifique :

- ◆ Animer
- ◆ Traduire
- ◆ Fabriquer une ambiance
- ◆ Faire avec
- ◆ Catalyser des réseaux

### Animateur de conseil scientifique : un travail polymorphe. Une vidéo de recherche

Visionner la vidéo : <https://vimeo.com/256794025>

mot de passe : gaelle\_these



Cette pratique restant marginale dans la recherche, le·a lecteur·rice peut souhaiter des explications quant à la méthode adoptée et aux choix réalisés. C'est pour cela que j'ai combiné cette vidéo avec du texte indépendant qui cherche à expliquer premièrement mon positionnement et ma pratique dans le champ du film de recherche en sciences sociales (« le cadre de production » : tournage, choix du personnage, scénario, montage) et deuxièmement mon parcours de recherche au cours de la production de cette vidéo (« filmer le travail »).

À cette étape de mon travail, il ne s'agit plus seulement d'utiliser les images comme outil de recueil des données et d'exposé des résultats mais de recourir au langage cinématographique comme instrument de production des connaissances. L'objectif initial n'a jamais été de « faire un film » d'exposition ou de vulgarisation à partir des résultats d'une recherche faite ailleurs et autrement. Au contraire, l'objectif était de valoriser la puissance heuristique des images dans l'exposé d'un résultat de recherche. Dans le « film de recherche », le sens vient à l'image tout en favorisant l'expression des résultats de la discipline<sup>198</sup>.

#### Le cadre de production

« La *sociologie filmique* souhaite combiner les différentes voies de la connaissance plutôt que les opposer, ce qui suppose la maîtrise du langage cinématographique par les sociologues-cinéastes : voici pourquoi la tâche

<sup>198</sup> Voir les travaux du groupe thématique de sociologie visuelle et filmique de l'Association française de sociologie : <https://gt47.hypotheses.org/>.

des sociologues est immense pour faire de la sociologie avec et par le cinéma » (Durand et Seybag, 2015)

• **la fabrique d'un regard par l'objectif : approcher le ton et le corps**

Plusieurs auteur·es se sont intéressé·es à la manière dont les images renouvellent le regard sur un terrain. Dans l'enquête de Béatrice Maurines sur la vie quotidienne dans une entreprise réalisée avec un photographe, la photographie a été une démarche d'investigation complémentaire permettant de dépasser l'apparence du consensus social (Maurines et Sanhueza, 2004). La photo a permis de découvrir les « jeux des non-dits et des silences » : le photographe n'arrivant pas à prendre des photos des salarié·es au distributeur de boissons, il est alors apparu que celui était ici un lieu de passage plus que de pause révélant des processus sociaux particuliers dans l'entreprise.

À travers l'objectif de la caméra ou de l'appareil photo, l'œil peut permettre de focaliser le regard de l'ethnographie et de « l'éduquer » comme en rend compte l'anthropologue Cristina Grasseni avec la notion de « skilled vision » (2004a). Sa recherche sur les concours d'élevage bovin montre comment l'utilisation de la caméra constitue une expérience qui permet de développer un regard « compétent » (Grasseni, 2004a) et donc l'acquisition de compétences visuelles. Sa caméra lui a en effet permis de confronter sa manière d'observer les corps de vache à la pratique visuelle professionnelle des éleveurs (Grasseni, 2004b). Elle a donc pu éduquer son regard, en complétant son regard de chercheuse par un nouveau regard éduqué par celui des éleveurs. Dans leur ouvrage éponyme, les auteur·es prennent appui sur le concept de *skilled vision* pour réhabiliter la vision en tant qu'objet ethnographique, notamment à travers l'image (Grasseni, 2007).

Christian Lallier (2011, p. 107) estime pour sa part que « la pratique de la prise de vue, elle-même, contribue à cette attention particulière, au sens où l'attention du regard dans le viseur - focalisé sur "l'objectif" à filmer - invite à percevoir le moindre fait banal en un événement singulier à relever ».

C'est au cours de mon travail de « dérushage »<sup>199</sup> que j'ai pris conscience de la multiplicité des lieux, des postures corporelles et des tons de voix qu'adoptent les animateur·rices de CS selon les situations captées. À l'image, le caractère polymorphe de leurs activités apparaît très clairement. Grâce aux enregistrements audiovisuels, des relations nouvelles apparaissent entre trois dimensions imbriquées des pratiques sociales que sont le corps, l'espace et le temps (Haicault, 2000).

• **vidéo ou film de recherche ?**

Décider comment nommer précisément le produit de ce travail a nécessité une recherche en soi. J'ai en définitive choisi de l'appeler « vidéo de

---

<sup>199</sup> Le dérushage consiste à inventorier les séquences filmées (les rushes) et à sélectionner celles qui peuvent être utilisables lors d'un montage,

recherche » afin de me positionner parmi les différentes propositions existantes.

Certain·es chercheur·ses mobilisent et revendiquent le terme de documentaire. Qu'il soit « géodocumentaire » ou « documentaire ethnologique », ce format cherche à s'approprier les codes du documentaire comme genre filmique. Il s'inscrit donc dans une tradition cinématographique particulière<sup>200</sup> qui développe le « regard documentaire » comme une manière particulière de montrer le monde (Colleyn, 1993), consistant « à porter un regard créatif sur la réalité ». Dans les débuts du genre, les documentaires des chercheur·ses ont souvent eu pour objet des questions sociales (Raoulx, 2006).

Un autre terme souvent utilisé par les chercheur·ses mobilisant la vidéo est celui de film de recherche. Bien qu'il soit rarement défini et délimité, le terme de film de recherche est généralement utilisé pour préciser qu'il prend pleinement part au processus de recherche, et n'est pas qu'un moyen de le représenter. Le film est alors davantage pensé comme une modalité et un outil (Maurines, 2012) de la recherche que comme un moyen de communication. Comme l'explique Béatrice Collignon, c'est aussi le fait de filmer en tant que chercheur·se qui marquerait la spécificité du film de recherche : le regard et le but du film se veulent différents de ceux du cinéaste, et les standards esthétiques et formels peuvent ne pas être les mêmes : « Je suis sûre de faire des films en géographe, de sorte que je revendique que ce sont bien des films de géographie » (Collignon, 2012, p. 66).

Enfin, une partie des chercheurs travaillant avec l'image emploient le terme de vidéo, afin de se démarquer du mot « film » qui implique la production d'un objet final et abouti (Ernwein, 2015).

La diversité des termes et des débats autour de l'image animée en sociologie, anthropologie ou géographie montre la volonté des chercheur·ses de créer une pratique filmique et un langage propres à des films scientifiques et non purement cinématographiques. Ces approches se retrouvent sur la volonté de révéler la manière de produire de la connaissance et des processus de recherche, sans dissimuler le·a chercheur·se derrière une caméra supposée objective.

Finalement, en parlant de vidéo de recherche j'ai choisi d'hybrider deux termes afin de me positionner dans le courant des films de recherche mais en insistant avec le mot « vidéo » sur le caractère non abouti cinématographiquement de l'objet produit.

#### • filmer des grands groupes en interactions

Un enjeu de l'utilisation de la caméra au cours de cette enquête a été de réussir à filmer de relativement grands groupes (au moins 15 personnes) en

---

<sup>200</sup> En France, depuis 1980, la production documentaire a explosé à travers les œuvres de réalisateurs tels Agnès Varda, Claude Lanzmann, Johan Van Der Keuken... Leurs travaux documentaires ont d'ailleurs pu parfois être très liés à la recherche en sciences sociales, brouillant de plus en plus les frontières du genre.

interactions et notamment au cours de réunions. Mon objectif initial était de donner à voir une représentation endogène de l'activité en train de se faire.

La séquence « réunion de travail », extrait du film de C. Lallier et Mélodie Tabita intitulé « L'élève de l'opéra » est un bon exemple de la complexité à filmer une réunion<sup>201</sup>. Le montage rend compte des changements de plans réalisés au fil de l'eau pour insérer les différentes faces de la réunion : gros plans, plans larges, plans hors du cercle se succèdent tout en gardant par le son le déroulé chronologique de la réunion (avec sûrement plusieurs coupures).

Les analyses de dispositifs expérimentaux mis en œuvre dans le cadre de recherche en analyse conversationnelle ne m'ont pas donné beaucoup de pistes pour filmer ces pratiques (Markaki, 2010 ; Hugol-Gential, 2010)<sup>202</sup>. L'enregistrement de phénomènes interactionnels complexes, tels qu'une réunion, s'est avéré ardu car j'ai été confrontée à la nécessité de faire un choix, de choisir une focale sur une interaction et à laisser les autres de côté. L'image dans la vidéo donne à voir parfois des tâtonnements et hésitations quant au choix de ma focale (ex : séquence faire avec). En raison de leur caractère aléatoire, il a été difficile d'utiliser ces séquences autrement que pour mon propre travail d'analyse complétant les enregistrements sonores et mon observation visuelle. Ainsi, peu d'interactions groupées apparaissent finalement au montage.

#### • le montage : tension avec la culture cinématographique : entre film rêvé et réalisé

Le montage est l'une des étapes clés du langage cinématographique. Il consiste à assembler les images et les sons de façon à former un tout cohérent. C'est le moment de définir la manière dont le propos va être présenté, de choisir les scènes et les personnages qui appuieront la démonstration, mais également de jouer sur des oppositions de plans, de confronter des discours. Mais pour le·a chercheur·se habitué·e à l'écrit, l'adoption de la forme cinématographique est une étape complexe. Comme l'expliquent des géographes de l'Université Paris 1 à propos de l'enseignement de l'audiovisuel, « la tentation est grande de reproduire les formes narratives communes aux discours universitaires (introduction, développement en trois parties et conclusion). L'enjeu ici est d'adopter une forme cinématographique et donc de raconter une histoire. (...) Pour qu'un film soit réussi, pour que le propos soutenu soit intelligible et engage une réflexion, il importe au géographe cinéaste de travailler à la fois sur le fond et sur la forme du film » (Chenet et al, 2011). La narration filmique comporte des règles et des codes qui peuvent être complexes à restituer dans le cadre d'une problématique sociologique. Néanmoins, le montage se donne comme un moment heuristique central de déconstruction et de reconstruction de la connaissance (Friedmann, 2006).

<sup>201</sup> [http://www.c-lallier-anthropologie-filmee.com/l\\_eleve\\_de\\_l\\_opera1.html](http://www.c-lallier-anthropologie-filmee.com/l_eleve_de_l_opera1.html)

<sup>202</sup> Leurs dispositifs sont néanmoins très différents puisque composés de nombreuses caméras et personnes et se déroulant selon un protocole précis.



Consciente de ces difficultés, et notamment de mon manque de culture et pratique cinématographique, j'ai décidé de construire mon montage autour de deux opérations :

- ♦ un scénario simple mettant en scène un seul personnage ;
- ♦ une forme fragmentaire inspirée des web documentaires.

### • le scénario

La narration au cinéma, y compris dans le documentaire, fait appel à des savoirs et à un langage longs à acquérir. Dans le documentaire il ne s'agit évidemment pas d'inventer, comme pour la fiction, un scénario initial (écrit) que l'on va ensuite mettre en œuvre dans le tournage et traduire ainsi en images. La démarche documentaire se rapproche de la démarche anthropologique puisque la narration (le scénario ou la question de recherche) s'élabore progressivement au cours des rencontres avec le terrain. Ainsi, le scénario ou la thèse ne se dégagera véritablement qu'à la fin (Althabe, 2001). Ceci dit, il s'avère que l'opération de narration est rarement abordée dans des réflexions épistémologiques (Laplantine, 1996). De plus, il n'était pas envisagé dans mon travail de terrain de faire passer le travail du scénario avant celui de l'observation directe pour la recherche : la majorité des plans n'a pas été filmée selon les canons cinématographiques. L'absence de repérage préalable compliquait également un travail privilégiant l'esthétisme. Ainsi, j'ai choisi de subordonner la technique et l'esthétique des images au projet de recherche lui-même. De plus, à la différence du langage cinématographique, la sociologie se dispense de la mise en scène de personnages par crainte de résumer un rapport au réel à de l'anecdotique.

Un film a donc des règles de narration codifiées auxquelles il semble difficile de renoncer lors d'un montage. Ne plus dissocier le processus de recherche de la démarche filmique augure donc un déplacement sensible des enjeux et des pratiques.

### • comment trouver un personnage ?

Afin de répondre à ce défi, j'ai décidé de me focaliser premièrement sur les trois animateur·rices des conseils scientifiques investigués. Mettre en image leur travail, souvent décrit comme « invisible » (Meyer, 2010) soulevait donc des enjeux non seulement méthodologiques mais aussi épistémologiques.

Un premier ours<sup>203</sup> m'a permis de comprendre qu'il serait compliqué d'articuler un court métrage autour de trois personnes faute de prises similaires et signifiantes dans les différents cas. J'ai donc choisi de centrer le montage autour d'un seul personnage, Richard, en restituant ses interactions avec d'autres participants mais sans qu'ils soient au centre de

---

<sup>203</sup> Un pré-montage où l'on extrait les prises sélectionnées lors du dérushage pour faire un premier « bout-à-bout ».

l'image. Le lieu d'investigation devenait donc relativement limité mais permettait de retranscrire l'épaisseur des situations.

Malgré ces précautions, la narration cinématographique reste limitée puisqu'il manque clairement une échelle temporelle au montage. Le cinéaste se doit « de représenter et de restituer par la durée des séquences une expérience du temps vécu » (Cesaro, 2012, p. 263). Or, mes prises sont issues de quatre journées différentes et les séquences ne retracent pas une chronologie claire. J'aurai par exemple pu construire le montage autour de la chronologie d'une séance de CS, mais dans ce cas, le travail de l'animateur n'aurait plus été au centre du contenu, ou alors de façon artificielle. En outre je ne disposais pas de captation vidéo de toute une journée (pause et repas inclus).

#### • un format adapté

Pour avancer un récit qui soit donc non-linéaire, j'ai choisi de proposer une navigation fragmentée, quelque peu scolaire, découpée en différentes séquences. Je me suis inspirée pour cela de la forme du « web documentaire »<sup>204</sup> qui se définit comme un produit multimédia en associant texte, photos et vidéos pour faire converger les différentes voies d'accès à la connaissance du social et qui permet de naviguer dans un récit non-linéaire en reliant des paroles et des scènes éparées.

Quelques principes ont été suivis pour ce montage :

- ◆ l'absence de voix off et l'utilisation minimale de « cartons » et de sous-titres ;
- ◆ l'absence de sons extérieurs à mon terrain (pas de musique d'ambiance outre pour le générique) ;
- ◆ filmer la recherche en train de se faire : j'ai choisi de conserver les plans intéressants même si l'on entend ma voix ou si j'apparais à l'image ;
- ◆ peu d'inserts de plans « illustratifs » accompagnant le propos.

#### • enjeux éthiques audiovisuels : la focale sur une personne au sein du groupe

Toute recherche traitant de sujets sociaux soulève des enjeux éthiques. Ils se rapportent à la manière de concevoir le terrain, de le pratiquer, d'y évoluer, d'y faire référence ainsi qu'à l'anonymat des témoignages, à leur diffusion ou au droit à l'image.

La recherche utilisant l'outil vidéo rend toute réflexion éthique d'autant plus importante qu'il n'y a plus de désincorporation de *ce qui* est dit vis-à-vis de *celui qui* dit (Ernwein, 2015).

---

<sup>204</sup> Exemple : webdoc du journal Le Monde : « une année en France », 2012 [http://www.lemonde.fr/societe/visuel/2012/09/13/une-annee-en-france-le-webdocumentaire\\_1759165\\_3224.html](http://www.lemonde.fr/societe/visuel/2012/09/13/une-annee-en-france-le-webdocumentaire_1759165_3224.html)

L'enjeu était pour moi de pratiquer une recherche audiovisuelle qui permette de respecter l'intégrité des participants sans avoir recours à des dispositifs de floutage des corps et de déformation des voix. L'utilisation de données visuelles dans la recherche rend difficile ou pratiquement impossible le maintien de l'anonymat des enquêtés (Prosser et al, 2008, p.15). Effectivement, malgré l'utilisation de certains programmes permettant de brouiller ou obscurcir les visages, la photo présente toujours des caractéristiques physiques d'une personne (autre que le visage) qui sont presque impossibles à cacher (Gold, 1989, p.100).

C'est donc dans la pratique même de chercheur et de vidéaste qu'il faut penser et agir éthiquement, et pas juste *a posteriori* sur l'image finale. J'ai déjà évoqué dans l'introduction la méthode adoptée pour introduire la vidéo sur mon terrain. Mais le montage d'une vidéo ayant pour ambition d'être diffusée (même de façon limitée) soulève d'autres enjeux.

Au cours de mes différentes captations, plusieurs questions m'ont été posées sur le devenir des images, sur ma manière de les analyser sur leur diffusion. Comme le note Béatrice Collignon (2012), la vidéo tend à être directement associée à l'idée d'une projection. À l'inverse, mes interlocuteurs·trices m'ont très rarement questionnée sur la diffusion possible des enregistrements sonores lorsque je sortais mon dictaphone. Une autre difficulté concerne le rapport à l'image : la démarche inductive rend difficile de répondre précisément sur ce qui sera finalement fait des images animées, où elles apparaîtront, avec qui etc. Je ne savais pas ce que et qui apparaîtrait finalement à l'image et surtout qui « serait choisi » comme personnage.

Ainsi, le visionnage préalable de la vidéo de recherche par Richard Bonet apparaissait un préalable nécessaire. Richard a visionné ce film le 17 novembre 2017 lors d'une pause d'un colloque auquel nous participions tous les deux à Montpellier. J'ai attendu que le film soit le plus « propre » possible pour le lui montrer<sup>205</sup>. Lui-même n'ayant que peu de temps à m'accorder à l'été et en automne, le film était quasi fini lors de ce visionnage. Il a majoritairement réagi sur des aspects techniques (là j'aurais mis le nom de lieu, as-tu l'autorisation pour filmer ici ?) ou sur sa présence et ses attitudes à l'image. Il m'a aussi parlé d'un moment où j'ai moi-même été filmée lors d'une de mes présentations au conseil scientifique du parc des Écrins. Cet échange a été une forme d'aboutissement de notre relation d'enquête : les images présentées, remontant à une ou deux années en arrière, nous ont fait prendre conscience du temps écoulé. Elles ont fait remonter des souvenirs mais elles nous ont aussi fait prendre conscience de l'évolution de nos rapports. La fin de l'enquête a d'ailleurs pris forme quelques jours plus tard, lorsque que je lui ai formellement rendu les cahiers où il note les activités de ses journées, et qu'il m'avait prêtés.

---

<sup>205</sup> Dans l'idée que se voir à l'image n'est jamais une expérience facile. Le sachant, il est de la responsabilité du vidéaste de ne pas montrer une version non aboutie et donc potentiellement inesthétique du travail.

### Filmer le travail : appréhender le caractère multi-site du travail

En raison du potentiel de l'image animée, de nombreux travaux en sociologie et ethnographie du travail invitent à utiliser la caméra. Filmer le travail est une pratique assez bien établie, qui a donné lieu à plusieurs publications et productions (Lallier, 2009 ; Sebag, 2012 ; Gehin et Stevens, 2012 ; Gehin, 2013). Comme le préconise Bernard Ganne (2013), j'ai choisi de filmer puis de monter principalement les situations de travail dans leur imprévisibilité. Positionnée au cœur même des actions et de leur contexte, la caméra a prolongé mon observation directe. Il s'agissait de saisir le travail dans sa triple dimension gestuelle, de relations sociales et de subjectivité de l'acteur (Gehin, 2013). Comme le dit Lallier (2009, p. 97), « filmer le travail des relations sociales consiste ainsi à rendre compte de la *praxis* (du sens pratique) par laquelle les interactants s'autorisent quelques libertés avec les prescriptions des normes interactionnelles ». Filmer en interaction et filmer l'interaction demande donc de s'exposer à l'imprévisibilité et de rendre compte des difficultés à « suivre » une interaction dont le développement n'est pas connu à l'avance. D'où des plans et des mouvements de caméra peu esthétiques et souvent « brouillons ». J'ai choisi de restituer des situations d'interaction et de relation entre un animateur de conseil scientifique et les autres individus pour et avec lesquels il travaille. J'ai en revanche réalisé peu de captations vidéo de mes entretiens individuels car elles n'auraient pas davantage éclairé les situations d'interaction.

L'étude des vidéos m'a également aidée à restituer une approche « multi-site » (voir chapitre 2) en combinant des sites d'interaction et en montrant la circulation entre eux. Au cours de mon enquête j'ai observé sur plusieurs terrains le travail d'animation d'un CS. J'ai collecté un ensemble d'événements situationnels en identifiant la diversité des formes d'action et le sens qu'elles revêtent pour les acteurs. L'assemblage de ces situations m'a permis d'exposer différemment, en plus ou à côté du textuel (Giglio-Jacquemot et Gehin, 2013 ; Ganne, 2013 ; Maillot, 2012 ; Gehin, 2013), la multiplicité des lieux investis par Richard Bonet et le subtil jeu de passage qu'il effectue de l'un à l'autre.

Ainsi, la vidéo de recherche présente le travail qu'il mène dans plusieurs sites : son bureau, la salle de réunion et des espaces en plein air dans le parc. On perçoit une déclinaison de l'occupation de l'espace lors des actions et prises de parole :

- ◆ l'engagement sur scène de façon formelle, autour de la table ;
- ◆ les interventions pour l'assemblée mais en retrait de la scène, sur les côtés ;
- ◆ les actions en coulisses (en aparté ou autre).

Les différentes séquences de la vidéo ne totalisent pas l'ensemble des espaces occupés par les interactions entre l'animateur et son conseil scientifique. Mais les images permettent ici de rendre compte de la capacité de l'animateur à traverser plusieurs sites, plusieurs scènes et plusieurs espaces en adaptant à chaque fois son rôle et sa posture à l'environnement interactionnel.

Alors que des descriptions écrites peuvent lasser le non-spécialiste et rendre le document pesant (Durand et Seybag, 2015), il en va différemment avec le film. L'image animée permet d'exprimer directement le ton et le style de l'acteur, comme ici les blagues de Richard et leur portée sur les participant-es. La section intitulée « fabriquer une ambiance » a ainsi une portée particulièrement forte à l'image. Son exposition au centre du montage a pour objectif de montrer son caractère primordial dans le travail de l'animateur<sup>206</sup>. En effet, la fabrication d'une ambiance particulière, propre à chaque conseil et reconnaissable au sein des groupes amène une forme de continuité. L'ambiance qui se dégage d'une séance permet immédiatement de savoir où l'on est : dans ce conseil, aux Écrins. Elle permet en quelque sorte de remédier au caractère intermittent des rencontres.

Bien conscient de la difficulté à « construire un groupe » cohérent et soudé, Richard se donne à voir comme l'acteur principal de la fabrication de cette ambiance. Il met en œuvre plusieurs dispositifs pour assurer le lien d'une séance à l'autre et d'une personne à l'autre. J'ai retenu trois de ces techniques à l'image :

♦ **assurer les conditions matérielles de l'accueil.** À l'arrivée d'un membre nouvellement nommé, Richard se soucie à la fois de lui attribuer une place, de veiller à son installation et de lui présenter les autres membres. Le nouveau, ici Jean-Gabriel Valay, est physiquement accompagné par Richard dans ce nouvel espace.

♦ **créer de l'entre soi.** Au moment de la pause, entre deux démonstrations de drones, l'ambiance est à la blague. Richard réagit rapidement à celle que lance Christian : il en fait une « private joke » entre les participants aux missions sur les îles Kerguelen (ce qu'il n'est pas). La blague devient l'occasion de faire référence à une expérience glorieuse : Richard se réjouit d'avoir dans le CS d'éminents participants à ces expéditions et le fait savoir. Cette scène montre comment se forme l'interconnaissance et se constitue un sentiment d'appartenance à un groupe de partenaires. L'association de ce groupe à un « club » peut presque être faite (Pinçon et Pinçon-Charlot, 2007).

♦ **la pratique (prescriptive) de la convivialité**

La convivialité est utilisée comme un moyen d'aboutir à l'implication des membres du CS. Elle prend ici le sens de ce qui suscite des relations favorables ou agréables parmi les membres d'un groupe. On peut aussi retenir la définition d'Ivan Illich et al. (1973) : l'« ensemble des rapports entre personnes au sein de la société ou entre les personnes et leur environnement social, considérés comme autonomes et créateurs ». Comme l'observe un participant :

---

<sup>206</sup> Les dispositifs vidéographiques (Brayer, 2013) ont particulièrement été utilisés pour représenter les ambiances urbaines. Dans la sociologie urbaine, la notion d'ambiance vise à saisir les articulations entre le sensible, le social et le construit. Travailler avec la vidéo permet à plusieurs chercheur-ses de rendre compte de la vie sociale des espaces physiques et des usages sensibles.

« Je crois que mettre de la convivialité dans nos rencontres, dans nos échanges, cela facilite énormément le travail »

La convivialité acquiert même une portée prescriptive. Il est par exemple indiqué dans un compte rendu de réunion d'un CS que « le fonctionnement doit rester souple et convivial ». Dans plusieurs entretiens menés avec les acteurs du CS du PN des Écrins, elle est vue comme un objectif incontournable pour un animateur de conseil scientifique :

« Mais en tout état de cause il me semble que Richard a fait en sorte qu'il y ait de l'implication plus importante des membres du CS. C'est pas forcément simple hein. Je pense que ça se crée pas comme ça en deux ans, ça suppose de partager un certain nombre d'instant, sans doute de travailler à la convivialité de l'affaire aussi, alors c'est un peu ce qui est visé dans le prochain CS qui va se faire sur le terrain sur deux jours » (présidente du CS).

Des temps pensés et animés par Richard Bonet visent à produire cette convivialité. La préparation d'une séance de terrain peut être un moyen d'y parvenir. C'est aussi le cas dans la vidéo de recherche « du débat apéro » où un plan est dédié à l'annonce de cet échange et à sa préparation.

Loin d'être anecdotique, la construction d'une ambiance conviviale constitue en quelque sorte le cœur du travail d'un animateur. Le recours aux images animées est particulièrement pertinent pour exposer cette fabrique qui passe par une gestion des corps<sup>207</sup>.

Grâce aux images, on perçoit aisément que le positionnement de l'animateur varie sensiblement selon les situations et ses déplacements. De l'« animateur », organisateur de la séance, il devient un intermédiaire chargé de traduire des savoirs, puis il adopte un rôle de scientifique, dans le registre de la médiation, en élaborant à la pause des protocoles, en proposant ses idées et en mettant en relation diverses méthodes. Il opère à la fois sur scène, en retrait mais aussi en coulisses, adaptant ses postures et son ton à la position et à la fonction du moment.

### 6.3. Une mission de relations

On l'a vu plus haut dans ce chapitre, les animateur·rices ne sont pas les seul·es à assurer les missions d'inter-médiation. En raison des compétences demandées, cette fonction d'interface est fortement personnalisée.

« Autant je suis convaincu que l'homme providentiel, c'est une grosse connerie et que toute façon, tout le monde est remplaçable. Autant quand même, à un moment donné, dans la patte humaine euh ... Les gens c'est pas

---

<sup>207</sup> La sociologie des organisations s'est intéressée à ce registre de la convivialité qui apparaît aujourd'hui comme rayonnant, qui se diffuse et infuse dans le champ social aussi bien que dans l'univers des organisations (Boutaud et Bonescu, 2008). Je reviendrai sur la construction et la circulation de ces ambiances et du registre de la « convivialité » dans le chapitre 6.

des pions quoi. Et ces deux personnes là [Carole et Richard] ont une influence, sans doute, considérable sur la manière dont ça fonctionne, quoi. »

Le départ ou le remplacement des animateur·rices ont des effets importants : perte du réseau, perte de motivation, perte d'engagement des membres, baisse de l'activité scientifique et de l'avancement du front de connaissance... Ainsi personnifié, ce dispositif devient fragile. Pourtant, il est intéressant de noter que les membres du comité scientifique des réserves naturelles de Haute-Savoie font un rapprochement très fort entre le travail de Juliette Vodinh, qui a précédé Carole Birck, et aujourd'hui celui de Carole.

« - G : donc dans les tâches ça se ressemblait ?

- Jean-Marcel Dorioz : c'est incroyable ! Moi je fais un parallélisme énorme dans le... entre Juliette et elle, c'est-à-dire un bon niveau scientifique et une capacité d'animation. Et d'animer de manière peut-être un peu spécifique un groupe de chercheurs. »

Sans en faire un métier, il semble donc bien possible de dégager des compétences et un profil particuliers des animateur·rices.

### **6.3.1. Des compétences difficiles à délimiter : oscillation entre science et animation**

La notion de compétence en sociologie du travail a connu des appréhensions diverses. Dans sa première définition avancée par les sociologues du travail à la fin des années 1980, la compétence correspond à des savoirs en actes, c'est-à-dire des savoirs qui se révèlent dans une situation (Paradeise, 1987 ; Dadoy, 1989 ; Mandon, 1990). Les compétences s'apparenteraient donc à la somme et au croisement de différents savoirs. Nombre de travaux ont toutefois opéré une sérieuse critique du recours à la notion de compétence, notamment la systématisation des « grilles de compétences » effectuant une évaluation des comportements, des aptitudes et des « savoir-être ». Ils soulignent le jugement de valeur ainsi produit au service d'une politique managériale.

Sans oublier cette perspective critique, c'est à partir d'une approche descriptive de l'exercice même de la fonction et des conditions matérielles et hiérarchiques que je souhaite centrer mon propos.

#### **Un profil de professionnel de la recherche ?**

Comme indiqué plus haut, les trois animateur·rices ont reçu une formation scientifique. Pierre-Eymard et Carole ont également occupé des postes dans le domaine de l'animation pédagogique et de l'éducation à l'environnement. Carole explique d'ailleurs que son poste à Asters lui permet de renouer avec son parcours scientifique tout en valorisant son expérience professionnelle :

« C'est un poste qui correspond vraiment à ma formation puisque j'ai étudié l'écologie. (...) Moi j'étais partie pour faire de la recherche, pas forcément une thèse puisqu'elles n'étaient pas forcément financées à l'époque. D'autant plus qu'il y avait très peu de financement dans ces disciplines là. (...) Ces sept ans m'ont permis de monter plein d'animations de réseau, de montage de projets financiers, etc., ce qui m'a permis de postuler ici, avec mon bagage scientifique de formation et mon bagage professionnel de coordination. Mais j'avais perdu un peu le côté scientifique -recherche-, la démarche expérimentale avec les enfants, etc. Du coup j'étais plus orientée pédagogie et je perdais le contact avec la faune et c'est ce qui m'intéressait aussi. Donc ça fait deux ans que j'ai pris ce poste de coordination scientifique des réserves naturelles de Haute Savoie, avec une grosse partie qui est l'animation de notre communauté scientifique. »

Elle précise ainsi dans cet entretien que ces deux expériences ont compté dans son recrutement. Le récit de son recrutement par différentes personnes m'a été essentiel pour comprendre les compétences attendues pour remplir cette mission d'animatrice de conseil scientifique. La première question soulevée sur mon terrain à ce sujet paraît simple de prime abord : « un animateur doit-il avoir une thèse ? »

Je n'ai en effet pas recensé sur mes terrains de cas où les responsables scientifiques des espaces protégés n'auraient suivi aucune formation scientifique. Leur parcours est justement un critère de leur recrutement :

« J'ai un doctorat, dans un labo de Lyon, j'ai soutenu ma thèse en 2005. Jusqu'à mon embauche, j'étais chargée de recherche, chargée de projets, j'ai majoritairement travaillé sur des projets européens. Je pense que c'est une des raisons pour laquelle j'ai été embauchée » (Delphine Danancher, animatrice CS CEN RA).

Les « animateurs » successifs du conseil scientifique du Vercors sont tous titulaires d'une thèse. Le prédécesseur de Richard aux Écrins a également toujours entretenu un parcours professionnel proche de l'université. Il entretient en outre pendant son parcours professionnel des relations proches avec les universitaires, dont le président du conseil scientifique, avant même de devenir chef du service scientifique.

En Haute Savoie, Juliette Vodinh et Lisa Furman, qui ont précédé Carole, sont respectivement docteure en écologie et ingénieure agronome. Mais, le remplacement de Juliette par Lisa Furman en 2007 ne se passe pas comme prévu. Les membres du comité et les employés d'Asters réalisent à ce moment l'importance du travail d'animation et d'articulation que doit effectuer l'animatrice.

Selon le directeur, « le CS ne fonctionnait pas quand je suis arrivé. Y avait de beaux éléments d'intention mais y'avait un décalage entre ce qu'on disait qu'on faisait, la dynamique portée et son côté opérationnel. Après [le] départ [de Lisa], y a eu une année, une année et demie de transition, pas simple. ».

Au départ de Lisa en 2011 s'est donc posée la question pour Asters de recruter une nouvelle personne. Les difficultés rencontrées amènent premièrement le directeur à redéfinir le profil du poste : « Du coup la question s'est très vite posée de quelle évolution, comment cela pouvait



bouger. Très vite on a redéfini un profil qui était de se dire cette personne a besoin de plus d'autonomie, de dire peut-être qu'on soit sur un profil plus à responsabilité. On a déjà repositionné le profil, passé d'un profil de chargée d'études à chargée de mission. Puis on s'est surtout posé la question de ce qu'il fallait privilégier dans le parcours de la personne. »

La nécessité d'avoir une certaine autonomie se retrouve chez tous les animateur·rices que j'ai pu rencontrer : « Pour que je m'autosaisisse des problèmes qu'il faut traiter, voir les opportunités et tout ça... c'est comme ça qu'il faut faire. Il faut de l'autonomie dans ce travail-là. »

Le recrutement est piloté par la direction d'Asters et le bureau du comité. L'un d'entre eux m'explique que le fait que Carole ne soit pas docteur·e l'avait amené à écarter sa candidature :

« Moi ce que j'avais dit...J'avais pas voté pour elle. Et je suis content qu'ils ne m'aient pas suivi parce qu'elle fait super bien le job. Moi ce que j'avais dit c'est : je pense qu'il faut quelqu'un qui ait fait un doctorat, qui ait été formé par la recherche, pour être capable de discuter d'égal à égal avec les gens du comité scientifique. Et d'être capable de comprendre leurs ressorts. Pour créer justement ce lien. (...) Alors, tu vois, quand on a recruté Carole, c'était pas ma candidate. Ma candidate c'était X. Parce que j'avais dit, X elle a une thèse, elle va driver le CS, elle va plus le ... Donc j'avais en tête un modèle à la Richard Bonet, que je ne connaissais pas à cette époque-là. »

Finalement dans la balance pèsent également les capacités d'animation de Carole issues de son expérience professionnelle : « Juliette, c'était quelqu'un qui avait un vachement bon niveau théorique scientifique, elle avait fait une thèse. Carole n'a pas fait de thèse mais elle a un bon niveau et puis elle a une très bonne habitude de la gestion, de l'animation de groupes. »

Carole est finalement retenue et arrive en avril 2012<sup>208</sup>. Cet épisode révèle la difficulté à identifier les compétences demandées à un·e animateur·rice de conseil scientifique. Le recrutement de Carole montre que le choix du comité s'est orienté vers un équilibre entre capacités scientifiques avérées (sanctionnées par une expérience malgré l'absence de thèse) et des compétences d'animation de groupe.

Outre les compétences acquises au cours de leur parcours scolaire et professionnel, c'est au cours de leur travail que les animateur·rices développent l'ensemble des savoirs, savoir-être et savoir-faire à mobiliser. L'observation des activités des trois animateurs m'a permis de recenser un certain nombre de capacités qu'ils-elles déploient dans le cadre de leur travail. La littérature les qualifie généralement de compétences évidentes, nécessaires, non reconnues.

---

<sup>208</sup> Aujourd'hui Asters compte finalement deux docteur·es, Ilka Champly occupe le poste de chargée d'études pour le programme de conservation du gypaète barbu et en juillet 2017 a également été recruté Jean-Baptiste Bosson, docteur en géomorphologie chargé d'assister Carole sur les missions scientifiques.

### **Un bagage cognitif pluriel : « être au niveau des spécialistes »**

Leur parcours familial, social, scolaire et professionnel semble avoir favorisé leur proximité avec le monde professionnel de la science. La première compétence mise en avant par mes interlocuteur·rices consiste à maîtriser les codes scientifiques afin de faire office de médiateurs avec les gestionnaires. L'ensemble des participant·es aux conseils scientifiques n'ont pas le même langage y compris lorsqu'ils·elles s'intéressent aux mêmes objets : disciplines différentes, langage « gestionnaire », concepts, sigles... Il faut connaître tout un champ lexical pour pouvoir s'adresser aux différent·es interlocuteur·rices. Un·e animateur·rice doit donc connaître les normes opérant dans plusieurs mondes, pour passer aisément de l'un à l'autre.

En 2016, Richard a par exemple accompagné des projets de membres du CS qui balayaient l'archéologie (la valorisation de l'abri de Faravel), la réalisation d'un inventaire naturaliste généralisé de la réserve du Lauvitel, la glaciologie, l'étude multidisciplinaire de lacs d'altitude et le lancement d'un projet sur les pratiques de l'alpinisme en géographie humaine.

La connaissance de plusieurs domaines disciplinaires est un critère qui a compté lors du recrutement de Carole :

« La pluridisciplinarité et la capacité à mobiliser des extérieurs. (...) On a écarté des gens qui étaient trop sur une seule discipline scientifique. On veut un background scientifique mais on veut que ce ne soit pas uniquement sur une discipline, donc tu parles avec des sociologues, des naturalistes, et puis des gens des sciences un peu plus géographie physique. Du coup faut qu'on ait quelqu'un qui ait une super large vision quoi. »

Au-delà des questions de langage, il s'agit bien de pouvoir évoluer dans différents niveaux de discours et de maîtriser les codes ayant trait à chaque discipline (ou profession) : les notions, les méthodes et les visions du monde et de la science sous-jacentes. Une certaine plasticité est demandée pour changer régulièrement de sujets et d'objets scientifiques (souvent au cours d'une même journée).

Chez les animateur·rices, la proximité avec les milieux scientifiques s'accompagne d'un goût prononcé pour la recherche, dans une large gamme de disciplines. Pierre-Eymard m'a souvent parlé de ses sorties naturalistes le week-end, de l'importance de son attachement à la connaissance, de sa passion pour la science tout simplement.

Se pose la question de savoir jusqu'à quel point l'animateur·rice doit connaître et maîtriser des langages et des connaissances disciplinaires pour réaliser son travail, à savoir arriver à dialoguer avec des scientifiques d'origines variées. L'enjeu est de développer une expertise interactionnelle (voir chapitre 5) pour pouvoir « être au niveau »<sup>209</sup> des spécialistes.

Une capacité à maîtriser diverses théories apparaît essentielle :

---

<sup>209</sup> Extrait d'entretien.

« La personne doit avoir un niveau théorique élevé parce que les chercheurs n'ont pas envie d'être, d'avoir... Ils ont envie de quelqu'un qui soit capable de prendre, de suggérer des trucs... On ne peut pas connaître tous les sujets en détail, évidemment au top niveau, par contre il faut être capable de traduire les demandes, les inquiétudes ou les problèmes du gestionnaire en termes un peu scientifiques pour stimuler, pour montrer les opportunités qu'il y a et puis bien traduire la demande en termes de recherche. » (président de CS)

Dans cet extrait d'entretien, d'autres enjeux sont soulevés. Maîtriser un bagage scientifique permettrait d'évoluer « au même niveau » avec les chercheur·ses (et non d'égal à égal, voir chapitre 5) et donc de :

- ♦ savoir répondre aux attentes des participantes ;
- ♦ mobiliser le groupe (« stimuler », « suggérer », « montrer » les opportunités) pour construire des projets communs.

L'activité de soutien à des recherches collectives implique une capacité à tisser des liens, à susciter la motivation et l'engagement d'acteurs dotés de centres d'intérêt, de préoccupations et de stratégies différentes voire divergentes ou concurrentes. Autrement dit, il faut « savoir par quel bout les attraper ». Pour cela, deux autres grands registres de compétences et de connaissances semblent être mobilisés :

- ♦ des connaissances des mondes professionnels, des institutions scientifiques et de gestion et de leurs membres ;
- ♦ des savoir-être et savoir-faire.

### • La connaissance des milieux professionnels

Les relations avec les scientifiques et les gestionnaires se développent très fortement au cours de l'expérience de responsable scientifique. Mais elles se fondent en partie sur une histoire personnelle qui aide l'animateur·rice dans ses fonctions et lui permet d'interagir avec aisance.

Leurs parcours universitaires leur ont donné une certaine connaissance des milieux de la recherche, avec lesquels ils·elles ont conservé des liens. Il n'est ainsi pas rare qu'au cours de leurs collaborations ils·elles retrouvent leurs anciens professeurs<sup>210</sup> ou camarades de promotion.

« Il y avait une coupure, une cassure entre le comité scientifique, le monde de la recherche et puis l'ensemble de l'équipe parc. (...) Et puis moi j'avais des copains à la fac qui étaient chercheurs, donc ça facilite la chose, le réseau est important dans ces cas-là. »

L'origine familiale des animateur·rices peut également avoir une influence notable dans leur travail. Avoir des proches chercheurs ou chercheuses ou travaillant à l'université permet d'avoir un capital de familiarité avec ce milieu. Un membre du CS des RNN de Haute-Savoie considère ainsi que

---

<sup>210</sup> Au tout début de sa carrière, Thierry Tatoni, membre du CS du PNE a encadré la thèse de Richard Bonet.

l'histoire familiale de Carole est fondamentale pour comprendre le succès de son travail :

« Il se trouve que Carole – bon elle ne l'avait pas dit – dans sa famille il y a des chercheurs, son père il est chercheur à l'IPG. Et effectivement le mode de fonctionnement du chercheur elle l'a bien compris. Avec ses travers et ses qualités. Donc elle arrive très très bien à nous cornaquer, à nous aiguiller quoi ».

Dans cet entretien, Fabien Arnaud fait référence aux contraintes professionnelles qui peuvent peser sur les chercheur·ses. Des agendas chargés, des contraintes de publications ou des engagements réduisent la disponibilité à accorder à un conseil scientifique, et donc à son·a animateur·rice.

Le travail d'animation demande donc de connaître personnellement les contraintes de chacun·e. Avoir connaissance de leurs trajectoires, motivations ou intérêts permet à l'animateur·rice d'affiner et d'individualiser la manière dont il·elle s'adresse aux membres. Richard comme Carole et Pierre-Eymard connaissent l'ensemble des parcours professionnels voire personnels des membres. En début de mandat, Carole fait remplir des fiches (une forme de CV orienté) à chaque nouveau membre.

« Ca dépend, il y en a que je peux solliciter et d'autres pas. Certains je peux leur envoyer un mail trois fois, un long mail, d'autres des mails courts, etc. ca dépend du temps qu'ils ont à consacrer. (...) Je juge qu'une personne est motivée pour tel domaine et pas un autre et j'espère ne pas trop me tromper. Parfois j'ai de bonnes surprises, des gens qui me contactent après deux ans de silence radio »

Il·elles ont également acquis une connaissance fine des institutions scientifiques et gestionnaires au cours de leur travail.

Lors d'une de mes premières observations des réseaux scientifiques alpins, lors d'une séance du comité de pilotage de la zone atelier alpes en mars 2015, j'étais encore peu familière avec la structuration de la recherche. Un point à l'ordre du jour s'intitulait « information rapide sur les aspects institutionnels : fédération FREE - situation SAJF - pôle PAGE – OSUG ». Un bon nombre de sigles est employé. Je me souviens avoir été frappée du fait que m'ayant entendu poser une question à mi-voix, Richard se soit rapproché de moi pour m'expliquer l'organisation du CNRS.

Symétriquement, une animatrice d'un autre conseil scientifique possédant une expérience initiale dans la recherche explique avoir progressivement appris les normes du monde professionnel de la gestion.

Comme pour les autres compétences, la maîtrise des institutions et des dispositifs s'acquiert au fil du temps. Néanmoins, les animateur·rices ne maîtrisent pas tout le paysage institutionnel engagé dans les activités des participant·es à un conseil scientifique. Ainsi, après une autre réunion de la zone atelier alpes sur la structuration des laboratoires grenoblois et chambériens travaillant sur l'environnement, Pierre-Eymard me confie ne

pas avoir saisi l'ensemble des enjeux soulevés et discutés au cours de la réunion. Même s'ils évoluent à leurs côtés, certains enjeux institutionnels abordés au cours des réunions auxquels les animateur·rices participent ne les concernent pas directement et ils peuvent avoir du mal à s'y intéresser.

Face aux origines et rôles très différents des acteur·rices en scène, chacun·e portant avec lui·elle sa propre culture professionnelle, sa formation initiale mais aussi tous les impératifs et les contraintes liés à son champ d'action, il semble essentiel de connaître et comprendre les contraintes de chacun·e pour jouer un rôle d'inter-médiateur. La multiplicité des acteurs nécessite une adaptation constante et les stratégies à mettre en œuvre peuvent différer fortement. La fonction d'animation ne peut donc être vue de façon unique et univoque. Elle doit s'adapter aux situations, aux acteurs, à leurs points de rencontre mais aussi et surtout à leurs divergences, et demande donc une intelligence des situations. Outre ces aspects cognitifs et politiques, les animateur·rices développent également des savoirs techniques et relationnels particuliers.

#### • **Savoirs techniques et relationnels**

Encore plus que pour les autres compétences, celles-ci se définissent avant tout en situation réelle et s'expriment dans leur contexte de mise en œuvre. J'ai pu constater que ce travail mobilise des compétences pratiques, organisationnelles et rédactionnelles.

Il est en effet demandé aux animateurs de gérer simultanément un réseau de membres et de plusieurs projets. Il·elles organisent de nombreux réunions ou événements en jonglant avec les emplois du temps et contraintes de plusieurs acteur·rices et de plusieurs organisations.

Les sorties de terrain et les séances dans les laboratoires sont des moments d'intense organisation. À l'occasion d'une sortie de deux jours du comité dans la Combe de la Balme, Carole m'explique aimer particulièrement organiser des sorties de groupe et concevoir un programme sur mesure, prenant en compte toutes les sensibilités des participant·es, malgré l'important travail occasionné.

Un·e animateur·rice participe également à la production de nombreux documents, qui comme nous l'avons vu permettent d'assurer la continuité du CS. Ces écrits peuvent être des documents de vulgarisation comme des comptes rendus, des synthèses, des lettres d'information ou encore des documents scientifiques avec la production de posters ou d'articles.

Ils·elles sont également amené·es à prendre la parole dans de nombreuses arènes scientifiques, tels des colloques ou des séminaires. Face à la multiplication des communications prévues, notamment pour le projet Lacs Sentinelles, Carole a par exemple décidé de suivre des cours d'anglais durant sa pause déjeuner afin d'améliorer ses interventions.

Outre ces savoir-faire, mes interlocuteur·rices ont souvent mis en avant les « qualités humaines » des animateur·rices.

« Moi, je le [le poste] situe bien entre le master et la thèse, oui. Et puis après, il y a... Bien sûr, là-dessus, il y a un aspect, une capacité à discuter avec les gens, ça c'est plus humain, je ne sais pas... »

Par-là, ils entendent la maîtrise de ce qui est maintenant nommé les « savoir-être ». Pour les sociologues qui ont travaillé sur ce sujet, le « savoir-être » n'est pas une sorte de qualité innée qui qualifierait certaines personnes qui en seraient dotées et d'autres qui en seraient privées (Segal, 2006). Au contraire, même si ces savoirs se rattachent à des caractéristiques personnelles des individus, (on cite des « qualités morales », le « caractère » de l'individu, les « traits de personnalité), ils puisent dans des savoirs organisationnels et sociaux identifiables, bien que peu objectivables.

Au cours de mes enquêtes, j'ai pu constater que pouvaient être mobilisées :

- ♦ des facultés d'adaptation, d'observation et d'initiative ; afin à la fois de nouer des réseaux et des collaborations, d'apprendre à connaître chaque personne et son environnement de travail et de susciter des projets ;
- ♦ la capacité à travailler en « équipe projet » et en réseau où les registres de la collaboration, le sens de l'écoute, la conviction, la diplomatie et l'anticipation coexistent. « Il faut une manière d'être au plan humain, dans la manière de gérer... Enfin, chacun sa personnalité, c'est pas ça, mais c'est plutôt une capacité à gérer les groupes, sachant que peut-être un groupe de chercheurs c'est peut-être un objet un peu compliqué. Je ne sais pas. C'est peut-être un truc... Mais n'empêche que je pense que là, elle sait très bien faire et Juliette savait très bien faire. C'est-à-dire qu'elle est capable à la fois d'avoir une action de direction, sans que ça se voie » (Jean-Marcel à propos de Carole).

Cet extrait d'entretien fait apparaître un rapport intéressant entre les acteurs, un rapport qui, tout en étant fondé sur une proximité, se caractérise aussi par un petit écart.

Comme l'explique Morgan Meyer (2010b, p.169) à propos des courtiers du savoir : « Le courtier se montre courtois : il influence sans imposer, assiste sans diriger, accompagne sans bousculer, indique un chemin sans forcer la marche et, surtout, à la fin du processus, il se détache des acteurs qu'il vient d'accompagner ». Ainsi ce travail requiert une « connexion participative » (Wenger, 1998) bien particulière, nécessairement temporaire, transitoire et mouvante.

- ♦ des compétences relationnelles (Milburn, 2002) telles que la diplomatie, la curiosité, le développement d'affinités personnelles et d'un capital de sympathie et de confiance. La compétence relationnelle s'appuie certes sur ces qualités, mais tout autant sur la capacité à mobiliser l'ensemble des savoirs cognitifs, techniques et organisationnels décrits plus haut. Ainsi la connaissance des institutions et des rapports sociaux qui s'y jouent permet à l'animateur·rice de savoir comment aborder certaines personnes.

Carole profite par exemple de l'ensemble des projets scientifiques auxquels elle participe pour se tenir informée des rapports de force entre les chercheur·ses qu'elle fréquente.

Dans ce métier de relation, « l'affectif » est une dimension sans doute fondamentale, même si peu d'acteur·rices s'expriment aisément sur ce sujet. Ceci renforce la personnification de cette fonction, phénomène évoqué plus haut :

« - Et puis tu vois le côté affectif c'est super important quand même.

- G : C'est-à-dire ?

- Ben c'est-à-dire que il faut pouvoir se dire : « P'tain je peux pas faire ça à Carole ». Parce qu'on est humains. Parce qu'on est pas des machines. Et quand il faut se mettre un gros coup de pied aux fesses pour aller un samedi présenter des trucs dans un pauvre colloque qui sert à rien globalement pour ta carrière... Tu le fais pas pour quelqu'un qui n'est pas agréable. »

Une majorité du travail des animateur·rices responsables scientifiques d'espaces protégés consiste à construire un milieu relationnel propice à la mise en relation de différentes manières de travailler. Des qualités et des aptitudes très larges, dont certaines fortement incorporées, coexistent et sont mobilisées dans le travail des animateur·rices selon les situations. Il ne s'agit bien sûr pas ici de dire que chaque animateur·rice possède l'ensemble des savoirs que je viens de lister. Ils se distribuent de façon différente chez chacun·e. Une animatrice rencontrée m'explique par exemple ses difficultés à savoir parfois comment mobiliser certaines personnes faute de compétences en « animation » :

« Y a toujours une poignée de personnes, qui vont te dire oui. On échange, on passe du bon temps. Y a l'accroche qui incarne ça. D'autres... Tu vois peut être avec certains j'aurais dû décrocher mon téléphone et... en plus, je ne suis pas ... de formation je ne suis pas une animatrice »

C'est au cours des situations que l'on prend conscience de l'éventail des aptitudes déployées ou non par les animateur·rices, qui restent peu verbalisées.

En outre, elles sont sans cesse amenées à évoluer en réponse aux attentes des chercheur·ses et dans une moindre mesure, des gestionnaires.

### 6.3.2. Un métier de relations

#### **Des aptitudes variées au service des autres**

Une partie non négligeable du travail des animateur·rices consiste à savoir s'adapter voire à prendre en charge certaines tâches à la place des un·es et des autres pour leur faciliter leur engagement. Carole le définit très bien elle-même : « du coup je cherche à leur mâcher le travail que je peux faire pour qu'ils ne dépensent leur temps que pour les compétences que je n'ai pas. (...) Le but de mon poste est qu'ils n'aient pas à faire un travail que j'aurais pu faire moi-même » (Denayer, 2014).

Elle n'hésite pas également à assumer des tâches dépassant parfois son poste afin de réagir instantanément aux défaillances d'un membre ou du groupe : prise en main de l'introduction au cours d'une plénière où le président a un contretemps, rédaction de synthèses et de posters présentant les résultats

d'une étude, participation à un colloque pour présenter des résultats, suivi rapproché des travaux des stagiaires du comité, etc.

La capacité à savoir remplacer des personnes de tous statuts (scientifiques ou gestionnaires) au pied levé et dans un grand nombre de domaines n'est pas sans difficultés. C'est ce que raconte un ancien animateur en prenant du recul sur son ancien poste :

« C'est rigolo parce que, moi ce que je me suis dit *a posteriori* par rapport à ce travail c'est que c'est un travail qui pour moi dégageait pas mal de pression parce que justement il y a ça : il faut assurer sans avoir de garantie que les gens vont être fiables. Et il faut assurer dans tous les domaines. Je me souviens d'une réunion de la commission diversité biologique où on se demandait comment on allait préciser les questionnements du gestionnaire et les questions qu'on allait traiter. On avait eu une réunion avec le directeur, les chargés de mission sur les questions faune/flore, quelques scientifiques et ça partait dans tous les sens. On est sorti de là en se demandant : qu'est-ce qu'on va en faire ? Et moi j'avais ça. C'était une réunion de gestionnaires et il a fallu que j'en fasse un quatre pages derrière pour la réunion de la commission [du CS] qui suivait. Et après quand j'ai retrouvé mon directeur il m'a dit : Wouaw tu t'es bien démerdé. Mais moi au sortir de la réunion j'avais pas tous les éléments et pas les capacités de réflexion sur ces questions de conservation. A des tas de moments il faut être capable de s'emparer de sujets, de les restituer au comité consultatif, de les restituer à la commission X ... Et c'est vrai que ça demande à la fois d'être curieux, d'être polyvalent. »

Ce témoignage révèle que cette fonction nécessite une formation permanente, de savoir trouver les ressources adéquates et de tenir un rôle complexe et évolutif en toutes circonstances. Le caractère chronophage de l'investissement d'une telle fonction a souvent été souligné. C'est ce dont ont témoigné les animateur·rices mais encore plus leurs responsables hiérarchiques :

« En tant que responsable d'équipe des fois je suis inquiète quoi de cet investissement. Y a beaucoup de choses qui reposent sur elle, c'est un peu de la... c'est la plaque centrale, si Carole est pas là déjà ça marche plus je pense. Et en même temps je suis aussi inquiète parce qu'elle même se fait prendre au jeu parce que c'est super intéressant, et en même temps aussi moi en tant que responsable d'équipe et de personnes c'est difficile (...) y a beaucoup d'heures quoi, y a beaucoup d'investissement, beaucoup de fatigue. C'est quelque chose qui me satisfait pas. Et j'ai aussi ma part de responsabilité, mais j'arrive pas pour l'instant, on arrive, on en discute... » (extrait d'entretien avec Marie Heuret).

### **Une fonction ou un métier ?**

Le travail effectué par les responsables scientifiques apparaît à l'intersection de plusieurs métiers. On retrouve une partie des compétences mobilisées par les courtiers de la connaissance, les professionnels de la médiation scientifique (Richard et Barrett, 2011) ou des chargés de mission de valorisation de savoirs scientifiques dans des établissements publics



scientifiques et culturels ; mais également chez les chargés de recherche ou des responsables de projets scientifiques employés par des institutions de recherche. La notion d'animateur.trice scientifique semble se référer à un ensemble d'activités plutôt qu'à une profession précise. Si l'inter-médiation est une fonction, elle ne s'incarne pas dans un métier unique. En outre, le travail d'animation d'un conseil scientifique se nourrit des autres facettes des missions de responsable scientifique et ne peut exister sans elles. Le statut hiérarchique, l'environnement organisationnel et le métier originel de l'animateur influent sur la manière d'exercer cette fonction. C'est ce que relève un membre en comparant Richard et Carole :

« -X : Asters travaille pour nous, Carole nous prépare nos séances et nous prend par la main quand on oublie d'aller au ... Voilà, elle a ce rôle d'animateur, si tu veux, elle nous bichonne. Tu vois bien qu'elle est animatrice du CS. Et Richard, il est chef du service scientifique. Ça n'a rien à voir. (...) Richard, il nous bichonne pas dans ce sens-là, en tout cas au CS. Il nous bichonne dans le sens il fait en sorte qu'on soit bien accueilli, qu'on mange bien ... Ok, il nous bichonne dans ce sens-là. Tu vois, il pose le problème, il dit « voilà, vous avez tous reçu cette information, maintenant, on y va, on bosse quoi. ».

- G : Il te parle en ...

-X : En manager. Ouais. Bien sûr. C'est un gestionnaire, un administrateur, et à côté c'est un animateur. Voilà. »

Ce témoignage renforce le constat de la multiplicité des formes que peut prendre un travail d'animation de conseil scientifique.

Le cœur de ce travail reste toutefois fondé sur la construction et l'entretien de relations, qui sont au centre de la « technologie professionnelle ». L'activité d'animation articule étroitement une expertise, un positionnement cognitif et des pratiques d'interaction et s'apparente à un métier relationnel (Demailly, 2008). Richard a pu avoir ainsi tendance à s'identifier au travail que réalise Thierry Tatoni, directeur du laboratoire de l'IMBE :

« Thierry, il n'a plus fait de science directement après sa thèse mais de l'encadrement. Thierry, il fait comme moi, de la mise en relation. »

### **Des trajectoires professionnelles hybrides**

Morgan Meyer parle à propos de la carrière professionnelle des courtiers du savoir de « trajectoire frontière » (Meyer, 2010a). Ceux ou celles-ci ne suivent pas une trajectoire qui mènerait à leur inclusion dans l'un ou l'autre monde mais « doivent conserver une trajectoire partiellement reliée aux deux mondes qu'ils relient eux-mêmes ». Cette place à la frontière a été ouverte par leur trajectoire initiale mais leur permet également d'acquérir le capital nécessaire pour réaliser leur travail.

« Etre dans un dispositif comme ça, la difficulté c'est de comprendre comment se structurent les organismes de recherche et de trouver sa place. Le fait d'avoir un pied dedans cela nous oblige à comprendre ce qui s'y passe. Dans le cas inverse on reste observateur extérieur, ce n'est pas tout à fait pareil. Quelquefois se mettre dans la dynamique, cela nécessite aussi de

prendre le costume, de dire on y est pleinement.» (extrait d'entretien avec Pierre-Eymard)

S'ils sont parfois « obligés de mettre le costume », ils ne seront jamais pleinement chercheurs. Ils elles évoluent dans une forme de marginalité par rapport aux mondes qu'ils côtoient : ils ne sont ni tout à fait chercheurs, ni tout à fait gestionnaires.

« Et aux Écrins, qui parle ? Richard beaucoup, qui lui fait part de cette connaissance, mais lui, il est complètement décomplexé par son statut de semi-chercheur de toute façon, par son ... Lui, il est tout à la fois. Bon, en tout cas, il a toutes les qualités, et au sens il peut cocher la case « je suis un scientifique », « j'ai une connaissance du terrain », ... Il coche toutes ces cases. Ça ne veut pas dire que dans toutes ces cases, il est fort » (extrait d'entretien avec une chercheuse).

Ils ou elles interviennent simultanément dans des milieux avec des intérêts divergents et fondent leur compétence sociale dans leur capacité à se poser en relais entre ces groupes, ces milieux et ces organisations mais également à travailler avec et à côté d'eux.

Ils ou elles traversent ainsi régulièrement des frontières professionnelles cognitives, sociales voire économiques. Comme le dit Shinn à propos des « technologues de recherche », « ils font deux choses à la fois : maintenir des différenciations et des divisions de travail instituées et les violer » (Shinn, 2002 p. 611, cité par Meyer, 2013, p. 19). Bien souvent ce travail, les circulations et les mouvements qu'ils produisent sont peu visibles. L'invisibilité des connaissances et du travail des acteurs intermédiaires a souvent été soulignée. Elle peut avoir des avantages parce que ceci est « pleinement compatible avec les principes de la position interstitielle et une telle mesure réduit considérablement le risque de jalousie et d'hostilité » (Shinn et Joerges, 2002, p. 21 cité par Meyer, 2013, p.20). Enfin cette invisibilité semble inévitable comme le conclut Morgan Meyer : « parce que le rôle des courtiers du savoir est de déplacer, de faire bouger, de faire circuler des savoirs à travers des frontières, vouloir ériger des frontières (autour de leurs propres pratiques)<sup>211</sup> n'est probablement pas une option durable » (Meyer, 2013, p.20).

Ces inter-médiateurs sont des acteurs centraux, c'est-à-dire reliés à un grand nombre d'individus et d'intermédiaires et bien souvent une connexion essentielle entre des groupes qui s'ignorent. Leurs changements de statuts et de positionnements impliquent une trajectoire professionnelle particulière, à la fois sur le long terme et au quotidien dans leur travail. Ils ou elles doivent sans cesse jongler avec l'ambiguïté de leur positionnement et sont tenus de maîtriser une pluralité de rôles et de connaissances et de les mettre en œuvre dans différents lieux de l'espace social.

---

<sup>211</sup> Et donc par là d'afficher leur statut et rendre visible leur profession.

## Conclusion

L'étude de terrains et de situations où se déploient plusieurs formes d'intermédiation permet de comprendre les mécanismes mobilisés pour faire vivre et opérationnaliser l'interface entre chercheur·ses et gestionnaires dans des contextes d'institutions publiques tels que les espaces protégés.

Le choix d'un cadre théorique combinant plusieurs approches dans le cadre d'un concept lui-même mouvant n'est pas sans failles : entre transfert passif et actif ; compliqué et complexe ; sans et avec transformation, plusieurs registres sont constamment déployés dans ces arènes du courtage du savoir comme l'avaient pressenti Schierlf et Meyer. L'apport principal de cette étude à partir des conseils scientifiques est de montrer que plusieurs acteur·rices jonglent d'eux-mêmes ou d'elles-mêmes entre ces différents registres. Même si l'ensemble des participant·es (physiques ou discursifs) a un rôle d'intermédiaires, il s'avère qu'un petit groupe d'acteur·rices prend en charge l'essentiel des activités d'inter-médiation. En stimulant la zone frontière, entre acteurs aux approches ou parcours similaires, ils·elles créent un espace de dialogue qui se répercute sur l'ensemble des interactions.

La focalisation sur les trois animateur·rices que j'ai côtoyé·es sur mon terrain et la mobilisation d'une vidéo de recherche m'ont permis de saisir finement leurs pratiques dans la construction de relations fondées sur les circulations. L'aptitude à circuler d'une arène institutionnelle à l'autre et à intervenir dans différents lieux se fonde sur des compétences plurielles. Cette description invite en outre à penser qu'à la différence des courtiers du savoir identifiés par Morgan Meyer, cette fonction ne pourrait se suffire à elle-même. Ce positionnement individuel à la frontière nécessite de construire des implications et des régulations sociales pour jongler entre des identités multiples qui, nous le verrons, se retrouvent dans une moindre mesure chez une partie des membres de ces « communautés frontières ».

Enfin, même si ce chapitre visait à démontrer que l'inter-médiation ne repose pas uniquement sur des enjeux cognitifs, il est évident que pour les acteurs le produit final de cette mise en circulation d'individus et de traduction de divers référentiels est la production d'une nouvelle forme de savoirs, qualifiée de *brokered knowledge* (Meyer, 2010a). Elle se définit selon les auteurs comme un savoir qui a été désassemblé puis réassemblé ; un savoir rendu plus robuste, plus utilisable, un savoir destiné à servir localement à un moment donné.

L'étude précise d'un « dossier », la translocation de gélinottes des bois du Vercors aux Pyrénées espagnoles, permettra de déployer dans le chapitre suivant l'analyse sur l'ensemble des domaines de l'inter-médiation ici restés en suspens.

## Chapitre 7

### La gélinotte des bois dans le Vercors : un exemple de socialisation des savoirs



Photo 28 : Gélinotte des bois © Jean-Lou Zimmerman

## Introduction

Les zones frontières construites à partir et autour des conseils scientifiques s'opérationnalisent grâce à des pratiques et techniques d'inter-médiation particulières. Elles permettent de construire un milieu d'interface propice à des échanges entre participant-es d'horizons variés qui se rassemblent pour débattre autour d'enjeux de gestion ou de connaissance de la nature. La mobilisation de la connaissance scientifique dans des contextes d'action publique a été largement étudiée (Maxim et Gérard, 2015). Mais, je l'ai montré précédemment, les scientifiques n'interviennent pas uniquement comme des producteurs de connaissance, ils-elles mènent parfois un travail de facilitation des négociations entre mondes et sous-mondes sociaux.

C'est à la lumière de cette double perspective que ce chapitre se concentre maintenant sur l'analyse des dimensions cognitives qui se développent au cours de la construction, de la diffusion et de la mobilisation d'un avis d'un conseil scientifique.

L'organisation de séances d'interactions collectives, réunissant des acteurs d'horizons diversifiés, doit permettre d'échanger et de mettre en ordre des connaissances variées, statuer sur des incertitudes et réfléchir collectivement à des problèmes complexes. L'examen du travail effectif des comités d'experts a déjà montré qu'ils ne constituent pas des groupes homogènes de spécialistes s'exprimant sur un parfait pied d'égalité (Granjou, 2004). Le secteur de la protection de la nature est caractérisé par l'existence de représentations contradictoires des problèmes et des objectifs des politiques, portées par différents groupes sociaux au sein même des conseils scientifiques (voir chapitre 3). Dans ce contexte, le savoir scientifique ne peut jamais se dégager totalement de ces oppositions pour se situer en position de surplomb. S'intéresser aux dimensions cognitives ne doit pas faire oublier la permanence des rapports de pouvoir dans lesquelles elles s'inscrivent (Henry, 2011).

Ce chapitre explore les processus et les facteurs de socialisation des savoirs à partir du développement d'une situation où le travail concret des participant-es à un conseil scientifique s'exprime dans un système de rapports socio-institutionnels<sup>212</sup>. Il s'agira donc moins ici de mettre en lumière le travail d'individus particuliers<sup>213</sup> que d'analyser des dynamiques cognitives collectives insérées dans des structures institutionnelles internes et externes.

Le terme de socialisation des savoirs apparaît premièrement dans un colloque organisé par le Centre de Recherches et d'Études Sociologiques Appliquées de la Loire les 14 et 15 mars 1985 et intitulé « Situation d'expertise et socialisation des savoirs ». Cette notion permet de réfléchir

---

<sup>212</sup> Ce chapitre développe un chapitre d'ouvrage à paraître.

<sup>213</sup> Mais l'on retrouvera tout au long de ces pages quelques acteurs centraux à partir desquels se concentrent, comme à l'accoutumée, les circulations et appropriations des savoirs. Conformément à ce que j'ai montré dans le chapitre précédent, la composition du collectif engagé est propre à chaque situation. Pierre-Eymard par exemple apparaît plus en retrait sur ce dossier.

aux formes que prennent la convocation, l'expression, la mobilisation, l'appropriation, la diffusion et la publicisation des savoirs dans des logiques et des cadres professionnels et politiques déterminés par les appartenances sociales des participant·es aux situations d'expertise (Dumoulin et al, 2005). L'étude des espaces et lieux de socialisation des savoirs permet ainsi de mettre en lumière de possibles transformations des rapports entre science et politique.

Plus précisément dans ma thèse, étudier la socialisation des savoirs dans ce contexte permettra de répondre à la question suivante : Comment les savoirs produits par des acteurs qui appartiennent – par leurs titres, leurs statuts et leurs modes de légitimation – à des espaces scientifiques pluriels circulent-ils, comment sont-ils appropriés et par quels mécanismes peuvent-ils devenir des savoirs pour l'action publique ?

Plusieurs questions s'ouvrent alors. La première porte sur la qualification des savoirs des acteur·rices des conseils scientifiques caractérisés par leur multipositionnalité.

La cartographie des espaces intermédiaires qui organisent la rencontre entre des savoirs, leurs producteurs et les acteurs investis permettra alors de comprendre comment sont mobilisés ces savoirs pluriels, qui peuvent être à la fois organisés selon des logiques reconnues par des institutions ou ordres professionnels, et à la fois peu reconnus et légitimes dans ces instances.

À quelles conditions un savoir se trouve-t-il aujourd'hui convocable publiquement ? En quoi ces facteurs indiquent-ils des réarrangements internes ou externes, dans la délimitation des frontières ou la désignation des problèmes ?

Enfin, le tissu de relations catalysé par les conseils scientifiques permet de s'interroger sur l'art de croiser des réseaux, de savoirs et de compétences pour examiner une problématique environnementale complexe.

C'est à partir de l'étude d'une controverse environnementale<sup>214</sup>, à la fois locale et nationale, alimentée par le conseil scientifique du Vercors que je tenterai de répondre à ces questions. En 2015, ce conseil est saisi sur la capture de gélinottes des bois (*Bonasa bonasia*) dans la réserve naturelle du Vercors afin d'alimenter un programme de réintroduction sur le versant espagnol des Pyrénées. S'ensuit alors une série d'avis et d'échanges entre instances et acteurs concernés que j'ai pu suivre jusqu'en 2017.

Ce cas, singulier par l'ampleur qu'il a prise sur mon terrain, permet de documenter l'ensemble des dynamiques autour des savoirs qui se rencontrent dans ces zones d'interface entre science, gestion et politique. En effet, fondé sur un problème diplomatique dépassant le territoire, les enjeux

---

<sup>214</sup> Les controverses environnementales se définissent par la confrontation de différents rapports au monde qui s'échelonnent sur une gamme allant de « l'expérience singulière d'un territoire » (Rui, 1999) à la saisie experte par des catégories, des instruments, des règlements produits et stabilisés par les institutions les mieux établies.

politiques apparaissent plus fortement que dans les autres cas que j'ai pu étudier.

Néanmoins, le projet s'est construit, à l'instar d'autres problématiques environnementales, dans un cadre de connaissances limitées où les incertitudes priment (combien y-a-t-il d'oiseaux ? peut-on réintroduire des espèces sauvages ?). Se mêlent de multiples actants et perspectives : des oiseaux appartenant à une espèce et un ordre « emblématique », les galliformes de montagne, deux milieux naturels aux statuts de protection différent (les hauts plateaux du Vercors et le Val d'Aran espagnol), deux États (la France et l'Espagne), des moyens techniques très spécialisés (la capture et le transport des animaux), des professionnels (les gestionnaires, les chercheurs et d'autres scientifiques), diverses arènes de débats scientifiques sur la pertinence du programme, diverses arènes de concertation (conseil d'administration, comité consultatif, CNPN) et des fédérations d'acteurs (fédérations de chasseurs, associations de protection de la nature, observatoire des galliformes de montagne).

Plusieurs controverses se développent à partir de ce projet : sur la place des savoirs issus des sciences sociales, sur l'intérêt de prendre en compte l'existence de controverses locales à une échelle transnationale, sur différentes méthodologies scientifiques, sur le fondement et les modalités des politiques de réintroduction d'espèces sauvages.

L'analyse de ce cas interroge la capacité spécifique des participant·es aux conseils scientifiques à réunir et à composer avec de multiples formes de savoirs pour traiter des questions environnementales et illustre plus généralement une des façons dont la science peut contribuer aux débats publics. Après avoir retracé à grands traits l'histoire des gélinottes, je m'appuierai sur des descriptions empiriques pour faire émerger une analyse des dynamiques de socialisation des savoirs scientifiques en situation d'action publique.

Premièrement, la description de la pluralité des connaissances mobilisées dans l'examen scientifique d'une controverse territoriale et des jeux politiques permettra de dépasser des dichotomies classiques et de montrer que la sphère scientifique, loin d'être homogène, est traversée par de multiples manières de savoir.

Deuxièmement, le récit des dynamiques d'expression, de partage et de sélection des savoirs dans l'élaboration et l'écriture d'un avis questionnera la capacité d'expression de savoirs minoritaires, notamment ceux « issus des sciences humaines et sociales » et la construction de leur légitimité pour être convoqués en tant que « savoirs pour l'action ».

Enfin, les récents développements de la controverse permettent de documenter les phénomènes temporels et spatiaux de la pluridisciplinarité et de l'appropriation individuelle des savoirs ainsi que leurs effets sur les collectifs engagés.

## 7.1. La découverte du projet et de l'espèce

### 7.1.2. Quand une politique transfrontalière pyrénéenne impacte les hauts-plateaux du Vercors

#### Un projet de translocation de gélinottes

En 2015, l'annonce d'une réintroduction de la gélinotte des bois dans le Val d'Aran, une région située dans les Pyrénées centrales espagnoles arrive aux oreilles des gestionnaires du Parc du Vercors.

Ce projet s'inscrit dans une politique de collaboration transfrontalière en faveur de la biodiversité du massif pyrénéen entre l'Espagne, l'Andorre et la France. Une « Stratégie Pyrénéenne de Valorisation de la Biodiversité » (SPVB) a été adoptée en 2014 et l'un de ses axes vise à réintroduire des espèces disparues du massif pyrénéen. Une déclaration d'intention a ainsi été signée en 2014 par les trois ministres en charge de l'environnement. Deux opérations sont identifiées : la réintroduction du bouquetin ibérique dans le PN des Pyrénées et le PNR des Pyrénées ariégeoises ; et la réintroduction de la gélinotte des bois, disparue du massif depuis le début du XX<sup>ème</sup> siècle. Néanmoins ce deuxième projet est très peu détaillé dans les textes que j'ai pu me procurer.

Durant l'été 2014, trente-huit bouquetins ibériques capturés en Espagne sont relâchés dans le Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises et dans le Parc national des Pyrénées. Plusieurs lâchers suivent en 2015 et 2016.

Ce premier projet s'étant concrétisé avec succès, le deuxième volet de la coopération autour de la gélinotte des bois est lancé. L'Espagne a donné des bouquetins, elle attend maintenant des gélinottes :

« Si tu veux, il y avait eu un truc “pétrole contre nourriture”, non-dit, mais c'est clair que c'est ça. En gros, “vous nous filez les bouquetins et on vous file les gélinottes”. Mais c'est écrit nulle part » (extrait d'entretien avec un partenaire du projet).

L'idée de réintroduire des gélinottes dans le Val d'Aran date de quelques années. Le réseau pyrénéen des galliformes de montagne (GALLIPYR) a lancé en 2007 un programme (projet POCTEFA - financement INTERREG) de plusieurs actions sur le grand tétras, la gélinotte, la perdrix grise de montagne, le lagopède alpin. L'ONCFS et l'Observatoire des galliformes de montagne (OGM –France<sup>215</sup>) et le Conseil Général du Val d'Aran (CGA) sont partenaires de ce programme. C'est dans ce cadre, et donc en dehors de la SPVB, qu'est envisagé un test de translocation de gélinottes en 2011 :

---

<sup>215</sup> L'observatoire des galliformes de montagne est une association de protection de l'environnement basée à Annecy qui assure le suivi des six espèces de galliformes de montagne présentes en France. De nombreux acteurs institutionnels sont membres de cet observatoire, dont l'ONCFS, des PNR, des RNN ou des PN des Alpes et des Pyrénées françaises.



« parce que ça s'est fait au début, cette manip avec les Espagnols, où on l'a fait entre potes, tu vois ? Ça s'est fait en dehors de toute... Où le test, le test on l'a fait, mais on n'a pas fait de papier hein. Les Espagnols étaient demandeurs, ils le demandaient depuis des années ! A l'ONC, nous on leur avait dit non au début, pis ils réinsistaient, pis après il y a eu un cadre sur les galliformes et puis dans le cadre de ce projet, ça a été réactivé entre l'ONC, les fédés et puis les Espagnols. Et du coup il y a eu un truc... Dans le cadre de ce projet, ben ils ont eu quelques financements. On a accepté de faire un test ; sous la pression, on s'est dit bon, d'accord, on fait un test. On fait un test, on ne fait pas une réintroduction... » (entretien avec un agent de l'ONCFS).

Ce test est réalisé sur la commune d'Auzet (Alpes de Haute-Provence)<sup>216</sup>, où la population de gélinottes est particulièrement bien connue car Marc Montadert spécialiste français et européen de la gélinotte a effectué sa thèse en 2005 sur ce terrain. En outre, la communauté de communes d'Auzet soutient le projet. Un compte rendu de cette translocation est rédigé en octobre 2011. Le projet de réintroduction prend forme dans la foulée. Un rapport est commandé par le ministère de l'environnement à l'ONCFS afin de déterminer les sites de capture<sup>217</sup>. Marc Montadert est missionné :

« Et quand le projet a vraiment pris forme, et ben le Ministère a demandé de faire un rapport là-dessus. Et c'est là où j'ai dit, où j'ai développé un argumentaire pour dire qu'il fallait un deuxième site. J'ai fait un rapport là-dessus commandé par le Ministère en 2012. »

Le rapport avance trois arguments pour compléter le site d'Auzet :

- ◆ ne pas impacter démographiquement une seule population ;
- ◆ « faciliter l'acceptation locale des prélèvements » ;
- ◆ diversifier la génétique : « une étude récente a permis de démontrer que la diversité génétique des gélinottes de Auzet était nettement plus faible que celle des gélinottes des Alpes du nord ou du Jura, probablement du fait de l'histoire récente de son implantation à partir d'un faible nombre d'individus (Rozsa, 2011) ».

Quatre critères sont pris en compte pour choisir un deuxième site : l'effectif minimum de gélinottes au printemps, la densité, l'accès au milieu en automne et le temps de transport jusque dans le Val d'Aran. Quatre territoires sont étudiés et le rapport conclut que les hauts plateaux du Vercors « est à notre connaissance le seul autre site véritablement adéquat ».

<sup>216</sup> Voir le site internet de l'ONCFS le 28 octobre 2011 : <http://www.oncfs.gouv.fr/Galliformes-de-montagne-dynamique-des-populations-et-ru465/Reintroduction-de-la-gelinotte-des-bois-dans-les-amp-nbsp-ar1209>

<sup>217</sup> Montadert. 2012. Réintroduction de la gélinotte des bois (*Bonasa bonasia*) dans les Pyrénées catalanes. Etude de faisabilité à partir de captures réalisées dans le massif alpin français, Rapport d'étude commandé par l'Office National de la Chasse et de Faune Sauvage, le 15 décembre 2012.

Finalement, en janvier 2015 une lettre du conseil général du Val d’Aran est envoyée à la DREAL Rhône-Alpes afin d’ouvrir une demande d’autorisation de capture de gélinottes des bois, « dans la quantité, temporalité, lieu de capture et d’autres conditions techniques à bien vouloir nous spécifier afin de mettre en œuvre la réintroduction mentionnée ». C’est ainsi que le projet s’invite dans le Vercors et que les débats sont lancés.

Cette demande déclenche alors une série de consultations des instances publiques. Comme on peut le voir dans la chronologie ci-dessous, au moins sept avis sont rendus par les instances consultatives entre 2015 et 2017 :

- ◆ deux avis du conseil scientifique du Vercors (voir annexe 15) ;
- ◆ un avis du gestionnaire de la RNN ;
- ◆ un avis de la commission faune du CNPN ;
- ◆ un avis du GEOC, le Groupe d’Experts sur les Oiseaux et leur Chasse<sup>218</sup>, une instance nationale au service du ministère de l’Écologie, du Développement durable et de l’Énergie (MDDE) ;
- ◆ deux avis du comité consultatif de la RNN.

Plusieurs documents ont également été rédigés par le Ministère et l’ONCFS afin de répondre à ces avis.

C’est le premier avis du conseil scientifique, défavorable au projet, qui a complexifié le programme initialement fixé et a conduit à retarder les opérations de translocation de gélinottes. Au moment où j’écris ce chapitre, la réalisation du projet n’est toujours pas assurée. Initialement prévues en 2016, les translocations se réaliseront peut-être à l’automne 2018.

C’est l’ensemble des processus socio-politiques liés à la rédaction des avis consultatifs, aux débats préalables, à leurs effets et aux acteurs enrôlés que j’ai suivi au cours de mon travail de terrain dans le Vercors. Ce sujet, qui est devenue une controverse, est symptomatique de l’ensemble des dynamiques cognitives se développant au cours de la constitution, de la rédaction et de l’énoncé d’avis dits scientifiques et de leurs transmissions à d’autres mondes.

### **Chronologie des avis**

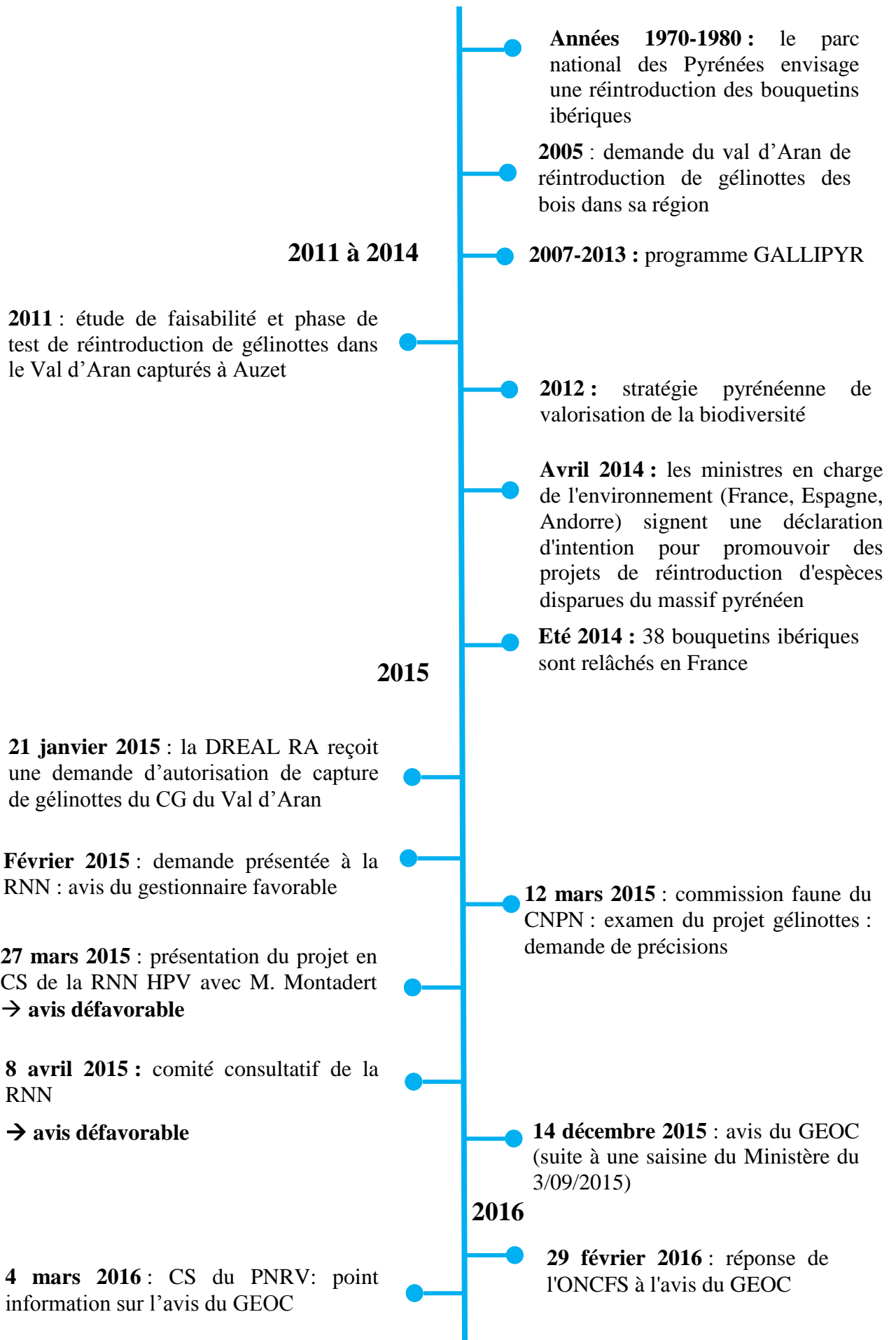
La chronologie ci-dessous représente l’ensemble des étapes du projet de réintroduction de la gélinotte, précédant et suivant le rendu de l’avis du conseil scientifique du Vercors du 27 mars 2015. Les étapes inscrites à partir de 2018 sont prévisionnelles et m’ont été indiquées par le PNR du Vercors et le président du CS en août 2017.

---

<sup>218</sup> Le GEOC est une instance créée en 2009 en vue de fournir un avis scientifique collégial concernant la gestion des oiseaux sauvages. Il est composé de neuf membres nommés en raison de leurs compétences scientifiques, le secrétariat étant assuré par le Muséum national d’histoire naturelle. Le GEOC examine les questions posées par le ministre chargé de la chasse, sur la base de documents relatifs à ces questions. Les membres sont issus de l’université, de l’ONCFS, du CNRS, de bureaux d’études, d’associations et d’un CEN: Vincent BRETAGNOLLE (président) ; Mathieu BOOS ; Pierrick BOCHER ; Elisabeth BRO ; Michel-Alexandre CZAJKOWSKI ; Cyril ERAUD ; Michel GAUTHIER-CLERC ; Francis MEUNIER ; Olivier DEHORTER. Cf. <http://geoc.mnhn.fr/>

## Chronologie du projet en VERCORS - RHONE-ALPES

## Chronologie du projet PYRENEES ET PARIS



**Printemps 2016** : échanges ponctuels entre le PNRV et le MEEM

**11 mars 2016** : réponses apportées par le MEDDE avec le concours technique de l'ONCFS aux questions posées par le CNPN, LPO, PNR Vercors

**2017**

**10 nov 2016** : réponse du CG Val d'Aran aux suggestions du GEOC

**7 mars 2017** : CS du Vercors : présence du MEEM, ONCFS, ONF et CG Val d'Aran

→ avis réservé

**10 mars 2017** : lettre du MEEM au président du PNR du Vercors l'enjoignant à réaliser « les démarches nécessaires à la sensibilisation des acteurs concernés autour du projet » et « une concertation au courant du second trimestre 2017 »

**16 mars 2017** : comité consultatif de la RNN : le dossier est abordé pour information ; l'avis du CS est formulé par le président ; le vote au CC est repoussé en juin 2017

**Printemps 2017** : tentatives de médiation du PNR avec le monde de la chasse et des associations de protection de la nature

**4 Juillet 2017** à Lans en Vercors

**Matin** : rencontre entre acteurs locaux et espagnols

**Après-midi** : comité consultatif RNN HPV  
→ vote favorable sous réserve

**2018**

rencontre entre acteurs du Vercors et acteurs espagnols en Espagne

**Hiver 2017-2018** : groupe de travail mixte piloté par le conseil scientifique : construction d'une méthode pour estimer la population sur la réserve

**Printemps 2018** : réalisation de la méthode sur la RNN HPV

**2018** : nouveau comité consultatif, nouveau vote envisagé selon les résultats obtenus

**Automne 2018** : capture de gélinottes sur les sites

### 7.1.2. La gélinotte des bois : une espèce discrète sur le terrain et dans la gestion

La gélinotte des bois est souvent présentée comme « espèce patrimoniale » dans le Vercors mais elle est plus discrète et moins connue que d'autres emblèmes de ce territoire.

La réserve naturelle des Hauts Plateaux abrite cent trente et une espèces d'oiseaux dont quatre-vingt-onze espèces nicheuses. Cette diversité est favorisée par les habitats et les altitudes du territoire qui s'égrènent de l'étage montagnard à l'étage alpin. Il est possible d'y croiser des espèces nordiques, reliques de l'époque glaciaire, comme la gélinotte des bois. La gélinotte n'est pas beaucoup citée dans le plan de gestion de la réserve naturelle nationale des Hauts Plateaux du Vercors. Elle ne fait pas partie des espèces protégées dans le cadre de la stratégie nationale de la biodiversité (qui sont les vautours [dont le gypaète barbu déjà rencontré au fil de ces pages], le loup, le bouquetin et le tétras-lyre) et n'est pas non plus listée dans les « espèces emblématiques » de la réserve qui comprend la chevêchette d'Europe, les vautours, le tétras-lyre, le bouquetin et le loup. Dans la famille des galliformes, c'est surtout le tétras-lyre qui est à l'honneur puisqu'il est, avec la tulipe sauvage, un emblème du Parc Naturel Régional du Vercors. La gélinotte est néanmoins mentionnée comme une espèce faisant l'objet de plusieurs plans de restauration élaborés en 1994 par l'ONCFS aux côtés de la perdrix bartavelle et du tétras-lyre.

C'est en outre une espèce particulièrement difficile à repérer sur le terrain, même par les spécialistes, ce qui complique fortement le suivi des populations.



Photo 29 : Représentation d'une gélinotte des bois sur un panneau d'entrée dans la réserve naturelle des hauts-plateaux du Vercors. © Rémi Da Silva

La gélinotte des bois est la plus petite représentante des galliformes et de la famille des tétraonidés. L'aspect général du plumage est de type feuille morte, avec un dos et des couvertures roux-brun tachées de blanc et une face

inférieure claire maculée de virgules sombres. La queue, grise avec l'extrémité formée d'une large bande noire bordée de blanc, présente un aspect typique. C'est une espèce strictement sédentaire qui vit généralement en couple sur un domaine restreint de 10 à 50 ha en fonction de la ressource alimentaire présente. La gélinotte vit dans des habitats forestiers, de 200 m jusqu'à 1 900 m d'altitude. C'est une espèce qui ne quitte pratiquement jamais le couvert protecteur des arbres. Elle recherche des types de boisements bien particuliers, caractérisés par une structure diversifiée aussi bien verticalement qu'horizontalement et offrant un couvert indispensable à sa protection.



Photo 30 :  
Gélinotte des  
bois, © Jean-Lou  
Zimmerman

En France, la gélinotte occupe essentiellement les massifs forestiers de l'Est du pays, Vosges, Jura et Alpes. Elle existe encore dans les Ardennes, sa présence est relictuelle dans le Massif Central ainsi que dans les Pyrénées où elle semble avoir disparu au début du 20ème siècle, bien que quelques observations aient été faites dans les années 1980 et 1990.

Elle est l'espèce de galliformes dont l'aire de distribution s'est le plus fortement réduite au cours des cinquante dernières années avec la disparition quasi complète des populations de basse altitude et une raréfaction dans certains massifs de moyenne altitude. Cependant, la gélinotte est en expansion dans les Alpes du sud où elle colonise progressivement la plupart des forêts de montagne des Alpes de Haute-Provence depuis cinquante ans. Les densités varient beaucoup selon les milieux, de moins d'1 couple aux 100 hectares à 4 ou 5 dans les habitats favorables du Jura ou des Alpes. Les principales menaces qui pèsent sur la gélinotte sont les changements dans la structure et la composition des habitats forestiers, conséquence, selon les lieux, de l'intensification de la sylviculture, ou au contraire de son abandon, notamment dans les forêts à dominante feuillue autrefois gérées en taillis favorables à l'espèce. Bien que

chassable, la gélinotte n'est plus tirée que dans trois départements alpins (dont l'Isère) depuis les années 2000 avec des prélèvements totaux inférieurs à 50 individus.

## **7.2. Première séquence : l'avis du conseil. Exposition de la pluralité des formes de savoirs dans le monde scientifique.**

L'étude des controverses environnementales a mis l'accent sur les négociations entre les différentes formes de savoirs et groupes d'acteurs, parfois concurrentiels dans le développement de problématiques territoriales. Ces analyses s'appuient généralement sur des typologies de savoirs construites sur des oppositions binaires : les savoirs locaux et autochtones sont opposés aux savoirs généralisés ou mondialisés, les connaissances tacites ou implicites aux connaissances explicites, les connaissances traditionnelles aux connaissances scientifiques...

Les recherches ont permis de mettre en lumière au sein du groupe des scientifiques, souvent considéré comme une entité monolithique, les dynamiques, les cultures épistémiques, les rapports de force et les stratégies qui se côtoient dans des situations d'expertises (Bonneuil, 2006, Guillet et Mermet, 2013, Coreau et al, 2013, Petit et Barataud, 2015). Mais peu de travaux se sont attachés à décrire, dans le cours de l'action, la pluralité des savoirs scientifiques et surtout « non scientifiques » exprimés par les scientifiques eux-mêmes. C'est ce que cette section de chapitre cherche à réaliser.

### **7.2.1. Le risque des typologies binaires en matière de description des connaissances scientifiques**

L'institutionnalisation de la catégorie conceptuelle de connaissance scientifique a émergé par la structuration d'une profession. Elle monopolise la plus grande partie de la production de cette connaissance. Ce champ a réussi, au moins jusqu'à récemment, à accroître son autonomie et à exercer un certain contrôle sur d'autres domaines grâce à l'établissement d'interactions particulières avec son environnement, telles que le confinement des recherches ou la codification des procédures de transfert à la société (Latour, 1989).

Ces processus peuvent conduire à l'effacement voire l'extinction d'autres types de connaissances, comme l'illustre le cas de la génétique végétale, dans lequel le développement des connaissances scientifiques a donné lieu à un « reflux des savoirs et pratiques des producteurs agricoles relativement à la conservation et l'utilisation de la variabilité génétique » (Bonneuil et

Demeulenaere, 2007). Les phénomènes de démarcation entre science et non science, l'accroissement de son autonomie et la domination relative de ce champ sont le résultat de longs processus historiques, et notamment d'un « travail de démarcation » (« boundary-work ») mené par les scientifiques eux-mêmes (Gieryn, 1983).

Un ensemble de travaux a alors critiqué le « paradigme du déficit » (par ex. Wynne 1996; Hansen et al, 2003) et a appelé à prendre en compte la complexité des compétences et des modes de connaissance humaines. Ils ont souligné qu'il fallait analyser les logiques d'actions des scientifiques au même titre que celles des autres acteurs et non se limiter à les appréhender au prisme de leurs produits finis (articles, rapports etc.). C'est dans ce contexte d'analyse que sont apparus des expressions, des adjectifs ou des qualificatifs accolés aux termes de connaissances ou de savoirs (ex : les savoirs locaux). Pour leurs créateurs et utilisateurs, ces expressions visaient souvent à montrer que la connaissance scientifique n'était pas seule à revendiquer le statut de savoir (Delvaux et Schoenaers, 2012). Les travaux sur ces savoirs visaient souvent à souligner l'existence d'autres modes de représentation du monde, non seulement en montrant leur force, leur caractère unique et leur complémentarité par rapport à la connaissance scientifique, mais aussi en décrivant le rôle important qu'ils jouaient ou pouvaient jouer dans les pratiques des acteurs.

La singularité du terme « *knowledge* » en anglais peut complexifier cette volonté de pluralisation car il est encore facilement associé dans le langage courant au savoir scientifique. Employé essentiellement au singulier, ce mot n'aide pas à mettre en évidence la diversité des connaissances et la construction sociale de différences entre ses diverses formes. En français le terme « savoirs » a tendance à souligner avant tout l'aspect cognitif, plutôt que les dimensions pratiques, corporelles, émotives et intuitives des modes de connaissances ou de « sagesse » (Mercurieff 2002). Il est considéré comme quelque chose qui peut être approprié, détenu, stocké et distribué, afin d'être utilisé, dans une perspective que Cook et Brown (1999) qualifient d'épistémologie de la possession.

À l'inverse, le savoir peut être envisagé comme un « flux » (Steyaert et al, 2016), un processus qui émerge en action, englobant à la fois des représentations objectives et subjectives (Whitehead, 1929). Le savoir peut être compris comme une interaction entre des personnes, leur conférant une capacité épistémique quand il est partagé. En circulant entre des acteurs, les savoirs les rapprochent ou les éloignent.

Dans le domaine des politiques publiques, la recherche a porté sur le rôle joué par ces autres formes de connaissances dans la mise en œuvre des politiques (Pressman et Wildavsky, 1973) ou sur la démocratie délibérative dans une approche philosophique (Bessette, 1980 ; Habermas, 1997). Ce processus académique a alors à son tour contribué à la multiplication des mécanismes participatifs conçus pour donner plus de place à ces « autres savoirs ».

Dans le domaine de l'environnement, comme en témoigne l'inventaire réalisé par Raymond et al. (2010), les termes utilisés pour désigner les



savoirs sont nombreux : traditionnels, informels, dominés, populaires, indigènes, formels, experts, profanes, théoriques, empiriques, pratiques, expérimentaux, autochtones, indigènes, locaux, situés, hégémoniques, paysans...

En raison de la multiplicité des façons dont les connaissances sont aujourd'hui désignées et classées, il existe selon des auteurs un « considerable potential for confusion about the meaning of the terms and their relevance » (Raymond et al, 2010, p. 1767). L'abondance des termes et des types de savoirs affichés s'explique en partie par la variété des secteurs analysés et la diversité des acteurs observés (utilisateurs, populations autochtones, professionnels...).

La majorité de ces qualificatifs s'inscrivent dans des typologies binaires où l'« autre savoir » est opposé aux connaissances scientifiques. Les typologies les plus anciennes sont celles qui opposent les connaissances formalisées aux connaissances partiellement formalisées et les connaissances explicites aux connaissances implicites ou tacites (Polanyi, 1958).

D'autres catégories se fondent davantage sur le critère de l'origine de la connaissance. Celles-ci emploient des termes tels que la connaissance expérimentale ou expérientielle, le savoir indigène (Agrawal, 1995) ou la connaissance traditionnelle (Zamparo, 1996) lorsque les chercheur·ses souhaitent souligner les aspects collectifs ou historiques de la production, de la transmission et de l'évolution de connaissance. Dans sa recherche sur la centrale nucléaire de Sellafield, Wynne (1996) distingue les savoirs liés à l'expérience des savoirs de laboratoire : les premiers sont localisés et correspondent à un rapport holiste et sensible à l'environnement. Dans les sciences de l'environnement, la notion de « traditional ecological knowledge » (TEK) est devenue courante (Roué, 2012).

D'autres typologies se réfèrent à des critères fondés sur la géographie de la validité et de la pertinence de la connaissance : la connaissance locale (Geertz, 1983 ; Fortier, 2005 ; Barthelemy, 2005) s'oppose à la connaissance générique ; les connaissances résidentielles, liées à une fréquentation assidue d'un site donné, contrastent avec la connaissance « cosmopolite » (Kohler, 2011).

Certains termes mettent en évidence le statut professionnel ou l'absence de celui-ci, des producteurs de connaissances, par exemple en séparant les connaissances académiques et les savoirs profanes ou amateurs.

Enfin, dans le même ordre d'idées, certaines expressions peuvent faire référence à des catégories d'acteurs en se référant à la connaissance de l'utilisateur, aux connaissances des citoyens ou aux connaissances professionnelles.

C'est cette dernière catégorie qui est souvent utilisé dans les études sur les collaborations entre scientifiques et praticien·nes. Mesny et Mailhot (2010) distinguent par exemple les « connaissances des chercheurs » des « connaissances des praticiens », envisagées selon les trois dualismes suivants, observés par les auteurs dans le cas des sciences de gestion. Le

premier dualisme oppose les connaissances scientifiques, issues de protocoles rigoureux mis en place par les chercheur·ses, aux connaissances issues du sens commun des gestionnaires, le second les connaissances explicites des chercheur·ses aux connaissances tacites des gestionnaires, « ancrées dans l’action, rarement verbalisées et difficilement verbalisables » (Mesny et Mailhot, 2010, p.39), et le troisième les connaissances pratiques des gestionnaires aux connaissances théoriques des scientifiques.

Ces dichotomies dans les études sur des objets environnementaux ont permis d’analyser les relations complexes entre les savoirs des acteurs dits « locaux » (utilisateurs, professionnels, habitants...) et les décideurs traditionnels de la gouvernance territoriale (Gasc, 2013). La figure ci-dessous récapitule les principales dichotomies employées dans les sciences de l’environnement.

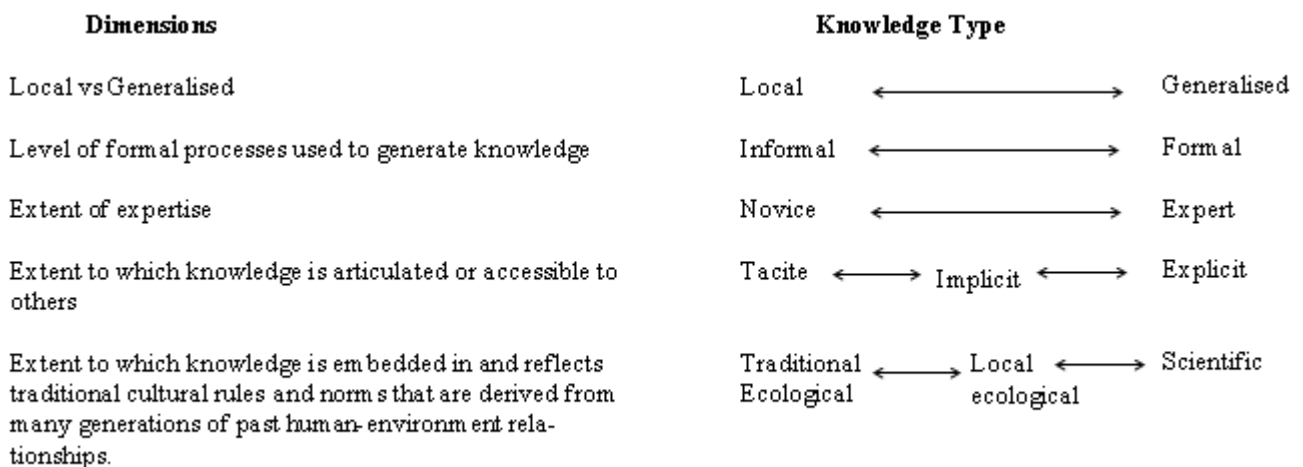


Figure 27 : Dimensions of knowledge types derived from the environmental literature. Some knowledge types may cross different dimensions and others include broader concepts that express multiple aspects (e.g. personal knowledge and lay knowledge might be tacit or implicit, expert or non-expert, but are usually considered to be informal). D’après Raymond et al, 2010.

Mais, l’utilisation massive de ces catégories binaires comporte de nombreux risques. Les catégories de connaissances ont tendance à mettre l’accent sur les différences plutôt que sur les similitudes entre les types de connaissances définis comme tels. Pourtant, les systèmes de connaissances autochtones, par exemple, peuvent être décrits comme « d’une part très différents de la science, mais d’autre part, comme des savoirs systématiques et novateurs » (van der Velden, 2010, p. 3).

Carr et Wilkinson (2005, p. 260) soulignent les similitudes entre les savoirs des scientifiques et ceux des agriculteurs “both groups rely upon their tacit knowledge (. . .). Either group may use systemic (self-reflexive) principles of inquiry. They both develop theories, and both experiment. Both farmers and scientists use observation as a favoured occupational tool. Either group

may use trial and error methods. Both produce new knowledge and apply that knowledge. Further, both groups use peer review mechanisms, albeit in a different format. Each has its own system of cultural “rules” and regulations (which are increasingly overlapping).”

Agrawal (1995) a par exemple montré que l’opposition « traditionnel » / « scientifique » est infructueuse pour l’analyse et devrait être bannie. Selon lui (2002, p. 325), « les tentatives pour tracer une ligne de démarcation rigoureuse entre [le savoir autochtone et le savoir occidental ou scientifique] en s’appuyant sur la méthode, l’épistémologie, la subordination au contexte ou le contenu sont indéfendables. »

En effet ces binarités « ne disent rien des interactions, de l’inspiration ou de la dépendance mutuelle qui peuvent exister entre eux [les savoirs] » (Wynne, 1996, p. 62).

Dans le cadre des savoirs non scientifiques, la grande variété des termes utilisés atténue le risque d’essentialisation de la connaissance. Considérer les savoirs dans une pluralité permet ainsi de rendre floues les frontières de l’expertise (Barbier et al, 2013). C’est la position choisie pour cette thèse.

La connaissance scientifique est, elle, mentionnée dans des termes beaucoup moins variés : formelles, expertes, explicites, théoriques, voire objectives sont les seuls qualificatifs employés (Delvaux et Schoenaers, 2012). Ce langage permet de décrire la science comme un ensemble homogène de connaissances. Pourtant, les différences abondent, premièrement entre les disciplines scientifiques :

« En lettres, en droit, en théologie, et dans une moindre mesure dans d’autres Facultés, nombre de savoirs savants ne sont pas fondés sur la méthode scientifique, mais sur diverses formes d’érudition, sur des procédés de systématisation, de formalisation, d’accumulation, de confrontation, d’organisation, de classification de connaissances spécialisées de haut niveau, mais qui ne viennent ni du laboratoire, ni de l’observation sur le terrain. (...) Dans certaines Facultés orientées vers l’action — médecine, architecture, écoles d’ingénieurs, droit, administration publique, *business schools* — on trouve des mélanges de connaissances scientifiques portant sur des processus dûment étudiés empiriquement et de connaissances portant sur des systèmes de valeurs et de normes. (...) Les savoirs universitaires sont donc loin d’être homogènes, ils ne sont pas tous fondés sur les méthodes d’observation empirique du réel et de validation des hypothèses, caractéristiques de la démarche scientifique. Et leur rapport aux valeurs et à l’action sont divers, de la plus grande extériorité à la plus grande imbrication. On ne peut en outre limiter les savoirs savants aux savoirs universitaires » (Perrenoud, 1994, p.14 ; Perrenoud, 1996).

L’hétérogénéité de la science constitue un résultat central des Science and Technology Studies (Knorr-Cetina, 1999 ; Haraway, 1991). Il existe plusieurs façons de connaître un objet donné, qui peuvent correspondre à des questions spécifiques, des pratiques d’investigation ou des valeurs épistémiques. Les auteur.e-s utilisent alors des notions telles que « *ways of knowing* » (Pickstone, 2000) ou « *styles of knowing* » (Kwa, 2011).

Les chercheur·ses ont particulièrement été intéressé·es par les interactions et les rapports de force entre les différents modes de savoir à l'intérieur de la science ; que ce soit entre sciences de laboratoire et sciences de terrain (Kohler, 2002b ; Strasser, 2010; Arpin et Granjou, 2015), ou entre disciplines autour d'un terrain partagé (Massart, 2016).) Ainsi ce qu'il faut envisager comme un fait scientifique "rests on a range of more or less local, parochial, intra-disciplinary and micro-political conditions" (Grove-White et Michael, 1993, p. 139).

Des auteur·es ont ainsi montré que des savoirs non scientifiques étaient présents dans le processus de production de la connaissance scientifique. Mais les interactions et socialisations de l'ensemble des savoirs exprimés dans des espaces scientifiques et collectifs restent à décrire afin de comprendre comment s'opère la cohabitation entre les différentes formes de connaissances dans les sciences.

## 7.2.2. Pluralité des savoirs chez les acteurs scientifiques

Pour étudier les interactions au sein d'un conseil scientifique, je propose de suivre la proposition de Meyer et Molyneux-Hodgson (2011) à propos des communautés épistémiques. Ces collectifs, auxquels les conseils s'apparentent, sont définis génériquement comme des communautés intéressées par la production et la diffusion de connaissances mais également leurs relations au politique. Pour les analyser, les auteurs préconisent de chercher non pas ce qui est commun dans le collectif mais plutôt ce qui s'y partage (Meyer et Molyneux-Hodgson, 2011). Dans le cas des conseils scientifiques, l'idée constitutive est justement de favoriser le partage de savoirs spécialisés afin de rendre un avis « pour éclairer des aspects de la réalité à prendre en compte pour l'action publique ».

Au cours d'une session où un CS doit exprimer un avis collégial, une gamme de savoirs s'exprime, à la fois scientifiques, profanes, empiriques et tacites. Cette diversité va à l'encontre de l'idée que seuls des savoirs académiques seraient mobilisés par un groupe de scientifiques. Des savoirs disciplinaires, méthodologiques, bibliographiques mais également des techniques ou des apports issus de la connaissance du terrain ou du contexte social se rencontrent.

Lors de la séance du 27 mars 2015, le projet de capture de gélinottes dans le Vercors est porté pour la première fois à la connaissance du conseil scientifique. Treize membres (sur 27) sont présents, dont seulement deux représentantes des sciences sociales. Sont également présents Pierre-Eymard Biron et Benoit Betton.

L'ordre du jour est consacré à l'examen d'autres demandes d'autorisation d'activités dans la réserve : une course en VTT, l'installation d'un équipement de stockage d'eau sur des alpages, des travaux d'entretien de pistes et d'un ruisseau et la réalisation de recherches scientifiques. La

demande de capture de gélinottes requiert un avis formel du conseil scientifique.

Marc Montadert, le spécialiste des gélinottes de l'ONCFS en charge du projet de réintroduction, a été invité. Il lui a été demandé de présenter le programme avant de répondre aux questions des conseiller·ères lors du débat. Plusieurs documents ont été transmis préalablement au conseil, dont les résultats du test de la réintroduction dans les Alpes de Haute-Provence et le rapport concernant le choix des sites de capture.



Photo 31 : Photo-montage représentant le programme de réintroduction de la gélinotte des bois dans les Pyrénées espagnoles. Montadert. 2012.

Après la présentation générale plusieurs questions sont soulevées par les membres. Le débat a majoritairement lieu entre Marc Montadert et deux membres du CS : Sébastien Blache, salarié à mi-temps à la LPO et Estelle Lauer, salariée de la fédération de chasse de l'Isère. Les autres participant·es interviennent plus épisodiquement.

Quatre problématiques émergent :

### **1. Le succès de la réintroduction programmée en Espagne avec la création d'un noyau de population dynamique**

La calibration de la réintroduction est questionnée. La possibilité que les gélinottes déplacées construisent une population stable et pouvant s'étendre dans leur nouvel habitat ne semble pas assurée pour les participant·es au CS. Des arguments divergents sont échangés avec Marc Montadert :

« - La difficulté, c'est de mettre en place une dynamique locale. Dans les Pyrénées est envisagé un micro-projet. La probabilité pour qu'elles [les gélinottes déplacées] arrivent à faire une population viable et qui s'étende est très faible. En plus la modélisation du changement climatique n'est pas favorable à la gélinotte dans quelques décennies.

(...)

- Le premier problème dans ces lâchers d'oiseaux sur un grand territoire c'est qu'on a du mal à créer la masse critique sociale. Ils foutent le camp et s'installent ailleurs tout seuls. Mais la gélinotte est faiblement dispersante.

- Je suis favorable à participer à un projet de réintro. Moi, les Pyrénées diraient on met un projet avec plusieurs noyaux, qu'ils le disent sérieusement cela m'irait. Le milieu d'accueil est favorable mais l'opération ne vise que la création d'une seule petite population isolée. Quelle probabilité d'enclencher une dynamique viable au sein de ce noyau ? Et quelle viabilité à moyen terme de cette population isolée qui ne pourra pas établir de connexion avec d'autres populations. »

L'avis rédigé soulève effectivement le problème de réaliser un seul lâcher d'oiseaux de façon isolée. L'écologie de l'espèce est ainsi discutée, afin de déterminer la capacité des individus réintroduits à coloniser l'espace.

## **2. Les techniques de transport et de lâcher en Espagne**

Ce projet est le premier en France à imaginer des lâchers de gélinotte à partir d'oiseaux sauvages. La mortalité constatée était en effet trop élevée avec des oiseaux d'élevage. Des questions sont alors posées sur les facteurs de mortalité et de prédation de ces oiseaux lors du premier test réalisé.

Onze gélinottes, six mâles et cinq femelles, ont été transférées depuis Auzet dans le Val d'Aran en 2011. Deux mâles sont morts entre six mois et un an suivant le lâcher et quatre femelles n'ont pas survécu. Deux autres individus n'ont pas été retrouvés. Le rapport préliminaire met en cause des défaillances dans les moyens de transports utilisés (ex : la panne du système de climatisation de la cage).

L'avis final du CS exprime alors « des inquiétudes au vu des résultats du test de capture-transport (50% de survie<sup>219</sup>) pour lequel des améliorations seraient possibles. »

Des expériences de réintroduction dans d'autres pays sont rapportées par Marc Montadert, notamment à partir de références bibliographiques.

## **3. La connaissance du nombre d'oiseaux sur la réserve**

Les données disponibles sur l'état et la dynamique de la population de gélinottes dans le Vercors sont succinctes, comme le rappellent plusieurs interventions :

« Bien que le Vercors soit relativement mieux connu que d'autres zones, aucune donnée précise n'est disponible sur la dynamique démographique et le succès reproducteur de la population située dans la réserve. »

« Localement, on ne connaît pas la gélinotte, il n'y a pas d'études à part ce qui vient d'être donné par Marc. On table sur une hypothèse, des modèles

---

<sup>219</sup> Les oiseaux n'ayant pas été retrouvés n'étaient pas comptés à l'époque dans les statistiques de survie.

donc cela interroge énormément. Quelle est la qualité de l'extrapolation des données pour estimer cette population ? »

Le nombre de gélinottes sur la réserve, leur répartition et les relations avec les territoires voisins ne sont pas connus :

« La répartition de la population est-elle homogène dans les milieux forestiers ? Densité de 4 à 5 couples au 100 ha sur les forêts « plates » du plateau, moindre dans les pentes et dans les forêts productives ? »

« Aucune donnée non plus n'est disponible sur les échanges entre la réserve et les populations environnantes : la réserve est-elle effectivement un réservoir pour les populations environnantes ? »

« -A : Quelle est la population estimée ?

-B : On n'en sait rien.

-A : Vous avez parlé d'estimation ?

-C : Lui n'en sait rien, moi je pense que j'ai un chiffre qui me donne quand même quelque chose.

-B : En fait y'a un débat, une controverse... »

On saisit également au cours des échanges que certains membres du CS doutent de la fiabilité de l'estimation de la population proposée par l'ONCFS.

Les Indices de Présence sur Placettes Circulaires (IPPC) sont une nouvelle méthode construite en 2006 par le Centre National d'Etude et de Recherche Appliquée (CNERA) sur la Faune de Montagne de l'ONCFS pour estimer une population de gélinottes à partir de recherches conduites dans les Alpes de Haute-Provence<sup>220</sup>. Les méthodes anciennes de suivi de la gélinotte étaient jugées difficiles à mettre en œuvre ou d'une fiabilité insuffisante.

L'objectif de cette méthode est d'obtenir sur un site donné un indice d'abondance permettant de suivre les tendances évolutives interannuelles, et de comparer les niveaux d'abondances entre sites. La méthode est fondée sur la recherche des indices de présence (crottes fraîches et récentes). Elle consiste à échantillonner systématiquement 100 placettes circulaires d'un rayon maximal de 20 mètres, disposées régulièrement sur une maille de 200 mètres à l'intérieur d'un massif forestier, et dont le premier point est tiré au hasard (Montadert et al, 2006).

Dans le rapport de 2013, les données des IPPC réalisés sont synthétisées pour le Vercors et donnent une estimation de la population de 560 individus.

---

<sup>220</sup> M. Montadert, P. Léonard & P. Longchamp (2006). Les méthodes de suivi de la Gélinotte des bois. Analyse comparative et proposition alternative. Faune Sauvage, 271:28-35.

Au cours du débat, quelques interventions remettent en cause en filigrane cette estimation : « des chercheurs du Muséum ou du CNRS sont très dubitatifs sur le modèle de Marc ».

On retrouve également cette position dans l'avis rédigé par le président : « La population qui pourrait atteindre 4 à 5 couples aux 100 ha sur les secteurs les plus favorables (les forêts peu accidentées), n'est qu'estimée à partir d'un faisceau d'indicateurs, dont des cartes de potentialité d'accueil du milieu réalisées à partir de la végétation. »

Dans son avis, le conseil scientifique estime ne pas pouvoir se prononcer sur l'impact potentiel du prélèvement envisagé sur la population générale de la réserve du fait de l'absence de données jugées robustes.

#### **4. L'hétérogénéité de la pratique cynégétique selon les territoires**

Enfin, le débat au conseil scientifique lors de cette séance a particulièrement été influencé par des connaissances sur le contexte cynégétique local.

Le site de capture envisagé se trouve compris dans les limites de la réserve naturelle des Hauts Plateaux, à cheval sur deux départements, la Drôme au Sud et l'Isère au Nord.

Le statut cynégétique de la gélinotte est différent dans les deux départements. Sur la partie iséroise du plateau, la gélinotte est chassée avec déclaration obligatoire des prises. Le rapport de 2013 indique que « le tableau annuel de chasse de gélinottes sur l'ensemble du département de l'Isère est de 14 individus en moyenne, min. = 4, max. = 19 individus (période 1999-2010) ». Dans la Drôme, la gélinotte n'est plus chassée depuis quelques années (plan de chasse à zéro). Et les membres ajoutent que : « c'est avec un nombre de chasseurs très réduit, ils se comptent sur les doigts d'une main. »

La géographe présente lors de cette séance traduit le projet de capture de gélinottes en enjeux sociaux à propos du rôle et de la place des chasseur-es exerçant sur le Vercors : « Comment expliquer que la chasse à la gélinotte est impossible alors que l'on peut prélever 15 ou 20 poules et coqs sans problème [pour ce programme] ? Devons-nous montrer par ce prélèvement qu'il y a assez de gélinottes sur la Drôme afin que les chasseurs de la Drôme puissent chasser comme leurs voisins isérois ? Est-ce que ce projet ne risque pas de bouleverser des compromis ? Et si oui lesquels ? »

D'autres participant-es au CS traduisent ce contexte en éléments politiques : « Sur le positionnement des fédérations de chasseurs, elles sont toutes les deux pour le projet. Toutes les deux pour dire que cela permet l'acquisition de connaissances. Mais du coup la Drôme demande la chasse. »

De nombreuses formes de savoirs cohabitent donc au cours des séances. Ils sont apportés par l'ensemble des participant-es, qu'ils-elles soient membres du conseil scientifique, praticien-nes ou invité-es. Les savoirs se mélangent au cours de la discussion, comme c'est le cas dans d'autres débats de CS.



Les savoirs disciplinaires, les apports théoriques et bibliographiques qui en découlent sont mobilisés tour à tour, comme dans ce cas sur l'écologie de l'espèce ou l'analyse des réintroductions dans d'autres territoires.

Des compétences acquises par la pratique de la recherche s'expriment dans les discussions par les efforts de problématisation et de prise de recul qu'accomplissent certains membres. Comme le dit un chercheur du CNRS : « moi mon job c'est de poser des questions en conseil scientifique, en tant que chercheur on ne m'a pas appris à répondre oui ou non. »

Lors des débats, les participant·es s'appuient sur leurs connaissances méthodologiques en questionnant par exemple la validité des protocoles mis en œuvre. Des savoirs techniques et pragmatiques peuvent également être mobilisés, comme ici sur la meilleure technique pour capturer les oiseaux (appeau, mise en place de filet) et les transporter.

Des savoirs de « terrain », relatifs à la connaissance géographique, topographique ou sociale de l'espace protégé sont mobilisés pour comprendre les dossiers étudiés. Ici par exemple la connaissance du massif forestier et de sa densité apparaît comme une problématique majeure. Le partage d'une connaissance des contextes socio-politiques est aussi souvent au centre des débats. Les membres doivent également connaître la réglementation et les activités sur un espace naturel protégé et maîtriser le fonctionnement, les sigles, les agencements et les dispositifs des politiques publiques environnementales.

Les informations à traiter relèvent de plusieurs savoirs disciplinaires et d'autres savoirs sont nécessaires à la construction d'un point de vue collectif sur des sujets environnementaux. Le statut professionnel conditionne évidemment la maîtrise de certains savoirs mais ces différences ne sont pas figées. Ainsi, lors de cette séance, c'est un chargé de mission du Parc qui apporte des connaissances bibliographiques à propos de l'espèce. Un conseil scientifique apparaît volontiers comme un espace d'échanges entre de multiples dimensions environnementales, économiques, politiques, biologiques et sociales.

À la suite du débat, le président conclut que le conseil scientifique s'oriente vers un avis « défavorable ou réservé avec des explications », en pointant la nécessité d'améliorer les connaissances sur la gélinotte avant de pouvoir procéder à un programme de capture. Un vote à main levée est rapidement réalisé et conduit au résultat suivant : 8 avis défavorables au projet de capture et 4 avis réservés. Le conseil scientifique rejette donc la demande d'autorisation de capture de gélinottes dans la réserve naturelle.

À l'issue de la discussion, le président du conseil scientifique informe les participant·es qu'il rédigera l'avis pour le présenter deux semaines plus tard à l'instance décisionnaire, le comité consultatif de la réserve. Celui-ci émet également un avis défavorable le 8 avril 2015.

Ces deux avis, qui s'ajoutent à celui réservé rendu par la commission faune du CNPN, déclenchent de nouvelles consultations. Le 3 septembre 2015, le ministère saisit le GEOC qui rend un avis le 14 décembre 2015<sup>221</sup> et formule

---

<sup>221</sup> Sans préciser s'il est favorable ou défavorable au projet.

plusieurs propositions pour améliorer les chances de réussite du projet. Son avis est rapidement expliqué par Benoit Betton et discuté lors de la séance du CS de mars 2016. En 2016, le sujet est peu évoqué au sein du conseil et de la réserve, dans l'attente d'une réaction des porteurs du projet.

### 7.2.3. Deux tensions au cœur des débats : lieux des savoirs et hiérarchie dans l'expertise

#### Une tension principale entre universalité et localité des savoirs scientifiques

On retrouve dans ces débats plusieurs catégories de savoirs déjà évoqués plus hauts : savoirs locaux, naturalistes, empiriques, professionnels. Comme montré dans le chapitre 5, le statut professionnel de chaque scientifique implique un type de connaissance particulière. C'est le cas par exemple pour les gestionnaires (issus d'espaces protégés, de fédération de chasse, d'agences etc.) membres de CS :

« On sent que ces gens-là sont engagés dans une expertise, dans l'action de terrain. Et tu sens qu'effectivement que leur posture est pas... Même si, alors ces gens-là ont une formation scientifique, c'est ultra rigoureux, mais tu sens qu'ils se positionnent plus comme opérateurs, quoi. Ça, c'est clair. Je pense que c'est très complémentaire et ça ne me paraît pas générer de tensions. Au contraire, je trouve que c'est très bienvenu. Cette dame qui siège au conseil du Vercors, ... Estelle Lauer, c'est super instructif d'entendre quelqu'un comme ça se positionner, témoigner de son expérience. »

La problématique autour de la gélinotte dans le Vercors fait apparaître une autre tension, relativement forte en séance, entre les savoirs échangés.

Une partie des participant-es lors des séances de conseil de mars 2015, mars 2016 et mars 2017 insiste sur le fait que malgré la prise en compte du contexte territorial, l'avis du conseil doit être pensé en termes plus larges : « Notre responsabilité de scientifiques c'est de ne pas avoir une vision que territoriale, c'est notre responsabilité. Le Vercors n'est pas qu'un plateau séparé. C'est une dimension importante. »

Au cours d'entretiens menés après ces séances, ces mêmes personnes soutiennent à nouveau l'idée que la science est universelle et que les connaissances, et donc les avis, ne doivent pas se centrer sur un seul territoire :

« En tant que scientifique cela me gêne, cela me gêne de penser que l'on doit régler des questions de karst, d'eau, de chasse localement... que les questions dans le Vercors c'est un monde à part et qu'elles n'ont rien à voir avec d'autres. » (extrait d'entretien – membre du CS)

En creux, cette position critique ce qui fonde la légitimité de la politique des espaces protégés (notamment les PNR) : celle-ci s'est fondée sur une existence *a priori* de la « spécificité » d'un territoire. En effet, la quête de distinction est, depuis les années 2000, une voie privilégiée par les

territoires ruraux. Elle s'opère via des labellisations qui mettent en jeu des valeurs autour des notions de patrimoine, d'environnement ou de durabilité. Ce processus de labellisation, pris dans des injonctions néolibérales, n'est que très peu questionné dans un conseil scientifique et au contraire accompagne toutes les actions d'un parc ou d'une réserve naturelle.

Cette vision s'accompagne de la « nécessité » de s'appuyer sur des connaissances situées et localisées sur un territoire circonscrit (comme le nombre de gélinottes sur la réserve, sa dynamique reproductive etc.) : « Marc a fait un travail avec les outils démographiques, bibliographiques et des statistiques de populations. Parfait. Mais je redis qu'en tant qu'ornitho cela ne répond pas à ma question locale. »

C'est sur le même type d'argument qu'est critiqué l'avis rendu par le GEOC lors d'une séance de CS : étant des acteurs extérieurs, ils ne maîtrisent pas la connaissance du territoire et leurs savoirs ne sont donc pas pertinents pour le sujet : « Je veux faire comprendre que le travail du GEOC et des experts c'est une analyse technique, mais très éloignée de notre réalité de terrain, basée seulement sur des estimations. »

Cette tension palpable entre visions de la science mais aussi types de savoirs sépare les détenteur.trices de ce que l'on peut appeler, d'après Kohler (2011), une connaissance résidentielle (*residential knowledge*) et ceux d'une connaissance cosmopolitaine (*cosmopolitan knowledge*). Les participant.es à des conseils scientifiques possèdent généralement ces deux types de connaissances, mais qu'ils maîtrisent en proportion inégale.

La connaissance résidentielle fait référence au savoir précis des lieux et de leurs habitants humains et non-humains. Elle est souvent vue comme essentielle à la participation à un conseil scientifique, par les membres comme par les gestionnaires :

« J'étais membre du comité scientifique des réserves naturelles de Haute-Savoie dans les années 1990. Il y avait une conjonction entre un programme de recherche sur les sentiers et puis mon implication. Et puis X est parti, et là, pour moi, ça a été l'occasion de... comment dire ? De démissionner, de ne pas renouveler mon investissement, parce qu'il se trouve qu'au-delà du programme sentiers, les Aiguilles rouges, c'était vraiment le dernier endroit dans lequel je travaillais. Je souffrais un peu de ne pas être expert du terrain. J'avais une vision un petit peu surplombante, on me demandait d'intervenir sur la compétence tourisme de montagne, dont j'utilisais un peu des généralités, qui s'appliquaient certes aux Aiguilles rouges, mais je ne pouvais pas me... Tu vois ? Pour moi, c'est très important ce que je vis dans les Ecrins. Par exemple, j'ai des relations personnelles avec les gardes du Parc, que je peux passer voir à n'importe quel moment sur le terrain, chez eux... etc. Avec des professionnels, avec des élus, et pour moi, c'est important de ne pas... je suis partisan d'une science « chaude », pas d'une science froide. La science chaude, c'est celle qui a aussi avoir avec les interactions personnelles » (extrait d'entretien - membre actuel du conseil scientifique du parc national des Ecrins).

C'est notamment cet argument qui est souvent avancé pour refuser la fusion de conseils scientifiques. Les gestionnaires mettent aussi régulièrement en avant, au travers des entretiens réalisés, cette connaissance locale comme gage de la qualité de leur conseil scientifique comme organisation.

Pourtant, la connaissance approfondie du terrain est loin d'être systématique et certains gestionnaires ne participant pas au CS critiquent une expertise qu'ils peuvent à l'inverse trouver surplombante :

« Y'en a ils débarquent vraiment. Ils ne connaissent rien au parc » (garde du PNE).

Nombre de dossiers à étudier concernent un espace très précis, et c'est bien à partir de l'étude des dossiers qu'est construite une connaissance spécifique et parfois *ex nihilo*.

« Dans le cas du parc, où je connais quand même assez bien, malgré tout quand t'as un dossier qui est super précis, bah tu connais pas si bien que ça quoi. Enfin, je veux dire t'es obligée, si tu veux vraiment connaître, d'aller voir ... parce que l'assainissement du refuge tartempion tu peux rien en dire directement » (extrait d'entretien – présidente de CS).

Les gestionnaires du PNE ont par exemple intégré cet élément et organisent annuellement une séance sur le terrain pour apporter au conseil scientifique des connaissances supplémentaires :

« Quand on mobilise des experts, je pense que y a plusieurs choses : d'une part, il faut qu'ils connaissent le territoire et ses enjeux. Il faut qu'y ait une présence au conseil, que les gens lisent les dossiers. C'est l'idée de cette séance délocalisée sur le terrain, on est pas que dans une approche livresque du parc mais une approche plus vécue et intégrée. »

Ces formes d'opération, que l'on peut inscrire dans les activités d'intermédiation, permettent de faire émerger d'autres formes d'expertise (voir chapitre 5).

Dans les discours, la connaissance résidentielle est majoritairement mise en avant. Mais certains membres expliquent en entretien s'appuyer majoritairement sur leurs connaissances cosmopolites pour intervenir en CS :

« Je possède une expertise épistémologique on va dire. J'ai pas une expertise exactement sur les frayères à truites mais la question qui était posée derrière ... Alors effectivement, si j'attends que ... Si je considère que mon expertise c'est la vase de lac, c'est sûr que là j'aurai jamais rien à dire. Encore que. Mais bon mon expertise, je la vois plus dans ce parc – dans ce CS – sur tout ce qui va toucher à la prise en compte du temps long, la réflexion ... Encore une fois la conservation, la prise en compte du patrimoine culturel – tout autant que patrimoine naturel – c'est ces questions-là sur lesquelles je vais interagir. »

Ce type de savoir est considéré comme nécessaire pour enrichir les débats des conseils scientifiques. La connaissance cosmopolite permet, pense-t-on souvent, de « prendre du recul », et d'approfondir les débats grâce à des points de vue comparatifs. Ainsi un article paru dans la revue *eco.mont*

listant des recommandations pour créer un conseil scientifique (Arpin et al, 2016) conseille pour ces mêmes raisons d'intégrer des scientifiques étrangers.

### **La prééminence des activités scientifiques sur d'autres domaines**

Une autre dynamique autour des savoirs a marqué les échanges autour de la gélinotte.

Le projet est durant cette première séance présenté par Marc Montadert, docteur en écologie et responsable de l'Observatoire des Galliformes de Montagne de l'ONCFS. Il est membre de deux conseils scientifiques de la région Rhône-Alpes : le CS du parc national de la Vanoise et le CS de la réserve naturelle nationale du Haut-Jura. Il vient devant le CS du Vercors en tant que gestionnaire porteur de projet mais avec son expérience et bagage de scientifique.

Dans le cas du dossier étudié dans ce chapitre, le programme de réintroduction de la gélinotte a été étudié et validé scientifiquement par plusieurs acteurs, issus de la même communauté de recherche. Il s'agit ainsi pour le conseil d'évaluer un projet conçu par d'autres scientifiques. Il est rapidement remis en cause, comme nous l'avons vu, par les membres du CS. Mais le fait que ce projet soit porté scientifiquement par l'ONCFS et non pas un laboratoire plus classique peut influencer sur la position critique des membres. C'est comme cela qu'un porteur du projet explique la position du conseil scientifique du Vercors :

« Ils ne te le diront jamais, mais pour moi c'est très clair : c'est un truc de chasseurs. Et on ne soutient pas un truc de chasseurs. Voilà. Point barre. Et ça, personne ne va te le dire mais pour moi, c'est clair que c'est avant tout ça. Après, qu'il y ait des réticences et des interrogations face au fait de capturer des gélinottes dans un espace, ça c'est tout à fait normal. »

À l'inverse, l'expertise du GEOC, les « super experts » (Granjou, 2004) de l'ornithologie, est considérée comme supérieure par les membres du CS du Vercors, qui ne se sentent pas légitimes pour la questionner :

« Je pense que le travail du GEOC et des experts on ne peut pas le remettre en cause. C'est une analyse technique, pointue. (...) derrière, maintenant la mise en œuvre, capturer plus, on est en droit de se poser des questions clairement sur la validité du dispositif de suivi des gélinottes à partir de crottes, parce que le GEOC là-dessus ne se prononce pas réellement, et c'est quand même nos populations dont on doit voilà aujourd'hui s'assurer de la population réelle. » (séance du 4 mars 2016). Cette différence de traitement de l'expertise issue de l'ONCFS et celle de l'avis des experts du muséum d'histoire naturelle est symptomatique des activités d'un CS : le statut et la notoriété de l'institution pèsent sur la légitimité prêtée à l'avis.

Dans l'ensemble des terrains investigués, j'ai pu constater que les demandes de recherches issues des laboratoires étaient traitées de façon plus consensuelle que les demandes provenant d'autres acteurs. Dans le cas du

CS du Vercors, les demandes annuelles de recherches scientifiques sont traitées en séance bien plus rapidement que les autres autorisations. Outre la collusion des intérêts, cet état de fait qui se retrouve dans plusieurs CS révèle la persistance de la prééminence sociale de l'activité et des savoirs scientifiques sur les autres formes d'action existantes dans les espaces protégés. Ce différentiel de traitement est peu discuté au sein des instances même si certains membres de conseils scientifiques issus des sciences sociales demandent pourtant que les activités scientifiques ne bénéficient pas d'un traitement de faveur :

« Mais c'est pas normal qu'on soit entre guillemets plus laxistes, que nous au CS on soit plus laxistes avec les demandes des chercheurs qu'avec les demandes de n'importe qui d'autres, agriculteurs, etc. Encore récemment lorsqu'on a discuté sur un programme sur les marmottes, ouais, la majorité des membres des CS, espaces protégés ou pas et le fait que l'on puisse éventuellement traiter de manière différentielle les activités scientifiques des autres activités, ça leur pose pas de problèmes quoi. »

Ce genre de discours n'a toutefois peu d'effet et est resté confiné dans mon enquête aux interactions en entretien.

L'exposition des savoirs exprimés dans une séance de conseil scientifique, caractérisée par sa transdisciplinarité, permet de rompre avec des dichotomies attachées à la source professionnelle des savoirs. Mais cette lecture binaire est néanmoins à l'esprit de bon nombre de participant·es qui continuent à envisager le monde et la science selon des grilles où les types de savoirs s'imbriquent difficilement. En outre, la prééminence sociale de savoirs jugés « scientifiques » complexifie la possibilité de conduire à un assemblage de savoirs négociés de façon transdisciplinaire.

### **7.3. Deuxième séquence : exprimer et transférer des savoirs dans une arène disciplinaire et un contexte politique. Etude des rapports de force.**

Les processus de transfert et de socialisation des savoirs s'inscrivent dans des dynamiques sociales, professionnelles et politiques déjà bien documentées (Quet, 2014). Mais souvent, faute d'avoir accès aux délibérations directes des instances d'expertise, on sait mal comment les savoirs produits par des acteurs qui appartiennent – par leurs titres, leurs statuts et leurs modes de légitimation – à des espaces académiques ou professionnels différents s'expriment et par quels mécanismes ils sont choisis pour devenir des savoirs pour l'action ou des arguments stratégiques (Mermet et al, 2005).

L'analyse de l'élaboration d'un avis de conseil scientifique permet d'étudier des mécanismes de circulation et de transfert de savoirs qui se produisent dans des temps réduits : de la séance à la rédaction de l'avis jusqu'à sa présentation dans d'autres instances.

Cette section analyse les modalités choisies par les acteurs pour permettre l'expression de plusieurs types de savoirs, la mise en ordre de savoirs hétérogènes pour aboutir à une position collective et la sélection des savoirs permettant d'assurer la transmission de l'expertise au sein des circuits publics.

### 7.3.1. Actionable, useful, brokered knowledge : choix du vocabulaire

Plusieurs études portant sur les relations sciences-sociétés cherchent à identifier et promouvoir des « savoirs d'action » ou de « savoirs actionnables » (Avenier et Schmitt, 2007) qui pourraient se développer au cours d'interactions entre des chercheur·ses et des praticien·nes. Dans son mémoire sur les collaborations entre chercheur·ses et gestionnaires, Clémence Mazart écrit par exemple que ces relations « auraient ainsi pour but de confronter le sens commun aux connaissances scientifiques afin de le corriger, le nuancer ou le confirmer ; d'explicitier les connaissances tacites ; ou de produire des connaissances scientifiques « actionnables » (Argyris, 1995) que les gestionnaires pourront utiliser. » Les savoirs actionnables (« actionable knowledge », Kirchhoff et al, 2013) ou même la « science actionnable » (Beier et al, 2016) font référence, notamment en science de gestion, à des savoirs pertinents dans un discours scientifique mais pouvant également être « mis en action » (Argyris, 1995). Pour Le Moigne (2000), la connaissance actionnable est considérée comme « la connaissance de faire, dans, par et pour l'action ».

Il s'agit bien du type de connaissance devant être mobilisé par les participant·es à des conseils scientifiques lorsqu'ils·elles rendent des avis sur des situations précises. Pourtant, l'expertise peut être définie comme le fait de fournir une réponse qui ne peut être fondée que sur le stock des connaissances disponibles car elle doit s'élaborer dans un délai contraint (Roqueplo, 1996). Mais, être confronté à une question politique peut également amener l'expertise à construire de nouveaux savoirs (ou au moins questionnements) au cours de l'action et se fonder sur ceux-ci. (voir section 3 de ce chapitre). Autrement dit, dans l'étude des dossiers soumis à un conseil scientifique, bien souvent l'action mène au savoir et le savoir à l'action. Les deux registres sont intimement liés.

Dans le cadre de cette thèse, je préfère recourir à la notion de « *brokered knowledge* », définie par Morgan Meyer, qui correspond aux produits des processus d'inter-médiation. Elle renvoie à la traduction des savoirs et à l'effort pour améliorer leur mobilisation et faciliter leur utilisation :

« brokered knowledge is knowledge made more robust, more accountable, more usable: knowledge that 'serves locally' at a given time; knowledge that has been de- and reassembled" (Meyer, 2010a, p.123).

Ces processus fins supposent des échanges multidirectionnels de savoirs à partir de positions scientifiques, politiques ou éthiques différentes. Les comportements observables au cours d'une séance de conseil scientifique font particulièrement apparaître les échanges de savoirs conduisant à la construction d'arguments et des connaissances destinées à l'action.

### 7.3.2. Les dynamiques des échanges de savoirs dans la construction d'une interface

Plusieurs mécanismes interviennent dans la construction d'interfaces : des sélections, exclusions ou des hybridations conditionnent les circulations.

#### **En séance : l'expression de savoirs minoritaires et les manières d'intercéder**

Même si les conseils scientifiques semblent dotés d'un fort potentiel de mise en dialogue voire d'échanges de savoirs de registres variés, ces mécanismes sont néanmoins conditionnés par la capacité des participant·es à exprimer leurs connaissances au cours des quelques séances annuelles du conseil. Les appropriations de savoirs dépendent en effet essentiellement de l'expression immédiate des connaissances et de leur discussion au sein du collectif. L'ancienneté et l'assiduité favorisent la connaissance du fonctionnement d'une telle instance et aident à appréhender le moment judicieux pour intervenir efficacement et porter une parole qui pèse dans le débat.

Lorsque arrive la fin du débat sur la gélinotte lors de la séance du 15 mars 2015, je constate que certain·es participant·es ont tendance à répéter les connaissances exprimées en amont par d'autres. Cette pratique permet aux membres de s'approprier et de commencer à synthétiser les différents savoirs mis en discussion. Ces derniers échanges se concentrent uniquement sur les aspects écologiques et la méthode utilisée pour réaliser le test initial. Les représentantes des sciences sociales s'expriment en revanche très peu. De même, l'expert de l'OGM invité ne répond quasiment pas sur les aspects sociaux abordés au cours de la discussion.

Enfin comme dans les autres séances, les gestionnaires présents (garde ou chargé de mission), sauf Pierre-Eymard, ne prennent quasiment pas la parole.

La coprésence de savoirs pluriels en une même unité de lieu et de temps ne suscite pas mécaniquement de transferts rapides entre les différents référentiels. Les socialisations par les participant·es de savoirs issus des échanges en conseils scientifiques sont des phénomènes diffus et peu visibles au cours des séances plénières.

Mes observations conduisent à penser que deux types de savoirs sont mis en minorité et peu considérés au cours des interactions :

- ◆ ceux des agents de terrain ;



- ♦ ceux issus du champ des sciences sociales.

Je n'évoquerai pas ici le premier type, déjà abordé dans les chapitres précédents et faute de données supplémentaires.

Une tradition disciplinaire qui pèse sur le conseil scientifique du Vercors (Arpin, 2015) conditionne l'expression de certaines connaissances. Même si le premier président du conseil scientifique était muséographe et spécialiste du patrimoine oral et iconographique du Vercors, le conseil est vu historiquement comme naturaliste et orienté vers les sciences de la vie.

À la fin du mandat précédent en 2014, les animateurs du CS font le constat qu'une grande partie des membres issu-es des SHS ont peu participé. Une partie d'entre eux-elles souhaitent même démissionner. Lors du renouvellement du conseil, les animateurs et président du CS ont voulu augmenter massivement la part des membres issu-es des SHS. Elle est alors passée de 25 à 40 % (voir annexe 9). Se pose la question en début de mandat sur les moyens de faire participer et d'intégrer « les SHS » :

« Je reste avec l'échec de la mobilisation des SHS sur le précédent et je voudrais pas me rater cette fois ci ! C'est pour ça que je voudrais un peu m'appuyer sur le bureau dans lequel y a des SHS pour faire en sorte que y ait un peu un relais, des personnes qui puissent être le relais des attentes ou de ce à quoi, comment on peut contribuer aux SHS » (président de CS, entretien en début de mandat).

Nommer des membres ne semble pas suffisant pour favoriser l'expression de savoirs depuis longtemps minoritaires. Par exemple, le conservateur, craignant qu'une sociologue ne s'exprime pas pendant une séance du conseil, s'est senti obligé de lui téléphoner la veille pour lui demander d'intervenir lors du débat. Sa prise de parole pendant les échanges traduit un propos un peu préparé, mais dans la forme et le fond proche de toutes les autres interventions. En dépit de l'augmentation du nombre de membres issu-es des sciences humaines et sociales, cette anecdote suggère que leur expression doit être favorisée par des intermédiations spécifiques pour surmonter leur statut encore minoritaire. Cette hiérarchie invite à penser que les socialisations de savoirs ne peuvent être immédiates au sein d'un collectif. En outre, ces dynamiques semblent bien intériorisées par les représentant-es des sciences sociales.

L'appropriation des savoirs réclame des temporalités plus longues que celles des conseils scientifiques, et se trouve par ailleurs entravée par les contraintes liées à la rédaction d'un avis dans un format susceptible de circuler à l'extérieur.

### **Sélection et hiérarchie des savoirs dans la construction d'un avis**

Même si les appropriations croisées de savoirs sont limitées au cours d'une réunion, certains processus se révèlent déjà dans ces situations d'élaboration de positions collectives. La synthèse finale réalisée par le président du

conseil scientifique en mars 2015 met ainsi en évidence une première recomposition des savoirs. Les règles d'élaboration d'un avis ne leur sont pas rappelées mais les participant·es connaissent le cadre à respecter (notamment en termes de longueur et de clarté). Ainsi, le président conclut sur la nécessité d'améliorer les connaissances (ici pensées comme les connaissances écologiques) et de mettre en lumière l'impact social d'un éventuel prélèvement sur la chasse. La notion de compromis employée en séance a été retraduite comme « l'impact social », terme issu du langage courant, qui entraîne alors les apports sociologiques sur un autre terrain, plus politique.

À l'issue de la discussion, le président du conseil scientifique informe les participant·es qu'il rédigera l'avis pour le présenter deux semaines plus tard à l'instance décisionnaire, le comité consultatif de la réserve.

Lors d'un entretien, le conservateur de la réserve retient du débat autour de la capture de gélinottes que « c'est le seul sujet de ces dernières années où la discussion entre SHS et SVT a vraiment eu lieu au conseil scientifique ». Néanmoins, en l'absence de compte rendu de la séance, le seul écrit officiel de cette séance — l'avis rédigé par le président du conseil scientifique —, reflète peu ces échanges.

Le 8 avril 2015, le président doit représenter le conseil scientifique au comité consultatif qui doit, lui, statuer sur le projet. L'ensemble du collectif est ainsi représenté par le biais d'un avis unique écrit et défendu par son président. Celui-ci rédige une synthèse des discussions expliquant l'avis défavorable afin de préparer sa prise de parole. Durant cette phase, les savoirs mis en dialogue lors de la séance subissent une réduction importante de leur nombre et de leur richesse. Le président est effectivement contraint d'effectuer un arbitrage entre des connaissances scientifiques établies, des sciences en train de se faire et la gestion de problèmes politiques complexes au cours d'un moment d'argumentation.

Un processus de mise en ordre et de sélection des arguments est effectué, qui conduit à exclure certaines connaissances du processus potentiel de réappropriation, rappelant des mécanismes de purification de l'expertise (Granjou et Barbier, 2010).

Dans l'avis officiel sur la gélinotte, les connaissances sociologiques sont écartées de la synthèse écrite du conseil scientifique. Il ne reste que des réflexions critiques sur le protocole (le milieu choisi, le mode de transport) et l'impact écologique potentiel du prélèvement dans le Vercors (voir annexe 16).

La prise de parole du président du conseil n'ira pas plus loin lors du comité consultatif. Au sortir de la réunion, il me confie qu'il « ne savait pas comment présenter ces apports sur le monde de la chasse. Cela n'aurait pas servi l'argumentation ». Ce témoignage révèle deux mécanismes. Premièrement, les délais restreints et le manque de circulation lors de la

rédaction de l'avis empêchent visiblement les acteurs de travailler sur une formalisation poussée de l'imbrication de savoirs pluriels. Cet avis témoigne de la difficulté à s'appropriier des savoirs en dehors de leur arène d'expression originelle. Un apprentissage apparaît nécessaire pour s'appropriier des types de connaissances relativement nouveaux dans le conseil scientifique. Deuxièmement, une sélection des savoirs que l'on juge propres ou non à soutenir une argumentation solide s'opère en parallèle de ces appropriations. Le président du conseil choisit ainsi de ne pas faire apparaître les connaissances sur le contexte politique et cynégétique local comme centrales dans l'argumentation. En effet, le comité consultatif regroupe de nombreux acteurs dont les fédérations de chasse et le président craint que son propos soit alors perçu comme militant ou, comme il le dit, « proche du point de vue des acteurs ». Dans ce type d'instance, il est en effet attendu que la prise de parole du conseil scientifique apparaisse comme « légitime » scientifiquement et détachée de l'ensemble des considérations politiques et sociales<sup>222</sup>. Les transferts de savoirs potentiels d'un monde à l'autre sont donc soumis à des mécanismes inhérents aux mondes sociaux dans lesquels ils évoluent.

Néanmoins, à la surprise du président, le comité consultatif décide de suivre l'avis du conseil scientifique et de refuser le projet de prélèvement de gélinottes sur la réserve des hauts-plateaux du Vercors. Ce vote défavorable est surprenant pour les acteurs de la réserve et du conseil scientifique : ils voient pour la première fois les fédérations départementales des chasseurs s'allier à une argumentation du conseil scientifique sur un sujet controversé.

« Mais il paraît que la fédé - et là, je n'ai pas compris -, le Président de la fédération de la Drôme - je l'ai su en off - a voté contre aussi, alors que son représentant était pour. Enfin bon, tu vois... C'est, c'est du jeu de politiques. »

Comme dans d'autres cas, la circulation des connaissances s'effectue par des canaux interpersonnels selon les intérêts des acteurs par rapport à l'action. Les appropriations sont donc variables selon l'intérêt stratégique des acteurs à partager ces informations (Guillet et Mermet, 2013). Ainsi, le président du conseil scientifique informe les agents de la DREAL au tout début de la réunion du comité consultatif de l'avis défavorable du conseil scientifique. Il leur indique les raisons et arguments afin qu'ils puissent préparer un contre-argumentaire. Ce sont bien souvent dans ces moments informels que s'effectuent la majeure partie des transferts des connaissances d'un monde à l'autre.

Une partie des processus d'appropriation se déroule donc en dehors des séances de conseil scientifique et en dehors des circuits institués. Ils se caractérisent par leur discrétion dans les scènes publiques.

---

<sup>222</sup> Malgré son impossibilité comme démontrée tout au long de cette thèse.

Le transfert vers l'action de savoirs pluriels discutés collectivement engage donc plusieurs processus : une hybridation de savoirs dans certains cas et une sélection des connaissances jugées efficaces pour la négociation dans d'autres cas. Ensuite, lors de la transmission de l'avis vers les pouvoirs publics, de nouveaux mécanismes se mettent en place pour faire circuler les expertises, qui finalement permettent une appropriation de certaines connaissances, selon les intérêts de chaque partie.

Finalement, les socialisations de savoirs se concrétisent de façon plus ou moins intense selon plusieurs critères : la capacité à exprimer des savoirs minoritaires, la légitimité des savoirs pour l'action, leur inscription dans la négociation politique.

Ce cas d'étude permet d'introduire une problématique traversant l'ensemble des collectifs autour des conseils scientifiques que j'ai pu côtoyer : la place des savoirs minoritaires, notamment ceux issus du domaine nommé « SHS » à savoir des connaissances culturelles, historiques, géographiques, sociologiques, anthropologiques ou politiques.

### 7.3.3. Zoom sur les « SHS »

D'après la base de données relationnelle constituée (voir chapitre 2), 28 % des membres des CS de Rhône-Alpes et PACA appartiennent à des disciplines des sciences humaines et sociales.

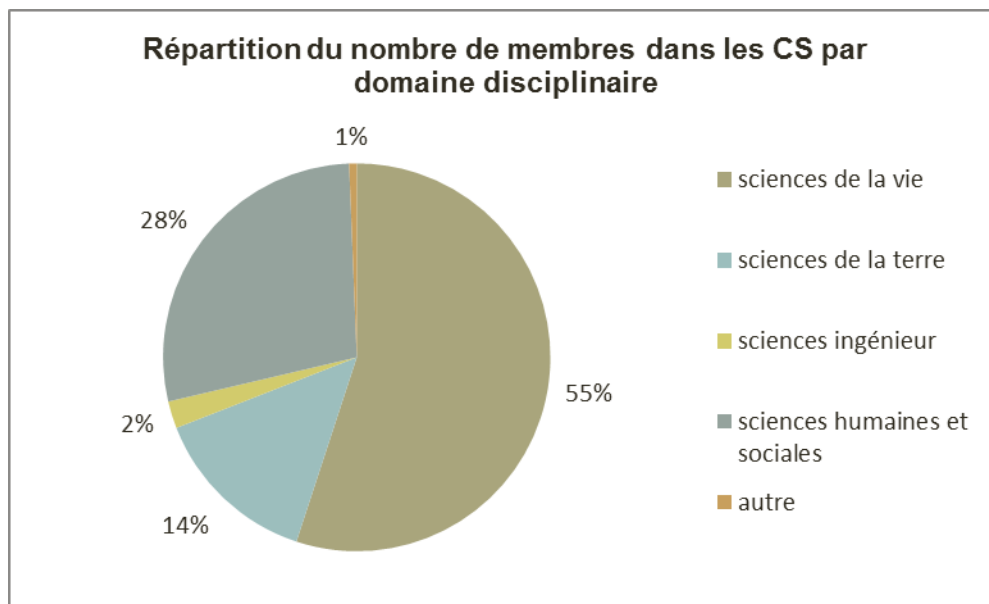


Figure 28 : Répartition du nombre de membres des CS de Rhône-Alpes et PACA par grand domaine disciplinaire

Les disciplines en sciences humaines et sociales se répartissent de la manière suivante, avec une prédominance marquée de la géographie humaine, de la sociologie et de l'histoire :

Tableau 33 : Appartenance disciplinaire des personnes membres des CS de PACA et RA issu-es des sciences sociales et humaines.

discipline	nombre de personnes membre de CS
géographie humaine	25
sociologie	24
histoire	22
économie	18
ethnologie	12
droit	9
aménagement	8
architecture	7
science de la communication	3
sciences politiques	2
anthropologie	2
linguistique	1
science de l'éducation	1

Cette liste a été dressée de façon indicative, au vu de mes difficultés à définir un périmètre stable des sciences humaines et sociales. J'ai par exemple longuement hésité à ajouter l'agronomie à cette catégorie. Mes observations ont divergé fortement : les postures des agronomes rencontrés tendaient parfois vers les sciences sociales, parfois vers les sciences de la vie.

Le groupe des « sciences humaines et sociales » apparaît flou et parfois peu pertinent dans la réalité socio-professionnelle des chercheur·ses que j'ai pu rencontrer. Il englobe en effet des disciplines des objets, des méthodes et des statuts variables et inégaux.

C'est cette difficulté à nommer cet ensemble, pour les gestionnaires comme les chercheur·ses, que rapporte par exemple Andréa Figer Stich à propos du

nom d'une commission du CS des RNN de Haute-Savoie. Elle regrette une structuration disciplinaire qui empêche l'ouverture à d'autres participant.es :

« J'étais responsable de la commission vie locale, puis après sciences humaines, cela a changé elle a eu tous les noms... (rire), après j'ai entendu sociologie mais ça c'est encore moins bien ! Justement faut que ce soit plus transversal, car tout le monde a quelque chose à dire sur la vie locale. Justement ils ont peur de ça, de ne faire pas assez sérieux. »

Néanmoins, « SHS » est le mot systématiquement employé dans mes terrains. Il fait notamment référence à des différences dans l'organisation du travail scientifique et des objets étudiés. C'est donc le terme que je conserverai, à défaut, pour cette partie.

Les sciences sociales sont presque systématiquement présentes dans les conseils scientifiques<sup>223</sup>. On retrouve cette même tendance à l'ouverture aux sciences sociales dans des instances d'expertise nationales comme l'ANSES (Vergriette, 2012). Parallèlement, la part de membres issus des sciences humaines et sociales semble avoir augmenté dans les conseils scientifiques de façon générale. C'est en particulier le cas dans les conseils scientifiques des trois espaces protégés que j'étudie.

Au parc national des Écrins, jusqu'en 2008, uniquement un·e ou deux membres du conseil étaient issu·es des sciences sociales, en tant que responsable d'archives, conservateur ou architecte. Une chercheuse en ethnologie entre au conseil en 1996 puis une chercheuse en histoire moderne en 2002. La progression est continue avec quatre membres issu·es des SHS en 2008 et cinq lors du renouvellement de 2015.

La proportion de membres issu·es des SHS est en 2015 de 20 % au CS du PNE ; de 23 % au CS des RNN HS et de 40 % au CS du PNRV.

En outre, les trois parcs nationaux alpins ont été présidés par des chercheur·ses issus des sciences humaines et sociales dans une période récente : Marie-Hélène Cruveillé, spécialiste en aménagement, IRSTEA, est présidente du CS du PN des Écrins depuis 2007 (voir. chapitre 6) ; Isabelle Arpin, ingénieure des eaux et forêts de formation, sociologue à l'IRSTEA, a présidé le CS de la Vanoise de 2011 à 2017 et Raphaël Larrère, ingénieur agronome de formation, sociologue et philosophe à l'INRA a été président du CS du PN du Mercantour de 2006 à 2016.

### **Sociologues et géographes : des profils de « passeurs de frontières »**

Les sociologues ou géographes que j'ai rencontré·es dans les conseils scientifiques ont souvent un profil socio-professionnel particulier. Plusieurs d'entre eux·elles conduisent régulièrement des recherches dans une démarche interdisciplinaire avec des chercheur·ses en sciences de la vie. C'est le cas par exemple de Clémence Perrin Malterre qui a conduit une recherche avec une écologue du LECA pour qualifier et quantifier les interactions homme/faune sauvage lors de pratiques récréatives et

---

<sup>223</sup> Toutefois sept CS sur les trente-neuf recensés en Rhône-Alpes et PACA dans la base de données relationnelles n'ont aucun membre issu des sciences sociales.

cynégétiques. En outre, plusieurs d'entre eux·elles, notamment les président·es de CS appartiennent à des instituts de recherche appliquée. Ils·elles se distinguent également par leur parcours scolaire.

Au moins six des vingt-quatre sociologues recensé·es dans les CS de RA et PACA ont suivi une double formation : après des études en biologie, en écologie, d'ingénieur agronome ou des eaux et forêts, ils ont bifurqué vers la recherche en sociologie. Leur intégration dans les conseils scientifiques d'espaces protégés s'en est trouvée facilitée :

« Moi quand je suis entré dans les conseils scientifiques, fondamentalement ce qui me plaisait c'est de retrouver l'écologie, c'est quand même ma passion de jeunesse, que je renie pas, c'est du plaisir. »

Même sans formation initiale l'un d'entre eux me relate sa passion pour les sciences de la nature, qu'il permet de raviver grâce aux CS :

« Il y a quand même un gros cloisonnement sciences de la nature/sciences de la société. Et heu... J'ai toujours été très intéressé par les sciences de la nature. Alain, de Villar-d'Arène, les collègues géographes qui font de la géographie physique, avaient une station de mesure météo jusque dans la fin des années 90. Et quand j'étais doctorant, et même quand j'étais jeune maître de conf, j'allais très souvent avec eux faire des relevés. J'adorais ça ! Parce que c'était l'occasion d'aller discuter avec les collègues où c'était super... Ils avaient la clé du tunnel, dessous le Combeynot. T'arrivais avec ta voiture, tu ouvres le tunnel, tu mets la lumière, tu traverses, avec la pelle tu enlèves la neige de l'autre côté... on montait en peau de phoque ou à pieds, le long de la route, faire des relevés. J'adorais ça. Le conseil scientifique, ça permet de... ça alimente cette joyeuseté ... »

Je n'ai par contre jamais rencontré de chercheur·ses pratiquant l'écologie après une formation en sciences sociales dans l'ensemble des terrains que j'ai investigués au cours de mes années de thèse.

Ces profils de « passeurs de frontières » (Jollivet, 1992) sont particulièrement recherchés dans les conseils scientifiques :

« Le gros gros problème c'est autant quand ils sont tous issus de l'université, en tout cas sur les domaines qui sont la géologie, la géographie, la biologie... tous ces trucs-là et tout, ils ont un socle commun de compréhension, notamment sur la méthodologie, sur les protocoles... ils ont une culture commune. Tu vois. Dès que tu passes sur des problèmes culturels, ils sont en live total. Or l'approche culturelle elle est scientifique aussi. Là par exemple avec l'arrivée de François Dussoulier qui est membre du CS qui est au musée de Toulon. Lui qui était avant directeur de la bibliothèque départementale près de Gap, lui il a ces deux approches, c'est le seul. On a des passerelles aujourd'hui. Et maintenant que j'ai fait rentrer Luc Breuille, qui est architecte, et qui a une approche scientifique du patrimoine, on a créé des passerelles là et maintenant on est un peu moins seuls, et quand moi je dis quelque chose cela peut être repris par un membre du CS qui le réexprime en langage... tu vois. Car on a encore quand même de temps en

temps besoin de traduction » (responsable du service aménagement au parc national des Écrins).

Ces profils particuliers permettraient donc de faciliter, plus que la pluridisciplinarité, l'interdisciplinarité au sein des conseils scientifiques.

### **Les difficultés face à la pluridisciplinarité**

L'identité disciplinaire demeure le socle à partir duquel se construit la socialisation des chercheur·ses et donc le dialogue entre disciplines (Sedooka et al, 2015). Elle désigne à la fois une « catégorie organisationnelle au sein de la connaissance scientifique » (Morin, 1990, p. 5) et les « règles de conduite imposées qui cadrent (disciplinent) les pratiques d'apprentissage auxquelles tout élève doit se soumettre en faisant acte d'obéissance et d'obédience » (Origgi et Darbellay, 2010, p. 7, (cité par Brun et al, 2011)). La question du dialogue entre disciplines et de sa mise en œuvre dans les sciences de l'environnement a fait l'objet de nombreux écrits (Barthelemy, 2005). Les définitions et les pratiques de l'interdisciplinarité occupent à elles seules une part de la recherche sur l'environnement (Boudes, 2006). Elle pose ainsi la question de la possibilité d'existence de sciences de l'environnement, des frontières des sciences sociales avec les sciences dures (Mathieu et Jollivet, 1989 ; Jollivet, 1992), des frontières entre sciences sociales (Mathieu, 1992) ou même de l'existence d'une sociologie de l'environnement (Kalaora, 1993).

Les interrogations sur les pratiques interdisciplinaires ont majoritairement porté sur les processus disciplinaires et la construction des objets, mais assez peu sur les personnes qui les pratiquent (Brun et al, 2007 ; Sedooka et al, 2015 ; Mougnot, 2011 ; Mathieu et Schmid, 2014)<sup>224</sup>.

Malgré leur augmentation, les sciences sociales restent généralement minoritaires dans les conseils, tant numériquement qu'en termes de sujets traités et de manières de les aborder.

À la fin de la séance du conseil scientifique du Vercors du 10 septembre 2015 consacrée aux équipements de stockage en eau sur les alpages (voir chapitre 4), le directeur du musée dauphinois de Grenoble, nouvellement nommé, tente de se faire entendre :

« On vient de parler pendant 5 heures sur la gourde... Je suis admiratif du détail et de la précision. Mais dans les temps actuels, des questions se posent avec la politique culturelle ! Des réalisations remarquables ont eu lieu avant, mais aujourd'hui, il y a un état préoccupant de la politique culturelle du parc. Le PNR est un outil culturel, il doit convaincre. Quand est-ce qu'on en parle ? »

La tendance à l'augmentation des SHS ne conduit pas forcément à un meilleur dialogue entre les disciplines au sein des conseils. Ainsi, lors de la

---

<sup>224</sup> Les présidents de conseils scientifiques sont toutefois cités dans un article de Brun et al, (2011) comme un acteur et observateur de la mise en place de l'interdisciplinarité.



première séance du nouveau mandat du CS du Vercors le 30 janvier 2015, un débat vif s'engage entre membres sur le rôle du CS dans la définition des documents d'urbanisme du parc naturel régional. Dans le cas des PNR, la charte du parc peut tenir lieu de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Suite à la présentation de ce document, un membre géologue intervient en expliquant qu'il ne « voit pas le rôle du CS dans la délimitation d'un périmètre SCoT »<sup>225</sup>.

Une économiste lui répond alors que ce document peut avoir une large portée et permettre une réflexion sur la « stratégie de développement, l'aménagement, etc. Quel avenir pour ce territoire ? Apporter des éléments à ce niveau pour la décision politique ensuite. »

Des échanges suivent alors entre l'économiste, le géologue, le président du CS et d'autres membres sur le fait que le géologue ne se sent pas compétent sur cette question.

Le président explique que : « dans le mandat précédent, la symétrie s'est déjà produite avec des SHS non compétentes sur la biodiversité »

Pour un autre membre, « il y a débat entre experts et scientifiques. Les sciences de l'aménagement, etc. sont des experts et pas des scientifiques. ».

Un débat s'ouvre pour savoir « si la science peut être scientifique lorsqu'elle éclaire le politique », et le géologue renchérit : « je considère que ce n'est pas la même chose entre SHS et sciences de la vie et de la terre ».

L'économiste réplique alors vivement « qu'on peut faire de la recherche sur l'aménagement du territoire comme sur des couches géologiques ! »

Et, le président clôt le débat de façon consensuelle en promettant de revenir par la suite sur ces problématiques.

On perçoit avec cet épisode que la légitimité des objets (comme ici l'aménagement) et par extension des SHS et de leur « scientificité » au sein des conseils scientifiques peut être épisodiquement contestée.

Pourtant, chez de nombreux chercheur·ses en sciences sociales engagé·es dans les CS, j'ai retrouvé le même discours : ils·elles défendent la possibilité de travailler sur les mêmes objets que leurs collègues des sciences de la vie :

« Reste encore l'idée, aussi bien d'ailleurs chez des chercheurs en sciences sociales que chez les autres c'est que « on n'a pas les mêmes objets d'études », moi je bataille contre ça... »

« Des idées que j'ai essayé de faire passer... sur le fait que les sciences sociales elles s'occupent pas nécessairement d'objets qui sont différents de ceux des sciences de la nature hein, qu'on a aussi des choses à dire sur ces objets-là, que c'est plus une manière d'aborder les questions que nécessairement avoir des objets différents. Ils avaient quand même l'idée

---

<sup>225</sup> Notes issues de mon carnet de terrain.

que nous, en sciences sociales, on travaillait sur les hommes et leurs activités, et qu'on avait rien à dire sur la nature... »

Mais une partie d'entre eux·elles me relatent ainsi la difficulté, plus ou moins intériorisée de leur part, à s'exprimer sur des sujets « scientifiques », propres aux sciences de la vie :

« Je me souviens qu'il m'avait très énervé ce projet sur les marmottes. Je me souviens avoir dit ouvertement que c'était bancal, et que ça ne fonctionnait pas. Mais c'était sur le trajet pour aller manger... y avait des copains scientifiques qui disaient : « Ouais, ouais, mais t'as vachement raison. Ouais, mais pourquoi tu ne le dis pas, toi ? ». Ah oui, c'est... Quand on est sciences humaines, on peut pas se permettre de dire à un scientifique : "non mais écoute, ton truc y vaut pas tripette" » (sociologue)

Cette difficulté démontre l'intériorisation d'une franche séparation entre deux catégories scientifiques étanches (pourtant assez récente : Bryon-Portet, 2010) chez les chercheur·ses qui entraîne un sentiment d'illégitimité de la part des sciences sociales dans ces instances.

J'ai par ailleurs recueilli sur mes terrains des critiques sur la place faite aux SHS. Il m'a par exemple été dit que des moyens excessifs étaient attribués aux sciences sociales par rapport aux besoins de la protection de la nature :

« L'appropriation des réserves par exemple, on a eu un séminaire là-dessus, je trouve un peu dommage toute l'énergie qui est mise dans une situation où on n'arrive pas à tout faire. On doit prioriser, on va dépenser du temps, de l'énergie, des moyens sur quelque chose qui est pas prioritaire. On a besoin des scientifiques sur de la protection pure et dure, on n'a pas mis la même énergie sur des sujets qu'on avait dans les tuyaux depuis des années. Faire ça alors qu'on a plein de choses à faire, je trouve ça non prioritaire, j'ai l'impression que c'est parce que c'est à la mode » (garde des réserves naturelles de Haute-Savoie).

L'intérêt de travailler sur d'autres domaines que la conservation stricte n'est pas toujours reconnu dans les espaces protégés. Les domaines sur lesquels peuvent intervenir les sciences sociales et humaines sont également assez méconnus.

« Il reste chez beaucoup cette idée qu'en gros, les chercheurs en sciences sociales, c'est les défenseurs des hommes pendant que les autres sont les défenseurs des .... Alors que pour moi c'est pas du tout, pas du tout le problème, je suis pas là pour défendre les hommes et leurs activités ... et y a souvent ce malentendu quoi : « ah oui, le sociologue, il est là soit pour résoudre les conflits, soit pour défendre les hommes et leurs activités » (géographe).

Face à ces difficultés, au cours des entretiens menés, les inter-médiateurs des conseils m'ont souvent relaté avoir des difficultés sur la manière d'« associer » différentes formes de savoirs entre les participant.es, notamment entre ceux·celles véhiculant principalement des savoirs issus des SHS (membres, chargé·es de mission culture, patrimoine, aménagement,

architecture...) et ceux·celles des sciences de la vie ou des sciences de la Terre.

« Mon souci c'était d'avoir quand même à chaque fois aussi un bout de sujet qui intéresse les sciences humaines et sociales pour essayer de les attirer, mais on avait plutôt je dirais deux, trois, quatre sujets d'une demi-heure à une heure qui s'enchaînaient avec notamment, en général y avait quand même quelque chose qui pouvait intéresser les SHS » (présidente de CS).

« Je me suis posé des questions sur l'utilité de ma présence. Notamment on a vu arriver de plus en plus de SHS et on a continué à discuter naturaliste... les SHS que j'espérais venir renforcer, alors ils sont venus pendant un certain temps hein, certains collègues, mais y a eu un essoufflement très net, parce que ça parle trop naturaliste » (sociologue, membre du CS Vercors).

Les entretiens que j'ai réalisés avec des chercheur·ses se définissant comme sociologues ou géographes permettent de préciser comment ils vivent leur implication dans des CS.

### **Le vécu des chercheur.e.s en sociologie et géographie**

La sociologie-anthropologie et la géographie humaine arrivent respectivement en quatrième et cinquième place des quarante-quatre disciplines recensées dans la base de données relationnelle sur les CS de RA et PACA (voir chapitre 2).

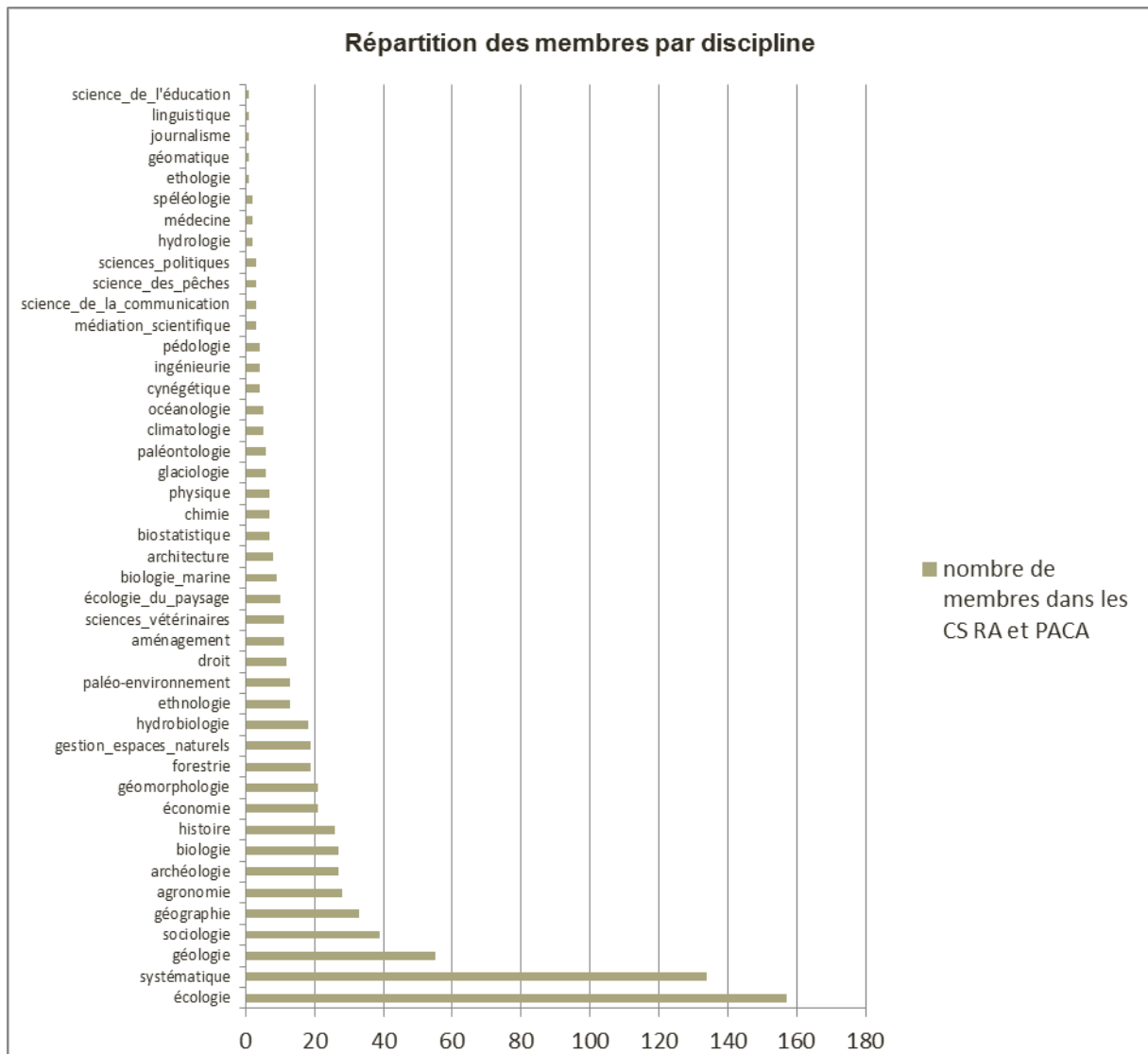


Figure 29 : Répartition des membres des CS d’espaces protégés de Rhône-Alpes et PACA par discipline.

Même si leur participation effective est variable<sup>226</sup>, on constate qu’un certain faisceau de demandes est émis de la part des institutions de la nature auprès des sociologues impliqués dans les CS : l’affichage des sciences sociales, un dialogue avec un représentant présumé de la société ou l’apport de techniques d’ « ingénierie sociale » (comme la médiation). Pourtant ces dernier·ères ne peuvent pas forcément se reconnaître et se sentir habilité·es par rapport à ses demandes ou à donner des conseils stratégiques.

Dans mes terrains dans les conseils scientifiques, les sociologues sont par exemple souvent sollicités pour faciliter la « médiation » entre acteurs et réduire les conflits. Lors de la révision du règlement intérieur de la réserve

<sup>226</sup> Voir parfois nulle : le sociologue nommé n’a finalement assisté qu’à une seule séance au cours de mes trois années de terrain au CS du PNE.

du Vercors, Coralie Mounet et moi-même avons été contactées par courriel pour aider le gestionnaire à trouver « un consensus » (voir chapitre 5).

L'ancien président du CS du parc national du Mercantour m'explique également être régulièrement sollicité pour aider la direction du parc à décrypter certaines situations politiques, notamment avec les élu·es :

« Etant donné que je suis sociologue enfin, théoriquement sociologue... c'était à une époque où le directeur adjoint...il me demandait des conseils sur l'attitude à prendre vis-à-vis... dans telles circonstances conflictuelles etc., et comme je tiens beaucoup à ce que le conseil scientifique ne soit pas impliqué dans la gestion du Parc, pour avoir un maximum de liberté, bon, je le faisais parce que c'était lui... Je lui faisais remarquer des trucs, je lui disais : ben j'ai écouté, je suis allé discuter dans les couloirs avec tel maire etc., à mon avis il faudrait faire ça.... Mais je ne me sentais pas très à l'aise. »

Cet extrait d'entretien témoigne bien de l'embarras dans lequel sont placés les sociologues face à ce type de demandes. En répondant à ce genre de sollicitation, ils sortent de leur rôle de membre de CS appelé à se prononcer de manière collégiale sur une problématique. Ce président évoque également la crainte de voir ses propos instrumentalisés par le gestionnaire et de se muer en « conseiller du Prince ». Cette peur de l'instrumentalisation est accrue par la facilité avec laquelle les termes et les analyses issus des sciences sociales peuvent être repris dans le langage courant. Ce mode d'intervention en « conseiller du prince » implique également d'agir à l'inverse de la vision d'un conseil scientifique autonome (voir chapitre 3) et comporte un risque certain selon les sociologues interrogé·es. On constate avec ces deux expériences que les sociologues sont majoritairement sollicité·es en « coulisses », en dehors des débats pléniers.

Mais leurs apports sont, selon les personnes interviewées, plus larges. Ils·elles évoquent premièrement l'apport à la construction des avis du conseil d'une démarche particulière, liée à leur pratique de l'enquête :

« Y a plein d'autres choses qui interviennent hein, c'est le fait quand y a un avis un peu complexe d'essayer d'aller sur le terrain, d'y aller avec d'autres, d'en discuter collectivement sur le terrain... quelque chose dans la démarche. »

Selon les sujets, ils·elles interviennent plus particulièrement sur leur domaine : les pratiques touristiques, les dynamiques résidentielles, l'histoire des alpages...

Ils·elles peuvent également être appelé·es pour aider les participant·es à mieux comprendre les fondements sociaux et culturels des comportements à l'égard de la nature et, en particulier à des programmes de conservation (Arpin et Cosson, 2018) comme dans le cas de la gélinotte où les savoirs sur les pratiques cynégétiques sont convoqués pour anticiper les oppositions au projet.

Leurs interventions permettent de replacer les débats dans un contexte socio-politique :

« Ceux qui représentent des sciences humaines et sociales n'interviennent pas que sur les problèmes de patrimoine culturel. Souvent c'est pour poser des questions, ou pour... pour essayer de comprendre la position du Parc aussi. C'est important de savoir dans quel champ de force on va donner un avis. » (extrait d'entretien avec un sociologue)

Certain·es sociologues m'ont relaté leur volonté d'insuffler une vision pragmatiste et postmoderne de la science auprès des participant·es : « si tu prends X il a une connaissance remarquable, et il va répondre avec des réactions aux facteurs écologiques, facteur de dérangement ; et toi en sciences humaines tu vas pas du tout avoir des réponses de ce type-là, tu vas avoir des réponses beaucoup plus génériques, beaucoup plus structurelles mais pour donner un avis puisque y a beaucoup d'avis, tu peux tout simplement mettre en garde les gens sur le fait de répondre de façon purement positiviste sans avoir fouillé le côté humain, voilà, mais c'est pas une réponse qui est très intéressante, et ça pour moi c'est un élément fondamental de réflexion sur l'utilité des sciences humaines. »

Plus précisément, on retrouve régulièrement dans les interventions des sociologues en conseil scientifique des idées liées à la pluralité des savoirs (voir section 1) : « Par contre, dans les avis, le fait que je sois sociologue, je pense pas que ça transparaisse beaucoup. (...), c'est effectivement pas facile... J'espère que ça transparait dans la stratégie scientifique des idées que j'ai essayé de formuler, des choses dont j'ai essayé de convaincre les chargé·es de mission, hein, bah sur le fait que la science c'était pas seulement les chercheurs, que ça allait bien au-delà de ça et c'est pour ça que j'ai voulu parler de politique de connaissances, plutôt que de stratégie scientifique, tu vois, par exemple... »

D'autres, comme dans l'intervention en séance ci-dessous, insistent plus particulièrement sur l'importance de prendre en compte des savoirs « sensibles » dans la gestion de la nature (des chasseur·ses, riverain·es, naturalistes, agriculteur·rices, berger·ères etc.) et de les articuler avec les connaissances « scientifiques » des gestionnaires.

Finalement, les interventions des sociologues pendant les conseils scientifiques se concentrent en partie sur la manière de concevoir la science et la connaissance, afin d'insuffler d'autres visions de la science, de l'expertise et de sa relation au politique dans un cadre contraint.

L'effet de la participation des sociologues ou des géographes aux conseils scientifiques sur leurs propres pratiques et objets de recherche est plus difficile à documenter. Une partie d'entre eux·elles m'ont dit ne pas évoquer les débats de CS en dehors des limites de l'instance, ou alors uniquement sur un mode anecdotique : « je raconte beaucoup d'anecdotes. Le bousier, la chasse au sanglier, c'est des trucs géniaux quand tu dînes avec des amis quoi. »

Certain·es d'entre eux·elles profitent tout de même de leur participation aux CS pour enrichir leurs terrains, ou en ouvrir de nouveaux. Le travail mené

par Coralie Mounet sur la révision du règlement intérieur de la réserve du Vercors et de l'analyse des demandes des acteurs cynégétiques lui a par exemple servi de terrain comparatif avec une recherche qu'elle menait sur une autre réserve en Isère. C'est également le cas d'Isabelle Arpin qui a articulé son implication dans les instances avec ses activités de recherche, en étudiant plus particulièrement l'interface entre écologues et gestionnaires, jusqu'à travailler sur les conseils scientifiques eux-mêmes ou à la collaboration entre chercheurs et gestionnaires.

Une sorte de limite apparaît tout de même dans l'exploitation des débats des conseils scientifiques dans la pratique de recherche. Lorsqu'ils-elles s'estiment « trop impliqué », ils-elles n'utilisent pas les données issues des CS comme matériau de recherche : « J'ai été me semble-t-il tellement impliquée que je me voyais pas bosser là-dessus en tant que chercheur, je crois que je n'aurais pas eu le recul nécessaire. Donc j'ai plus facilement travaillé sur des sujets qui sont apparus où je n'avais pas la même implication personnelle » (sociologue, membre du CSRPN).

Cette double posture, être présent·e en tant que membre de CS et sociologue qui va exploiter les débats, n'est d'ailleurs par toujours appréciée et peut susciter une forme de méfiance de la part des autres membres. Enfin, il est apparu sur mes terrains que les sociologues évitent parfois de devenir membres de conseil scientifique lorsqu'ils-elles se considèrent impliqués dans des terrains proches des institutions (du parc ou de la réserve).

### **Bilan de la deuxième séquence**

Plusieurs facteurs conditionnent le potentiel d'un conseil scientifique à jouer son rôle d'interface entre des savoirs multiples et à permettre des appropriations croisées : la capacité à favoriser l'expression des savoirs minoritaires, la légitimité des savoirs pour l'action et leur inscription dans la négociation politique.

L'expression des savoirs minoritaires, peu facilitée en séance, demande parfois une inter-médiation spécifique. Malgré leur montée en puissance dans les CS, les savoirs issus des sciences humaines et sociales peinent encore parfois à faire valoir leur légitimité dans l'examen des objets ou des problématiques de gestion de la nature. Des tentatives pour inciter, ponctuellement, les sciences sociales à intervenir ou pour leur donner un poids dans les avis rendus ont été observées.

Néanmoins, je n'ai pas constaté au cours de mes observations la même préoccupation à l'égard des savoirs des agents de terrain ou des autres acteurs du territoire qui sont généralement passés sous silence.

Dans le cas des impluviums sur le Vercors, les agriculteur.rices sont simplement représenté·es lors des séances par un tiers ce qui ne leur permet pas de fonder leur demande sur leurs connaissances. La transdisciplinarité est donc limitée.

Le contexte organisationnel et la manière dont la problématique est envisagée entraîne ou non la possibilité d'un dialogue interdisciplinaire. À

propos de la ligne à haute-tension dans la Vallée de la Durance, les questions d'économie et de politique sont très rapidement mises de côté et absentes des discussions en séance. Dans le cas de la gélinotte qui nous intéresse plus particulièrement ici, la question « sociale », à savoir les implications sociales et anthropologiques du projet sont débattues en séance, mais sont ensuite (en 2015) exclues de l'argumentation vers l'extérieur. Dans ce cas, un savoir socio-politique devient difficilement un savoir pour l'action, diffusable dans un contexte politique. Pourtant, c'est bien ce contexte politique qui a entraîné le rejet du projet grâce au soutien des fédérations de chasse.

La socialisation des savoirs passe par des dynamiques d'assemblage, d'appropriation et de sélection largement dépendantes de proximités entre les acteur·rices. Les habitudes de travail prises et les affinités interpersonnelles permettent parfois de court-circuiter les procédures institutionnelles de transmission des expertises en favorisant l'échange et l'hybridation des connaissances réellement disponibles. C'est ce qui a pu advenir lors de la troisième séance de CS où le dossier de la gélinotte a été abordé, en mars 2017.

#### **7.4. Troisième séquence : nouvelle concertation entre scientifique et politique. Vers l'appropriation de l'analyse interdisciplinaire d'une controverse ?**

Dans le cadre des conseils scientifiques, il peut s'écouler des mois, des années ou même des décennies, avant que les échanges répétés entre des scientifiques de différents horizons disciplinaires et praticiens puissent effectivement modifier les points de vue et les pratiques de connaissances des participant.es (Arpin et al, 2016). La notion d'appropriation des savoirs sera comprise dans ce texte, en s'inspirant de la sociologie des sciences (Latour, 2006), comme une opération de recomposition et d'adaptation des connaissances lors de leur mise en relation entre acteurs. Ces processus sociaux itératifs prennent place dans des espaces où les frontières ne sont pas données mais se constituent et se déplacent en fonction des situations (Jankowski et Le Marec, 2014). Ils s'accompagnent dans tous les cas de transferts complexes d'idées, de forces ou d'objets dont il s'agit ici d'étudier les modalités.

##### **7.4.1. Contexte de l'émission du deuxième avis**

En 2016 la réintroduction de gélinottes paraît mal engagée. L'avis du conseil scientifique du Vercors est contesté par les porteurs du projet qui cherchent une porte de sortie pour maintenir la possibilité de réaliser la capture de gélinottes dans le Vercors.



Des échanges techniques s’amorcent entre les partenaires impliqués : le ministère français chargé de l’environnement, l’ONCFS et le CG du Val d’Aran afin de faire évoluer le projet par rapport aux nouvelles expertises reçues (voir chronologie). Dans ce laps de temps, plusieurs documents sont rédigés, mais une partie des personnes engagées dans le projet n’y croient plus :

« je pense que ce coup-ci, c’est vraiment plié. Enfin, le ministère ils sont gênés... Mais je les avais prévenus. Je leur avais dit que ça allait être la merde. Je sentais que ce sujet allait être le bouc émissaire, un sujet d’affrontement entre les fédés et les groupements naturalistes. Ça c’était couru » (entretien, fin 2016).

Des oppositions politiques classiques entre acteurs du monde de la chasse et de la protection de la nature se cristallisent autour du projet. La fédération des chasseurs de la Drôme répète à plusieurs reprises, notamment lors des temps de consultation, qu’elle demandera la révision du plan de chasse pour pouvoir chasser la gélinotte. Un jeu de pressions se développe autour du projet.

C’est dans ce contexte tendu qu’est organisé le 7 mars 2017 le troisième conseil scientifique où le projet franco-espagnol de réintroduction de gélinottes est abordé. Plusieurs mois se sont écoulés depuis la dernière fois où les membres ont évoqué le sujet.

La journée est chargée avec de nombreuses problématiques à l’ordre du jour : la matinée est consacrée à l’activité pastorale sur la réserve, les projets scientifiques de 2017 et l’examen des demandes d’autorisation dans la réserve, dont fait partie « la capture de gélinottes ». Le CS doit donc rendre un nouvel avis à ce sujet.

La présentation du projet est prévue à 11 heures en présence de Michel Perret, chef du bureau de la faune et de la flore sauvages du ministère chargé de l’environnement, d’un représentant de l’ONCFS et d’une délégation espagnole du Val d’Aran. Le nouveau président du PNR du Vercors se joindra également à cette session. Dix membres du CS assistent à cette journée, ainsi que Benoît, Pierre-Eymard, Manon, Nadia, Hervé et une stagiaire du PNR. Il neige fort ce jour-là dans le Vercors et l’accès routier est difficile. La présence exceptionnelle d’un représentant du ministère à un CS est d’autant plus marquante. Je sens le président du CS sous pression durant toute cette session. Quelques jours avant, il m’a d’ailleurs demandé expressément, pour l’unique fois au cours de mon terrain, de ne pas enregistrer ni filmer cette séance du conseil, « au vu des enjeux »<sup>227</sup>.

Une première phase du conseil scientifique se déroule entre les membres et les gestionnaires de la réserve. François Véron, le président, commence par résumer les précédentes discussions qui tournent pour lui autour de « deux grands groupes de questions : l’opérationnalité du projet et la connaissance de la population de gélinottes sur le Vercors. Les questions sociales

---

<sup>227</sup> L’ensemble des extraits de cette séance sont donc issus de mes notes manuscrites.

concernent les politiques pour enrichir la biodiversité, et les différences cynégétiques entre la Drôme et l'Isère. »

Il explique ensuite la nouvelle situation : suite à l'avis exprimé par le GEOC et les modifications du projet proposées par le Ministère, l'ONCFS et le Val d'Aran, ces institutions « estiment avoir répondu à nos questions et viennent nous reposer la demande ». Il propose ainsi de discuter des interrogations que le CS pourrait soulever désormais au vu de ces nouveaux éléments, envoyés aux membres du CS par courriel une semaine auparavant. Une première discussion s'engage entre les participant.e.s. Le président souhaite ainsi préparer les questions à poser aux invités. Vers 11 heures ceux-ci entrent dans la salle où se réunit le conseil. Une nouvelle présentation du projet a lieu et des échanges suivent. Puis plusieurs personnes se retirent : il ne reste plus dans la salle que les membres du CS, Nadia, la secrétaire de la réserve, Pierre-Eymard et moi-même. Le CS est alors chargé de délibérer, à huis clos, pour élaborer son deuxième avis sur ce sujet. Suite à cette dernière phase, l'ensemble des acteurs se retrouvent autour d'un buffet.

#### **7.4.2. Première phase : nouvelles circulations des savoirs et exposition de la divergence des intérêts entre scientifiques**

La première phase d'échanges entre les membres et les gestionnaires de la RNN révèle plusieurs dynamiques. La prise en compte du contexte cynégétique local et des stratégies politiques reste au cœur des échanges entre les participant.e.s :

« La question sociale moi m'interroge toujours. Cela s'est traduit directement par la demande de la fédé de la Drôme de chasser. Pour moi c'est important que socialement on puisse stabiliser la chose. Mon avis est très conditionné par la question sociale aujourd'hui. »

Néanmoins l'importance de cette problématique varie : pour certain.e.s il s'agit de demander à l'État de prendre en charge les impacts éventuels de ce programme, et notamment le risque de voir la gélinotte de nouveau chassée en Drôme : « la question de la connaissance est la même pour toutes les espèces mais il n'y a pas la même implication sociale pour les autres. Je vais poser la question au ministère et aux Espagnols : comment mettre un cadre pour nous assurer de ne pas dérégler les accords mis en œuvre depuis un moment ? »

Pour d'autres et notamment les représentant.es des sciences sociales, il s'agit de montrer l'importance de prendre en compte différentes perspectives dans un programme de conservation de la biodiversité et de reconnaître la légitimité de différents types d'acteurs et de différents savoirs à s'exprimer lors d'une telle opération, notamment à l'échelle locale. Ils·elles s'expriment très peu durant cette discussion, et me font part de cette différence de vision plutôt en aparté.

Mais, dans ces premiers échanges, une séparation persiste entre les « connaissances » et ce qui est nommé « la question sociale » : « Je suis

botaniste, j'essaye de me faire une idée en vous écoutant. Mais il faut séparer l'aspect connaissance et l'aspect social sinon on ne comprend rien. »

Cette première phase est marquée également par l'enrichissement de la problématique grâce à quelques participant-es qui se sont particulièrement penché-es sur le dossier.

Ils-elles pointent du doigt des questions n'ayant pas été précédemment soulevées comme la difficulté de capture de gélinotte sur les sites et les moyens qui seront débloqués :

« La question de la capture est peu abordée dans les rapports. Sur Auzet la capture de 13 gélinottes a demandé 26 jours. Alors que dans le Vercors, Montadert ne connaît pas le site donc le succès de la capture sera faible. Besoin d'un nombre de jours conséquents. »

«-A : Cela va être très dur de capturer, il faut un sacré nombre d'oiseaux avec ces prévisions ! Toute l'ONCFS France va être sur le coup, cela va être vert kaki les hauts plateaux ! (rires)

-B : Donc tu penses que c'est impossible ?

-A : Oui, même pour le tétras c'est difficile, alors demander l'équipement d'oiseaux capturés en plus, cela risque de sauter ...

-C : En l'état actuel on ne peut pas savoir beaucoup plus que ce qui est écrit. On a besoin de moyens et de temps. Or on a la pression du Ministère. »

Les impacts prévisibles des captures sur la réserve, notamment en termes de dérangement de la faune, sont également discutés. Le rapport du GEOC a en effet préconisé d'augmenter le nombre d'oiseaux prélevés afin d'assurer les chances de réussite du programme. Le nombre d'oiseaux à déplacer serait désormais de quatre-vingt-dix dont trente-six depuis le Vercors. Pour un membre du CS il est donc désormais nécessaire de réaliser ce prélèvement lors d'une « bonne » année de reproduction afin de limiter l'impact sur la population originelle du Vercors.

« J'ai appelé Montadert hier car j'ai beaucoup de questions. Il y a des réponses apportées mais pas beaucoup d'éléments et de modifications. La question de la capture est peu abordée. (...) J'ai demandé aussi la possibilité de détecter les mauvaises années de reproduction. Lui ne sait pas estimer les mauvaises années. À dire d'expert on a des retours mais ce n'est pas tout à fait scientifique. Si le nombre de gélinottes prélevé augmente, comme c'est prévu par le GEOC, il faudra prendre ça en compte. »

Les dynamiques d'échange de savoirs dépendent de l'environnement professionnel existant autour des CS. L'extrait précédent montre que l'intervenante a mobilisé son réseau professionnel pour préparer la séance. Une séance de conseil permet de catalyser des circulations, aux intensités variées, entre différents professionnels, objets et connaissances. La position et l'expertise de Marc Montadert, toujours associé au projet mais absent lors de cette matinée<sup>228</sup>, sont réintroduites dans la discussion par cette

---

<sup>228</sup> Non invité *a priori*.

intervention. Certains membres restituent les questionnements scientifiques qu'ils ont entendus dans d'autres instances sur d'autres scènes.

### 7.4.3. Deuxième phase : les controverses constituent-elles un objet légitime des CS ?

La deuxième phase de la séance débute par un discours de Michel Perret qui présente le contexte diplomatique de l'opération :

« Le projet gélinotte s'inscrit dans un accord et partenariat transfrontalier dont l'objectif est de valoriser les territoires. La biodiversité nécessite une mobilisation des acteurs. L'esprit de la stratégie (SVBP) est de valoriser un projet réunissant les acteurs. (...) Cela a très bien fonctionné avec les bouquetins, ce sont des projets au service du territoire. (...) La France est partie prenante dans ce projet-là. Retenez notre souhait de mettre en place des projets où se greffent des relations entre acteurs, c'est comme cela que se crée la biodiversité. »

Ce discours, politiquement correct, inscrit pour la première fois le projet dans le registre du développement territorial. Après une présentation de la faisabilité du projet par l'ONCFS et les techniciens du Val d'Aran, la discussion s'amorce entre les invité·es et le CS sur les indices ponctuels sur placettes circulaires et les estimations de la population dans le Vercors. Mais rapidement, Sébastien Blache réoriente le débat :

« Bon après on va passer à la question sociologique qui est le fond du problème pour moi. La dimension technique me convient. Mais on est sur un territoire, on doit s'exprimer sur l'impact que cela aura sur le territoire. Il n'y a pas que le prélèvement et l'impact sur la population : il y a le dérangement, une pratique cynégétique... (...) La Drôme a demandé automatiquement que l'espèce soit chassable, le consensus a volé en éclat. La FDC Isère a rendu un avis défavorable. Sur cette question je serai intéressé pour que le ministère prenne des décisions et pas que localement on soit obligé de se dépatouiller de tout ça après... (...) On est un CS, on évalue différents niveaux, y a des sociologues, voilà pourquoi on a parlé de ça, c'est un élément clé. »

On constate dans ce discours un changement important : la question « sociale » est devenue un problème « sociologique », crédité scientifiquement par les sociologues du CS.

Interpellé, Michel Perret répond :

« Je ne peux pas apporter de réponses satisfaisantes sur les aspects sociologiques et les controverses. On essaye de mettre à part cet aspect ponctuel dans le projet. (...) J'aimerais vous parler du bouquetin, au-delà du technique y a des avantages pour fédérer des gens. Cela peut fédérer ici entre le PNR avec l'Espagne. On peut réussir à regrouper les gens et à gommer ainsi les controverses. »

Une membre du CS propose alors de « faire un accompagnement social sur le projet. Autrement les chasseurs localement seront contre », appuyée par la géographe présente qui précise que « sur cette dimension sociale, pour « faire de cette opération un atout », attention à ne pas produire seulement une communication mais construire une vraie implication dans les différentes dimensions. Il y a besoin de penser une appropriation du projet. Il faut aller au-delà de la communication. »

Sébastien Blache poursuit en réexpliquant qu'effectivement : « je serais ravi d'avoir une population en Espagne mais moi je veux que le ministère entende qu'ici c'est un territoire, on participe à un projet qui nous dépasse ; et nous on gère le service après-vente ! »

À ce propos un peu vif Michel Perret rétorque que : « Qu'on se mette d'accord, un conseil scientifique donne un avis scientifique. Il faut qu'un point de vue socio soit donné en associant les acteurs, mais ce n'est pas une question de conseil scientifique ! ». Cette dernière intervention suscite des réactions vives dans la salle. Un membre réplique : « oui mais il y a de la sociologie dans le conseil scientifique ! ».

Le débat est alors rapidement clôturé par le président du CS qui demande le calendrier du projet et précise que le CS doit maintenant se réunir pour délibérer.

Cette phase montre qu'au cours de cette négociation les connaissances « sociologiques » sont devenues pour les membres du CS un argument pour questionner publiquement la réintroduction de gélinottes et plus précisément la conception du projet. Dans les phases précédentes, même si ces connaissances ont pu être mises en minorité, leur légitimité n'a jamais été contestée. Ainsi, la dernière intervention de Michel Perret suscite un tollé dans le conseil : elle est comprise comme une remise en cause de la légitimité des sciences sociales dans un conseil scientifique d'espace protégé. On peut aussi y voir la capacité nouvelle d'un CS à mobiliser des connaissances longtemps jugées minoritaires (en faisant alliance avec les SHS) pour construire un argumentaire, lui très classique, à l'encontre d'une opération susceptible de nuire directement et indirectement (par le risque d'une réouverture de la chasse) à une population d'une espèce en difficulté.

Ce moment m'intéresse à deux titres :

- ♦ Il montre comment peuvent émerger de nouvelles connaissances, ou du moins questionnements au cours de l'action ;
- ♦ Il interroge la capacité d'un CS à produire une analyse interdisciplinaire.

#### 7.4.4. Les effets de la controverse autour des gélinottes sur les participant·es

##### **Une appropriation progressive pour construire l'interdisciplinarité**

La perception du rôle des sciences sociales dans les politiques de gestion et de conservation de la biodiversité a connu une modification au cours de cette troisième séquence. Les connaissances des pratiques et comportements socio-politiques sont devenues stratégiques pour l'action, et des membres n'ont cette fois pas hésité à s'en saisir dans une arène publique et politique (auprès du ministère de l'environnement) afin de faire valoir leurs points de vue.

Un élément extérieur et inattendu, le discours final de Michel Perret, a permis de déstabiliser les routines habituelles des participant·e·s au CS et de questionner le conseil scientifique sur son propre fonctionnement.

Si dans les discours les analyses disciplinaires demeurent généralement séparées, dans le cadre du huis clos qui a suivi, j'ai constaté une tentative d'expertise interdisciplinaire dans l'expression du deuxième avis sur le projet de capture de gélinottes dans le Vercors.

La littérature a montré que le passage de la pluridisciplinarité à l'interdisciplinarité demande « un effort de réflexion » (Roqueplo, 1996). On pourrait y ajouter une nécessaire proximité. Grâce aux différentes appréhensions du sujet, les participant·es se sont peu à peu approprié·es les problématiques politiques et sociales comme un enjeu de connaissance en tant que tel. En attestent différentes interventions durant ce huis clos :

« On va demander d'équiper quelques gélinottes sur le Vercors, mais il faut aussi acquérir une partie de la connaissance sur la controverse. »

« Il ne faut pas séparer la partie socio de la connaissance. »

La vision d'un conseil scientifique interdisciplinaire est renforcée, en opposition à celle véhiculée par Michel Perret :

« Le ministère dit que c'est un projet entre territoires. Mais le territoire ce n'est pas que les gélinottes, ce sont aussi des gens. On ne peut pas les négliger d'un revers de mains. Il y a besoin que l'on respecte les conditions biologiques, mais notre deuxième responsabilité est qu'on est un CS d'un territoire avec des gens. Quand on entend que ce n'est pas une question de CS... cela m'a soufflé ! »

Finalement, l'avis rendu sera « réservé sous conditions » dans l'attente de mise en place de travaux préalables, dont fait partie l'évaluation des impacts sociaux du programme sur le territoire, au même titre que l'estimation de la population :

« (...) Le conseil scientifique regrette cependant l'insuffisance des réponses apportées quant aux effets d'une telle opération sur le territoire de prélèvement, qu'il s'agisse de la connaissance de la population de gélinottes du Vercors ou de l'impact social. Contrairement aux travaux préparatoires

qui ont été conduits sur le site d'accueil, rien n'a été réalisé sur le site de prélèvement. Aussi, le conseil scientifique demande que soit mené au préalable un inventaire des incidences de l'opération sur le Vercors, afin de permettre la mise en place d'un accompagnement local adapté. (...) Concernant la dimension humaine, le conseil scientifique reconnaît l'importance de la solidarité entre territoires. Il alerte toutefois l'ensemble des acteurs du projet sur l'insuffisance de la préparation et la nécessité d'évaluer aussi, avant tout prélèvement, la diversité des impacts sociaux, que ce soit sur les habitants, les chasseurs, les naturalistes, etc., mais aussi sur l'image du parc et de la réserve. Une analyse des perceptions et des éventuelles controverses permettrait de saisir les différents enjeux sociaux autour de ce projet et d'identifier les consensus ou les désaccords. A partir d'une telle analyse, un travail de concertation et d'accompagnement pourra être envisagé afin d'impliquer l'ensemble des acteurs concernés dans le cadre d'une stratégie qui valoriserait l'image de qualité du Vercors et de ses acteurs : grâce à leurs usages et pratiques de gestion ces derniers permettent au Vercors de proposer des gélinottes à d'autres territoires, en contrepartie des espèces qui ont été réintroduites ici dans le passé. »

On voit que l'analyse sociologique est maintenant à peu près problématisée et affichée sur le même plan que les impacts écologiques.

### **La construction de nouveaux savoirs au cours de l'action**

Les interactions qui ont entouré la formulation de cet avis montrent également comment peuvent émerger de nouveaux questionnements ou savoirs au cours d'une expertise collective. À partir des connaissances réellement disponibles sur la gélinotte, les participant·es échangent et hybrident leurs savoirs afin de produire de nouvelles problématiques.

Le conseil scientifique, par son premier avis défavorable a entraîné l'ouverture d'une controverse scientifique et politique où s'imbriquent diverses échelles : internationale avec la mise à mal d'un accord transfrontalier entre la France et l'Espagne et la discussion des méthodes des politiques réintroductions ; nationale avec la confrontation de diverses expertises et notamment les questionnements autour des IPPC ; et locale autour des politiques cynégétiques départementales et des impacts sociaux d'un tel projet.

Dans cet exemple, des forces diverses définissent les problèmes et redistribuent les places de chacun, humains et animaux, au moyen de techniques et discours qui suscitent des polémiques. Des rapports de force et de domination se développent dans cette imbrication de différentes controverses où le conseil scientifique tient une place particulière en alimentant, par la création de nouveaux savoirs, les critiques sur la conception du projet.

Ces débats ont premièrement permis de consolider les connaissances sur les méthodes de comptage des gélinottes. Le potentiel de prélèvement de la population du Vercors a été calculé à partir d'une seule estimation par IPPC qui date de 2012. Les discussions et échanges à ce sujet conduisent le conseil scientifique à proposer une nouvelle méthode de comptage dans

l'avis de mars 2017 : « L'état des lieux est sommaire et il est nécessaire de réaliser une seconde estimation préalable par la méthode de l'Indice Ponctuel sur Placette Circulaire et/ou par un monitoring génétique sur les zones de capture et leurs alentours afin de disposer d'une autre référence. »

La création d'une nouvelle méthode ici esquissée aura des suites. À la suite du comité consultatif de la réserve du 4 juillet 2017 où l'assemblée devait rendre un nouvel avis, il a été acté qu'un nouveau comptage de la population devrait être réalisé durant l'hiver 2017-2018 avant d'autoriser le projet. La définition et le choix de la méthode de comptage sont revenus au conseil scientifique par décision du Préfet. Ainsi, un groupe de travail associant des membres du conseil scientifique et d'autres spécialistes devrait être mis en place à l'automne 2017.

Contrairement à ce que l'on observe dans la plupart de ses autres activités, le CS s'affiche ici comme un producteur direct de connaissances.

Le travail du conseil scientifique autour du projet de réintroduction de gélinottes a également consisté à mettre en lumière la controverse locale ouverte par les acteurs cynégétiques, initialement identifiée mais non prise en compte par les porteurs du projet. Le conseil scientifique l'a exprimée et reconnue comme un objet scientifique, ce qui lui a permis d'acquérir une légitimité auprès d'autres acteurs dans le comité consultatif et chez les porteurs du projet. Le conseil scientifique a un rôle actif et en tant que tel dans l'agencement de forces qui peut augurer de nouvelles relations entre sciences et sociétés.

Par l'expression de connaissances sur le rôle et l'importance des controverses, le conseil scientifique alerte les promoteurs du projet sur la manière d'envisager et de construire les politiques environnementales. Au cours du débat de mars 2017, la notion d'acceptabilité sociale (Raufflet, 2014) est par exemple vivement critiquée : « L'emploi de la notion d'acceptabilité sociale sert à écraser les controverses. Cela va renforcer le sentiment d'imposition et de rapt des oiseaux ».

Plusieurs travaux en sciences sociales ont déjà été menés sur les impacts que connaissent les territoires où sont réintroduits des animaux (Migot et Roué, 2006 ; Denayer et Collard, 2014 ; Mounet, 2007) et notamment sur le développement de controverses, comme par exemple dans les Causses où ont été réintroduits des vautours fauves (Daniel, Vidal et Barbau, 2010).

Mais comme a pu s'en rendre compte le conseil scientifique du Vercors, aucune recherche ne semble avoir été menée sur l'impact social et politique des prélèvements d'animaux sur les territoires « sources » dans le cadre de projets de réintroduction. Ce qui fait l'originalité de ce cas est l'existence de controverses sur le territoire d'origine des animaux<sup>229</sup>. Les chercheur·ses en prennent progressivement conscience. Un nouvel horizon de recherche émerge. Face à cette problématique inédite, les chercheur·ses en sciences sociales s'interrogent sur la manière de procéder et de construire de

---

<sup>229</sup> Et l'absence de controverses sur le territoire d'accueil en Espagne même si ce point mériterait une investigation plus approfondie.



nouveaux savoirs. La possibilité est ainsi évoquée de mener une recherche-action, de réaliser des entretiens avec les personnes touchées par le projet ou d'animer une concertation.

Finalement, faute de moyens, aucune action de ce type n'a encore été engagée. Des échanges entre le PNR du Vercors et le ministère se sont déroulés au cours du printemps 2017 sur la possibilité d'engager une concertation, mais sans succès. On constate encore ici la différence de traitement avec les analyses démographiques (le nouveau comptage est financé et aura lieu à l'automne 2017).

### **Une diffusion décalée dans le temps et dans l'espace**

Comme je l'ai montré dans le chapitre 5, les effets de l'interface scientifiques-gestionnaires sur des actions de gestion sont différés dans le temps. La participation à des conseils scientifiques peut entraîner une modification des points de vue et des pratiques de connaissances des participant.e.s mais à des échelles temporelles et spatiales parfois difficiles à saisir.

Au cours des entretiens avec les participant.es aux CS, ils-elles ont très peu dit s'être (ré)approprié des savoirs issus des séances d'interaction. Les chercheur.ses m'expliquent que leur participation à des CS n'a pas conduit à des modifications majeures dans leur parcours scientifiques :

« Non pas d'effets professionnellement parce que...Pour de la curiosité, un petit peu. Pour réellement de l'action, non. (...) Ce que j'en retire, c'est pas énorme »

Ils-elles disent puiser surtout dans les connaissances locales et contextuelles échangés en CS pour alimenter leurs travaux. Ainsi, un maître de conférences me raconte avoir principalement retenu de ses dix années de participation à un CS le fonctionnement d'un espace protégé. Il mobilise particulièrement cette plongée dans le « travail réel » des gestionnaires (Denayer, Mougenot et Collard, 2016) dans le cadre des cours qu'il donne sur la « gestion » de la montagne :

« moi j'en ai un intérêt, pas forcément en tant que chercheur, mais j'en ai un intérêt direct en tant qu'enseignant. Faut bien comprendre que dans les gains que moi je retire de ce truc-là, le fait que moi je récupère de l'information, notamment sur comment ils ont les mains dans le cambouis dans la gestion. Bon cela peut m'interroger en tant que chercheur, mais surtout cela m'alerte en tant qu'enseignant. Et surtout je peux ensuite, je sais bien comment cela marche, je peux enrichir mes cours en faisant appel à ce que eux ont témoigné. Si je prends par exemple la réunion sur laquelle on était l'autre jour dans le Vercors où l'on a parlé de la chasse, il serait pas étonnant que lors d'un cours où je parle des écosystèmes de montagne à mes étudiants de master j'ai à utiliser cette discussion et cet exemple »

Néanmoins ces journées permettent d'entretenir des interactions, voire de construire des projets qui visent eux la construction de connaissances.

Peu de praticien·nes d'espaces protégés m'ont dit avoir mobilisé des connaissances glanées en CS au cours de leur travail ou de leur vie professionnelle : « c'est plutôt une caution, j'en attends rien directement mais cela peut être de la prospective. ». Ils·elles considèrent acquérir surtout des « habitudes de travail avec les scientifiques », et notent que les CS leur permettent de se familiariser à différentes « manières de connaître ».

Enfin, les autres acteurs et habitant·es de l'espace protégé, comme les chasseur·ses, les agriculteur·rices ou les gestionnaires d'autres institutions que j'ai rencontré·es n'ont pas évoqué une particulière appropriation de savoirs issus des interactions en CS :

« Franchement, je n'ai jamais trouvé un avis de conseil scientifique qui m'ait servi ou qui ait servi aux agriculteurs ni même qui m'ait appris quelque chose » (technicien pastoral).

Les effets individuels de la participation régulière à un conseil scientifique sont donc difficiles à saisir car peu observables et peu dits.

Dans le cas de l'avis sur la gélinotte, les participant·es ont entretenu des interactions répétées sur un même sujet, phénomène assez rare dans un CS. Celles-ci ont conduit à une modification des points de vue, notamment sur le rôle des sciences sociales dans les politiques de gestion et de conservation de la biodiversité. En outre, ce sujet a permis de rééquilibrer le poids des connaissances dans la formulation de l'avis final. La rédaction de l'avis, qui s'est déroulée quelques jours plus tard par voie électronique et les différents échanges qui ont eu lieu par la suite ont confirmé l'intérêt des participant·e·s pour cette analyse interdisciplinaire. Elle a marqué les esprits, et « montré que c'était possible ». Les effets concrets de cette expérience devront toutefois être analysés dans la durée pour déterminer si elle aura un impact sur le mode de dialogue et d'appropriation des savoirs entre disciplines durant le reste du mandat.

Au-delà de ce cas spécifique, les interactions dans les CS, ténues à l'échelle de la vie professionnelle des participant·e·s, peuvent produire des effets dans d'autres lieux et scènes investis par les participant·e·s. Dans une certaine mesure, certains savoirs sont repris, discutés, échangés et réappropriés par les participant·e·s à des conseils scientifiques. Dans l'extrait d'entretien suivant, le conservateur de la réserve mêle les différentes formes de savoir : il évoque ses idées qui sont reprises par un chercheur ou celles d'un chercheur appropriées par un autre membre du CS. Il constate et se réjouit de l'appropriation de formes de connaissances plurielles, qui font fi des frontières cognitives classiques :

« C'est marrant car très récemment, vendredi j'avais une réunion, non jeudi j'avais une réunion avec Estelle et c'est des choses qui sont ressorties. Cela veut dire que collectivement peut-être c'est pas ressorti mais individuellement Estelle m'a dit « ah mais oui, y'a peut-être le sanglier, peut-être il fait du bon, j'ai bien écouté ce qu'avait dit Jean-Charles, sur la biodiversité. » On en a discuté. Tu vois c'est intéressant. Et tout à fait dans un autre truc, contexte, Baptiste, par rapport à sa posture très pastoralisme, il

est là-dessus. La semaine dernière j'avais une formation sur les changements climatiques et il intervenait avec moi, le public c'était les accompagnateurs de moyenne montagne du Vercors et il a eu un discours où on parlait, c'est le sujet à la mode sur la réserve, l'enforestation, le problème des dynamiques forestières. Et moi j'ai toujours dit 'attention avec le changement climatique cela peut être l'inverse bientôt on va vers la sécheresse', il a tenu le même discours. Je lui a dit 'ah j'étais content que tu , ah bien'. Il a dit 'oui j'ai repris tes idées, parce qu'elles me paraissent bien'. Y a une appropriation d'idées collectivement ils disent non, ils sont un petit peu, ils s'expriment pas, mais individuellement c'est impressionnant, y a des choses qui avancent. Qu'il puisse dire qu'il faut peut-être pas couper les arbres parce que les pastoraux, qu'il me dise ça Baptiste, bah le chemin est énorme, ce qui s'est passé. Et Estelle avec le sanglier c'était un peu pareil, le même discours. »

La circulation des participant·es dans une même zone frontière, constituée de différents espaces d'interface (une réunion, une formation), permet ainsi une recomposition et une adaptation des connaissances glanées sur d'autres scènes au cours de différentes interactions.

## Conclusion

À la lumière de cette étude de cas, les conseils scientifiques apparaissent comme des lieux privilégiés pour étudier les processus de socialisation de savoirs multiples engagés dans l'action publique environnementale. Les avis du conseil scientifique du Vercors sur le programme de réintroduction des gélinottes des bois en Espagne m'ont permis d'explorer les différentes temporalités conditionnant des dynamiques cognitives, depuis la temporalité de la séance à des séquences beaucoup plus longues, lorsque le même sujet est étudié à plusieurs reprises par le conseil.

L'examen répété d'une même problématique permet aux participant·e·s de se familiariser avec d'autres manières de connaître et d'envisager de nouveaux rapports entre les savoirs. Le passage à l'arène politique implique un réassemblage des savoirs émis dans l'instance scientifique afin de rendre les arguments plus robustes et utilisables. Une sélection des connaissances légitimes est alors opérée, parfois dans l'ombre. Mais le déplacement des frontières entre les types de savoirs peine à s'instituer dans les conseils scientifiques, et est parfois contré par les institutions tutélaires. Les (ré)appropriations des savoirs au sein des collectifs sont plus ou moins intenses, selon les statuts, les moyens dédiés à l'animation des collectifs et les socialisations professionnelles des acteur·rice·s. Les effets individuels de ces échanges ne se disent que peu et s'observent majoritairement sur d'autres scènes et sur le long terme. Ainsi, l'interdisciplinarité est l'aboutissement, souvent inachevé, d'un processus social habité par les positions professionnelles et les intérêts divergents des scientifiques.

La circulation des savoirs avec les acteurs non scientifiques peine également à émerger directement. Portée notamment par des chercheur·ses en sciences

sociales et les membres de conseils travaillant dans des organismes de gestion, la place des savoirs extérieurs au monde scientifique, notamment ceux des chasseurs et des éleveurs, est assez faible et toujours indirecte.

Cette étude de cas a permis aussi de documenter les proximités des acteur·rices avec le territoire, les humains et non-humains qui le composent. Dans ce cas, elles apparaissent comme un atout pour construire une expertise prenant en compte l'ensemble des dimensions politiques, sociales et écologiques de la gélinotte. Néanmoins, lors de la première séquence de cette controverse, la mise à distance des aspects socio-politiques peut être également vue comme un mécanisme pour réaffirmer et préserver l'imperméabilité de la frontière entre science et action. Les acteur·rices engagé·es se frayent donc un chemin dans ces situations hybrides selon les situations en adaptant leurs discours et pratiques selon des intérêts stratégiques pour l'institution (du parc et du conseil).

La familiarité relationnelle, permise par l'animation de ces collectifs et l'acquisition d'un réseau, est une condition majeure pour catalyser des dynamiques de circulation de savoirs entre des sphères scientifiques, gestionnaires et politiques.

Alors, comment se construit ce réseau relationnel et quel pouvoir d'action permet-il d'acquérir ?



## Chapitre 8

### La construction d'un milieu relationnel dans une communauté-frontière



Photo 32 : Carole Birck et Richard Bonet en discussion à Irstea Grenoble, 2016

## Introduction

Dans l'espace construit par les zones frontières autour des conseils scientifiques, des acteur·rices aux cultures et pratiques différentes sont mis.es en contact. S'entremêlent alors des fonctions sociales et cognitives (valeurs, idées, représentations, savoirs) ; des relations professionnelles marquées par des hiérarchies et logiques de pouvoir ; des relations humaines, plus ou moins formelles où des jeux d'alliances s'instituent à la frontière du professionnel et du personnel. Le monde de la recherche et celui de la conservation de la nature sont tous les deux marqués par la montée en puissance du fonctionnement sur projet et de la culture collaborative<sup>230</sup>. Les coopérations entre chercheur·ses et gestionnaires naissent et se développent dans des espaces de « réseaux » où se retrouvent périodiquement les mêmes personnes. Dans ces dynamiques, les conseils scientifiques ont pour rôle de produire, catalyser et exporter ces réseaux vers d'autres organisations conçues elles aussi pour faciliter l'interface entre science et gestion.

En partant de ce constat, ce chapitre a pour objectif de comprendre les socialisations que produisent les circulations de personnes multiples engagées dans les zones frontières dans lesquelles sont compris les conseils scientifiques.

Tous les participant·es à des conseils scientifiques ne sont pas ici concerné·es. Dans la majorité des cas, il n'existe pas ou peu de relations entre eux·elles. Néanmoins l'enquête ethnographique a identifié un groupe de personnes interagissant de façon soutenue au cœur de ces instances, dans les marges de leurs mondes professionnels. Une socialisation diffuse semble s'opérer à partir d'interactions répétées entre les personnes jusqu'à construire un milieu relationnel à la périphérie des mondes professionnels de chacun·e.

Premièrement, l'étude de ces circulations et collaborations me permet d'observer la constitution d'un collectif de personnes particulièrement investies dans les conseils. La littérature sur les relations science-société a mis au jour l'existence de « communautés-frontières » particulièrement fécondes pour nourrir les coopérations interprofessionnelles. Ce chapitre cherche donc aussi à identifier et caractériser une telle communauté au sein de mon terrain à la frontière de la recherche et de la gestion. La description des dynamiques relationnelles dans ces collectifs permettra enfin de s'interroger sur les effets de ces proximités, à la fois à l'échelle du vécu personnel et professionnel et dans l'expression d'une expertise.

---

<sup>230</sup> Cf. chapitre 1

## 8.1. La « culture réseau » dans les collaborations interprofessionnelles

Les relations interprofessionnelles entre gestionnaires et chercheur·ses passent généralement par l'instauration de binômes, échelle privilégiée de la formation de collaborations (Farrell, 2003). Nos recherches ont montré que ces binômes se créent principalement par jeux d'opportunité, rencontres et relations d'interconnaissance liées à des lieux de sociabilité ou des collaborations antérieures (Mazart, 2017). Le duo sert souvent d'unité de base à la constitution d'équipes puisqu'au gré des activités, d'autres acteur·es rejoignent ces collaborations. Elles s'agencent donc à différentes échelles : du duo jusqu'à des cercles de collaboration plus étendus.

Les cercles de collaboration ont été identifiés par le sociologue états-unien Michael P. Farrell (2003) comme des « primary groups consisting of peers who share similar occupational goals and who, through long periods of dialogue and collaboration, negotiate a common vision that guides their work » (Farrell, 2003, p. 11). Ce concept permet de mieux comprendre le développement des activités créatives, artistiques ou scientifiques. Dans le cas des collaborations interprofessionnelles que j'étudie, les acteur·rices ne partagent pas exactement le même travail mais les dynamiques constatées, oscillant entre formel et informel, s'apparentent aux cercles de collaboration décrits dans le domaine de l'art (Alexandre et Lamberbourg, 2016 ; Balaguer, 2017). Tout au long de sa carrière, le musicien, l'artiste ou le scientifique sera en contact avec des individus multiples avec lesquels il échangera une connaissance approfondie de la discipline et du secteur qui conditionnera ses opportunités de développement ultérieures (Balaguer, 2017). Des cercles se constituent autour de petits groupes que les membres peuvent fréquenter et quitter à tout moment. Le principal point commun entre les cercles collaboratifs et les collaborations interprofessionnelles entre chercheur·ses et gestionnaires porte sur l'imbrication des dimensions personnelles et professionnelles des interactions : dans les deux cas, les collaborations s'appuient sur des liens amicaux (généralement plus forts dans les cercles collaboratifs que dans les conseils scientifiques) et sur la négociation progressive de règles tacites d'interaction. Néanmoins, les collaborations étudiées diffèrent en partie de celles qui s'observent dans les cercles collaboratifs (artistiques), qui se caractérisent par une dimension de dissidence ou de contestation des courants établis. Au contraire, la dimension de rébellion est comme nous l'avons vu totalement absente dans le terrain étudié.

La possibilité de développer des projets communs déclenche une consolidation du lien d'interaction et un flux de connaissances et d'informations plus continu. Or, le financement partenarial est devenu une caractéristique de la recherche publique (Jouvenet, 2011 ; Gillet et Tremblay, 2011) et incite au développement de projets collaboratifs entre espaces naturels protégés et laboratoires, comme en témoigne l'historique des relations entre une équipe du laboratoire EDYTEM et le parc des Écrins :



« Ça a commencé [nos relations] avec une sonde je pense. L'installation d'une sonde dans le lac de la Muselle qui a été financée par le Parc. Puis après, là, tant qu'on a un projet de thèse qui est financé par eux, donc on est ... Oui, beaucoup liés par les projets, mais ça c'est normal hein, c'est l'évolution de la science moderne » (chercheur à EDYTEM).

La mise en œuvre de relations partenariales se concrétise majoritairement par des « projets ». Comme l'explique Séverine Louvel (2011), « la recherche sur contrat » redéfinit les modes de gestion, d'administration et de régulation des laboratoires et des chercheur·ses mais transforme également le travail et les partenariats. Ces mutations se retrouvent dans d'autres secteurs de la fonction publique. Confronté à la baisse de ses moyens, le monde de la protection de la nature, en particulier, doit adopter d'autres modes de travail :

« Les restrictions de budget, ça amène à évoluer dans nos réflexions sur comment on récolte des données. Avant on faisait des inventaires, après des suivis, puis seulement des suivis de fonctionnement. Maintenant on cherche des moyens sur l'extérieur, on construit des réseaux, on mutualise. La mise en réseau, c'est une culture particulière, on a un noyau dur, notamment avec le CREA » (entretien avec Richard Bonet, 2015).

Des relations inter-organisationnelles s'agencent donc au fil des « projets » développés par l'un ou l'autre partenaire. Elles font écho à la description de la « cité par projets » élaborée par Chiapello et Boltanski (1999) : dans ce monde connexionniste, l'activité vise à générer des projets ou à s'intégrer dans des projets initiés par d'autres. En multipliant les connexions et en faisant proliférer les liens, la succession des projets a pour effet d'étendre les réseaux. Le projet n'ayant pas d'existence hors de la rencontre, l'activité par excellence consiste à s'insérer dans des réseaux. La logique des collaborations entre chercheur·es et gestionnaires décrit donc un schéma incrémental.

Les zones frontières sont des espaces particulièrement propices à la consolidation de ces rapports et au développement de nouvelles collaborations ou, selon les termes de mon terrain, de « la culture réseau ». En particulier, les conseils scientifiques apparaissent sur mes différents terrains comme des espaces où les circulations de savoirs, de personnes ou de valeurs sont nécessaires mais surtout favorisées. Ils incitent aux déplacements sur des espaces considérés comme des territoires à la fois physiques et symboliques (professionnels) (le laboratoire, le siège de l'espace protégé, les déplacements sur le « terrain ») et ces pratiques révèlent des engagements et des efforts réalisés pour aller vers l'autre et sortir de son monde professionnel principal (Babou, 2016). L'examen des flux engendrés par les CS va me permettre d'approfondir ce point.

### 8.1.1. Les multiappartenances comme moyens de « faire du réseau »

Différents types de flux sont produits par la tenue de séances de conseils scientifiques. En raison de l'origine variée des membres (voir chapitres précédents), des déplacements multiples ont lieu entre les espaces protégés. La carte ci-dessous, issue de la base de données relationnelle, donne une image des flux de personnes se rendant dans les conseils scientifiques d'espaces protégés situés en Rhône-Alpes et PACA.

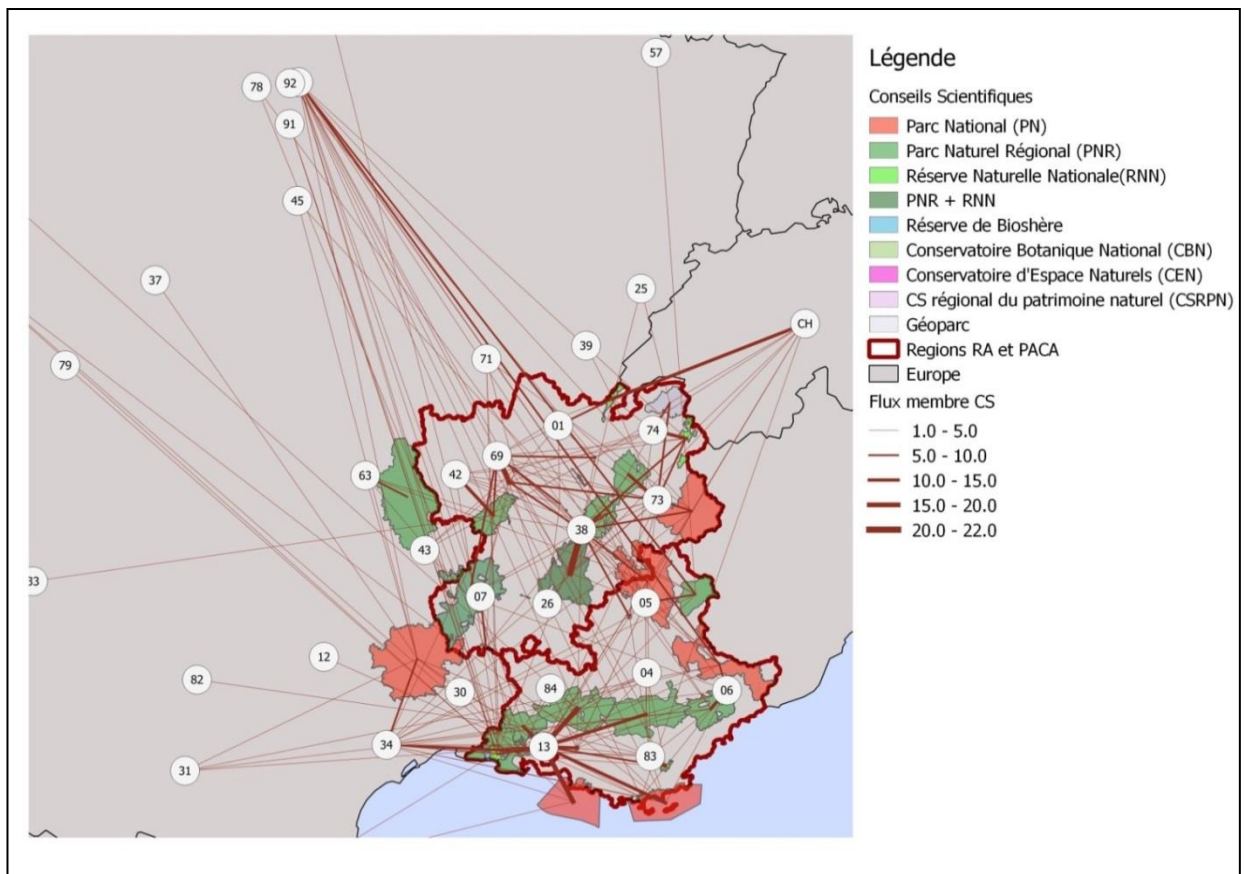


Figure 30 : Carte des flux des membres de CS (en nombre de personne) en RA et PACA

Cette figure illustre les multiples flux engendrés par les séances de conseils scientifiques, à l'intérieur de la région des CS mais également à l'extérieur. Par exemple, quarante personnes provenant du département de l'Hérault (34) et essentiellement des laboratoires de recherche montpelliérains se rendent dans des CS situés en Rhône-Alpes et PACA. Comme on le constate sur la carte ci-dessous, les flux sont tout de même concentrés sur les espaces protégés voisins : en Camargue, dans les Cévennes et dans les PN des Calanques et de Port Cros.

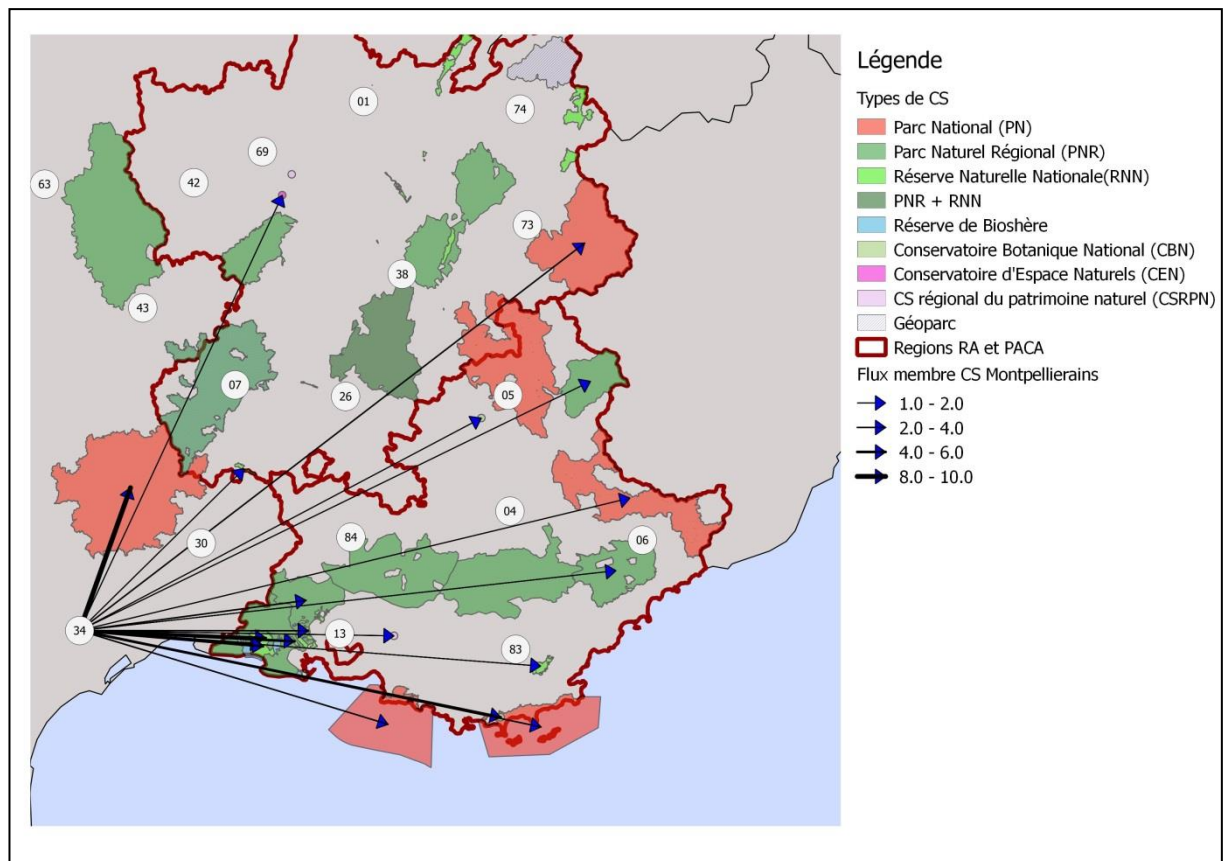


Figure 31 : Carte des flux des membres de CS (en nombre de personnes) provenant de l'Hérault en RA et PACA

Certains CS entérinent même la circulation de certains de leurs membres entre CS voisins (au CSRPN par exemple) comme un principe de fonctionnement (voir chapitre 4). Les espaces protégés peuvent également à travers leur CS accroître leur présence (numériquement et symboliquement) au cours de certains événements. Le PN des Écrins a par exemple proposé de prendre en charge les frais de déplacements de trois ou quatre membres du conseil lors des rencontres nationales « espaces protégés et recherche » qui se sont déroulées en 2015, 2016 et 2017 à Montpellier.

Ces déplacements ne touchent pas que les membres mais également toutes les personnes concernées par ces instances. Ainsi, Carole Birck invite à chaque séance du CS des RNN de Haute-Savoie Delphine Danancher, responsable scientifique du CEN Rhône-Alpes. De même, au CS du PNE, chaque séance voit l'arrivée d'un ou plusieurs invité-es : des chercheur-ses ou doctorant-es venues présenter des travaux réalisés sur le parc ou en collaboration avec un membre du CS ; des acteurs représentant des structures locales (comme la fédération de pêche) voire d'autres salarié-es d'espaces protégés.

### Les cumulards des conseils

Par leurs activités, ces instances catalysent des circulations qui finissent par générer une forme de connaissance interprofessionnelle entre certaines personnes. En effet, à l'échelle régionale 23,1 % des membres de CS

appartiennent à plusieurs conseils scientifiques. 53 personnes (soit 8,6 % des membres de CS) appartiennent à au moins trois conseils scientifiques dans les régions Rhône-Alpes et PACA.

Les chercheurs composent la majorité des membres appartenant à plusieurs CS, comme le montre le tableau ci-dessous. Les naturalistes, gestionnaires ou responsables de musée et autres experts scientifiques sont seulement 16 à être membres de plusieurs conseils scientifiques (contre 35 enseignant·es chercheur·ses). Parmi ceux ou celles-ci, on trouve des directeurs d'institutions de protection de la nature (comme Hervé Coquillard, directeur du CEN Rhône-Alpes), des gestionnaires membres des services scientifiques de leur institution, des expert·es réputé·es dans un domaine précis (comme Denis Jordan, spécialiste de la flore savoyarde) ou d'ancien·es chercheur·ses devenu·es responsables de musée d'histoire naturelle.

Tableau 34 : Tableau cumulatif représentant le nombre d'occurrence de membres dans un ou plusieurs conseils scientifiques par statut professionnel

Nombre de CS / nombre d'occurrence	Administratif	Chercheur	Gestionnaire	Musée	Enseignant	Autre	ONG, Naturaliste, Locaux
<b>1</b>	36	257	61	20	4	26	37
<b>2</b>	6	102	26	6	0	4	18
<b>3</b>	6	63	12	3	0	0	15
<b>4</b>	0	24	8	8	0	0	8
<b>5</b>	0	30	0	0	0	0	0
<b>6</b>	0	12	0	0	0	0	0

Des croisements entre échelle régionale et nationale s'opèrent également. Ainsi, 27 membres de CS de RA et PACA sont présents dans des CS nationaux. L'une d'entre eux est membre de cinq CS nationaux et pourrait donc potentiellement jouer un rôle de relais entre les différents échelons :

« On travaille par niveau d'organisation, des conseils locaux, régionaux, internationaux... quand y a un chercheur qui est dans le CS de la FRB, il a plus de poids dans le CS des Écrins » (animateur de CS - RB).

Cet extrait d'entretien montre bien que les multi-appartenances sont valorisées comme une caractéristique positive dans la vie des conseils scientifiques. On constate en outre qu'une majorité de ces membres appartiennent à plusieurs conseils scientifiques « régionaux » (de 3 à 5 CS). Plusieurs sont ou ont été président·es de CS.

Ces « cumulards » sont parfois qualifié-es ou se qualifient eux·elles mêmes de « professionnels des instances », par analogie avec le terme célèbre de « professionnels de la politique » (Weber, 2003) désignant ceux ou celles qui vivent *pour* et *de* la politique. Si l'on pousse la métaphore, participer à des instances tels que les conseils deviendrait un métier ou au moins une manière de conduire sa carrière. Comme dit plus haut, la majorité d'entre eux sont des chercheurs (au masculin) en sciences de la vie. Même s'il est difficile de constater que la participation à de tels conseils a un effet notable sur les carrières professionnelles, on peut noter qu'ils·elles possèdent un profil similaire ou que les parcours professionnels et au sein des conseils sont liés (voir chapitre 6).

Le choix de cumuler les conseils scientifiques peut répondre au besoin d'honorer un partenariat avec un espace protégé ou une structure. Les conseils scientifiques fonctionnent comme des cercles de reconnaissance mutuelle et y participer peut servir des intérêts professionnels. La construction d'influences et de familiarités s'en voit renforcée. De plus, les membres peuvent chercher à conserver leur place dans des instances qui leur assurent une certaine visibilité et une certaine reconnaissance. C'est ce que certain·es participant·es désignent par l'effet « carte de visite » :

« Moi je le vois très bien sur des signatures de mail ou papier, membre du conseil scientifique du parc national des Écrins, membre du conseil scientifique machin..., voilà, cela devient, t'es hissé au rang, t'as passé le rituel, on t'a pas découpé un bout d'oreille ou mis un piercing quelque part, mais t'es, ta présence autour de la table, t'érige au rang supérieur » (membre de CS).

Dans cette optique, le cas des salarié·es d'organisations gestionnaires membres de conseils scientifiques est particulier.

Quatre-vingts salarié·es de structures « gestionnaires » de la nature sont membres de conseils scientifiques en Rhône-Alpes et PACA. Ils ou elles sont dans de rares cas membres du conseil scientifique de leur propre structure mais plus généralement membres de conseils scientifiques d'organismes voisins. Ainsi Roger Marciau, salarié du CEN Isère, est membre du CS du Vercors.

Tableau 35 : Nombre de membres de CS issus d'une structure gestionnaire en RA et PACA

Organisation	Nombre de membres de CS issus d'une structure gestionnaire
Conservatoire botanique national	15
Conservatoire d'espaces naturels	15
Office national de la chasse et de la faune sauvage	8
Parc national	6

Parc naturel régional	6
Conservatoire botanique, jardins	5
Office national des forêts	5
Réserve naturelle nationale	5
Fédération de chasse	3
Centre régional de la propriété forestière	2
Ligue pour la protection des oiseaux	2
Réserve de biosphère	1
Centre national de la propriété forestière	1
Centre permanent d'initiative à l'environnement	1
Géoparc	1
Office national de l'eau et des milieux aquatiques	1
Service pastoral	1
Syndicat mixte pour la gestion d'un cours d'eau	1

Parmi ces structures, celles dont les personnels sont les plus présents dans les conseils scientifiques sont les CEN, les CBN et plus minoritairement l'ONCFS. En effet ces gestionnaires d'espaces naturels poursuivent des activités de connaissance et de gestion de leurs territoires en partie proches des pratiques de recherche : les conservatoires botaniques nationaux, qui ont un statut d'EPST (Établissement Public Scientifique et Technique), constituent une structure intermédiaire, proche par certaines de leurs activités des laboratoires d'écologie (Granjou et Mauz, 2011). Les salarié-es des CEN et des CBN cumulent parfois jusqu'à quatre mandats dans des CS.

Tableau 36 : Cumul des mandats de CS par structure gestionnaire en RA et PACA.

Nombre de mandats	Membre de 4 CS	Membre de 3 CS	Membre de 2 CS
Structure d'appartenance	CEN et CBN	CEN et CBN	CBN, CEN, ONCFS, LPO

Ces personnes particulièrement bien insérées dans les conseils sont en majorité des responsables scientifiques des organismes gestionnaires, des directeurs ou des experts taxonomiques reconnus. Accéder au titre de membre de CS constitue, selon les entretiens menés, une reconnaissance de leur position, de la qualité de leur travail et de leur savoir. Pour une partie d'entre elles, être membre d'un conseil peut favoriser une forme d'ascension professionnelle et sociale au sein de leur structure ou au sein de communautés scientifiques.

« Après, ce qui motive l'engagement des individus dans un conseil scientifique, c'est aussi des institutions légitimantes pour des gens qui sont des techniciens à l'ONF dans des services publics connexes, que cela aide aussi dans leurs propres administrations à se positionner voilà, je sais bien que c'est une posture de notabilisation » (membre de CS).

Ce terme de notabilisation, souvent employé pour désigner des phénomènes sociaux dans les mondes politiques (Godmer et Marrel, 2015 ; Godmer, 2015) évoque ici l'acquisition de ressources, l'implantation dans une communauté et la reconnaissance de la part d'une sphère sociale vue comme supérieure (ici le monde universitaire). Le parallèle peut être fait avec les érudit-es locaux qui accèdent aux sociétés savantes.

L'évolution professionnelle qui s'ensuit est variable. Les gestionnaires membres de CS sont majoritairement en fin de carrière et je n'ai pas constaté d'effet d'avancement particulier. La participation à un CS peut en revanche leur permettre de conserver une activité après leur départ à la retraite, ce qui est aussi le cas des chercheur-ses.

### **Avoir du réseau**

Dans la vidéo de recherche présentée dans le chapitre 4 (section « catalyser des réseaux »), Richard Bonet explique avoir conçu le conseil scientifique du PNE comme un espace de croisement de différents réseaux en vue d'obtenir une représentation la plus complète possible des laboratoires et universités partenaires du parc. Les conseils scientifiques sont donc des lieux où des réseaux déjà établis doivent être présents mais également des lieux de construction de nouveaux partenariats. Il est ainsi attendu que les membres « apportent leur réseau » au-delà de celui déjà maîtrisé par l'institution :

« Ils ont également compris ce qu'on attendait d'eux, je le disais tout à l'heure, qu'ils soient aussi des interfaces avec le truchement des, des réseaux et qui nous permet d'aller un peu interroger au-delà du conseil scientifique, d'aller au-delà de la limite du conseil scientifique. Ça c'est intéressant aussi » (chargée de mission à Asters).

Enfin, « avoir du réseau » est considéré comme nécessaire pour entrer dans un conseil scientifique ou prendre des responsabilités. Plusieurs profils de membres qui cumulent les instances existent : personnalités de la protection de l'environnement, collaborateur-rices de l'espace protégé, représentant-es du territoire. On peut également y ajouter un profil de « tête de réseau », une personne elle-même représentant-e de plusieurs réseaux. C'est ce qu'explique au cours d'un entretien Thierry Taton, lui-même membre de

sept conseils scientifiques à des échelons différents et directeur du laboratoire marseillais IMBE :

« Y a toutes les vedettes de la recherche actuelles qui ne veulent pas trop perdre de temps dans les conseils scientifiques parce que c'est autant de temps qu'ils pourront pas passer à faire des articles, ça, ça leur plaît pas. Puis après il y a des gens comme moi qui acceptent mais on n'est pas très nombreux. En fait ils vont chercher ceux qui veulent bien et ce qui leur plaît le plus, maintenant, c'est le côté plutôt tête de réseau. Parce que bien sûr j'ai pas les compétences, les connaissances universelles qui font que je vais être bon sur tous les territoires. J'aimerais, mais c'est pas le cas. En revanche, ce qui les intéresse, je pourrais savoir certains positionnements au niveau de la recherche nationale, je fais passer des tas de concours toutes les années et tout ça. Ça c'est plus le côté ...pompeusement on va dire V.R.P. de la recherche. C'est pas parce que je suis bon, c'est parce que je suis au milieu de tout un réseau et c'est ça qui leur plaît. De plus en plus, quand on a fait les conseils scientifiques, on travaillait sur le rôle des conseils scientifiques au niveau de la fédération des parcs, on insiste de plus en plus sur les têtes de réseau, de les faire venir dans les conseils scientifiques. »

Ce potentiel de mise en réseau est vu comme l'un des intérêts principaux de l'existence des conseils scientifiques. Ainsi, ceux ou celles qui obtiennent des responsabilités (président-es, responsables de commission ou autre) se caractérisent par l'étendue de leur carnet d'adresse. C'est ce qu'a vécu par exemple un jeune chercheur qui, estimant ne pas avoir « assez de réseau », ne s'est pas présenté comme référent de commission au CS des RNN de Haute-Savoie :

« Moi, je m'étais posé la question de est-ce que par exemple je pouvais devenir référent de cette commission. (...) Mais le cahier des charges qu'a décrit Jean-Marcel Dorioz, c'était très vite « il faut qu'il soit universitaire de haut niveau, il faut qu'il ait du réseau... » et très vite moi je ... « il faut qu'il ait de l'expérience, il faut qu'il ... » mais du coup je me suis senti pas du tout dans le cahier des charges. Tu vois ? Je me suis senti ... Non, déjà moi je suis un peu déjà « has been » entre guillemets (*rires*). Mais je comprends, hein, c'est normal, ils ont des gros projets, des gros enjeux, et il vaut mieux avoir quelqu'un qui a du poids. Plutôt que ... même si le mec il est le plus motivé du monde, bah si il n'a aucun moyen, aucun réseau, aucun truc ... enfin, tu vois ce que je veux dire ? Donc c'était pas moi qu'il fallait, clairement » (entretien avril 2016).

Cette mise en réseau est d'ailleurs assurée par la majorité des membres de CS que j'ai rencontrés. Ils servent de « courroie de transmission » entre leur laboratoire ou leur structure professionnelle et le parc afin de faire transiter des personnes, des idées ou des objets entre ces deux organisations. Un géologue l'explique : « y a eu pas mal de... je dirais de collaborations par mon intermédiaire entre le parc et des, des extérieurs. J'ai rabattu pas mal de collègues qui travaillaient dans différentes techniques en sciences de la terre, qui avaient des choses sur le parc, ou vers le parc, pour qu'ils ne travaillent pas de manière isolée, indépendamment du parc » (à propos du PNE).



### 8.1.2. Des réseaux en ricochet

Mais un CS transfère également des réseaux de personnes dans d'autres espaces. Deux évènements ayant pour objectif, encore une fois, la construction d'interface entre « science et espaces naturels » à travers des programmes scientifiques transversaux (au niveau disciplinaire, institutionnel et géographique), sont représentatifs de ces dynamiques.

La mardi 29 septembre 2015 a lieu au centre Irstea de Grenoble la journée de lancement du programme ORCHAMP (Observatoire des Relations Climat-Homme-milieux Agrosylvopastoraux du Massif alPin). Cette journée a pour objectif d'informer largement du lancement de ce programme élaboré initialement entre le PNE, le LECA et le CBN (voir chapitre 5), de trouver des partenaires potentiels (chercheur·ses et espaces protégés) et de présenter la méthode retenue (choix des sites, protocoles imaginés, calendrier). Elle rassemble des chercheur·ses en écologie, agronomie, physique, géologie et sciences sociales, des représentant·es des espaces protégés et d'autres organismes. Sur les 48 participant·es, 15 sont membres de conseils scientifiques en RA et PACA, 6 sont des responsables scientifiques d'espaces protégés. Ainsi, au moins 44 % des participant·es ont potentiellement eu la possibilité de se croiser et échanger dans des CS.

Neuf mois plus tard, un autre programme structurant pour les acteur·rices des sciences de l'environnement de la région alpine organise sa journée de lancement. Les 9 et 10 juin 2016 se retrouvent près de soixante-dix personnes à la station alpine du Col du Lautaret (unité mixte de services de l'université Grenoble) pour discuter du programme « Refuges Sentinelles » initié par Philippe Bourdeau (IGA) et Richard Bonet. Cette nouvelle déclinaison des projets sentinelles a pour objectif de faire des refuges de haute-montagne « un poste avancé pour la recherche » en sciences de la nature et sciences sociales. Il s'agit d'« une initiative originale, liant le monde de la recherche et des professionnels de la montagne pour mieux comprendre ce qui se passe "là-haut" »<sup>231</sup>. Lors de ces journées sont présent·es de nombreux·euses responsables de refuges, plusieurs agent·es du PNE (chargé de l'organisation), quelques élu·es et vingt-trois chercheur·ses dont douze sont membres de conseils scientifiques dans la région alpine. Quinze personnes sont en tout concernées par ces instances (en tant que membres, responsable scientifique ou chargé de mission). La majorité des scientifiques (chercheur·ses ou non) ici présent·es sont encore une fois relié·es d'une façon ou d'une autre à ces instances.

---

<sup>231</sup> Extrait du programme



Photo 33 : Photo prise lors du deuxième jour du séminaire « Refuges Sentinelles » alors que plusieurs personnes sont déjà parties. ©PNE, 2016

On constate en outre que dix personnes (dont moi-même) ont participé à ces deux évènements (Orchamp et refuges sentinelles) relatifs à des programmes ayant des objectifs assez différents, l'un visant à produire des données d'observation des socio-écosystèmes, l'autre à initier un programme de sciences participatives sur la haute-montagne avec une dominance des sciences sociales. La majorité d'entre eux-elles sont des chercheur·ses membres de conseil scientifique mais également des personnalités appartenant au comité de pilotage de la Zone Atelier Alpes. La liste ci-dessous fait écho à plusieurs noms déjà évoqués au cours de ces pages :

Tableau 37 : Liste des personnes présentes à la fois lors du séminaire de lancement ORCHAMP et du séminaire de lancement Refuges Sentinelles

Bonet Richard
Choler Philippe
Delestrade Anne
Dentant Cédric
Laurent Jean-Pierre
Lavergne Sébastien
Lavorel Sandra
Mounet Coralie

Ronsin Gaëlle
Schoeneich Philippe

Un certain nombre de personnes (chercheur·ses membres de CS ou responsables scientifiques) se retrouvent donc effectivement dans divers lieux d'interface entre science et espaces protégés. Les conseils scientifiques sont alors une occasion parmi d'autres de se côtoyer.

Outre les personnes, les conseils catalysent également la circulation d'informations entre membres de ce réseau. J'ai pu en faire le constat par ma propre pratique. Ayant pour objectif d'ethnographier ces espaces, ma présence était donc amplifiée et je cherchais volontairement à avoir accès à certaines informations. Des acteur·rices de mes terrains ont pu bénéficier de cet accès privilégié : j'ai informé des personnes des prochaines dates de réunions encore non partagées, j'ai envoyé à Carole Birck le compte rendu du séminaire refuges sentinelles ou encore transféré à Richard Bonet un appel à projet du labex ITEM. Ces dons et contre-dons sont caractéristiques de la cité par projets où la gouvernance connexionniste est fondée sur l'échange et la réciprocité (Boltanski et Chiapello, 1999). Ces circulations font proliférer les liens et ont pour effet d'étendre les réseaux.

Les conseils scientifiques peuvent donc être pensés comme des centres où se concentrent de futures connexions professionnelles. Ils permettent des rencontres multiples entre personnes appartenant aux mêmes cercles de collaboration ou possédant d'autres réseaux, même si (voire d'autant plus que) leur statut et leurs régimes d'actions divergent (voir chapitres précédents).

Les responsables de l'inter-médiation incitent à approfondir ou créer des réseaux entre acteur·es des sciences de l'environnement d'une région donnée. Eux ou elles-mêmes à la croisée de plusieurs réseaux, ils-elles incitent à construire des liens interpersonnels pour développer des cercles de collaboration. C'est par exemple au cours de discussions au sein du CS du PNE entre Richard Bonet et Philippe Bourdeau qu'est née l'idée du programme Refuges Sentinelles.

« Je suis comme une araignée au milieu de sa toile dans cette histoire. Quand j'entends un chercheur dire quelque-chose, ‘‘hop, hop, tu sais que y a lui qu'à ça, voyez si vous pouvez pas vous mettre ensemble, cela pourrait être sympa’’. Tant mieux si cela marche, s'ils ne peuvent pas tant pis. Ces journées contribuent à cela. Baptiste Netti er et Xavier Bodin, quand est-ce qu'ils vont se rencontrer ? Le travail du cosmog enique cela permet de dater les pierres, et lui va pouvoir utiliser le cosmog enique pas pour dater le d placement du vallon mais dater je ne sais quoi. Parce que c'est aussi  a ‘‘Ah ouais tu fais  a pour  a.. j'avais jamais pens ’’ . » (extrait d'entretien avec Richard Bonet).

Les CS s'apparentent à des tiers-lieux <sup>232</sup> (Burret, 2017) favorisant une forme de socialisation professionnelle. Dans ces espaces se nouent des relations qui peuvent s'approfondir dans d'autres lieux ou dispositifs professionnels. Le cas de Philippe Choler est ici représentatif puisque sa collaboration avec les membres du service scientifique du parc des Écrins, commencée par l'intégration dans le CS, s'est approfondie au fil des ans et dans d'autres dispositifs (chercheur en résidence, la ZAA ou ORCHAMP) jusqu'à ne plus avoir besoin du CS pour entretenir ces relations (voir chapitre 5). Les rencontres au travers des CS sont alors une occasion d'expérimenter la solidité et la stabilité d'une future collaboration.

### 8.1.3. La construction d'interfaces nécessite de multiples espaces d'interactions

Les conseils scientifiques en tant que tels ne sont pas suffisants pour construire des zones d'interaction régulières et fécondes entre les deux mondes professionnels de la recherche et de la gestion de la nature. L'instauration d'un sens de familiarité entre des langages, des disciplines, des façons de connaître, des concepts, des objets et des pratiques nécessite des relations personnelles intenses (Arpin et al, 2016). Les instances sont un espace complémentaire à d'autres dispositifs et contextes.

Il a d'ailleurs été récemment montré dans la littérature que l'établissement d'une interface solide et durable entre scientifiques et praticien·ens nécessite l'existence de diverses expériences et de plusieurs espaces d'interaction. Dans une étude de cas sur les experts appelés dans les entreprises pour aider à la prise de décision, Cabantous et Gond ont montré (2015, p. 457-458) que le management de l'interface recherche-pratique s'appuie sur de multiples organisations qui peuvent jouer le rôle d'organisations-frontières et qui deviennent des points de passage obligatoire entre la recherche et la décision pratique. C'est l'accumulation d'objets et de dispositifs frontières (tels que des publications, projets de recherche, thèses CIFRE ou GIS) qui facilitent et promeuvent un sentiment de communauté qui ensuite peut favoriser le développement de collaborations.

On constate effectivement dans les interactions entre chercheur·ses et responsables scientifiques d'espaces protégés des Alpes du Nord que des agencements collectifs aux formes plurielles se multiplient. Différentes associations s'inventent entre les mêmes personnes concernées par ces enjeux d'interface. Ils·elles co-construisent des « tiers lieux » formateurs comme espaces intermédiaires de socialisation professionnelle aboutissant à la création d'une « communauté frontière ».

Dans cette logique de mise en réseau, les interactions entremêlent les sphères professionnelles formelles et informelles où les individus développent une profusion de rôles.

---

<sup>232</sup> Les tiers lieux sont des espaces où prennent racine une sociabilité n'empruntant ni au travail ni au foyer (Burret, 2017).

## 8.2. Une communauté frontière entre recherche et gestion de la nature

Les chapitres précédents ont fait apparaître une multiplicité de statuts des personnes engagées dans la construction d'une interface entre la recherche et la gestion des espaces naturels. On y retrouve des chercheur·ses engagé·es pour des raisons diverses (comme sous la forme de « militantisme scientifique », Arpin et al, 2015a), des praticien·nes proches des univers académiques, des « pracademics » (Posner, 2009) ou encore des chercheur·ses et gestionnaires avec des trajectoires personnelles inter- ou transdisciplinaires.

### 8.2.1. Notions et apports de la littérature

La littérature suggère que pour qu'une interface « science-pratique » s'établisse, elle doit s'appuyer sur des relations interpersonnelles se prolongeant dans la durée. Comme nous l'avons vu dans le chapitre 6, sa concrétisation dépend du travail d'individus dont la position « hybride » facilite une connexion permanente entre secteur de la gestion et secteur de la recherche. Mais la description du travail d'inter-médiation de quelques individus isolés, et donc nécessairement fragile (en termes de moyens et de durée), ne suffit pas à comprendre comment s'agencent des collectifs autour de frontières professionnelles.

Dans la poursuite de la déclinaison des théories « frontières », Morgan Meyer (2009) élabore le concept de « projet-frontière » pour mettre l'accent sur la mise en œuvre, les difficultés et les trajectoires temporelles des objets, aspects selon lui peu présents dans l'idée d'objet frontière. Cette notion permet d'insister davantage sur l'émergence de ces espaces. Dans mon cas d'étude, plusieurs projets structurent effectivement le travail des acteur·rices. Néanmoins, l'engagement de ces acteur·rices dans des zones frontières ne se limitent pas à ces projets : ils·elles en mènent souvent plusieurs de front, certains sont ancien·nes, d'autres n'ont plus cours. Une autre forme d'association continue pourtant à les lier les un·es aux autres. Pour JP Gond et al. (2016), la concrétisation d'espaces d'interface peut s'appuyer, en complément des objets et organisations frontières, sur la construction de « communities of actors who share a common identity of both practitioners and academics in order to connect both social worlds ». Les auteurs conceptualisent ici l'existence de « communautés frontières » (*boundary communities*) qui réuniraient des individus dont le travail et l'identité seraient hybrides, à savoir des praticien·nes engagé·es par leur travaux dans la sphère académique et des chercheur·ses engagé·es dans le domaine pratique. Ainsi, leurs membres partageraient un intérêt, une identité voire une éthique qui leur permettraient de se retrouver dans une même communauté d'action. À la manière dont Latour l'entend (2005), la frontière a ici un statut de réseau-sociotechnique où le collectif (ou dans les

termes des auteur·es la communauté) associe des objets, des acteur·rices, des lieux et des réglementations.

Les auteur·es ont construit cette notion à partir de la notion de « *communities of practice* » (COPs). Issue de l'anthropologie, elle a été utilisée en science de gestion pour comprendre l'apprentissage et l'innovation individuels et organisationnels (Lave et Wenger, 1991, Wenger et al, 2002). Une COP, dans son sens le plus simple, est un groupe de personnes qui partagent un intérêt ou une passion pour quelque chose qu'ils pratiquent, et qui apprennent à mieux le faire grâce à une interaction régulière (Wenger 1998). Les communautés frontières sont donc un type de COP et se caractérisent par une pratique qui connecte plusieurs mondes ; elles désignent un “specific type of community of practice that, through its existence, interfaces distinct social worlds and creates the possibility of knowledge co-creation and management at the boundary” (Gond et al, 2016, p.16).

Les auteur·es donnent comme exemple la création d'une communauté frontière qui s'est développée à partir des activités d'un institut de recherche dans le domaine des sciences comportementales : “For instance, the NTL Institute (National Training Laboratories) was founded by Kurt Lewin in 1947 as an organization committed to developing insights into the Applied Behavioural Sciences. As the NTL grew it became a hub for individuals interested in the behavioural sciences and, through the development of an active membership-base made up of academics and practitioners, it operated as a boundary organization that contributed to generate a boundary community which is sustained by vibrant academic-practitioner interface via workshops, webinars, newsletters, and community spanning publications” (Gond et al, 2016, p. 28).

À l'intersection de deux mondes, dans notre cas celui de la gestion de la nature et celui de la science, un autre monde pourrait se développer en empruntant des techniques, pratiques et savoirs issus des deux entités : « Following Guston (2001) and Miller (2001), we suggest expanding the concept of boundary object to another type of entity –a community, defined as a group of people having in common some identity feature and/or interest – and which we call a boundary community. As with boundary objects and boundary organizations, any type of community can play the role of boundary community to the extent to which it is mobilized in order to bridge at least two other specified communities ».

La constitution d'une telle communauté est présentée dans la littérature comme un moyen de résoudre les limites inhérentes aux objets et organisations frontières dans la mise en pratique d'une interface science-gestion :

« The concept of boundary community shows how such a community can dynamically address the limitations of both boundary organizations and boundary objects. »

L'identification d'une communauté frontière au sein des terrains que j'ai pu investiguer prend sens puisque les déplacements dans plusieurs organisations, projets ou dispositifs concernant la recherche et les espaces protégés alpins, induisent la multiplication des rencontres, coopérations ou

collaborations entre des personnes travaillant sous la forme d'une communauté d'action particulière. Ce collectif est par nature multi-situé et ne s'ancre ni dans une organisation ni dans un lieu donné. Ces membres se reconnaissent par leur multi-appartenance entre plusieurs organisations constituées autour du même objectif de liaison des mondes de la recherche et de la gestion.

Je vais désormais essayer d'en dresser les contours.

## 8.2.2. Une communauté-frontière « recherche-conservation »

### Un espace d'interaction dynamique

Une communauté frontière n'est pas une entité close. Elle est foncièrement dynamique car elle concerne des personnes qui naviguent entre plusieurs mondes. Ces circulations peuvent avoir une intensité élevée à certaines périodes des carrières professionnelles mais également fluctuer selon les moments. En outre, les carrières dans le domaine de la protection de la nature et de la recherche ne sont pas linéaires. Les conservatoires d'espaces naturels, sous statut associatif, voient par exemple leurs équipes régulièrement renouvelées. De même les jeunes chercheur·ses sont régulièrement amené·es à changer de laboratoires et de résidence professionnelle. Les fonctionnaires en poste peuvent également être amené·es à prendre des disponibilités ou à effectuer des séjours à l'étranger. La communauté frontière que je vais décrire n'a donc de réalité qu'à un instant T, celui d'un travail de terrain réalisé majoritairement en 2015 et 2016 dans le secteur des espaces protégés nord-alpins et de la communauté universitaire grenobloise<sup>233</sup>.

J'identifie cette communauté comme le regroupement de personnes engagées dans la construction d'une interface entre recherche et gestion de la nature dans les Alpes. On les reconnaît premièrement par leur capacité à circuler et/ou à s'engager dans différentes zones frontières qui peuvent être des instances (les CS), des dispositifs (la ZAA) ou des projets (les projets dits « sentinelles » des Alpes). Ils·elles ont « du réseau » conjointement dans le champ de la gestion de la nature et de la recherche. Ces personnes se déterminent eux mêmes et elles mêmes majoritairement comme scientifiques, qu'elles travaillent dans la recherche ou dans la protection de la nature, qu'elles soient membres de CS ou non. Enfin, ces collectifs regroupent des individus qui partagent malgré leurs différences un socle de valeurs, de représentations et de ressources partagées.

### Les contours de la communauté frontière

Au début de mon travail de terrain, j'ai demandé à Renaud Jaunatre pourquoi et comment il a invité Cédric Dentant à intervenir lors du colloque d'écologie végétale (« Ecoveg ») en avril 2015 à Grenoble. Cédric a en effet

---

<sup>233</sup> Donc uniquement une partie du travail de terrain global.

réalisé l'ouverture du colloque avec une communication intitulée « La place de la science dans un espace protégé ». Ce qu'il me répond par courriel fait particulièrement écho à l'existence d'une communauté-frontière à laquelle appartiendraient Renaud, Cédric et Richard :

« Ce n'est pas si simple, mais si c'est ce qui t'intéresse tu vas voir qu'il y a des connexions partout. Cédric a bossé à EcoMed (bureau d'étude) avec Daniel Pavon (maintenant naturaliste pour mon ancien labo, l'IMBE) et les deux sont potes depuis ce temps, Cédric fait également des sorties pour la société linnéenne de Provence, dont je fais partie. D'un autre côté, Richard Bonet a commencé une thèse (il y a fort longtemps) dans le même labo que mon ancien directeur de thèse (Thierry Dutoit), et en partie parce qu'ils se connaissent et parce que Richard occupe le poste qu'il a, il était invité tous les ans à donner des cours dans l'IUT où j'ai fait ma thèse. Depuis, j'ai recroisé leurs chemins régulièrement. »

On peut retenir de cette description un parcours universitaire proche entre Renaud, Richard et Cédric. Leurs activités professionnelles se ressemblent : ils donnent des cours, travaillent dans un même bureau d'études et ont accès aux mêmes laboratoires. Renaud ne fait partie d'aucun conseil scientifique, sûrement en raison de son jeune âge, et ne cite donc pas ces espaces dans la liste de leurs interactions.

Les conseils scientifiques sont un des lieux où cette communauté existe et se donne à voir, comme le montre les expériences suivantes :

« Forcément les collègues qui travaillent dans le réseau des espaces naturels gérés, forcément on est dans plusieurs réseaux donc on travaille ensemble. Et on travaille ensemble depuis le début quasiment que ces instances existent » (un membre de plusieurs CS d'ENP et du CSRPN RA).

« Malgré tout, on se suit d'un conseil à l'autre et puis on se voit par ailleurs puisque je suis quatre-cinq jours par mois à Paris, à peu près, donc je suis souvent là-haut. Je ne vois pas que Laurent Poncet, je vois pas mal de gens. Ça me permet de me tenir au courant des projets et actualités ; le conseil scientifique, aussi » (un membre de CS, statut professionnel de gestionnaire).

Les données issues de la base de données relationnelles permettent d'établir que 53 personnes (soit 8,6 % des membres de CS) appartiennent à au moins trois conseils scientifiques en Rhône-Alpes et/ou PACA. Or les membres de nombreux CS ont un profil particulier qui ressemble à ce qui a été décrit théoriquement comme « des chercheur·ses engagé·es dans la pratique ».



Tableau 38 : Multi-appartenance à des conseils scientifiques en Rhône-Alpes et PACA

membre de ....	en %	en nombre de personnes
1 conseil scientifique	76,9	<b>443</b>
2 conseils scientifiques	14,4	<b>81</b>
3 conseils scientifiques	5,4	<b>33</b>
4 conseils scientifiques	1,9	<b>12</b>
5 conseils scientifiques	1,0	<b>6</b>
6 conseils scientifiques	0,3	<b>2</b>

Cette proportion, bien qu'assez faible, révèle grâce à une analyse plus fine des dynamiques particulières. La majorité d'entre eux sont des hommes chercheurs en poste. Les caractéristiques socio-professionnelles sont donc similaires à l'échantillon global des membres de CS en France et dans cette région.

Tableau 39 : Caractéristiques des 53 personnes appartenant à au moins 3 conseils scientifiques en Rhône-Alpes et PACA

Caractéristiques	Nombre de personnes	Pourcentage
Homme	44	83
Femme	9	17

Actif	40	75
Retraité	13	25

Chercheur	35	66
Autre	18	34

SHS	12	23
ST	5	9
SV	31	58

L'étude de la liste de ces personnes à partir de mon matériel ethnographique et des entretiens<sup>234</sup> menés spécifiquement m'a permis néanmoins d'établir qu'ils ou elles ont effectivement un profil particulier : ils sont dans leur majorité très engagé-es dans le travail avec les espaces naturels soit directement au sein des CS (en tant que président-es, responsables de groupes etc.), soit dans des projets menés en collaboration (thèse CIFRE, projets sentinelles etc.). La majorité d'entre eux et elles sont en outre engagé-es dans différents réseaux de protection de nature à des échelles diverses.

C'est ce qu'illustre la description que Thierry Taton fait de ses engagements avec les espaces protégés :

« J'ai eu plusieurs responsabilités au niveau de l'université ou au niveau du CNRS. Et après je suis impliqué dans les espaces naturels protégés depuis un petit peu de temps vu que je suis dans plusieurs conseils scientifiques de parcs naturels régionaux, de parcs nationaux. Alors au niveau des parcs naturels régionaux, je suis dans le parc côté scientifique du parc des Baronnies provençales, des Alpilles, je suis président du conseil scientifique du parc du Luberon et j'aide à la préfiguration du conseil scientifique du futur parc de la Sainte-Baume. Après je suis vice-président du conseil scientifique du parc national des Calanques et je suis aussi membre du conseil scientifique du parc national des Écrins. Je suis aussi membre du CORP Conseil d'Orientation, de Recherche et de Prospective de la fédération des parcs régionaux, donc le conseil scientifique des parcs régionaux et je suis aussi au conseil scientifique du Conservatoire du Littoral. Voilà pour mes principales missions je pense au niveau des espaces naturels protégés. Je suis aussi au conseil consultatif, on appelle ça le cocon, de l'ARPE, l'Agence Régionale Pour l'Environnement et je joue un rôle de référent scientifique pour le réseau régional des espaces naturels. On appelle ça le RREN de la région PACA. Je suis aussi au conseil scientifique du SRADDT le Schéma Régional d'Aménagement et du Développement Durable et de l'Égalité des Territoires pour la région PACA. Je crois que ça suffira pour l'essentiel. »

Dans cet extrait il nomme sa présence dans les conseils ou les réseaux comme « des missions », terme issu de la rhétorique du travail qui dénote ici donc d'un véritable engagement professionnel dans ces réseaux.

J'ai ensuite réalisé une analyse plus fine en gardant comme échantillon les 26 personnes résidant en Savoie, Haute Savoie, Isère et Hautes-Alpes concernés par le pôle universitaire Grenoble-Chambéry. Ayant une bonne connaissance grâce à mon travail de terrain des circulations de ces individus, j'ai recensé leur appartenance dans différents dispositifs ou projets listés ci-dessous. Seize d'entre elles sont membres d'une ou plusieurs de ces instances.

---

<sup>234</sup> Une quinzaine d'entretiens ont été spécifiquement menés sur ce sujet.

Tableau 40 : Appartenance des membres de multiples CS à un réseau d'interfaces « science-gestion »

Nom du dispositif	Nombre de membres dans l'échantillon
Alpages sentinelles	3
Lacs Sentinelles	2
Zone Atelier Alpes	6
Labex ITEM	4
Réseau conservation Alpes-Ain	2
Pôle de recherche biodiversité du conseil départemental de l'Isère	2
CDNPS - formation "protection de la nature"	2
Réseau alpin de recherche (ISCAR)	3

Outre la possibilité de se retrouver régulièrement au cours de conseils scientifiques (potentiellement de 9 à 18 séances par an si l'on additionne l'ensemble des séances), ces personnes se côtoient donc dans de nombreux autres lieux dédiés à l'interface entre science et protection de la nature et tissent ainsi des liens. Mais les membres des CS sont loin d'être les seuls membres de cette communauté-frontière. Les listes officielles, entérinant un ordre d'interaction asymétrique (voir chapitre 5) ne permettent pas d'identifier précisément les contours de cette communauté.

Comme il a été montré dans la section précédente, il faut y ajouter au moins quatre autres types d'acteur·rices pouvant être présent·es dans cette communauté. Elle se composerait donc :

- des membres uniquement d'un ou deux CS mais fortement engagés dans des dispositifs d'interface. Ainsi Fabien Arnaud membre de deux CS contribue particulièrement à cette communauté frontière ;
- les responsables scientifiques des CS ;
- les autres chargé·es de mission des cellules scientifiques des espaces protégés, comme Clotilde Sagot et Cédric Dentant du PNE ou Dominique Lopez d'Asters ;
- des membres d'autres réseaux. On retrouve dans les différents espaces d'interface certaines personnes qui ne sont pas membres de conseil scientifique. C'est le cas par exemple d'un membre du copil de la Zone atelier Alpes : Jean-Paul Laurent, chercheur au LTHE (voir tableau 37) ;

- des jeunes chercheur·ses ou doctorant·es : ils sont généralement exclu·es des CS en raison de leur jeunesse mais certain·es d'entre eux·elles participent massivement à cette communauté. C'est le cas par exemple de Monica Corona, doctorante en écologie au LECA (Grenoble) qui effectue sa thèse en collaboration étroite avec le parc national des Écrins et de la Vanoise dans le cadre du programme Alpes Sentinelles sous la direction de Philippe Choler. Elle avait déjà effectué son stage de master 2 dans le même contexte. Sa thèse est également soutenue par la Zone Atelier Alpes. Comme elle le dit :

« La relation avec les gestionnaires a commencé à ce moment du stage. La recherche doit être pensée dans l'application pour moi ; mes questions de recherche sont nourries par les gestionnaires. Mais c'est vrai que cette position prend plus de temps. (...) Philippe a demandé aux Écrins de financer mon stage. Philippe a de bonnes relations avec les gestionnaires, ils ont des idées, des questions de recherche ensemble. Les échanges avec les Écrins sont hyper faciles, se passent très bien. Je travaille surtout avec Clotilde, pour récupérer les données. (...) Philippe a déjà des connexions partout. Il me canalise tout le temps, il me dit toujours d'aller demander ça à un tel, d'aller voir telle personne. (...) Je n'ai pas trop l'impression qu'il y ait d'autres chercheurs comme ça. »

Au croisement de plusieurs réseaux, les espaces protégés apparaissent comme un espace central de cette communauté. En effet ceux-ci s'engagent dans différents projets et de façon généralement transdisciplinaire : Richard Bonet a participé à la fois à la création de ORCHAMP orienté majoritairement en écologie et de Refuges Sentinelles fondé sur la géographie. Par les moyens qu'elles déploient (argent, temps, capacités organisationnelles et savoir-faire), des structures comme Asters ou le Parc national des Écrins engendrent des dynamiques centrifuges à partir de leur cellule scientifique.

Un extrait d'entretien mené par Clémence Mazard (2017) dans le cadre de son enquête sur les collaborations entre chercheur·ses et gestionnaires d'espaces naturels protégés montre que le chercheur est bien conscient du rôle clé de certains espaces protégés dans la construction d'interfaces entre scientifiques de la recherche et de la protection de la nature.

« - Clémence : est-ce que vous pouvez expliquer pourquoi ce serait moins pertinent de faire le travail de réseau que vous faites sans les espaces protégés ?

- Quand tu le fais avec les parcs, ce travail, quand il y a un parc quelque part, un espace naturel, la communauté mine de rien ils sont habitués à être dans cet état d'esprit. Alors pas tous. (...) mais ils sont sur cette dynamique, ils savent qu'ils ont un rôle à jouer avec leur territoire. »

Finalement, c'est bien la capacité à circuler entre plusieurs zones frontières et à développer des liens entre personnes aux caractères hybrides qui structure et construit cette communauté.

Les moments en lisière des réunions constituent de bonnes occasions de saisir les communautés en pratique. Lors de l'arrivée, au café, pendant le déjeuner ou bien lors des pauses, on retrouve facilement les contours de la

communauté-frontière en observant « qui parle avec qui et de qui ou de quoi ». Cette photo, montrant Renaud Jaunatre et Richard Bonet à leur arrivée au séminaire de lancement de ORCHAMP en est une bonne illustration.



Photo 34 : Discussion entre Richard Bonet (à droite) et Renaud Jaunatre (à gauche) le 29 septembre 2015, Grenoble.

### Qui n'y appartient pas ?

Définir les contours de cette communauté frontière implique également de savoir qui n'en fait pas partie.

Cette communauté-frontière semble être majoritairement composée des responsables scientifiques (ou membres de la cellule scientifique) des espaces protégés et de chercheur·ses ou enseignant·es chercheur·ses en poste. Seul·es quelques non chercheur·ses, particulièrement bien intégrés·es dans des réseaux en raison de leur trajectoire, leurs responsabilités ou leurs compétences professionnelles sont potentiellement membres de cette communauté-frontière.

Les chercheur·ses qui n'appartiennent à aucun CS ne semblent en général pas faire partie de cette communauté-frontière (outre les « jeunes »). Même s'ils·elles peuvent collaborer avec certain·es gestionnaires, ils n'adoptent pas la même pratique professionnelle. C'est ce que constate une membre de la communauté-frontière essayant de décrire sa pratique de recherche par rapport à l'un de ses collègues de laboratoire :

« Il (X) est, contrairement à A et à moi, il est peu et jusqu'à maintenant pas impliqué dans les instances comme cela. Il n'a pas du tout les mêmes types de relations avec les gestionnaires qu'A et moi on a. Il a... c'est un travail que je qualifierais de plus académique, un positionnement plus académique, ça donne pas le même type de relations, ça donne pas tout à fait le même type de résultats non plus. C'est peut-être lié... je ne sais pas A et moi on est tous les deux ingénieurs des eaux et forêt, une certaine conception... on a

pas non plus le même employeur. Notre employeur c'est le ministère de l'agriculture, X il est ministère de la recherche. A et moi, on porte davantage cette connaissance des acteurs, du terrain, cette implication dans les réseaux, ce repérage aussi des sujets. »

Finalement, une des manières de savoir qui est membre de cette communauté-frontière est d'analyser la liste de personnes invit·es aux rencontres interuniversitaires organisées par le service scientifique du PNE. Ces rencontres en haute-montagne ont pour objectifs de renforcer « l'esprit partenarial » et le sentiment d'appartenir à une même communauté.

« On parle un jour avec Philippe Choler, on se dit « un truc sans ordre du jour, ce serait bien de se retrouver sur le terrain, inviter de façon subjective les gens... » On envoie à un certain nombre, la journée où on propose de se retrouver, d'être ensemble, de parler de tout et de rien, c'est là qu'on a construit les plus beaux partenariats. Le problème c'est que cela commence à plaire à beaucoup de gens. Si y en a un qui nous casse les pieds même si on travaille avec, on ne l'invite pas. C'est un peu dur ce que je dis mais y a des liens très forts entre les personnes. Avant on construisait les programmes avec les pâtés vins rouges maintenant on est autour d'une table avec des labels ZAA, j'sais pas si on y a gagné » (intervention de Richard Bonet au colloque du labex ITEM, Grenoble, le 12 janvier 2017).

Dans les quelques listes de destinataires des courriels que j'ai pu récupérer en 2014 ou 2015, on retrouve effectivement des noms très régulièrement croisés dans ces pages : Baptiste Nettier, Sandra Lavorel, Renaud Jaunatre, Fabien Arnaud, François Dusoulier etc. et que j'inclus dans cette communauté frontière.

### **Communauté ou collectif ?**

Le terme « communauté » utilisé dans la littérature n'est pas nécessairement le plus adapté pour les dynamiques que je suis en train de décrire. Même si les communautés sont en général conçues comme des lieux où se construisent en permanence des modèles locaux, des représentations partagées et des jargons (Amin et Cohendet, 2004), ce terme sous-entend une entité stable qui accueille des membres selon des principes visibles, voire des rites (Van Gennep, 1909). Le collectif que je décris est par nature beaucoup plus dynamique et se recompose en permanence selon les espaces. Brown et Duguid (2001) ont suggéré d'employer le terme de « réseaux de pratique » qui signifierait que les relations entre membres sont plus lâches que dans les communautés de pratiques classiquement décrites. Ceci correspond bien à ce que je décris. Pourtant le mot communauté est régulièrement employé par ceux ou celles qui veulent décrire les personnes appartenant à ces zones frontières : « Dans le Luberon la personne qui s'occupe du conseil scientifique tout ça c'était aussi un de mes meilleurs amis, c'est le gars qui m'a formé pendant ma thèse, après il est parti à la retraite mais il y a une relation forte. (...) Chaque fois [*dans les CS et les projets*], on est une communauté où on se ressemble » (chercheur, membre de CS).

La figure ci-dessous, tracée grâce à le logiciel de visualisation de réseaux *Gephi*, représente la proximité entre les individus repérés comme appartenant à plusieurs conseils scientifiques et plusieurs autres dispositifs d'interface. On constate rapidement une proximité forte entre quatre personnes, appartenant aux mêmes réseaux.

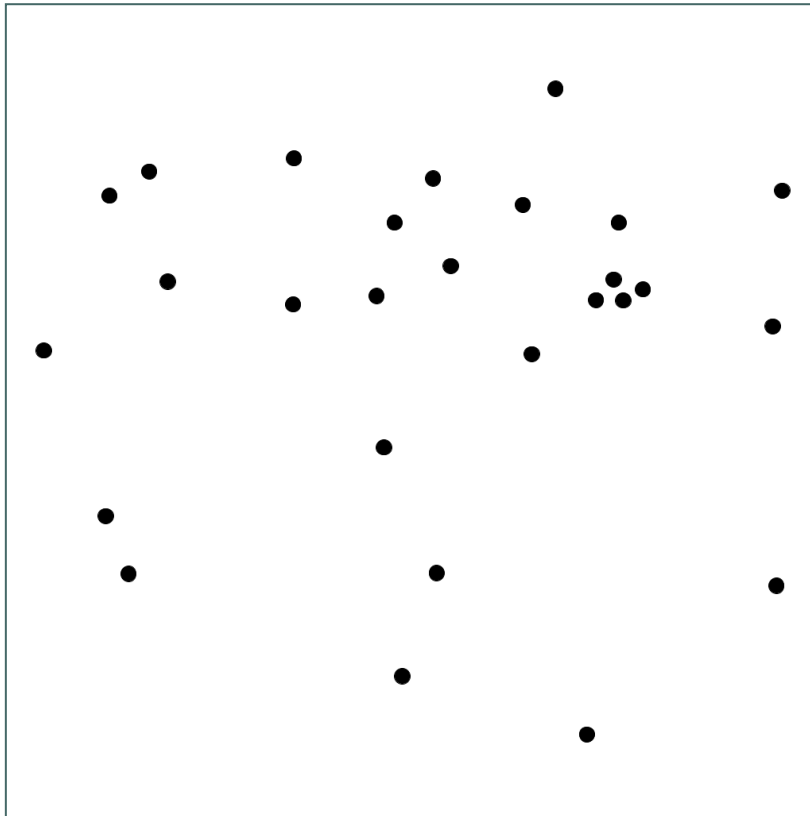


Figure 32 : Représentation de la proximité entre des membres de la communauté frontrière

### La formation du collectif

Cette communauté s'appuie majoritairement sur la « culture réseau » présentée ci-dessus. Les relations se tissent à la fois à partir de projets, d'évènements ou de programmes de recherche qui incluent des personnes de mondes différents. Cette aisance à passer de l'un à l'autre a été particulièrement bien décrite par Renaud Jaunatre plus haut. Un chargé de mission explique ainsi que sa rencontre puis sa collaboration avec Philippe Bourdeau, membre de cette communauté, résulte de ce fonctionnement :

« Alors Philippe on s'est croisés sur un programme de recherche et une thèse qui s'est faite avec le laboratoire LAVUE de Paris, et on s'est retrouvés ensemble à intervenir, parce que ah oui y a aussi ça, y a aussi ça dans l'équipe parc, dans les relations, il peut y avoir des cas où on est invités à des workshops, et moi ça commence à être.., enfin c'est pas régulier mais ça commence. Donc Philippe Bourdeau, on s'est rencontrés à Paris, on a chacun fait notre intervention, je savais qu'il travaillait là-dessus parce que j'en avais entendu parler, on prend contact, Philippe Bourdeau vient en Vercors il m'appelle, voilà, c'est un peu, c'est à mi-chemin entre le relationnel et l'intérêt des... ben l'intérêt qu'on porte au discours de l'un au

discours de l'autre. Donc là je rajouterai ce qui est du formel et ce qui est de l'informel, et là, en l'occurrence, avec Philippe Bourdeau, c'est de l'informel, le lien avec l'université, 80% c'est de l'informel, dans les 20% qui restent de formel ça va être ben l'accueil d'un stagiaire par exemple, qui va nous permettre aussi de faire du lien avec un professeur-chercheur qui est tuteur de la stagiaire »

Dans cet extrait d'entretien, il explique également qu'il « commence » à faire partie de ce réseau avec le monde de la recherche, à tisser des liens avec des laboratoires, des professeurs et des programmes mais sans que cela fasse l'objet d'une formalisation institutionnelle. Le principe de cooptation usité dans les conseils scientifiques renforce cette culture : comme dans le cas de Philippe, nouveau membre du CS du Vercors, sont choisies des personnes que l'on connaît et reconnaît dans un domaine.

Les collaborations s'amorcent réellement lorsque comme le dit un chercheur, « l'argent arrive ». De plus en plus de programmes scientifiques sont financés grâce à des fonds régionaux ou européens auxquels répondent conjointement les chercheur·ses et les chargé·es de mission d'espaces protégés. Par exemple l'expertise d'Asters dans « le montage de dossiers » est particulièrement recherchée.

« C'est via les montages de projets que les choses se font. En gros ça tourne autour de... Ce qui cimente les gens, c'est l'argent, malheureusement. La première fois où t'as des relations, où vraiment tu discutes avec les gens sérieusement, en tête à tête autour d'une table, c'est parce que tu montes un projet, parce que y a besoin d'aller chercher ensemble des financements ... »

Au-delà de ces transactions financières, la communauté-frontière se retrouve principalement sur le partage de profils et de valeurs à la croisée entre mondes professionnels de la protection et de la science. Au-delà des différences sectorielles, j'ai pu constater l'existence de valeurs et représentations communes entre par exemple une chercheuse à IRSTEA, un responsable de service scientifique de parc ou un doctorant en thèse CIFRE avec un parc naturel régional. Des expériences de plusieurs natures, faites de contacts, d'échanges négociés, de collaborations consensuelles et parfois de tensions, sont à la base de ce qui peut être appelé ici un « univers commun », une sorte de corpus d'expériences individuelles et collectives partagées, autour duquel se sont cristallisées certaines valeurs communes, des convictions plus ou moins dissimulées et des formes d'engagement manifestes.

### 8.2.3. Un corpus de trajectoires, valeurs et expériences en commun

Les trajectoires professionnelles de certain·es membres de cette communauté se ressemblent : après avoir commencé ou obtenu un doctorat, ils ou elles sont devenu·es gestionnaires ou, plus rarement, après avoir été gestionnaires ils ou elles sont devenus chercheur·ses. C'est le cas comme



nous l'avons vu de plusieurs responsables scientifiques en poste qui ont auparavant mené des activités de recherche (chapitre 6). Symétriquement, quelques chercheur·ses ont occupé un poste dans le monde de la protection de la nature.

Thierry Dutoit, président du conseil scientifique de la réserve naturelle de La Crau a d'abord réalisé un BTS gestion et protection de la nature, une maîtrise de science et technique sciences de l'environnement avant de faire un DEA en écologie terrestre et une thèse de doctorat sur la gestion des pelouses sèches de Haute-Normandie. Au cours de sa thèse il a travaillé au conservatoire d'espaces naturels de Haute-Normandie pendant un an en tant que chargé de mission scientifique. Il a ensuite intégré l'université de Marseille en 1996.

« Moi maintenant je suis chercheur, mais toutes mes études je les ai faites en fait pour être un jour finalement gestionnaire d'espaces naturels. Il s'est trouvé que ça c'est pas passé comme ça. Et les gestionnaires auxquels on a affaire ici, que ce soit Axel Wolff, il est docteur en science, il a une thèse de doctorat comme moi, et donc forcément on se comprend, c'est automatique. »

Même si dans la communauté frontière décrite plusieurs chercheur·ses n'ont pas eu d'expérience directe de la gestion de la nature, l'enquête de la FRB montre que la proximité des parcours scolaires et professionnels constitue un facteur favorable de la collaboration entre chercheur·ses et gestionnaires (Mazard, 2017). Le fait qu'un·e gestionnaire ait fait de la recherche dans son parcours de formation, ou bien symétriquement qu'un·e chercheur·euse ait, durant ses études ou ses précédents emplois, côtoyé le monde de la gestion permet à chacun de connaître, dans une certaine mesure au moins, le monde professionnel de l'autre, d'en comprendre le fonctionnement, les attentes et les contraintes voire de se considérer comme faisant partie des deux mondes.

« J'ai aussi eu la mission de chargé de mission scientifique dans un conservatoire, donc je vois bien aussi la différence entre cette mission-là et ma mission de chercheur maintenant. Et ça aide beaucoup en fait. On connaît les objectifs de chacun, les contraintes de chacun, et on les respecte d'autant mieux qu'on les connaît, on les comprend » (entretien avec Thierry Dutoit).

Une socialisation primaire ou secondaire proche accentue donc le sentiment de faire partie d'une même communauté qui se définirait comme à la « frontière », valorisant les croisements de parcours. L'intériorisation de normes et références communes dans un même groupe offre un terrain fertile pour la construction d'un collectif d'action.

Les membres de cette communauté partagent notamment une vision commune de l'activité scientifique. Ils·elles se retrouvent dans le partage d'un effort de pluridisciplinarité, d'une vision « systémique » de la protection de la nature ou de la valorisation de la recherche dite « co-construite », appelée par Clémence Mazard le « modèle hybride » (Mazard, 2017). Cette méthodologie de recherche collaborative s'approche des « *engaged scholars* » décrits par Van De Ven et Johnson (2006) en sciences de gestion. Ces auteurs analysent le « fossé » entre théorie et pratique non

pas comme un problème de transfert mais de production de connaissances entre chercheurs et praticiens. Ils développent pour cela un modèle basé sur l'engagement de chercheurs-acteurs et une méthodologie fondée sur premièrement la « coproduction des connaissances » entre chercheurs et praticiens et deuxièmement « l'arbitrage contradictoire », c'est-à-dire la validation des observations par des discussions non complaisantes, voire conflictuelles, entre chercheurs et praticiens (Cappelletti, 2009).

Cette façon de faire de la recherche, qu'elle soit plus ou moins théorisée, nécessite un contact régulier direct entre les participant·es afin de concevoir et réaliser conjointement les différentes étapes d'un projet. Ce modèle relationnel engendre des collaborations étendues dans le temps qui alimente d'autant plus la communauté frontière en permettant des rapprochements professionnels. Dans le développement de ces collaborations, les frontières entre mondes professionnels deviennent de véritables ressources permettant d'enrichir les productions professionnelles de chacun·e. Au sein de projets, des gestionnaires peuvent par exemple participer à l'élaboration des protocoles, être membres de jury de thèse ou co-auteur·es d'articles ou d'ouvrages scientifiques.

Cependant, les conseils scientifiques ne sont pas nécessairement propices au partage d'expériences communes pour cette communauté. Le chapitre 5 a montré que des *pracademics* n'ont pas de véritable place dans ces instances même s'ils·elles partagent avec certain·es membres l'expérience de la communauté-frontière. À la différence d'autres dispositifs, les frontières instaurées en conseil scientifique rompent un temps le sentiment d'égalité qui a pu s'instaurer entre scientifiques malgré leur différence de statuts professionnels. Ainsi, lors des séances cette communauté frontière ne se reconnaît et ne s'exprime que dans les marges, ce qui renforce la critique exprimée par les *pracademics* (voir chapitres 5 et 6).

La comparaison du fonctionnement des deux dispositifs auxquels recourt cette communauté-frontière, un conseil scientifique et un projet sentinelle, permettra d'éclairer cette idée.

### **8.3. Les divers visages de la communauté frontière**

Après avoir décrit ses contours, je vais maintenant montrer qu'une communauté frontière prend plusieurs visages selon les lieux où elle se manifeste et la façon dont sont organisées les interactions. Ceci m'amènera à questionner la coexistence dans un espace réduit d'organisations porteuses de rapports à la science très différents et les fluctuations qu'elle entraîne sur les pratiques et statuts de ses participant·es.

### 8.3.1. Evoluer dans une communauté entre deux organisations

L'existence et le maniement répété d'objets et d'organisations font évoluer une communauté frontière. D'un champ continu de dispositifs d'interface émergent une éthique et un intérêt commun pour l'action entre participant·es.

La communauté frontière que j'ai décrite plus haut s'observe particulièrement bien au creux de deux organisations, le comité des réserves naturelles de Haute-Savoie et le GIS Lacs Sentinelles qui permettent toutes deux le développement d'un milieu relationnel constant. Mais les modalités d'interactions divergent entre ces deux espaces. Même si la communauté-frontière est perçue comme un moyen de dépasser les limites des objets et organisations frontières, la persistance des organisations semble nécessaire pour assurer un suivi temporel des objets qui rassemblent les différents groupes d'acteurs.

#### **Deux organisations qui s'alimentent l'une l'autre**

Le GIS Lacs Sentinelles et le comité scientifique des réserves naturelles de Haute-Savoie ont le même objectif : construire des connaissances partagées entre recherche et gestion. Ces deux organisations fonctionnent selon le principe des organisations-frontières. Mais les modalités pour instaurer une interface « recherche-gestion » divergent malgré la proximité de ses acteur·rices travaillant dans une même communauté.

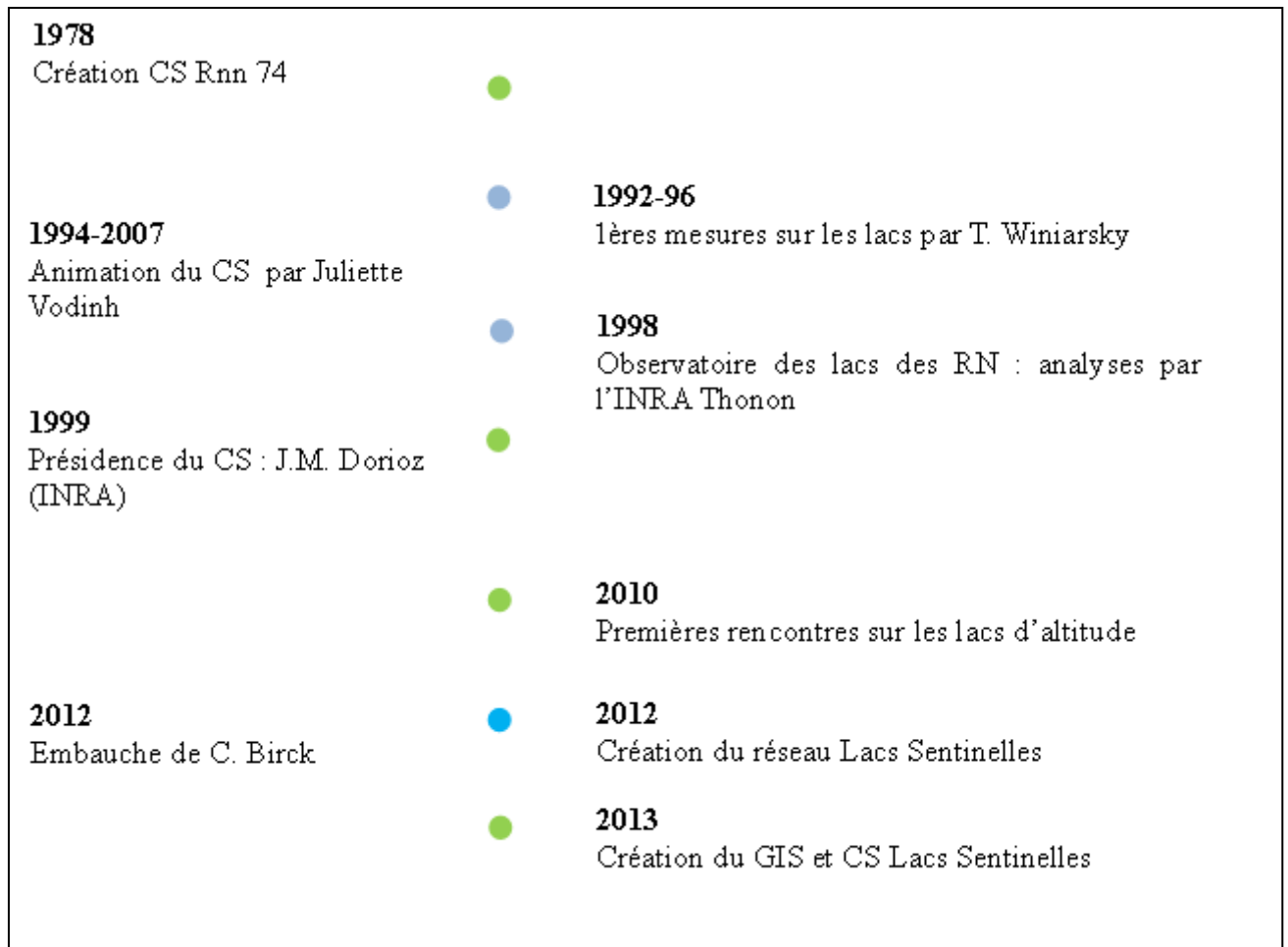


Figure 33 : Frise chronologique commune : à gauche le comité scientifique, à droite le programme lacs sentinelles.

Comme le montre la frise ci-dessus, les liens entre le comité scientifique des réserves naturelles de Haute-Savoie et le GIS Lacs Sentinelles sont anciens. Au sein du comité, un groupe d'intérêt de recherche sur les lacs d'altitude dans les réserves a été constitué à l'origine autour de l'INRA et de l'université de Lyon avec Jean-Marcel Dorioz, Thierry Winiarsky, Étienne Dambrine, Jean-Claude Druart, Marc Desmet et Mme Bouvet. En 1992, Thierry Winiarsky commence à étudier les pluies acides. Juliette Vodinh, alors animatrice du CS et docteure en hydrobiologie, appuie ce projet et noue des liens avec Thierry :

« Il y a eu des premières études dès 1996, qui ont été faites par Thierry qui était encore étudiant. Il a fait des analyses physico-chimiques sur plusieurs lacs, 5 lacs étaient suivis. Il allait en montagne et faisait ses analyses dans le garage. (...) Thierry était très ami avec Juliette »

Puis l'analyse des sédiments dans les lacs par Marc Desmet amène une modification de la question de recherche autour des changements globaux

« Cette question des sédiments est venue plus des chercheurs que des gens de terrain. Les gens de terrain pensaient pluies acides. Mais la question des sédiments a amené celle du changement global. »

Entre 2000 et 2003, Fabien Arnaud réalise sa thèse sur le lac d'Anterne en collaboration avec Asters, ce qui renforce l'intérêt scientifique porté à ces milieux. Les premières rencontres scientifiques sur les lacs d'altitude dans les espaces protégés ont lieu en 2010 dans les Écrins ; elles préfigurent la création du réseau Lacs Sentinelles en 2012 sous la responsabilité d'Asters. C'est bien les prémisses de l'existence d'une communauté frontière qui a permis de concevoir ce GIS.

Ces deux organisations-frontières, le CS et le programme Lacs Sentinelles s'alimentent l'une l'autre. Ainsi, cette zone scientifique particulièrement dynamique conduit Asters à maintenir une animatrice sur les deux volets : l'animation du programme lacs et le comité. Ce projet sur les lacs a également une influence importante sur la composition et le fonctionnement actuel du CS. Fabien Arnaud entre par exemple au comité en raison de son travail sur cette thématique par l'intermédiaire de Marc Desmet et Thierry Winiarsky et devient rapidement responsable de la commission géosystème :

« J'ai fini ma thèse en 2003, sous la direction de Marc Desmet qui était au comité scientifique et il y avait Thierry, un chimiste de l'environnement de Lyon. Qui à mon avis leadait la commission géosystème. Donc quand j'ai eu ma thèse, Marc m'a fait rentrer au comité scientifique. Et quand j'ai eu mon poste, ça correspondait au moment où Marc quittait l'Université de Savoie. Thierry était moins actif dans le comité et donc on m'a demandé de prendre la tête de la commission. »

L'étude sur les lacs oriente également le travail mené dans le CS. L'intérêt porté aux changements globaux amène par exemple à réfléchir à la constitution d'un observatoire global de la biodiversité sur les territoires des réserves :

« L'élément important et qui a structuré beaucoup le comité scientifique et le travail du comité scientifique ça a été, une fois que des parties importantes de diagnostic du territoire ont été établies comme sur les lacs de pouvoir se dire : on a une mission d'observation de ces territoires qui sont des territoires en évolution et comment nous, en tant que gestionnaires, on est capables d'enregistrer ces éléments-là. »

Ce double dispositif composé des lacs et du comité a facilité l'établissement de liens étroits entre Asters et des laboratoires. Les analyses physicochimiques des prélèvements des lacs sont réalisées gratuitement par l'INRA pendant de nombreuses années. Jean-Marcel Dorioz, directeur de l'unité prend la présidence du CS en 1999.

Les multi-appartenances ont également des conséquences sur la constitution et le fonctionnement de la communauté frontière, que je vais maintenant présenter.

### 8.3.2. Un milieu d'interactions favorables au développement d'une communauté-frontière

Ces deux organisations sont devenues autonomes. Avec la création du GIS, Lacs Sentinelles a créé en 2013 son propre conseil scientifique. La composition du GIS est désormais large et le programme s'est étendu à d'autres espaces protégés français (Vanoise, Pyrénées) et italiens. Ainsi les scientifiques mobilisés ont des origines géographiques et institutionnelles plus larges que le centre Thonon-Chambéry-Lyon historiquement mobilisé. Mais les investissements et interactions communes perdurent. Une même zone frontière s'établit au croisement des deux organisations grâce à la circulation d'objets et de personnes.

Des personnes permettent d'entretenir les liens de façon cumulative et donc de faire fonctionner une communauté frontière. En effet, certain-es acteur-rices sont fortement impliqués.es dans les deux instances et facilitent les circulations en jouant par leur stabilité un rôle de pilier. C'est toujours le cas de Fabien Arnaud. Carole a un rôle essentiel en tant qu'animatrice des dispositifs. Mais la structuration perméable permet également aux participants de naviguer facilement entre les instances. C'est le cas par exemple des doctorants, comme Simon Bell et Laurent Fouinat qui ont présenté leurs travaux réalisés sur les lacs des RNN de Haute-Savoie durant des séances du comité des réserves mais aussi du conseil du PNE. Enfin, Lacs Sentinelles permet à Carole de repérer des scientifiques pour les intégrer dans le comité et poursuivre avec eux la collaboration sur d'autres thématiques. La communauté-frontière facilite alors la circulation de savoirs entre les organisations-frontières (Gond et al, 2016).

Les avancées scientifiques de Lacs sentinelles sont systématiquement présentées au CS des RNN 74 et les données transitent également de l'une à l'autre : Carole Birck s'interroge par exemple en 2016 sur les moyens d'utiliser et valoriser les données produites anciennement par le CS qui constitue toujours une référence et un socle pour le suivi des lacs.



Photo 35 :  
Présentation par  
Laurent Fouinat de  
ses travaux sur le  
lac du Lauvitel au  
CS du PNE avec  
Richard Bonet.

Néanmoins, malgré ces similarités, la communauté frontière n'amène pas à harmoniser les modalités de construction de l'interface dans les deux organisations.

### 8.3.3 Différentes formes de construction de l'interface scientifiques - praticiens

La construction de l'interface « recherche-gestion » ne s'opère pas sous les mêmes modalités dans le comité scientifique et dans le GIS Lacs Sentinelles. Trois éléments le montrent : le statut des participant·es, la maîtrise de la connaissance et la place des responsables scientifiques<sup>235</sup>.

Dans le comité scientifique, comme nous l'avons vu plus haut, les gestionnaires de la structure participent de façon récurrente aux séances mais sans y avoir les statuts de membre et en prenant peu part aux discussions et *a fortiori* aux décisions. En revanche, l'animatrice et les gestionnaires du réseau sont membres à part entière du conseil scientifique du GIS. Les discussions s'ouvrent donc plus facilement aux praticien·nes et à leurs préoccupations. Les séances ne sont pas non plus organisées de la même manière. Les réunions du conseil scientifique du GIS se tiennent au cours d'un séminaire annuel sur les lacs : les échanges se déroulent entre

---

<sup>235</sup> Cette analyse est issue d'une réflexion menée conjointement avec Carole Birck dans le cadre de la préparation d'une communication à deux voix pour le colloque du labex ITEM en janvier 2017.

participant·es sans distinction formelle entre membre et non membre. Le poids du protocole se fait moins sentir<sup>236</sup>.

Dans Lacs Sentinelles, les gestionnaires participent pleinement à co-construire les connaissances et à orienter les programmes scientifiques. La maîtrise de la connaissance est partagée autour de la « co-construction » d'un projet, de questions et du travail de recherche. La collaboration entre les chercheur·ses et les praticien·nes est donc directe. Au comité scientifique des RNN, la maîtrise de la connaissance est plus sectorisée et individualisée. Seules une ou deux personnes dans le collectif maîtrisent précisément le sujet.

Enfin, le rôle de Carole Birck en tant que responsable scientifique, prend des sens différents dans les deux organisations. Au sein du comité des réserves, Carole a un rôle d'accompagnement, de mise en lien : elle travaille plutôt entre et à côté qu'avec les chercheur·ses (voir chapitre 6). Elle explique que dans Lacs sentinelles, « mon rôle est plus directement affiché. Je peux toucher à la donnée, compléter les tableaux, faire les protocoles. (...) J'ai ma place de scientifique » (Carole Birck, carnet de terrain, octobre 2016).

Cette différence de statut de la responsable scientifique entre deux organisations pourtant proches s'avère similaire pour les autres *pracademics* présents dans ces instances. Dans lacs sentinelles, ils·elles sont des scientifiques et dans le comité ils·elles sont des praticien·nes. Cette différence liée aux cadres des organisations est ressentie voire accentuée par certain·es chercheur·ses :

« - G : Et dans les interactions entre toi et des gestionnaires – Clotilde, Richard – que tu vois dans ces réunions Orchamp, ou lacs sentinelles, et quand tu les vois en CS, est ce que c'est les mêmes échanges ... ?

- K : Non, à part dans les apartés, mais on peut dire que c'est plus le CS. Mais non, ça n'a rien à voir.

- G : Ce serait plus de quel ordre et plus de quel autre ordre ?

- K : Peut-être que je me fais des nœuds au cerveau, mais y a une solennité je pense dans les conseils, y a un devoir de pertinence et même comme je disais tout à l'heure de réserve, qu'il ne doit pas y avoir quand on monte des projets ensemble – euh, on est dans une transaction, réellement, on est dans une négo, à dire « voilà, faudrait qu'on fasse ça, non, faudrait qu'on fasse ça, où est ce qu'on va pouvoir trouver ... », on est dans la négociation, éventuellement dans la confrontation, mais on est aussi dans la négociation sur la définition d'une tactique ou d'une stratégie commune, on est comme ça, on est *embedded* [embarqués]. Quand on ... quand je suis dans le conseil, c'est plus mon pote, quoi, Richard, c'est autre chose, je pense. (...) dans ma pratique, la manière dont philosophiquement je vois ces deux pratiques, pour moi, c'est vraiment séparé quoi, y a vraiment une barrière étanche » (chercheur membre des deux conseils scientifiques).

Une communauté frontière se développe donc par le croisement d'organisations frontières. Mais la reconnaissance de ces collectifs est

---

<sup>236</sup> Issu de mes notes d'observations et des conversations avec Carole Birck.



limitée par la force des structures organisationnelles. Or, dans le cadre d'un milieu relationnel structuré autour de la participation de quelques personnes, le départ de ces dernières fragilise l'interface patiemment construite autour de modes de socialisation particuliers et de moments de sociabilité répétés. Conserver des organisations permet d'assurer une permanence du projet et le succès des stratégies engagées sur le long terme au-delà de la communauté.

Finalement, dans les lieux où s'exprime une communauté frontière, les statuts des membres et les rôles qui leur sont accordés divergent. Cette communauté prend des visages différents et les identités des membres sont fluctuantes, les frontières professionnelles se figent et s'estompent tour à tour. Passer d'un espace à l'autre demande donc à certain.es acteur·rices et principalement aux responsables scientifiques d'adopter des identités qui fluctuent selon les lieux. Cette observation fera l'objet d'une analyse dans le prochain chapitre.

## **8.4. Les dynamiques relationnelles et la gestion des proximités**

La socialisation secondaire est générée par l'engagement et la participation à des groupes (Fillieule, 2005, p.39 ; Leclercq et Pagis, 2011). Un groupe, même faiblement organisé, peut devenir une instance de socialisation comme l'a montré l'enquête célèbre d'Howard Becker sur les fumeurs de marijuana (1985).

S'intéresser à des individus avec une participation soutenue dans la communauté frontière permet de saisir comment la socialisation se développe dans le cadre d'interactions interprofessionnelles. L'acquisition de référentiels à la fois symboliques et cognitifs leur permet de s'orienter dans ce contexte spécifique, en marge de leurs activités professionnelles centrales.

Mes observations font apparaître que des mécanismes particuliers de socialisation sont organisés et encouragés dans ces collectifs frontières. Les réunions permettent de structurer cette socialisation périphérique en entretenant un climat d'interaction et des formes de sociabilité distinctes de celles des autres espaces professionnels. Elles permettent la création d'un milieu relationnel d'interconnaissance à la lisière entre le professionnel et le personnel et encouragent le développement de relations amicales. Néanmoins, dans un contexte qui oscille entre les registres collaboratifs ou d'expertise, les limites et les risques de cette socialisation se manifestent.

### **8.4.1. À quoi servent les réunions ?**

La socialisation à l'intérieur de la communauté frontière s'effectue sous le même mode : par les interactions au cours de réunions. Les réunions ne sont

pas aisées à définir. Deux significations peuvent être retenues : l'action de réunir des personnes en un lieu à une fin déterminée mais également la séance à laquelle assiste un groupe de personnes, le temps pendant lequel elle se déroule.

Les réunions, qu'elles soient appelées séminaires, commissions ou séances se structurent selon un même canevas dans l'ensemble des espaces que j'ai pu investir. L'ordre du jour envoyé par courriel est parfois accompagné d'un « doodle » pour lister les participant-es et trouver la date la plus favorable. Le jour J, des covoiturages sont organisés pour se rendre à l'université dans les laboratoires ou dans les locaux de l'espace protégé. Ces trajets en voiture sont des espaces de discussion libre et constituent les rares moments où j'ai pu remarquer que les personnes se livraient sur leur vie et histoire personnelles. À l'arrivée, « l'accueil café » permet aux participant.es de se retrouver et de s'échanger de premières informations. Ces réunions regroupent en effet des participant-es dispersé-es et ces moments sont parfois leurs seuls contacts en face à face.



Photo 36 : Accueil café au CS du PNE – avril 2016

« Y a des gens qu'on apprécie et qu'on voit pratiquement que, on se voit qu'à l'occasion de conseils scientifiques. D'un conseil à l'autre. Je te parlais de Jérémie tout à l'heure ; on se voit quatre fois par an, aux Écrins et au CRSPN. Donc voilà. C'est le côté réseau professionnel, discussions, échanges... ».

On remarque alors vite les nouveaux-elles venu-es, ceux ou celles n'ayant pas de discussions soutenues lors de ces moments. Replacer les réunions dans un environnement d'interactions plus large, comme je l'ai fait plus haut, permet de mieux comprendre ce qui se joue dans ces interstices, avant le début « formel » de la séance.



Photo 37 : Arrivée des participants pour le lancement du programme ORCHAMP

Pour les animateur·rices de la réunion, l'arrivée permet de finaliser l'ordre du jour, les modalités de prise de parole, la distribution de documents et de peaufiner la façon dont seront abordées les questions.

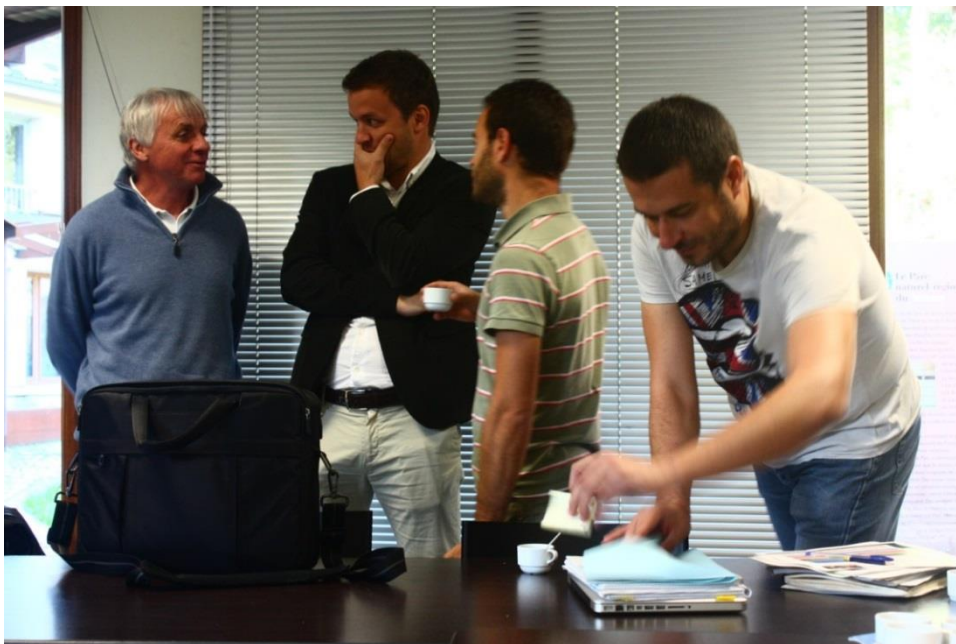


Photo 38 : Pierre-Eymard prépare l'intervention des représentants de la DREAL avec eux avant le début de la séance du CS du Vercors.

Suivent alors les présentations, communications et interventions sur le sujet de la journée. Le déjeuner, pris au restaurant ou avec un buffet sur place permet de nouvelles discussions sur le sujet en cours mais également sur les projets menés par ailleurs avec les personnes présentes. La réunion peut alors se voir comme l'encastrement de scènes dans un même lieu. C'est par exemple lors d'une réunion de la zone atelier Alpes dans le laboratoire

Edytem en septembre 2015 que Jérôme Poulenard et Pierre-Eymard Biron discutent de la stratégie du conseil scientifique à propos de l'installation de gourdes et d'impluviums sur la réserve du Vercors (voir chapitre 4).

La fin de la réunion est souvent cruciale. C'est le moment où l'on « débriefe » la journée, où l'on discute des positions ; des arguments ou du jeu de représentation institutionnelle qui s'est tenu pendant la réunion. Un planning d'action et des modalités opérationnelles peuvent être discutés à ce moment-là, en petit groupe, en dehors de l'assemblée. C'est le cas sur la photo ci-dessous où à la fin d'une séance de CS le directeur du parc du Vercors et le président du CS se mettent d'accord sur le calendrier des opérations à envisager à propos de la controverse sur les gélinottes.



Photo 39 : Fin de séance de CS, discussion entre François Veron (à gauche) et Jean-Philippe Delorme (à droite)

Ce sont dans les coulisses, les à-côtés, les interstices des réunions que « se joue le plus souvent, on le sait, l'essentiel du jeu social » (Blondiaux et Fourniau, 2011, p. 21). Ainsi, aujourd'hui, nombre d'études s'inscrivant dans une épistémologie de l'action située s'emploient à articuler observation des scènes publiques et observation des « à-côtés » (Eliasoph, 2003 et 2010 ; Berger, 2009 et 2014 ; Carrel, 2013 ; Breviglieri et Gaudet, 2014).

Cette configuration qui se retrouve de lieu en lieu, que ce soit dans une salle d'un laboratoire ou dans la salle de réunion du parc permet de construire des repères pour la communauté-frontière. La rencontre, les moments d'échanges en dehors des présentations formelles sont d'ailleurs ce que retiennent principalement certains participant·es :

« C'est un lieu de rencontre. Mais, ritualisé. C'est pourquoi moi c'est un lieu de rencontre, non pas lors du rituel, mais à côté quand on bouffe ensemble, quand on va boire un café. C'est là que c'est sympa, c'est même le seul intérêt à mes yeux » (entretien avec une chercheuse).

Les coulisses des réunions constituent donc des moments importants de socialisation (Farrell, 2003). Des interactions professionnelles fortes se déroulent afin de faire avancer les collaborations sur d'autres scènes. Certain·es viennent à des réunions uniquement dans ce but :

« - F : C'est-à-dire que quand je suis au CS des réserves, j'ai énormément de choses à ... Là, je règle du quotidien, tu vois, dans les apartés, c'est des moments d'intenses interactions sociales. J'ai plein de gens à voir, à discuter, sur des sujets qui sont cours quoi.

- G : Hum, sur des dossiers en cours quoi

- F : Donc j'ai pas le temps d'aller discuter avec untel ou untel, que je connais pas, avec qui j'ai pas des sujets en cours par ailleurs quoi. Et, dans les Écrins, où j'ai peu de sujets en cours avec les gens, c'est l'inverse, c'est eux, ils ont des trucs à se discuter, et où moi je suis un peu là euh ... Je vais voir Clotilde, je vais voir les gens que je connais, et ... Donc voilà. Mais ça, c'est des questions d'habitudes. »

Ces réunions ont un sens performatif lorsqu'elles servent en définitive à réunir et créer un collectif. Ce phénomène se matérialise lors de la « prise de photo » du groupe. Chaque réseau que j'ai étudié prend au moins annuellement une photo des participant·es présent·es afin de « montrer » le collectif réuni et contribuer ainsi à le faire exister.



Photo 40 : Photo du réseau conservation flore Alpes-Ain : cette photo sur le site internet du CBNA permet de lister en guise de légende la liste des organismes partenaires « réunis » autour de ce projet



Photo 41 : Photo officielle et « historique » de la 100<sup>e</sup> séance du CS du PNE



Photo 42 : Photo du séminaire 2015 du réseau Lacs Sentinelles

Ces photos participent à la mise en récit de ces réseaux. On retrouve à titre d'exemple sur les trois photos précédentes à trois reprises : Richard Bonet et moi-même et à deux reprises Fabien Arnaud, Clotilde Sagot et Jérémie Van Es. La création de proximité entre acteur·rices, voire d'un entre soi est donc l'un des objectifs de ces larges réunions.

### 8.4.2. L'informel formalisé : la sociabilité comme « moteur d'interactions »

Les à-côtés des réunions sont souvent qualifiés de moments « informels » par les acteur·rices. Pourtant, un soin tout particulier est porté à leur existence et aux conditions de leur déroulement. Ils sont de fait tout à fait formatés. Dans l'élaboration de l'ordre du jour, il m'est régulièrement arrivé de constater que les animateur·rices laissaient volontairement de plus larges plages horaires que nécessaires le matin et à l'heure du déjeuner afin de faciliter les interactions entre participant·es, eux·elles-mêmes en bénéficiant tout particulièrement. Ce sont des moments « informels formalisés », comme l'explique une chargée de mission du parc national des Écrins :

« Par exemple tu vois un truc tout bête, l'arrivée c'est quelque chose qui est très pensé en amont. Il faut accueillir avec le café, le thé. Il faut que les gens soient accueillis. Ça je trouve ça noble, c'est aussi un rituel. Je trouve ça bien, les gens viennent de loin, ils sont pas payés entre guillemets, défrayés mais pas payés. Ça c'est pensé en amont. Donc si pensé en amont, c'est un peu facteur de stress pour certains. Mais donc l'arrivée c'est là où tu fais la première rencontre, avec ceux que tu ne connais pas, mais bon vu que tu les vois trois fois par an, pour certains... C'est à nouveau là où tu te salues, tu prends des nouvelles. »

La création de sociabilité est comme nous l'avons vu avec le portrait de Richard Bonet un élément de la fabrique de l'inter-médiation pour opérationnaliser l'interface entre chercheur·ses et gestionnaires. Dans son usage courant, la sociabilité se confond avec la convivialité. Dans la sociologie francophone elle désigne aujourd'hui, « l'ensemble des relations qu'un individu entretient avec d'autres compte tenu de la forme que prennent ces relations » (Forse, 1991, cité par Rivière, 2004).

Richard fait de la « fabrication de la convivialité » une véritable mission de son travail. Ces moments permettent dans cette vision de consolider les relations. Les repas, les pauses ou les trajets constituent des moments d'intense interaction où s'assemblent et se déplacent les collaborations.

« Ça c'est ma philosophie de travail. L'écologie moi c'est de mettre en interrelation les systèmes, pour mettre en interrelation les systèmes faut mettre en interrelation les gens. »

« Dans les modalités d'interaction entre ces deux mondes, y a la place du ... je sais pas comment dire... du festif, un peu du... du festif... échanges basés sur le fait de manger ensemble, d'aller en montagne ensemble, éventuellement picoler ensemble. Richard, il a organisé les choses en mettant une place à ça, c'est son saucisson vin rouge, il a créé une structure dans laquelle il donne tout de suite de l'importance à cet aspect des choses, et il considère que ça c'est structurant pour l'activité de la relation. En tout cas j'en ai discuté avec lui. En tout cas c'est clair et assumé comme étant un élément clé ! »



Photo 43 : continuités dialoguées photographiques d'un déjeuner au conseil scientifique du PNE – avril 2016



Ces espaces de sociabilité permettent l'approfondissement et la stabilisation de relations dont les effets vont pouvoir rejaillir sur scène pendant la réunion à proprement dite. Ce système est d'ailleurs fortement réfléchi par les habitué·es de ces espaces :

« Je pense que le bon fonctionnement du CS est aussi lié à ça, au fait qu'on crée de la proximité. Ce qui n'empêche pas que chacun ait son rôle, et une certaine liberté de parole et exprime pleinement ses qualités d'expertise mais je considère que cela facilite le fonctionnement quotidien, la réactivité, la compréhension des choses. Et ce côté organisation de sortie de terrain partagée, outre la convivialité, cela contribue aussi je pense à disons... à améliorer le fonctionnement courant. C'est à la fois une habitude de relation, de la convivialité, et puis je pense aussi un certain engagement des gens du conseil vis-à-vis de nous qui fait qu'ils sont quand même globalement très impliqués, très réactifs. »

La « sortie terrain » revêt une importance toute particulière dans ces processus aux yeux des acteur·rices. Elle consiste en une randonnée en montagne pour rejoindre un lieu d'observation (ex : le vallon de la Balme ou la réserve intégrale du Lauvitel), un dispositif technique (ex : la sonde météo) ou un objet d'études (ex : le lac d'Anterne ou la forêt mature de Sixt) et tenir une réunion sur place, en plein air, sur un sujet qui rassemble les acteur·rices. Une sortie de terrain est prévue chaque année au conseil scientifique du PNE et au comité des réserves de Haute-Savoie. De même une sortie est généralement organisée pour voir un lac lors du séminaire annuel du GIS Lacs Sentinelles. Elles ont pour but premier « d'aller voir » les objets de travail et de saisir la matérialité autrement que par les chiffres et les données<sup>237</sup>, pour recréer des « prises » sur leur environnement de travail (Deschamps et Demeulenaere, 2015). La majorité des acteur·rices impliquées côté gestionnaires ou chercheur·ses passent en effet l'essentiel de leur temps de travail en réunion ou devant un écran d'ordinateur.

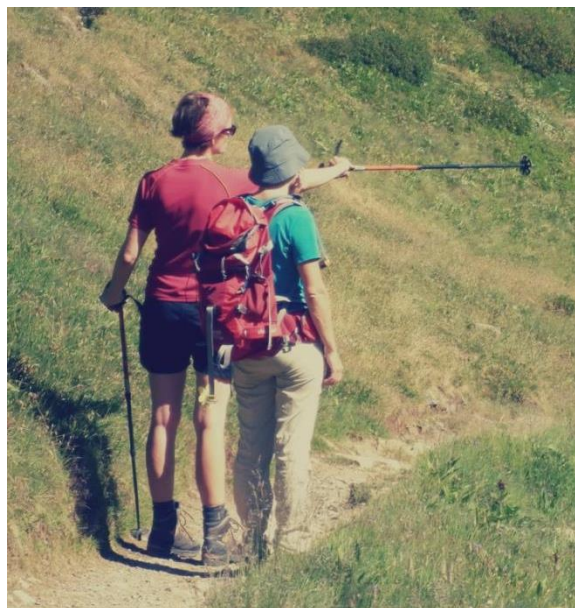


Photo 44 : Carole et Stéphanie lors d'une sortie du comité au vallon de la Balme

<sup>237</sup> J'ai d'ailleurs intégré cette pratique au cours de mon doctorat en organisant une partie d'un de mes comités de thèse « sur le terrain » pour aller voir un impluvium.

Mais, comme les trajets en voiture, ces moments de déambulation permettent une liberté des discussions. J'ai saisi cette spécificité par ma propre pratique : c'est lors de ces moments de marche que certaines personnes m'ont confié le plus d'informations personnelles, des visions plus tranchées et moins consensuelles ou leurs moments de doutes et difficultés. C'est notamment pour cette raison que cette formule est autant appréciée dans cette communauté frontière.

C'est surtout à travers cette socialisation diffuse, par le prisme des réunions, que se transmet l'essentiel des savoirs et des pratiques de la communauté-frontière. Ses membres réexpliquent les réseaux scientifiques ou disciplinaires émergents, partagent leur expérience de collaboration avec des chercheurs ou des gestionnaires, inventent de nouveaux champs d'action, imprègnent les moins familiers de leur connaissance des dispositifs d'interfaces « science-gestion ».

La dynamique de groupe et la construction de la sociabilité amènent à appréhender différemment la question de « l'utilité » des CS. Le simple fait d'être ensemble, et de prendre du plaisir à l'être, apparaît en lui-même comme une justification de l'expérience et de la participation de chacun.

### 8.4.3. Les dynamiques relationnelles dans la communauté frontière

La participation à une communauté frontière induit des relations particulières oscillant entre sphères professionnelles et personnelles. C'est également ce qu'a constaté Farrell à propos des cercles collaboratifs : “a collaborative circle combines the dynamics of a friendship group and a work group” (Farrell, 2003, p. 7). Ces groupements d'individus sont liés à la fois par des relations de travail et d'amitié. Elles ne s'apparentent donc pas aux relations professionnelles généralement décrites dans la littérature (entre « collègues » par exemple, voir Lallement, 2010). Comment les acteur·rices vivent-ils/elles ces relations ? Quelles sont leurs limites ?

Les relations au sein de la communauté frontière se situent à la fois en amont et en aval des collaborations : les relations personnelles antérieures favorisent le développement de nouveaux projets mais c'est la multiplication des rencontres dans les zones frontières qui permettent de se connaître et d'entretenir des relations qui dépassent le partenariat professionnel.

#### **Se connaître en réunion**

Les interactions ont premièrement lieu au cours de réunions avant de se développer au cours de projets communs où les individus seront amenés à interagir de façon plus soutenue. La rencontre en réunion et les formes de sociabilités proposées impliquent une focale spécifique pour connaître les autres et nouer des relations.

Carole Birck me raconte par exemple que sa présence dans de multiples réunions peut entraîner une vision faussée des participant·es sur son identité professionnelle et donc les relations qui se nouent. « Pendant une rencontre lacs sentinelles, une personne croyait que j'étais spécialiste et experte des lacs, il est venu me parler de travaux pointus en hydrobiologie... j'ai dû lui dire que ce n'est pas le cas. »

Carole m'explique également que certaines de ses relations, initialement à tonalité majoritairement professionnelle, ont progressivement pris une tournure plus personnelle. À force de se croiser, un lien de confiance et de proximité se noue dans un registre plus affectif. Mais une forme de distance demeure au départ : les membres en savent peu sur leur vie personnelle respective, leurs centres d'intérêts en dehors de la recherche, leur histoire familiale, n'ayant pas vraiment d'occasions ou de moments pour aborder ces sujets plus personnels. Une soirée au cours d'un séminaire peut être l'occasion d'aborder des préoccupations privées et les échanges prennent alors une nouvelle forme.

Mais en général, les réunions de la communauté frontière restreignent les échanges à la sphère professionnelle même s'ils se déroulent sur un mode amical. Le développement de relations plus personnelles n'est pas systématique.

### **Copains ou amis ?**

La confiance est un facteur essentiel pour le développement de collaborations comme l'a montré la littérature sur les organisations frontières et la transdisciplinarité (Parker et Hackett, 2012 ; Harris et Lyon, 2013 ; Boix Mansilla et al, 2015 ; Cundill et al, 2015). Pourtant ces travaux se sont peu attachés à décrire en détail les mécanismes sous-jacents. La confiance s'établit dans le temps par l'approfondissement de la connaissance personnelle de l'autre ainsi qu'avec les expériences précédentes de collaboration positive (Harris et Lyon, 2013). Les entretiens menés ont montré que les gestionnaires ou les chercheur·ses associent le développement de la confiance interprofessionnelle au développement de relations amicales avec les gestionnaires ou les chercheur·ses côtoyé·es:

« On a des relations qui sont clairement sous un mode amical. C'est clair. J'ai tendance à mettre pas mal d'énergie dans la relation avec les gens car pour travailler avec les gens, il faut avoir une relation de confiance » (Jérôme Poulenard à propos de sa relation avec « les gens » d'Asters).

Un « lien fort » est tacitement institué en vertu d'une logique circulaire de dons/contre-dons, dévoilement de soi/fidélité, typiques des relations d'amitié. Cette valeur du lien fort concourt à intensifier les relations. La formation d'une alliance entraîne l'élévation du niveau d'attentes réciproques.

« - Quand vous dites que vous avez tissé des liens, c'est-à-dire ? amical ?

- Ouais enfin c'est professionnel, mais c'est professionnel amical où on se tutoie, je peux les appeler, je peux écrire un mail sans mettre des tournures, enfin, et c'est déjà confortable en fait, comme relation, et pouvoir demander

des choses en fait, ou inversement aussi, ils me demandent ce que je peux penser quand ils font des actions, ou, et où eux-mêmes vont m'envoyer un mail en disant : tiens j'ai vu passer ça, ça peut t'intéresser. »

Néanmoins il n'est pas aisé pour les acteur·rices de qualifier ces relations. Ils ou elles ne les associent pas complètement à des amitiés similaires à celles qu'il·elles entretiennent dans leur vie hors du travail :

« La relation privilégiée entre chercheur et un agent du parc... c'est difficile de mettre des mots dessus, pour moi ce sont des copains, pas des amis, des copains » (entretien, Richard Bonet).

« Je dirais que c'est très amical. Oui parce que d'ailleurs on parle pas que de boulot, on parle de nos enfants donc oui c'est des relations qui sont personnelles sans être, voilà on n'est pas des « amis » mais c'est très amical et puis très simple, ça je pense que c'est un mot qui est important, le côté simple des relations avec les gens. On est là pour bosser mais il faut que ce soit simple humainement et faut que ça soit simple dans le boulot. Et puis constructif. Après le côté amical il est pas dans toutes les relations de tous les parcs ni avec toutes mes collaborations mais il y a quand même beaucoup de gens avec qui je collabore dans la gestion qui sont devenus des amis, pas des amis proches mais des gens avec qui on peut partager autre chose que juste parler de statistique » (entretien avec un chercheur en écologie).

Dans les collaborations interprofessionnelles et la logique de réseaux, la construction de la confiance nécessite donc d'estomper les frontières entre sphères professionnelles et personnelles. Néanmoins la relation reste généralement dans un « entre deux » sans intégrer ni complètement la sphère de l'intime (on ne devient pas franchement amis), ni la sphère professionnelle (on ne devient pas collègues). Des relations de couple peuvent se nouer au gré de ses dynamiques mais elles restent exceptionnelles. Dans ce cas, si la relation préexiste, il est rare qu'un membre du couple devienne le conseiller scientifique de l'établissement où travaille l'autre :

«- J'ai été sollicité pour faire partie moi-même de CS. Chose que j'ai refusée mais c'est indépendant.

- G : c'était quelle sollicitation ?

- Le CEN de la région PACA. Mais ma compagne y travaille et je trouvais que... c'était pas par rapport à elle qu'on m'a sollicité, cela n'a rien à voir mais.. moi cela me gênait pour elle quoi... bref, devoir évaluer... cela faisait un conflit d'intérêt, on va dire ça comme cela. »

#### **8.4.5. Les apports et les tensions dans la conjonction des distances et proximités**

Toutefois le développement de relations amicales pose parfois question aux personnes engagées dans la communauté frontrière. Dans des dispositifs comme lacs sentinelles, la proximité est toujours favorisée et ne semble pas

soulever de tensions. Au contraire, dans un conseil scientifique la question est plus sensible. Peut-on être ami avec un gestionnaire tout en siégeant au conseil scientifique de son institution et donc en étant chargé de rendre un « avis indépendant » (voir chapitre 3) sur les actions de ladite structure ? Ainsi j'ai souvent entendu Richard Bonet répéter que Thierry Taton, s'il est certes l'un de ses meilleurs amis (ils se sont connus à l'université), ne lui doit pas son mandat dans le CS :

« Thierry Taton, c'est son 2e mandat, c'est le directeur de l'IMBE. Écologue du paysage, c'est ce volet. Et ami... Là je n'ai pas honte de le dire, ce n'est pas moi qui l'ai fait rentrer donc je n'ai pas de soucis. Il est arrivé ; c'est Hervé qui avait fait le recrutement. Si c'est moi qui l'avais fait rentrer dans le conseil, on aurait pu penser que... cela n'a pas posé de problème au renouvellement, je n'aurais pas osé le faire rentrer moi, du fait du lien d'amitié qui existe. »

Pour autant Thierry n'a pas évoqué de malaise à ce sujet en entretien. Ce lien d'amitié renforce pour lui le potentiel collaboratif dans la communauté-frontière : « Dans les Écrins, le responsable du service scientifique ça fait partie de mes meilleurs amis au niveau intime aussi. Chaque fois, on est une communauté où on se ressemble ; après c'est par principe, je travaille qu'avec des gens que j'estime. »

Les proximités construites par l'appartenance à une même communauté frontière peuvent donner lieu à des bénéfices mais aussi des tensions dans la concrétisation de l'interface science-action.

### **1. La circulation d'information facilitée**

La participation multiple des scientifiques à différentes arènes préoccupées par la mise en relation de la recherche et de la conservation de la nature a pour effet principal de faciliter la circulation d'informations.

Cela a été, par exemple, le cas en avril 2016 lors d'une séance du conseil du parc des Écrins. Dans le cadre d'une présentation sur la stratégie touristique du parc, Gwenaëlle Traub, chargée de mission, présente les travaux menés par des laboratoires et des espaces protégés alpins pour appréhender l'évolution des activités touristiques dites de « pleine nature » et leurs impacts sur le dérangement de la faune sauvage. Elle parle d'expériences de gestion mises en place dans les Alpes, les Pyrénées ou le parc du Mont Avic en Italie qui a interdit une zone à la fréquentation. Dans les Bauges une campagne de sensibilisation des pratiquant.es avec des panneaux a été mise en place et étudiée par le laboratoire EDYTEM. Dans les réserves naturelles de Haute-Savoie, Asters et l'OGM ont cartographié les zones de dérangement de la faune par les skieurs. Les échanges qui suivent cette présentation démontrent bien le croisement d'informations qui s'opère entre les différents collectifs de chercheur.ses et de gestionnaires : des instances, comme les CS, les établissements gestionnaires des espaces protégés et les laboratoires (EDYTEM et le LECA). Le sujet des relations entre la faune et les activités sportives a ainsi été discuté successivement dans le conseil scientifique du parc des Écrins, de l'OGM, du PNR des Bauges et des réserves de Haute-Savoie ainsi qu'au sein de la zone atelier Alpes et dans un séminaire consacré à ce sujet. En participant à ces diverses instances, Fabien

Arnaud et Richard Bonet arrivent à connaître finement le sujet, pourtant extérieur à leur champ disciplinaire, et restituent les enjeux en séance. Le sujet est donc approprié rapidement par une partie des personnes engagées dans cette communauté frontière. Dans cet exemple, les interactions en séance ont pour objectif principal de mettre en lien des questionnements à partir de l'évocation d'une personne absente, Clémence Perrin Malterre, pour répondre à cette problématique. Richard Bonet intervient comme fédérateur de réseaux, en présentant les dynamiques engagées ; Fabien Arnaud en directeur de laboratoire en valorisant les recherches effectuées et Philippe Bourdeau fait référence à des moments d'interaction partagés au sein de la communauté comme un séminaire. Les autres membres ont en revanche plus de mal à apporter une information et un avis pertinent et contextualisé sur le sujet.

Six autres problématiques communes à une variété d'instances sont apparues au cours de mon terrain : la valorisation des alpages, la protection et le suivi des galliformes de montagne, l'eau et les lacs (en terme de ressource, pression ou suivi), les glaciers et leur perte de masse liée au changement climatique, les aménagements réalisés en réponse à la présence du loup (création de points d'eau pour les troupeaux, mise en place de cabanes pour les bergers...) et l'utilisation des drones.

Cette répétition des sujets est plutôt valorisée par les participant-es comme un moyen d'enrichir les débats :

« c'est un peu le transfert de compétences ou les expériences de débat qu'on a pu avoir dans un conseil scientifique et quand la question ressort dans un autre conseil scientifique, du coup on a l'impression d'être un peu plus mûr et de voir en fait que parfois la réponse qui paraît évidente, elle a été démontée par le conseil scientifique des Écrins parce qu'il y avait un gars qui était hyper calé sur le sujet, qui nous a tous convaincus et du coup on peut exporter ça vers d'autres conseils scientifiques. ... »

Mais outre quelques informations contextuelles ou sur les avis rendus par d'autres conseils scientifiques, l'effet de la multi-appartenance des membres reste discret. Cet enrichissement est peu structuré (voir chapitre 4) faute de liens entre organisations et de stratégies communes. En outre, cette proximité des personnes participant à de multiples instances peut avoir des effets perçus comme négatifs.

## **2. Des limites et tensions à la proximité**

Premièrement, les débats en conseil scientifique apparaissent consensuels et peu polarisés. Des échanges soutenus ont parfois lieu mais dans un respect des cadres de l'instance et avec un vocabulaire technique et scientifique qui s'exporte peu sur le registre politique (voir chapitres 5 et 7). On peut voir là un moyen d'évacuer des sources de tensions potentielles. En outre, les mécanismes de socialisation décrits précédemment et les relations partenariales entre membres du CS et entre membres du CS et gestionnaires semblent induire la nécessité de conserver un « bon » climat de relations pour ne pas altérer les collaborations extérieures au conseil. Néanmoins, il

m'a aussi été dit que cette socialisation permettait de « se dire les choses de façon plus directe ».

Des alliances se forment sur des sujets selon des configurations variables. Il est parfois évident qu'elles suivent les contours de la communauté frontrière. Mais pas toujours. J'ai pu constater par exemple au sujet de la construction de la ligne à haute-tension dans le sud des Écrins que le débat s'est polarisé entre les personnes défendant la nécessité pour le CS de rendre un avis et les membres ne souhaitant pas s'avancer ou n'ayant pas connaissance du dossier (voir chapitre 5). Dans ce premier groupe apparaissent par exemple Jean-Pierre Raffin et Jean-Marie Gourreau. Ces deux derniers, figures historiques de la protection de la nature, se côtoient depuis longtemps dans ces instances et partagent des valeurs communes. Hubert Cochet, agronome parisien et nouveau membre du CS, a également rejoint ce groupe, sans pourtant y avoir été préalablement intégré.

L'entre-soi est parfois un risque de ces communautés-frontière. Les chercheur·ses ressentent la nécessité d'affirmer, dans certains contextes, des frontières qui séparent afin de conserver leur crédibilité en tant qu'expert mandaté. La réaffirmation de frontières professionnelles dans ces espaces d'intense collaboration permet d'entretenir la diversité des styles et approches cognitives, des espaces distincts de création de connaissance et des valeurs et éthiques différentes.

Deuxièmement, cette socialisation pèse sur les activités d'expertise mais selon une intensité difficile à décrypter. Quelques cas de conflits complexes à démêler pour les acteur·rices m'ont été rapportés.

Un laboratoire a par exemple été recruté pour faire l'analyse des données de végétation d'un parc. Mais le partenariat se passe mal et le travail réalisé n'est pas à la hauteur des engagements passés. Or, le directeur du laboratoire est membre du conseil du parc et entretient des relations personnelles avec certain·es salarié·es. Les multiples relations que tissent les acteur·rices entraînent un traitement du litige complexe. Dans ce cas, le laboratoire a finalement dû rembourser les sommes d'argent versées par le parc. Le directeur n'est plus venu pendant plusieurs séances en conseil scientifique et les relations partenariales se sont crispées voir interrompues pendant quelque temps.

La construction de distances alterne donc avec les rapprochements et les proximités existantes et/ou favorisées. La socialisation à l'intérieur de la communauté frontrière donne naissance à des relations amicales qui peuvent être compliquées à gérer dans le contexte du régime d'expertise dans un conseil scientifique. Comme le disait un chercheur cité plus haut, quand il est au conseil, Richard n'est « plus son pote ». Mais comment fait-il pour « oublier » cette amitié ? Quels arrangements cela suppose-t-il ? Ce jeu entre distance et proximité questionne l'identité que chaque personne met en avant dans les situations d'interaction collectives.

## Conclusion

Ce chapitre m'a permis de mettre en évidence l'importance des circulations de personnes, de réseaux et d'objets permises et catalysées à partir des conseils scientifiques. Ceux-ci ne sont pas des instances isolées des autres interactions se déroulant dans la sphère des relations entre recherche et espaces naturels protégés. Au contraire, des interfaces directes et indirectes se développent à partir des déplacements de certains individus. Les zones frontières se fondent sur un milieu relationnel particulier, qui peut être identifié grâce au concept de la « communauté-frontière » développé en sciences de gestion à partir des notions initiales d'objets- et d'organisations-frontières. Ce collectif, peu tangible et par définition mouvant, se structure autour de zones frontières. Leurs différences de fonctionnement empêchent parfois la reconnaissance et l'institution organisationnelle de cette communauté.

Cette dernière possède ses propres modes de socialisation appuyés par des temps de « convivialité » conçus et théorisés comme centraux dans l'activation de collaborations entre chercheur·ses et gestionnaires. Malgré leur hétérogénéité, les membres de la communauté se retrouvent autour de valeurs, de trajectoires et de conceptions des rapports entre science et action partiellement communes. Il·elles constituent un groupe d'action dynamique facilitant la création de nouveaux projets frontières. Les frontières se brouillent entre champs professionnels mais également entre vies personnelles et professionnelles. Les conseils scientifiques restant ancrés dans un registre d'action liée à l'expertise, des frontières sont volontairement réaffirmées afin de ne pas menacer la crédibilité de ces instances et de leurs avis et réduire le gain de légitimité qu'en attendent les espaces protégés.

Finalement, ce chapitre a mis en évidence l'existence d'une tension entre la nécessité de produire des proximités pour favoriser les collaborations et la nécessité de maintenir des distances pour atteindre l'objectif de gain de légitimité par un recours à une expertise qui puisse être considérée comme crédible.

Ces interactions multi-situées et les relations qui se nouent entre personnes ont assurément des effets sur le contenu des discussions et des avis rendus. Mais, elles posent également la question des arrangements sociaux et des distorsions d'identités causés par une présence simultanée sur différentes scènes publiques. Comment l'appartenance à de multiples « scènes sociales » est-elle source ou influence-t-elle les identités professionnelles ? Comment les acteur·rices passent-ils·elles d'une « casquette à l'autre » ?





## Chapitre 9

### Concilier distances et proximités : l'utilisation des casquettes



Photo 45 : séance du CS du parc national des Ecrins, été 2015

## Introduction

Les chapitres précédents ont mis en évidence les expériences de relation qui se dessinent au sein des interfaces chercheur·ses - gestionnaires. L'étude des cadres de la sociabilité au sein de ces milieux intermédiaires de l'action publique (Barrier et al, 2015) révèle de multiples liens entre chercheur·ses, chargé·es de mission, responsables scientifiques, au cours de leurs activités professionnelles, autour et au sein des conseils scientifiques d'espaces protégés.

Ainsi, les controverses, les pratiques et les relations étudiées tout au long de la thèse montrent qu'une multitude de dimensions liées en partie aux diverses appartenances des membres intervient dans les débats au sein des conseils (voir chapitre 5). Les participant·es peuvent en effet :

- ◆ appartenir à plusieurs CS, avec des positions parfois différentes (voir chapitre 4) ;
- ◆ être des gestionnaires scientifiques, nommés « *pracademics* » ;
- ◆ être des partenaires de recherche avec des dimensions professionnelles et financières non négligeables ;
- ◆ avoir des engagements associatifs ou militants dans le même territoire ou à l'échelle nationale ;
- ◆ être également habitants ou usagers de l'espace ;
- ◆ être des « porte-parole », que ce soit de disciplines, d'objets ou de politiques.

Ces diverses dimensions traduisent la multi-positionnalité des scientifiques aujourd'hui, appréhendés tout autant en tant que professionnels, praticiens, experts, citoyens et habitants. Les travaux sur l'évolution des sciences en société ont permis de mettre au jour les prises et les implications de la position de scientifique, d'expert ou de la profession de chercheur.

Les pratiques scientifiques ne se limitent plus à la seule production de connaissances nouvelles mais intègrent des activités sociales variées (Levy-Leblond, 2007, p. 34). Dans le cadre d'une participation à un conseil scientifique, des engagements différents se déploient dans l'animation d'une controverse, les pratiques d'inter-médiation ou dans des mécanismes de socialisation au sein d'une communauté-frontière. La pluralité des dimensions de la vie des hommes et femmes scientifiques est pourtant rarement abordée dans son ensemble pour qualifier leurs positions.

De plus, les acteur·rices rencontrées persistent, dans leur grande majorité, à se référer à un modèle de relation science-politique beaucoup plus imperméable et rigide que les visions plus complexes et précises proposées par la sociologie des sciences (Latour, 2008 ; Turnhout et al, 2007). Le rôle du chercheur a de fait toujours été partagé entre distance et proximité à la société (Pestre, 2003 ; Crettaz von Roten et Moeschler, 2010). Ces deux caractéristiques se retrouvent fortement dans les interactions autour des conseils scientifiques en raison de la cohabitation de deux régimes de sciences en société : il faut parfois créer de la distance pour réaffirmer son

expertise ou au contraire de la proximité pour montrer l'utilité de ses connaissances ; et de même pour le régime de la collaboration.

Ces multi-appartenances et la proximité qu'elles induisent entre les acteur·rices sont donc souvent mises de côté, voire cachées afin de conserver l'imperméabilité et la « pureté » de l'identité des scientifiques ou des chercheurs (Gieryn, 1983). Ces multi-appartenances génèrent alors des conflits, des « épreuves » d'identité (Demazière, 2007) pour les acteurs. Comment ces identités plurielles : être à la fois chercheur et militant, chercheur et usager, scientifique et gestionnaire... sont-elles prises en charge par les acteurs ? C'est au cours d'interactions avec d'autres, à partir de modèles préexistants, que les identités semblent se définir, s'actualiser, se moduler.

Alors, comment l'apparente imperméabilité est-elle construite en pratique, dans les discours et sur les scènes d'interaction ? Quelles dimensions sont mises en avant ou au contraire cachées dans les situations d'interaction ? Quel discours est attendu dans une scène donnée pour préserver sa légitimité ?

## **9.1. Pour une approche relationnelle de l'identité à partir des appartenances**

L'intérêt des sociologues pour la notion d'identité date des années 1960 aux États-Unis (Berger et Luckman, 1966 ; Goffman, 1963). Elle prend alors une sonorité constructiviste et interactionniste : les identités sont toujours des produits sociaux et historiques, forgées dans des contextes, notamment politiques, précis. On étudie donc majoritairement en sociologie les modes de « construction des identités ». Les travaux sur la construction des identités dans des contextes de travail (Sainsaulieu, 1977) se sont attachés à saisir les négociations entre des traits hérités et des appartenances choisies.

L'identité articule des dimensions subjectives (dialogue avec soi-même) mais aussi relationnelles (dialogue avec autrui). Les situations d'interaction peuvent être alors considérées comme des espaces de construction dans un ordre ajusté à la situation (Demazière, 2007). Mais comme le souligne Didier Demazière, ces théorisations sociologiques ont privilégié « les perspectives narratives, considérant les individus comme instances de composition des identités, par rapport à la dimension dialogique, et relationnelle, du travail identitaire. »

Les situations interactionnelles considérées comme « des scènes de la négociation identitaire » (Demazière, 2007) sont particulièrement riches d'enseignements pour saisir des mécanismes sociaux sous-jacents dans le quotidien des acteurs. Cette dimension interactionnelle de l'identité est particulièrement mise en lumière par Didier Demazière à partir de l'exemple des chômeurs-militants, qui touchent des allocations chômage tout en militant pour la défense des chômeurs. Cette position sociale est source de

contradiction, de « dissonance »<sup>238</sup> (*ibid*). Être à la fois chômeur et militant demande de négocier, d'adapter son propos mais aussi sa relation et son identité dans de multiples scènes professionnelles ou personnelles. Des conflits de valeur ou de légitimité doivent être réglés. Le sociologue montre alors comment le chômeur-militant cherche à réduire la contradiction selon le type de situation et de relations avec autrui (face aux professionnels de Pôle Emploi, aux proches, aux pairs, aux « lointains ») : dans chaque scène l'acteur ajuste et déplace le cadrage initial de son identité pour négocier avec les acteurs sociaux rencontrés.

Selon l'auteur, focaliser le regard analytique sur les interactions et les modes relationnels permet de mettre en évidence le caractère dialectique de la production des identités et le travail interprétatif réalisé dans la pratique pour construire son identité en rapport à autrui.

Cette proposition heuristique et méthodologique d'étude des « scènes de la négociation identitaire », fait particulièrement écho à la proposition des politologues Martina Avanza et Gilles Laferté. Dans un article de 2005, ces auteurs soulignent la polysémie du terme « identité » et la tendance à ne se focaliser que sur l'analyse de discours. Ils proposent alors de sérier les phénomènes sociaux que le terme identité agrège dans son indétermination en parlant : d'identification (comme attribution catégorielle), d'image sociale (production discursive) et d'appartenance (socialisation individuelle).

La catégorie de l'appartenance est également celle employée par Didier Demazière (2007) qui s'interroge sur la manière dont les chômeurs-militants conservent la congruence de leur identité dans cette double appartenance parfois antinomique.

L'appartenance est définie comme ce qui relève de la participation des individus à la chose collective, au groupe, qu'il soit politique, syndical, familial, amical, participation à la fois produite et productrice des socialisations multiples des individus (Chamboredon et al, 1985). L'étude des multi-appartenances (Weber, 1989 ; Zalio, 1999, Renahy, 2005), développée à des échelles micro, permet de renvoyer les individus socialisés à des groupes, et des territoires dans la durée. Avanza et Laferté (2005, p.134) expliquent que « la particularité des socialisations à l'échelle d'un individu fractionne en autant de scènes sociales les lieux d'expression de leurs appartenances diversifiées ».

Étudier le travail dialogique nécessaire, en situation d'interaction, à la négociation entre plusieurs appartenances (au sens identitaire) permet de restituer une profondeur analytique au terme d'identité et donne un cadre particulièrement adapté pour comprendre les dynamiques développées sur mes terrains de thèse.

---

<sup>238</sup> L'engagement militant n'est pas une activité légitime pour un chômeur, parce qu'il entre en contradiction avec les obligations du statut qui obligent à consacrer la totalité de son temps à la recherche d'emploi.

## 9.2. Les casquettes dans l'action environnementale : désigner les multi-appartenances

### Les casquettes dans la littérature et sur le terrain

Les multi-appartenances sont des phénomènes décrits par les acteur·rices du domaine de l'environnement comme « des casquettes ». Elles désignent leurs différentes appartenances institutionnelles, militantes ou scientifiques.

Souvent employé sur mes terrains, le terme de « casquette » est également mobilisé dans quelques articles de sociologie de l'environnement, à la fois comme langage d'acteur et comme terme analytique.

Dans la littérature, il permet soit d'illustrer :

- **les doubles appartenances institutionnelles.** Dans le cas d'un programme Natura 2000, Agnès Fortier parle de la « double casquette » de la Chambre d'agriculture et du CRPF qui interviennent « à double titre au sein des instances de débat : tantôt en qualité d'établissements publics, tantôt en tant que membres représentant les intérêts de l'association » (Fortier, 2014, p.20).
- **la mobilisation conjointe d'un savoir et d'une ressource institutionnelle.** Florian Charvolin explique ainsi que l'instauration du premier programme environnemental (programme des 100 mesures pour l'environnement) dans les années 1970 s'est appuyé sur le montage de réseaux de connaissances possédant deux casquettes afin de « fai(re) appel à chaque interlocuteur, non seulement pour son savoir spécialisé, mais également pour sa qualité de membre (...) Cette double casquette des membres de l'équipe facilite l'articulation entre la description des composantes de l'environnement et la prescription des actions à mener » (Charvolin, 1997, p24).
- **l'existence concomitante chez des acteurs de réalités professionnelles (représentants d'usagers, chercheurs) mais aussi de réalités personnelles (comme militant, membre d'association, position politique ; voir Rizand et al, 2006 ; Femenias et Sirost, 2011 ; Coreau et al, 2013).** Dans une étude sur les mutations de l'expertise pour les politiques nationales de biodiversité, Coreau et al. (2013) expliquent à partir d'un extrait d'entretien évoquant ce terme que certains scientifiques mettent eux-mêmes de côté leur « casquette naturaliste » pour ne pas amoindrir leur légitimité scientifique et donc pour mieux peser dans les débats (voir paragraphe 50).

Dans mes entretiens, le terme de casquette désigne trois couples pensés comme oppositionnels :

- **la position professionnelle par rapport à une position personnelle ;** comme par exemple le fait qu'un chercheur membre du CS soit par ailleurs chasseur : (chercheur/chasseur)

« Moi je trouvais ça très bien, la double casquette de Jean-François qui était chasseur, c'était vraiment quelque chose de très bien » (entretien à propos de l'ancien président du CS du Vercors, Jean-François Dobremez)

• **la pratique professionnelle versus la pratique politique ou citoyenne** (chercheur/militant)

« Au conseil scientifique de la Vanoise, c'est des gens qui ont une double casquette de militants (FRAPNA là-bas) et puis de scientifiques. »

La casquette de « militant », autrefois classique dans les conseils scientifiques (Arpin et al, 2015b), a de moins en moins sa place dans ces instances à partir des années 1990 et cristallise de nombreuses critiques.

« Est-ce qu'ils parlent en tant que militants de la protection de la nature ou euh...militants d'une association quelconque. Et c'est toujours un peu gênant. Bon ça me gêne pas que des militants parlent...mais en tant que militant faire passer un discours militant sous couvert d'expertise scientifique ça me gêne »

La question du militantisme dans les conseils dépasse désormais le champ naturaliste : on peut être taxé de militant en prenant cause pour des agriculteurs, des objets ou techniques ou une certaine conception de la science.

• **la représentation de savoirs versus la représentation d'institutions :**

Une même personne peut être membre de CS / partenaire avec l'espace protégé dans sa pratique professionnelle principale ; membre de CS / représentant d'une institution voire d'acteurs en tant que porte-parole (un laboratoire, l'ONF, la fédération des chasseurs). C'est le cas par exemple des « gestionnaires » membres de conseil scientifique.

« Je change de casquette là, je parle pour l'ONF » (extrait de séance de CS).

### Les casquettes : éléments à décrypter ou à séparer

L'existence de ces multiples appartenances (à des régimes de savoirs, à des institutions ou à des engagements) est source de tensions en situation d'interaction pour les acteur·rices concerné·es. Les participant·es à des conseils scientifiques traversent de nombreuses scènes dans lesquelles l'utilisation de leur identité (professionnelle) est structurante et légitime leur discours<sup>239</sup>. Pour conserver leur légitimité et appréhender celle des autres, ils·elles doivent afficher une dimension interactionnelle de leur identité réfléchie et adaptée à la situation.

---

<sup>239</sup> Le « tour de table » effectué en début de séance où chacun·e énumère sa position et sa « casquette » légitime est un phénomène particulièrement parlant pour cet effet de mise en scène (Greco, 2006).

Ces casquettes sont en effet appréhendées de plusieurs manières :

- ♦ **comme une caractéristique à décrypter afin d'appréhender la qualité de la parole d'un·e intervenant·e**

« La question que je me pose toujours quand on est, bon, quand je suis dans un CS de parc, c'est : avec quelle casquette parlent les gens ? (...) y en a ils peuvent intervenir sans qu'on sache toujours... des fois, on ne sait pas très bien avec quelle casquette. Moi, ça m'est arrivé plusieurs fois [de me demander] : "c'est quelle casquette qui parle là ?" » (R. Larrère, président de conseil scientifique).

« Il faut encourager les acteurs dotés de plusieurs casquettes à les utiliser de façon lisible » (extrait de document du CORP, note de préconisation sur les conseils scientifiques).

Plusieurs situations, en entretien ou au cours d'observation, suggèrent que ce décryptage n'est d'ailleurs pas aisé pour les acteur·rices. Ici en entretien Pierre-Eymard et Renaud me parlent d'une réunion du comité consultatif de la réserve du Vercors consacrée aux demandes de révision du règlement intérieur de la part d'acteurs sportifs ou cynégétiques :

« - Renaud : Bruno n'était pas présent les fois précédentes. Ce jour-là il dit, il a eu une formule qui est violente, enfin puissante, "y a pas mal de choses intéressantes dans cette révision de la réglementation mais si le parapente passe je vote contre". C'est la première fois qu'on a une prise de décision de quelqu'un qui représente la communauté scientifique qui soit [/]

- Pierre-Eymard : non non non au comité consultatif il ne représente pas la communauté scientifique. C'est le CEN. Il a deux casquettes, il ne faut pas mélanger. »

Cette confusion de casquettes entraîne alors une tout autre interprétation des discours et positions au sortir de réunion.

- ♦ **les casquettes comme une caractéristique négative, pesante, à enlever, comme des pratiques à séparer**

« Moi dans ma pratique, la manière dont philosophiquement je vois ces deux pratiques [partenaire de recherche vs membre du conseil scientifique], pour moi, c'est vraiment séparé quoi, y'a vraiment une barrière étanche. »

« Un des principes de base pour moi dans un conseil scientifique c'est d'être là pour moi enfin en tout cas pas du tout avec une casquette de représentation d'établissement. »

- ♦ **comme un élément qui brouille un message « scientifique » dont il faut se défaire pour intervenir :**

« Ils confondaient leur casquette de conseil scientifique avec leur casquette de conseil militant et ça, ça pollue les réunions »



« Il garde sa casquette d'ONF, une fois qu'on est estampillé on a du mal à s'en défaire »

« C'est vrai que y a des gens qui mélangeaient une casquette scientifique et une casquette perso... cela n'avancait pas le débat. »

Extraits d'entretien avec des participant·es à des conseils (membres ou non)

Très marginalement, et uniquement par des chercheur·ses en SHS, ces casquettes ont été évoquées de façon positive comme une ressource pour mieux comprendre certains enjeux, comme une façon de favoriser l'expression de savoirs minoritaires ou de faire preuve d'« ouverture ».

Nous écrivions par exemple avec Coralie Mounet lors de la restitution de nos analyses sur la révision du règlement intérieur de la réserve du Vercors au CS : « La particularité de ce sujet a permis de mobiliser des expertises de membres du CS dont certains sont SHS + gestionnaires. La présence de ces acteurs apporte une configuration particulière et dans une certaine mesure innovante par rapport à d'autres CS. La connaissance des pratiques humaines circule peut-être plus et amène un dialogue constant avec le monde social tout au long du processus. La présence d'acteurs multicasquettes dans le CS permet de donner une capacité de contextualisation des questions traitées ; de faire le pont entre scientifiques et mondes sociaux. Il apparaît que cette configuration du CS est un plus et est à cultiver » (Mounet et Ronsin, 2017).

Les multi-appartenances et les casquettes qui en découlent peuvent en outre faciliter la circulation dans des zones frontières et leurs constitutions (voir chapitre précédent).

L'existence d'une pluralité de « casquettes » reconnue par les acteurs mais appréhendée de façon majoritairement négative fait donc l'objet d'ajustements et de négociations afin de conserver une identité « d'expert » qui autorise la prise de parole lors d'assemblées telles que les conseils scientifiques.

### **9.3. Enlever sa casquette pour en mettre une autre : procédés employés pour réduire la dissonance identitaire**

#### **Produire de la distance ou de la proximité en situation**

Layla Baamara (2017) intitule son article consacré aux élus locaux du Front des forces socialistes algérien « Enlever les casquettes politiques ». Ce titre est inspiré des mots employés par une élue lors d'un entretien. Elle explique qu'il lui apparaît possible de faire de la politique « en enlevant sa casquette politique » et donc, traduit l'auteure, « en ignorant publiquement les tendances politiques » et en véhiculant une représentation dépolitisée de

l'activité politique locale, comme un outil de justification des pratiques de collaboration entre partis différents.

Effectivement, ce terme de casquette sur mon terrain est également souvent employé aux côtés de verbes d'action tels que enlever, changer, utiliser, intervenir.

« Je ne vais pas au CS pour vendre mes projets, surtout pas [en tant que partenaire dans plusieurs projets avec ce parc]. Après, si on me demande « présente tes travaux », alors là, hop, je recharge de casquette et je présente mes travaux, et j'y mets toute mon énergie et ma passion de chercheur. »

Dans cet extrait d'entretien, le changement de casquette évoqué par ce chercheur fait référence à un ajustement dans un même espace-temps ; en réunion de CS, il considère passer du statut d'expert mandaté pour rendre un avis au statut de chercheur travaillant sur le territoire en partenariat avec le parc. Cette opération semble pour lui une activité identitaire logique, qui ne semble pas lui poser de problème. Elle permettrait même de réduire les potentielles contestations. Concrètement, cette opération est rendue visible par de petits détails tels que l'énonciation de son titre lors de la prise de parole ou de sa fonction (« là je parle en tant que », les logos sur le power point, etc.) ou par le vocabulaire ou le registre utilisé.

Ce « changement de casquette », l'adaptation de la présentation de soi et donc de son identité à la situation d'énonciation et d'interaction permet ainsi de produire socialement de la distance ou de la proximité selon ce qui est attendu.

« Moi j'ai peut être développé cette plasticité parce que je passe mon temps à changer de casquette »

Savoir aisément changer de casquette, savoir composer son identité selon l'interaction est perçu par certain·es comme une qualité nécessaire (en tant que chercheur·e ou cadre intermédiaire de l'action publique), d'ailleurs régulièrement mobilisée par les acteur·rices de l'inter-médiation (voir chapitre 6).

### **Le jeu des apparences**

Les travaux de Goffman avancent l'idée selon laquelle les individus ne peuvent se manifester qu'à travers des rôles. Plus précisément les « acteurs » de l'interaction véhiculent une image d'eux·elles mêmes (une face) qu'ils tentent de valoriser à travers leurs actes. La face se définit pour Goffman (1974, p. 9) comme l'image qu'un sujet met en jeu dans une interaction donnée où : « la valeur sociale positive qu'une personne revendique effectivement à travers la ligne d'action que les autres supposent qu'elle a adoptée au cours d'un contact particulier ».

En conséquence, l'acteur masque les aspects qui peuvent être interprétés comme des défauts ou des faiblesses. Les apparences (le « masque ») doivent être maintenues afin de ne pas troubler l'interaction et que chacun·e

dans son rôle puisse trouver sa place dans la situation et participer ainsi à sa mise en ordre active. Un véritable travail de figuration (*face work*) intervient donc pour sauvegarder les contraintes et règles de l'interaction.

Les casquettes que revendiquent les personnes enquêtées dans cette thèse s'apparentent fortement aux concepts développés par Erving Goffman. Néanmoins, quelques points les en distinguent. Contrairement aux faces, les casquettes sont rendues visibles de façon discursive : les acteurs matérialisent par leurs discours le changement de position sociale. Le repli derrière des masques pourrait alors s'effacer au profit d'une thématique de l'engagement, notamment du scientifique en acceptant de transgresser des frontières sociales. Afficher l'existence réelle de faces permet de révéler la pluri-dimensionnalité de l'identité et des prises d'un scientifique en société. La mise en visibilité des casquettes permet aussi de ne pas comprendre l'interaction sur un plan unique mais de la replacer dans un contexte plus large en donnant à l'interlocuteur·rice des clés de compréhension de l'encastrement des scènes et des régimes de pouvoir, où les individus se constituent en personnes.

Néanmoins, la portée de ces concepts n'est pas toujours valorisée et la prééminence des frontières sociales amène les acteurs à réduire la dissonance identitaire afin de se conformer aux rites d'interaction propres au régime de l'expertise. Plutôt qu'afficher ses casquettes, on préfère les enlever ou en changer.

### Quels ajustements ?

Dans les entretiens, les acteurs que j'ai pu voir « changer de casquette » semblent dire que cette opération est linéaire et ne produit aucun effet, ni sur eux, ni sur leur auditoire. C'est par exemple ce que m'a répondu un gestionnaire membre de plusieurs CS (dont un CS d'ENP et le CSRPN) que j'interrogeais à ce sujet :

«- Le fait que tu sois gestionnaire et membre de plusieurs CS... le fait que tu aies des multi appartenances comme ça, cela a des effets particuliers pour toi, les autres ?

- Non.

- Ou t'as constaté des changements ou interrogations ?

- De toute façon si on présente un dossier sur lequel on travaille, et qu'on le promeut soi-même, on ne prend pas part au vote donc voilà quoi. »

Le thème du changement de casquettes a été difficile à aborder dans cet entretien comme dans d'autres. Les effets que je souhaite soulever sont rapidement évacués par les enquêtés·es. Ils·elles expliquent que les intérêts professionnels ou politiques n'auraient automatiquement pas de place dans un débat scientifique. Comme dans cet entretien, les personnes concernées rappellent le principe de ne pas prendre part au vote lorsqu'un conflit d'intérêt est manifeste. On a alors l'impression que cette pratique est

largement répandue. Or, le vote et le retrait de certain.es apparaissent rares dans mes enquêtes de terrain et mes observations (voir chapitre 3), contrairement aux « changements de casquettes ». Comme évoqué précédemment, le fait le plus marquant dans ce domaine fut la démission de Jean-Pierre Raffin de la présidence du CS du PNE (et non du conseil) suite à un « conflit d'intérêt » lié à son attachement familial dans le parc.

Même si les effets sur les débats sont peu dits, ces changements de casquette sont toutefois perçus comme inconfortables par certains acteur·rices. C'est notamment visible dans le conseil scientifique du parc du Vercors qui s'est ouvert à plusieurs acteur·rices dits « socio-économiques ». Pour ces gestionnaires d'espaces ou de pratiques, le statut de conseiller peut entraîner des conflits ou dissonances entre plusieurs facettes de leur identité. C'est le cas par exemple d'une chargée de mission d'une fédération de chasse qui s'exprime au CS au titre de sa connaissance du monde de la chasse et de la faune sauvage chassée<sup>240</sup>. Mais elle intervient également dans d'autres scènes comme porte-parole du monde de la chasse. C'est par exemple le cas lors de la révision du règlement intérieur de la réserve du Vercors où, au cours du processus, les aspects de son statut et de son identité mis en avant fluctuent selon les réunions :

« Dans le processus, je suis plutôt intervenue au départ dans le cadre du boulot des fédérations pour coordonner le travail technique. C'est moi qui ai monté l'argumentaire. J'ai récupéré toutes les pièces et j'ai monté l'argumentaire technique, ça a été construit avec les deux fédé et l'ONF, avec (...). Et après, quand on est allé un peu plus loin dans l'écriture du règlement intérieur et le premier fonctionnement du groupe chasse, les collègues ont pris le relais. Je n'ai pas pu y être. Parce que pas dispo ce jour-là. Et puis, après, il fallait... en fait, je me suis posé la question si c'était mon rôle de ... c'est un peu délicat cette posture où tu as tes collègues avec lesquels tu bosses à la fédé mais tu es aussi au conseil scientifique. C'est une posture pas si facile que ça, en fait. »

Ces dissonances identitaires peuvent être difficiles à résoudre pour l'ensemble des acteur·rices concerné·es même si elles sont peu commentées et qu'elles ne conduisent pas toujours à des changements de pratiques ou à des ajustements en situation. Elles amènent parfois en dehors de la scène à une demande de réflexivité poussée pour les acteur·rices amené·es à devoir adopter différents rôles interactionnels.

Reconnaître les multi-appartenances et les effets des changements de casquettes sur les discours conduit à reconnaître l'absence d'une frontière qui serait donnée entre sciences, actions et politiques. Cette reconnaissance est encore difficile voire impossible pour bon nombre de participant·es à des conseils scientifiques, pour qui cette frontière est au cœur de leur légitimité sociale et scientifique.

---

<sup>240</sup> Elle prend peu la parole sur d'autres sujets. Seuls trois membres de CS travaillent dans des fédérations de chasse en Rhône-Alpes et PACA.

## Conclusion

Les multi-appartenances des scientifiques, qu'ils soient chercheur·ses, professionnel·les de la nature, amateur·ses éclairé·es ou érudit·es locaux, influent sur la construction de postures, de parcours, de compétences, d'attitudes et donc d'identités professionnelles. Les scènes des conseils scientifiques constituent un espace où le contrôle individuel et collectif des discours et des interactions est intense. Prendre la parole dans ces instances implique de connaître le rôle interactionnel attendu dans cette scène et de s'y conformer en prenant la « bonne casquette », sous peine de discrédit. Réduire les dissonances identitaires que peut générer la multiplicité des appartenances est une pratique nécessaire mais peu visible et peu dite en pratique.

La cohabitation dans un espace social réduit de deux micro-régimes de sciences en société, celui de l'expertise et celui de la collaboration, amène les acteur·rices à jongler en permanence entre création de distances et de proximités. Le maintien discursif de frontières entre sciences et politiques implique de faire taire certaines appartenances à certains moments. Quel modèle de science est alors véhiculé ? Est-il compatible avec les enjeux démocratiques contemporains ?

# Conclusion générale

L'ethnographie menée au cours de cette thèse a montré la coexistence de micro-régimes de sciences en société. Deux d'entre eux ont été explorés : celui de l'expertise fondé généralement sur une exigence de démarcation pour préserver la possibilité d'affirmer une frontière entre la science et d'autres activités ; et celui de la collaboration fondée sur une exigence de liaison avec les acteurs sociaux, d'utilité ou de pertinence sociale. Cette conclusion revient sur l'ensemble des résultats apportés par cette thèse, leurs limites, les réponses aux questions de départ et les pistes de travail qui restent à explorer.

## 1. Une meilleure connaissance des conseils scientifiques de l'action publique environnementale

La société française est marquée par la diffusion et la multiplication de conseils scientifiques dans tous les domaines et surtout à toutes les échelles. L'action publique environnementale n'est pas en reste avec l'existence de 170 conseils scientifiques début 2016. Contrairement à ce que l'on observe dans d'autres pays, leur mobilisation aux échelles locales est considérable. Leur nombre s'est sensiblement accru depuis les années 2000. Leur installation est devenue incontournable, notamment dans l'un des socles des politiques environnementales, les espaces protégés. Les conseils scientifiques peuvent être des instances réglementaires (comme pour des agences ou les parcs nationaux) ou au moins fortement recommandées par des discours d'origines diverses. Une histoire plus poussée de ces instances reste à faire afin de comprendre les origines de ce modèle et les raisons qui ont contribué à sa diffusion. Malgré leur systématisation, une méconnaissance de leur fonctionnement, organisation ou composition entoure ces instances. Cette thèse a permis de recueillir des informations élémentaires sur leur périmètre, leur géographie, leur sociologie et leurs cultures organisationnelles. Le premier panorama des conseils scientifiques de l'action publique environnementale que j'ai contribué à constituer était nécessaire pour approfondir la réflexion sur les dynamiques générées. Il pourra servir de support à d'autres travaux.

Ces conseils scientifiques sont des instances originales de par (i) leur composition hybride, qui enrôle des acteur·rices de divers univers ; (ii) leur temporalité à la fois à long terme mais aussi intermittente ; et (iii) leurs objets et sujets de réflexion et de décision élargis. Il n'existe pas de modèle unique à leur fonctionnement. Malgré l'existence de nombreuses règles, les procédures restent très peu homogénéisées et leur examen souligne l'absence d'isomorphie institutionnelle. La thèse n'a pas permis de trouver de facteur explicatif déterminant. Les conseils scientifiques restent peu visibles, peu connus et peu reconnus même si à raison de deux ou trois

séances annuelles et d'une vingtaine de participants par séance, ils représentent un investissement notable pour l'administration des territoires. Néanmoins, dans les faits la participation réelle et le degré d'activité sont très variables. Il ne faut ni sous-estimer ni surestimer leur importance. Leurs effets immédiats et tangibles sont limités ; leurs effets à long terme et diffus plus importants.

Porter le regard sur des échelles territoriales et régionales a permis d'éclairer la place de ces instances dans la gouvernance des territoires. Des configurations techniques et administratives complexes conduisent à une superposition des instances consultatives qui entretiennent entre elles des rapports décryptables uniquement au cas par cas. Elles illustrent la montée en puissance des démarches consultatives dans le mode de gouvernement, mais sans nécessairement beaucoup de cohérence entre elles. Sous couvert d'une volonté d'ancrage dans des territoires toujours singuliers, la faiblesse des échanges et de la mutualisation inter-CS apparaissent pour certains acteurs problématiques en période de forte restriction des moyens. Mais cette organisation floue permet aussi un foisonnement d'interactions entre scènes et coulisses pour négocier les façons d'administrer la nature.

Ces assemblées se rapprochent des champs interstitiels de l'expertise en tant que domaine sans limites définies mais rassemblent des acteurs, des idées et des techniques se déplaçant *entre* plusieurs champs, ici principalement ceux de la science et de la gestion de la nature.

Les premiers chapitres de la thèse ont également permis de mieux comprendre ce que l'on demande aux conseils scientifiques des espaces naturels protégés et ce que les acteur·rices en font.

Dans la diversité des cas, plusieurs lignes directrices apparaissent. Certains conseils sont majoritairement tournés vers l'expertise d'opérations de gestion, d'autres plutôt vers l'accompagnement de programmes scientifiques. Les deux types d'activités coexistent, dans des proportions variables.

Les plus-values des conseils scientifiques sont peu visibles publiquement et restent cantonnées bien souvent à des univers administratifs. En outre, leurs effets se déploient dans d'autres scènes de façon discrète, diffuse et différée. Ils concernent à la fois les institutions et les participant·es, qu'ils soient membres ou non. J'ai pu retracer certaines répercussions des conseils, avis, débats ou activités des conseils scientifiques dans :

- ◆ la politique de l'établissement en traçant des codes d'action ;
- ◆ l'établissement de collaborations et alliances entre acteur·rices à partir de modes interactionnels particuliers ;
- ◆ la naissance d'habitudes de travail inter-professionnel partagées ;
- ◆ la conduite d'expériences inter- voire transdisciplinaires ;
- ◆ la confrontation de conceptions différentes des rapports entre sciences et action.

Concernant la question de départ portant sur la conciliation de plusieurs micro-régimes de sciences en société, il apparaît dans cette recherche que ce processus surgit, à l'échelle locale des conseils scientifiques d'espaces protégés, à partir des relations d'appartenance qui unissent les acteurs. Ils doivent jongler dans leurs interactions entre deux injonctions : celle de l'expertise et celle de la collaboration qui peuvent apparaître contraires ou au moins contradictoires. Ces impératifs conduisent en pratique à des manières différentes d'envisager et de conduire la science en société et donc à construire des régimes, c'est-à-dire, selon la définition originelle de Dominique Pestre (2003), des façons d'imbriquer production de connaissances et régulations sociologiques, économiques ou politiques.

Le régime de l'expertise est majoritaire dans les CSRPN. Il est peu mis en balance sur la scène avec les relations partenariales entre les acteur·rices (ici les conseiller·ères et les pétitionnaires). Néanmoins aux plus hautes échelles nationales, la situation reste ouverte et à explorer : le conseil scientifique de l'ONCFS accueille par exemple des membres développant des relations partenariales avec la structure.

## **2. Une méthode mixte pour aborder des relations et des appartenances**

Pour enquêter, j'ai choisi d'assembler des méthodes vues parfois comme éloignées. Ce choix m'a permis de collecter un matériau composite éclairant les différentes facettes du sujet. Mais certaines limites sont à souligner.

J'ai en premier lieu mené une ethnographie somme toute assez classique, avec une immersion dans un milieu d'interconnaissance pour saisir des pratiques et des représentations de manière contextualisée. Se sont développés pendant l'enquête des interactions privilégiées, des dons contre dons et un intérêt porté aux questionnements et préoccupations pragmatiques des acteur·rices rencontré·es. Je me suis familiarisée par des observations et des entretiens avec un monde administratif, technique et bureaucratique qui était éloigné de mes références personnelles, familiales ou professionnelles. Le terrain retenu initialement autour de trois conseils scientifiques d'espaces protégés, celui du parc national des Écrins, du parc et de la réserve du Vercors et des réserves naturelles de Haute-Savoie a évolué, s'est élargi et rétréci en fonction des observations. Je me suis particulièrement intéressé·e à la diversité des participant·es aux séances des conseils. Finalement, c'est le milieu interactionnel d'un groupe de personnes intéressées et investies dans la création d'une interface science-gestion de la nature qui a concentré mes interrogations.

Mais, pour mieux comprendre les structures macro et meso sociologiques cadrant ces interactions, j'ai dû recourir à des données de type quantitatif. Celles-ci ont été obtenues par questionnaires et par la création d'une base de



données relationnelle. C'est principalement grâce au fait d'avoir été accueillie à IRSTEA et d'avoir bénéficié de l'aide de personnes qualifiées dans ce domaine que j'ai pu mener à bien la récolte de ces données. La volatilité et l'hétérogénéité du champ constaté par ces enquêtes ont en retour justifié le choix de me concentrer sur des échelles locales et de mener une ethnographie au plus près des activités des acteur·rices.

Maîtriser différentes techniques dans le cadre d'une enquête n'est pas évident, notamment pour suivre des procédés éloignés et gérer des temporalités distinctes. La réalisation de la base de données relationnelle a été bien plus longue que ce que j'avais imaginé et a parfois empiété sur la réalisation de l'ethnographie qui est pourtant le cœur de mon travail. Certains aspects auraient ainsi pu être bien plus poussés (l'exploration d'autres terrains, systématiser certaines observations ou par exemple approfondir la dimension politique de certaines controverses) sans la nécessité de récolter des informations quantitatives n'existant nulle part ailleurs.

Un des défis de certains chapitres de cette thèse était d'assumer la complémentarité entre ces méthodes d'enquête et de donner à voir l'intérêt de les imbriquer dans l'analyse. Dans certains cas, les données quantitatives ont permis d'éclairer le contexte général. Dans d'autres, elles ont permis de situer la situation décrite en recourant à des catégories sociologiques générales. Mais le foisonnement de données de différents types a compliqué l'écriture et m'a amenée parfois à me demander comment situer le matériau présenté.

Les données quantitatives ont en outre peu servi l'analyse autour des controverses qui constitue une clé d'entrée de l'ethnographie menée. L'étude des controverses est devenue un classique méthodologique incontournable dans les *science studies*. Peut-être à tort (Lamy, 2017). L'idée n'était pas de dresser un portrait de la science ni d'en donner des clés universelles. S'intéresser aux litiges permettait ici de donner des prises sur des activités très variées sans constituer une ligne directrice de l'analyse. Cette entrée méthodologique permet de faire apparaître des mécanismes, précisément parce qu'ils ne fonctionnent plus très bien ou plutôt parce qu'ils sont discutés. Les litiges ou les dysfonctionnements sont généralement considérés comme des moments opportuns pour accéder aux techniques, aux objets ou aux « boîtes noires » des acteurs mais les expériences réussies sont tout aussi fécondes (Derbez, 2018). J'ai essayé d'en présenter certaines au cours de ces pages.

La multiplication des cas d'études et des exemples avait pour but de montrer l'éventail des problématiques rencontrées dans ces collectifs. Mais le nombre d'exemples, tous de nature différente, a pour risque de faire perdre le fil de l'analyse théorique et de l'argumentation.

Enfin, j'ai choisi de faire de la recherche avec des images, animées ou non. Cette pratique est également chronophage et donne un résultat plus limité que l'investissement consacré. Certain·es chercheur·ses n'étant pas

familier·ères de ce mode d'enquête peuvent ainsi sous-estimer les moyens déployés pour arriver par exemple à la réalisation d'une vidéo de recherche. Le risque est alors que l'écrit prenne l'ascendant sur les images et qu'elles deviennent simplement cantonnées à un rôle illustratif. J'espère avoir en partie réussi à contourner cette difficulté en concentrant principalement leur usage dans une partie par la proposition d'une écriture audiovisuelle. Enfin, exposer des images animées dévoile aussi comment le·a chercheur·se choisit ses données, en laisse de côté et les met au service d'une seule argumentation. Bien d'autres dimensions apparaissent dans les interactions présentées et auraient pu être exploitées.

### **3. Un cadre théorique mixte pour aborder le quotidien des sciences en société**

J'ai choisi dans cette thèse de documenter le quotidien des sciences en société à travers la mise en œuvre de politiques publiques environnementales à l'échelle locale. L'action environnementale est marquée depuis longtemps, et bien avant les autres pans des politiques publiques par la co-existence d'un impératif scientifique et d'un impératif délibératif. D'un côté, les scientifiques et les techniciens interviennent fortement dans les processus délibératifs et dans la prise de décision politique. De l'autre côté, le poids du public et des acteurs citoyens et politiques (associations, collectifs, zones à défendre) croît dans les choix qui sont fait pour administrer les espaces naturels ou gérer des problèmes environnementaux. Ils puisent d'ailleurs eux aussi dans un répertoire de connaissances expertes. Malgré cette dynamique, une grande partie de la mise en œuvre des politiques publiques se négocie et se décide dans des espaces confinés entre des groupes d'acteurs bien définis. C'est ce que l'on constate de façon exacerbée pour l'administration des territoires naturels dans le périmètre des espaces protégés. En raison des multiples politiques et réglementations qui entourent ces espaces, les problèmes complexes sont nombreux et les processus de délibération prennent des proportions importantes. Néanmoins les dynamiques restent valables et se rencontrent dans d'autres espaces plus ordinaires.

Les deux régimes d'implication identifiés, la collaboration et l'expertise, se rapportent tous les deux aux impératifs décrits plus haut mais pas forcément de façon symétrique. Leur coexistence chez les mêmes personnes dans un espace social réduit amène les acteur·rices à jongler entre les deux de façon plus ou moins régulière selon le degré d'investissement.

L'expertise suit elle-même plusieurs modèles, qui cohabitent dans les conseils scientifiques, en fonction de la définition et de la place que les acteurs donnent au savoir scientifique. Se développe doucement dans ces espaces le modèle d'une expertise collective fondée sur des « arrangements », des compromis, les plus solides possibles entre le pôle des connaissances scientifiques, celui des contraintes réglementaires, et

celui des intérêts sociaux, politiques ou économiques. Toutefois, le modèle d'une expertise détachée de toute considération politique, où la valeur des sciences dans les décisions est surestimée et où elle supplante les considérations politiques, sociales et économiques et doit s'en démarquer, reste simultanément prégnant<sup>241</sup>.

C'est dans ce cadre que le modèle d'une expertise purifiée achoppe avec les pratiques de nombreux·ses conseiller·ères: ils·elles sont engagés dans diverses activités ou relations avec les gestionnaires qu'ils doivent conseiller majoritairement sous le mode collaboratif. Dans ce cadre, la transdisciplinarité à l'œuvre amène des dynamiques particulières autour des savoirs. Mais, il ne faut pas oublier que leurs relations s'inscrivent dans des invariants sociologiques explicatifs comme leur appartenance à deux groupes professionnels distincts.

J'avais donc comme enjeu d'investiguer des collectifs hybrides traversés par des dynamiques diverses ne relevant pas des mêmes cadres théoriques. L'objet d'étude faisait écho à des dimensions très différentes. L'expertise et les engagements des acteurs scientifiques dans cette pratique ont été très bien étudiés. D'un autre côté les collaborations dans la recherche, précisément transdisciplinaires, ont acquis des proportions et une visibilité sans précédent mais sont mal documentées et difficiles à saisir. Étudier de front ces deux pratiques m'a demandé de coupler les cadres théoriques de la sociologie de l'environnement, des sciences et des groupes professionnels.

### **La nature abordée par un prisme administratif, technique et scientifique**

Les sujets abordés dans les conseils scientifiques des espaces protégés donnent à voir la grande diversité des problématiques auxquels sont confrontés les acteurs relevant de l'administration ou la gestion de la nature. Théoriquement dans cette thèse ces problèmes ont été abordés principalement sous le prisme de l'analyse des politiques publiques. Le territoire n'a pas d'existence en soi ; il apparaît de façon morcelée, peuplé par des entités distinctes et pas toujours reliées entre elles. Les pratiques de gestion de la nature, au cœur de cette thèse, relèvent d'expérimentations tout à la fois scientifiques, politiques et morales (Latour, 1995 ; Hache, 2011). Les actions en jeu – transplanter des gélinottes, construire des abreuvoirs, autoriser de nouvelles pratiques cynégétiques, construire une ligne à haute tension ou développer un programme de recherche sur les alpages – sont perçues et débattues sous un prisme technique, administratif et scientifique. Elles donnent ainsi à voir une vision classique des problèmes et actants

---

<sup>241</sup> C'est à partir de ce modèle d'expertise qu'ont été fondés les conseils scientifiques.

environnementaux et ne m'ont pas amenée assez à penser de façon renouvelée ces questions en puisant dans d'autres cadres théoriques<sup>242</sup>.

J'ai cherché à montrer l'entrelacement de ce qui relève du social ou du naturel. Je n'ai ainsi pas réalisé de hiérarchisation dans l'écriture des modes d'assemblage de la nature et de la culture : une gélinotte côtoie une statue en haut d'un sommet et les deux en disent autant sur les hybridations à l'œuvre. On y voit aussi, dans les réactions de chacun, les dissociations à l'œuvre selon les conceptions et convictions individuelles<sup>243</sup>.

Mais les catégories que j'ai utilisées pour l'analyse restent assez classiques et sans dépassement disciplinaire. Elles n'aident parfois pas à abolir l'extériorité de la nature par rapport au social et à replacer la matérialité des humains et surtout des non-humains dans l'analyse.

### Les rapports science-sociétés par le prisme professionnel

Les incertitudes liées à la compréhension des mécanismes et des évolutions de l'écologie et la volonté de prendre soin de la nature impliquent le croisement de points de vue, d'intérêts et de savoirs.

Parallèlement, le mouvement d'écologisation des politiques conduit les problématiques environnementales à s'immiscer dans divers secteurs. Dans ce cadre, le travail entre divers groupes professionnels est devenu courant. Mais l'intervention conjointe ou dissociée des scientifiques et techniciens dans les prises de décisions a été peu questionnée comme mode d'action dans la littérature qui en fait souvent un groupe monolithique.

Aborder les rapports entre sciences et société sous cet angle permet d'éclairer une autre facette de ce sujet, en laissant pour une fois de côté la question du « public ».

Les modalités de rencontre entre mondes de la science et mondes administratif ou techniques ont été ici étudiées grâce aux théories frontières qui se sont déclinées en divers concepts : le travail frontière, les objets frontières, les organisations frontières, les zones frontières et les communautés frontières. Cette grammaire analytique m'a permis de restituer la multiplicité des zones de contact et la variété des relations entre les différent-es acteur·rices en présence mais également de montrer comment elles se vivent en situation.

Le choix de parler de zone frontière plutôt que d'organisation frontière permet de centrer l'analyse sur les individus et de montrer que les deux sphères (la science et l'action) se redéfinissent et se négocient en

---

<sup>242</sup> Comme les études féministes, post-coloniales ou les *environmental humanities* même si je me suis fondée sur certains de leurs apports.

<sup>243</sup> Dans les débats, les disputes autour des modes de conservation auraient aussi pu être d'avantage soulignées. De même j'aurais pu explorer et reconnaître le rôle des affects dans les modes de médiation et d'organisation de la vie sociale.

permanence. Plutôt que de parler d'une seule frontière comme c'est généralement le cas dans les *science studies*, la thèse explique l'importance de pluraliser cette frontière et d'étudier d'autres modes d'association ou au contraire de divergence entre acteur·rices. Cette approche écologique permet de réaliser des cartographies des compromis et de situer les implications de chacun·e dans ces espaces hybrides. Enfin, elle permet de rompre avec des catégories binaires. La thèse a montré par exemple la ligne de fracture qui existe entre scientifiques avec un statut professionnel de chercheur et les scientifiques n'appartenant pas à l'académie. Elle a aussi mis en évidence l'important travail de liaison nécessaire pour dépasser les différences et lier les personnes entre elles. La composition de tels collectifs demande d'allier diverses considérations, non seulement sur les connaissances à produire mais aussi sur les institutions et les personnes, et diverses compétences sociales et politiques pour pouvoir interagir et agir. Le positionnement clé des *pracademics*, ces acteur·rices aux trajectoires doubles dans la science et l'action, a été mis en avant dans ces processus.

Mais la systématisation du recours au concept de frontière n'a plus alors nécessairement de sens. J'ai ainsi choisi d'employer pour les derniers chapitres de la thèse les termes de multipositionnalité ou de multi appartenances des acteur·rices pour montrer qu'ils·elles ne peuvent se réduire à un seul rôle et statut dans leurs interventions : ils·elles sont scientifiques, mais aussi praticiens, habitant·es, sportif·ves, partenaires, engagé·es etc. Il est également difficile de continuer à parler de frontières lorsque l'on voit la grande proximité qui unit une petite partie des acteur·rices du terrain étudié.

La notion de frontière a également tendance à masquer les hiérarchies et les relations de pouvoir qui s'exercent entre des savoirs, des groupes ou des individus. Ainsi, la construction d'une interface science-gestion de la nature que j'ai tenté de décrire reste fortement limitée à un espace circonscrit entre des chercheur·ses qui dédient une partie de leur travail à la mise en pratique de la gestion de la nature et des gestionnaires proches des milieux scientifiques. La prise en compte des autres professionnels de la nature, notamment de ceux plus éloignés des sphères académiques et de leurs connaissances reste peu effective, sauf dans les rares cas où ils ont un intérêt stratégique pour l'action.

Il y aurait beaucoup d'autres choses à dire concernant les modes relationnels qui se développent au sein d'instances tels que les conseils scientifiques. Se retrouver d'année en année dans des réunions permet d'apprendre à se connaître et à cultiver des liens entre des personnes et de se familiariser à diverses approches de la nature, des sciences et des rapports au politique. Les familiarités qui se nouent sont sûrement une force pour construire des habitudes de travail et des façons efficaces d'aborder des problèmes complexes. La circulation des savoirs divers dans des espaces interdisciplinaires et/ou politiques nécessite une pratique acquise sur le temps long. Les dynamiques d'assemblage, d'appropriation et de sélection sont largement dépendantes de proximités entre les acteur·rices. Mais ces familiarités peuvent également faire craindre une spécialisation et une

installation de certaines personnes dans ces dynamiques et un manque de renouvellement des approches, des points de vue et des méthodes.

Ces familiarités se conjuguent avec des proximités professionnelles : une partie des chercheur·es ou conseiller·ères travaillent dans l'espace protégé et collaborent avec ses salarié·es. Ils·elles s'impliquent dans d'autres dispositifs visant à établir des collaborations transdisciplinaires et qui portent des rapports à la science différents. Les animateur·rices des conseils scientifiques invitent leurs membres, nouveaux·elles ou ancien·nes, à s'embarquer dans des relations privilégiées avec les gestionnaires des espaces protégés dans le cadre de stages, conseils, programmes communs, etc. Les enquêtes menées concluent à une diversité des cadres et des pratiques collaboratives. Les participant·es aux conseils cumulent donc des interactions d'ordres différents selon les scènes où ils·elles se rencontrent. Des modes relationnels complexes ont été mis au jour. Braquer la focale sur des individus dans les collectifs m'a conduit à montrer la manière dont se combinent ces pratiques et les ajustements nécessaires pour convenir d'un ordre d'interaction, que ce soit celui de l'expertise ou celui de la collaboration. La thèse s'est toutefois concentrée sur les individus au cœur des zones frontalières et qui les façonnent. Les acteurs périphériques, qui ne veulent pas ou ne peuvent pas avoir une place centrale dans les milieux relationnels constitués, auraient sûrement d'autres choses à nous apprendre sur cette écologie des relations entre science et gestion de la nature.

#### **4. La pluralisation des régimes de sciences en société : quels apports pour la démocratisation des sciences ?**

Plusieurs micro-régimes de sciences en société se construisent, se consolident, s'alimentent voire s'opposent aujourd'hui les uns aux autres.

Le concept de régime renvoie à une conception plurielle de l'activité scientifique impliquant des productions écrites et techniques, des pratiques instrumentales ou calculatoires, mais aussi des valeurs, des normes, des règlements, des formes d'organisation institutionnelles, des interactions avec les sphères économiques, politiques ou administratives. Il donne une grille pour comprendre les évolutions des sciences. La description de régimes permet de comprendre les processus de démarcation et de circulation entre institutions. La thèse a permis de décrire un régime, celui des pratiques scientifiques orientées vers les services de l'État ou vers les collectivités. Mais celui-ci se décline en plusieurs formes selon le choix fait : celui de la hiérarchie et de la démarcation entre scientifiques et techniciens ou celui de la liaison et de la coopération entre acteur·rices. Certain·es chercheur·ses se spécialisent dans un micro-régime, d'autres transitent d'un régime à l'autre.

Malgré cette coexistence, on constate une permanence de démarcation entre deux pôles, la science et la politique. Elle persiste dans le quotidien des relations et des sujets abordés dans les conseils scientifiques. Des procédés d'évitement de la politique et des mécanismes pour distinguer les questions de nature et les questions de politique restent flagrants dans les conseils scientifiques.

Pourtant, considérer les savoirs de façon pragmatique dans leur pluralité conduit à abolir cette frontière et à flouter les limites de l'expertise. Ce résultat interroge en retour la complexité des cadres de transfert et d'interaction entre la connaissance, la recherche scientifique, la société et la démocratie. Les niveaux de discours, le confinement des pratiques et leur faible publicisation compliquent bien souvent l'accès aux registres de l'expertise. Face à ce constat, se pose la question du degré d'ouverture des conseils scientifiques et de leur capacité à intégrer la pluralité des sciences et plus largement des savoirs. On a vu pour certains conseils scientifiques comme celui du Vercors une volonté nouvelle d'intégrer différentes représentations et différentes formes de connaissances. Cette volonté achoppe sur sa mise en pratique, peu simple. La présence active des sciences sociales dans ces espaces permet d'ouvrir les perspectives et de légitimer cette approche. Selon Léo Coutellec (2015, p.43), « la science est d'autant plus pertinente qu'elle est capable de satisfaire trois conditions : [...] reconnaître son caractère significativement pluraliste ; défendre son impartialité impliquée sans en faire une revendication d'autonomie et de neutralité ; assumer et expliciter la façon dont les valeurs interviennent au cours des différentes étapes de la démarche scientifique ».

Malgré la connaissance et la diffusion de ces approches, j'ai pu constater que leur place reste minoritaire. Par exemple, l'utilisation de plus en plus fréquente des concepts sociologiques dans ce domaine (médiation, controverses ou acteurs) ne présume pas de leur mise en œuvre.

La demande pour une ouverture et une démocratisation de ces processus est récurrente depuis plusieurs décennies. La suprématie de l'expertise éloigne la citoyenneté des affaires publiques et a tendance à délégitimer des savoirs d'origines diverses. Connaître et reconnaître les enrôlements des scientifiques dans différents régimes, par les institutions mais aussi par eux-mêmes permettrait de s'emparer de ces questions. Ce mouvement aiderait les acteurs à saisir les productions et les utilisations de connaissances en dehors des catégories classiques telles que public/privé ou académique/militant. Enfin, ce travail de thèse permettra peut-être de donner des prises aux acteur·rices encore exclu·es des dispositifs consultatifs, comme les conseils scientifiques, et de s'inviter à leur table pour discuter de façon élargie de la définition de l'intérêt général.

## Index des personnes

Cet index recense les principales personnes citées dans cette thèse. La fonction indiquée date de la période de l'enquête, c'est-à-dire entre 2014 et 2017. Des évolutions ont pu avoir lieu depuis. Leur appartenance aux principaux CS étudiés est également indiquée.

**ADAM Fabiola** : secrétaire du service scientifique du parc national des Écrins

**ANDRIEU Freddy** : DREAL Rhône Alpes, service nature, en charge des réserves naturelles nationales de la région (jusqu'en 2017)

**ARNAUD Fabien** : chercheur en géologie, directeur du laboratoire EDYTEM ; membre du CS du PN des Ecrins et du CS des RNN de Haute-Savoie

**ARPIN Isabelle** : chercheuse en sociologie, IRSTEA Grenoble, présidente du CS du PN de Vanoise (jusqu'en 2017), membre de six autres CS

**BAL Bernard** : chargé de mission connaissance, Asters ; membre du CS des RNN de Haute-Savoie et du CSRPN de Rhône-Alpes

**BATISSE Renaud** : responsable des gardes de la RNN Hauts-Plateaux du Vercors (jusqu'en 2016)

**BESNARD Aurélien** : maître de conférence en biostatistique au CEFE ; membre du CS de PNF et de divers autres CS

**BIRCK Carole** : chargée de mission scientifique, Asters ; coordinatrice du GIS Lacs Sentinelles

**BIRON Pierre-Eymard** : conservateur de la RNN des Hauts-Plateaux du Vercors, PNR Vercors

**BONET Richard** : chef du service scientifique du parc national des Écrins

**BOUQUET Armelle** : chargée de mission patrimoine culturel et bâti, PNR Vercors

**BOURDEAU Philippe** : chercheur en géographie, Institut de Géographie Alpine, Grenoble, initiateur du programme Refuges sentinelles ; membre du CS du Vercors et CS du PN des Ecrins

**CARAGUEL Bruno** : coordinateur de la Fédération des Alpagnes de l'Isère

**CAVALLI Laurent** : chercheur en écologie, IMBE, Marseille ; membre du CS du PN des Ecrins

**CHOLER Philippe** : chercheur en écologie, LECA, Grenoble, co-directeur de la zone atelier Alpes, initiateur du programme Orchamp ; ancien membre du CS du PN des Ecrins

**CRUVEILLÉ Marie-Hélène** : responsable de l'évaluation, IRSTEA Grenoble, présidente du CS du parc national des Écrins ; membre du CS de PNF, du CS des PN de la Vanoise et du Mercantour

**DELORME Jean-Philippe** : directeur du PNR Vercors

**DENTANT Cédric** : botaniste, service scientifique, parc national des Écrins



**DORIOZ Jean-Marcel** : chercheur en agronomie, INRA, Thonon les Bains, président du comité scientifique des réserves naturelles de Haute-Savoie

**DURAND Thierry** : directeur adjoint du parc national des Écrins

**DUSOULIER François** : conservateur du muséum d'histoire naturelle de Toulon ; membre du CS du PN des Ecrins et de trois autres CS

**GALTIER Bertrand** : directeur du parc national des Écrins (jusqu'en 2016)

**GOURREAU Jean-Marie** : vétérinaire, retraité de l'ANSES AFFSSA ; membre du CS du PN des Ecrins, du CS des RNN de Haute-Savoie

**HANUS Philippe** : historien, CPIE Vercors (jusqu'en 2016) ; ancien membre du CS du Vercors

**HORON Franck** : conservateur des réserves, Asters

**LANGLOIS Jean-Luc** : chargé de mission agriculture, PNR du Vercors

**LARRERE Raphael** : chercheur en philosophie, retraité de l'INRA, président du CS du PNM jusqu'à la fin de l'année 2016 ; membre du CS de PNF.

**LAVOREL Sandra** : chercheur en écologie, LECA, Grenoble

**MARCIAU Roger** : retraité du CEN Isère ; membre du CS du Vercors et du CSRPN Rhône-Alpes

**MARTINET Annick** : chargée de mission régaliennne, parc national des Écrins

**MONTADERT Marc** : ONCFS, OGM ; membre du CS des RNN de Haute-Savoie

**MOUNET Coralie** : chercheuse en sociologie, PACTE, Grenoble ; membre du CS du Vercors

**NETTIER Baptiste** : chercheur en agronomie, IRSTEA, Grenoble ; membre du CS du Vercors

**POULENARD Jérôme** : chercheur en pédologie, EDYTEM ; membre du CS du Vercors et du CS des RNN de Haute-Savoie

**RAFFIN Jean-Pierre** : chercheur en écologie, retraité de l'université Paris VII-Denis-Diderot ; membre du CS du PN des Ecrins

**RONIN Nadia** : secrétaire de la RNN des Hauts-Plateaux du Vercors

**SAGOT Clotilde**: chargée des mesures physiques, parc national des Ecrins

**SCHOWERER Christian**: directeur d'Asters

**SOMMIER Michel** : directeur de PNF

**TATONI Thierry** : directeur de l'IMBE ; membre du CS du PN des Ecrins

**TOURNIER Hervé** : garde de la RNN des Hauts-Plateaux du Vercors

**VERON François** : chercheur en agronomie, IRSTEA Grenoble, président du CS du Vercors ; membre du CS des RNN de Haute-Savoie

## Liste des illustrations

Photo 1 : montage-photo. De haut en bas, gauche à droite : .....	18
Photo 2 : séance du conseil scientifique du parc national des Ecrins à Aix-en-Provence le 16 octobre 2015.....	22
Photo 3 : arrivée du conseil scientifique du parc des Écrins sur le site de présentation du programme Terrasses.....	26
Photo 4 : présentation de l'atelier paysage par Luc Breuille et Frédéric Sabatier au conseil scientifique, Puy Sanières (05), le 9 juin 2015 après-midi. ....	27
Photo 5 : Discussion entre à gauche, la présidente du conseil scientifique du parc, Marie-Hélène Cruveillé et le directeur adjoint du parc, Thierry Durand ; et à droite Sandra Lavorel, écologue membre du conseil et Richard Bonet responsable du service scientifique du parc. Fin d'après-midi, 9 juin 2015.....	27
Photo 6 : comité scientifique des RNN de Haute-Savoie – été 2016.....	35
Photo 7 : Richard Bonet et le dispositif vidéo, lors d'une séance du CS du PN des Ecrins, 2016 .....	79
Photo 8 : Cartons d'archives du CS du PN des Ecrins chez Jean-Pierre Raffin	127
Photo 9 : Séance d'installation du nouveau conseil scientifique du parc national des Écrins vue à travers une urne, le 29 mars 2015, Charance. Pascal Saulay .....	173
Photo 10 : séance du CS du Vercors – juin 2016.....	195
Photo 11 : Séminaire culture des parcs nationaux, juin 2014, Montpellier – photo prise par PNF pour communiquer sur la rencontre .....	217
Photo 12 : Conférence des président-es des conseils scientifiques de parcs nationaux, 18 mars 2015, © PNF.....	218
Photo 13 : Impluvium de l'alpage de Darbounouse, juin 2016.....	222
Photo 14 : Photo-montage pour représenter l'emplacement possible de l'emplacement de la gourde sur l'alpage de Jas Neuf, Notice d'impact et évaluation d'incidences N2000, 2014.....	223
Photo 15 : Installation de l'impluvium à Chamousset .....	231
Photo 16 : séance du CS du parc national des Ecrins en 2016.....	233
Photo 17 : séance d'avril 2016 du conseil scientifique du PNE .....	258
Photo 18 : Sortie de terrain du comité scientifique des réserves de Haute-Savoie en 2016 .....	261
Photo 19 : Répartition dans l'espace des participant-es au conseil scientifique du parc des Ecrins .....	271
Photo 20 : Mise en place de l'Envol – © PNE.....	273
Photo 21 : Rassemblement en bout de table de l'ensemble des salarié-es du PNE, sans mélange avec les membres du CS.....	276
Photo 22 : Deuxième débat sur la conception de la biodiversité au CS du PNE, interventions.....	279
Photo 23 : Photo du collectif « NO THT 05 » : opération slack-lineurs contre le projet novembre 2016. ©Avenir Haute-Durance.....	292
Photo 24 : Carole Birck, Jean-Marcel Dorioz lors d'une commission du comité scientifique des réserves naturelles de Haute-Savoie.....	313
Photo 25 : Carole Birck, 2016.....	343

Photo 26 : Richard Bonet, 2017. © Pascal Saulay .....	344
Photo 27 : Pierre-Eymard Biron, 2016.....	344
Photo 28 : gélinotte des bois © Jean-Lou Zimmerman.....	379
Photo 29 : Représentation d'une gélinotte des bois sur un panneau d'entrée dans la réserve naturelle des hauts-plateaux du Vercors. © Rémi Da Silva .....	388
Photo 30 : Gélinotte des bois, © Jean-Lou Zimmerman.....	389
Photo 31 : Photo-montage représentant le programme de réintroduction de la gélinotte des bois dans les Pyrénées espagnoles. Montadert. 2012. ....	396
Photo 32 : Carole Birck et Richard Bonet en discussion à Irstea Grenoble, 2016.....	437
Photo 33 : Photo prise lors du deuxième jour du séminaire « Refuges Sentinelles » alors que plusieurs personnes sont déjà parties. ©PNE, 2016 .....	449
Photo 34 : Discussion entre Richard Bonet (à droite) et Renaud Jaunatre (à gauche) le 29 septembre 2015, Grenoble. ....	460
Photo 35 : Présentation par Laurent Fouinat de ses travaux sur le lac du Lauvitel au CS du PNE avec Richard Bonet.....	470
Photo 36 : Accueil café au CS du PNE – avril 2016.....	473
Photo 37 : Arrivée des participants pour le lancement du programme ORCHAMP .....	474
Photo 38 : Pierre-Eymard prépare l'intervention des représentants de la DREAL avec eux avant le début de la séance du CS du Vercors. ....	474
Photo 39 : Fin de séance de CS, discussion entre François Veron (à gauche) et Jean-Philippe Delorme (à droite).....	475
Photo 40 : Photo du réseau conservation flore Alpes-Ain : cette photo sur le site internet du CBNA permet de lister en guise de légende la liste des organismes partenaires « réunis » autour de ce projet. ....	476
Photo 41 : Photo officielle et « historique » de la 100 <sup>e</sup> séance du CS du PNE.....	477
Photo 42 : Photo du séminaire 2015 du réseau Lacs Sentinelles .....	477
Photo 43 : continuités dialoguées photographiques d'un déjeuner au conseil scientifique du PNE – avril 2016. ....	479
Photo 44 : Carole et Stéphanie lors d'une sortie du comité au vallon de la Balme. ....	480
Photo 45 : séance du CS du parc national des Ecrins, été 2015.....	489

## Liste des figures

Figure 1 : Carte des espaces protégés en France – MHNH, ATEN, 2014.....	44
Figure 2 : Représentation des différentes façons de concevoir la frontière dans des processus de construction de connaissances .....	62
Figure 3 : Représentation du territoire des réserves naturelles de Haute-Savoie.....	82
Figure 4 : Représentation simplifiée du territoire du parc et de la réserve du Vercors.....	83
Figure 5 : Territoire du parc des Ecrins. ....	84

Figure 6 : Représentation des relations avec les dispositifs étudiés dans le cadre de mon enquête et de mon doctorat .....	95
Figure 7 : Statut des répondants au questionnaire national.....	110
Figure 8 : Visualisation du tableur où les trois parties de la base de données sont complétées progressivement .....	116
Figure 9 : Méthode générale de la construction de la base de données relationnelle sur les conseils scientifiques de Rhône-Alpes et PACA.....	117
Figure 10 : Les trois tableurs originels de la base de données relationnelle sur les conseils scientifiques de Rhône-Alpes et PACA .....	118
Figure 11: Carte du périmètre de la Convention Alpine indiquant les espaces protégés avec ou sans conseil scientifique .....	135
Figure 12 : Année de création des conseils scientifiques par type d'institutions. Issu de l'enquête nationale. ....	136
Figure 13 : Type d'appellation des conseils scientifiques .....	139
Figure 14 : Evolution de l'écart entre l'année de création de l'institution environnementale et l'année de création de son conseil scientifique. 2016.....	149
Figure 15 : Localisation des conseils scientifiques recensés dans l'enquête nationale en 2015. ....	151
Figure 16: Représentation des pôles universitaires, des PNR et de leurs conseils scientifiques .....	153
Figure 17 : Origine géographique des membres de conseil scientifique, enquête nationale, 2015.....	154
Figure 18 : Nombre d'avis annuel émis par un conseil scientifique selon le type d'institution – enquête nationale .....	163
Figure 19 : Estimation de l'activité du CS par les répondants à l'enquête nationale, 2015. ....	165
Figure 20 : Aires de compétence des conseils scientifiques en Rhône-Alpes et PACA.....	209
Figure 21 : Visualisation des relations entre les conseils scientifiques du CBNA, du PNE et de la station alpine Joseph Fourier. ....	215
Figure 22 : Processus théorique de construction et de circulation d'un avis scientifique dans la réserve naturelle nationale du Vercors .....	221
Figure 23 : Chronologie des avis rendus sur les projets d'équipement des alpages de Jas Neuf, Bachasson et Chamousset .....	224
Figure 24 : Catégories socio-professionnelles présentes dans les conseils scientifiques de Rhône-Alpes et PACA .....	266
Figure 25 : Chronologie de la saisine du conseil scientifique du parc national des Écrins au sujet du projet de ligne à Haute-Tension en Haute-Durance .....	291
Figure 26: Chronologie de la saisine du CS du Vercors pour la révision du règlement intérieur de la réserve.....	304
Figure 27 : Dimensions of knowledge types derived from the environmental literature .....	393

Figure 28 : Répartition du nombre de membres des CS de Rhône-Alpes et PACA par grand domaine disciplinaire.....	411
Figure 29 : Répartition des membres des CS d'espaces protégés de Rhône-Alpes et PACA par discipline. ....	419
Figure 30 : Carte des flux des membres de CS en RA et PACA .....	441
Figure 31 : Carte des flux des membres de CS provenant de l'Hérault en RA et PACA.....	442
Figure 32 : Représentation de la proximité entre des membres de la communauté frontrière.....	462
Figure 33 : Frise chronologique commune : à gauche le comité scientifique, à droite le programme lacs sentinelles.....	467

## Liste des tableaux

Tableau n°1 : Principaux cadres de collaboration entre scientifiques et gestionnaires d'espaces protégés, Arpin et al, 2018. ....	23
Tableau 2 : les différents modèles de protection de la nature, non chronologique. ....	41
Tableau 3 : Distinction entre science et recherche, d'après Latour, 2001, p.14	54
Tableau 4 : Répartition des membres des CS de Rhône-Alpes et PACA par catégorie professionnelle. ....	56
Tableau 5 : Exposé des différences de fonctionnement entre un groupe de travail d'experts de l'ANSES et un conseil scientifique d'une institution environnementale.....	69
Tableau 6 : Répartition des entretiens par critères professionnels .....	103
Tableau 7 : Répartition des entretiens individuels menés par lieux de travail.	103
Tableau 8 : Taux de réponse au questionnaire national par type d'institution.	110
Tableau 9 : Présentation des réponses obtenues dans l'enquête alpine.....	112
Tableau 10 : Exemple de collecte des données pour la base de données relationnelle.....	115
Tableau 11 : Liste des critères socio-professionnels retenus dans la BDD.....	115
Tableau 12 : Panorama des conseils scientifiques de l'action publique environnementale en 2016 .....	141
Tableau 13 : Nombre de conseils scientifiques par type d'institutions environnementales en France en 2016. ....	145
Tableau 14 : Nombre de RNN possédant un conseil scientifique et comptage des CS fusionnés. ....	146
Tableau 15 : Les départements les plus dotés en CS (Isère, Bouches du Rhône, Hérault) .....	151

Tableau 16 : Nombre d'avis émis annuellement par les CS des parcs nationaux métropolitains en 2014.....	164
Tableau 17 : Longévité des trois président-es de conseils scientifiques étudiés.....	176
Tableau 18 : Comparaison du mode d'émission d'avis du CS de différentes réserves naturelles nationales.....	182
Tableau 19 : Liste des demandes d'autorisation adressées au CS des Écrins en 2015. ....	189
Tableau 20 : Liste des espaces protégés de Rhône-Alpes et leurs CS. ....	199
Tableau 21 : Liste des espaces protégés de PACA et leurs CS.....	201
Tableau 22 : Nombre de conseils scientifiques par type d'espaces protégés en Rhône-Alpes .....	205
Tableau 23 : Nombre de conseils scientifiques par type d'espaces protégés en PACA.....	206
Tableau 24 : Liste des 39 conseils scientifiques identifiés en Rhône-Alpes et PACA en 2015.....	207
Tableau 25 : Appartenance institutionnelle des membres des CS de Rhône-Alpes et PACA.....	267
Tableau 26 : Nombre de personnes par laboratoire des membres des CS de Rhône-Alpes et PACA.....	267
Tableau 27 : Membres de conseils scientifique menant des activités de recherche ou non sur le territoire.....	280
Tableau 28 : Liste des membres des CS de Rhône-Alpes et PACA travaillant dans des structures représentant des acteurs économiques.....	284
Tableau 29 : Les fonctions de l'intermédiation pour construire une action collective efficace, d'après Stayeart et al, 2016. ....	323
Tableau 30 : Les fonctions de l'intermédiation pour soutenir un dialogue et des interactions sociales dans une action collective, d'après Stayeart et al, 2016. ....	323
Tableau 31 : Intermédiation et médiation, par Rioufreyt, 2013.....	328
Tableau 32: Définition et distinction des notions d'intermédiation, de médiation et d'inter-médiation.....	329
Tableau 33 : Appartenance disciplinaire des personnes membres des CS de PACA et RA issues des sciences sociales et humaines.....	412
Tableau 34 : Tableau cumulatif représentant le nombre d'occurrence de membres dans un ou plusieurs conseils scientifiques par statut professionnel.....	443
Tableau 35 : Nombre de membres de CS issus d'une structure gestionnaire en RA et PACA.....	444
Tableau 36 : Cumul des mandats de CS par structure gestionnaire en RA et PACA. ....	445
Tableau 37 : Liste des personnes présentes à la fois lors du séminaire de lancement ORCHAMP et du séminaire de lancement Refuges Sentinelles.....	449

Tableau 38 : Multi-appartenance à des conseils scientifiques en Rhône-Alpes et PACA.....	456
Tableau 39 : Caractéristiques des 53 personnes appartenant à au moins 3 conseils scientifiques en Rhône-Alpes et PACA.....	456
Tableau 40 : Appartenance des membres de multiples CS à un réseau d'interfaces « science-gestion ».....	458

## Bibliographie

- Abbott A. (1988). *The system of professions: An essay on the division of labor*. Chicago and London The University of Chicago Press.
- Abbott, A. (1995). Things Of Boundaries. *Social research*, 857-882.
- Adell, N. (2011). *Anthropologie des savoirs*. Paris, Armand Colin.
- Agrawal, A. (1995). Dismantling the divide between indigenous and scientific knowledge. *Development and change*, 26(3), 413-439.
- Agrawal, A. (2002). Indigenous knowledge and the politics of classification. *International Social Science Journal*, 54(173), 287-297.
- Akrich, M. (2006). Les objets techniques et leurs utilisateurs de la conception à l'action. In *Sociologie de la traduction. Textes fondateurs*, 179-199.
- Akrich, M., & Rabeharisoa, V. (2012). L'expertise profane dans les associations de patients, un outil de démocratie sanitaire. *Santé publique*, 24(1), 69-74.
- Aldridge, C. L., Boyce, M. S., & Baydack, R. K. (2004). Adaptive management of prairie grouse: how do we get there?. *Wildlife society bulletin*, 32(1), 92-103.
- Alexandre, O., & Lamberbourg, A. (2016). Le singulier collectif. L'auteur à travers ses réseaux. *Sociologie de l'Art*, (1), 63-82.
- ALPARC (2016). *Rapport annuel 2015*. Réseau alpin des espaces protégés, Chambéry.
- Alphandéry P. & Fortier A. (2001). Can a territorial policy be based on science alone ? The system for creation the Natura 2000 Network in France. *Sociologia Ruralis*, 41(3), 311-328.
- Alphandéry P. & Fortier A., (2015). Quelle professionnalisation pour les associations naturalistes productrices de données?. In *Activités professionnelles à l'épreuve de l'environnement*, Toulouse, Octarès, p. 240.
- Althabe, G. (1990). Ethnologie du contemporain et enquête de terrain. *Terrain. Anthropologie & sciences humaines*, (14), pp. 126-131.
- Althabe, G. (2001). Lecture ethnologique du film documentaire. *L'Homme et la société*, (4), 9-25.
- Amin, A., & Cohendet, P. (2004). *Architectures of knowledge. Firms, communities and competencies*. Oxford, Oxford university press.
- Amselle, J.L. (2001). *Branchements. Anthropologie de l'universalité des cultures*. Paris, Flammarion, 265 p.
- Arbogast, M. (2017). La rédaction non-sexiste et inclusive dans la recherche : enjeux et modalités pratiques. INED, documents de travail n° 231.
- Arlettaz, R., Schaub, M., Fournier, J., Reichlin, T. S., Sierro, A., Watson, J. E., & Braunisch, V. (2010). From publications to public actions: when conservation biologists bridge the gap between research and implementation. *BioScience*, 60(10), 835-842.



- Aronson, N. (1982). "Nutrition as a Social Problem: A Case Study of Entrepreneurial Strategy in Science." *Social Problems* 29(5): 474-487.
- Arpin, I. (2014a). Le conseil scientifique du Parc naturel régional du Vercors. Rapport de recherche. Les Conseils scientifiques des espaces protégés des Alpes du Nord. Une étude inter- et transdisciplinaire. Labex ITEM.
- Arpin, I. (2014b). Une expérience grandeur nature. Pratiquer une sociologie plus participative? *Communications*, 94(1), 109-123.
- Arpin, I., & Granjou, C. (2015). The Right Time for the Job? Insights into Practices of Time in Contemporary Field Sciences. *Science in context*, 28(2), 237-258.
- Arpin, I., Barbier, M., Ollivier, G., & Granjou, C. (2016). Everybody on board? New insights into Boundary Organizations from the construction process of the IPBES. *Ecology and Society*, 21(4).
- Arpin, I., Cosson, A., Carreira, J., & Granjou, C. (2015a). Chercheurs et protecteurs? La participation aux conseils scientifiques comme voie d'engagement dans la protection de la nature, in: *Les activités professionnelles à l'épreuve de l'environnement*. Toulouse.
- Arpin, I., Cosson, A., Denayer, D., Lefeuvre, J.-C., & Muller, S. (2015b). Les conseils scientifiques des institutions de conservation de la nature et de développement durable. Une approche par le vécu d'instances entre science et gestion., in: *Actes de la journée d'études du 12 décembre 2014. Sciences et biodiversité : acteurs, enjeux, temporalités*. Paris.
- Arpin, I., Ronsin, G., Scheurer, T., Wallner, A., Hobléa, F., Churakova, O., ... & Braun, V. (2016). The scientific councils of Alpine protected areas: an overview and analysis of their contribution to linking science and management. *eco. mont-Journal on Protected Mountain Areas Research*, 8, 5-12.
- Arpin, I. & Cosson, A. (2018). Les institutions de la nature : un potentiel de recherche sociologique à développer. *Sociologies*, à paraître.
- Arpin, I., Ronsin, G., Aubertie, S., Collin, A., Landrieu, G. & Le Bastard, A.M. (2018). La transdisciplinarité en pratique. Les collaborations entre chercheurs et gestionnaires d'espaces naturels protégés. A paraître.
- Aspe, C., & Jacqué, M. (2012). Environnement et société. Maison des Sciences de l'Homme, Éditions Quae.
- Avanza, M., & Laferté, G. (2005). Dépasser la «construction des identités»? Identification, image sociale, appartenance. *Genèses*, (4), 134-152.
- Baamara, L. (2017). «Enlever les casquettes politiques». Rhétorique gestionnaire et euphémisation du politique chez les élus locaux du Front des forces socialistes algérien. *L'Année du Maghreb*, (16), 189-206.
- Babou I. (2015). « Patrimonialisation et politiques de la nature: le parc national de La Réunion », *VertigO-la revue électronique en sciences de l'environnement*, 15, 1.
- Babou, I. (2016). Randonner avec un vidéoprojecteur. La démocratie participative à l'épreuve dans le parc national de La Réunion. *Communication. Information médias théories pratiques*, 34(1).
- Bachir-Benlahsen, M. (1995). Sagesse et politique. L'impact des comités de sage sur les modes d'action et de légitimation politiques.
- Balaguer, M. C. (2017). An analysis towards the construction and the role of collaborative circles in jazz musicians of Barcelona. *Digithum*, (20), 1-10.
- Baluteau, F. (2017). *L'école à l'épreuve du partenariat*. Academia, L'Harmattan.

## Bibliographie

- Bansal, P., Bertels, S., Ewart, T., MacConnachie, P., & O'Brien, J. (2012). Bridging the research–practice gap. *The Academy of Management Perspectives*, 26(1), 73-92.
- Barbault, R. (1997). *Biodiversité. Introduction à la biologie de la conservation*. Paris, Hachette.
- Barbier, M., Cauchard, L., Joly, P. B., Paradeise, C., & Vinck, D. (2013). Pour une Approche pragmatique, écologique et politique de l'expertise. *Revue d'anthropologie des connaissances*, 7(1), 1-23.
- Barbier, R., & Rémy, E. (2012). Les controverses environnementales publiques, in: *Manuel de sociologie de l'environnement*, p. 522 p. Presses de l'Université Laval.
- Barbier, R., & Trépos, J.-Y. (2007). Humains et non-humains: un bilan d'étape de la sociologie des collectifs. *Revue d'anthropologie des connaissances*, 1(1), 35-58.
- Barbier, R., & Larrue, C. (2011). Démocratie environnementale et territoires: un bilan d'étape. *Participations*, (1), pp. 67–104.
- Baribeau, C., & Germain, M. (2010). L'entretien de groupe: considérations théoriques et méthodologiques. *Recherches qualitatives*, 29(1), pp. 28–49.
- Barlet, B. (2015). *De la médecine du travail à la santé au travail: les groupes professionnels à l'épreuve de la «pluridisciplinarité»*. Thèse de doctorat, Université Paris X.
- Baron, N., & Lajarge, R. (2016). *Les parcs naturels régionaux: des territoires en expériences*. Editions Quae.
- Barrier, J., Pillon, J. M., & Quéré, O. (2015). Les cadres intermédiaires de la fonction publique. *Gouvernement et action publique*, (4), 9-32.
- Barthe, Y., & Gilbert, C. (2005). Impuretés et compromis de l'expertise, une difficile reconnaissance, in: *Le recours aux experts. Raisons et usages politiques*, p. pp.43-62., Grenoble.
- Barthélémy, C. (2005). Les savoirs locaux: entre connaissances et reconnaissance. *VertigO-la revue électronique en sciences de l'environnement*, 6(1).
- Bartunek, J. M., & Rynes, S. L. (2014). Academics and practitioners are alike and unlike: The paradoxes of academic–practitioner relationships.
- Basset K.-L. (2010). Formes, acteurs et enjeux de la participation dans la genèse du Parc national des Cévennes (1950-1970), *Journal of Alpine Research/ Revue de géographie alpine*, 98-1.
- Basset, K.-L. (2009). Aux origines du Parc national des Cévennes, in: *Histoire des parcs nationaux*, pp. 77–93. Editions Quae.
- Baumann, Z. (2000). *Liquid Modernity*, Cambridge, Polity Press.
- Baur, B. & Scheurer, T. (2015). *Au coeur de la nature. Cent ans de recherches au Parc national suisse*. Nationalpark-Forschung in der Schweiz 100/II.
- Bazin, L. (2005). L'enquête ethnologique, cristallisation des modes de relégation, in: *In O. Leservoisier. Terrains ethnographiques et hiérarchies sociales. Retour réflexif sur la situation d'enquête*. Paris, Karthala.
- Beaud, S. (1996). L'usage de l'entretien en sciences sociales. Plaidoyer pour l'«entretien ethnographique». *Politix*, 9(35), 226-257.

- Beck, U. (2001). La politique dans la société du risque. *Revue du MAUSS*, (1), pp. 376–392.
- Becker H. (1985). *Outsiders* (1963). Paris, Métailié.
- Becker, G. S. (1974). A theory of social interactions. *Journal of political economy*, 82(6), pp. 1063–1093.
- Becker, H. (1988). *Les mondes de l'art*. Paris, Flammarion.
- Beier, P., Hansen, L. J., Helbrecht, L., & Behar, D. (2017). A How-to Guide for Coproduction of Actionable Science. *Conservation Letters*, 10(3), 288-296.
- Béliard, A., & Eideliman, J.-S. (2008). Au-delà de la déontologie, Anonymat et confidentialité dans le travail ethnographique. In: Les politiques de l'enquête, pp. 123–141. La Découverte.
- Belton, L. (2009). De la permanence du concept de frontière. Les liens entre travail et vie privée à La Défense, Abstract. *Espaces et sociétés*, (138), pp. 99–113.
- Benamouzig, D., & Besançon, J. (2005). Administrer un monde incertain: les nouvelles bureaucraties techniques. Le cas des agences sanitaires en France. *Sociologie du travail*, 47(3), pp. 301–322.
- Benamouzig, D., & Besançon, J. (2008). Les agences : de nouvelles administrations publiques ?, in: *Politiques publiques 1 : la France dans la gouvernance européenne*, pp. 283–307. Paris, Presses de Sciences Po.
- Bérard, L., Cegarra, M., Djama, M., Louafi, S., Marchenay, P., Roussel, B., & Verdeaux, F. (2005). Savoirs et savoir-faire naturalistes locaux: l'originalité française. *VertigO-la revue électronique en sciences de l'environnement*, 6(1).
- Bérard, Y. (2010). Chronique bibliographique: Repenser l'expertise? En lisant Collins et Evans. *Revue Française de Science Politique*, 60(4), 787-792.
- Bérard, Y., & Crespin, R. (2010). *Aux frontières de l'expertise. Dialogues entre savoirs et pouvoirs*. Presses Universitaires de Rennes, coll.«. *Res Publica*.
- Bérard, Y., & Crespin, R. (2010). Objet flou, frontières vives. L'expertise entre savoirs et pouvoirs. In *Aux frontières de l'expertise. Dialogues entre savoirs et pouvoirs*. Presses Universitaires de Rennes.
- Berger M. (2009). *Répondre en citoyen ordinaire. Enquête sur les engagements profanes dans un dispositif d'urbanisme participatif à Bruxelles*, Thèse de doctorat, Bruxelles, Université Libre de Bruxelles.
- Berger, M., & Charles, J. (2014). Persona non grata. Au seuil de la participation. *Participations*, (2), 5-36.
- Berger, P. & Luckmann, T. (1966). *The social construction of reality*. Random House
- Berny, N. (2008). Le lobbying des ONG internationales d'environnement à Bruxelles. *Revue française de science politique*, 58(1), 97-121.
- Besançon, J. (2010). L'institutionnalisation de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments comme organisation-frontière. *Bureaucratization de l'expertise et régulation des risques alimentaires, doctorat de sociologie de l'Institut d'études politiques de Paris*.
- Besnard, A. (2013). D'une nécessaire interface entre biostatistiques et conservation de la nature. Mémoire d'habilitation à diriger des recherches, Montpellier, EPHE.

- Bessette, J. M. (1980). Deliberative democracy: The majority principle in republican government. *How democratic is the constitution?*. In *How Democratic Is the Constitution?* Washington, D.C, American Institute Enterprise for Public Policy Research. R. A. Goldwin and W. A. Schambra, 102–16.
- Beuret, J. E., & Cadoret, A. (2011). Une gouvernance territoriale endogène de l'environnement: contours et enjeux. *Géographie, économie, société*, 13(4), 363-386.
- Beuret, J., Pennanguer, S. & Tartarin, F. (2006). D'une scène à l'autre, la concertation comme itinéraire. *Natures Sciences Sociétés*, vol. 14,(1), 30-42.
- Bezombes L. (2017). *Développement d'un cadre méthodologique d'évaluation de l'équivalence écologique : Application dans le contexte de la séquence "Éviter, Réduire, Compenser" en France*. Thèse de doctorat de l'Université Grenoble Alpes.
- Bielak, A. T., Campbell, A., Pope, S., Schaefer, K., & Shaxson, L. (2008). From science communication to knowledge brokering: the shift from 'science push' to 'policy pull'. In *Communicating science in social contexts* (pp. 201-226). Springer Netherlands.
- Bierschenk, T., Chauveau, J. P., & de Sardan, J. O. (2000). Introduction: Les courtiers entre développement et État. *Courtiers en développement. Les villages africains en quête de projets*, Khartala, 5-42.
- Bitard M. (2003). *Normes sociales et inégalités*. In *La puissance des normes*. pp. 21-35, Editions L'Harmattan.
- Blanc, G. (2013). *Les territoires des parcs nationaux (Canada, Ethiopie, France): logiques identitaires, patrimoniales et nationales*. Thèse de doctorat, université du Québec Trois Rivières – Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
- Blanc, J. (2014). La difficile «naturalisation» du causse Méjean. Logiques de participation et dynamiques d'appropriation des enjeux de gestion de la biodiversité dans le Parc national des Cévennes (France). *Revue d'ethnoécologie*, (6).
- Blandin, P. (2009). *De la protection de la nature au pilotage de la biodiversité*. Quae, Versailles.
- Blatgé, M. (2014). Objectiver sa position à la sortie du terrain: l'exemple d'une enquête parmi les déficients visuels. *Revue ¿ Interrogations ?*, 18.
- Blondiaux, L. (2001). Démocratie locale et participation citoyenne: la promesse et le piège. *Mouvements*, (5), 44-51.
- Blondiaux, L., & Fourniau, J. M. (2011). Un bilan des recherches sur la participation du public en démocratie: beaucoup de bruit pour rien?. *Participations*, (1), 8-35.
- Blondiaux, L., & Sintomer, Y. (2002). L'impératif délibératif. *Politix*, 15(57), 17-35.
- Boix Mansilla, V., Lamont, M., & Sato, K. (2016). Shared cognitive–emotional–interactional platforms: markers and conditions for successful interdisciplinary collaborations. *Science, Technology, & Human Values*, 41(4), 571-612.
- Boltanski, L. (1973). L'espace positionnel. Multiplicité des positions institutionnelles et habitus de classe. *Revue française de sociologie*, 3-26.
- Boltanski, L., & Chiapello, E. (1999). *Le nouvel esprit du capitalisme* (Vol. 10). Paris, Gallimard.
- Boltanski, L., & Thévenot, L. (1991), *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard.
- Bonneuil, C. (2004). Les transformations des rapports entre sciences et société en France depuis la Seconde Guerre mondiale: un essai de synthèse, in: *Actes du colloque Sciences, médias et société, Lyon, ENS-LSH*, pp. 15–40.

- Bonneuil, C. (2006). Cultures épistémiques et engagement public des chercheurs dans la controverse OGM. *Natures Sciences Sociétés*, 14(3), 257-268.
- Bonneuil, C., & Demeulenaere, E. (2007). Une génétique de pair à pair? L'émergence de la sélection participative. In *Les sciences citoyennes. Vigilance collective et rapport entre profane et scientifique dans les sciences naturalistes*. Edition de l'Aube, 122-147.
- Bonneuil, C., & Joly, P.-B. (2013). *Sciences, techniques et société*. La Découverte.
- Bonneval L. (2008). Les agents immobiliers, place et rôle des intermédiaires sur le marché du logement dans l'agglomération lyonnaise (1990-2006). Thèse de doctorat, Université de Lyon 2.
- Bonnin M. & Rodary E. (2008), Gouvernance et connectivité écologique, Vers une responsabilité partagée de la conservation de la nature in Eberhard C. (ed), Traduire nos responsabilités planétaires. Recomposer nos paysages juridiques, Bruylant, Bruxelles Belgique, p.567-582.
- Bormann, B. T., Martin, J. R., Wagner, F. H., Wood, G., Alegria, J., Cunningham, P. G., ... & Henshaw, J. (1999). Adaptive management. *Ecological stewardship: A common reference for ecosystem management*, 3, 505-534.
- Borraz, O. (2008). *Les politiques du risque*. Paris, Presses de Sciences Po.
- Boudes, P. (2006). Les démarches des sociologies francophones de l'environnement: comment faire science avec la problématique environnementale?. *VertigO-la revue électronique en sciences de l'environnement*, 7(2).
- Boudouresque C.-F., Barcelo A., Harmelin J.-G., Martin G., Maurer C., Médail F., Sellier G., Viviani R.-A., (2013). « The Scientific Council of a national park, the Port-Cros National Park: 50 years of conservation culture. », *Sci. Rep. Port-Cros natl. Park*, 27.
- Bouisset, C., & Degrémont, I. (2013). La patrimonialisation de la nature : un processus en renouvellement. *L'Espace géographique*, Tome 42(3), pp. 193–199.
- Boulangeat, I., Georges, D., Dentant, C., Bonet, R., Van Es, J., Abdulhak, S., ... & Thuiller, W. (2014). Anticipating the spatio-temporal response of plant diversity and vegetation structure to climate and land use change in a protected area. *Ecography*, 37(12), 1230-1239.
- Bourdieu, P. (1976). Le champ scientifique. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2(2), 88-104.
- Bourdieu, P. (1980). Le capital social. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 31(1), pp. 2–3.
- Bourdieu, P. (1989). Social space and symbolic power. *Sociological theory*, 7(1), 14-25.
- Bourdieu, P. (2001). *Masculine domination*. Stanford University Press.
- Boussard, V. (2008). *Sociologie de la gestion*. Les faiseurs de performance, Paris, Belin.
- Boutang, Y. M. (2008). *La société pollen, nouvelle économie politique à l'ère du capitalisme cognitif*. Paris, Hachette
- Boutaud, J. J., & Bonescu, M. (2008). La convivialité en entreprise. *Topique et topographie d'une forme sensible. Médiation et Information*, 29, 141-151.
- Boy, D., Brugidou, M., Halpern, C., & Lascoumes, P. (2012). *Le Grenelle de l'environnement: Acteurs, discours, effets*. Paris, Armand Colin.
- Boy, L. (1999). La nature juridique du principe de précaution. *Nature Sciences Sociétés*, 7(3), 5–11.

- Braconnier, C. (2012). À plusieurs voix. Ce que les entretiens collectifs in situ peuvent apporter à la sociologie des votes. *Revue française de sociologie*, 53(1), 61–93.
- Brayer, L. (2013). Filmer l'ambiance urbaine: Les dispositifs vidéographiques à l'œuvre chez William H. Whyte dans La vie sociale des petits espaces urbains. *Ambiances. Environnement sensible, architecture et espace urbain*.
- Breviglieri, M., & Gaudet, S. (2014). La participation sociale et politique au quotidien, dossier spécial de la revue. *Lien social et Politiques*, 71.
- Brown, J. S., & Duguid, P. (2001). Knowledge and organization: A social-practice perspective. *Organization science*, 12(2), 198-213.
- Brown, K. S. (2000). A new breed of scientist-advocate emerges. *Science*, 287(5456), 1192–1195.
- Brown, P. (1992), « Popular Epidemiology and Toxic Waste Contamination : Lay and Professional Ways of Knowing », *Journal of Health and Social Behavior*, 33 (3), 267-281.
- Brun, E., Betsch, J. M., Blandin, P., Humbert, G., Lefeuvre, J. C., & Marinval, M. C. (2007). Postures des scientifiques et interdisciplinarité dans le champ de l'environnement. *Natures Sciences Sociétés*, 15(2), 177-185.
- Bruner, A. G., Gullison, R. E., Rice, R. E., & Da Fonseca, G. A. (2001). Effectiveness of parks in protecting tropical biodiversity. *Science*, 291(5501), 125-128.
- Bryon-Portet, C. (2010). Sciences humaines, sciences exactes: antinomie ou complémentarité?. *Communication*, 28(1).
- Buire, C. (2011). À travers pratiques citadines et tactiques citoyennes, la production du droit à la ville au Cap (Afrique du Sud). Thèse de doctorat, Université Paris X-Nanterre.
- Burnel, P. (2011). Impliquer un Conseil scientifique dans les décisions de demain. *La Lettre de l'OCIM. Musées, Patrimoine et Culture scientifiques et techniques*, (135), 13-18.
- Burret, A. (2017). *Etude de la configuration en Tiers-Lieu: la repolitisation par le service*. Thèse de doctorat, Université de Lyon.
- Busquet, M. B. (2006). Des stratégies intégrées durables: savoir écologique traditionnel et gestion adaptative des espaces et des ressources. *VertigO-la revue électronique en sciences de l'environnement*, 7(2).
- Butchart, S. H., Walpole, M., Collen, B., Van Strien, A., Scharlemann, J. P., Almond, R. E., et al. (2010). Global biodiversity: indicators of recent declines. *Science*, 328(5982), pp. 1164–1168.
- Butler, J. (1990). Gender trouble, feminist theory, and psychoanalytic discourse. *Feminism/postmodernism*, 327.
- Cabantous, L., & Gond, J. P. (2011). Rational decision making as performative praxis: Explaining rationality's Éternel Retour. *Organization science*, 22(3), 573-586
- Cabantous, L., & Gond, J. P. (2015). The resistible rise of Bayesian thinking in management: Historical lessons from Decision Analysis. *Journal of Management*, 41(2), 441-470.
- Cadiou, S. (2006). Savoirs et action publique : un mariage de raison ? *Horizons stratégiques*, (1), pp. 112–124.
- Callon, M. (1986). Éléments pour une sociologie de la traduction: la domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc. *L'Année sociologique (1940/1948)*, pp. 169–208.
- Callon, M. (1989). *La science et ses réseaux: genèse et circulation des faits scientifiques*. Éditions La Découverte.

- Callon, M. (1991). Réseaux technico-économiques et irréversibilités. In *Figures de l'irréversibilité en économie*, Paris, Ed. De L'Ecole des Etudes en Sciences, 195-230.
- Callon, M. (1998). Des différentes formes de démocratie technique, in: *Annales des mines*, pp. 63–73. Série trimestrielle.
- Callon, M. (2006). Sociologie de l'acteur réseau, in: *Sociologie de la traduction. Textes fondateurs*, pp. 267–276. Presses de l'Ecole des Mines.
- Callon, M., & Law, J. (1997). L'irruption des non-humains dans les sciences humaines: quelques leçons tirées de la sociologie des sciences et des techniques, in: *Les limites de la rationalité. Tome 2*, pp. 99–118. La Découverte.
- Callon, M., & Rip, A. (1991). Forums hybrides et négociations des normes socio-techniques dans le domaine de l'environnement. La fin des experts et l'irrésistible ascension de l'expertise. *Environnement, science et politique. Les experts sont formels, 1*, pp. 227–238.
- Callon, M., Lacoumes, P., Barthe, Y. (2001). *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*. Seuil, Paris.
- Campigotto, M., Dobbels, R., & Mescoli, E. (2017). Éditorial. La pratique du terrain «chez soi». Entre familiarité, altérité et engagement. revue *Émulations*.
- Cappelletti, L. (2009, May). La Recherche-Intervention: une réponse au besoin d'evidence-based management en contrôle de gestion?. In *La place de la dimension européenne dans la Comptabilité Contrôle Audit* Strasbourg, France.
- Carlson, B. Z., Corona, M. C., Dentant, C., Bonet, R., Thuiller, W., & Choler, P. (2017). Observed long-term greening of alpine vegetation—a case study in the French Alps. *Environmental Research Letters*, 12(11), 114006.
- Carr, A., & Wilkinson, R. (2005). Beyond participation: Boundary organizations as a new space for farmers and scientists to interact. *Society and Natural Resources*, 18(3), 255-265.
- Carrel, M. (2013). La gouvernance est-elle démocratique? Les enjeux de la participation citoyenne. *Informations sociales*, (5), 144-151.
- Cash, D. W., Clark, W. C., Alcock, F., Dickson, N. M., Eckley, N., Guston, D. H., ... & Mitchell, R. B. (2003). Knowledge systems for sustainable development. *Proceedings of the national academy of sciences*, 100(14), 8086-8091.
- Cash, D., Clark, W. C., Alcock, F., Dickson, N. M., Eckley, N., & Jäger, J. (2002). Saliency, credibility, legitimacy and boundaries: linking research, assessment and decision making.
- Castree, N. (2008a). Neoliberalising nature: processes, effects, and evaluations. *Environment and planning. A*, 40(1), p. 153.
- Castree, N. (2008b). Neoliberalising nature: the logics of deregulation and reregulation. *Environment and planning A*, 40(1), pp. 131–152.
- Caudron, A., Vigier, L., & Champigneulle, A. (2012). Developing collaborative research to improve effectiveness in biodiversity conservation practice. *Journal of Applied Ecology*, 49(4), 753-757
- Céfaï, D. (2009). Les politiques de l'enquête (II): Vers une anthropologie critique. *La Vie des idées*, 18.
- Céfaï, D. (2010). *L'engagement ethnographique*. Paris, Editions de l'EHESS.

- Cefai, D., Bidet, A., Stavo-Debaugue, J., Frega, R., Hennion, A., & Terzi, C. (2015). Introduction du Dossier «Pragmatisme et sciences sociales : explorations, enquêtes, expérimentations». *SociologieS*. Retrieved August 6, 2017, from <https://sociologies.revues.org/4915>
- Cefai, D., Carrel, M., Talpin, J., Eliasoph, N., & Lichterman, P. (2012). Ethnographies de la participation. *Participations*, (3), 7-48.
- CES PACA (Conseil économique et social de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur). (2010). Pour une expertise scientifique dans la gestion des espaces protégés. Rapport.
- Cesaro, P. (2012). Éléments de méthode pour la réalisation d'un film de recherche. *Journal des anthropologues*, (3), 261-280.
- Cetina, K. K. (2008). Objectual practice. Knowledge as social order: Rethinking the sociology of Barry Barnes, 83.
- Chamboredon, H., Pavis, F., Surdez, M., & Willemez, L. (1994). S'imposer aux imposants. A propos de quelques obstacles rencontrés par des sociologues débutants dans la pratique et l'usage de l'entretien. *Genèses*, 16(1), pp. 114-132.
- Chamboredon, J.C. & Méjean, A. (1985). Récits de voyage et perception du territoire : la Provence, XVIII<sup>e</sup> siècle-XX<sup>e</sup> siècle. *Territoires*, n° 2 : 1-105.
- Chape, S., Harrison, J., Spalding, M., & Lysenko, I. (2005). Measuring the extent and effectiveness of protected areas as an indicator for meeting global biodiversity targets. *Philosophical Transactions of the Royal Society of London B: Biological Sciences*, 360(1454), pp. 443-455.
- Chapelain, B. (2017). La participation dans les écritures créatives en réseaux : de la réception à la production. *Le français aujourd'hui*, (196), pp. 45-56.
- Charles, L. & Kalaora, B. (2007). De la protection de la nature au développement durable : vers un nouveau cadre de savoir et d'action ?. *Espaces et sociétés*, 130,(3), 121-133.
- Chartier, D., & Ollitrault, S. (2005). Les ONG d'environnement dans un système international en mutation: des objets non identifiés. In : *Représenter la nature? ONG et biodiversité*, IRD Editions , 21-58.
- Charue-Duboc, F., & Gastaldi, L. (2016). *Ralph Katz-Gatekeepers, performance des équipes projets et carrières en R&D*. Éditions EMS.
- Charvolin, F. (1997). L'invention du domaine de l'environnement. Au tournant de l'année 1970 en France. *Strates. Matériaux pour la recherche en sciences sociales*, (9).
- Charvolin, F. (2003). *L'invention de l'environnement en France: chroniques anthropologiques d'une institutionnalisation*. Paris, La Découverte.
- Charvolin, F. (2012). L'affaire de la Vanoise et son analyste. *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 113(1), pp. 82-93.
- Charvolin, F., Micoud, A., & Nyhart, L. K. (2007). *Des sciences citoyennes? La question de l'amateur dans les sciences naturalistes*. La Tour d'Aigues.
- Chazel, F. (1999), "Normes", in A. Akoun et P. Ansart, Dictionnaire de Sociologie, Le Robert, Seuil.
- Chenet, M., Simoes, L., & Laurent, Q. (2011). Pratique et enseignement de l'audiovisuel en géographie. *EchoGéo*, (18).



- Chevalier, J. (2010). *Définition des objectifs de gestion du patrimoine naturel en France : quel cadre théorique pour quelles modalités ?* Thèse pour l'obtention du grade de Docteur de l'Université de technologie de Troyes
- Chevalier, Y., Constantin de Chanay, H. & Gardelle, L. (2017). Bases linguistiques de l'émancipation : système anglais, système français. *Mots. Les langages du politique*, 113,(1), 9-36.
- Christin O. (2010). *Dictionnaire des concepts nomades en Sciences Humaines*. Paris, Métailié.
- Clairat, J. (2008). Comment regarder l'expertise? Esquisse et limites d'une cartographie des formes de savoir sur l'expertise. *Communication pour le colloque de Rennes (12-13 mars 2008) : « L'expertise comme objet flou ?*
- Clairat, J. (non daté) *Le gouvernement des économistes ? L'institutionnalisation de l'économie politique comme science de gouvernement : sociogenèses, pratiques et usages du Conseil d'Analyse Economique, 1997-2007*. Thèse en cours.
- Clark, W. C., Tomich, T. P., Van Noordwijk, M., Guston, D., Catacutan, D., Dickson, N. M., & McNie, E. (2011). Boundary work for sustainable development: natural resource management at the Consultative Group on International Agricultural Research (CGIAR). *Proceedings of the National Academy of Sciences*, 113(17), 4615-4622.
- Clarke, A. E. (2007). *Social Worlds*. Blackwell Encyclopedia of Sociology. G. Ritzer. Blackwell Reference Online
- Clarke, A.E. (2005). *Situational Analysis. Grounded Theory. After the postmodern turn*. University of California, San Francisco, Sage Publications.
- Cockburn, J., Rouget, M., Slotow, R., Roberts, D., Boon, R., Douwes, E., ... & Mutanga, O. (2016). How to build science-action partnerships for local land-use planning and management: lessons from Durban, South Africa. *Ecology and Society*, 21(1).
- Cohen, A. (2012). Rescaling environmental governance: watersheds as boundary objects at the intersection of science, neoliberalism, and participation. *Environment and Planning A*, 44(9), 2207-2224.
- Colleyn, J. P. (1993). *Le regard documentaire*. Centre Georges Pompidou.
- Collignon, B. (2010). L'éthique et le terrain. *L'Information géographique*, vol. 74,(1), 63-83.
- Collignon, B. (2012). Recherches en écriture. Explorations en films documentaires, in: Collignon, B., *Mémoire d'Habilitation à Diriger des Recherches*. Université Paris-Diderot, Paris, pp. 49–66.
- Collins, H. (2004). Interactional expertise as a third kind of knowledge. *Phenomenology and the Cognitive Sciences*, 3(2), 125-143.
- Collins, H. M., & Evans, R. (2002). The third wave of science studies: Studies of expertise and experience. *Social studies of science*, 32(2), 235-296.
- Collins, H., & Evans, R. (2008). *Rethinking expertise*. University of Chicago Press.
- Collins, S. L., Carpenter, S. R., Swinton, S. M., Orenstein, D. E., Childers, D. L., Gragson, T. L., et al. (2011). An integrated conceptual framework for long-term social–ecological research. *Frontiers in Ecology and the Environment*, 9(6), pp. 351–357.
- Colwell, R., S. Avery, J. Berger, G.E. Davis, H. Hamilton, T. Lovejoy, S. Malcom, A. McMullen, M.J. Novacek, R.J. Roberts, R. Tapia & G. Machlis. (2014). Revisiting Leopold: Resource stewardship in the national parks. *Parks* 20.2.

- Cook, C. N., & Sgrò, C. M. (2016). Aligning science and policy to achieve evolutionarily enlightened conservation management. *Conservation Biology*.
- Cook, C. N., Mascia, M. B., Schwartz, M. W., Possingham, H. P., & Fuller, R. A. (2013). Achieving conservation science that bridges the knowledge–action boundary. *Conservation Biology*, 27(4), 669-678.
- Cook, S. D., & Brown, J. S. (1999). Bridging epistemologies: The generative dance between organizational knowledge and organizational knowing. *Organization science*, 10(4), 381-400.
- Coreau, A., Nowak, C., & Mermet, L. (2013). L'expertise pour les politiques nationales de biodiversité en France : quelles stratégies face aux mutations en cours ? *Revue en ligne VertigO*, 13(2).
- Cormier-Salem, M. C. (2002). *Patrimonialiser la nature tropicale: dynamiques locales, enjeux internationaux*. IRD Editions.
- Cormier-Salem, M. C. (2006). Vers de nouveaux territoires de la conservation. Exemple des littoraux ouest-africains. *Annales de géographie*, 5, 597-617.
- Cosson, A. (2014). *Réformateurs au quotidien: approche sociologique du travail de réforme dans la mise en œuvre d'une nouvelle loi sur les parcs nationaux*. Thèse de doctorat, Paris, Institut d'études politiques.
- Cosson, A. (2015). *Enquête sur les conseils scientifiques d'espaces protégés de Rhône-Alpes. Le parc naturel régional de la Chartreuse*. IRSTEA, LabEx ITEM.
- Coutellec, L. (2015). *La science au pluriel. Essai d'épistémologie pour des sciences impliquées*. Versailles, Quae.
- Couvet, D. (2015). *Ecologie, Biodiversité : pertinence de la notion de socio-écosystème*. MNHN.
- Crettaz von Roten, F., & Moeschler, O. (2010). Les relations entre les scientifiques et la société. *Sociologie*, 1 (1).
- Crona, B. I., & Parker, J. N. (2011). Network determinants of knowledge utilization: preliminary lessons from a boundary organization. *Science Communication*, 33(4), 448-471.
- Crona, B., & Parker, J. (2012). Learning in support of governance: theories, methods, and a framework to assess how bridging organizations contribute to adaptive resource governance. *Ecology and Society*, 17(1).
- Cross, R., & Prusak, L. (2002). The people who make organizations go—or stop. *Harvard business review* 80(6):104-12, 106
- Crozier, M., & Friedberg, E. (1977). *L'acteur et le système*. Paris, Editions du Seuil.
- Cundill, G., Roux, D., & Parker, J. (2015). Nurturing communities of practice for transdisciplinary research. *Ecology and Society*, 20(2).
- D'Amour, D. (2001). *Collaboration entre les infirmières et les médecins de famille. Pourquoi et dans quelles conditions ?* [http://www.medsp.umontreal.ca/ruptures/pdf/articles/rup081\\_136.pdf](http://www.medsp.umontreal.ca/ruptures/pdf/articles/rup081_136.pdf)
- Dadoy, M. (1989). Le retour au métier. *Revue française des affaires sociales*, 4, 69-102.
- Dahan, A., & Mangematin, V. (2010). Recherche, ou temps perdu? Vers une intégration des tâches administratives au métier d'enseignant-chercheur, in: *Annales des Mines-Gérer et comprendre*, pp. 14–24. ESKA.
- Daniel, F. J. (2010). La «gestionnarisation» des politiques de protection de la nature aux Pays-Bas. *Politix*, (3), pp. 157-177.

- Darbellay, F. (2012). *La circulation des savoirs. Interdisciplinarité, concepts nomades, analogies, métaphores*. Peter Lang.
- Dauvin, J. C. (2011). Perception sectorielle face à la nécessité d'une vision globale et partagée de l'estuaire de la Seine. *VertigO-la revue électronique en sciences de l'environnement*, 10.
- De Certeau, M. (1990). *L'invention du quotidien. Arts de faire*, Paris, Gallimard.
- De Gaulejac, V. (2005). *La société malade de la gestion: idéologie gestionnaire, pouvoir managérial et harcèlement social*. Paris: Seuil.
- De Laet, M. (2002). Patents, knowledge, and technology transfer: On the politics of positioning and place. In *Research in science and technology studies: Knowledge and technology transfer*, Oxford, Elsevier, 213-237.
- De Munck, J. (2001). Prendre au sérieux les négociations. *Négociations*, 1 (1), 5-11.
- De Sardan, J.-P. Olivier (1995). La politique du terrain. *Enquête. Archives de la revue Enquête*, (1), pp. 71–109.
- Dearden, P., Bennett, M., & Johnston, J. (2005). Trends in global protected area governance, 1992-2002. *Environmental management*, 36(1), pp. 89-100.
- Debonneville, J. (2017). La « sortie de terrain » à l'épreuve de l'ethnographie multi-site. Repenser la territorialité et la temporalité de l'enquête au regard du désengagement ethnographique. *SociologieS*.
- Debure, Antoine. (2012) *Crédibiliser pour expertiser: le Codex Alimentarius et les comités d'experts FAO-OMS dans la production réglementaire internationale de sécurité sanitaire des aliments*. Thèse de doctorat. Paris, EHESS.
- Delanty, G. (2003). Citizenship as a learning process: disciplinary citizenship versus cultural citizenship. *Int. of Lifelong Education*, 22(6), 597-605.
- Delclaux, J. (2013). *Les Conseils scientifiques et la gouvernance des parcs nationaux français. L'exemple du parc national de Port-Cros*. AgroParisTech, CEFÉ, PNF.
- Delclaux, J., Besnard, A., & Mathevet, R. (2015). Être Conseiller scientifique : qui, comment, pourquoi ? L'exemple du Parc national de Port-Cros (Provence, Méditerranée). *Sci. Rep. Port-Cros natl. Park*, 29, pp. 249–254.
- Deldrève, V. (2011). Concertation et reconnaissance du « local » à l'aune des inégalités environnementales La création du Parc national des Calanques. *Dicopart*.
- Deldrève, V., & Candau, J. (2014). Produire des inégalités environnementales justes?. *Sociologie*, 5(3), 255-269.
- Deldrève, V., & Hérat, A. (2012). Des inégalités garantes de la protection des Calanques?: Un parc national dans l'agglomération marseillaise. *[VertigO] La revue électronique en sciences de l'environnement*, 12(2).
- Déloye, Y., Ihl, O., & Joignant, A. (2013). Gouverner par la science. *Grenoble, PUG*.
- Delvaux, B., & Schoenaers, F. (2012). Knowledge, local actors and public action. *Policy and Society*, 31(2), 105-117.
- Demailly, L. (2008). *Politiques de la relation: approche sociologique des métiers et activités professionnelles relationnelles*. Presses Univ. Septentrion.
- Demazière, D. (2008). L'entretien biographique comme interaction négociations, contre-interprétations, ajustements de sens. *Langage et société*, (123), pp. 15–35.

- Demazière, D. (2012). L'entretien de recherche et ses conditions de réalisation. Variété des sujets enquêtés et des objets de l'enquête. *Sur le journalisme*, 1(1), 1-1.
- Demazière, D. (2013). Typologie et description. À propos de l'intelligibilité des expériences vécues. *Sociologie*, 4(3), 333-347.
- Demazière, D. (2016). Les négociations implicites de la division du travail. Le cas des élus régionaux. *Négociations*, (1), 39-53.
- Demazière D., & Gadéa C. (2009), *Sociologie des groupes professionnels, Acquis récents et nouveaux défis*, Paris, La Découverte.
- Demazière, D., Horn, F., & Zune, M. (2011). Ethnographie de terrain et relation d'enquête. Observer les «communautés» de logiciels libres. *Sociologie*, 2(2), pp. 165–183.
- Denayer, D. (2013) *Produire des connaissances, prendre soin, vivre avec et rendre compte. Une analyse comparée des compétences des acteurs de la conservation de la faune*. Thèse de doctorat. Université de Liège, Liège, Belgique.
- Denayer, D. (2014) *Le comité scientifique des réserves naturelles de Haute-Savoie entre science et gestion*. Rapport du LabEx ITEM.
- Denayer, D., & Collard, D. (2014). Ce que gérer la faune implique: une approche par la théorie de l'acteur-réseau—cas de la conservation de l'ours brun dans les Pyrénées françaises. In *Annales des Mines-Gérer et comprendre* (No. 4, pp. 78-88). ESKA.
- Denayer, D., Mougenot, C., & Collard, D. (2016). Sur les pas des hommes qui ont vu l'ours. La conservation de la faune sauvage, un travail réel. *Natures Sciences Sociétés*, 24(1), 15-23.
- Depraz, S. (2008). *Géographie des espaces naturels protégés*. Paris, Armand Colin.
- Depraz, S. (2013). Protéger, préserver ou conserver la nature ? », *notion à la une de Géoconfluences*.
- Derberz, F. (2018). D'un maïs, l'autre. A paraître.
- Desage, F., & Guéranger, D. (2011). *La politique confisquée: sociologie des réformes et des institutions intercommunales*. Editions du croquant.
- Deschamps, J. C., & Moliner, P. (2008). *L'identité en psychologie sociale: Des processus identitaires aux représentations sociales*. Paris, Armand Colin.
- Deschamps, S., & Demeulenaere, É. (2015). L'Observatoire Agricole de la Biodiversité. Vers un ré-ancrage des pratiques dans leur milieu. *Études rurales*, (195), 109-126.
- Descola, P. (2002). *L'anthropologie de la nature*. *Annales. Histoire, Sciences Sociales* vol.57 n°1, p. 9-25.
- Descola, P. (2005). *Par-delà nature et culture*. Paris, Gallimard.
- Descola, P. (2010). *Diversité des natures, diversité des cultures*. Paris, Bayard, Les petites conférences.
- Despret, V. (2010). L'effet sans nom. Billet de blog <http://www.vincianedespret.be/2010/04/leffet-sans-nom/>
- Desrosières, A. (1993). *La politique des grands nombres: histoire de la raison statistique*. Paris, La Découverte.

- Deverre, C., Fortier, A., Alphandéry, P., & Lefebvre, C. (2007). Les " scènes locales " de la biodiversité: la construction du réseau Natura 2000, en France. *INRA sciences sociales*.
- Dézé, A. (2007). Justifier l'injustifiable. Fondements, place et fonction du discours scientifique dans la propagande xénophobe du Front National. In *Discours savants, discours militants: mélange des genres*. Editions L'Harmattan.
- Dézé, A. (2012). *Le Front national: à la conquête du pouvoir?*. Paris, Armand Colin.
- Divay, S., & Oriane, J. F. (2010). L'essor des métiers du conseil: dynamiques et tensions. Introduction au dossier sur les métiers du conseil. *SociologieS*.
- Dobremez, L., Della-Vedova, M., & Legeard, J. P. (2013). Les alpages sentinelles. *Espaces naturels*, 41, 36-37.
- Dobremez, L., Nettié, B., Legeard, J. P., Caraguel, B., Garde, L., Vieux, S., ... & Della-Vedova, M. (2014). Les alpages sentinelles. Un dispositif original pour une nouvelle forme de gouvernance partagée face aux enjeux climatiques. *Journal of Alpine Research | Revue de géographie alpine*, (102-2).
- Dodier N. (2001). La nouvelle donne "technique" de la sociologie du travail. In *Sociologies du travail : 40 ans après*, Paris, Elsevier, p. 295-307.
- Dodier, N. (1995). *Les hommes et les machines: la conscience collective dans les sociétés technicisées*. Editions Métailié.
- Dodier, N., & Baszanger, I. (1997). Totalisation et altérité dans l'enquête ethnographique. *Revue française de sociologie*, 38(1), pp. 37-66.
- Douillet, A. C., & de Maillard, J. (2008). Le magistrat, le maire et la sécurité publique: action publique partenariale et dynamiques professionnelles. *Revue française de sociologie*, 49(4), 793-818.
- Drouet, J. (2014). *La "performance contée" à l'épreuve des technologies audiovisuelles : des passerelles culturelles et sociales en images et en sons*. Thèse de doctorat, Université Lyon II.
- Drouin, J.M. (1991). *L'écologie et son histoire*. Paris, Flammarion.
- Dubar, C. (2000). *La crise des identités. L'interprétation d'une mutation*. Paris, Presses universitaires de France 239 p.
- Dudley, N. (2008). *Guidelines for applying protected area management categories*. IUCN, Gland, Switzerland
- Dumoulin L. (2007). *L'expert dans la justice – de la genèse d'une figure à ses usages*, Paris, Economica.
- Dumoulin, L., La Branche, S., Robert, C., & Warin, P. (2005). *Le recours aux experts. Raisons et usages politiques*. Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble.
- Dupont C. (1994). *La négociation : conduite, théorie, applications*. Paris, Dalloz.
- Dupray A. & Sulzer E. (2015). Protocoles d'enquêtes associant démarches quantitatives et qualitatives : séquençage ou intégration. Céreq Marseille, collection Relief n° 23, série Rapports du Céreq.
- Dupre, L., & Micoud, A. (2007). Savoirs publics sur la nature et politiques publiques de l'environnement: rôle et place des naturalistes amateurs et des professionnels. In *Des sciences citoyennes*, éditions de l'Aube, 219-232.
- Duran, P., & Thoenig, J. C. (1996). L'Etat et la gestion publique territoriale. *Revue française de science politique*, 580-623.

- Durand, C., & Pichon, A. (Eds.). (2003). *La puissance des normes*. Paris, Editions L'Harmattan.
- Durand, J. P., & Sebag, J. (2015). La sociologie filmique: écrire la sociologie par le cinéma?. *L'Année sociologique*, 65(1), 71-96.
- Eden, S. (2016). Public participation in environmental policy: considering scientific, counter-scientific and non-scientific contributions. *Public understanding of science*.
- Eisikovits, Z., & Koren, C. (2010). Approaches to and outcomes of dyadic interview analysis. *Qualitative Health Research*, 20(12), 1642-1655.
- Eliasoph, N. (2003). Publics fragiles. Une ethnographie de la citoyenneté dans la vie associative. *Les sens du public*, Paris, PUF, 225-268.
- Eliasoph, N. (2010). *L'évitement du politique*. Economica, Paris.
- Emerit, A. (2007). *Les aires protégées gérées. Zonage de l'espace et différenciation des rôles des acteurs conditions d'une gestion intégrée des territoires. Le rôle des équipes des espaces protégés alpins dans la gestion du retour du loup et dans la conservation du tétras-lyre*. Sciences de l'environnement, ENGREF AgroParisTech, Paris.
- Ernwein, M. (2015). *Jardiner la ville néolibérale: la fabrique urbaine de la nature*. Thèse de doctorat, Université de Genève.
- Esman, S., Nimis, J. L., & Molinier, P. (2009). Problématiques éthiques liées à une organisation inadéquate du care entre infirmières et aides-soignantes dans un service de gériatrie. *Éthique & santé*, 6 (1), pp. 37-42.
- Estades, J., & Rémy, E. (2003). *L'expertise en pratique. Les risques liés à la vache folle et aux rayonnements ionisants*. Paris, L'Harmattan. Collection «Risques Collectifs et Situations de Crise. 249 pages.
- Evans R. (2005), Introduction. Demarcation Socialized: Constructing Boundaries and Recognizing Difference, *Science, Technology and Human Values* 30 (1), pp. 3-16.
- Eyal G. (2013). Spaces Between Fields. In : *Bourdieu and Historical Analysis*, Durham, Duke University Press, p. 158-182.
- Farrell, M. P. (2003). *Collaborative circles: Friendship dynamics and creative work*. Chicago, University of Chicago Press.
- Fassin, D. (2013). *Quand les corps se souviennent: expériences et politiques du sida en Afrique du Sud*. Paris, La Découverte.
- Fassin, D., & Bensa, A. (2008). Les politiques de l'enquête. Epreuves ethnographiques. *Lectures, Les livres*.
- Favret-Saada, J. (1977). *Les mots, la mort, les sorts*. Paris, Gallimard.
- Febvre, L. (1962). Frontière: le mot et la notion. *Pour une histoire à part entière*, 11-24.
- Felli, R. (2014). Adaptation et résilience: critique de la nouvelle éthique de la politique environnementale internationale. *Éthique publique. Revue internationale d'éthique sociétale et gouvernementale*, 16(1).
- Femenias, D., & Sirost, O. (2011). Fleuves, estuaires, cours d'eau: représentations et pratiques. *Vertigo-la revue électronique en sciences de l'environnement*, (Hors-série 10).
- Fillieule O. (2005). *Le désengagement militant*. Paris, Belin.

- Fillieule, O., Blanchard, P., Agrikoliansky, E., Passy, F., Sommier, I., & Bandler, M. (2004). L'altermondialisation en réseaux. Trajectoires militantes, multipositionnalité et formes de l'engagement: les participants du contre-sommet du G8 d'Evian. *Politix*, (4), 13-48.
- Finnegan, D. A. (2008). The spatial turn: Geographical approaches in the history of science. *Journal of the History of Biology*, 41(2), 369-388.
- Fletcher, R. (2010). Neoliberal environmentalism: towards a poststructuralist political ecology of the conservation debate. *Conservation and society*, 8(3), p. 171.
- Fortier, A. (2005). Des savoirs locaux insaisissables? L'exemple de la tanderie aux grives en Ardenne. *Vertigo-la revue électronique en sciences de l'environnement*, 6(3).
- Fortier, A. (2014). Quand la concertation produit de l'évitement. La mise en œuvre de Natura 2000 en région Nord-Pas de Calais. *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*.
- Fortier, A., & Alphandéry, P. (2011). Les associations dans le processus de rationalisation des données naturalistes. *Natures Sciences Sociétés*, 19(1), 22-30.
- Fournier, P. (2006). Le sexe et l'âge de l'ethnologue: éclairants pour l'enquête, contraignants pour l'enquêteur. *Ethnographiques.org*.
- Frickel, S. (2004). Just science? Organizing scientist activism in the US environmental justice movement. *Science as culture*, 13(4), 449-469.
- Friedmann, D. (2006). Le film, l'écrit et la recherche. *Communications*, 80(1), 5-18.
- Frioux, S., & Lemire, V. (2012). Pour une histoire politique de l'environnement au 20e siècle. *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, (1), 3-12.
- Fritsch, P. (1985). Situations d'expertise et « expert-système », 33 p., *Situations d'expertise et socialisation des savoirs*, Actes de la table ronde CRESAL, Saint-Etienne 14-15 mars 1985, pp. 15-47.
- Fujimura, J. (1991). On methods, ontologies, and representation in the sociology of science: Where do we stand. *Social organization and social process: Essays in honor of Anselm Strauss*, 207-248.
- Funtowicz, S. O., & Ravetz, J. R. (1993). The emergence of post-normal science. In *Science, politics and morality* (pp. 85-123). Springer Netherlands.
- Gallant, S., Clerc, M., Gachoud, D., & Morin, D. (2011). Apprendre ensemble pour travailler ensemble: l'éducation interprofessionnelle, un mythe ou une réalité?. *Recherche en soins infirmiers*, (3), 40-46.
- Gandolfi, P. (2001). I migranti marocchini e la cultura berbera nel contesto della migrazione transnazionale. *La Ricerca Folklorica*, 39-51.
- Ganne, B. (2013). La sociologie au risque du film: une autre façon de chercher, une autre façon de documenter. *Ethnographiques.org*,
- Garfinkel, H., (2007). *Recherches en ethnométhodologie*. Presses universitaires de France.
- Gasc, G. (2013). *La préservation des zones humides, les conséquences sociales de l'application d'une procédure à l'échelle locale - Le cas du bassin versant de l'Arve*. Mémoire de master 2, Université Lyon II.
- Gaudin J.P. (1999). Gouverner par contrat. L'action publique en question. Presses de Sciences Po, Paris, 233 p.

- Geertz, C. (1983). Local knowledge: fact and law in comparative perspective. *Local knowledge*.
- Gehin, J. P. (2013). Filmer le travail: un travail du sociologue?. *La nouvelle revue du travail*, (3).
- Géhin, J. P., & Stevens, H. (2012). *Images du travail, travail des images*. Presses universitaires de Rennes.
- Gellner, D. (2012). Uncomfortable Antinomies: Going Beyond Methodological Nationalism in Social and Cultural Anthropology. Amelina, A. (Ed.). *Beyond Methodological Nationalism: Research Methodologies for Cross-Border Studies*, New York: Routledge, 111–28.
- Gieryn, T. F. (1983). Boundary-work and the demarcation of science from non-science: Strains and interests in professional ideologies of scientists. *American sociological review*, 781-795
- Gieryn, T. F. (1999). *Cultural boundaries of science: Credibility on the line*. Chicago, University of Chicago Press.
- Giglio-Jacquemot, A., & Gehin, J. P. (2013). Filmer le travail: chercher, montrer, démontrer. *Ethnographiques.org*.
- Gilbert, N. (2009). Efforts to sustain biodiversity fall short: but the issue is gaining attention as nations prepare for next year's summit. *Nature*, 462(7271), 263-264.
- Gillet, A., & Tremblay, D. G. (2011). Conditions, dynamiques et analyses des partenariats de recherche. Comparaisons internationales. *SociologieS*.
- Gillet, A., & Tremblay, D. G. (2017). *Les recherches partenariales et collaboratives*. Québec, PUQ.
- Girola, C. M. (1996). Rencontrer des personnes sans abri. Une anthropologie réflexive. *Politix*, (2), pp. 87–98.
- Gisclard, M., Chantre, É., Cerf, M., & Guichard, L. (2015). Co-click'eau: une démarche d'intermédiation pour la construction d'une action collective locale?. *Natures Sciences Sociétés*, 23(1), 3-13.
- Godmer, L. (2015). Les élus régionaux: un personnel politique entre notabilisation, dénotabilisation et renotabilisation. *Histoire@ Politique*, (1), 131-144.
- Godmer, L., & Marrel, G. (2015). Professionnalisation et notabilisation: le travail politique quotidien d'une vice-présidente de région vu au travers de son agenda électronique. *Revue française d'administration publique*, (2), 451-469.
- Gold, S. J. (1989) Ethical issues in visual field work. In *Technology in sociology : practical applications in research and work*, London, Transaction Publishers, 99-109.
- Goffman, E. (1963). *Stigmates. Les usages sociaux des handicaps*, trad. de l'anglais par A. Kihm, Paris, Éd. de Minuit, 1989.
- Goffman, E. (1973). La mise en scène de la vie quotidienne. *Tome 1. La présentation de soi*. Paris, Minuit.
- Goffman, E. (1974). *Les Rites d'interaction*. Paris, Éditions de Minuit.
- Goffman, E. (1983). The interaction order: American Sociological Association, 1982 presidential address. *American sociological review*, 48(1), 1-17.
- Goffman E. (1991). *Les cadres de l'expérience*. Paris, Minuit.
- Gollac, S. (2006). Comment passer de l'ethnographie à l'analyse de données statistiques ? Une étude des stratégies immobilières familiales. *ethnographiques.org*.



- Gond P., Cabantous L., Empson L., Oswick C. (2016) Managing paradoxes at the research- practice interface: a boundary management framework. Working Paper, Cass Centre for Professional Service Firms
- Graffy, E. A. (2008). Meeting the Challenges of Policy-Relevant Science: Bridging Theory and Practice. *Public Administration Review*, 68(6), 1087-1100.
- Gramain A., Lacan, L., Weber F.& Wittwer J. (2005). Economie domestique et décisions familiales dans la prise en charge des personnes âgées dépendantes. De l'ethnographie à la formalisation microéconomique, *Revue économique*, (56-2) : 465-484.
- Grandjean A. (2017). Imaginer que les savants ou experts puissent prendre de “bonnes” décisions pour la collectivité est une naïveté dangereuse, *Négociations*, 2017/1 (n° 27), p. 23-36.
- Granjou, C. (2004). *La gestion des risques entre technique et politique. Comités d'experts et dispositifs de traçabilité à travers les exemples de la vache folle et des OGM*. Thèse de doctorat, Université René Descartes-Paris V.
- Granjou, C. (2013). *Micropolitiques de la biodiversité. Experts et professionnels de la nature*. Peter Lang.
- Granjou, C., & Barbier, M. (2004). Une nouvelle transparence dans la communication des savoirs et des incertitudes scientifiques? Le rôle des Agences. *Sciences, Médias et Société*, p. 227.
- Granjou, C., & Barbier, M. (2010). *Métamorphoses de l'expertise: Précaution et maladies à prions*. Editions Quae.
- Granjou, C., & Mauz, I. (2007). Un «impératif scientifique» pour l'action publique? Analyse d'une compétition pour l'expertise environnementale, Socio-logos. *Revue de l'association française de sociologie*, vol. 2.
- Granjou, C., & Mauz, I. (2011). L'équipement du travail de production de données en écologie. *Revue d'anthropologie des connaissances*, 5(2), 287-301.
- Granjou, C., Mauz, I., & Cosson, A. (2010a). Le recours aux savoirs dans l'action publique environnementale: un foisonnement expérimental. *Sciences de la société*, (79), 115-129.
- Granjou, C., Mauz, I., & Cosson, A. (2010b). Les travailleurs de la nature: une professionnalisation en tension. *SociologieS*.
- Granjou, C., Mauz, I., & Daccache, M. (2013). Les conditions de l'articulation entre recherche et expertise. *Revue d'anthropologie des connaissances*, 7(1), 67-86.
- Grasseni, C. (2004a). Skilled vision. An apprenticeship in breeding aesthetics. *Social Anthropology*, 12(1), 41-55.
- Grasseni, C. (2004b). Video and ethnographic knowledge. *Working images: Visual research and representation in ethnography*, 12.
- Grasseni, C. (2007). *Skilled visions: between apprenticeship and standards*. Berghahn Books.
- Groupe frontière. (2004). La frontière un objet spatial en mutation. [EspacesTemps.net](http://EspacesTemps.net)
- Guffanti, L. (2011). Le retour permanent: communiquer l'enquête en situation d'ethnographie réflexive. ¿ *Interrogations? Revue pluridisciplinaire de sciences humaines et sociales*, (13), pp. 70–88.
- Guillet, F., & Mermet, L. (2013). L'expertise, composante essentielle mais insuffisante des stratégies pour la biodiversité: le cas de la démoistation en Camargue (France). *VertigO-la revue électronique en sciences de l'environnement*, 13(2).

- Guston, D. (2000a). *Between Politics and Science: Assuring the integrity and productivity of research*. New York, Cambridge University Press
- Guston, D. (2000b). Retiring the social contract for science. *Issues in Science and Technology*, 16(4), 32-36.
- Guston, D. H. (1999). Stabilizing the boundary between US politics and science: The role of the Office of Technology Transfer as a boundary organization. *Social studies of science*, 29(1), 87-111.
- Guston, D. H. (2001). Boundary organizations in environmental policy and science: an introduction. *Science, Technology and Human Values*. 26, 399-408.
- Haas, A. (2014, May). Crowding at the frontier: knowledge brokers, gatekeepers, boundary spanners and marginal-intersecting individuals. In *XXIIIème conférence annuelle de l'Association Internationale de Management Stratégique-AIMS*.
- Habermas, J. (1997). Sur le droit et la démocratie. *Le Débat*, (5), 42-47.
- Hackett E. (2005). Essential tensions: identity, control and risk in research. *Social Studies of Science*. 35, pp. 787 – 826
- Hache, E. (2011). Ce à quoi nous tenons. Propositions pour une écologie pragmatique. *Les Empêcheurs de penser en rond*.
- Haicault, M. (2010). La méthodologie de l'image peut-elle être utile à la recherche en Sciences Sociales?. Document de travail.
- Hamman, P., & Méon, J. M. (2002). *Discours savants, discours militants: mélange des genres*. Editions L'Harmattan.
- Hansen, J., Holm, L., Frewer, L., Robinson, P., & Sandøe, P. (2003). Beyond the knowledge deficit: recent research into lay and expert attitudes to food risks. *Appetite*, 41(2), 111-121.
- Haraway, D. (1991). *Simians, cyborgs, and women. The Reinvention of Nature*. New-York, Routledge.
- Haraway, D. (2003). *The companion species manifesto: Dogs, people, and significant otherness* (Vol. 1). Chicago, Prickly Paradigm Press.
- Haraway, D. (2008). Otherworldly conversations, terran topics, local terms. *Material feminisms*, 3, p. 157.
- Harris, F., & Lyon, F. (2013). Transdisciplinary environmental research: Building trust across professional cultures. *Environmental Science & Policy*, 31, 109-119.
- Harris, M. (2001). *The rise of anthropological theory: A history of theories of culture*. AltaMira Press.
- Hennion, A. (2007). *La Passion musicale*, Paris, Métailié.
- Henry, E. (2011). Nouvelles dynamiques de savoirs et permanence des rapports de pouvoir. *Revue française de science politique*, 61(4), 707-726.
- Henry, E., Gilbert, C., Jouzel, J. & Marichalar, P. (2015). *Dictionnaire critique de l'expertise: Santé, travail, environnement*. Paris, Presses de Sciences Po.
- Héritier S. & Laslaz L. (2008). *Les parcs nationaux dans le monde. Protection, gestion et développement durable*. Paris, Ellipses Éditions Marketing.

- Herreros, G. (2002). Pour une sociologie d'intervention. *Paris, Érès*.
- Hessels, L. K., & Van Lente, H. (2008). Re-thinking new knowledge production: A literature review and a research agenda. *Research policy*, 37(4), pp. 740-760.
- Hessels, L. K., Van Lente, H., & Smits, R. (2009). In search of relevance: the changing contract between science and society. *Science and Public Policy*, 36(5), 387-401.
- Hilgartner, S. (2000). *Science on stage: Expert advice as public drama*. Stanford University Press.
- Hirsch-Hadorn, G., Hoffmann-Riem, H., Biber-Klemm, S., Grössenbacher-Mansuy, W., Joye, D., Pohl, C., Wiesmann, U., Zemp, E., 2008. *Handbook of transdisciplinary research*, Springer.
- Hobléa, F. (2015). *Regards d'élus sur les conseils scientifiques d'espaces protégés alpins : analyse d'enquête auprès des Présidents et Vice Présidents de structures gestionnaires d'espaces protégés des Alpes du Nord françaises*. LabEX ITEM - UMR EDYTEM, CNRS-Université Savoie Mont-Blanc.
- Hubert, M., & Louvel, S. (2012). Le financement sur projet: quelles conséquences sur le travail des chercheurs?. *Mouvements*, (3), pp. 13-24.
- Hugol-Gential, C. (2010). Enregistrer les interactions au restaurant: atouts et contraintes d'un cadre expérimental. *Cahiers de praxématique*, (54), 299-312.
- Huitema, D., & Turnhout, E. (2009). Working at the science-policy interface: a discursive analysis of boundary work at the Netherlands Environmental Assessment Agency. *Environmental Politics*, 18(4), 576-594.
- Hulme, P. E. (2014). Bridging the knowing-doing gap: know-who, know-what, know-why, know-how and know-when. *Journal of applied ecology*, 51(5), 1131-1136.
- Igoe, J., & Brockington, D. (2007). Neoliberal conservation: a brief introduction. *Conservation and society*, 5(4), 432.
- Ihl, O., & Joignant, A. (2013). *Gouverner par la science: perspectives comparées*. Grenoble, PUG.
- Illich, I., Giard, L., & Bardet, V. (1973). *La convivialité*. Paris, Editions du Seuil.
- Illouz, C., & Tréfeu, T. (2004). *Sources du Pacifique insulaire: lieux de recherche et d'information scientifique*. Paris, Karthala Editions.
- Jacob, S., & Genard, J. L. (2004). Expertise et action publique. Bruxelles, éditions de l'Université libre de Bruxelles.
- Jacobson, N., Butterill, D., & Goering, P. (2004). Organizational factors that influence university-based researchers' engagement in knowledge transfer activities. *Science Communication*, 25(3), 246-259.
- Janin, P. (2010). De la charte des parcs naturels régionaux en particulier et des chartes territoriales en général. *Revue juridique de l'environnement*, volume 35,(4), 591-603.
- Jankowski, F. (2014). La diffusion de savoirs agro-écologiques dans l'état de Oaxaca (Mexique). *Revue d'anthropologie des connaissances*, 8(3), 619-641.
- Jankowski, F., & Le Marec, J. (2014). Légitimation des savoirs environnementaux dans un programme de recherche participative au Sénégal. *Natures Sciences Sociétés*, 22(1), 15-22.
- Jasanoff, S. (1987). Contested boundaries in policy-relevant science. *Social studies of science*, 17(2), 195-230.

- Jasanoff, S. (1990). *The Fifth Branch. Science Advisers as Policy Makers*. Cambridge MA, Harvard University Press.
- Jasanoff, S. (1998). Harmonization: The politics of reasoning together. In *The politics of chemical risk* (pp. 173–194). Dordrecht: Kluwer.
- Jasanoff, S. (2004). *States of knowledge: the co-production of science and the social order*. New-York, Routledge.
- Jasanoff, S., & Martello, M. L. (Eds.). (2004). *Earthly politics: local and global in environmental governance*. Cambridge MA, MIT press.
- Jeannot, G. (2005). *Les métiers flous. Travail et action publique*. Toulouse, Octarès.
- Jeanpierre, L. (2010). Frontière. Dictionnaire des concepts nomades en sciences humaines, Métailié, Paris, 157-169.
- Jenkins, L. D., Maxwell, S. M., & Fisher, E. (2012). Increasing conservation impact and policy relevance of research through embedded experiences. *Conservation biology*, 26(4), 740-742.
- Joerges, B., & Shinn, T. (2001). A Fresh Look at Instrumentation an Introduction. In *Instrumentation between science, state and industry* (pp. 1-13). Springer, Dordrecht.
- Jollivet, M. (1992). *Sciences de la nature. Sciences de la société. Les passeurs de frontières*. Paris, CNRS Editions.
- Jollivet, M. (2007). Les rapports entre sciences et société en question au CNRS: un (faux?) départ. *Natures Sciences Sociétés*, 15(4), pp. 417–423.
- Joly, P. (2012). La fabrique de l'expertise scientifique : contribution des STS. *Hermès, La Revue*, 64,(3), 22-28
- Joly, P. B., Martinand, J. L., & Millier, C. (2012). Sciences/Société: une relation évincée?. *Natures Sciences Sociétés*, 20(4), 393-394.
- Jouve, B. (2003). *La gouvernance urbaine en questions*. Paris, Elsevier.
- Jouvenet, M. (2011). Profession scientifique et instruments politiques: l'impact du financement «sur projet» dans des laboratoires de nanosciences. *Sociologie du travail*, 53(2), 234-252.
- Kalaora, B. (1993). Le sociologue et l'environnement. *Natures sciences sociétés*, 1(4), 309-315.
- Kaufmann, J. -C. (2008). *Quand Je est un autre*. Paris, Armand Colin.
- Kearnes, M., & Wienroth, M. (2009). 'Arm's length'?: narratives of impact and autonomy in UK Research Councils.
- Kervran, D. D., Kleiche-Dray, M., & Quet, M. (2017). Les STS ont-elles un Sud?. *Revue d'anthropologie des connaissances*, 11(3), 423-454.
- Kieser, A., & Leiner, L. (2009). Why the rigour–relevance gap in management research is unbridgeable. *Journal of Management Studies*, 46, 516-533.
- Kirchhoff, C. J., Lemos, M. C., & Dessai, S. (2013). Actionable knowledge for environmental decision making: broadening the usability of climate science. *Annual review of environment and resources*, 38.
- Klerkx, L., & Leeuwis, C. (2008). Delegation of authority in research funding to networks: experiences with a multiple goal boundary organization. *Science and Public Policy*, 35(3), 183-196.

- Klerkx, L., & Leeuwis, C. (2009). Establishment and embedding of innovation brokers at different innovation system levels: Insights from the Dutch agricultural sector. *Technological forecasting and social change*, 76(6), 849-860.
- Knight, A. T. (2013). Reframing the theory of hope in conservation science. *Conservation Letters* 6(6), 389-390.
- Knight, A. T., Cowling, R. M., & Campbell, B. M. (2006). An operational model for implementing conservation action. *Conservation Biology*, 20(2), 408-419.
- Knight, A. T., Cowling, R. M., Rouget, M., Balmford, A., Lombard, A. T., & Campbell, B. M. (2008). Knowing but not doing: selecting priority conservation areas and the research–implementation gap. *Conservation biology*, 22(3), 610-617.
- Knorr Cetina, K. (1998). Les épistémès de la société: l'enclavement du savoir dans les structures sociales. *Sociologie et sociétés*, 30(1), 39-54.
- Kobelinsky, C. (2008). Les situations de retour. In *Les politiques de l'enquête*, pp. 185–204. Paris, La Découverte.
- Kohler, R.E. (2002a). Place and practice in field biology, *History of Science*, 40, 2, 189-210.
- Kohler, R.E. (2002b). *Landscapes and labscales: exploring the lab-field border in biology*. Chicago, IL: University of Chicago Press.
- Kohler, R.E. (2011). Paul Errington, Aldo Leopold, and wildlife ecology: residential science. *Historical Studies in the Natural Sciences*, 41(2), 216-254.
- Kohler, R.E. (2012). Practice and place in twentieth-century field biology : a comment, *Journal of the History of Biology*, 45, 4, 579-586.
- Krishna, V. V. (2014). Changing social relations between science and society: Contemporary challenges. *Science, Technology and Society*, 19(2), 133-159.
- Kupper, P. (2014). *Creating Wilderness: A Transnational History of the Swiss National Park*. Berghahn Books.
- Kwa, C. (2011). *Styles of knowing. A New History of Science from Ancient Times to the Present*, University of Pittsburgh Press.
- Lacaze, D. (2007). La gestion de l'intégration en entreprise de service: l'apport du concept de socialisation organisationnelle. *Management & Avenir*, (4), 9-24.
- Lallement, M. (2010). *Sociologie des relations professionnelles*. Paris, La Découverte.
- Lallier, C. (2009). Pour une anthropologie filmée des interactions sociales. *Archives contemporaines*
- Lallier, C. (2011). L'observation filmante. Une catégorie de l'enquête ethnographique. *L'Homme. Revue française d'anthropologie*, (198-199), 105-130.
- Lambert, S. (2013). *Rapport d'enquêtes sur les conseils scientifiques des Parcs naturels régionaux de France*. Rapport de stage master1 AgroCampus Ouest.
- Lamont, M. (2001) Symbolic boundaries. In *International encyclopedia of the social and behavioral sciences*. London, Pergamon Press, 2001, pp.15341–7
- Lamont, M., & Molnár, V. (2002). The study of boundaries in the social sciences. *Annual review of sociology*, 28(1), 167-195.

## Bibliographie

- Lamy, J. (2007). Penser les rapports entre sciences et politique: enjeux historiographiques récents. *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, 102, 9-32.
- Lamy, J. (2017). Controverses et STS : stop ou encore ?. *Zilsel*, 2,(2), 123-130.
- Laplantine, F. (1996). La description ethnographique. Paris, Nathan (réed 2005).
- Laplantine, F. (2007). Penser en images. *Ethnologie française*, 37,(1), 47-56.
- Larédo, P., & Mustar, P. (Eds.). (2001). *Research and innovation policies in the new global economy: An international comparative analysis*. Edward Elgar Publishing.
- Larrère, C., & Larrère, R. (1997). *Du bon usage de la nature: pour une philosophie de l'environnement*. Paris, Aubier.
- Larrère, C., & Larrère, R. (2015). *Penser et agir avec la nature*. Paris, La Découverte.
- Larrère, R., Lizet, B., & Berlan-Darqué, M. (2009). *Histoire des parcs nationaux: comment prendre soin de la nature?*. Editions Quæ.
- Lascoumes, P. (1994). *L'éco-pouvoir: environnements et politiques*. Paris, La Découverte.
- Lascoumes, P. (1996). Rendre gouvernable: de la "traduction" au "transcodage". L'analyse des processus de changement dans les réseaux d'action publique. *La gouvernabilité*, 325-338.
- Lascoumes, P. (1999). *Instituer l'environnement. Vingt-cinq ans d'administration de l'environnement*. Paris, L'Harmattan.
- Lascoumes, P., & Le Bourhis, J. P. (1998). Le bien commun comme construit territorial. Identités d'action et procédures. *Politix*, 11(42), 37-66.
- Lascoumes P. & Le Galès P. (2004), *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Lascoumes P. & Le Galès P. (2007). *Sociologie de l'action publique*, Paris, Armand Colin, coll. 128.
- Latour, B. (1987). *Science in action: How to follow scientists and engineers through society*. Harvard university press.
- Latour, B. (1991). Nous n'avons jamais été modernes—Essai d'anthropologie symétrique.
- Latour, B. (1992). Aramis ou l'amour des techniques. Paris, La Découverte.
- Latour, B. (1994). *Pasteur, une science, un style, un siècle*, Éditions Perrin, 1994
- Latour, B. (1994). Une sociologie sans objet? Remarques sur l'interobjectivité. *Sociologie du travail*, 587-607.
- Latour, B. (1995). Moderniser ou écologiser? A la recherche de la septième cité. *Ecologie politique*, 13, 5-27.
- Latour, B. (1999). *Politiques de la nature. Comment faire entrer les sciences en démocratie?* Paris, La Découverte.
- Latour, B. (2001). *Le métier de chercheur: Regard d'un anthropologue*. Versailles, Editions Quæ.
- Latour, B. (2002) *La Fabrique du droit. Une ethnographie du Conseil d'État*, Paris, La Découverte,
- Latour, B. (2006). *Changer de société, refaire de la sociologie*. Paris, La Découverte.

## Bibliographie

- Latour, B. (2005). *Reassembling the social. An introduction to Actor-Network Theory*. Oxford, Oxford University Press.
- Latour, B. (2008). Pour un dialogue entre science politique et science studies. *Revue française de science politique*, 58(4), 657-678.
- Lave, J., & Wenger, E. (1991). *Situated learning: Legitimate peripheral participation*. Cambridge university press.
- Lavelle, S., Lefebvre, R. & Legris, M. (2016). *Critiques du dialogue: Discussion, traduction, participation*. Presses universitaires du Septentrion
- Le Bianic, T., & Vion, A. (2008). Action publique et légitimités professionnelles. *Lectures, Les livres*.
- Le Galès, P. (2003). *Le retour des villes européennes: sociétés urbaines, mondialisation, gouvernement et gouvernance*. Paris, Les Presses de Sciences Po.
- Le Galès, P. (2010). Gouvernance. In *Dictionnaire des politiques publiques* (Vol. 3, pp. 299-308). Paris, Presses de Sciences Po.
- Le Marec, J. (2004). Usages: pratiques de recherche et théorie des pratiques. *Hermès, La Revue*, (1), pp. 141–147.
- Le Marec, J., & Babou, I. (2004). *Sciences, médias et société*. Ecole normale Supérieure.
- Le Moigne, J.L. (2000). *Préface*. In *Ingénierie des pratiques collectives. La cordée et le quatuor*, Paris, L'Harmattan, p. 7-15.
- Lebel, D., & Desforges, D. (2009). Les ONG de défense de l'environnement. *Regards croisés sur l'économie*, (2), 59-61.
- Leblanc E. (2009). « Préconisations nationales sur les rôles, les missions et le fonctionnement des conseils scientifiques des Parcs naturels régionaux. », Fédération des Parcs naturels régionaux de France,
- Leclercq, C. & Papis, J. (2011). Les incidences biographiques de l'engagement: Socialisations militantes et mobilité sociale. Introduction. *Sociétés contemporaines*, 84,(4), 5-23.
- Lefebvre, J. C. (1990). De la protection de la nature à la gestion du patrimoine naturel. *Patrimoines en folie*, 29-75.
- Leifer, R., & Delbecq, A. (1978). Organizational/environmental interchange: A model of boundary spanning activity. *Academy of Management Review*, 3(1), 40-50.
- Lemay, V., & Darbellay, F. (2014). *L'interdisciplinarité racontée*. Peter Lang Publishing Group.
- Lemieux, C. (2007). À quoi sert l'analyse des controverses ?, Abstract. *Mil neuf cent. Revue d'histoire intellectuelle*, (25), pp. 191–212.
- Leopold, A. (1949). *The land ethic*. Washington, Island Press.
- Létourneau, A. (2014). Figures et importance de l'«expertise environnementale» dans la presse écrite. *Vertigo-la revue électronique en sciences de l'environnement*, 14(1).
- Létourneau, A., & Leclerc, B. (2007). *Validité et limites du consensus en éthique*. Editions L'Harmattan.
- Letourneux F. (2008). « Les conseils scientifiques des Parcs naturels régionaux. Propositions de problématique », Note du CORP n°3.

- Levy-Leblond, J.-M. (2007). Notes pour une nouvelle politique scientifique. *Alliage*, 61, 31-34.
- Lima, L. (2009). Les frontières de l'expertise. *Cahiers internationaux de sociologie*, 126,(1), 149-155.
- Lochard, Y. & Simonet, M. (2009). 23. Les experts associatifs, entre savoirs profanes, militants et professionnels. Dans *Sociologie des groupes professionnels: Acquis récents et nouveaux défis* (pp. 274-284). Paris: La Découverte.
- Locke, H., & Dearden, P. (2005). Rethinking protected area categories and the new paradigm. *Environmental conservation*, 32(1), 1-10.
- Lomas, J. (2007). The in-between world of knowledge brokering. *Bmj*, 334(7585), 129-132.
- Lopez, A. (2007). *Une formation qualifiante différée pour les jeunes non diplômés ? Un éclairage à partir du cheminement professionnel de jeunes sortis du système éducatif en 1998*. Céreq Marseille, collection "Relief n° 23, série Rapports du Céreq".
- Lorimer, J. (2015). *Wildlife in the Anthropocene: conservation after nature*. University of Minnesota Press.
- Losego, P. & Arvanitis, R. (2008). La science dans les pays non hégémoniques. *Revue d'anthropologie des connaissances*, vol. 2, 3,(3), 334-342.
- Louvel, S. (2005). *La construction locale des laboratoires. Approche ethnographique de dynamiques d'évolution de laboratoires académiques en France*. Thèse de doctorat, Université Pierre Mendès France, Grenoble.
- Louvel, S. (2006). Les doctorants en sciences expérimentales : futurs collègues ou jeunes collègues ?. *Formation emploi*, 96,(4), 6-6.
- Louvel, S. (2008). Quel (s) recours à l'enquête ethnographique pour analyser la trajectoire d'une organisation? Proposition de trois idéaux-types à partir d'un retour critique sur la littérature. *ethnographiques.org*, (16-septembre 2008).
- Louvel, S. (2011). *Des patrons aux managers. Les laboratoires de la recherche publique depuis les années 1970*. Rennes, Presses Universitaires de Rennes.
- Luglia, R. (2015). *Des savants pour protéger la nature. La Société d'acclimatation*. Presses universitaires de Rennes.
- Maguire, S., Hardy, C., & Lawrence, T. B. (2004). Institutional entrepreneurship in emerging fields: HIV/AIDS treatment advocacy in Canada. *Academy of management journal*, 47(5), 657-679.
- Maillot, P. (2012). L'écriture cinématographique de la sociologie filmique. Comment penser en sociologue avec une caméra?. *La nouvelle revue du travail*, (1).
- Malinowski, B. (1963). Les argonautes du Pacifique occidental. *Revue Française de Sociologie*, 4(2), p. 224.
- Mandon, D. (1990). *Culture et changement social: approche anthropologique*. Chronique sociale.
- Marc, D., & Blanc, F. (2013). Comment légitimer l'accession au statut d'expert pour limiter les controverses : étude de cas en biodiversité. *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement*, 2(13).
- Marchive, A. (2012). Contrôle et autocensure dans l'enquête ethnographique. Pour une éthique minimaliste. *Les Sciences de l'éducation-Pour l'Ère nouvelle*, 45(4), pp. 77-94.
- Marcus, G. E. (1995). Ethnography in/of the world system: The emergence of multi-sited ethnography. *Annual review of anthropology*, 95-117.



- Margules, C. R., & Pressey, R. L. (2000). Systematic conservation planning. *Nature*, 405(6783), 243.
- Markaki, V. (2010). Filmer les réunions de travail en pratique: réflexions sur l'enregistrement vidéo de phénomènes interactionnels complexes. *Cahiers de praxématique*, (54), 283-299.
- Marry, C. & Jonas, I. (2009). Une féminisation irrégulière et inaboutie du monde académique : le cas de la recherche en biologie. In : *Sociologie des groupes professionnels: Acquis récents et nouveaux défis* (pp. 402-412). Paris, La Découverte.
- Marsh, G. P. (1864). *Man and Nature; or. Physical geography as modified by human action*, 35.
- Martinez, Oscar J. (1994). The dynamics of border interaction. *Global boundaries. World boundaries*, vol. 1, pp. 1-15.
- Marzloff, B. (2005). *Mobilités, trajectoires fluides*. Paris, Édition de l'Aube.
- Massart, C. (2013). *Les processus d'écologisation entre santé et environnement: le cas de la maladie de Lyme*. Thèse de doctorat, Université Grenoble Alpes.
- Massart, C. (2015). Céline Granjou, Micropolitiques de la biodiversité. Experts et professionnels de la nature. *Quaderni*, (2), 139-143.
- Massart, C. (2016). Un terrain commun: collaborations et conflits entre disciplines. *Natures*, 24, 24-35.
- Mathevet, R., Thompson, J., Delanoë, O., Cheylan, M., Gil-Fourrier, C., Bonnin, M., & Mathevet, R. (2010). La solidarité écologique: un nouveau concept pour une gestion intégrée des parcs nationaux et des territoires. *Natures sciences sociétés*, 18(4), 424-433.
- Mathieu, N. (1992). L'environnement dans la géographie urbaine actuelle, diagnostic et perspective. In *Actes du Colloque national d'Écologie urbaine*, 124-131.
- Mathieu, N. (2016). Cultures de la nature, in *Guide des Humanités environnementales*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion.
- Mathieu, N., & Jollivet, M. (1989). De la "question de la nature" à la "question de l'environnement": repères anciens pour des questions nouvelles. *Du rural à l'environnement: la question de la nature aujourd'hui*. Paris, ARF, 11-19.
- Mathieu, N., & Schmid, A. F. (2014). *Modélisation et interdisciplinarité: six disciplines en quête d'épistémologie*. Editions Quae.
- Mathis, C. F., & Mouhot, J. F. (2015). *Une protection de l'environnement à la française?(XIXe-XXe siècles)*. Editions Champ Vallon.
- Maurines, B. (2012). Le film de recherche comme processus d'action. Contextes de production incertains et construction des publics. *Journal des anthropologues. Association française des anthropologues*, (130-131), 375-397.
- Maurines, B. (2015). Quelles communautés d'action pour les «chercheurs avec images animées» en France?. *L'Année sociologique*, 65(1), 42-70.
- Maurines, B., & Sanhueza, A. (2004). Renouveau du terrain par la photographie. La coopération d'une ethnologue et d'un photographe. *Bulletin de méthodologie sociologique. Bulletin of sociological methodology*, (81), 33-47.
- Mauz, I. (2002). *Gens, cornes et crocs. Relations hommes-animaux et conceptions du monde, en Vanoise, au moment de l'arrivée des loups*. Thèse de doctorat, Paris, ENGREF.

- Mauz, I. (2003). Histoire et mémoires du parc national de la Vanoise 1921-1971: la construction. *Revue de Géographie Alpine*.
- Mauz, I. (2005). *Histoires et mémoires des réserves naturelles de Haute-Savoie – Des origines à la mise en place*, Réserves Naturelles de Haute-Savoie, 100p.
- Mauz, I. (2009). Espaces naturels protégés: que sont devenus les projets des précurseurs?. In *Histoire des parcs nationaux* (pp. 59-76). Editions Quæ.
- Mauz, I., & Granjou, C. (2008). Les évolutions des métiers des espaces naturels, vues par ceux qui les exercent. *Espaces naturels*.
- Mauz, I., & Granjou, C. (2013). A new border zone in science. Collaboration and tensions between modelling ecologists and field naturalists. *Science as Culture*, 22(3), 314-343.
- Maxim, L., & Arnold, G. (2015). Les chercheurs au cœur de l'expertise. *Hermès, La Revue*, (3), 168-169.
- Mazard, C. (2017). *Faire vivre les collaborations entre chercheurs et gestionnaires d'espaces naturels protégés*. Mémoire de master 1 de l'Institut d'Études Politiques de Grenoble.
- McLain, R. J., & Lee, R. G. (1996). Adaptive management: promises and pitfalls. *Environmental management*, 20(4), 437-448.
- McNie, E., van Noordwijk, M., Clark, W. C., Dickson, N. M., Sakuntaladewi, N., Joshi, L., ... & Khususiyah, N. (2008). *Boundary Organizations, Objects and Agents: Linking Knowledge with Action in Agroforestry Watersheds. Report of a Workshop held in Batu, Malang, East Java, Indonesia, 26-29 July 2007* (No. 34). Center for International Development at Harvard University.
- MEA (Millennium Ecosystem Assessment) (2005). Synthesis report. Washington, Island.
- Mead G. H. (1934), *L'Esprit, le soi et la société*, Paris, Presses universitaires de France.
- Medvetz, T. (2010). Terra Obscura: Vers une Théorie des Think Tanks Américains. In : *Aux Frontières de l'expertise: dialogues entre savoirs et pouvoirs*. Presses universitaires de Rennes
- Medvetz, T. (2013). Les think tanks dans le champ du pouvoir étasunien. *Actes de la recherche en sciences sociales*, (5), 44-55.
- Meine, C., Soulé, M., & Noss, R. F. (2006). "A Mission-Driven Discipline": the Growth of Conservation Biology. *Conservation biology*, 20(3), 631-651
- Memmi, D. (1996). *Les gardiens du corps. Dix ans de magistère bioéthique*. Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, 254 p.
- Merculieff, L., 2002, « Linking Traditional Knowledge and Wisdom to Ecosystem Based Approaches to Research and Management: Supporting a Marginalized Way of Knowing ». In *Ethnobiology and Biocultural Diversity. Proceedings of the Seventh International Congress of Ethnobiology*, The International Society of Ethnobiology, 523-531.
- Mermet, L., Billé, R., Leroy, M., Narcy, J. B., & Poux, X. (2005). L'analyse stratégique de la gestion environnementale: un cadre théorique pour penser l'efficacité en matière d'environnement. *Natures sciences sociétés*, 13(2), 127-137.
- Merton, R. K. (1957). Priorities in scientific discovery: a chapter in the sociology of science. *American sociological review*, 22(6), 635-659.

- Merton, R. K. (1973). *The sociology of science: Theoretical and empirical investigations*. University of Chicago press.
- Mesny, A., & Mailhot, C. (2010). La collaboration entre chercheurs et praticiens en gestion. *Revue française de gestion*, (3), 33-45.
- Meyer, J.B. (2006). *La société des savoirs : trompe-l'oeil ou perspectives ?*. Paris, L'Harmattan.
- Meyer, M. (2009). Objet-frontière ou Projet-frontière?. *Revue d'anthropologie des connaissances*, 3(1), 127-148.
- Meyer, M. (2010a). The rise of the knowledge broker. *Science communication*, 32(1), 118-127.
- Meyer, M. (2010b). Les courtiers du savoir, nouveaux intermédiaires de la science. *Hermès, La Revue*, (2), 165-171.
- Meyer, M. (2012). Bricoler, domestiquer et contourner la science: l'essor de la biologie de garage. *Réseaux*, (3), 303-328.
- Meyer, M. (2013). Faire circuler les savoirs le courtage du savoir et la médecine translationnelle. *Cahiers de la documentation*, 1, 17.
- Meyer, M., & Kearnes, M. (2013). Introduction to special section: Intermediaries between science, policy and the market. *Science and public policy*, 40(4), 423-429.
- Meyer, M., & Molyneux-Hodgson, S. (2011). «Communautés épistémiques»: une notion utile pour théoriser les collectifs en sciences?. *Terrains & travaux*, (1), 141-154.
- Meyruey, S. (2015). *A quelles conditions le Conseil National de la Protection de la Nature peut-il contribuer efficacement à la définition et à la mise en oeuvre des politiques publiques de biodiversité ? Analyse historique et stratégique*. Mémoire de thèse professionnelle pour le Mastère spécialisé PAPDD, Paris, 2015.
- Mezias, J. M., & Starbuck, W. H. (2003). Studying the accuracy of managers' perceptions: A research odyssey. *British Journal of Management*, 14(1), 3-17.
- Michael, M., & Grove-White, R. (1993). Talking about talking about nature: nurturing ecological consciousness. *Environmental Ethics*, 15(1), 33-47.
- Micoud, A. (1993). Vers un nouvel animal sauvage: le sauvage "naturalisé vivant"?. *Natures Sciences Sociétés*, 1(3), 202-210.
- Micoud, A. (2002). Eternelles campagnes?. *Écologie & politique*, (3), 75-87.
- Migot, P., & Roué, M. (2006). La gestion de la faune sauvage: une approche interdisciplinaire, une démarche adaptative. *Natures sciences sociétés*, (Supp. 1), 1-2.
- Milburn, P. (2002). La compétence relationnelle: maîtrise de l'interaction et légitimité professionnelle: Avocats et médiateurs. *Revue française de sociologie*, 47-72.
- Miller, C. (2000). *Boundary organizations: Strategies for linking knowledge to action*. Draft based on the Dec. 9 workshop on boundary organizations in environmental policy and science, Global Environmental Assessment Project, John F. Kennedy School of Government, Harvard University, Cambridge
- Miller, C. (2001). Hybrid management: boundary organizations, science policy, and environmental governance in the climate regime. *Science, Technology, & Human Values*, 26(4), 478-500.

- Ministère de l'environnement, 2017 <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/indicateurs-indices/f/1966/1115/evolution-surfaces-despaces-naturels-proteges.html>
- Mol, A., & Law, J. (1994). Regions, networks and fluids: anaemia and social topology. *Social studies of science*, 24(4), 641-671.
- Montadert, M. (2012). Réintroduction de la gélinotte des bois (*Bonasa bonasia*) dans les Pyrénées catalanes. Etude de faisabilité à partir de captures réalisées dans le massif alpin français, Rapport d'étude commandé par l'Office National de la Chasse et de Faune Sauvage, le 15 décembre 2012.
- Montadert, M., Léonard, P., & Longchamp, P. (2006). Les méthodes de suivi de la Gélinotte des bois: Analyse comparative et proposition alternative. *Faune Sauvage*, 271, 28-35.
- Morin, E. (1990). *Science avec conscience*. Paris, Fayard.
- Morrisette, J. (2011). Ouvrir la boîte noire de l'entretien de groupe. *Recherches qualitatives*, 29(3), pp. 7–32.
- Morrisette, J. (2013). Recherche-action et recherche collaborative: Quel rapport aux savoirs et à la production de savoirs?. *Nouvelles pratiques sociales*, 25(2), 35-49.
- Mose, I. (Ed.). (2007). *Protected areas and regional development in Europe: towards a new model for the 21st century*. Ashgate Publishing, Ltd..
- Moser, S. C., & Dilling, L. (2011). Communicating climate change: closing the science-action gap. *The Oxford handbook of climate change and society*, 161-174.
- Mouffe, C. (2016). *L'illusion du consensus*. Paris, Albin Michel.
- Mougenot, C. (2011). *Raconter le paysage de la recherche*. Editions Quae.
- Mounet, C. (2007). *Les territoires de l'imprévisible. Conflits, controverses et "vivre ensemble" autour de la gestion de la faune sauvage. Le cas du loup et du sanglier dans les Alpes françaises*. Thèse de doctorat, Université Joseph-Fourier-Grenoble I.
- Mounet, C. & Ronsin, G. (2017). Convention «chasse-connaissance»: un marqueur de l'évolution de l'identité de la réserve naturelle des hauts plateaux du Vercors?. Colloque « La montagne, territoire d'innovation ». Grenoble.
- Mounet, J.-P. (2015). *PNR du Massif des Bauges : l'émergence du Conseil Scientifique Economique et Social*. UMR Pacte, labex ITEM.
- Muir, J. (1916). *A thousand-mile walk to the gulf*. The Riverside Press, Cambridge, UK.
- Muller, P. (2005). Esquisse d'une théorie du changement dans l'action publique. *Revue française de science politique*, 55(1), 155-187.
- Munerol, L., Cambon, L., & Alla, F. (2013). Le courtage en connaissances, définition et mise en œuvre: une revue de la littérature. *Santé publique*, 25(5), 587-597.
- Musselin, C. (2001). *La longue marche des universités françaises*. Paris, Presses universitaires de France.
- Musselin, C. (2008). Vers un marché international de l'enseignement supérieur?. *Critique internationale*, (2), 13-24.
- Mützelburg, I., Reimann, C. & Wallem, G. (2017). Pratiques de la frontière : Contrôle et mobilité en interaction de 1870 à nos jours. *Trajectoires*, 3.

- Nay, O., & Smith, A. (2002). Les intermédiaires en politique. Médiation et jeux d'institutions. *Le gouvernement du compromis. Courtiers et généralistes dans l'action politique*, Paris, *Economica*, 47-86.
- Neal, S., Mohan, G., Cochrane, A., & Bennett, K. (2016). 'You can't move in Hackney without bumping into an anthropologist': why certain places attract research attention. *Qualitative Research*, 16(5), 491-507.
- Newell, P. (2012), *Globalization and the Environment : Capitalism, Ecology and Power*, Cambridge, Polity Press.
- Nicolas, R. (2005). *Les Gars du coin. Enquête sur une jeunesse rurale*. Paris, La Découverte.
- O'Brien, K. 2013. Global environmental change III: closing the gap between knowledge and action. *Progress in Human Geography* 37(4):587-596
- Olivier de Sardan, J. P., & Bierschenk, T. (1993). Les courtiers locaux du développement. *Bulletin de l'APAD*, (5).
- Ollagnon, H. (1989). Une approche patrimoniale de la qualité du milieu naturel. *Du rural à l'environnement, la question de la nature aujourd'hui*, 258-268.
- Ollitrault, S. (1996). Science et militantisme: les transformations d'un échange circulaire. Le cas de l'écologie française. *Politix*, 9(36), 141-162.
- Ollitrault, S. (2001). Les écologistes français, des experts en action. *Revue française de science politique*, 51(1), 105-130.
- Ollitrault, S. (2008). *Militer pour la planète: sociologie des écologistes*. Presses Universitaire de Rennes.
- Origi, G., & Darbellay, F. (2010). *Repenser l'interdisciplinarité*. Editions Slatkine.
- Osborne, T. (2004). On mediators: Intellectuals and ideas trade in the knowledge society. *Economy and Society*, 33, 430-447.
- Ouattara, F. (2004). Une étrange familiarité. *Cahiers d'études africaines*, (175), pp. 635–657.
- Pagis, J. (2011). Engagements soixante-huitards sous le regard croisé des statistiques et des récits de vie. *Politix*, (93), pp. 93–114.
- Paradeise, C. (1985). Rhétorique professionnelle et expertise. *Sociologie du travail*, 17-31.
- Paradeise, C. (1987). Des savoirs aux compétences: qualification et régulation des marchés du travail. *Sociologie du travail*, 35-46.
- Paradeise, C., Reale, E., Bleiklie, I., & Ferlie, E. (2009). *University governance*. Springer Netherlands.
- Parcs naturels régionaux de France. (2000). *Séminaire de travail sur les conseils scientifiques des parcs naturels régionaux de France*. Fontevraud.
- Parcs naturels régionaux de France. « Séminaire de travail sur les conseils scientifiques des parcs naturels régionaux de France. » Fontevraud, 17 mars 2000.
- Parker, J. N., & Hackett, E. J. (2012). Hot spots and hot moments in scientific collaborations and social movements. *American Sociological Review*, 77(1), 21-44.
- Parker, J., & Crona, B. (2012). On being all things to all people: Boundary organizations and the contemporary research university. *Social Studies of Science*, 42(2), 262-289.

- Parker, J., Vermeulen, N., & Penders, B., (2010). *Collaboration in the new life sciences*, Ashgate.
- Pasquier, R., & Weisbein, J. (2007). La gouvernance territoriale: une perspective pragmatique. R. Pasquier, V. Simoulin, J. Weisbein, *La gouvernance territoriale. Pratiques, discours et théories*, Paris, LGDJ, 211-222.
- Paterson M. (2000), *Understanding Global Environmental Politics : Domination, Accumulation, Resistance*, Londres, Macmillan Press.
- Payet, J.-P. (2011). L'enquête sociologique et les acteurs faibles. *SociologieS*.
- Peneff, J. (2005). *La France malade de ses médecins*. Paris, Les Empêcheurs de penser en rond.
- Perkins, R., & Repper, J. (1999). *Working alongside people with long term mental health problems*. Nelson Thornes.
- Pestre, D. (2003). Regimes of knowledge production in society: Towards a more political and social reading. *Minerva*, 41(3), 245-261.
- Pestre, D. (2006). *Introduction aux Science Studies*. Paris, La Découverte.
- Pestre, D. (2012). *À contre-science: politiques et savoirs des sociétés contemporaines*. Paris, Seuil.
- Petit, S., & Barataud, F. (2015). L'eau, source de savoirs: analyse de situations d'expertise dans des bassins versants agricoles. *VertigO-la revue électronique en sciences de l'environnement*, 15(1).
- Pfeffer, J., & Sutton, R.I. (2000). *The knowing-doing gap: how smart companies turn knowledge into action*. Boston, Harvard Business School Press.
- Phillips, A. (2004). Turning ideas on their head: the new paradigm for protected areas. *Environmental History* 9(1), 173-198.
- Pickstone, J. (2000). Ways of knowing. *A new history of science, technology and medicine*, 218-219.
- Pickstone, J. V. (1993). Ways of knowing: towards a historical sociology of science, technology and medicine. *The British journal for the history of science*, 26(4), 433-458.
- Picon, B. (1992). De la double nature de l'interface. In : *Sciences De La Nature, Sciences De La Société*. Paris, CNRS, 281-286.
- Pillet, P. (1981). La recherche scientifique dans les parcs nationaux français, *Revue de Géographie de Lyon*, vol.56, n° 3, pp.313-28.
- Pinchot, G. (1910). *The fight for conservation*. Doubleday, Page
- Pinçon, M., & Pinçon-Charlot, M. (1991). Pratiques d'enquête dans l'aristocratie et la grande bourgeoisie: distance sociale et conditions spécifiques de l'entretien semi-directif. *Genèses*, 3(1), pp. 120-133.
- Pinçon, M., & Pinçon-Charlot, M. (2007). *Les ghettos du gotha. Comment la bourgeoisie défend ses espaces*. Paris, Seuil.
- Pinton, F., Alphanéry, P., Billaud, J. P., Deverre, C., Fortier, A., & Geniaux, G. (2007). *La construction du réseau Natura 2000 en France*. Paris, La documentation française.
- Polanyi, M. (1958). Personal knowledge, towards a post critical epistemology. *Chicago, IL: University of*.

- Popper, K. (1963). *Conjectures and refutations*. Londres, Routledge.
- Posner, E. A. (2009). *Law and social norms*. Harvard university press.
- Posner, P. L. (2009). The pracademic: An agenda for re-engaging practitioners and academics. *Public Budgeting & Finance*, 29(1), 12-26.
- Pressman, J. L., & Wildavsky, A. B. (1973). *Implementation: How Grete Expectations in Washington are Dashed in Oakland; Or, why It's Amazing that Federal Programs Work at All...* University of California Press.
- Prete, G. (2008). Surveiller en éradiquant: l'importance des « médiateurs de la surveillance » et des réseaux informels dans la surveillance des risques sanitaires et environnementaux. *Sociologie du travail* 50(4), 489-504.
- Prete G. (2010). *Les intermédiaires du risque. Recherche, alerte, surveillance : mobilisations scientifiques face aux introductions de pathogènes de quarantaine en agriculture*, Thèse de doctorat, Institut d'études politiques de Paris.
- Prete, G. (2013). Les frontières de la mobilisation scientifique, entre recherche et administration: Démarcation et alignement de la recherche finalisée face à l'introduction de pathogènes agricoles. *Revue d'anthropologie des connaissances*, vol. 7, 1,(1), 45-66.
- Pritzlaff-Scheele, T. (2017). Between “Apparent Unanimity” and Majority Vote—A Political Micro-ethnography of Committee Decision-Making. *Négociations*, (1), 129-143.
- Pullin, A. S., & Knight, T. M. (2001). Effectiveness in conservation practice: pointers from medicine and public health. *Conservation biology*, 15(1), 50-54.
- Pullin, A. S., Knight, T. M., Stone, D. A., & Charman, K. (2004). Do conservation managers use scientific evidence to support their decision-making?. *Biological conservation*, 119(2), 245-252.
- Quayle, N. (2015). *Panorama national des conseils scientifiques de l'action publique environnementale*. Mémoire de master de l'Institut d'Études Politiques de Grenoble.
- Quet, M. (2014). La circulation des savoirs. Interdisciplinarité, concepts nomades, analogies, métaphores. Frédéric Darbellay (éd.), Berne, Peter Lang, 2012. *Revue d'anthropologie des connaissances*, 8(1), 221-224.
- Rabaud, S. (2016). *Les indicateurs de biodiversité entre connaissances et actions : impasses, détours ou raccourcis pour les stratégies environnementales ?*. Thèse de doctorat, AgroParisTech.
- Raffin, J. P. (2005). De la protection de la nature à la gouvernance de la biodiversité. *Ecologie & politique*, (1), 97-109.
- Raffin, J.-P. (2016). Eléments d'histoire sur l'évolution des rapports du Ministère en charge de l'environnement avec la recherche, dans les parcs nationaux français, entre 1960 et 2006. *Scientific reports du parc national de Port Cros*, 30, 195-219
- Raman, S. (2005). Institutional perspectives on science-policy boundaries. *Science and public policy*, 32(6), 418-422.
- Raoulx, B. (2006). East side, West Side. L'expérience d'une recherche et d'un film documentaire avec les «fouilleurs de poubelles» de Vancouver. *Etudes canadiennes*, 32(60), 151-180.
- Raoulx, B. (2009). Le film géodocumentaire: une méthode pour rendre audiovisible la marginalité (essai sur la “démarche géodocumentaire”). In *Sociolinguistique urbaine et développement urbain. Enjeux et pratiques dans les sociétés francophones et non francophones*, Leipzig-Munich, Meidenbauer.

- Ratti, R., & Schuler, M. (2013). Typologie des espaces-frontières à l'heure de la globalisation. *Belgeo. Revue belge de géographie*, (1).
- Raufflet, E. (2014). De l'acceptabilité sociale au développement local résilient. *VertigO-la revue électronique en sciences de l'environnement*, 14(2).
- Raymond, C. M., Fazey, I., Reed, M. S., Stringer, L. C., Robinson, G. M., & Evely, A. C. (2010). Integrating local and scientific knowledge for environmental management. *Journal of environmental management*, 91(8), 1766-1777.
- Rémy, É. (1995). Apprivoiser la technique, un débat public autour d'une ligne à haute tension, *Politix*, 31, 136-144.
- Remy, É. (2001). Natura 2000: une expertise partagée. *Économie rurale*, 262(1), 19-34.
- Renahy, N. (2005). *Les gars du coin: enquête sur une jeunesse rurale*. La Découverte.
- Renisio, Y., & Sinthon, R. (2014). L'analyse des correspondances multiples au service de l'enquête de terrain. *Genèses*, (4), pp. 109-125.
- Reyers, B., Roux, D. J., Cowling, R. M., Ginsburg, A. E., Nel, J. L., & Farrell, P. O. (2010). Conservation planning as a transdisciplinary process. *Conservation biology*, 24(4), 957-965.
- Rey-Valette, H., Lardon, S., & Chia, E. (2008). Governance-institutional and learning plans facilitating the appropriation of sustainable development. *International Journal of Sustainable Development*, 11(2-4), 101-114.
- Richard, O., & Barrett, S. (2011). Les médiateurs scientifiques en Europe: une diversité de pratiques, une communauté de besoins. *La Lettre de l'OCIM. Musées, Patrimoine et Culture scientifiques et techniques*, (135), 5-12.
- Rioufreyt, T. (2013). Les passeurs de la «Troisième Voie». Intermédiaires et médiateurs dans la circulation transnationale des idées. *Critique internationale*, (2), 33-46.
- Rip, A. (1985). Experts in Public Arenas. In *Regulating Industrial Risks. Science, Hazards and Public Perception*, Londres, Butterworths, 94-110.
- Rizand, A., Mariel, P., & Pinte, K. (2006). La place des scientifiques dans un processus de gestion intégrée des zones côtières: évaluation des pressions polluantes d'origine terrestre sur la baie du Robert (Martinique). *VertigO-la revue électronique en sciences de l'environnement*, 7(3).
- Robert, C. (2010). Les groupes d'experts dans le gouvernement de l'Union européenne. *Politique européenne*, (3), 7-38.
- Robert, C. (2012). Les dispositifs d'expertise dans la construction européenne des politiques publiques: quels enseignements?. *Education et sociétés*, (1), 57-70.
- Rodary, E., & Castellanet, C. (2003). Les trois temps de la conservation. *Conservation de la nature et développement. L'intégration impossible*, 5-44.
- Rodrigues, A. S. L. et al. (2004). Effectiveness of the global protected area network in representing species diversity. *Nature* 428(6983), 640-643.
- Roqueplo, P. (1992). L'expertise scientifique, consensus ou conflit. In *La Terre outragée, les experts sont formels !*, Paris, Autrement, 157-165.
- Roqueplo, P. (1997). *Entre savoir et décision, l'expertise scientifique*. Paris, INRA Ed.



- Rosenzweig, M. L. (2003). Reconciliation ecology and the future of species diversity. *Oryx* 37(2):194-205.
- Roué, M. (2012). Histoire et épistémologie des savoirs locaux et autochtones. De la tradition à la mode. *Revue d'ethnoécologie*, (1).
- Roussel P. (2002). Outils institutionnels pour la gestion des espèces sauvages. Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable. Rapport de l'Inspection Générale de l'Environnement. p 107.
- Roux, D., Rogers, K., Biggs, H., Ashton, P., & Sergeant, A. (2006). Bridging the science–management divide: moving from unidirectional knowledge transfer to knowledge interfacing and sharing. *Ecology and Society*, 11(1).
- Rozsa, J. (2011). Genetic diversity and differentiation in Hazel grouse (*Bonasa bonasia*). A comparison between populations at an expanding range in the French Alps and long-term stable populations in northern Sweden. Uppsala University. 32 p.
- Rynes, S. L. (2007). Editor's Afterword Let's Create A Tipping Point: What Academics and Practitioners can do, Alone and Together. *Academy of Management Journal*, 50(5), 1046-1054.
- Sainsaulieu, R. (1977). *L'identité au travail*. Presses de la fondation des Sciences Politiques.
- Salles, D. (2006). *Les défis de l'environnement. Démocratie et efficacité*. Paris, Editions Syllepsis,
- Salomon, J. (1992). *Le destin technologique*. Balland.
- Sarewitz, D., & Pielke Jr, R. A. (2007). The steps not yet taken. *Controversies in science and technology*, 2, 329-351.
- Saunders, B., Kitzinger, J., & Kitzinger, C. (2015). Anonymising interview data: challenges and compromise in practice. *Qualitative Research*, 15(5), 616-632.
- Saurin, J. (2001). Global environmental crisis as the “disaster triumphant” : The private capture of public goods. *Environmental Politics*, 10 (4), 63-84.
- Schaffer, S., Roberts, L., Raj, K., Delburgo, J. (2009). The Brokered World: Go- Betweens and Global Intelligence, *Science History Publications*, 1770-1820.
- Schein, E. H. (1991). Plaidoyer pour une conscience renouvelée de ce qu'est la culture organisationnelle. *Pouvoirs et cultures organisationnels*, 175-196.
- Schwarz, A. (2015). *Experiments in practice*. Routledge.
- Sebag, J. (2012). Sociologie filmique et travail. *La nouvelle revue du travail*, (1).
- Sedooka, A., Steffen, G., Paulsen, T. & Darbellay, F. (2015). Paradoxe identitaire et interdisciplinarité : un regard sur les identités disciplinaires des chercheurs. *Natures Sciences Sociétés*, vol. 23,(4), 367-377
- Ségal, É. (2006). Les «savoir-être», un angle mort des débats sur la compétence. *L'Homme et la société*, (4), 97-113.
- Selmi, A. (2006). *Administrer la nature*. Paris, Edition de la MSH, Quae.
- Sette, A. L. (2014). *Le conseil scientifique du parc national de la Vanoise, une organisation-frontière entre science et gestion conservatoire de la biodiversité*. Mémoire de Master 2 « Techniques Sciences et Décisions », Sciences Po Grenoble.

- Shapiro, D. L., Kirkman, B. L., & Courtney, H. G. (2007). Perceived causes and solutions of the translation problem in management research. *Academy of Management Journal*, 50(2), 249-266.
- Shinn, T. (2002). The triple helix and new production of knowledge: prepackaged thinking on science and technology. *Social studies of science*, 32(4), 599-614.
- Shinn, T. et Ragouet P., (2005). *Controverses sur la science. Pour une sociologie transversaliste du champ scientifique*. Paris, Raisons d'agir.
- Shrivastava, P., & Mitroff, I. I. (1984). Enhancing organizational research utilization: The role of decision makers' assumptions. *Academy of Management Review*, 9(1), 18-26.
- Sintomer, Y. (2008). Du savoir d'usage au métier de citoyen?. *Raisons politiques*, (3), 115-133.
- Smadja, D. (2014). Le groupe de réflexion éthique comme dispositif participatif et ordre négocié. *Négociations*, (1), 79-91.
- Spencehauer, V. (1995). *Evaluation de politique. Usages sociaux*, Paris, L'Harmattan,
- Stampnitzky, L. (2013). Experts, États et théorie des champs. Sociologie de l'expertise en matière de terrorisme. *Critique internationale*, (59), pp. 89-104.
- Stanners, D., & P. Bourdeau. 1995. *Europe's environment: the Dobris assessment*. European Environmental Agency, Copenhagen, Denmark.
- Star, S. L. (2010). Ceci n'est pas un objet-frontière!. *Revue d'anthropologie des connaissances*, 4(1), 18-35.
- Star, S. L., & Griesemer, J. R. (1989). Institutional ecology, translations' and boundary objects: Amateurs and professionals in Berkeley's Museum of Vertebrate Zoology, 1907-39. *Social studies of science*, 19(3), 387-420.
- Starbuck, B., & Mezas, J. 2003. Studying the accuracy of managers' perception: A research odyssey. *British Journal of Management*, 14(1): 3-17.
- Steffen, G., Sedooka, A., Paulsen, T., Darbellay, F., (2015). Pratiques langagières et plurilinguisme dans la recherche interdisciplinaire : d'une perspective mono à une perspective pluri, *Questions de Communication*, 27.
- Stengers, I. (2006). *La Vierge et le Neutrino. Les scientifiques dans la tourmente*. Paris, Les Empêcheurs de penser en rond.
- Stengers, I. (2009). *Au temps des catastrophes. Résister à la barbarie qui vient*. Paris, La Découverte.
- Steyaert, P., Barbier, M., Cerf, M., Levain, A., & Loconto, A. M. (2016). Role of intermediation in the management of complex sociotechnical transitions. In *AgroEcological Transitions*, Wageningen University Research.
- Stoker, G. (2004). *Transforming local governance*, Houndsmills, Palgrave.
- Strasser, B. (2011). Data-Driven Sciences: From Wonder Cabinets to Electronic Databases. *Studies in History and Philosophy of Biological and Biomedical Sciences*, 43, 85-87.
- Strauss, A. (1978). A social world perspective. *Studies in symbolic interaction*, 1(1), 119-128.
- Strauss, A. L. (1992). *La trame de la négociation: sociologie qualitative et interactionnisme*. Paris, L'Harmattan.

- Sullivan, S. (2013). Banking nature? The spectacular financialisation of environmental conservation. *Antipode*, 45(1), 198-217.
- Sutton, P.C., Anderson, S.J., Costanza, R., & Kubiszewski, I. (2016). The ecological economics of land degradation: Impacts on ecosystem service values. *Ecological Economics* 129: 182–192.
- Swilling, M. (2014). Rethinking the science-policy interface in South Africa: experiments in knowledge co-production. *South African Journal of Science*, 110(5-6), 01-07.
- Terrenoire, J. P. (1985). Images et sciences sociales: l'objet et l'outil. *Revue française de sociologie*, 26(3), 509-527.
- Terrolle, D. (2012). Un objet dissimulé. In *À la croisée des chemins. Contributions et réflexions épistémologiques en anthropologie urbaine*, Bellecombes-en-Bagues, Éditions du Croquant, p. 113-122.
- Thériault, B., & Bilge, S. (2010). Présentation: des passeurs aux frontières. *Sociologie et sociétés*, 42(1), 9-15.
- Therville, C. (2013). *Des clichés protectionnistes aux approches intégratives: l'exemple des réserves naturelles de France*. Thèse de doctorat, Université de Bretagne occidentale-Brest).
- Therville, C., Mathevet, R., & Bioret, F. (2012). Des clichés protectionnistes aux discours intégrateurs: l'institutionnalisation de réserves naturelles de France. [*Vertigo*] *La revue électronique en sciences de l'environnement*, 12(3).
- Théry I. (2008). Expertises de service, de consensus, d'engagement : essai de typologie de la mission d'expertise en sciences sociales. *Droit et société*, 60, p. 311-327.
- Theys J. & Kalaora B. (1992). Quand la science réinvente l'environnement. In : *La Terre outragée. Les experts sont formels*, p. 15-49.
- Theys, J. (1993). *L'environnement à la recherche d'une définition*. Orléans, Institut français de l'environnement.
- Thieme, S. (2012). " Action": Publishing Research Results in Film. In *Forum: Qualitative Social Research*, 13 (1).
- Thomas C.D. & Gillingham P.K. (2015). The performance of protected areas for biodiversity under climate change. *Biological Journal of the Linnean Society*, 115, 718-730.
- Thompson Klein, J. (2010). « A Taxonomy of Interdisciplinarity », in *Oxford Handbook of Interdisciplinarity*, Oxford, Oxford University Press.
- Thoreau, H. D. (1854). *Walden ou La vie dans les bois*, 1990th edition. Gallimard, Paris, France.
- Tilly, C. (2004). Social Boundary Mechanisms. *Philosophy of the Social Sciences*, 34(2), pp. 211–236.
- Torny, D. (2007). "L'administration des risques sanitaires face à l'éloignement de l'expertise: le cas français au tournant des années 2000." *Sociologie et Sociétés* 29(1), 181-196.
- Trépos, J. Y. (1996). *La sociologie de l'expertise*. Paris, Puf.
- Trompette, P., & Vinck, D. (2009). Retour sur la notion d'objet-frontière. *Revue d'anthropologie des connaissances*, 3(1), pp. 5–27.
- Tsing, A. L. (2015). *The mushroom at the end of the world: On the possibility of life in capitalist ruins*. Princeton University Press.

- Turnhout, E., Hisschemöller, M., & Eijsackers, H. (2007). Ecological indicators: between the two fires of science and policy. *Ecological indicators*, 7(2), 215-228.
- Turnhout, E., Stuijver, M., Klostermann, J., Harms, B., & Leeuwis, C. (2013). New roles of science in society: different repertoires of knowledge brokering. *Science and public policy*, 40(3), 354-365.
- Ummel, D., & Achille, M. (2016). How Not to Let Secrets Out When Conducting Qualitative Research With Dyads. *Qualitative health research*, 26(6), 807-815.
- UMR 6012. (2008). L'interface : contribution à l'analyse de l'espace géographique. *L'Espace géographique*, tome 37,(3), 193-207.
- Van De Ven, A. H. (1997). *Engaged scholarship: A guide for organizational and social research*. Oxford, Oxford University Press.
- Van de Ven, A. H., & Johnson, P. E. (2006). Knowledge for theory and practice. *Academy of management review*, 31(4), 802-821.
- Van Der Velden, M. (2010). Design for the contact zone: Knowledge management software and the structures of indigenous knowledges. University of Bergen, Norway. 1-19.
- Van Enst, W. I., Driessen, P. P., & Runhaar, H. A. (2014). Towards productive science-policy interfaces: a research agenda. *Journal of Environmental Assessment Policy and Management*, 16(01), 1450007.
- Van Gennep, A. (1909). *Les rites de passage : études systématiques des rites*. Paris, Libr. Emile Nourry.
- van Kerkhoff, L. (2014). Developing integrative research for sustainability science through a complexity principles-based approach. *Sustainability Science*, 9(2), 143-155.
- Vane-Wright, R. I., Humphries, C. J., & Williams, P. H. (1991). What to protect?—Systematics and the agony of choice. *Biological conservation*, 55(3), 235-254.
- Vergriette, B. (2012). L'ouverture de l'expertise à la société et la mobilisation des sciences sociales à l'Anses. *Hermès, La revue*, (3), 96-99.
- Vettraino, J. (2017). Chantal Mouffe, L'illusion du consensus. *Revue Projet*, 358,(3)
- Vinck, D. (1992). *Du laboratoire aux réseaux: Le travail scientifique en mutation*. Luxembourg, Office des Publications Officielles des Communautés Européennes: 511.
- Vinck, D. (1999). Les objets intermédiaires dans les réseaux de coopération scientifique: Contribution à la prise en compte des objets dans les dynamiques sociales. *Revue française de sociologie*, 385-414.
- Vinck, D. (2007). *Sciences et société*. Paris, Armand Colin.
- Vogel, A., & Kaghan, W. N. (2001). Bureaucrats, brokers, and the entrepreneurial university. *Organization*, 8(2), 358-364.
- Wachelder, J. (2003). Democratizing science: various routes and visions of Dutch science shops. *Science, Technology, & Human Values*, 28(2), 244-273.
- Warin, P., & La Branche, S. (2007). *Concertation, décision et environnement*, IV, La Documentation française.

- Warnaby, G., & Moss, D. (1997). The role of public relations in organisations. *Public relations: principles and practice*, 6-21.
- Watson, R. T. (2005). Turning science into policy: challenges and experiences from the science-policy interface. *Philosophical Transactions of the Royal Society of London B: Biological Sciences*, 360(1454), 471-477.
- Weber, F. (1989). *Le Travail à-côté. Étude d'ethnographie ouvrière*. Paris, Inra-EHESS.
- Weber, F. (1995). L'ethnographie armée par les statistiques. *Enquête. Archives de la revue Enquête*, (1), pp. 153-165.
- Weber, F. (2001). Settings, interactions and things: a plea for multi-integrative ethnography. *Ethnography*, 2(4), pp. 475-499.
- Weber, F. (2008). Publier des cas ethnographiques: analyse sociologique, réputation et image de soi des enquêtés. *Genèses*, (1), pp. 140-150.
- Weber, M. (2003). La profession et la vocation de politique. *Le savant et le politique, Paris, La Découverte*, 117-206.
- Weingart, P. (1999). Scientific expertise and political accountability: paradoxes of science in politics. *Science and public policy*, 26(3), 151-161.
- Wenger, E. (1998). *Communities of practice: Learning, meaning, and identity* Cambridge, Cambridge University Press.
- Wenger, E., McDermott, R. A., & Snyder, W. (2002). *Cultivating communities of practice: A guide to managing knowledge*. Harvard Business Press.
- Western, D., and M. Wright. (Eds.). (1994). *Natural connections: perspectives in community-based conservation*. Washington, Island Press.
- White, J., & Dozier, D. M. (1992). Public relations and management decision making. *Excellence in public relations and communication management*, 91-108.
- Whitehead, A. N. (1929). *The function of reason* (p. 12). Princeton: Princeton University Press.
- Wickson, F., Carew, A. L., & Russell, A. W. (2006). Transdisciplinary research: characteristics, quandaries and quality. *Futures*, 38(9), 1046-1059.
- Wiles, R., Clark, A., & Prosser, J. (2008). Visual research ethics at the crossroads. *Realities Working Paper*, 10, Université de Manchester, Realities.
- Wilson, A. D., Onwuegbuzie, A. J., & Manning, L. P. (2016). Using paired depth interviews to collect qualitative data. *The Qualitative Report*, 21(9), 1549.
- Wynne, B. (1996). A reflexive view of the expert-lay knowledge divide. *Risk, environment and modernity: Towards a new ecology*, 40, 44.
- Yearley, S. (1992). Green ambivalence about science: legal-rational authority and the scientific legitimization of a social movement. *British Journal of Sociology*, 511-532.
- Yosha, A. M., Carroll, J. K., Hendren, S., Salamone, C. M., Sanders, M., Fiscella, K., & Epstein, R. M. (2011). Patient navigation from the paired perspectives of cancer patients and navigators: a qualitative analysis. *Patient education and counseling*, 82(3), 396-401.

## Bibliographie

Zalio, P.P. (1999). *Grandes familles de Marseille au XX<sup>e</sup> siècle*. Paris, Belin.

Zamparo, J. (1996). Informing the fact: Inuit traditional knowledge contributes another perspective. *Geoscience Canada*, 23(4).

Zartman, W. (1977). *The Negotiation Process*. Sage Publications.

## Filmographie

Charuel, H. (2017). *Petit paysan*. 90 min.

Deshayes, P. & Keifenheim, B. (1986). *Nawa huni, regard indien sur l'autre monde*. 60 min.

Drouet, J. & Mulot, M. (2009). *Les Bateaux meurent aussi*. 26 min. 2017 Films - TGB.

De Flore, R. (2013). *Incentives*. Lab'Urba - Institut Français de Pondichéry, 14 min.

Ernwein, M. (2015). *Jardiniers urbains. Portraits filmés*. Université de Genève.

Fall, J.J. (2014a). *Visualising "The Birth of Territory."* Université de Genève, 12 min.

Fall, J.J. (2014b). *Feminist political geography*. Université de Genève, 8 min 40.

Flaherty. (1922). *Nanouk l'Esquimau*, 79 min.

Lallier, C. & Tabita M. (2015). *L'élève de l'opéra*. 122 min

le Maire, J. (2017). *Burning Out - Dans le ventre de l'hôpital*. 83 min

Mead, M. (1952). *Transe and dance in Bali*. 21 min.

Milanesi, J. & Metrich, S. (2016). *L'intérêt général et moi*. 82 min.

Rouch J. (1958). *Moi un noir*, 73 min.

Rouch, J. & Morin, E. (1961). *Chronique d'un été*. 86 min.

Varda, A. (2000). *Les Glaneurs et la Glaneuse*, 88 min

Wiseman, F. (1975). *Welfare*. 167 min

Wiseman, F. (2013). *At Berkeley*. 244 min.

# Playlist

Alphabet – *Fake faces*

<https://www.youtube.com/watch?v=aIHDvTpaMzQ>

Wailing trees - *Border & gaps.*

<http://www.deezer.com/artist/6025210>

Camille – *Je ne mâche pas mes mots*

<https://www.youtube.com/watch?v=dEhUMvjFuQY>

Wailing trees - *Lack of knowledge*

<https://www.youtube.com/watch?v=cZzzU-HpSeU>

Čao Laru - *Del Sur p'al Norte*

<https://soundcloud.com/caolaru/sets/kombiphonie>

Sebrat - *Camille etc...*

<https://www.youtube.com/watch?v=jQKvElmnkjE>

Eddy de preto – *Kid*

<https://www.youtube.com/watch?v=XfbM3LD0D9Q>

Oreلسan – *Défaite de famille*

<http://www.deezer.com/fr/track/414838142>

Labelle – *Loreley*

<https://www.youtube.com/watch?v=szzktt2qcPo>

Tim Tup – *Ter Centre*

<https://www.youtube.com/watch?v=D0CUcqRni94>

Vaudou Game - *Natural Vaudou*

<http://www.deezer.com/artist/5813136>





# ANNEXES

Liste des annexes

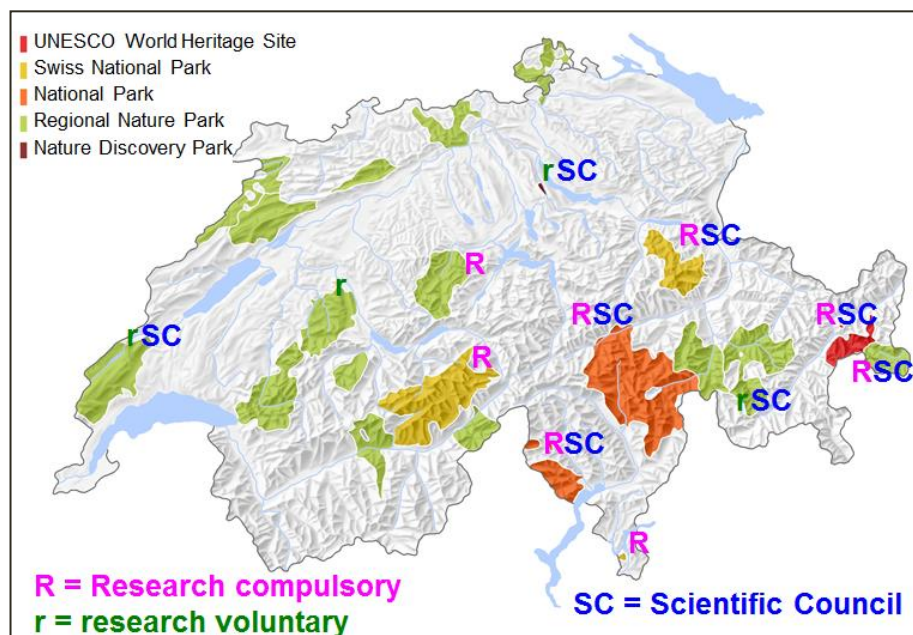
Annexe 1: Les conseils scientifiques d’espaces protégés en Suisse .....	dlxiii
Annexe 2 : Présentation synthétique des différents types d’espaces protégés en France ....	dlxiv
Annexe 3 : Liste de la littérature grise et des archives recensées et consultées sur des enquêtes, rapports ou comptes rendus d’évènements sur les conseils scientifiques dans le domaine environnemental en France. ....	dlxix
Annexe 4 : Repères chronologiques relatifs aux politiques publiques de la protection de la nature et la biodiversité en France à partir du milieu du XXe siècle .....	dlxxi
Annexe 5: Représentation spatiale de l’aire de compétence des conseils scientifiques des espaces protégés des Ecrins, du Vercors et de Haute-Savoie .....	dlxxiii
Annexe 6 : Chronologie du conseil scientifique du parc national des Écrins .....	dlxxv
Annexe 7 : Chronologie du comité scientifique des réserves naturelles de Haute-Savoie	dlxxix
Annexe 8 : Chronologie du conseil scientifique du Vercors (PNR et RNN).....	dlxxxiii
Annexe 9 : Tableau comparatif du fonctionnement des trois conseils scientifiques étudiés. ....	dlxxxv
Annexe 10 : Questionnaire adressé dans le cadre de l’enquête sur les conseils scientifiques des espaces protégés alpins.....	dlxxxviii
Annexe 11 : Questionnaire envoyé aux conseils scientifiques de l’action publique environnementale en 2015 .....	dxci
Annexe 12 : Exemple de Charte de déontologie et déclaration d’intérêts du conseil scientifique du comité de bassin Rhône-Méditerranée, consultable sur le site internet de l’agence de l’eau.....	dx cvi
Annexe 13 : Liste des sujets à présenter au conseil scientifique des Ecrins réalisée par Richard Bonet en 2015.....	dx cvii
Annexe 14 : Exemples d’avis rendus par un conseil scientifique .....	dx cviii
Annexe 15 : Avis du conseil scientifique du Vercors sur la capture de gélinottes dans la réserve, mars 2015.....	dc
Annexe 16 : Ordre du jour du conseil scientifique du Vercors le 10 septembre 2015.....	dc i
Annexe 17 : Comparaison des modes de construction d’avis entre six parcs nationaux. ....	dc ii

## Annexe 1: Les conseils scientifiques d'espaces protégés en Suisse

Liste des conseils scientifiques d'espaces protégés en Suisse, 2016.

Nom de l'espace protégé	Type d'espace protégé	Conseil scientifique
Val Müstair	Réserve de biosphère + parc naturel régional	1
Entlebuch	Réserve de biosphère + parc naturel régional	1
Swiss National Park	Parc National	1
Locarnese	Candidature au statut de parc national	1
Wildnispark Sihlwald	Parc naturel périurbain	1
Jura vaudois	Parc naturel régional	1
Ela	Parc naturel régional	1
Tektonikarena Sardona	Site UNESCO	1

Carte des conseils scientifiques en Suisse par espace protégé – Astrid Wallner, 2015.



**Annexe 2 : Présentation synthétique des différents types d'espaces protégés en France**

Dénomination	Quantité & surfaces couvertes	Organismes de gestion	Territoires	Mode de gestion	Financements	Réglementation
<b>Parcs nationaux</b>	10 PN (3 OM) 2,5 millions ha cœur, 2.7M ha aire d'adhésion	Un Etablissement Public Administratif par Parc	Ecosystèmes pas ou peu habités en zone cœur (haute montagne, îles, forêts, espaces maritimes)	Réglementaire (décret de création) et concertation croissante (charte)	Etat essentiellement	Des interdictions communes (publicité, des travaux non autorisés, activités industrielles et minières). Des interdictions propres à chaque parc en fonction de sa réglementation. Charte opposable aux PLU et SCOT en métropole.
<b>Parcs naturels marins</b>	6 PNM 12 M ha	Agence des Aires Marines Protégées + comité de gestion.	Espaces marins très vastes jusqu'aux 200 milles au-delà des eaux territoriales. Domaine public maritime.	Plan de gestion. Concerté.	Etat	Pas de réglementation propre. Superposition des réglementations sectorielles. Avis conforme nécessaire pour certaines activités
<b>Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres</b>	724 sites, 162000ha	Collectivités, fondations, associations ou établissements publics	Littoral, bords de lacs, zones humides des départements côtiers. Domaine public maritime depuis 2002.	Foncier : acquisition et convention de gestion. Plan de gestion pour les sites les plus importants	Etat	Restrictions d'usage ou d'accès définies par arrêtés municipaux ou préfectoraux
<b>Parcs naturels régionaux</b>	51 PNR 7 millions d'ha	Syndicats Mixtes (communes, Région, Département voire chambres consulaires)	Tous types, plutôt vastes (jusqu'à 400.000 Ha)	Contractuel (charte pour 12 ans renouvelable). Marque déposée par l'Etat	Etat, région, département, communes + Europe	Pas de réglementation, les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec la charte et le plan du Parc
<b>Réserves naturelles</b>	166 RNN 2,8 millions d'ha	Tous statuts	Espaces naturels terrestres et marins non	Plan de gestion, Gestion concertée	Divers	Spécifique, dans décret de création : limitation ou interdiction de certaines activités en fonction de la

<b>nationales</b>	Réserves intégrales: 2		habités. Protection d'un élément précis du patrimoine naturel.			nature de l'élément à protéger. La publicité est interdite dans toutes les réserves naturelles
<b>Réserves naturelles régionales RN Corses</b>	135 RNR 28442ha 6 RNC 83000ha	Tous statuts	Espaces naturels terrestres et marins non habités. Protection d'un élément précis du patrimoine naturel. Anciennes réserves naturelles volontaires.	Plan de gestion, Gestion concertée	Divers mais surtout conseil régional	Comme les réserves nationales sauf pour la pêche et la chasse, l'extraction de matériaux ou l'utilisation des eaux.
<b>Réserves Nationales de chasse et de faune sauvage</b>	10 RNCFS 36 772ha	ONCFS ou autre établissement public	- études scientifiques - espèces à effectifs en diminution ou à qualités remarquables - étendue	Programme de gestion Comité directeur sous présidence du Préfet	Etat ONCFS ou autre établissement public gestionnaire IV	- chasse interdite sauf prélèvement scientifique - réglementation ou interdiction : accès véhicules et piétons, introduction animaux domestiques, écobuage, brûlages, broyages, etc...
<b>Réserves de chasse et de faune sauvage</b>	12000 sites 2,5Mha	associations de chasse	terrains de toute nature abritant espèces gibiers		Chasseurs	chasse interdite sauf prélèvement scientifique - réglementation ou interdiction : accès véhicules et piétons, introduction animaux domestiques, écobuage, brûlages,
<b>Réserves de pêche</b>		Associations de pêche et fédérations, ONEMA	cours d'eau, canaux et plans d'eau	variable	Pêcheurs	interdiction de pêche
<b>Réserves de biosphère</b>	12 RB	Parcs nationaux, parcs naturels régionaux, association,	Ecosystèmes et mosaïques d'écoystèmes terrestres ou marins	Suit le statut du territoire de protection auquel il est associé	Divers de la région à l'Europe	Réseau mondial ayant un cadre statutaire international. Pas de réglementation propre, mais les aires centrales s'appuient sur des statuts nationaux préexistant.

		syndicat mixte.				
<b>Arrêtés de protection de biotope</b>	834 APB 189000 ha	Généralement aucun sauf si situé dans un autre espace naturel protégé.	Biotopes nécessaires aux espèces protégées et aux habitats naturels. Toutes sortes de milieux naturels de petite superficie, y compris domaine public maritime	Généralement pas	Aucun	Spécifique à chaque site suivant habitats et espèces concernés et activités menaçantes. Très contraignante en général
<b>Grands sites de France</b>	14 sites	Collectivités	Sites paysagers touristiques obligatoirement sites classés	Projet de préservation, de gestion et de mise en valeur du Grand Site de France lié au label	Etat, région, département, communes, Europe	Suit la réglementation du site classé auquel il est associé. En dehors, pas de réglementation particulière.
<b>Réserves biologiques intégrales</b>	74 RBI	ONF	territoires relevant du régime forestier : forêts et milieux associés	Plan de gestion (études, limitation et organisation des usages, ...)	Etat, ONF, CT	Variable, propre à chaque réserve, en général activités interdites, sauf sécurisation d'itinéraires, régulation des ongulés, et actions contre espèces invasives si nécessaires.
<b>Réserves biologiques dirigées</b>	171 RBD	ONF	territoires relevant du régime forestier : forêts et milieux associés	Plan de gestion, gestion pour habitats et espèces en priorité	Etat, ONF, CT	Variable, propre à chaque réserve, en général, limitations d'accès
<b>Sites inscrits et Sites classés</b>	2911 SC 4800 SI	Aucun	Monuments naturels et sites de caractère artistique, scientifique, historique, légendaire ou pittoresque.	Opération Grand Site (OGS) ou document d'orientation de gestion (sans portée juridique)	Aucun	Autorisation (SC) ou déclaration (SI) de tous travaux susceptibles d'entraîner une modification de l'aspect et de l'état du site protégé. Compétence du Préfet ou du ministre pour les autorisations en SC. Répression des dégradations ou des destructions ou défaut d'autorisation.



<b>Conservatoire des espaces naturels</b>	30 CEN 2100 sites 120.000 ha	CEN (associations)	Tous types de milieux	Acquisition foncière, gestion concertée, contractuelle	Etat, Collectivités territoriales, UE, établissements publics et assimilés, partenaires privés, adhésions, dons & legs...	Aucune réglementation propre, variable d'un site à l'autre (contractuel)
<b>Espaces naturels sensibles</b>	99 départements 4000 espaces	Conseil général ou personne publique ou privée qualifiée.	Espaces naturels boisés ou non, sentiers, chemins	Acquisition foncière (droit de préemption), aménagement, entretien et ouverture au public	Taxe départementale espaces naturels sensibles	Aucune réglementation propre
<b>Natura 2000</b>	1754 sites	Collectivités locales, organismes gestionnaires d'espaces naturels	Divers milieux, suivant présence d'habitats ou espèces d'intérêt communautaire	Document d'objectifs, adhésion contractuelle	Europe, Etat, CT	pas de réglementation spécifique, sauf évaluation des incidences pour certains projets et programmes.
<b>Propriétés LPO</b>	1 695 ha soit 60 sites LPO	en gestion directe par la LPO France ou par les LPO locales.				

Tableau synthétique comparatif des espaces naturels protégés de France – Hors Polynésie et Nouvelle-Calédonie.

Réalisé à partir d'un document de l'ATEN d'août 2015

Source : MNHN, SPN (base "Espaces protégés", base "Znieff" et base "Natura 2000") – Fédération des CEN.

Traitements SIG et statistique : SoeS. - Validité des données : février 2015 (sauf CEN, sites Natura 2000, ENS et Site inscrit en 2014).

**Annexe 3 : Liste de la littérature grise et des archives recensées et consultées sur des enquêtes, rapports ou comptes rendus d'évènements sur les conseils scientifiques dans le domaine environnemental en France.**

1979	« Parcs et recherche scientifique. » Journées d'études, Les rencontres d'Arc et Senans « 15 ans de parcs nationaux français », mars 1979.  Compte-rendu de la présentation des travaux du groupe had hoc aux rencontres d'Arc et Senans, le 22 mars 1979.
1983	Secrétariat d'État environnement et qualité de vie. « Document de synthèse d'une soixantaine de pages relatant le colloque « Sciences humaines dans les PN et les PNR » ». Florac, 27 avril 1983.
1984	Dolfus, Olivier. « Brèves remarques pour orienter la discussion sur le rôle des sciences humaines dans les recherches effectuées dans les espaces protégés. » Séance du 13 septembre 1984. Conseil scientifique du Parc national des Ecrins, 1984.
1986	Letourneux, François. « Circulaire du directeur de la protection de la nature aux directeurs des parcs nationaux. », mai 1986.
1987	Colloque « Parc national des Cévennes et savoirs scientifiques : histoire d'une rencontre », 24 novembre 1987.
2000	Parcs naturels régionaux de France. « Séminaire de travail sur les conseils scientifiques des parcs naturels régionaux de France. » Fontevraud, 17 mars 2000.
2005	Parcs naturels régionaux de France. « Parcs et recherche agri-environnementale: favoriser les synergies. » Actes des rencontres du 31 mars et 1er avril 2005. Veranne, 2005.
2007	Centre international d'études supérieures en sciences agronomiques de Montpellier. « Séminaire de Florac, Sciences et action pour la conservation et la gestion de la biodiversité », 2007.
2008	Letourneux, François. « Les conseils scientifiques des Parcs naturels régionaux. Propositions de problématique ». Note du CORP n°3, mai 2008.
2008	Groupe IFB groupe interface recherche/gestion de l'IFB : 2008, coordonné par Raphaël Mathevet et John Thompson  Publication : Thomson John, « Recherche-gestion, construire un vrai partenariat », revue Espaces naturels, 2008
2009	Leblanc, Emmanuel. « Préconisations nationales sur les rôles, les missions et le fonctionnement des conseils scientifiques des Parcs naturels régionaux. » Fédération des Parcs naturels régionaux de France, 2009, 10p.
2009	Lefeuvre, Jean-Claude, et Jean-Claude Vial. « Rapport sur l'évolution du Conseil national de la protection de la nature », 2009.
2010	Conseil économique et social de la région PACA, « Pour une expertise scientifique dans la gestion des espaces protégés », 2010, 24 p.
2011	Le Maho, Yvan, et Julien Boucher. « Mission de réflexion sur l'organisation française en matière d'expertise sur la biodiversité ». Ministère de l'Environnement, du

	Développement Durable, du Transport et du Logement., 2011.
2012	Schmitt, Dominique. « Rapport sur la gouvernance en matière de biodiversité ». Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement., 2012.
2012	Lefeuvre, Jean-Claude et Serge Muller. « Gouvernance en matière de biodiversité. Réflexions et propositions ». Document de travail du CNPN, 2012.
2012	Lefeuvre, Jean-Claude, Serge Muller, Michel Echaubard, Bernard Delay, et Roger Esteve. « Rénovation de la gouvernance en matière de biodiversité ». Réaction au Rapport Schmitt, 2012.
2013	Lambert Sandrine. Identification des enjeux et des potentiels des parcs naturels régionaux de France pour la communauté scientifique par une approche bibliographique. Rapport de stage M1 AgroCampus Ouest, 2013, 11 p.
2013	Delclaux, Julie, Les conseils scientifiques et la gouvernance des parcs nationaux français. L'exemple du parc national de Port Cros, Mémoire de fin d'études, AgroParisTech, 2013, 72 p.
2014	CSPNB, « Réaction du CSPNB au Projet de fusion CSPNB – CNPN », 30 septembre 2014
2015	Meyruey, Sabine. « À quelles conditions le Conseil National de la Protection de la Nature peut-il contribuer efficacement à la définition et à la mise en oeuvre des politiques publiques de biodiversité ? Analyse historique et stratégique ». Mémoire de thèse professionnelle pour le Mastère spécialisé PAPDD, Paris, 2015.
2015	Pouliquen, Agnès. « Résultats de l'enquête « Modalités d'association entre gestionnaires d'Aires marines protégées et chercheurs » ». 3e colloque national des aires marines protégées, 7 octobre 2015.
2015	Parcs naturels régionaux de France. « Préconisations nationales sur les rôles, les missions et le fonctionnement des conseils scientifiques des Parcs naturels régionaux ». Note du CORP, février 2015.

#### **Annexe 4 : Repères chronologiques relatifs aux politiques publiques de la protection de la nature et la biodiversité en France à partir du milieu du XXe siècle**

**1946** : création du Conseil National de Protection de la Nature

**1952** : création de la CIPRA : Commission Internationale pour la Protection des Alpes

**1957** : Loi du 1er juillet 1957 : définition officielle de la notion de réserve naturelle

**22 juillet 1960** : Loi française sur les parcs nationaux.

**6 juillet 1963** : création du parc national de la Vanoise

**1967** : création des parcs naturels régionaux.

**1969** : début de l'affaire du parc national de la Vanoise.

**1970** : année européenne de la nature, décrétée par le Conseil de l'Europe.

**10 juin 1970** : le gouvernement français publie son programme des Cent Mesures pour l'environnement.

**8 janvier 1971** : création du ministère de la Protection et de la nature et de l'Environnement en France.

**1972** : Conférence des Nations unies pour l'Environnement à Stockholm et publication du rapport du Club de Rome, « Halte à la croissance ? ».

**1973** : premier programme européen d'action concertée pour l'environnement

**1976** : Loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature : création des réserves naturelles

**19 septembre 1979** : Convention de Berne relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe

**1982** : création des ZNIEFF

**1985** : Loi relative au développement et à la protection de la montagne

**1986** : Loi Littoral

**1988** : création des conservatoires botaniques nationaux (CBN).

**7 novembre 1991** : signature de la convention alpine

**21 mai 1992** : Directive « Habitats »

**1992** : Sommet de la Terre à Rio. Convention sur la diversité biologique

**2006** : Loi sur l'eau

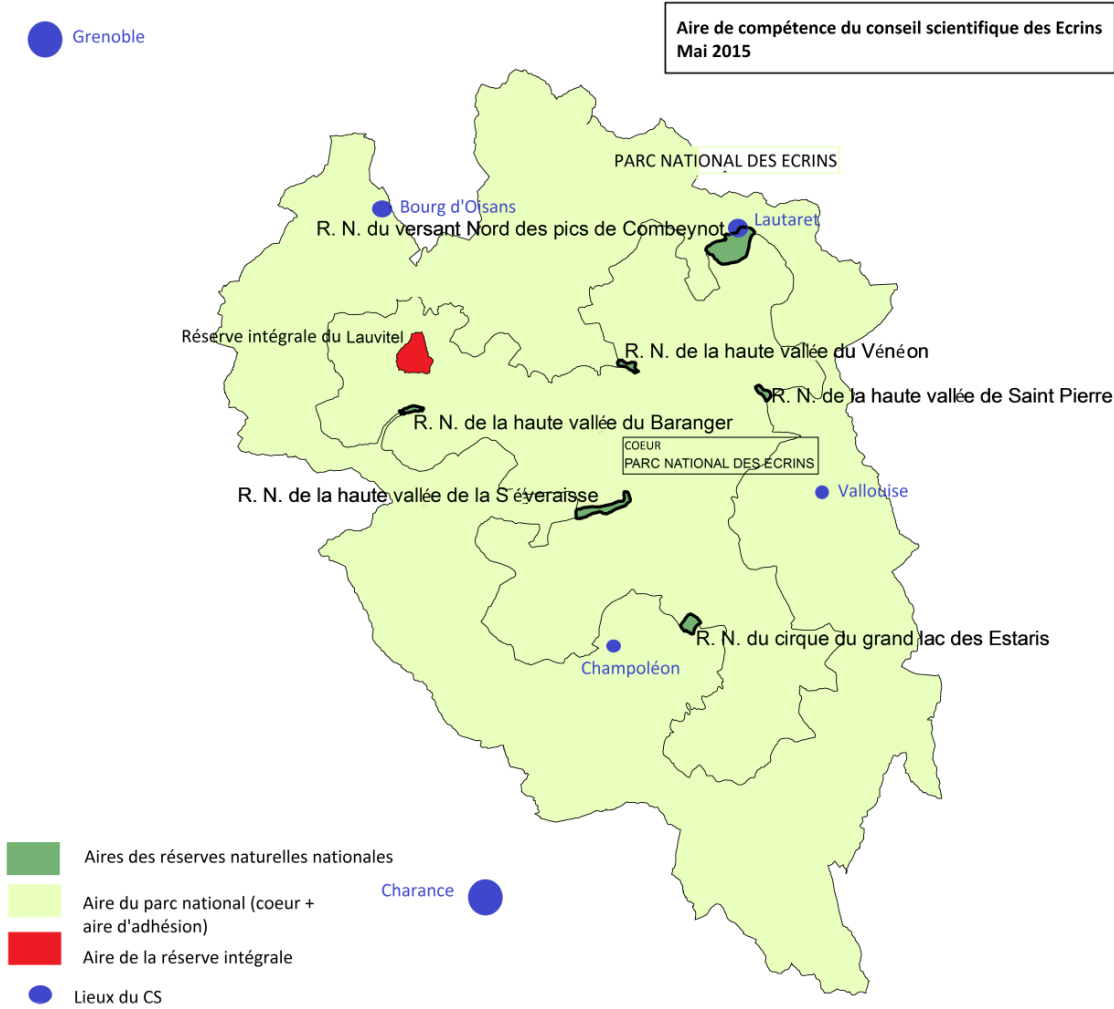
**2006** : Loi Giran : réforme du statut des parcs nationaux et création des parcs naturels marins

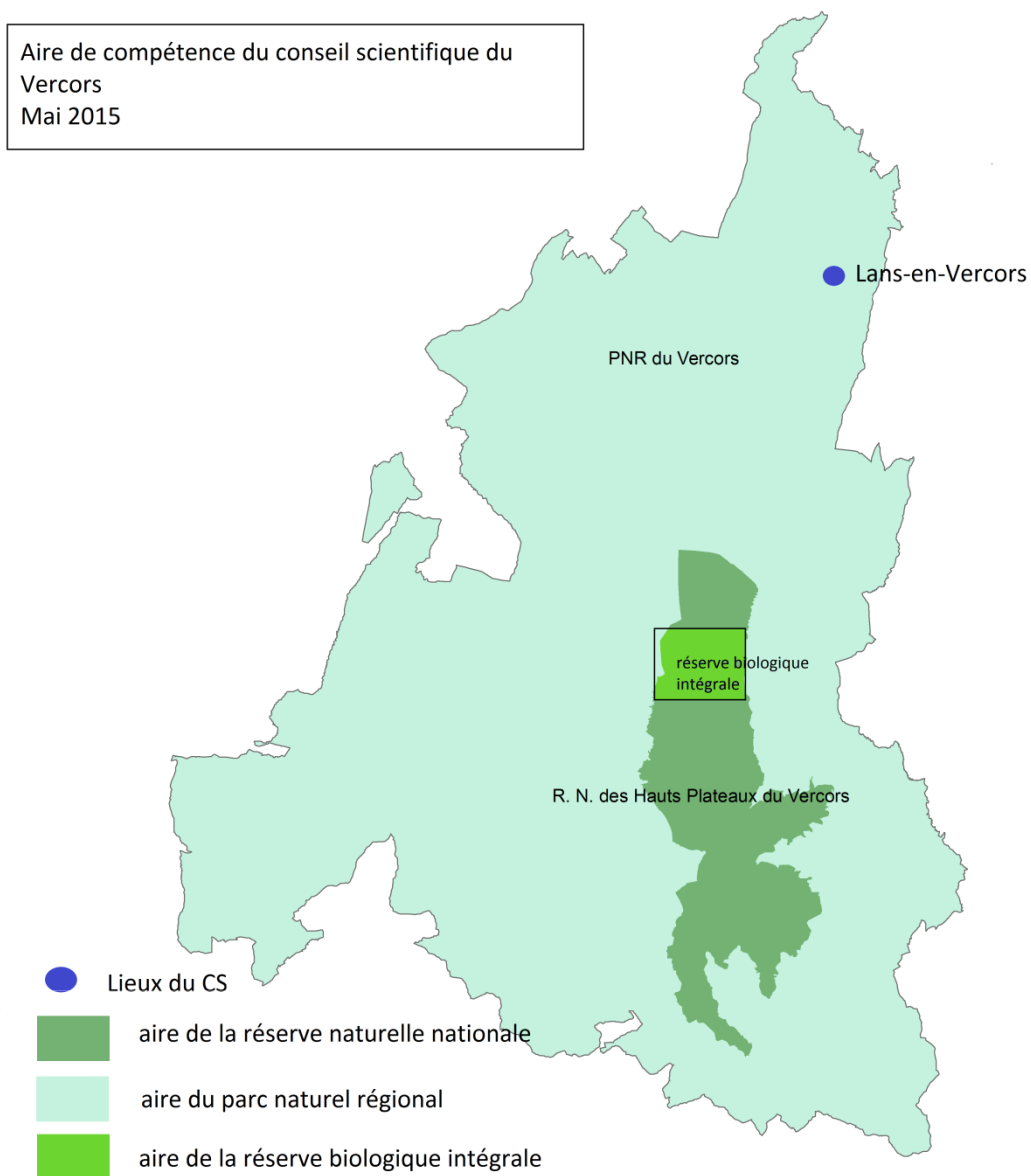
**2007** : Grenelle de l'environnement

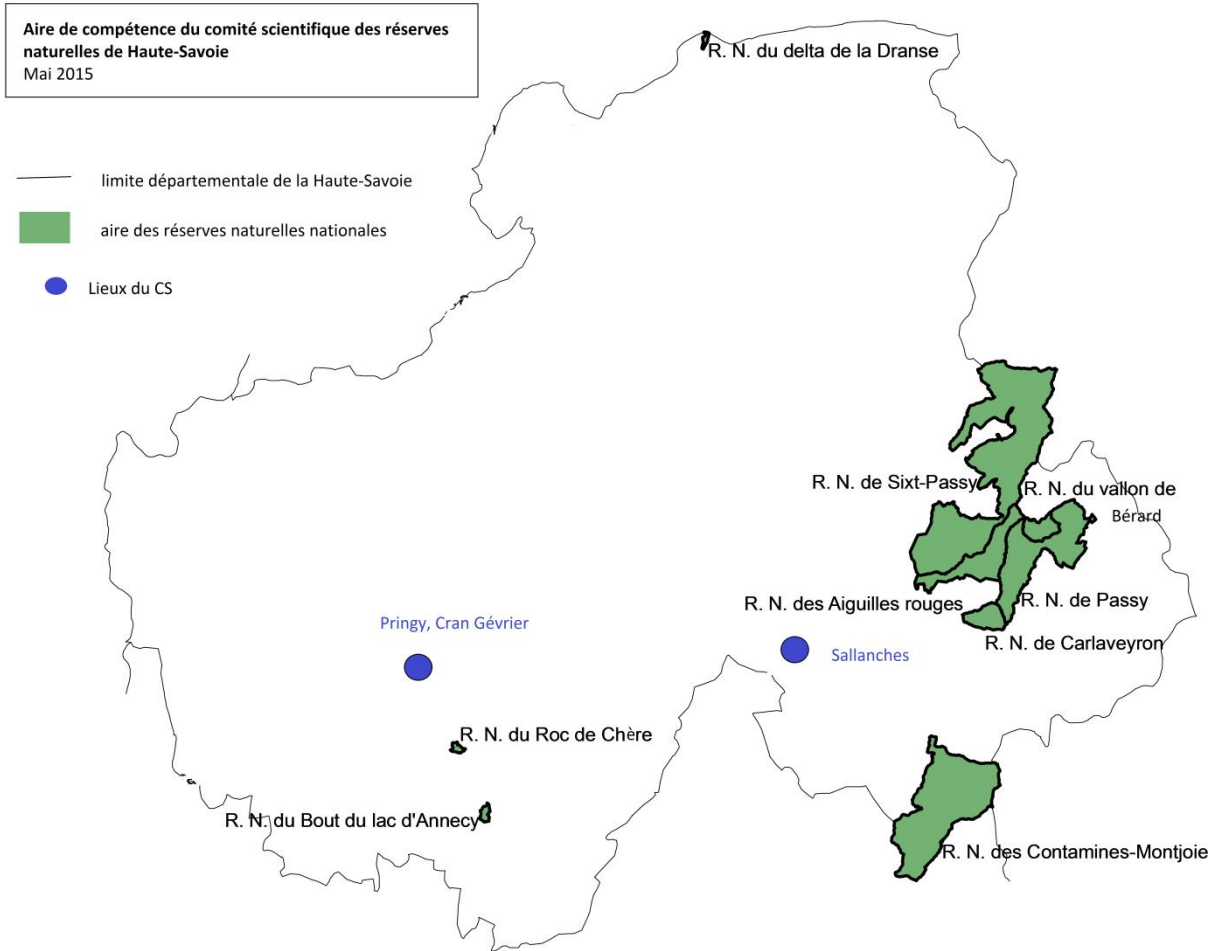
**2016** : Loi du 8 août 2016 de reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages

**2017** : mise en place de l'Agence Française pour la Biodiversité

### Annexe 5: Représentation spatiale de l'aire de compétence des conseils scientifiques des espaces protégés des Ecrins, du Vercors et de Haute-Savoie





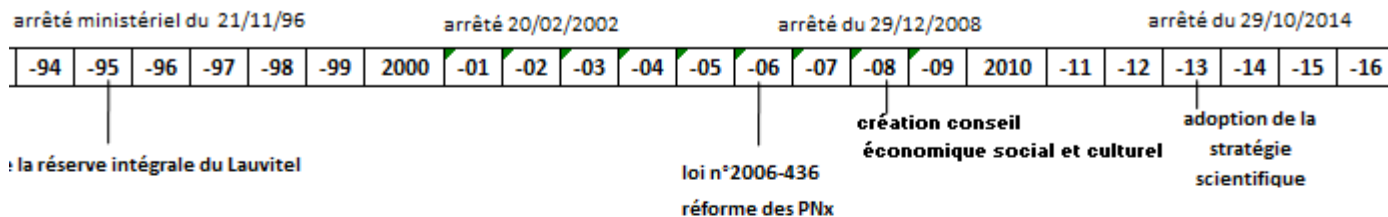




**Annexe 6 : Chronologie du conseil scientifique du parc national des Écrins**



Service scientifique	Jean Pierre DALMAS		
Direction PNE	Jacques FLORENT	Michel DIES	Denis GRANDJEAN
Directeur adjoint	J.Pierre FEUVRIER	J. Marc MICHEL	Emmanuel MICHAU
Président CA	Paul DIJOU	Robert DE CAUMONT	Roland MARTIN



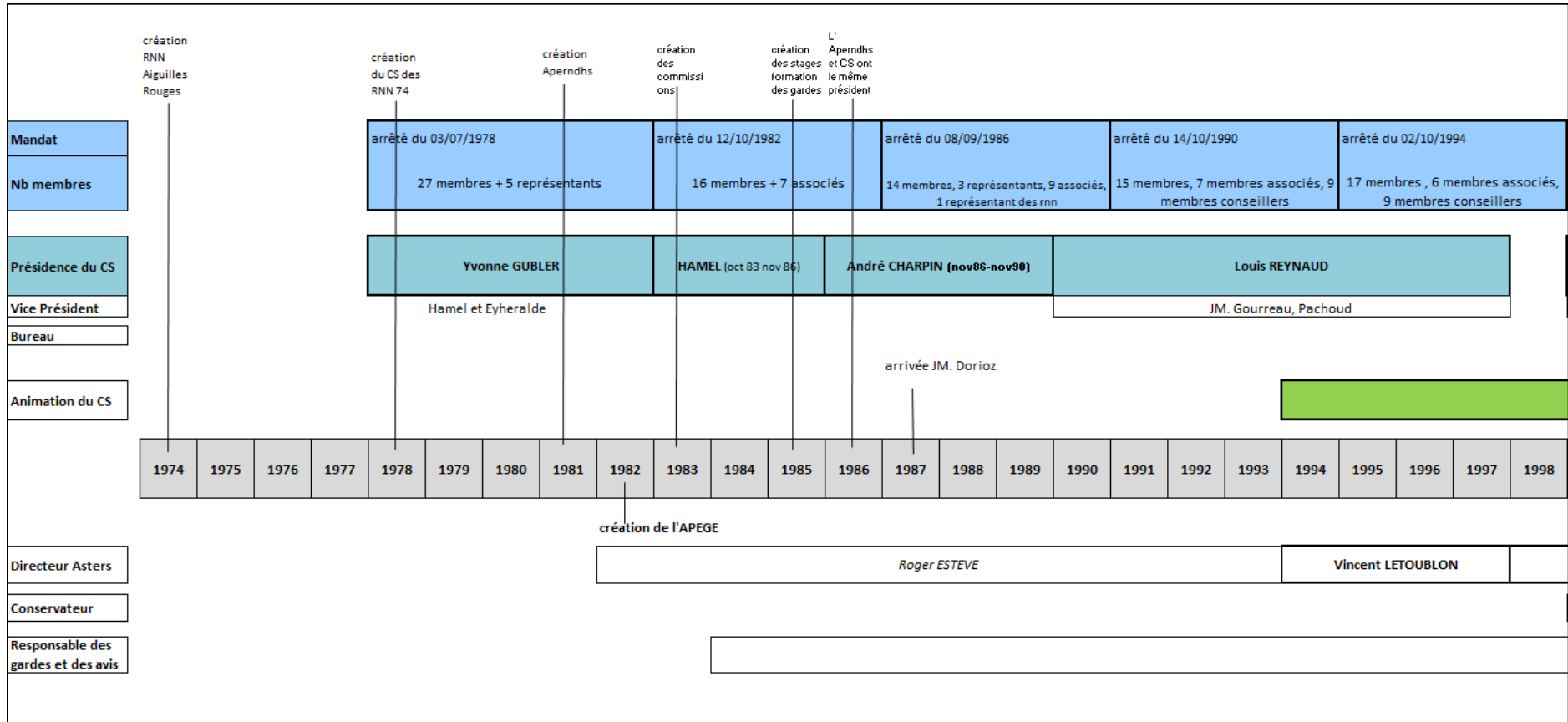
Lucien TRON	Hervé CORTOT	Richard BONET
Philippe TRAUB	Michel SOMMIER	Bertrand GALTIER
Philippe MAIGNE	Jean-Michel DECOUD	Thierry DURAND
Patrick OLLIER	Christian PICHOU	Bernard HERITIER

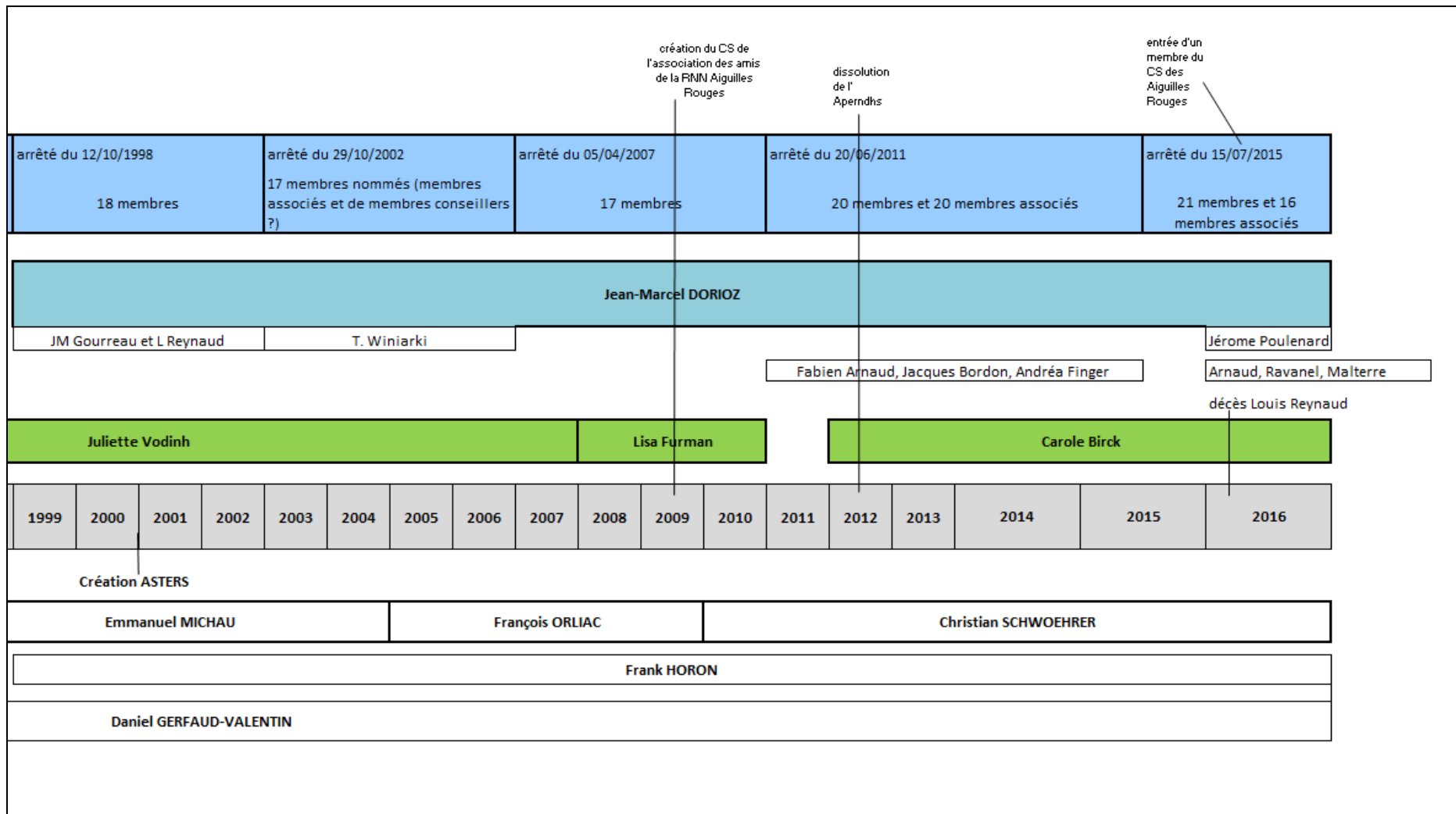
CHRONOLOGIE DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DU PARC NATIONAL DES ECRINS - ACTIVITES DE 2003-2016 - GAELLE RONSSIN

	comité devient conseil				création GED, création RI CS											
Présidence CS	Jean Pierre RAFFIN				Marie-Hélène CRUVEILLE											
Mandat	23 membres				23 membres						25 membres					
	arrêté du 29/12/2008															
	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016		
Service scientifique	Hervé CORTOT				Richard BONET											
Secrétariat du CS	secrétariat du CS pris en charge par Hervé Cortot															
composition du service scientifique							entrée C. Dentant & F. Ad			entrée C. Sagot			départ H. Cortot		entrée L. Imberdis départ Y. Rarrat	
Nombre d'avis rendus					22	12	12	12	19			12	autosaisine			
Séance	27-mars	29-avr	01-avr	05-mai	02-févr	04-avr	05-févr	29-janv	01-avr	10-févr	05-avr	28-mars	27-mars	29-avr		
Lieu	Vallouise	Valbonnais		Bourg Oisans	Bourg Oisans	IMEP - Marseille	Charance	Charance	Charance	IGA Grenoble	Orcières - Champsaur	LECA Grenoble	Charance	Charance		
Nb membres CS								12	12	16	14		16	13		
Nb membres PNE							4	7	10	7			9	8		
Thème																
Séance	13-juin				29-juin		19-juin	28-mai	01-juil	05-juil		3-4/07/2014	26-juin	7-8/07/16		
Lieu	La Danchère, Venosc				Charance		Champoléon	Bourg Oisans	Jardin alpin du Lautaret	Valbonnais		Vallouise	Embrunnais - Réallon	Lauvitel		
Nb membres CS							14	9	11	11			10	15		
Nb membres PNE							7	6	7	9			11	5		
Thème																
Séance	07-nov	26-nov	04-nov	10-nov	09-nov	12-déc	16-oct	22-oct	21-oct	22-nov	25-oct	17-oct	16-oct			
Lieu	Charance	Charance	Charance	Charance	Cemagref - Grenoble	Vallouise	Charance	Charance	Charance	Charance	Charance	Charance	C. C. Julian Aix en Provence			
Nb membres CS							15	17	11	11		12	14			
Nb membres PNE							8	7	6	7		5	6			
Thème																

<b>Légende</b>	
	séance sur le terrain
	séance dans les laboratoires partenaires
	séance de printemps
	séance d'été
	séance d'automne
	suiis scientifiques du PNE
	caractère du parc
	programmes et partenariats avec la recherche (ex: alpages sentinelles)
	culture
	échanges sur des notions, concepts scientifiques
	fonctionnement du conseil scientifique
	réserve intégrale du Lauvitel
	stratégies du PNE (scientifique, sanitaire, communication...)
	tourisme
	gouvernance du PNE (charte, accord cadre)
	réserves naturelles
	pastoralisme
	archéologie
	Parcs Nationaux de France (PNF)

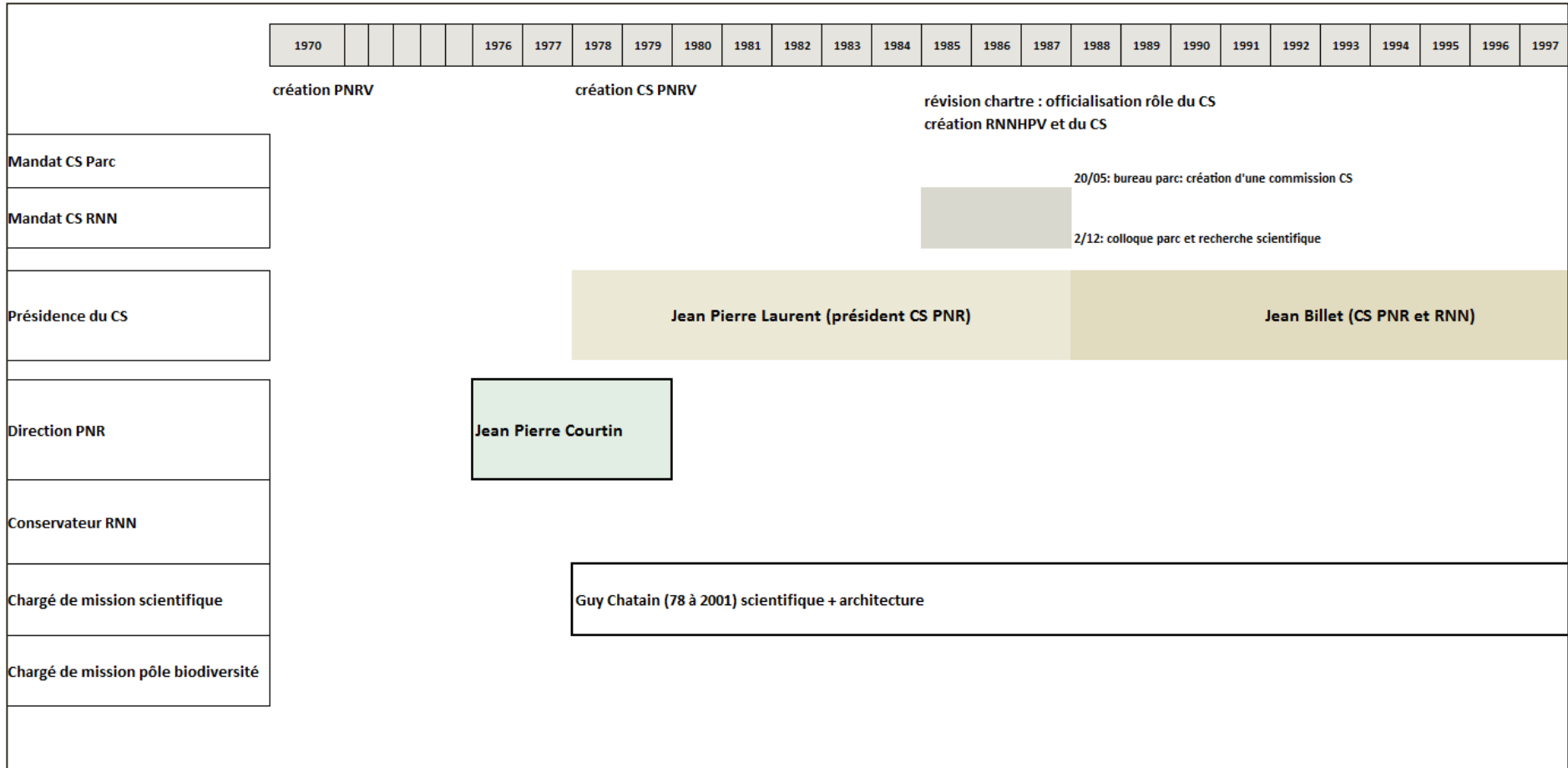
**Annexe 7 : Chronologie du comité scientifique des réserves naturelles de Haute-Savoie**



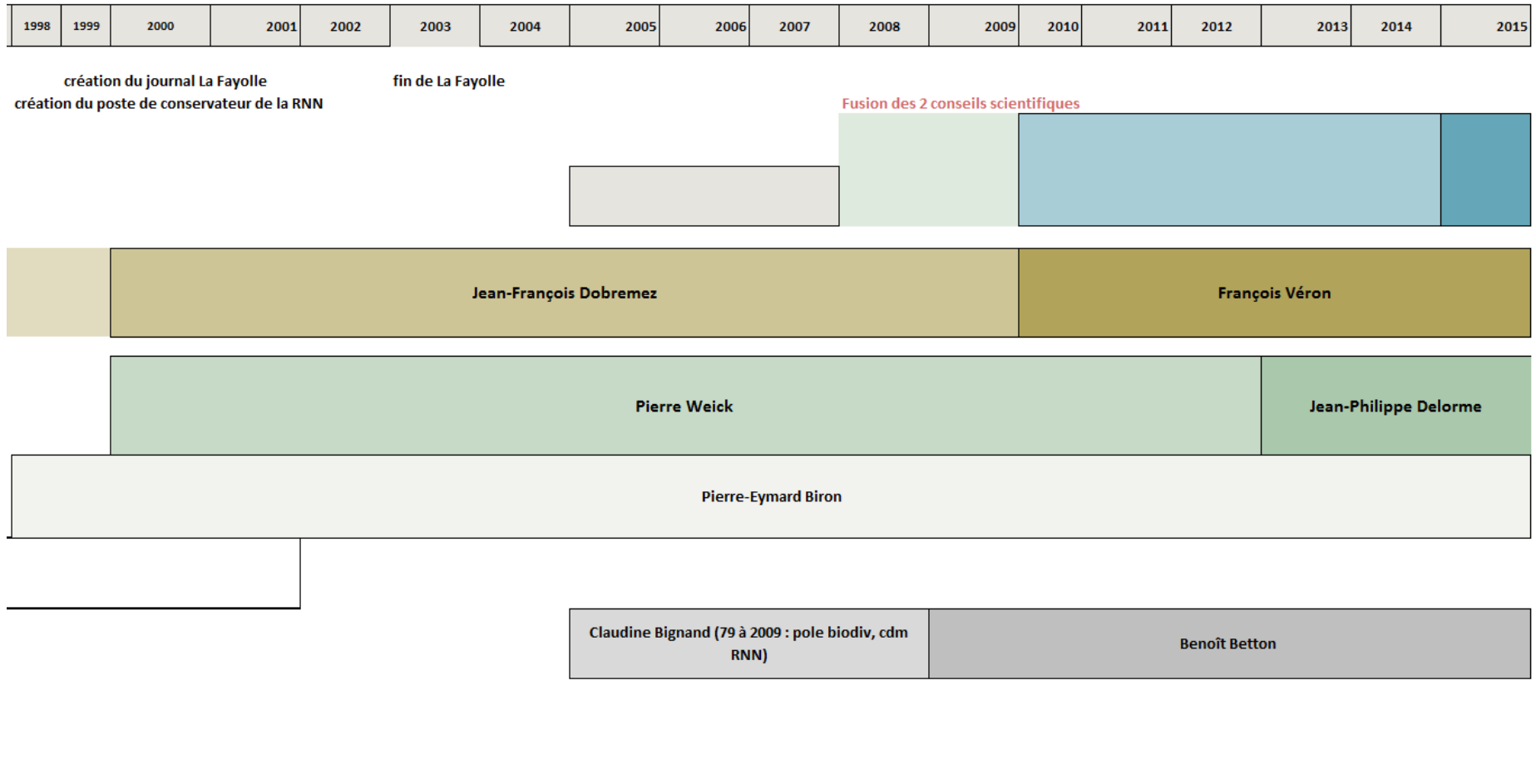


Chronologie des activités lors des deux derniers mandats du comité scientifique des réserves naturelles de Haute-Savoie - Gaëlle Ronsin, juillet 2016						
Mandat CS	20 membres et 20 membres associés				21 membres et 16 membres associés	
Présidence du CS	Jean-Marcel DORIOZ					
Animation du CS	Carole Birk					
Grands projets de recherche du CS	Réseau Lacs Sentinelles					
	suivi des glaciers					
	Etude des patrimoines de l'hydroélectricité en réserve				*Les vieilles forêts *Sport de nature et faune sauvage *ORCHAMP	
	Appropriation des réserves					
	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Réunions annuelles du CS	22-juin	28-nov	pas de séance	13-févr	12-mars	29-févr
Lieu		CCSTI La Turbine, Cran Gevrier		CCSTI La Turbine – Cran-Gevrier	CCSTI La Turbine – Cran-Gevrier	
Thème		Réunion plénière		Réunion plénière	Réunion plénière	Réunion plénière
Réunions de bureau		01/06/2012	18/06/2013	13/03/2014	23/02/2015	#####
Evenements de vulgarisation			*19 nov: 1ere rencontres scientifiques des RNN RA *11 oct: séminaire "la nature et sa protection"		3 oct: Montagne de Recherche (et 2 réunions de "copil")	
Stages des gardes		Journée ecole terrain 12 et 13 aout 2012	Journée ecole terrain 28 aout 2013		Journée ecole terrain 21 et 22 juillet	Journée école terrain : 4 juillet 2016
lieu		Sixt	Passy - Pierre-Jérôme Rey (Edytem)		Vallon de la Barne: prospections	Sixt, Cirque des Fonts, Les vieilles forêts
Commission vie locale						
Nombre de réunions		1	/	1	1	1
dates réunions / sujet		30/10/2012	Séminaire 11oct à Annecy "La nature et sa protection : conflit, valeurs et appropriation"	14/10/2014	09/07/2015 : écriture du rapport sur les études menées par la commission	
nombre de participants		11 (CS: 5)		12 (CS: 4)		
productions, stages		1 stagiaire	1 stagiaire	2 stagiaires	1 stagiaire	
Commission géosystème						
Nombre de réunions		1	0	0		1
dates réunions		01/06/2012				27/04/2016
nombre de participants		17 (CS : 10) + invités				
productions, stages		1 stagiaire	1 stagiaire	1 stagiaire		
Commission biodiversité						
Nombre de réunions		1	0	2	1	1
dates réunions		30/10/2012	attente projet forêt	12/06/2014 09/12/2014	03/06/2015	
nombre de participants		14 (CS: 7)		10 (CS: ?)	19 (CS: 5)	(conseil scientifique:)
productions, stages			1 stagiaire			l'atlas de la flore rare et menacée de Haute-Savoie
Groupes	*lacs		*lacs *glaciers *conflits et appropriation RNN *géopatrimoine (JBB) *rencontres scientifiques des RN de RA	*lacs *glaciers *hydroélectricité *géopatrimoine *montagne de recherche	*lacs *glaciers *hydroélectricité *conflits et appropriation RN *montagne de recherche	*groupe forêt
Présence du CS aux comité consultatifs	RNDD 20/03/2012: 0 RNRDC 08/03/2012 0 RNCM 12/06/2012: J.B. Bosson RNP 29/03/2012 : J.C.Druart RNRD 14/03/2013 : D. Decrouez RNCM 09/01/2013 : 0 RNP 16/05/2013 : 0 RNRAR 15/01/2013 : A. Delestrade, D. Decrouez RNSP : / RNBdl 08/03/2012 : 0		RNDD 02/04/2013 : J.C.Druart, J.M.Dorioz RNRDC 14/03/2013 : D. Decrouez RNCM 09/01/2013 : 0 RNP 16/05/2013 : 0 RNRAR 15/01/2013 : A. Delestrade, D. Decrouez RNSP : / RNBdl 14/03/2013 : A. Thomas	RNDD 10/06/2014 : J.C. Druart - A. Finger Stich RNRDC 24/06/2014 : J. Bordon - D. Decrouez - A. Thomas RNCM 03/07/2014 : F. Amelot RNP 26/06/2014 : J.C. Druart RNRAR 19/06/2014 0 RNSP 05/06/2014 : D.Decrouez, J.F.Desmet RNBdl 27/02/2014 : A. Thomas, J. Bordon	RNDD 27/05/2015 : 0 RNRDC 07/05/2015: J.Bordon, A.Thomas RNCM 04/06/2015 : F. Amelot RNP 26/05/2015 : ? RNRAR 28/04/2015 : D.Decrouez RNSP 23/06/2015 : ? RNBdl 07/05/2015 : A. Thomas	RNDD 28/06/2016 RNRDC : RNCM 23/06/2016: JB Bosson RNP 20/06/2016 : RNRAR 05/07/2016 : 0 RNSP 16/06/2016 : RNBdl :

**Annexe 8 : Chronologie du conseil scientifique du Vercors (PNR et RNN)**







### Annexe 9 : Tableau comparatif du fonctionnement des trois conseils scientifiques étudiés.

	Conseil scientifique du Parc Naturel Régional du Vercors et de la Réserve Naturelle Nationale des Hauts Plateaux du Vercors	Comité scientifique des Réserves Naturelles Nationales de Haute-Savoie	Conseil scientifique du Parc National des Ecrins
<b>Existence historique, légale et spatiale</b>			
<i>date de création</i>	CS PNR: 1978 CS RNHPV: 1985 Fusion des 2 CS: 10/12/2008	03 juillet 1978	1973
<i>régime juridique de création</i>	arrêté préfectoral (départemental) pour le CS RNHPV ; CS institué par le comité syndical du PNRV	arrêté préfectoral (départemental)	arrêté préfectoral (départemental)
<i>espaces protégés de l'aire d'action du CS</i>	*PNR Vercors HPV *RNN *RBI Vercors (2009)	9 RNN situées en Haute-Savoie	*Le PNE RNN *La réserve intégrale du Lauvitel
<i>institutions gestionnaires de rattachement</i>	Le conservateur de la réserve et le PNR	Asters - Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Savoie	Le Parc National des Ecrins
<i>lieu principal de réunion</i>	Lans en Vercors	Cran Gevrier, Pringy	Gap et les secteurs du parc
<i>espaces où s'exercent le plus l'activité des CS</i>	La majorité de l'activité du CS porte sur la RNN	L'ensemble des RNN et plus particulièrement des sites ateliers de recherche	Le cœur du Parc
<b>Recrutement des membres</b>			
<i>durée du mandat</i>	4 ans - 1 an de prolongation en 2014	4 ans	6 ans
<i>recrutement des membres</i>	Décidé entre le président du CS et le conservateur	Discuté en bureau du CS Décidé entre le président du CS, l'animatrice, le directeur d'Asters et le directeur adjoint d'Asters.	Décidé entre la présidente du CS et l'animateur du CS
<i>mode de désignation du président</i>	Désigné par les membres du CS lors de la 1ère séance de mandat	Désigné en séance	Désigné par les membres du CS avec un vote formel lors de la 1ère séance de mandat
<b>Composition (2015)</b>			

<i>nombre de membre</i>	27	39 membres : 20 membres + 19 associés (fluctuations pendant le mandat)	25
<i>âge moyen</i>	env. 50 ans		env. 50 ans
<i>% de femme</i>	7 femmes : 26%	9 femmes: 23%	5 femmes: 20 %
<i>origine géographique des membres du CS</i>	Grenoble, Lyon, Chambéry, Vercors	Grenoble, Chambéry, Haute-Savoie, Suisse, Italie	Paris, Grenoble, Chambéry
<b>Renouvellement de 2015</b>	Renouvellement fin 2014	Renouvellement en 2015	Renouvellement fin 2014
<i>% de renouvellement</i>	16 nouveaux : 60 % de renouvellement	14 nouveaux : 37 % de renouvellement	7 nouveaux : 28 % de renouvellement
<b>Composition scientifique</b>	Conseil scientifique du Vercors	Comité scientifique des RNN de Haute-Savoie	Conseil scientifique du Parc National des Ecrins
<i>disciplines SVT p/R SHS</i>	11 SHS, 16 SVT : 40% de SHS	9 SHS, 30 SVT: 23% de SHS	5 SHS: 20% de SHS
<i>nombre de membres issus d'universités ou d'organisme de recherche non retraités</i>	15: 55%	23: 58%	14: 56%
<i>statuts des chercheurs</i>	4 directeurs de laboratoire	1 directeur de laboratoire	3 directeurs de laboratoire
<i>nombre de membres non chercheurs</i>	12	16	11
<i>nombre de labos représentés</i>	8	14	10
<i>représentation d'autres institutions</i>	ONF, CBNA, CEN, FDC, CRPF, MNHN	ONCFS, PNR Italien CEN, CREA, CNM, Région, CG	ONF, ONCFS, DRAAF, MHN, MNHN,
<b>Avis rendus par le CS</b>			
<i>nombre d'avis rendus par an</i>	une dizaine sur la RNHPV et la RBIV	Aucun avis collectif, quelques avis individuels	12 (nombre en diminution)
<b>Vie du CS (organisation)</b>			
<b>Animation</b>			
<i>coordination du CS (au sein de l'institution)</i>	Au PNRV : réalisée conjointement entre le conservateur de la RNNHPV (depuis 1998) et le chef de service biodiversité (depuis 3 ans).	La responsable scientifique des réserves a une partie de son poste consacrée à l'animation du CS (recrutée en 2012)	Réalisation en majorité par le chef du Service Scientifique

<i>logistique du CS :</i>	Surtout le conservateur (pour la logistique)	L'animatrice du CS	Le chef du Service Scientifique et la responsable logistique du SS
<i>secrétariat du CS (notamment écriture des CR) :</i>	Tournant dans l'équipe	L'animatrice du CS	Tournant entre le service scientifique et les autres services
<i>Règles internes?</i>	/	/	existence d'un règlement intérieur
<b>Séances plénières du CS</b>			
<i>nombre de séance plénière / an</i>	De 1 à 3	1 séance plénière anciennement nommée "AG"	3 séances plénières: -1 à Charance, siège du PNE -1 sur le "terrain" -1 dans un laboratoire de recherche
<b>Présidence du CS</b>			
<i>début de la présidence actuelle</i>	interim en 2009; élu en 2010	1998	2006
<b>Bureau</b>			
<i>existence</i>	création en 2015 : 8 personnes => aucune réunion réalisée	existence d'un bureau (les 3 référents des commissions + le Président du CS)	3 vice-présidents mais pas de réunion de bureau spécifique

## **Annexe 10 : Questionnaire adressé dans le cadre de l'enquête sur les conseils scientifiques des espaces protégés alpins.**

Scientific councils of mountain protected areas - workshop 2015

This questionnaire is a part of a preliminary survey to introduce the workshop "Scientific councils of mountain protected areas : interfaces between science and management", organized by ISCAR, ALPARC and labex ITEM (France).

Please fill different questionnaire for each protected area that you manage.

The results of the inquiry will be presented at the workshop "Scientific councils of mountain protected areas : interfaces between science and management" on 25. and 26. June 2015 in Chambéry (France).

If you have questions or comments about this questionnaire or the workshop, please contact Gaëlle Ronsin: [gaelle.ronsin@irstea.fr](mailto:gaelle.ronsin@irstea.fr)

1. What is the name and country of your protected area (PA) ?
2. What is your function inside your protected area ?
3. Which are the 3 most time-consuming topics and researches at the moment in your protected area?
4. Which are the emerging research topics ?
5. Do you have a scientific council in your protected area? \*Required

Yes

No

Other:

Your scientific council

6.a. Date of creation:

6.b. Number of members:

- How many members are academics?

6.c. Disciplines represented :

- Ecology
- Conservation biology
- Plant biology
- Animal biology
- Systematics
- Agronomy
- Veterinary
- Hydrobiology
- Glaciology
- Climatology
- Chemistry

- Genetics
- Forestry
- Geology
- Geography information science (GIS)
- Philosophy / Ethics
- Sociology / anthropology / ethnology
- History
- Geography
- Architecture
- Economics
- Archeology
- Law
- Communication sciences
- Other:

- How many members are social science researchers ?

6.d. Number of meetings per year :

6.e. Do employees of the PA participate in the scientific council's meetings ?

- Yes
- No
- Other:

6.f. Main missions/activities of scientific council :

6.g. Are the proposals coming from the council generally taken into account in the protected area's research policy/strategy?

6.h. Does the council give advices for the management of the protected area?

- No
- Yes, always
- Yes, usually
- Yes, sometimes
- Yes, rarely
- Yes, never
- Other:

Your protected area doesn't have a scientific council

7. How does your protected area collaborate with the scientific sphere (e.g.: training, research projects, scientific events, expertise...) ?

Scientific service and scientific journal

8. Does your protected area have a scientific service/department or an equivalent department?

Yes

No

Other:

a) If yes, date of creation:

b) number of employees:

c) main activities and missions:

9. Does your PA or its scientific council have a scientific journal?

Yes

No

Other:

10. Other elements or comments about your protected area?

Thank you very much for answering these questions!

If you have a document presenting the research in your protected area and/or the work of its scientific council, please send it to [gaelle.ronsin@irstea.fr](mailto:gaelle.ronsin@irstea.fr) The results of this survey will be presented and discussed at the workshop about scientific councils that will be held in Chambéry (France), June 25-26.

## **Annexe 11 : Questionnaire envoyé aux conseils scientifiques de l'action publique environnementale en 2015**

### Enquête nationale sur les conseils scientifiques actifs dans le domaine de la gestion de la nature et du développement durable des territoires

L'enquête vise à élaborer un panorama national des conseils scientifiques actifs dans le domaine de la gestion de la nature et du développement durable des territoires. Je vous remercie de prendre le temps de remplir ce questionnaire! Pour vous faciliter la tâche, je vous conseille de vous munir d'emblée de la liste des membres du conseil scientifique.

#### 1. Identification générale

**Nom de l'institution gestionnaire: \***

**Fonction de la personne qui remplit le questionnaire au sein de l'instance de gestion : \***

**L'institution gestionnaire dispose-t-elle d'un :**

- Conseil scientifique
- Conseil scientifique et technique
- Comité scientifique
- Comité scientifique et d'éthique
- Comité scientifique et technique
- Comité scientifique et de prospective
- Aucun
- Autre

**Existe-t-il des liens entre l'institution gestionnaire et le monde scientifique?**

- Non
- Mobilisation ponctuelle de scientifiques pour avis et/ou expertise
- Accueil de travaux de recherche
- Formation de gestionnaire par des scientifiques
- Participation des gestionnaires à des colloques et autres événements scientifiques
- Collaboration à des travaux scientifiques
- Collaboration dans le cadre de publications scientifiques
- Autre

**Si le CS concerne plusieurs territoires (parc, réserve...), merci d'en indiquer les noms :  
Quelle est la date de création du conseil/comité scientifique ? (uniquement l'année, format XXXX)**

**Où se situe son siège? (nom de la commune)**

#### 2. Composition

**Nombre de membres nommés :**

**Des agents de l'institution gestionnaire sont-ils présents lors des séances plénières du CS?**



- Oui
- Non

**Combien sont-ils?**

- 1 ou 2
- Entre 3 et 5
- Plus de 5

**Nombre de membres n'appartenant ni à un laboratoire universitaire ni à un organisme de recherche :**

**Parmi les membres, combien de :**

- Locaux (département)
- Régionaux (hors locaux)
- Nationaux (hors-régionaux)
- Etrangers

**Parmi les membres, combien relèvent des :**

- Sciences Humaines et Sociales
- Science de la Vie
- Science de la Terre
- Sciences et Techniques de l'Ingénieur

**Parmi les membres, combien :**

- de femmes
- d'hommes

**Quelle est la répartition par grandes classes d'âge des membres du CS?**

- Nombre de membres de moins de 35 ans
- Nombre de membres autour de 40 ans
- Nombre de membres autour de 50 ans
- Nombre de membres autour de 60 ans
- Nombre de membres de 65 ans et plus
- Nombre de retraités

**Quelles sont les disciplines représentées au sein du CS?**

- Ecologie
- Biologie de la conservation
- Biologie des plantes
- Biologie animale
- Biologie marine
- Systématique
- Agronomie
- Science vétérinaire
- Hydrobiologie
- Glaciologie
- Climatologie

- Chimie
- Génétique
- Foresterie
- Géologie
- Science de l'information géographique
- Philosophie/Ethique
- Sociologie/Anthropologie/Ethnologie
- Histoire
- Géographie
- Architecture
- Economie
- Archéologie
- Droit
- Communication
- Autre:

### 3. Fonctionnement

#### **Existence d'un mandat? \***

- Oui
- Non

#### **Quelle est la durée du mandat?**

#### **Nombre de séances plénières annuelles (mandat en cours) :**

#### **Organisation interne :**

- Existence d'un bureau
- Existence de commissions spécialisées
- Existence de groupes de travail ad hoc

#### **L'institution gestionnaire a-t-elle désigné une personne pour animer le CS?**

- Oui
- Non

#### **Existe-t-il une plateforme d'échange entre les séances?**

- Oui
- Non

#### **Sous quelle forme?**

- Echange de mails
- Intranet
- Autre:

### 4. Missions/Objectifs

#### **Quelles sont les missions du CS ?**

- Veille et alerte
- Accompagnement scientifique de l'instance gestionnaire (exemple : validation de protocoles...)
- Elaboration d'avis

- Vulgarisation/Sensibilisation/Enseignement
- Formation des agents de l'instance gestionnaire
- Coordination d'un Appel à Projet (AAP)
- Conduite d'activités de recherche
- Autre:

**Quels sont les 3 thèmes sur lesquels travaille le plus le CS?**

5. Activité

**Nombre d'avis annuel émis par le CS :**

- 0
- De 1 à 10
- De 11 à 20
- De 21 à 50
- De 51 à 100
- De 101 à 200
- De 201 à 300
- Plus de 300

**Quelles sont les autres productions du CS?**

- Étude
- Note
- Rapport d'activité
- Publication
- Participation/Organisation d'événements ou manifestations
- Autre:

6. Place et positionnement du CS au sein de l'institution gestionnaire

**Le CS est-il informé de la suite donnée à ses avis?**

- Jamais
- Rarement
- Souvent
- Presque toujours
- Toujours

**Les avis du CS sont-ils pris en compte par l'instance gestionnaire?**

- Jamais
- Rarement
- Souvent
- Presque toujours
- Toujours

**Existe-t-il un service scientifique, ou équivalent, au sein de l'instance gestionnaire?**

- Oui
- Non

**Combien de personnes travaillent dans ce service?**

**Comment qualifieriez-vous le degré d'activité du CS :**

- Très faible
- Faible
- Moyen
- Actif
- Très actif

**Selon vous, où se positionne votre CS sur un gradient entre science et gestion :**

- Très scientifique
- Plutôt scientifique
- Équilibré
- Plutôt gestionnaire
- Très gestionnaire

**Commentaire libre :**

**Annexe 12 : Exemple de Charte de déontologie et déclaration d'intérêts du conseil scientifique du comité de bassin Rhône-Méditerranée, consultable sur le site internet de l'agence de l'eau**

**DECLARATION PUBLIQUE D'INTERETS**

Nom : MICAUD

Prénom : ANDRE

**ADRESSE PROFESSIONNELLE ou personnelle**

Organisme employeur : .....

Adresse : 628 chemin d'Anthoulières

Code postal et Ville : 42800 NIVE DE CIEN

**INTERETS (période concernée : les 3 années précédant la signature de la déclaration)**

**Lien(s) durable(s) ou permanent(s) avec des entreprises, établissements, sociétés ...** (sont concernés ici les liens du type contrat de travail : CDD, CDI, associé, dirigeant, participation à un organe décisionnel... visant à l'élaboration de produits ou prestations entrant dans le champ de compétence du comité de bassin) :

.....  
 .....  
 .....

**Lien (s) ponctuel(s) avec un secteur d'activité et/ou des entreprises, établissements, sociétés ...** (sont concernés ici les travaux scientifiques, essais, rapports d'expertise, etc dont les produits et prestations entrent dans le champ de compétence du comité de bassin. A minima mentionner le secteur d'activité concerné) :

.....  
 .....  
 .....

**Lien (s) avec des associations** (sont concernées ici les associations dont les activités entrent dans le champ de compétence du comité de bassin et au sein desquelles vous détenez un mandat) :

membre du Comité scientifique du PNR de Pilat, du  
Quercy de la Camargue, membre du Comité scientifique du CREN  
Rhône-Alpes, de l'ATEN, de l'ANF

**Autres liens éventuels susceptibles de créer de votre point de vue des conflits d'intérêts :**

.....  
 .....  
 .....

Je soussigné(e) (nom et prénom) Micaud Andre déclare sur l'honneur que, à ma connaissance, tous intérêts directs ou indirects de nature à porter atteinte à l'objectivité dont je dois faire preuve dans le cadre de mes mandats sont énumérés ci-dessus.

Je m'engage en outre, en cas de modification des intérêts ci-dessus ou du fait de l'acquisition d'intérêts supplémentaires devant être portés à la connaissance du conseil scientifique du comité de bassin Rhône-Méditerranée, à les déclarer.

Fait à Rive de gauche, le 5 décembre 2014 Signature AM

### Annexe 13 : Liste des sujets à présenter au conseil scientifique des Ecrins réalisée par Richard Bonet en 2015

Conseil scientifique du parc national des Ecrins				
Ordre du Jour 2014-2015				
liste des sujets				
sujets	Référents	type	Date envisagée	Date retenue
Aigle (30 ans de suivi)	Yoccoz, Peirreras, Farny, Couloumy	dossier	Oct 2014	
loup	Galtier, Farny	dossier	Oct 2014	
Composition CS 2015-2020	Bonet	fiche	Oct 2014	
Sophie 2015-2017	Dentant	fiche	Oct2014 / mars 2015	
Glacier (point sur évolution du suivi)	Sagot	fiche	Oct2014 / mars 2015	
Paysage (atelier paysage + RTE...)	Sabatier	Dossier ou terrain	Mars 2015- ete2015	
ZAA (bilan des actions et prospectives)	Choler	dossier	Oct 2014	
ATBI Lauvitel	Bonet	dossier	Mars 2015	
Archéo et pédo lauvitel	Mocci, Talon	dossier	Mars 2015	
Évaluation de la charte	Vidal	dossier	Mars2015	
Mise en place du conseil	Galtier, Bonet		Mars 2015	Mars 2015
Epheno bilan opération	De Chastellier, Sagot, Bonet ...	dossier	Mars 2015 – Automne 2015	
Enquête de fréquentation	PNF / Navizet	fiche	Mars 2015 - Automne 2015	
Bilan RI 2014	Bonet	fiche	Mars 2015	
Bilan communications scientifique	Bonet	fiche	Mars 2015	
Études sur les terrasses	Baret	dossier	Été 2015	
Politique de l'image	Saulay	dossier		
Photoconstats	Saulay	dossier		
Canaux (les actions du Parc)	Baret	fiche	Été 2015	
Organisation de la « stratégie sanitaire »	Durand	fiche	Été 2015	
Bouquetins (premiers bilans)	Farny Bouche	dossier	Automne 2015	
Campagnols (thèse proies prédateurs)	Giraudoux	dossier	Automne 2015 ou +	
Bilan stratégie « culturelles »			Automne 2015	
Invertébrés bilan, perspectives (si financement 2015)	Dusoulier	dossier	Automne 2015 ou +	

## Annexe 14 : Exemples d'avis rendus par un conseil scientifique

Avis non formalisé rendu par email sur la pose de la sculpture Envol en cœur du parc des Ecrins par le conseil scientifique du parc national des Ecrins

Avis sur les projets de construction de cabanes pastorales à Champoléon par le conseil scientifique du parc national des Ecrins

**RE: pose de la sculpture Envol en coeur du parc**

---

**De :** Cruveillé Marie-Hélène <marie-helene.cruveille@irstea.fr>

ven., 01 avr. 2016 16:36

**Objet :** RE: pose de la sculpture Envol en coeur du parc

**À :** Annick MARTINET <annick.martinet@ecrins-parcnational.fr>

**Cc :** Richard Bonet <richard.bonet@ecrins-parcnational.fr>

Les images externes ne seront pas affichées. [Montre les images ci-dessous](#)

---

Bonjour,

Le Conseil scientifique a été consulté en séance plénière le 28 mars 2014 par le directeur du Parc national sur l'installation permanente d'une sculpture au sommet de la Barre des Ecrins.

Il a répondu à cette consultation anticipée par un avis défavorable, considérant que la modalité de commémoration proposée n'était pas appropriée et qu'il était préférable de laisser vierges « les monuments naturels » que représentent les sommets du massif des Ecrins.

Si une solution de pose temporaire avait été finalement acceptée (mise en place provisoire de la sculpture quelques mois puis déplacement en vallée), c'était en raison du caractère tout à fait exceptionnel de la commémoration des 150 ans de l'ascension de la Barre des Ecrins.

Le Conseil scientifique ne souhaite pas voir ce principe d'implantation provisoire se renouveler au fil du temps, au gré de différentes commémorations et sur différents sommets du massif.

Aussi, j'émet sur la présente demande un avis réservé.

Fait le 25 mars 2016

Bien cordialement  
Marie-Hélène

---

**De :** Annick MARTINET [mailto:annick.martinet@ecrins-parcnational.fr]



## Avis du Conseil Scientifique

*Pétitionnaire : Mairie de Champoléon*  
*Adresse : Les Borels – 05260 CHAMPOLEON*  
*Localisation : Cabanes d'Isola, Cabane du Tourond (Planure) – Champoléon*  
*Nature de la demande : Construction de 2 cabanes pastorales*  
*Dossier suivi par : Annick MARTINET*

### La Présidente du Conseil Scientifique du Parc national des Écrins,

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L331 4-1 ; R331-19-I ; R331-19-III ; R331-19-IV ;

Vu la loi n°2006-436 du 14 avril 2006 relative aux parcs nationaux, aux parcs naturels marins et aux parcs naturels régionaux, et notamment son article 31 ;

Vu le décret n°2009-448 du 21 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national des Écrins et notamment son article 7-II.

Vu le décret n°2012-1540 du 28 décembre 2012 portant approbation de la Charte du Parc national des Écrins et notamment son chapitre II – B, modalités 9, 10 et 12 d'application de la réglementation dans le cœur ;

Vu les DP n°005 032 16 H0006 (Isola), n°005 032 16 H0007 (Tourond), reçues le 07 novembre 2016 ;

Vu l'avis des membres du Conseil Scientifique du Parc national des Écrins en date du 06 décembre 2016 ;

Considérant que les travaux décrits dans la demande sont conformes aux dispositions des textes susvisés ;

### Arrête :

#### Article 1 :

**Avis favorable** dès lors que sont prises en compte les prescriptions énoncées par le Parc.

Ces nouveaux projets témoignent d'une amélioration sensible par rapport à ceux qui avaient été précédemment soumis au Conseil scientifique et sont ainsi plus conformes aux attendus en cœur de parc. Le Conseil soutient pleinement les prescriptions du Parc qu'il juge tout à fait fondées : anticiper l'alimentation en énergie et l'alimentation en eau, évacuer les eaux usées par les techniques les plus appropriées, utiliser préférentiellement les bois locaux, veiller à la qualité des fondations.

Au plan général, le Conseil scientifique souhaiterait être informé des suites données aux recommandations qui ont été précédemment formulées sur ces différents points dans le cadre de projets aujourd'hui réalisés. Il pense également souhaitable d'établir un suivi des cabanes de l'ensemble du Parc, de leur état et de leur utilisation, ainsi que des évolutions techniques qui pourraient améliorer encore leur insertion.

À Grenoble, le 06/12/2016

La Présidente du  
Conseil scientifique,

Marie – Hélène CRUVEILLE



## **Annexe 15 : Avis du conseil scientifique du Vercors sur la capture de gélinottes dans la réserve, mars 2015**

Demandes d'autorisation 2015 - Synthèse des avis du CS

Autres autorisations

### Capture de Gélinottes dans la Réserve pour réintroduction dans le Val d'Aran (Espagne)

L'avis du conseil scientifique résulte de la mise en balance de plusieurs éléments contraires :

- Contribuer à des réintroductions, après que le parc en a bénéficié pour d'autres espèces, est un facteur valorisant pour le Vercors conduirait à renforcer l'image d'un territoire favorable à la biodiversité et d'un territoire qui joue la solidarité.
- Des questions sur l'opération de réintroduction proprement dite
  - Les pertes (transport et implantation locale) ne sont pas négligeables : 50% de survie à un an à l'issue d'un test avec des individus sauvages pour lesquels le taux de réussite de l'installation est meilleur qu'avec des individus élevés en captivité. Il est possible que des marges d'amélioration existent, notamment pour le transport.
  - Le milieu d'accueil est favorable mais l'opération ne vise que la création d'une seule petite population isolée. Quelle probabilité d'enclencher une dynamique viable au sein de ce noyau ? et quelle viabilité à moyen terme de cette population isolée qui ne pourra établir de connexion avec d'autres populations ?
- Les données sur l'état et la dynamique de la population du Vercors sont succinctes :
  - Présence d'une population regroupée sur la réserve, permise par la non-exploitation de la forêt et la faible fragmentation du milieu, et rendue visible par l'étendue de la réserve.
  - La population qui pourrait atteindre 4 à 5 couples aux 100 ha sur les secteurs les plus favorables (les forêts peu accidentées), n'est qu'estimée à partir d'un faisceau d'indicateurs, dont des cartes de potentialité d'accueil du milieu réalisées à partir de la végétation
  - Bien que le Vercors soit relativement mieux connu que d'autres zones, aucune donnée précise n'est disponible sur la dynamique démographique et le succès reproducteur de la population située dans la réserve,
  - Aucune donnée non plus n'est disponible sur les échanges entre la réserve et les populations environnantes : la réserve est-elle effectivement un réservoir pour les populations environnantes ?

En conclusion, la protection apportée par la réserve permet jusqu'à présent la présence d'une population importante dont la dynamique est insuffisamment connue pour apprécier l'impact potentiel du prélèvement envisagé, à la fois sur la population de la réserve et sur les populations environnantes.

Il est nécessaire de conduire au préalable des études complémentaires sur la structure et la dynamique de ce noyau de population, en y associant aussi les chasseurs afin de ne pas bouleverser un compromis social fragile.

Après vote, l'avis du CS est défavorable à un prélèvement au sein de la réserve au vu de l'état des connaissances. (8 avis défavorables et 4 avis réservés)

**Annexe 16 : Ordre du jour du conseil scientifique du Vercors le 10 septembre 2015**

Le Conseil Scientifique du Parc du Vercors se tiendra le jeudi 10 septembre à la maison du Parc à Lans-en-Vercors.

Des documents de préparation vous seront envoyés la semaine précédente.

Ordre du jour proposé :

Présentation de travaux

- 9h00 : le projet MOUVE sur le Vercors

- 9h45 : le projet « Alpages Sentinelles »

Concilier conservation et activités économiques sur la Réserve

- 10 h 30 : les attentes de l'Etat et/ou du CSRPN

- 11 h 00 : le point de vue du monde de l'élevage (par la FAI)

- 11 h 30 : l'exemple de la Réserve des Hauts de Chartreuse

Repas

Concilier conservation et activités économiques sur la Réserve (suite)

- 14 h : Eléments de méthode pour construire un programme de mise en application des orientations du plan de gestion de la Réserve. Discussion et définition d'un programme de travail.

Questions diverses

16 h 30 Le travail avec les commissions du Parc

Réunion du bureau du Conseil Scientifique

Trame verte et bleue : création d'un groupe de travail et validation d'une fiche action sur les continuités écologiques.

De : pierre-eynard Biron [mailto:pierre-eynard.biron@pnr-vercors.fr]

Envoyé : lundi 17 août 2015 09:42

Objet : Conseil Scientifique

**Annexe 17 : Comparaison des modes de construction d'avis entre six parcs nationaux.**

Synthèse effectuée grâce aux informations récoltées lors d'une rencontre entre président·es de conseil scientifique.

	Saisine	Auto-saisine	Préparation	Modalité prise de l'avis	Fonctionnement	Suivi des avis	Publication de l'avis	Catégorie de rendu	d'avis
<b>Vanoise</b>				bureau	quasiment plus en séance plénière 3 cas de figure : délégation au président, au bureau ou élaboration en séance plénière ; dans les faits, essentiellement présidente et bureau.				
<b>Cévennes</b>	Possibilité de donner un avis sur un dossier qui avait reçu un avis négatif des services			spécialiste	*5 ou 6 membres du conseil sont désignés selon leur spécialité pour instruire l'avis ; *Un architecte très souvent mobilisé *Président valide « l'avis de l'expert » *Plénier : seulement un point d'infos sur les avis ou traitement des avis important (central de Gadanne) ou plus « politique »	le CS a systématiquement la copie de la décision qui a été transmise au demandeur	Certaines positions n'ont pas été publiées pour le parc ; un seul avis repris par le CA	10 à 20% de défavorables, la majorité des autres c'est avec recommandations, c'est rarement favorable sans remarque	

<b>Port-Cros</b>	par le directeur ; par le CA (si enjeu fort)	oui	Instruction de l'avis par le service scientifique, Parc préédige l'avis, informe le président en amont. il rassemble l'avis des membres par mail ou tél .	bureau	président signe les avis après discussion en bureau élargi et par email CS plinier seulement informé : validation tacite Avis débattus en plénière : enjeu très fort	pas de problème car petit nombre	le CA n'est pas informé	un tiers d'avis défavorables, un tiers d'avis favorables avec recommandations ou réserves, un tiers d'avis favorables.
<b>Pyrénées</b>		?	*dossier rédigé par le service scientifique après avis du secteur et qui nous est transmis avec toutes les pièces *tri des dossiers : beaucoup de choses non présentées au CS (survol, manifestations sportives, destruction d'espèces)	bureau	*par le bureau à 90% mais envoyé à tout le CS ; délais de 8 jours ; *avis conflictuel ou à fort enjeu passe en session plénière *Vote très rare *travail en détail sur les dossiers ; déplacement sur le terrain de 4 à 6 conseillers sur enjeu important (2/an)	demande un compte-rendu sur les avis aux agents de terrain (reportage photo et rapport circonstancié)	avis du CS non publié, seul l'avis final du directeur est publié	jamais défavorable ou sinon demande de compléter le dossier

<b>Mercantour</b>	avis envoyés par le parc	autosaisine possible si enjeu (loup)	dossiers pour avis préparés par la responsable du service scientifique : elle donne dans l'avis le point de vue du secteur et des agents du secteur ; elle donne le point de vue du service connaissance et gestion ; le point de vue du secteur et elle rédige à partir de ses points de vue son avis	spécialiste	*préparé/ examiné par le membre le plus compétent du conseil scientifique en fonction de leur spécialité (route, sentier) = archéologue ou ingénieur *peuvent être examinés en bureau si enjeu fort *rédigé par le président du CS sauf si enjeu : passe en plénière *avis final rendu par le Pdt du CS	par la responsable du service scientifique	présentation des avis (par mail) au CA par le président du CS ; envoyé à un journal pour les avis à enjeu	avis favorable en général avec remarques sur les conditions de travaux ; avis défavorable sur le lynx mais finalement abandonné par le parc
<b>Ecrins</b>	demande d'avis envoyés par le parc	rare mais possible (1 en 2014) amené par un membre CS	-dossier préparé par le parc en amont (tri effectué). Travail de Y. Baret. Pré-consultation du CS pour le préparer s'ils présentent un avis défavorable	collégial	*accès aux dossiers par tous sur la plateforme internet et email *le spécialiste donne son avis ou la présidente du CS le sollicite *réaction des présidents et viceprésident *demande d'info complémentaire au parc		non	avis favorables en général avec remarques sur les conditions de travaux ; quelques avis défavorables tous les ans sur des questions circonscrites



# Résumé

Les politiques de la nature reposent sur la mobilisation massive de scientifiques au sein d'instances multiples et variées, œuvrant à toutes les échelles. Dans les soupentes de l'action publique, des acteur·rices confrontent leurs savoirs, leurs traditions disciplinaires, leurs pratiques professionnelles et leurs représentations pour négocier des façons de « gérer la nature ».

En France, les conseils scientifiques des espaces naturels protégés sont des lieux privilégiés pour étudier l'évolution des rapports entre natures, sciences et sociétés. Ils étaient pourtant jusqu'à présent méconnus. Articulant sociologie des sciences et sociologie des groupes professionnels, cette thèse analyse les effets des relations interprofessionnelles qui se tissent au gré des rencontres dans ces instances et à la conjonction de différents régimes de sciences en société. La méthode mobilisée combine ethnographie dans des espaces protégés alpins, enquêtes quantitatives et travail avec les images.

La thèse décrit le fonctionnement, l'organisation et les missions des conseils scientifiques de l'action publique environnementale afin de les situer dans le domaine de l'expertise et de mieux appréhender leur rôle effectif, entre scènes et coulisses, dans la gouvernance de la nature. Elle s'intéresse plus particulièrement à la construction de collectifs interprofessionnels à l'interface entre savoirs et actions, dans des situations aux frontières mouvantes. En creux de ces instances se développe un milieu relationnel actif qui forme des modes interactionnels complexes oscillant entre expertise et collaboration, entre proximité et prise de distance. Ces relations provoquent des ajustements pour préserver la distance entre « science et action » et l'imperméabilité affichée de leur frontière. La thèse invite, en définitive, à réfléchir à la conjonction possible de différents régimes de sciences en société et à ses effets notamment sur les processus d'expertise et leur degré d'ouverture.

**Mots clés :** conseils scientifiques, ethnographie, gestion de la nature, zone frontière, inter-médiation, expertise, collaboration.

## Summary

Nature conservation policies are founded on the mobilization of numerous scientists in multiple organizations at different scales. In France, the scientific councils of protected areas are propitious places to study the relationships between science, society and nature. Participants in these councils confront their knowledge, disciplines, professional points of view and representations to negotiate nature management practices. But these organizations were so far surprisingly little known. Drawing on science studies and the sociology of professional groups, this thesis proposes an ethnographic approach to analyze the effects of interprofessional relationships in different science regimes. The methodology combines ethnography of alpine protected areas, quantitative surveys and a work on images and videos.

The thesis proposes an overview of the scientific councils' organizations and missions in the sector of environmental public action in order to understand their place in the expertise field. It documents the on-stage and backstage role of these organizations in the making of nature conservation policies. It then describes the construction of interprofessional collectives at the interface between knowledge and action, between shifting boundaries. The development of an active relational context forms complex interactional modes oscillating between expertise and collaboration, between proximities and distances. The relationships between scientists and practitioners produce adjustments to preserve the distance between science and action and the impermeability of their boundary. Finally, the thesis invites to think about the possible conjunction of different science regimes in order to open expertise processes to other kinds of knowledge and legitimacy.

**Key words :** scientific councils, ethnography, nature conservation, border zone, inter-mediation, expertise, collaboration.